

ŒUVRES
DE
SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE
ET
DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES
ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

ET HONORÉE D'UN BREF DE SA SAINTÉTÉ

PUBLIÉE SUR L'INVITATION DE M^{GR} ISOARD, ÉVÊQUE D'ANNECY,
PAR LES SOINS DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION
DU 1^{ER} MONASTÈRE D'ANNECY

TOME II.

DEFENSE DE L'ESTENDART DE LA SAINTE CROIX



ANNECY

IMPRIMERIE J. NIÉRAT

MDCCCXCII

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TOME DEUXIÈME

DEFENSE DE L'ESTENDART

DE LA SAINTE CROIX

Propriété

GENÈVE. — H. TREMBLEY, LIBRAIRE, RUE CORRATÈRE. 4

Dépositaire principal

ANNEY. — ABRY, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉVÊCHÉ, 3

PARIS. — VICTOR LECOFFRE, RUE BONAPARTE, 00

LYON. — EMMANUEL VITTE, PLACE BELLECOUR, 3

de La Croix ne d'autre. Mais il a tort, car d'un costé ces
rechy, n'ont rien d'Impossible rien d'Inepte, et sont témoignés
par des gens de bien partent d'une bouche ^{honnorable} ~~de~~ car
ils sont de St Gregoire en ses dialogues et se ne sçavoit
dire en quel endroit po^t avoir au moins l'un est de St Gregoire
en ses dialogues et l'autre encor a mon advis. Duquel
L'autorité vaut mille fois mieux que de tous ces reformes ensemb.
Sera il donc permis a chaque reformé de desmentir amon-
les anciens? Au demeurant ce que St Pol dit les grandes
estre sanctifices par la priere, confirme ce que nous avons
dit, car pnyque le signe de la croix est un espee de St
priere, il peut bien ce n'est pas merueille si on l'employe
a la sanctification des creatures et aux benedictions. Or
par ce que ceste priere est briefue assee, et pleyne de vigueur.
Quand on dit qu'a faute de la faire le Diable s'arise
ces religieux et religieuses, C'est a dire a faute de faire
ni cella qui est le ordinaire et plus assee, ni autre
quelconque, a plus forte raison, autre quelconque. Bien que
il se peut bien qu'encore soi il vray, que la priere,
qui se fait avec le signe de la croix a quelque particuliere
force et vertu outre celle qui est commune a toute sorte
d'orayson.

La Croix est employee aux
consecrations et Benedictions
sacramentelles.

Le costé saint et sacré costé de nostre seign^r, percé et creux
qui est la sainte ^{sur la croix} et beate, par l'anc lance, fut la vne
fontaine et source de laquelle coulent et quissent
toutes les graces et benedictions ^{desquelles les ames sont}
~~servoyes et s'aydent.~~ ^{desquelles les ames sont}
Les Anciens Nos anciens l'ont amon^{stré} creux remarque
Qu'est ce dunque que le saint signe de la croix dou auoir
plus de lieu, qu'est l'admin^{str} l'exercice l'usage
l'admin^{str} l'usage des sacrement, Pour montrer quand ce
ne seroit que po^t montrer que ^{la} terre humaine,
est arrousee, des graces, qui descendent en coulent en
nos ames, par les sacrement, elle en doi^t la cest est en
de las graces, qui coulent en nos ames, par les sacrement,
ne soit que surgent et ruisseaux de ceste vne source,
de laquelle sortent les ruisseaux eaux salutaires
qui nous communiquent. Et pnyque les paroles
benedictions sacramentelles, sont les plus excellentes
et importantes invocacions qui se pnyssent faire, ce st
signe qui represente y est par qui est une si propre
priere y est extremement sortable.

Opusc

Hom.

Ht. 118

Opusc
XIV

De pas

Eccles.
4. et

L. 8. ca
c. 16.

Il est le
nomme p
nant et nel
24470.

Fac-simile d'une page d'un Manuscrit autographe de la « Défense de l'Estendart de la Sainte Croix, »
conservé au 1^{er} Monastère de la Visitation d'Annecy.

(Voir les variantes des pages 245, 246 du présent volume.)

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

ET HONORÉE D'UN BREF DE SA SAINTETÉ

PUBLIÉE SUR L'INVITATION DE M^{GR} ISOARD, ÉVÊQUE D'ANNECY,

PAR LES SOINS DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU 1^{ER} MONASTÈRE D'ANNECY



ANNECY

IMPRIMERIE J. NIÉRAT

7, RUE ROYALE, 7

MDCCCXCII

Droits de traduction et de reproduction réservés

PRÉFACE

I

Aperçu historique de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix »

La mission de saint François de Sales dans le Chablais avait directement pour objet de réparer l'œuvre de destruction accomplie par les Bernois. Ceux-ci, pour arriver à pervertir cette belle province, avaient tout d'abord signalé leur passage par le renversement des croix élevées en beaucoup de lieux par la foi des populations : le fervent Apôtre eut à peine obtenu quelques succès dans son œuvre de conversion et de retour, qu'il entreprit d'exalter le signe sacré de notre Rédemption. L'érection de ce signe du salut devait marquer chacun des accroissements de « la famille de la sainte Croix ⁽¹⁾ », chacune des efflorescences de la vie catholique dans ces régions.

A l'époque dont nous parlons, *la moisson blanchissait* et le saint Missionnaire avait groupé autour de lui un certain nombre d'ouvriers évangéliques, pour l'aider à *recueillir dans la joie* les *gerbes* abondantes

(1) Charles-Auguste de Sales, *Histoire du B. François de Sales*, éd. de MDCXXXIV, liv. III.

dont il avait seul *jeté les semences dans* les travaux et *les larmes*. L'heure était venue de signaler par quelque imposante cérémonie le triomphe de la vérité sur l'erreur. C'est alors qu'eurent lieu à Annemasse, le 7 et le 8 septembre 1597, ces solennelles Quarante-Heures, dont tous les historiens de l'Apôtre du Chablais se sont plu à célébrer la pompe. Le Saint lui-même⁽¹⁾ insiste sur l'intérêt spécial qui se rattachait à ces admirables manifestations, et parle des illustres personnages qui en rehaussèrent l'éclat par leur présence.

L'un des événements les plus remarquables de ces jours de grâce fut l'érection d'une Croix sur la grande route entre Annemasse et Genève, au lieu même où l'ancienne « Croix Philiberte » avait été renversée par les hérétiques. Le saint organisateur de ces pieuses solennités n'avait rien négligé de tout ce qui pouvait en augmenter la majesté et raviver la ferveur des fidèles. En qualité de Fondateur et de premier Prieur de la *Confrerie des Penitens de la sainte Croix* d'Anancy, il en avait appelé les membres à Annemasse ; lui-même composa l'inscription qui devait être placée sur la Croix, et fit imprimer des « placards » traitant de ce saint culte, destinés à être distribués aux foules nombreuses qui ne manqueraient pas d'être attirées par ce spectacle inusité.

Tous ces honneurs rendus à l'instrument sacré de notre Rédemption n'étaient que les premières assises du monument impérisable que saint François de Sales devait élever à la gloire du divin Crucifié. Quelques-uns des placards composés pour cette circonstance mémorable tombèrent entre les mains des pasteurs genevois ; l'un des principaux d'entre eux, Antoine de la Faye, eut la témérité de publier un opuscule⁽²⁾, qui attaquait avec violence la doctrine exposée dans les placards. Le saint Apôtre dut à son tour prendre la plume, et sa réponse au ministre de la Faye constitue

(1) Voir pp. 25, 26 du présent volume.

(2) *Brief Traitté de la vertu de la Croix et de la maniere de l'honorer*.

le traité dont nous allons actuellement parler : la *Defense de l'Estendart de la sainte Croix*.

On le voit, le second ouvrage polémique de notre grand Docteur soulève diverses questions qui présentent un vif intérêt historique. Nous les envisagerons séparément dans cette première partie, où il sera successivement question des *Placards*, puis du *Brief Traitté de la Faye*, et, en dernier lieu, des circonstances particulières dans lesquelles eurent lieu la composition et la publication du livre qui nous occupe.

§ 1. — *Les deux Placards*

Comme on vient de le dire, les feuilles distribuées au peuple pendant les Quarante-Heures d'Annemasse furent le point de départ du livre de la *Defense de la Croix*. Il sera traité plus loin de ces imprimés quant à leur caractère particulier et à la doctrine qu'ils renferment, mais une question intéressante se présente tout d'abord et demande à être résolue. Quel est le véritable auteur des *placards*? L'infériorité du style de ces pièces, du « Premier placard » surtout, la manière dont saint François de Sales en parle ⁽¹⁾, ne nous permettent pas d'en attribuer la rédaction définitive au saint Apôtre ; toutefois, il a certainement fourni les éléments de ce travail, il est d'intelligence avec l'auteur (p. 304), et assume volontiers la responsabilité de le soutenir contre la Faye.

La meilleure preuve que saint François de Sales n'était pas étranger à ces compositions résulte de l'existence d'une troisième pièce de même nature que les précédentes, et dont le style plus élevé laisse peu de doute sur sa provenance ⁽²⁾. Cette pièce se trouve,

(1) « ... L'on distribua plusieurs feuilles imprimees sur le mesme sujet, « dressees par quelque bon religieux » (p. 26).

(2) Les extraits suivants de la déposition de Serge Saget, d'Annemasse, fils du Jean Saget dont parle Charles-Auguste dans son récit des Quarante-Heures (*Histoire*, liv. III), affirment l'existence d'un document analogue

sous le nom de « Cinquième Thèse », dans le petit ouvrage intitulé : *La Conférence accordée entre les prédicateurs catholiques de l'Ordre des Capucins et les Ministres de Genève... Ensemble les Thèses qui ont été affigées audit Genève, qui seront mises à la fin dudit livre*. A Paris, par Denis Binet, 1598 (1). Ce volume reproduit, comme première et deuxième Thèse, deux autres écrits de notre Saint : la *Simple Consideration sur le Symbole* et les *Demandes aux Ministres... touchant la Cène*. Il contient également les placards d'Annemasse, qui constituent la troisième et la quatrième Thèse.

aux « placards », et qui était incontestablement de la main de notre Saint.

« ... Au mesme temps que fust erigee la susdicte Croix, je vis composer audict Serviteur de Dieu, au devant le four de ladicte maison de mondict pere, sur une meschante table illec estant, un traicté de la saincte Croix, lequel il fist imprimer à forme de placard et en distribua au peuple pour les instruire en quel honneur la Croix doit estre tenue, affin de pouvoir rambarrer les mesdisances que faisoient les hereticques contre la Croix : la copie duquel traicté a esté et est encores, comme je crois, de present attachée à la muraille de la maison de mondict pere. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 12.) « Je dis avoir veu le livre qui fust composé par ledict Serviteur de Dieu sur la *Deffence de la Ste Croix*, et crois que ce soit vray probablement, sur ce qu'ayant auparavant, comme je sçay et ay dict, semé un Compendium de la veneration deue à la S^{te} Croix, qu'ayant quelque hereticque fait quelque œuvre maudite contre ledict Compendium, ledict Serviteur de Dieu, pour la rambarrer, a fait ledict traicté, intitulé : la *Deffence de la Ste Croix*. » (*Ibid.*, ad art. 13.)

Le témoignage de François Favre, valet de chambre du Saint, confirme le récit de Serge Saget :

« ... Je sçay qu'au mesme temps il escrivit des theses pour la deffence de la Croix, qu'il exposa publiquement à Thonon et dont il envoya des copies aux Messieurs de Geneve, les deffiant à la dispute, qui n'osèrent venir aux mains. Ce que je sçay par les mesmes » (le P. Saulnier, le P. Chérubin et M. de Forax) « et pour en avoir veu les copies imprimeez par Marc de la Rue, et dont j'en ay veu une copie appliquée à une muraille de la maison du sieur Saget dans Annemasse. » (*Process. remiss. Gebenn.* (II), ad art. 14.)

(1) Les deux « placards » et la « Thèse » sur la Croix, tirés du livre *La Conférence accordée*, forment le premier Appendice du présent volume. Nous donnons le dernier des documents sus-dits avec l'orthographe du Saint, comme étant très probablement le « Compendium » indiqué dans la note précédente.

§ II. — *Le Brief Traitté*

Les *placards* parvinrent bientôt à la connaissance des ministres de Genève. « Le mesme jour » (12 septembre) « furent présentés en la Compagnie deux placards faicts par les capucins d'icy à l'entour, pour l'adoration de la Croix, auxquels il fut trouvé bon de respondre brièvement, aussy en forme de placard ; et en fut baillee la charge à M. de la Faye, en communiquant avec MM. de Beze et Perrot (1). » Antoine de la Faye était alors professeur de théologie et pasteur à Genève : c'était un ardent disciple de Bèze, activement engagé dans les affaires publiques, aveuglément attaché à son parti, moins extrême cependant que quelques-uns de ses collègues. Du reste, malgré ses études universitaires sous Piccolomini, à Padoue, de la Faye n'en demeurait pas moins un écrivain du plus humble mérite. Son seul titre à la mémoire de la postérité est l'honneur que lui fit l'Apôtre du Chablais d'entrer en lice avec lui. L'opuscule qui donna occasion à ce combat singulier, était dépourvu de toute valeur : « le « traité n'est rien qui vaille, » dit le Saint (p. 20), « ce n'est pas seulement un mensonge bien agencé. » Saint François de Sales ne se mit en devoir de le réfuter que par compassion pour « les simples gens » (p. 19), dont la bonne foi aurait pu être surprise par les paroles artificieuses du ministre genevois.

L'ouvrage de la Faye, qui contient seulement 62 pages, fut composé rapidement : « ... Il fit ceste besoigne « fort a la haste, » dit le Saint (p. 25), « et ne se « bailla gueres de loysir apres la sortie des placquars. » Aidé dans les questions bibliques par de Bèze, et dans la patristique par Perrot, le travail de la Faye fut relativement facile. On peut fixer la date de l'apparition

(1) *Registre de la Compagnie des Pasteurs de l'Eglise de Geneve.*

du *Brief Traitté* au mois d'octobre qui suivit les Quarante-Heures. Le Saint ne tarda pas à en recevoir un exemplaire ⁽¹⁾.

§ III. — Rédaction de la Défense de la Croix

Si notre ardent Apôtre avait pu donner libre cours à son zèle, sa réponse eût suivi de près l'attaque. Je « commençai tout aussitôt, » dit-il ⁽²⁾, « à dresser « cest advertisement ; » mais ce travail fut forcément interrompu par « une aspre et longue maladie » (p. 2), qui commença vers la fin d'octobre 1597 et dont les suites se prolongèrent jusqu'en avril 1598 ⁽³⁾. Ce fut durant ce dernier mois et tandis que M^{gr} de Granier présidait le Synode ⁽⁴⁾, qu'à la requête du clergé, ce prélat enjoignit à l'Apôtre du Chablais de poursuivre l'entreprise que la maladie l'avait contraint d'interrompre. Malgré les accablantes occupations de cette année, l'intrépide Défenseur de la Croix trouva le

(1) Le chanoine Gard donne quelques détails intéressants sur cet exemplaire du *Brief Traitté* : « J'ay aussy veu l'exemplaire du libelle infame de l'heretique, qui fut offert au Serviteur de Dieu, qui est margé de la propre main du Serviteur de Dieu, qui notte aux marges les fauces allegations, les impudences, les blasphemes et impostures et impietez dudit ministre ; et pour monstrier le respect qu'il portoit au S^t Siege en la lecture des livres heretiques, quoy qu'il fust actuellement occupé en ladite mission, il a mis de sa propre main ces parolles de sousmission et d'obeissance : *Liber hæreticus pro Francisco de Sales qui licentiam habuit* ; et plus bas : *Levantes puras manus, 1 Tim. 2^o.* » (*Process. remiss. Gebenn.* (II), ad art. 14.)

(2) Epître dédicatoire, variante (b). Une description détaillée du Manuscrit autographe duquel sont tirées ces variantes de la *Défense de l'Estendvrt de la sainte Croix* sera donnée dans la troisième partie de la Préface.

(3) Lettre (inérite) de saint François de Sales au Nonce à Turin, 14 janvier 1598. (*Process. remiss. Gebenn.* (I), *Script. compuls.*) Cf. la lettre de Mgr de Granier au même, 20 novembre 1597 (Archives du Vatican, Nonc. di Savoia, vol. 34 ; publiée par A. Pératé dans les *Mélanges d'Archéologie... de Rome*, tome VI), et la lettre du Nonce au Saint, 10 avril 1598. (Arch. du Vatican, Nonc. di Sav., vol. 35 ; publiée par Pératé, *ibid.*) Charles-Auguste et les principaux biographes de saint François de Sales se trompent en plaçant cette maladie à la fin de 1598 et au commencement de 1599.

(4) Dépôts de René Favre de la Valbonne et du chanoine Gard, ad art. 13.

loisir de terminer sa réponse à de la Faye peu de temps après les Quarante-Heures de Thonon (octobre 1598). Les paroles mêmes de notre Saint, « ces jours passés ⁽¹⁾ » ne laissent pas de doute à ce sujet : il y fait évidemment allusion aux témoignages éclatants de zèle pour la religion catholique que le Duc de Savoie avait tout récemment donnés, en honorant de sa présence les fêtes magnifiques qui signalaient le retour définitif du Chablais à notre sainte foi.

Le départ précipité de saint François de Sales pour Rome (novembre 1598 ⁽²⁾) ne lui permit pas de faire les démarches nécessaires à l'impression de son manuscrit. Ce ne fut qu'au mois d'août ou de septembre 1599, après un dernier travail de révision, que le saint Auteur remit définitivement à l'imprimeur ⁽³⁾ ses précieuses feuilles.

§ IV. — *Publication de la Défense de la Croix*

Le traité polémique de saint François de Sales parut au printemps de 1600, sous ce titre :

Défense de l'Estendart de la sainte Croix de nostre Sauveur Jesus-Christ. Divisée en quatre Livres. Par François de Sales, Prevost de l'Eglise Cathedrale de saint Pierre de Geneve. Contre un petit traicté, n'aguere sorti de la mesme ville de Geneve, faussement intitulé : De la vertu de la Croix et de la maniere de l'honorer. A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Jesus, 1600. Avec permission.

(1) Epître dédicatoire, var. (e).

(2) Les biographes de notre Saint, se basant peut-être sur la date erronée signalée plus haut (note (3), p. x), se trompent encore en plaçant l'époque de ce voyage au mois de février 1598. Une lettre italienne (inédiée) du Nonce de Turin, à notre Saint (28 janvier 1599), permet de fixer approximativement la date de l'arrivée de ce dernier à Rome : « J'ai reçu, » lui dit-il, « votre lettre du 18 décembre, qui m'a donné grande consolation en m'apprenant votre arrivée à Rome avec M. le Vicair général de Genève. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), *Script. compuls.*)

(3) Voir dans l'Appendice II, la lettre du libraire Roussin. Il est intéressant de noter, en passant, que par le titre « *Extraits de la dispute du P. Chérubin* » Roussin désigne le livre *La Conférence accordée* (réimprimé par Binet), dont ces *Extraits* constituent la plus grande partie. Cf. l'édition Migne des *Œuvres de S. François de Sales*, tome IX, col. 1135-1186.

Au dessous du titre se trouve une vignette qui représente l'écusson du nom de Jésus, dominé par une croix, avec trois clous pour support. Cet écusson, de forme ronde, entouré de rayons, porte en exergue : *Nomen Domini laudabile*. Il est soutenu par deux anges et surmonté d'une tête de chérubin. Le livre est un petit in-8° de 326 pages, avec 30 pages préliminaires (1) y compris l'*Epître dédicatoire* à Son Altesse, et 21 pages de tables des matières. Ce volume présente une analyse marginale qui n'est certainement pas due au saint Auteur, peut-être à quelqu'un de ses amis. Un grand nombre de fautes d'impression se sont glissées dans ces pages, mais les caractères en sont beaux et nets.

L'intervalle de deux ans et demi qui s'était écoulé entre l'attaque de la Faye et la réponse de son saint antagoniste avait nécessairement quelque peu diminué l'actualité et l'intérêt de cette réponse. Toutefois, l'élévation du jeune Prévôt au siège épiscopal de Genève en 1602 donna une nouvelle importance à ses écrits. Le libraire Pillehotte profita de cet événement pour écouler le solde de la première édition de la *Defense de la Croix* sous le nom de seconde édition. Pour accréditer cette désignation il lui suffisait d'introduire quelques variantes dans les premières pages. Le titre est modifié ainsi :

(1) On trouvera dans l'Appendice III toutes celles de ces *pièces préliminaires* qui se rapportent à la sainte Croix ou à l'illustre Défenseur de ce culte sacré. Un certain intérêt se rattache à ces compositions, et malgré leur peu de valeur littéraire on aimerait à en connaître l'auteur. François Girard, Prévôt de la Collégiale de Bourg en Bresse, en joignant son nom à sa *Dédicace* (p. 421), nous apprend aussi qu'il a composé l'*antipathia* précédente. Cette désignation ne se rapporte évidemment pas à la poésie qui est placée immédiatement avant la *Dédicace*, mais bien plutôt à la pièce qui a pour titre, *Conformité*, etc., et qui est signée, *D. Fran.* C'est en réalité une *antipathie* ou *antithèse* à l'écrit de Calvin intitulé : *Admonitio de Reliquiis*. Peut-être François Girard n'a-t-il pas voulu se déclarer auteur des pièces de poésie qui nous semblent devoir lui être également attribuées ? La signature, *N. Despototius*, est évidemment un pseudonyme, et en traduisant le grec et le latin de son contexte, en ouvrant l'abréviation il pourrait signifier : *Nom du maître de tout*. Cette qualification se rapporterait probablement à la confiance que le saint Auteur aurait témoignée à son ami, en lui laissant la liberté de joindre quelques pièces préliminaires au livre de la *Defense de la Croix*.

Defense de la Croix de Nostre Seigneur. Divisée en quatre Livres. Par tres-Reverend Pere en Dieu messire François de Sales, Evesque de Geneve. Contre un petit traicté, n'aguere sorti de la mesme ville de Geneve, faussement intitulé : De la vertu de la Croix et de la maniere de l'honorer. Seconde édition. A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Jesus, MDCIII. Avec permission.

Certains changements, auxquels le saint Auteur était évidemment étranger, ont été introduits dans l'*Épître dédicatoire* (1). La plupart des *Pièces préliminaires* sont supprimées, à leur place se trouve un nouveau *Sonnet* sur la Croix et une longue table d'*errata*. Un exemplaire de cette soi-disant seconde édition tomba entre les mains de la Faye qui crut, ou feignit de croire, que l'ouvrage en question venait seulement de paraître. Il y fit une *Replique*, dont le caractère sera ultérieurement apprécié et que le saint Apôtre ne jugea pas digne de réponse.

On peut plus justement qualifier de seconde édition, malgré le changement de nom, le livre suivant :

Panthologie ou Thresor precieux de la sainte Croix, par François de Sales, Evesque de Geneve. A Paris, chez Claude Rigaud, ruë S. Jaques, au Chesne verd, et en sa boutique au Palais, pres la Chapelle S. Michel, MDCXIII.

Dans la préface du *Traité de l'Amour de Dieu*, le Saint proteste avec sa modestie habituelle contre ce « tiltre prodigieux », mais en réalité l'éditeur de cette publication n'était pas seul responsable. Dans la principale pièce préliminaire de la première édition l'ouvrage de notre grand Docteur est désigné sous cette même qualification emphatique (2). La *Panthologie* reproduit, comme adresse *Au lecteur*, les paroles finales de cette pièce préliminaire signée *D. Fran* ; mais elle supprime toutes les autres pièces et même l'*Épître dédicatoire* et l'*Avant-Propos* : l'éditeur a corrigé quelques fautes d'impression.

(1) Dans la présente Edition ces variantes sont reproduites en marge de l'*Épître dédicatoire*.

(2) Voir p. 417 du présent volume.

Quelques années plus tard, l'édition de 1600 fut réimprimée à Rouen, sous le titre abrégé : *L'Estendart de la sainte Croix*. L'analyse et les indications marginales sont supprimées dans cette édition.

A partir de cette époque, le traité de la *Defense de la Croix* ne semble pas avoir été imprimé isolément. Les éditeurs des *Œuvres* de saint François de Sales en 1637, ne pouvant se procurer un exemplaire de la première édition, reproduisirent celle de Rouen, jusqu'au Livre II : c'est ce qui explique l'absence de l'analyse et des indications marginales dans le Livre I et la répétition du titre incomplet : *L'Estendart de la sainte Croix*. Les trois autres Livres reproduisent le texte de la *Panthologie*.

Toutes les éditions qui se sont succédé ont suivi, à peu de chose près, celle de 1637. La présente Edition est donc la première à restituer le texte original donné au public par le saint Auteur.

II

Caractère de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix »

Après avoir brièvement raconté l'origine de la *Defense de la Croix*, il reste à considérer l'ouvrage en lui-même. Cet écrit, comme toutes les *Œuvres* de notre grand Docteur, renferme une doctrine profonde, revêtu du style le plus attrayant ; il demande à être étudié sous trois différents aspects dans cette seconde partie. Nous considérerons premièrement, les idées fondamentales, le but et le plan de ce traité polémique ; en second lieu, les vérités théologiques qui y sont développées, et enfin, les diverses spécialités de son style.

§ 1. — *Le but et le plan du livre de la Defense de la Croix*

Dès les premières lignes de son traité, le saint Auteur place la lutte sur son véritable terrain : « Cest adverte-
« tissement que je vais faire sur l'honneur et vertu de
« la Croix, » dit-il (var. (h), p. 18), « depend de ceste
« generale et importante controverse que nous avons
« avec les schismatiques de nostre aage. » La discussion roulait sur le sens vrai de « ceste proposition apostolique :
« *Au seul Dieu soit honneur et gloire* » (p. 12). Les sectaires soutenaient que les créatures ne doivent prétendre à aucun honneur religieux ; le Saint proteste contre cette affirmation, et établit deux vérités qu'il qualifie de « fondemens » de sa *Defense de la Croix* :
« On peut donner honneur et gloire a Dieu seul et
« tout ensemble a quelque creature, comme a la Croix » ;
et même encore, « pour bien rendre a Dieu l'honneur
« qui luy est deu, il est force d'honorer religieusement
« quelques creatures, et particulièrement la Croix »
(p. 13). Dans les deux premières Parties de son *Avant-Propos* l'Auteur prouve que l'on peut, et même que l'on doit honorer quelques créatures d'un honneur relatif, évidemment, mais cependant religieux ; la suite du livre a pour but de démontrer que la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ est, par excellence, une des créatures à qui un tel honneur doit être attribué : « Voyla, » dit le Saint (p. 18), « tout le dessein
« de ces quatre livres. »

On voit de prime abord dans quelles hautes régions notre grand Docteur élève sa controverse : selon les procédés habituels de son esprit philosophique, tout en laissant aux questions particulières leur intérêt spécial, il sait leur donner une plus grande étendue en les rattachant aux vérités fondamentales et universelles.

Les divers sujets traités dans la troisième Partie de l'*Avant-Propos* nous permettent de saisir mieux

encore le caractère et les lignes principales de l'ouvrage tout entier. Après en avoir établi les divisions, le Saint expose le plan adopté, plan qui doit atteindre une double fin : sa « Défense » de la Croix contre l'opuscule de la Faye sera « non seulement une réponse à ce « traité-la, mais encor un discours bien rangé » (p. 19). Il donne ensuite une sorte d'analyse du *Brief Traitté* et cite quelques exemples des « inepties et « mensonges » que l'on y rencontre à chaque page. Cette analyse offre comme un sommaire des diverses questions qui seront développées successivement dans la suite du livre. Entre autres circonstances historiques qui se rattachent à cette composition, le Saint rappelle les « placquars » qui forment le point de départ de toute la discussion. Souvent, dans le cours du volume, ces écrits seront l'objet de diverses allusions, surtout lorsqu'il s'agit de « l'honneur » et de « la vertu » de la Croix. Enfin, le saint Ecrivain conclut toute l'Introduction en faisant ressortir certains détails qui donnent une couleur plus vive à son ouvrage.

Dans le Livre premier, saint François de Sales parle de la vraie Croix de Jésus-Christ, en prouve la sainteté par le témoignage des Saintes Ecritures (cc. I-V), la conservation miraculeuse et l'invention, par le témoignage des Pères (cc. VI, VII). Il rappelle les « trois usages » que l'Eglise a attribués à la sainte Croix depuis son invention : elle a été considérée comme un mémorial de la Passion, comme un remède à « toutes « sortes de maux » (p. 75), comme un saint moyen d'honorer Jésus crucifié (cc. VIII-X).

L'entrée en matière du Livre II le rattache au Livre précédent. Le saint Auteur rappelle que tout ce qu'il avancera sur l'image et sur le signe de la Croix en général, se rapporte d'une manière bien plus excellente encore à la vraie Croix de notre Rédempteur, et produit une nouvelle preuve de la sainteté de ce précieux bois. Quatre chapitres traitent successivement de l'image de la Croix considérée en elle-même, de l'antiquité du

culte de la Croix et du Crucifix, des honneurs particuliers que le Seigneur a lui-même accordés à la Croix en la faisant « comparoistre miraculeusement en plusieurs « grandes et signalees occasions ». Le chapitre v démontre que la Croix représente le divin Crucifié ; il indique en même temps la division des chapitres suivants, destinés à réfuter les diverses allégations mensongères du *Brief Traitté*. Le Saint prouve d'une manière générale que l'on peut employer l'image de la Croix à de pieux usages et que cette image doit être un constant objet de vénération (cc. VI-VIII) ; il répond aux objections que de la Faye, d'après les *Marques de l'Eglise* de Bèze, fait contre certaines pratiques particulières du culte de l'Eglise catholique touchant cette doctrine (cc. IX, X). Le chapitre XI traite de la vertu de l'image de la Croix ; il correspond au chapitre du premier Livre qui témoigne de la vertu de la vraie Croix. Le chapitre XII résoud l'objection soulevée contre la Croix d'après les paroles bien connues de Minutius Félix, et prouve que cette citation est faussement attribuée à Arnobe. Dans le chapitre suivant, l'un des plus remarquables de tout le volume, le grand Controversiste tourne victorieusement contre son adversaire les arguments que celui-ci s'était efforcé de tirer de la représentation du Serpent d'airain. Le quatorzième chapitre relate les châtiments infligés par la justice divine à ceux qui déshonorent la Croix.

Le troisième Livre commence par un argument philosophique sur le signe de la Croix et sur l'usage qui en a été fait dans l'Eglise, dès les temps les plus reculés, comme témoignage et profession de la foi chrétienne. Dans la suite de ce Livre, il est traité du signe de la Croix comme invocation et prière, suivant la simple division établie p. 225 ; trois chapitres entiers expliquent les raisons qui justifient spécialement le saint usage du signe de la Croix sur le front.

Dans le quatrième Livre, l'Auteur revient aux principes fondamentaux énoncés dans l'Avant-Propos. C'est ici particulièrement que le livre de la *Defense* cesse

d'être une simple « responce adverse », et qu'il devient « un traité methodique pour le sujet de l'honneur et vertu de la Croix » (var. (b), p. 19). Saint François de Sales parle de l'honneur en général, et surtout de celui qui, supérieur à tous les autres, reçoit le nom d'*adoration*. La nature de cet honneur (cc. II-V), ses différentes sortes (cc. VI-X) et les diverses manières dont on le manifeste (cc. XI, XII) sont successivement traitées avec autant de noblesse que de clarté. Les derniers chapitres répondent péremptoirement à la grande objection tirée du commandement qui interdit la fabrication des images ou similitudes. Enfin, tout le volume se termine par l'expression vive et pathétique de la vénération et de l'amour que la sainte Eglise catholique professe envers le glorieux Etendard de son Roi et de son divin Epoux.

§ II. — *Doctrine de la Defense de la Croix*

L'aperçu qui vient d'être donné du traité polémique de saint François de Sales laisse entrevoir les principes qui dirigèrent l'Auteur dans la composition de son ouvrage. Il se proposait de soutenir et de confirmer les vérités exprimées par les « placards, » de réfuter les arguments du « traicteur (1), » d'exposer la doctrine catholique dans cette sublime beauté qui la fait planer au dessus de toutes les attaques. La diction du saint polémiste devait avoir l'élévation que comportait un tel sujet, et cependant demeurer claire et précise en s'adaptant à l'intelligence de tous. Dans ce combat auquel l'Apôtre s'engage pour l'honneur et la gloire de la Croix, il emploie tour à tour les armes que lui offrent les Lettres sacrées, la Tradition des Pères, la raison théologique et « naturelle ».

(1) Le Saint donne ce nom à l'auteur anonyme du *Brief Traitté*.

Les preuves tirées des Ecritures demandaient à être maniées par une main habile, car les novateurs basaient tous leurs arguments contre le culte de la Croix sur la fausse interprétation des Livres sacrés : il fallait donc ruiner de fond en comble leurs prétentions et retourner contre eux leurs propres armes. La première moitié du premier Livre de la *Defense de la Croix* est consacrée à démontrer que le culte de l'instrument de notre salut est fondé sur la Parole de Dieu. Nulle part, peut-être, dans les écrits de notre grand Docteur, on ne trouve un exemple plus frappant de cette puissance d'argumentation qui lui fait grouper les paroles inspirées, pénétrer, jusqu'à la moelle de leur sens caché, par l'analogie et la déduction, et les appliquer vivement au point discuté. Dans le treizième chapitre du Livre II, dans le huitième et le neuvième chapitre du Livre III, toutes les conclusions de la fausse exégèse de la Faye sont repoussées avec une énergie et une précision remarquables. En somme, l'ouvrage tout entier, depuis l'hymne de louange de son majestueux début jusqu'aux dernières paroles de sa triomphante conclusion, est tout pénétré, inspiré et animé par *la Parole de Dieu, vivante et efficace*.

Il était convenable que la Sainte Ecriture fournisse à notre ardent Apôtre les plus puissants secours dans ses luttes contre l'erreur, mais c'est aux témoignages des Pères de l'Eglise qu'il emprunte le plus grand nombre de ses arguments. Il prouve indirectement l'origine apostolique du culte de la sainte Croix, non seulement quant à ses principes généraux, mais aussi quant à sa pratique ordinaire ; toutefois, le but principal et immédiat de sa thèse est d'affirmer l'identité de doctrine de l'Eglise du xvi^e siècle avec l'Eglise des Pères. Les citations de ces « Anciens » sont au nombre de plus de quatre cents dans la *Defense de la Croix*. Le deuxième et le troisième Livre et la seconde partie du premier Livre sont presque entièrement formés par la réunion de ces preuves. Cet imposant appel

aux Pères de l'Eglise est le trait caractéristique du second traité polémique de saint François de Sales, et, de même que les *Controverses* sont tout spécialement fondées et appuyées sur la Sainte Ecriture, de même aussi les témoignages ecclésiastiques forment la base principale de l'édifice élevé par notre grand Docteur en l'honneur de la sainte Croix. Il voulait sans doute affirmer ainsi l'autorité de l'Eglise et des illustres interprètes de la doctrine catholique. Du reste, la nature du sujet de la *Defense*, qui se rattache à l'Ecriture d'une manière plutôt implicite qu'explicite, requérait surtout ce genre de preuves ; telle était d'ailleurs la méthode des « placards, » principalement composés de citations des Pères.

Il n'est pas nécessaire de nommer ici tous les illustres témoins qui déposent en faveur des arguments de notre saint polémiste. Depuis saint Justin jusqu'à saint Grégoire le Grand, ces noms forment une chaîne ininterrompue dont saint Augustin et saint Jean Chrysostôme, saint Ambroise et saint Jérôme constituent les plus solides anneaux. Tous les anciens historiens, depuis Eusèbe jusqu'à Nicéphore, sont également appelés à rendre témoignage à la vérité ; le résumé de la Tradition sur le culte des images fourni par le second Concile de Nicée n'est pas oublié. Le grand Canoniste sait aussi utiliser avantageusement en faveur de sa thèse les solides arguments que lui fournissent les livres de Droit canon et de Droit civil.

Quelques-unes des citations du saint Auteur se ressentent des données incomplètes de la science historique de l'époque, mais elles sont relativement très rares, comparées au grand nombre de témoignages authentiques : on pourrait même supprimer les textes douteux sans amoindrir la force de la preuve générale. Ces textes possèdent, du reste, une valeur secondaire mais réelle, comme preuves d'antiquité, car ils datent presque tous de l'époque des auteurs auxquels ils sont attribués. Il faut aussi se souvenir que l'autorité de la plupart de ces ouvrages était acceptée par les plus

considérables des adversaires de notre Saint⁽¹⁾ : celui-ci avait donc le droit d'utiliser contre eux les armes dont ils se servaient eux-mêmes.

Les témoignages empruntés à la Sainte Ecriture et aux Pères constituent sans doute la partie la plus importante de l'ouvrage qui nous occupe, mais le génie personnel de notre saint Docteur se fait principalement jour dans la manière dont il emploie le raisonnement et la dialectique. Le quatrième Livre surtout en offre un exemple remarquable : le Saint s'y propose de traiter d'une manière succincte mais complète « la doctrine « Catholique touchant la qualité de l'honneur deu a la « Croix » (p. 304). Nulle part, peut-être, dans l'arsenal de l'enseignement théologique, on ne trouve une exposition aussi claire et aussi profonde de la question difficile de l'adoration. Le ministre de la Faye combattait la doctrine de ceux qu'il appelle avec mépris « les questionnaires, » c'est-à-dire les scholastiques ; aussi est-ce précisément avec le langage de saint Thomas et de saint Bonaventure que notre habile polémiste répond à son adversaire, et, à l'exemple de ces Docteurs de l'Eglise, il appuie ses conclusions sur les principes d'Aristote. Toutefois, il y ajoute des arguments tirés de son propre fonds, et dans un bon nombre de définitions et de distinctions on saisit l'action personnelle de son esprit logique et pénétrant. La première et la seconde partie de l'Avant-Propos sont d'un caractère presque identique à celui du quatrième Livre. La première partie du premier Livre mérite aussi une mention particulière, comme exemple admirable de la manière avec laquelle la logique impitoyable de notre Saint anéantit « le grand, ou plustost l'unique argument de « ce traitteur contre la doctrine Catholique de la vertu « de la Croix » (p. 34). Plusieurs autres passages pourraient être cités, comme autant de preuves de la force

(1) Ainsi, par exemple, les novateurs recevaient comme authentiques le livre *De XII operibus cardinalibus Christi*, attribué à saint Cyprien (voir note (3), p. 62), la *Vie de saint Basile*, attribuée à saint Amphiloque (p. 298), les opuscules de Prochorus et d'Abdias (pp. 295, 349).

de raisonnement de ce grand Philosophe chrétien, qui sait mettre à profit les plus simples propositions de l'Écriture et des Pères, et en tirer les conclusions les plus décisives en faveur de sa thèse, se servant également avec avantage pour sa propre cause des arguments de son adversaire qui paraissaient les plus solides et les mieux établis.

L'étude qui vient d'être faite du traité de la *Defense de la Croix* suffirait sans doute pour démontrer l'excellence de la doctrine qu'il renferme; mais nous pouvons en donner un nouveau témoignage qui ne sera pas sans valeur. Il a été dit plus haut que le ministre de la Faye écrivit une *Replique* ⁽¹⁾ au livre de la *Defense de la Croix*. Il suffit de montrer les points vulnérables de l'ouvrage du pasteur calviniste pour faire ressortir mieux encore la force des arguments du grand Controversiste catholique. Saint François de Sales, parlant de la réponse de la Faye, écrivait les paroles suivantes ⁽²⁾ : « Mes amis n'ont « jamais voulu que je prisse seulement la peyne de « penser a repliquer, tant la response leur a semblé « indigne. » Nous ne prétendons pas suppléer ici à ce qui a été trouvé inutile par un juge si compétent; toutefois, il ne sera pas sans intérêt d'expliquer brièvement les raisons du silence de notre Saint, silence qui de toutes les condamnations est souvent la plus efficace comme la plus méritée.

Le second ouvrage de la Faye est un volume de 240 pages in-8°, avec 14 pages préliminaires. Comme la *Defense de la Croix*, la *Replique* se compose d'un Avant-Propos et de quatre Livres. Les subdivisions correspondent pour l'ordinaire aux chapitres du traité

(1) *Replique Chrestienne à la response de M. F. de Sales, se disant évesque de Geneve, sur le Traicté de la vertu et adoration de la Croix, par Antoine de la Faye, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de Geneve.* De l'imprimerie de Jacob Stær, MDCIII.

(2) Lettre à M^{me} de la Fléchère, 23 mai 1609. Cf. la lettre à un Evêque, 14 août 1604.

de saint François de Sales. Pour connaître les matières contenues dans ce volume et en apprécier le style, il suffit de lire les nombreux extraits du *Brief Traitté* qui se trouvent dans la *Defense de la Croix*, où l'opuscule du ministre calviniste est presque entièrement reproduit. Les deux tiers du second écrit de la Faye répètent les arguments du premier, en y joignant de nouvelles attaques sur presque tous les points du culte et de la doctrine catholiques. Soixante-dix à quatre-vingts pages seulement de la *Replique* justifient le titre de l'ouvrage et répondent d'une manière directe aux arguments de notre Saint.

L'apologie que de la Faye offre de son « unique argument » est si faible qu'on peut la réduire à cette simple assertion : « En la Parole de Dieu il ne se trouve rien qui puisse nous induire à attribuer quelque vertu au bois de la Croix ou au signe d'icelle. » Pour toute réponse, il suffit de répéter les paroles du Saint qui exprime avec modestie le sentiment de ses amis : « Ilz ont « creu que mon livre fournissoit asses de defense contre « ceux qui l'attaquoient, sans que j'y adjoustasse chose « du monde (1). »

Quant aux témoignages des Pères de l'Eglise, de la Faye distingue entre les anciens et les modernes, et refuse tout crédit à la parole de ceux qui n'appartiennent pas aux premiers siècles du christianisme. Il rejette d'un seul coup tous les historiens ecclésiastiques, tous les scholastiques et tous les écrivains appartenant aux Ordres religieux. Cette manière d'agir offre l'avantage d'écarter un grand nombre de témoins importuns, mais avec un tel système il devient impossible d'admettre une sérieuse discussion historique. Le pasteur calviniste avoue bien que la Croix était en honneur, même avant ce qu'il appelle la « corruption » de l'Eglise, mais il soutient toujours que cet honneur rendu à la Croix n'était qu'une profession de christianisme, et que, par le mot de Croix, les anciens Pères

(1) Lettre à M^{me} de la Fléchère (voir la note précédente).

entendaient les souffrances du Christ, et non l'instrument de notre Rédemption. Les arguments de la *Défense de la Croix* répondent suffisamment à la première de ces assertions ; quant à la seconde, on peut ajouter aux paroles de saint François de Sales un témoignage que le ministre genevois ne saurait récuser, celui de l'ami intime de Calvin, Guillaume Farel, qui atteste dans son livre sur la Croix ⁽¹⁾ (cc. XI, XXXIX), qu'il est « impossible » de donner cette interprétation aux paroles des Anciens ; et il ajoute, que « ceux qui ont quelque jugement voient bien qu'il va autrement. »

Mais, après tout, le point du différend était bien plutôt une question de logique et de bon sens qu'une question d'interprétation de l'Écriture ou de la Tradition. Les réformateurs, les calvinistes surtout, avaient adopté comme vérités essentielles certains principes *a priori*, qui n'étaient en réalité que des suppositions gratuites et erronées. Parmi ces axiomes, l'un des plus célèbres affirmait que toute comparaison est impossible entre Dieu et la créature et que, même par l'analogie, les lois qui régissent la raison humaine ne peuvent s'appliquer à la Divinité. De là, cette persistance avec laquelle de la Faye s'obstine à nier la différence qui existe entre l'honneur suprême et l'honneur « subalterne, » l'adoration absolue et l'adoration relative : les raisons les plus solides, les preuves les plus convaincantes ne sont combattues que par le silence. Le Saint dit avec vérité : « Or, que le plus excellent honneur « soit celui qui s'étend à toutes les appartenances de « la chose honorée, je ne sçai qui le peut nier, sinon « celui qui aura juré inimitié à la raison et nature » (pp. 13, 14) ; « d'adorer le bois, c'est une sottise trop « extravagante » (p. 127) ; « C'est être insensé » de rapporter un miracle « à autre qu'à Dieu seul » (p. 299) ; « la Théologie ne détruit pas l'usage de raison, elle

(1) *Du vray usage de la Croix de Jesus Christ, et de l'abus et de l'idolatrie commise autour d'icelle... avec un avertissement de Pierre Viret.* [Genève?] Rivery, 1560.

« le presuppose ; elle ne le ruine pas, quoy qu'elle le « devance » (p. 35). Mais les irréfutables déductions du Docteur catholique ne sauraient être acceptées par le jugement faussé de parti pris par son adversaire ; cette disposition d'esprit le rend aussi prompt à rejeter la raison la plus palpable qu'à défendre la « sottise la plus extravagante. »

Les calvinistes soutenaient encore qu'en fait de doctrine et de croyance religieuse, tout ce qui n'était pas explicitement certifié par le Texte sacré était nul. Admettre ce principe, c'était anéantir toute controverse ou la réduire à une question de mots. L'intrépide polémiste dit très justement qu'un fait de la Sainte Ecriture témoigne de la vérité d'un fait de même nature « par « une consequence tant aysee qu'il n'estoit besoin de « l'exprimer » (p. 35). Il ajoute que « la vertu miraculeuse de la Croix est asses testifiee en l'Escriture par « la consequence tiree, par plus forte rayson, de la « vertu des autres reliques » (var. (c), p. 40). Les honneurs rendus à l'Arche d'alliance, à la verge d'Aaron, au manteau d'Elie, au bâton d'Elisée, aux « soliers » du Sauveur ; la vertu de Dieu accordée à des objets inanimés tels que la robe de Jésus-Christ, tels même que l'ombre de saint Pierre et les « mouchoirs » de saint Paul : tout est inutile. L'auteur de la *Replique* ne voit là que des faits isolés, des exceptions, des dispositions particulières d'événements dont on ne peut déduire aucun principe, tirer aucune conséquence. Il répète sans cesse son refrain habituel : montrez-moi dans la Sainte Ecriture le culte de la Croix. Le saint Apôtre proteste continuellement qu'il n'appuie pas sa thèse sur la parole des hommes, mais sur celle de Dieu même, dont la sainte Eglise est l'organe ; il rappelle à son adversaire que l'Eglise est la *colonne de vérité*, et que *celui qui n'écoute pas ses enseignements doit être tenu comme païen et comme publicain* : de la Faye ne veut rien entendre. Aveuglé par le principe erroné sur lequel se basent ses appréciations, il qualifie de *doctrine des hommes* tout ce qui

n'est pas explicitement contenu dans le Texte sacré.

Il serait difficile d'exprimer à quelles conclusions absurdes les réformateurs étaient forcément amenés par la rigide application de cette théorie : ainsi, par exemple, bien que nous sachions que la génération de Melchisedech n'a pas différé de celle des autres hommes, nous devons croire qu'il n'a eu ni père ni mère parce que la Sainte Ecriture ne lui en attribue pas. Telles sont les propres paroles de la *Replique* (p. 57) : « Ce que l'Écriture ne dit estre, doit estre tenu comme non estant, encor' qu'il soit. » Ce n'est donc pas sans motif que notre Saint s'écrie (p. 368) : « Il n'y a excuse qu'ilz n'accusent, il n'y a rayon qui « les paye (1). » Nous nous bornerons à ces exemples, renvoyant le lecteur aux *Controverses* (2) qui lui fourniront d'autres preuves de la manière dont « les « ministres ont combattu la rayson et l'expérience. » Il est superflu de dire que les fausses conclusions adoptées par les sectaires atteignaient un plus haut degré d'inconséquence en traversant l'esprit étroit d'un homme tel que de la Faye (3).

(1) Nous sommes bien loin d'attribuer aux calvinistes de ce siècle les opinions étranges de ceux qui ont été les premiers disciples du célèbre hérésiarque. Plusieurs de ceux qui appartiennent actuellement à la secte de Calvin ont une largeur et une droiture d'esprit qui leur fait apprécier la doctrine catholique relativement au culte de la Croix ; parfois même ils adoptent à cet égard les pratiques de notre sainte religion. Voir l'opuscule remarquable, intitulé : *Etude historique et critique sur la Liturgie du Vendredi Saint dans l'Eglise catholique, thèse soutenue publiquement devant la Faculté protestante de Montauban, en juillet 1891, par Joseph Bianquis. Montauban. Granié, 1891. Imprimé avec permission du Recteur de l'Académie de Toulouse.*

(2) Partie II, chap. VIII, art. II.

(3) On trouve à chaque page de la *Replique* des raisonnements tels que ceux-ci : Les catholiques disent qu'ils s'adressent au Sauveur crucifié quand ils parlent à la Croix ; mais cela ne peut être, puisqu'ils emploient trois différents genres dans leurs invocations. Saint François de Sales avait dit (p. 16) : « ... Quelle jalousie pourroit avoir le soleil ou le feu de « voir qu'on tint pour plus lumineux et chaud ce qui les approcheroit de « plus pres ? » De la Faye répond gravement : « Tant le soleil que le feu sont creatures inanimées, sans cognoissance. » Notre Saint cite l'exemple des païens et en tire des arguments en faveur de sa thèse ; de la Faye proteste que nous n'avons rien à apprendre des païens, nous devons les instruire. La bénédiction de Jacob croisant les mains sur la tête de ses petits-enfants

Nous passons sous silence les tournures évasives, les propositions contradictoires, les hors-d'œuvre du ministre calviniste ; toutefois, nous ne saurions terminer cet aperçu des matières contenues dans la *Defense de la Croix* sans examiner à fond la valeur réelle ou prétendue des accusations de la *Replique*, examen qui aura pour premier résultat de faire mieux apprécier le mérite du traité qui nous occupe.

Après une étude attentive du livre de son antagoniste, de la Faye y signale les erreurs suivantes : premièrement, la fausse indication de certains passages des Pères, défaut rare et de peu de conséquence, dont nous avons parlé plus haut ; deuxièmement, une certaine faiblesse d'argumentation quant à la preuve d'antiquité des *crucifix*, question secondaire qui n'infirme aucunement l'argument de la preuve d'antiquité de la *Croix* ; troisièmement, la traduction incorrecte d'une proposition d'Aristote, par la phrase, *amari est honorari* (p. 305), formule que le saint polémiste emploie probablement dans le but de rappeler le principe signifié, plutôt que pour l'exprimer littéralement. Enfin, de la Faye s'efforce de donner à quelques-unes des propositions de son *Brief Traitté* un sens préférable à celui que leur attribue saint François de Sales qui, toutefois, avait laissé sur ce point même une certaine marge à ses appréciations (p. 23). La nomenclature d'erreurs aussi insignifiantes exalte l'ouvrage de notre grand Docteur plus qu'elle ne le rabaisse, puisqu'elle écarte l'idée de défauts plus considérables.

Quant aux autres critiques que dirige de la Faye contre la *Defense de la Croix*, elles n'ont de fondement que dans la mauvaise foi ou l'ineptie de leur

n'est pas une figure de la Croix, parce qu'il les a croisées à la façon d'une croix de saint André et non d'une croix latine. Si nous prétendons imiter sainte Paule dans les honneurs qu'elle rendit à la Croix, nous devons aussi l'imiter dans son voyage en Palestine. Saint François de Sales tire une similitude des allures des chiens de chasse ; donc, c'est un Evêque chasseur ; et cent autres inepties du même genre.

auteur. Notre Saint rapporte le texte des Actes des Apôtres⁽¹⁾ qui atteste que, par suite de « l'accroissement « de la foy » les fidèles *portaient les malades sur les places afin que l'ombre de saint Pierre les couvrît* (p. 14). Le pasteur calviniste fait dire au Saint que l'accroissement de la foi provenait des honneurs rendus à saint Pierre, et sur ce il l'accuse de falsifier l'Écriture. La *Défense* parle (p. 203) de la punition miraculeuse infligée aux insulteurs de la Croix à Loyette « ces années passées; » la *Replique* substitue ces mots, « en 1600, » et assure qu'à pareille date on ne trouve mention d'aucun fait semblable⁽²⁾. Lorsque le Saint, citant (p. 35) les paroles de l'Écriture qui se rapportent à la Croix de Notre-Seigneur, en tire cette conclusion : « donques, Dieu a voulu qu'en ce saint bois il y eust « quelque grande vertu, » de la Faye l'accuse de « rechercher la volonté de Dieu de ce qu'il n'a pas prononcé. » Les raisonnements les plus judicieux du grand Écrivain sont dénaturés et prennent la forme d'un faux et ridicule syllogisme. Ainsi, lorsqu'il exprime d'une manière si élevée la pensée que Dieu doit être honoré dans l'ordre politique, dont il est « l'auteur et principe » (p. 8), l'impudent contradicteur s'écrie : « C'est aussi bien que s'il concluoit ainsi :

Dieu est createur des perroquets et leur donne la voix,
Pourtant il doit estre honoré de la façon que chantent les
perroquets. » (*Rep.*, p. 8.)

De nombreux exemples de ce procédé déloyal se rencontrent dans la *Replique*, où l'adversaire de la Croix travestit à chaque page la pensée de saint François de Sales.

De la Faye s'attaque d'une manière plus directe à la personne même de l'Auteur de la *Défense de la Croix*

(1) Chap. v, 14, 15.

(2) Dans le Manuscrit de la *Défense*, écrit en 1598, le Saint parle de ce miracle comme ayant eu lieu « l'année passée » (voir var. (f), p. 203). Cette date se rapporte sans doute à l'invasion de la Savoie par les troupes de Lesdiguières, après la rupture de la trêve au printemps de 1597 (cf. Chorier, *Histoire de Dauphiné*, liv. XX, § xxvii).

lorsqu'il reproche à son ouvrage d'être composé d'emprunts et inspiré par l'esprit d'intolérance et de raillerie. Les ministres de Genève tremblaient devant le nouveau champion de l'Eglise catholique qui, pour ses premières armes, avait si rapidement soustrait la belle province du Chablais à leur influence religieuse et à la puissance de leurs moyens de séduction ⁽¹⁾. Il était de leur intérêt d'infirmier le plus possible l'autorité de l'écrit de saint François de Sales et, pour arriver à leur but, ils décriaient le caractère du saint Auteur et l'originalité de sa plume.

Fidèle à cette tactique, de la Faye accuse son adversaire de n'être que le plagiaire du grand Bellarmin : « La pluspart de cest escrit, » dit-il (p. 45), « est des plumes de Bellarmin, furtivement tirées des aisles d'iceluy... au Traité de la Croix » ; « Le traditionneur ⁽²⁾ a mendié presque tout ce qu'il dit, du magasin de Bellarmin » (p. 212). Or, le célèbre Jésuite n'a écrit aucun *Traité de la Croix* ; il ne consacre à ce sujet que cinq chapitres de sa *Controversia de Ecclesia Triumphante*, et lors même que le Saint les eût transcrits littéralement, ils n'auraient pas occupé la douzième partie de la *Defense de la Croix*. Mais, en réalité, il n'y a pas une page entière du traité de saint François de Sales dont il ait emprunté l'idée au grand Cardinal ; et, lorsque les deux auteurs sont identiques dans leurs citations, il est évident que notre Saint est remonté aux sources sans employer d'intermédiaire. Toujours, il est vrai, et dans chacun de ses écrits, notre Docteur aimait à s'inspirer de Bellarmin, et, loin de recourir « furtivement » aux lumières du grand

(1) Les paroles suivantes (*Replique*, p. 29), sous une apparence de raillerie, laissent entrevoir les sentiments des pasteurs calvinistes de Genève à l'époque dont nous parlons : « Defunct M. Claude Grenier estoit un bon simple homme, disent quelques uns de ses diocésains ; mais son successeur est bien un autre baston, en savoir, zele, inventions controuvées ou à controuver, pour augmenter la devotion. »

(2) De la Faye donne le nom de « traditionneur » à saint François de Sales, « d'autant qu'il est un prescheur de Traditions et n'a presque fondement sinon sur icelles. » (*Rep.*, p. 5.)

controversiste, il se glorifie d'en être éclairé et avoue hautement tout ce qu'il lui doit. Si dans quelques rares occasions il ne le nomme pas, c'est qu'il est d'un autre avis (pp. 119, 199) ; et alors c'est encore avec plus de vénération que le jeune lutteur parle du vétéran qui a blanchi dans le combat pour Dieu et pour son Eglise. Dans ces occurrences il le qualifie de « grand docte » ou de « grand personnage de nostre aage ». Partout, cependant, notre saint Docteur s'établit sur le pied d'une indépendance modeste, mais affranchie de toute servitude ; lui aussi est *maître en Israël*, et ce n'est pas seulement sur l'autorité de Bellarmin, mais sur celle de l'Eglise toute entière qu'il appuie ses décisions : « Le docte Bellarmin, » dit-il, « produit ces exemples. Il y en a d'autres non moins a propos... » (p. 347) ; « ... Je serois d'avis, apres « le docte Bellarmin... » (p. 355).

De la Faye se trompe encore plus lourdement dans l'assertion suivante : « Aussi n'a pas esté oublié le labeur du Jesuiste Gretserus, qui a fait un gros volume *De Cruce* dont le traditionneur a escremé ou plustost escumé la fleur » (*Rep.*, p. 45). La meilleure réponse à ces paroles se trouve dans le livre même de la *Defense de la Croix* (var. (j), p. 28), où notre Saint, faisant allusion à l'ouvrage de Gretser, déclare ne pas l'avoir lu⁽¹⁾.

Du reste, François n'avait pas besoin d'emprunter à autrui l'expression de ses sentiments de vénération et d'amour envers la Croix de son divin Maître ; sujet qui, dès ses plus jeunes années, avait passionné son intelligence et son cœur. Encore tout enfant, au collège d'Annecy, il consacrait les meilleurs instants de ses récréations à la lecture de la vie des saints Antoine, Martin, Hilarion, dont il extrait de si touchants épisodes sur l'usage du signe de la Croix.

(1) Ce passage, écrit sur le feuillet détaché du Manuscrit où se trouve le premier jet de l'*Épître dédicatoire*, est évidemment de la même date, octobre 1598 (voir p. xi de cette Préface). L'ouvrage de Gretser fut publié en parties séparées, et, à cette époque, la première venait seulement de paraître. La *Dédicace* de cet ouvrage porte la date du 10 avril 1598.

Ses profondes connaissances des œuvres des Pères, et de plusieurs autres auteurs cités dans la *Defense de la Croix*, datent du premier séjour qu'il fit à Paris n'étant encore que jeune étudiant ⁽¹⁾. Dans son analyse de Droit civil à Padoue, il rapporte la loi impériale qui défendait de placer la Croix sur la terre, et use des mêmes expressions que nous retrouvons dans le présent ouvrage (p. 151) ; déjà il s'écrie : « Venez, iconoclastes ⁽²⁾. » Le même volume manuscrit rappelle la visite du Saint au Crucifix de Béryte, gardé à Sirolo, près de Lorette ⁽³⁾, visite qui dut fixer dès lors en traits indélébiles dans son esprit l'histoire qu'il se plaît à nous redire (pp. 110, 111) ⁽⁴⁾.

L'institution de la *Confrerie de la sainte Croix* et les divers événements de la mission du Chablais fournirent au jeune Apôtre de nombreuses occasions de rappeler à son souvenir tout ce qui se rattache au culte de l'instrument de notre Rédemption, et d'augmenter encore l'érudition qu'il avait acquise à l'égard de cette sainte doctrine. La liste des auteurs connus et cités dans la *Defense de la Croix* doit être complétée par l'addition de tous ceux que notre Saint avait consultés lors de la rédaction des *Controverses*. Quant aux auteurs hérétiques en particulier, le *Catalogue de*

(1) On peut aussi remonter à cette époque pour s'expliquer les préférences que, dans la *Defense de la Croix*, notre Saint montre pour certains Pères de l'Eglise. Ainsi, la nouvelle publication des poèmes de saint Paulin dans l'*Appendix Bibliothecæ Patrum* par de la Bigne (Parisiiis, 1579) et l'édition d'Arnobe par de la Barre, 1580, donnaient un intérêt spécial à ces ouvrages au moment de l'arrivée du jeune François de Sales à Paris.

(2) « ... *Quod non videtur satis primum eo loco pingi tantum signum, scilicet « Crucis, et loco exprimi quo pedibus conteri possit : adeste, iconoclastæ. Qui « secus faxit capite plectatur. »*

(3) « ... *Paululum flexa via, Cirolitanam Christi Dei in Cruce vivi pendens, quam sanctus Lucas pinxisse dicitur, effigiem vidimus...* » Ce Crucifix miraculeux, originaire de Béryte, est connu sous le nom de *Crucifix de Sirolo* ; il est gardé dans la petite ville d'Umana, autrefois feudataire de Sirolo. C'est cette dernière ville qui est désignée dans la rime familière aux pèlerins de Lorette :

*Chi va a Loreto e non va a Sirolo,
Vede la Madre e non vede il Figliolo.*

(4) Cf. *Les Controverses*, Partie II, chap. VII, art. II.

livres prohibés reproduit à la fin du présent volume ⁽¹⁾, montre qu'il mettait le même soin à remonter aux sources de l'erreur qu'à celles de la vérité.

Nous avons cru devoir insister sur ce point pour attester une fois encore que l'Œuvre importante dont nous nous occupons présentement est loin d'être une compilation de divers matériaux amassés précipitamment pour repousser d'urgence une violente attaque. Tout controversiste intelligent eût pu réunir des citations et en tirer des conclusions évidentes ; mais ce n'est pas à recueillir des preuves, à grouper des affirmations que s'est borné le travail de notre grand Docteur. Au milieu d'un nombre imposant de témoignages, l'Auteur choisit les plus frappants, les mieux adaptés à son sujet, il les pèse séparément, il les assemble après mûr examen, il assigne à chacun la place qu'il doit occuper dans le plan de son ouvrage, il les applique avec vigueur à l'objet de la discussion. Ce livre est le fruit des labeurs de notre Saint, il porte l'empreinte de son génie personnel, et, autant que pouvait le permettre le but d'un traité de ce genre, il garde un cachet d'individualité sur lequel on ne saurait se méprendre.

Nous nous arrêterons peu sur le second chef d'accusation générale de l'auteur de la *Replique* contre le Défenseur de la Croix, à savoir, les « tant atroces injures » que le pauvre ministre groupe sur la deuxième page de son livre ; elles sont loin de dépasser les limites qu'autorisait le langage de l'époque en de semblables occurrences. De plus, on ne doit pas oublier que notre Saint s'adressait à un auteur anonyme, et que ses reproches sont fondés sur la conduite du « traître » et motivés par les propres paroles de ce dernier. Parler des « mensonges » et des « blasphèmes » que renferme un écrit, ce n'est pas nécessairement qualifier de menteur et de blasphémateur celui qui l'a rédigé, à moins que l'on n'accuse positivement sa volonté et son intention. Quant aux épithètes dont

(1) Voir l'Appendice IV.

saint François de Sales stigmatise les allégations du *Brief Traitté*, il ne faut pas perdre de vue un principe que notre Saint exprime fréquemment dans ses écrits : la douceur n'est pas la faiblesse, et la compassion pour les hérétiques est conciliable avec la haine de l'hérésie. Le Défenseur de la vérité ne devait pas capituler en présence du mensonge. Du reste, jamais il ne dépasse les limites qu'il s'est tracées au début de son livre : « ... Je n'ay voulu user d'aucunes injures ni invectives « mordantes, comme il a fait, ma nature n'est point « tournée a ce biais. Mais aussi n'ay-je pas voulu tant « affecter la douceur et modestie que je n'aye laissé lieu « a la juste liberté et naïfveté de langage » (p. 27).

Les plaintes que le ministre de la Faye élève contre les expressions employées par son adversaire ne sauraient nous faire excuser celles dont lui-même ne rougit pas de se servir. Le Saint rapporte (p. 156) quelques-unes des invectives du *Brief Traitté* contre les catholiques; la *Replique* est sur le même ton. L'Auteur de la *Defense de la Croix* est accusé de n'agir que par « ambition » et « afin qu'on parle de » lui ; ses raisonnements ne sont que « fumée sophistique »; il a l'humeur « atrabilaire »; « sa plume est trempée non en encre mais en fiel », comme tous ceux de sa « maledicentissime escole »; les prédicateurs catholiques sont des « docteurs de mensonge », qui « croupissent » en « ignorance bestiale » et profèrent des « coassements infernaux. » Le pasteur calviniste s'attaque aux pratiques les plus chères à notre foi, et en parle dans des termes où l'aigreur le dispute à la raillerie la plus grossière; quelquefois même ses expressions sont trop inconvenantes pour être reproduites.

Nous n'insisterons pas davantage; et, ce dernier point excepté, nous sommes même disposés à accorder une plus grande licence au « traicteur » que nous n'en réclamons pour son saint Antagoniste; toutefois, les bienséances du langage variant suivant les époques, il était de notre droit de chercher à en connaître les lois telles que les a observées celui qui s'en est constitué juge.

Nous croyons avoir suffisamment exposé, et justifié au besoin, la doctrine du second traité polémique de notre Saint. Il pouvait donc en toute justice prononcer les paroles que nous a conservées l'un des témoins du Procès de Canonisation⁽¹⁾, que « s'il escrivoit une autre fois » pour la défense de la Croix « ce seroit encores à la plus grande confusion des heretiques. »

§ III. — *Style de la Défense de la Croix*

*Rapports qui existent entre cet ouvrage et les autres Œuvres
de saint François de Sales*

Toutes les qualités du style de saint François de Sales, déjà signalées dans l'Introduction générale⁽²⁾, brillent dans la *Défense de la Croix*; la clarté et la netteté de démonstration se rendent surtout remarquables dans la précision avec laquelle l'Auteur coordonnant tant de matières diverses, les harmonise pour en faire un tout complet, et encore dans les développements pleins d'intérêt qu'il donne à des questions parfois abstraites, comme, par exemple, dans l'Avant-Propos et le quatrième Livre.

Le Saint nous indique lui-même le caractère distinctif du style de son ouvrage, lorsqu'il le compare avec le *Traité de l'Amour de Dieu*, et prie ses lecteurs de se ressouvenir que « le langage de la guerre est autre « que celui de la paix. ⁽³⁾ » En effet, ce seul titre, la *Défense de la Croix*, rappelle la lutte; dès les premières pages, le lecteur se sent enveloppé d'une atmosphère belliqueuse, et cette impression persiste jusqu'à la conclusion du livre. Ce traité est, pour ainsi dire, la continuation des *Controverses*, avec cette différence, que dans celles-ci le saint polémiste s'adres-

(1) Le P. Nicolas Desfayet, chanoine régulier de Sixt (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 13).

(2) Tome I, pp. LXXI-LXXV.

(3) Préface du *Traité de l'Amour de Dieu*.

sait à la Réforme en général, tandis que dans celui-là il entreprend un de ces combats singuliers dont l'issue égale en importance le succès ou la perte d'une grande bataille. Le champion du divin Crucifié ne perd jamais de vue la cause à laquelle il se dévoue, et ne la laisse pas oublier à ses lecteurs. Dans ses œuvres ascétiques, c'est d'une manière directe que saint François de Sales s'adresse à ses amis : s'il parle avec force, c'est toujours comme un maître, comme un père, qui soutient et console en même temps qu'il instruit et corrige. Ici, c'est indirectement et par son exemple, qu'il élève et encourage dans la lutte : nous le voyons au poste avancé, défendant avec vaillance une cause commune et écrasant nos ennemis. Une confiance plus intime, une estime et un amour toujours croissants pour la sainte Eglise notre Mère s'enracinent dans les cœurs, quand on lit les paroles de feu que fait entendre le « porte-enseigne » des chevaliers du Christ. Nous l'avons dit plus haut, il ne craint pas de flétrir par leurs noms propres le mensonge, l'imposture et le blasphème. Les expressions d'indignation, de défiance et de dédain, qu'autorise la controverse populaire, tombent parfois de sa plume ; parfois aussi, perce çà et là quelque pointe d'ironie, bientôt émoussée par la bonté qui domine toujours en lui.

Au milieu de ce chaleureux combat en faveur de la vérité, le Défenseur de la Croix reste lui-même ; il fait toujours, en effet, la part de la miséricorde. Sa charité pour les simples et les dévoyés se révèle à travers les paroles les plus énergiques ; cette même charité fait à certains moments jaillir de son cœur de suaves accents qui pénètrent l'âme avec d'autant plus d'efficacité, que l'on s'attendait moins à les rencontrer dans un écrit de cette nature. C'est vraiment le *miel dans la gueule du lion, la douceur qui sort du fort*. Il est peu d'endroits, dans les Œuvres de notre Docteur, où la tendresse de sa dévotion se laisse mieux entrevoir que dans la réponse, courte mais expressive (p. 235),

à l'objection du « traître » qui prétendait que la recherche de la Croix empêche la recherche du Sauveur crucifié.

Ce qui frappe le plus dans l'ouvrage de la *Defense de la Croix*, outre l'ardeur martiale qui le caractérise et les sentiments de profonde piété dont il est pénétré, c'est la manière dont l'attention y est soutenue et captivée. De tous les écrits de notre Saint, il n'en est point peut-être de plus intéressant pour la majorité des lecteurs. A tout instant, survient un épisode gracieux, une touchante anecdote, une remarque curieuse, un rapprochement inattendu, une ingénieuse similitude, un mot brillant ou rapide, dans lequel se condense admirablement toute une pensée. L'imagination illumine ces pages vivantes et variées. De loin en loin, le saint Auteur s'élève jusqu'à ces hauteurs sublimes qui appartiennent plus spécialement au *Traité de l'Amour de Dieu*. Citons le passage (p. 116) où il dit que « l'apparition » de la Croix « faite a Constantin... fut comme un saint signe de la cessation du deluge du sang des Martyrs, duquel jusques a ceste heure-la toute la terre regorgeoit; » ou encore (p. 212) : « Ce droit d'annoblir les actions lesquelles d'elles-mesmes seroyent roturieres et indifferentes, appartient a la religion comme a la princesse des vertus; » et ailleurs : « Les mariniers... ne visent au ciel que pour chercher la terre ; au contraire, les Chrestiens... ne visent a ces choses qui sont sur terre que pour chercher et trouver Jesuschrist qui est au ciel » (var. (o'), p. 235). La beauté, la variété des citations ajoutent un nouveau charme à la diction de notre Saint, surtout lorsque les emprunts faits aux poésies de saint Paulin et de saint Fortunat sont rendus par l'élégante version métrique du Président Favre.

Il reste encore à signaler un caractère particulier qui s'attache autant à la matière qu'à la forme des écrits de notre grand Docteur, mais qu'il sera plus à propos de considérer ici sous ce dernier point de vue. Cette qualité, spécialement remarquable dans la *Defense*

de la Croix, dérive de la manière large et philosophique avec laquelle l'Auteur embrasse chacun des sujets qu'il traite. Dans l'examen des diverses parties, et en particulier du Livre IV, nous avons déjà fait allusion à cet harmonieux ensemble dont toutes les lignes convergent au même but : le même principe s'applique à tous les détails de cet écrit. A mesure que le saint polémiste expose les divers côtés de son sujet, il donne le sommaire de ce que l'on pourrait appeler la *philosophie* de la Croix : la théorie de la représentation d'un objet par un autre objet (pp. 76, 77, 355), la théorie des signes (pp. 210, 344-350), des noms (pp. 165, 210), des cérémonies (pp. 226-235), des pèlerinages et des reliques (pp. 80, 234, 235). Il établit aussi d'une manière explicite, bien que très rapide, la doctrine de la Tradition, soit en rapportant les paroles de saint Basile (pp. 254, 255), de saint Léon (p. 221) et de saint Augustin (ibid.), soit en rappelant lui-même, dans les termes les plus appropriés et les mieux choisis, les droits et la valeur du « témoignage de ceux par l'en-
« tremise desquelz et l'Escriture et tout le Christianisme
« est venu jusques a nous... » (p. 58).

Nous concluons nos observations sur le style de la *Defense de la Croix* en appelant l'attention du lecteur sur la merveilleuse fécondité déployée dans ces pages. C'est probablement cette abondance, cette variété qui ont inspiré aux premiers admirateurs de ce traité de lui appliquer, avec une exagération bien pardonnable, le titre fastueux de « Panthologie », c'est-à-dire, recueil de tout ce qui pourrait être exposé sur le sujet en question. L'humble Auteur proteste, il est vrai, que « son avertissement est pauvre » (var. (j), p. 29), mais il en donne la raison : « ... le peu de commodité
« que j'ay eu m'a fait tenir le drap court; » et les paroles qui suivent sont dignes de remarque, bien que le Saint ne les ait pas livrées à l'impression :
« Aussi l'ay-je nommé *premier avertissement* pour
« monstrer que il y a encor asses de choses a dire
« pour en faire d'autres. »

La description des caractéristiques de la *Defense de la Croix* serait incomplète sans une indication sommaire des rapports qui existent entre cet ouvrage et les autres écrits de notre saint Docteur. Il a été démontré plus haut que le style de cette composition rappelle beaucoup celui des *Controverses* ; la doctrine de ces deux traités présente de si grandes affinités, que le second peut être considéré comme le développement de l'un des « exemples particuliers » promis dans le premier (1).

On admire aussi une remarquable unité entre la doctrine de la *Defense de la Croix* et celle des œuvres ascétiques, par l'application du grand principe sur lequel repose tout le corps d'enseignement de saint François de Sales : le rôle attribué à la volonté humaine comme moyen de soumettre tout l'homme à la volonté de Dieu. Ce principe, expressément adapté à l'ordre moral dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, implicitement contenu dans tous les motifs sur lesquels les *Controverses* appuient l'autorité de l'Eglise, est, dans la *Defense de la Croix*, appliqué à l'exercice de la vertu de religion. Dans tout cet ouvrage, et surtout au Livre IV, le saint Auteur insiste sur l'importance souveraine de la volonté individuelle ou du « consentement » de la volonté humaine, animant, déterminant et exaltant le culte que la créature intelligente offre à son Créateur.

Il serait aisé de trouver encore bien des rapprochements de détail entre le second traité polémique de notre Saint et ses autres ouvrages (2) ; mais il suffit

(1) *Les Controverses*, Avant-Propos, p. 12. Comme spécimen de relations spéciales entre les deux ouvrages, voir les passages de la *Defense de la Croix* sur la croix de saint Thomas (p. 108), le Crucifix de Béryte (p. 110), l'apparition de la Croix à Albuquerque (p. 123), le « fait de Julien l'Apostat » (p. 291), la Mission (p. 365) ; et cf. avec les *Controverses*, pp. 102, 326, 102, 325, 21-27.

(2) Le passage sur les douleurs de Marie (p. 114) présente une grande analogie avec les expressions du *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. V, chap. III. Le thème du « bon chien » échauffé « a la queue » (p. 235) est comme une ébauche de l'histoire du gentilhomme qui mourut d'amour sur le mont

d'indiquer les rapports généraux qui les relient ensemble pour se souvenir que c'est « le même Saint qui parle avec l'onction du même Esprit de vérité dans ces deux sortes d'écrits (1). »

III

L'Édition actuelle de la « Défense de l'Estendart de la sainte Croix »

Le texte de la présente publication de la *Défense de la Croix* reproduit celui de l'édition princeps de 1600, sauf en un point important : l'orthographe personnelle de saint François de Sales y a été substituée à celle des imprimeurs lyonnais (2). L'ouvrage était connu ; mais il acquiert une nouvelle valeur par l'addition, sous forme de *variantes*, d'un Manuscrit autographe de cette même Œuvre de notre grand Docteur. Ce précieux document, inédit jusqu'ici, sera tout d'abord l'objet de notre attention ; nous donnerons ensuite quelques détails sur l'orthographe adoptée dans cette reproduction, et sur les corrections et additions qu'il a été jugé utile d'y introduire.

Le Manuscrit, gardé au Monastère de la Visitation d'Annecy, forme un volume de 133 pages cousues ensemble, et de dix pages détachées. Un feuillet de quatre pages, conservé aux archives de la Visitation de Turin, appartient sans nul doute au même

d'Olivet (ibid., liv. VII, chap. XII). La comparaison des « mariniers » (p. 235) se retrouve presque littéralement dans l'*Introduction à la Vie dévote*, Part. III, chap. x.

(1) Fénelon, *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*, Lettre VII.

(2) Voir, pour cette question d'orthographe, la lettre de l'imprimeur Roussin (Appendice II).

Manuscrit⁽¹⁾; celui-ci présente quelques lacunes corrélatives à une partie de l'Avant-Propos et au commencement du premier et du deuxième Livre. Les feuilles de ces cahiers ont entre elles plus de différence que celles de l'Autographe des *Controverses*; on peut juger de leur forme et de leur caractère général par le fac-simile mis en tête du présent volume.

Cet Autographe est, pour ainsi dire, un premier jet de la *Défense de la Croix*. Sans doute, le mérite intrinsèque de ce texte est moindre que celui de l'imprimé puisqu'il lui est antérieur, mais il ne laisse pas d'avoir une grande valeur et d'offrir un réel intérêt, soit à raison des matières qu'il renferme, soit à cause de ses rapports avec le travail définitif de l'Auteur. En effet, ces *variantes* donnent plus de poids encore à la doctrine contenue dans le texte adopté; elles jettent une nouvelle lumière sur le plan, le style, et la méthode de composition du saint polémiste; elles révèlent, en outre, plus d'un trait distinctif de son caractère personnel.

Les deux rédactions répètent parfois la même affirmation et corroborent son autorité; par contre, certains passages de l'imprimé qui ne se trouvent pas dans l'Autographe, laissent entrevoir la poursuite des recherches et des réflexions sérieuses du saint Auteur. Enfin,

(1) Sur ce nombre de 147 pages, il y en a douze, disséminées çà et là, qui ne sont pas de la main de l'Auteur, mais évidemment écrites sous sa dictée. Il s'identifie même de telle sorte avec son secrétaire, que parfois il reprend la ligne à moitié, corrige de sa propre main, et ajoute les indications et les annotations nécessaires. L'écriture de ces pages ressemble un peu à celle de Louis de Sales, frère du Saint; néanmoins, les paroles suivantes de Georges Roland donneraient à penser que c'est lui qui a servi de secrétaire à son Maître : « Je dictz que j'ay escript en partie ce livre soubz le Bienheureux qui me le dictoit, moy estant à son service quand il le composoit. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 13.) S'il en est vraiment ainsi, l'écriture de Georges Roland s'est considérablement améliorée pendant les trois ou quatre années écoulées depuis la transcription de quelques pages des *Controverses* : peut-être confond-il ces deux traités. Ces pages non autographes correspondent aux variantes suivantes : Avant-propos, pp. 15-18. Liv. I, chap. vi, var. (k), (l); chap. vii, toutes les variantes, excepté var. (d). Liv. II, chap. vi, var. (b), (c); chap. vii, var. (i) à var. (r); chap. viii, var. (a) à var. (h); chap. xi, var. (a), et var. (j) à var. (o).

tels passages du Manuscrit qui n'ont pas été admis à prendre place dans la rédaction définitive, conservent néanmoins une réelle valeur⁽¹⁾. Les ratures mêmes du grand Ecrivain ont été quelquefois utilement reproduites comme indice de sa première pensée, dont on peut ainsi suivre l'élaboration. En lisant les paroles de notre Saint sous leur forme primitive, il devient plus facile de saisir la liaison des idées, de comprendre le sens du discours. Aussi ce Manuscrit a-t-il été d'un grand secours aux éditeurs, et justifie quelques-unes de leurs corrections les plus importantes⁽²⁾. Pour toutes ces raisons, il a semblé utile de signaler exactement les relations qui existent entre l'ouvrage imprimé et l'Autographe; lorsque aucune divergence n'est indiquée, les deux textes s'accordent, sauf de légères nuances.

Ce Manuscrit nous permet aussi de saisir la marche qu'adopta le saint Défenseur de la Croix pour la composition de son ouvrage définitif. En parcourant ces pages, on peut se rendre compte qu'une partie de l'Avant-Propos et ce qui est ensuite devenu le quatrième Livre représentent le premier travail de l'Auteur sur le *Brief Traitté*. Le reste du Manuscrit fut probablement écrit après la maladie du Saint⁽³⁾, et, dès lors, chaque page se rapproche toujours plus parfaitement du texte imprimé. Le feuillet de Turin semble être un fragment de la seconde rédaction du quatrième Livre⁽⁴⁾. Toutefois, le Manuscrit que nous avons sous les yeux n'a évidemment pu servir, en aucune de ses parties, comme texte destiné à l'impression. Une copie de l'ouvrage complet a dû être faite, peut-être par la main de quelque ami du Saint, et c'est alors, sans doute, que l'analyse marginale y a été ajoutée. La différence la plus saillante qui

(1) Les principaux passages du Manuscrit qui ne figurent pas dans le texte imprimé se trouvent à l'Avant-Propos et aux pp. 180, 181, 209, 210, 378, 379.

(2) Voir pp. 40, 189, 213, 223, 259, 280.

(3) Voir plus haut, p. x.

(4) Ce feuillet autographe est reproduit pp. 379-381.

existe entre les deux rédactions se trouve au Livre IV qui, dans le Manuscrit est, en grande partie, une analyse de Bellarmin : c'est l'exemple le plus remarquable du procédé par lequel l'ouvrage de la *Défense de la Croix* est devenu une œuvre personnelle (1). L'idée principale de l'Auteur, dans le remaniement de cette partie de son sujet, consiste à traiter séparément la question de l'honneur en général, et de l'*adoration* en particulier.

Cette première ébauche offre un autre intérêt : celui de permettre une étude spéciale du style de notre Saint. Elle est moins correcte que l'ouvrage imprimé, mais elle a quelque chose de plus naïf, de plus naturel, de plus accentué : c'est un miroir exact des premières impressions de l'Auteur. On vit avec lui : non seulement on apprécie ce qu'il aime, mais on devine ce qu'il préfère ; on acquiert une connaissance plus exacte de son parfait jugement, de son goût exquis. Chaque suppression, chaque addition, le changement même des tournures de phrases sont autant de leçons que nous donne ce Maître de la parole. Si parfois l'idée primitive semble préférable à celle qui lui est substituée, on se plaît néanmoins à constater la tendance qui porte le saint Ecrivain à simplifier sa diction, à la rendre toujours plus populaire, plus accessible à tous (2).

La question de la méthode de travail de notre grand Docteur est étroitement liée à celle de son style. En parcourant son Manuscrit, on croirait le voir traçant dans les marges de ces feuilles l'expression de

(1) Il est facile d'expliquer la confusion apparente qu'offrent les variantes considérables de la seconde partie du Livre I. Dans sa première étude, sous le titre de *l'Invention de la Croix*, le Saint avait donné une esquisse des faits historiques et répondu aux objections de la Faye; les miracles qui précédèrent et accompagnèrent l'invention de la Croix devaient être traités dans la division intitulée : *De la vertu de la Croix*. Dans la rédaction définitive, l'Auteur comprit qu'il était préférable de grouper tous les faits qui se rattachent au même sujet, et crut devoir en répartir les matières en cinq chapitres, au lieu des trois divisions qui existaient primitivement.

(2) Voir, par exemple, les passages mentionnés dans la note (1), p. xli.

sa méfiance à l'égard de la sincérité du « traiteur » (p. 59), et l'entendre interrompre son discours (p. 144) pour se remettre à une nouvelle étude de l'objection plausible soulevée à propos du canon du « Concile « Elibertin » et de la manière d'agir de saint Epiphane. La table des titres de la Croix (var. (i), p. 93) rappelle d'une manière saisissante celle des « Noms que l'An-cienneté a donnés au Pape ⁽¹⁾ ».

Nous ne saurions terminer cette rapide description des qualités et des caractéristiques de l'Autographe de la *Defense de la Croix* sans dire un mot des lumières que jette cet écrit sur la personnalité de notre Saint. Plus encore que l'ouvrage imprimé, il contient des traits intimes qui révèlent le caractère de saint François de Sales, son patriotisme, ses sympathies, ses prédilections; il nous laisse pénétrer jusque dans les profondeurs de son âme, et saisir le mobile de ses actions vertueuses. Son amour de la vérité se montre dans l'adoucissement de certaines expressions quelque peu exagérées, ou encore dans l'hésitation entre une assertion pure et simple et une assertion présentée avec la réserve d'un doute possible. Son humilité se fait jour à travers la modification des termes qui tendraient à sa louange. Mais surtout la douceur, la charité du saint Ecrivain débordent de sa plume, lorsque nous le voyons rectifier jusqu'à deux et trois fois un premier élan de zèle et d'indignation : la première et la seconde rédaction (pp. 19-24) de la critique générale du *Brief Traitté* présentent un exemple frappant de ce suave procédé.

Les principes de syntaxe suivis par saint François de Sales ayant été suffisamment exposés dans l'Introduction générale, nous ne signalerons ici que certaines spécialités d'orthographe propres au présent ouvrage. Celle des *variantes* est évidemment la reproduction fidèle et intégrale de l'Autographe; on remarquera la ressemblance de cette orthographe avec celle des

(1) *Les Controverses*, Partie II, chap. vi, art. xiii.

Controverses : c'est ce qui constitue ce que nous pouvons appeler *la période du Chablais*. L'orthographe du texte principal se conforme autant que possible à celle du Manuscrit ; c'est une moyenne entre les formes les plus anciennes et les plus modernes de cette période, en se rapprochant de ces dernières.

Nous retrouvons donc dans cette nouvelle édition les traits réguliers et distinctifs de l'orthographe personnelle de notre Saint ⁽¹⁾ : substitution du *z* à l'*s* dans les mots terminés par *l*, *t*, etc. ; l'*s* final remplaçant le *z* pour la seconde personne du pluriel des verbes ; la double forme de certains mots d'un usage fréquent, tels que *donq*, *donques* ; *encor*, *encores* ; *mais*, *mays* ; *tousjours*, *tous-jours* ; *desja*, *des-ja*. Le *c* étymologique disparaît habituellement dans les mots tels que *faict*, *dict*, etc. ; le *t* est généralement doublé pour produire le féminin de ces mêmes mots. L'accent *grave* ne paraît jamais ; l'accent *aigu*, seulement sur l'*e* final et jamais dans les mots terminés par deux *e*, où l'on ne retrouve plus le *tréma* comme dans les *Controverses* ; le *trait d'union* est bien plus souvent employé que dans ce dernier ouvrage.

Bien que l'*analyse marginale*, dont on a déjà parlé, ne soit qu'une addition à l'Œuvre du saint Docteur, elle a été adaptée à son orthographe pour éviter une bigarrure. Il n'en est pas de même de l'ancienne *Table des matières* qui ne se trouvait pas en regard du texte du saint Auteur ; cette *Table* présente le même caractère que l'*analyse marginale*, et l'on peut y remarquer certaines fautes dont notre Saint n'est évidemment pas responsable. L'orthographe du *Brief Traitté* a été fidèlement respectée dans les nombreuses citations de cet opuscule, dont l'intérêt se lie si étroitement à celui de l'ouvrage qui nous occupe.

Pour reproduire le texte précis de la première édition

(1) Voir l'Introduction générale, pp. xcv-xcviii, et la Préface des *Controverses*, p. cxxxiii.

de la *Defense de la Croix*, il fallait corriger les fautes d'impression et les autres inexactitudes qui s'étaient glissées dans ce volume. Ces corrections ont été facilitées par la table d'*errata* de la soi-disant seconde édition (1) et la comparaison avec le Manuscrit (2).

Les *indications* des auteurs demandaient un travail spécial de rectification, et la ponctuation a dû être entièrement revue. Quant à l'ancienne *Table des matières*, seules les modifications absolument essentielles y ont été admises.

Il reste à signaler quelques légères additions, outre celle des *variantes* qui reproduisent le premier travail du Saint : ainsi quelques *indications* d'auteurs, omises dans la première édition, ont été suppléées dans celle-ci. Ces indications se distinguent de celles du saint Auteur par leur insertion entre parenthèses (3).

Des *notes* ont été ajoutées dans le but d'expliquer les allusions difficiles à saisir, ou pour donner quelque renseignement bibliographique, comme aussi pour signaler les rares indications douteuses dont il a été parlé plus haut (4).

Les variantes de l'*Epître dédicatoire* de l'édition de 1603 ont été reproduites en marge, pour les distinguer des extraits du Manuscrit autographe qui se rapportent à cette même Epître. Ces variantes de 1603 sont évidemment étrangères au saint Auteur, comme le prouve l'erreur signalée p. 3 ; elles ont cependant été publiées de son vivant, et c'est là leur seul mérite.

Les *Pièces préliminaires* de la première édition, ne

(1) Voir pp. xii, xiii de cette Préface.

(2) On peut voir des exemples de ces corrections aux pages indiquées dans la note (2), p. xli; d'autres se trouvent pp. 90, 127, 129, 295, 324. Toutes les éditions de la *Defense de la Croix* répètent ces erreurs et en ont ajouté d'autres (voir pp. 8, 61, 326, 359). Une erreur du *Brief Traitté* a été corrigée dans quelques éditions, et cette correction a pour résultat de rendre inintelligible la réponse de notre Saint (pp. 229, 233). De même, l'omission de la note marginale, *amari est honorari* (p. 305), enlève tout sens à la critique de la Faye dans sa *Replique*.

(3) Les indications des pages du *Brief Traitté*, qui se retrouvent dans la première édition, sont aussi insérées entre parenthèses, mais sans *astérisque*.

(4) Page xx.

pouvant servir d'introduction à une nouvelle impression, ont été reproduites en *Appendice*. On a cru devoir supprimer celles qui n'avaient aucun rapport direct avec le sujet de la sainte Croix⁽¹⁾. Les *Placards* et la *These sur la Croix*, si intimement liés à l'ouvrage de la *Defense*, ont été également donnés en *Appendice*, ainsi que deux autres documents d'un haut intérêt.

Dans cette étude sur la *Defense de l'Estendart de la sainte Croix* nous n'avons jamais perdu de vue que ce traité est la première œuvre importante qui ait été publiée par son saint Auteur. « C'est, » dit-il lui-même (p. 3), « la première besogne que j'estale... » Ce serait donc faire tort à saint François de Sales de vouloir placer les compositions de sa jeunesse au même rang que les fruits de la maturité de son génie. Mieux que personne, notre Saint a apprécié cette différence; aussi plus tard demande-t-il à son lecteur de ne pas chercher à établir de comparaison entre son premier et son dernier ouvrage : « Saches, » lui dit-il⁽²⁾, « qu'en dix et neuf ans on apprend et desapprend « beaucoup de choses. » Il faut avouer, en effet, que si l'Auteur avait eu les moyens de retoucher son travail, il y aurait certainement apporté quelques perfectionnements, soit sous le rapport de la distribution des matières, soit même relativement à la diction, qu'il aurait pu rendre, ici plus rapide et plus coulante, là, plus concise et plus serrée. Quelques citations des Pères auraient pu être plus heureusement ménagées, et certains passages améliorés, bien que, même dans leur forme primitive, ils soient loin d'être dépourvus d'intérêt.

Malgré ces légères imperfections, la *Defense de la*

(1) Les pièces supprimées sont des « Anagrammes » sur ces mots : *Carolus Emanuel, Dux Sabaudia* (*Sum audax Æneas dum bella curo. Ave, O Cæsar, audax mundi bellus*), un « Epigramma » et des « Stances »; le tout adressé au Duc de Savoie à son entrée à Lyon (décembre 1599).

(2) Préface du *Traité de l'Amour de Dieu*.

Croix est un chef-d'œuvre dans son genre et révèle un écrivain et un théologien d'un mérite supérieur. Cet ouvrage termine dignement la première période d'une glorieuse existence apostolique, et nous fait entrevoir les premiers rayonnements de cet astre lumineux qui atteint son apogée dans les incomparables pages du *Traité de l'Amour de Dieu*.

La publication de ce livre a, du reste, une providentielle actualité à l'heure que nous traversons, *heure de la puissance des ténèbres* où l'impiété renouvelle les sacrilèges attentats de la Réforme contre la Croix et le divin Crucifié. Notre saint Docteur a d'avance protesté contre tous ces attentats, qui souillent la fin du XIX^e siècle, comme ils en avaient désolé le commencement. Il semble convier tous les catholiques de nos jours à entrer dans les sentiments qui animaient son cœur, lorsqu'il concluait tout ce traité par cette brûlante exclamation : « ... Non Jesus Christ sans croix, « mays Jesus Christ avec sa Croix et en Croix... ; c'est « pourquoy je » proteste « avec le glorieux predicateur « de la Croix, saint Paul (mais faites, mon Dieu, « que ce soit plus de cœur et d'actions que d'escrit et « de bouche, et qu'ainsy je face la fin de mes jours) : « *Ja n'advienne que je me glorifie, sinon en la Croix « de Nostre Seigneur Jesus Christ. Amen.* »

DOM B. MACKEY, O. S. B.

AVIS AU LECTEUR

Les variantes reproduites en plus petits caractères au bas des pages sont empruntées à un Autographe de la Defense de l'Estendart de la sainte Croix décrit dans la Préface, pp. xxxix-xliij. La lettre de renvoi est ordinairement placée à la fin du passage dont on donne la variante ; dans ce cas, cette lettre marque la fin de la variante et le point de reprise dans le texte. Le commencement de la variante est indiqué par la répétition, en italiques, des paroles du texte qui la précèdent immédiatement, excepté lorsque le commencement de cette variante correspond à un alinéa du texte, ou que la corrélation est évidente. Il arrive quelquefois, mais rarement, que la lettre de renvoi est placée au début du passage dont on donne la variante ; ceci a lieu seulement lorsque la correspondance des passages est très facile à saisir, ou lorsque la même variante occupe une ou deux pages.

Les variantes du Livre IV, présentant une grande différence avec le texte imprimé, ont été données intégralement et renvoyées à la fin du Livre dont elles forment comme un second texte. Les variantes de l'édition de 1603, qui existent uniquement dans l'Épître dédicatoire, ont été reproduites en marge afin de n'être pas confondues avec celles de l'Autographe.

Les indications marginales introduites par les éditeurs de la présente Edition sont placées entre parenthèses, pour les distinguer de celles du saint Auteur. Cette remarque ne s'applique pas aux indications des pages du Brief Traitté qui figuraient déjà dans la première édition ; elles sont également insérées entre parenthèses pour qu'on puisse les distinguer de celles du Saint, mais sans astérisque.



A SON ALTESSE ⁽¹⁾

MONSEIGNEUR,

On n'eut pas plus tost escrit le nom sacerdotal d'Aaron sur ceste ancienne et celebre baguette reservee dans l'Arche de l'alliance, que soudain elle bourgeonna et se trouva patee de ses feuilles, fleurs et fruitz *, quoy qu'elle fust auparavant toute morte et sechee. La Croix aussi estoit de soy toute couverte d'ignominie, et signe infortuné de malediction ; mays des lhors que Pilate, estant indubitavelmente touché d'en haut, comme a remarqué saint Ambroise *, eut mis sur icelle l'inscription sacree, *(De Ob. Theo. 45.) *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*, elle fut rendue toute sainte et venerable par ce tiltre assure de son annoblissement. Lhors les noires marques de son infamie furent du tout effacees par le sang sacré de l'Aigneau ^(a),

(a) [Le Saint nous a laissé plusieurs ébauches du commencement de cette Epître dédicatoire ; voici les plus intéressantes.]

Monseigneur,

La Croix de soy estoit toute noyre d'ignominie et signe infortuné de malediction, aussi bien que la verge assignee pour Aaron estoit toute seche et in-

(1) Charles Emmanuel I^{er}, duc de Savoie

† Edit. 1603¹. —
brouillartz — et
 fumees de parol-
 les, pour la leur
 faire paroistre
 noire et souillee,
 puyqu'ilz n'en
 peuvent du tout
 faire perdre la
 veuë. L'un d'entre
 eux poussé de ces-
 te malicieuse ani-
 mosité

auquel ayant trempé la premiere elle en est demeuree pour jamais claire et blanche : comme font les estoles des Bienheureux, qui n'ont tiré leur blancheur que de ce mesme vermeil. L'enfer qui n'a pas asses de charbon ni de fumees pour la noircir, produit neanmoins par fois quelques uns de ses barbouillés, qui, voilés du beau manteau de l'Escriture, jettent devant les yeux des simples gens certains brouillartz de divers discours, pour faire paroistre au travers d'iceux ceste sainte Croix aussi noire et souillee qu'elle fut onques. L'un d'entr'eux estimant la mettre en la nuit d'un eternel mespris, † mit n'agueres au jour un certain petit traitté sans aucun nom d'auteur, d'imprimeur, ni du lieu d'ou il sortoit. Or, entre plusieurs de la compagnie de la sainte Croix d'Annessi, qui pouvoient et se sentoyent obligés de respondre a cest escrit, j'en pris fort librement la charge, et fus (a mon advis) advoué de sa divine bonté : car je n'eus pas si tost commencé a dresser cest advertissement, que, pour ne me laisser escrire ^(b) de sa Croix en clerc d'armes, elle me mit sur les espauls la croix d'une aspre et longue maladie ; au relever de laquelle je me

fructueuse. Mays comme quand le nom de ce grand prestre temporel fut inscrit sur ceste vielle baguette elle bourgeoonna tout aussi tost, et en moins d'un jour fut couverte du verd de ses feuilles, patee de ses fleurs et chargee de son fruit : ainsy la Croix fut rendue toute sainte et venerable par le tiltre sacré du grand prestre æternel *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*, que Pilate y voulut mettre si constamment, estant indubitablement touché du ciel, comme S^t Ambroyse remarque. Des lhors son infamie fut effacee par cest escrit, et par ce tiltre elle s'acquit le droit d'estre honnoree de l'univers.

Monseigneur,

Comm'on lit de cest'ancienne baguette d'Aaron, qu'estant ja toute seche, elle commença neanmoins a bourgeonner, et en moins d'un jour fut couverte de ses feuilles, patee de ses fleurs et chargee de son fruit, tout aussi tost que le nom de ce grand prestre temporel fut imprimé sur icelle, aussi sçait on bien que la Croix de soy.....

(b) *charge*, — et commençai tout aussi tost a dresser cest advertissement ; en quoy je fus a mon advis advoué de sa divine bonté. Car affin que je n'escrivisse pas

(1) La Préface explique suffisamment les motifs pour lesquels sont ici reproduites ces variantes faussement attribuées au Saint.

trouvay distrait a tant d'occupations, et l'imprimerie tant incommode, que je n'ay peu le produire jusques a ceste heure, qu'en fin il sort, et ne peut ^(c) sortir sinon a l'abri de la faveur de Vostre Altesse. C'est la premiere besoi- gne que j'estale, elle est deuë au Seigneur du lieu; les confrairies de Savoye, pour lesquelles je l'ay dressee, la recevront de meilleur cœur, quand elles verront sur son front le glorieux nom de leur protecteur. Son dessein est de combattre † pour l'honneur de la Croix blanche ^(d), qui est l'enseigne que Dieu a pieça confiee a la serenissime mayson de Savoye, a laquelle si la valeur chrestienne des devanciers n'eust acquis ce bon heur, il luy seroit meshuy tres justement deu, pour le saint zele que Vostre Altesse a tous-jours eu a la sainte foy et a la memoire de la Croix : mays particulièrement quand elle a procuré si vivement ^(e), quoy que tres doucement, † le retablissement de la Religion Catholique en ses balliages de Thonon et Ternier, se baignant dans un saint ayse d'y voir par tout replanter les saintz Estendartz de salut. Dequoy si la memoire se perdoit, ^(f) la posterité seroit privee d'une des plus riches pieces des actions de nostre aage. Je sçay, Monseigneur, quelles raysons j'auerois † pour n'oser pas offrir a un si grand Prince un si petit ouvrage, comme est celuy ci; mays je n'ignore pas aussi le privilege des primices, et me prometz que le † bon œil que Vostre Altesse a jetté sur quelques unes

† *protecteur* — qui ordinairement combat ¹

† *Croix* — Et particulièrement lhors qu'elle a procuré, avec tant d'ardeur accompagnée de sa naturelle douceur et clemence,

† J'ay bien, Monseigneur, des raysons

† *primices et* — suis flatté du

(c) *heure* — En fin le voyci, Monseigneur, qu'il sort et ne veut

(d) [Outre la leçon du texte, le Ms. offre la suivante :]

Altesse — et non sans cause puyisque tout son dessein est de combattre pour lhonneur de la Croix lavée et blanchie au sang du Redempteur,

(e) *confiee* — a la tres haute et tres religieuse mayson de Savoye, a laquelle si la valeur chrestienne de ses prædecesseurs n'avoit pas encor acquis ce bon heur, il luy seroit neanmoins maintenant tres justement deu pour cest'admirable devotion et zele que V. A. a tous-jours monstré a la s^{ie} foy catholique et a la memoire de la Croix. Mays sur tout ces jours passés quand tant de fideles tesmoins l'ont veue procurer si soigneusement,

(f) *replanter* — le s' Estendart de la Croix; dequoy si la memoire se perdoit, je proteste que

(1) Evidemment la pensée du Saint est ici dénaturée.

† *actions* — qui
me fait esperer
qu'elle

de mes autres actions, † ne me sera pas moins favorable en celle ci, a laquelle je ne suis porté d'autre desir que d'estre tenu pour homme, qui est, qui doit, et veut estre a jamais,

† Tres humble et
tres obeissant ser-
viteur et orateur
de Vostre Altesse
Franc. de Sales
Evesque de Geneve

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant
serviteur et sujet de Vostre Altesse
François de Sales. † (g)

(g) *Altesse a* — favorablement jetté sur quelques unes de mes autres actions, ne sera pas moins benin [et] favorable a celle ci, † a laquelle je ne suis porté d'aucun'autre ambition que destre reconneu pour homme qui doit et veut vivre et mourir,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant sujet
et ser^r de V. A.

(i) [Ici le S^t a écrit dans l'interligne les mots suivants, sans toutefois les rattacher à la suite de sa phrase :]

« Je prie Dieu qu'il multiplie les jours de V. A. »

AVANT-PROPOS

DE L'HONNEUR DE DIEU

ET DE SA JALOUSIE

AVEC QUELQUES OBSERVATIONS SUR CESTE DEFENSE
ET SUR LE TRAITTÉ CONTRAIRE

*A Messieurs les Confreres des compaignies
de penitens de la sainte Croix, des
Estatz de Savoye deça les montz*

PREMIERE PARTIE

Comme Dieu tout puissant est ^(a) la premiere cause de toute perfection, aussi veut-il que toute la gloire luy en revienne ; c'est le ^(b) tribut qu'il demande pour tous ses bienfaitz ^(c). Les eaux, qui toutes sortent de la mer, ne cessent de ruisseller et flotter jusques a tant qu'elles

*A Dieu seul soit
honneur et gloire.*

(a) *est* — l'unique source et

(b) *le* — seul

(c) *bienfaitz*. — Les creatures ont bien, chacune selon sa mesure, des excellences, mays on n'a pas plus tost dit que ce sont des creatures et ouvrages. que l'honneur en est deu au createur et maistr'ouvrier.

* Eccles., I, 7.

s'aillent abismer dans ^(d) leur propre origine *. L'honneur et gloire ne logent pas parmi les creatures pour y séjourner et vivre, mays seulement par maniere de passage : leur propre domicile c'est la divinité, comme aussi c'est le lieu de leur naissance. L'univers et chaque piece d'iceluy, pour petite qu'elle soit, a ce commun devoir d'honorer son Createur, dequoy les ^(e) Saintz les somment et sollicitent si souvent et si chaudement par tant d'exhortations et cantiques, que leurs livres en sont pleins ; mais la façon de faire cest hommage est differente. Les creatures intelligentes le font en leur propre personne ; tout le reste le fait par l'entremise des intelligences ^(f), comme par leurs procureurs. Et de fait, puyisque la creature raysonnable tire le reste de cest univers a son usage, la rayson veut ^(g) qu'elle l'acquitte de ce devoir qu'il a, et qu'il ne peut rendre luy mesme ; a faute dequoy tout se

* Sap., V, 21.

mutinera contre les insensés * au jour du jugement, parce qu'ilz n'auront honoré et glorifié ^(h) sa divine Majesté. C'est donques la seule creature intelligente qui est chargée de rendre a Dieu et payer le devoir d'honneur qui luy est deu par toute creature. C'est ce que font eternellement les Bienheureux la haut, jettans ⁽ⁱ⁾ leurs couronnes aux piedz de Celuy qui est assis au throsne, avec ceste reconnoissance : *O Seigneur, nostre Dieu, vous estes digne de prendre la gloire, l'honneur et la vertu ; car vous aves tout créé, et tout est et a*

* Apoc., IV, 10, 11.

esté créé par vostre volonté *. Autant en fait l'Eglise icy bas, par ces solemnelles conclusions de tous ses

(d) *cessent* — jamais de ruysseler, couler et flotter, jusques a tant qu'elles s'aillent replonger et abismer dedans

(e) *d'honorer* — et glorifier leur premier autheur et principe, dequoy David et les autres

(f) *differente*. — Car les creatures intelligentes, et qui ont de l'esprit, le font en leur propre personne, et les autres le font par l'entremise des créatures intelligentes

(g) *usage* — et service, c'est a condition, et la rayson le veut,

(h) *dequoy* — l'univers se mutinera et bandera du tout contre les insensés, quand Dieu tout puyssant tiendra le grand jour de son jugement, ou seront reveuës par le menu toutes les fautes que l'on aura fait d'honorer et glorifier

(i) *la haut* — en paradis, car ilz viennent jetter

offices (j) : Gloire soit au Pere, au Filz et au Saint Esprit. Benissons le Seigneur, rendons graces a Dieu. Repetant presque tous les jours, apres saint Paul * : * I Tim., 1, 17.
Au Roy des siecles, immortel, invisible, au seul Dieu soit honneur et gloire.

Pour vray, ces verités sont si evidentes et assurees qu'elles n'ont besoin que d'estre bien entendues; car faudroit-il refuser de faire honneur aux peres et meres, aux roys et magistratz, pour dire que toute gloire et honneur appartient a un seul Dieu? L'honneur de Dieu seroit deshonoré par cest honneur, et ce respect offenserait sa jalousie. Nous voyci en difficulté avec nos religionnaires (k). L'ennemy de la Croix avec lequel j'entreprends de combattre dit ainsy son advis sur ce sujet (et les autres de son parti ne disent pas mieux) (l) :

« ... nous croyons de cœur et confessons de bouche que
 « Dieu seul doit estre servi et honoré... (m) De fait,
 « combien que nous puissions honorer les uns les
 « autres civilement, suivant ce qui est commandé aux

Comment les adversaires l'entendent.

(p. 5.)

(p. 48.)

(j) *volonté*. — C'est ce que fait l'Eglise par cest'ordinaire et solemnelle conclusion de tous ses cantiques et services

(k) [Quoique biffées dans le Ms. les lignes suivantes sont utiles pour montrer la suite du raisonnement.]

honneur et gloire. — Je ne crois pas qu'il y ait homme qui soit tant soit peu chrestien qui ne responde a ces saintes protestations, *Dignum et justum est*, cela est digne et juste, comme l'on fait en nos messes..... Nous nous accordons asses tous a ceste resolution, qu'*a Dieu seul soit honneur et gloire*; mays, quand on vient a traiter de la maniere, du moyen et façon d'en bien venir a bout, c'est la ou nous tumbons en different tresimportant avec les nouveaux religionnaires.

(l) *religionnaires*. — Car ores que nous soyons d'accord qu'il faut faire consideration des differences qu'il y a d'honorer, pour bien entendre ceste parole qu'*a Dieu seul soit honneur et gloire*, si est ce que nous sommes en different de ces differences. Car les uns mettent la difference en l'honneur, et les autres en la seule maniere d'honorer; et, en l'honneur encores, les reformeurs ne produisent autre pour l'intelligence de ces verités, sinon qu'il y [a] un honneur politique et civil, et un autre saint et religieux. Quand au politique ilz avoient qu'on le peut donner aux creatures; mays quand a l'honneur religieux ilz disent que c'est d'iceluy que se doit entendre qu'*a Dieu seul soit honneur et gloire*. Voyons un peu en quelz termes cest ennemy de la Croix, inconneu, avec lequel j'entreprends de traiter, produit cest'opinion

(m) *honoré*... — Ce qu'interpretant ailleurs :

« inferieurs d'honorer leurs superieurs, si est-ce que
 « quand il est question d'honneur religieux ou conscien-
 « tieux, ce sont choses non accordantes de donner
 « tout honneur à un seul Dieu et à son Fils, et en
 « departir une portion à aucun homme, ou à la croix
 « materielle, ou à creature qui soit. » Il partage donques
 l'honneur en civil et en conscientieux, et veut que du
 dernier s'entende seulement, qu'*a Dieu seul soit hon-
 neur et gloire.*

*Refutation de leur
 dire en ce qu'ilz
 levent l'honneur ci-
 vil a Dieu.*

Mais je remarque au contraire : que c'est trop retran-
 cher de l'honneur deu a Dieu, d'en lever le civil et poli-
 tique ; car si la rayson avancee par les ¹ Bienheureux ⁽ⁿ⁾
 est raysonnable, pour vray, non seulement tout honneur
 religieux, mays aussi tout honneur politique doit estre
 rendu a Dieu seul. Ilz rendent tout honneur a Dieu,
 parce, disent-ilz, qu'il a tout créé et que tout est par sa
 volonté. Or, je vous prie, Dieu est-il pas l'auteur et
 principe de l'ordre politique ? *Les roys regnent par
 luy... et par luy les princes maistrisent **. *Il n'y a
 point de puissance, sinon de Dieu ; le prince est
 serviteur de Dieu **. Et c'est a ceste occasion que les
 magistratz sont appellés dieux *. Quelle exemption don-
 ques peut avoir l'ordre politique et civil, par laquelle
 tout son honneur ne doive estre rendu a Dieu, puyqu'il
 en prend son origine ?

* Prov., viii, 15, 16.

* Rom., xiii, 1, 4.

* Exod., xxii, 28 ;
 Ps. lxxxii, 1.

J'admire ce traitteur qui fait tant le Theologien ^(o), et

(n) *qui soit.* — Voyla leur dire sur lequel il y auroit beaucoup de choses a redire. J'en remarqueray seulement quelques unes.

1^o Je dis que c'est trop retrancher de l'honneur deu a Dieu d'en lever l'honneur politique et civil ; ceste general proposition qu'*a Dieu seul soit tout honneur* est trop diminuee et ravalee. Car si la rayson avancee par les Bienheureux en paradis

(o) *volonté.* — Et je vous prie, Dieu est il pas autheur de l'ordre politique, en est il pas le principe et createur ? pourquoy donques ne luy en rendra on les honneurs ? pourquoy n'en prendra-il le tribut qu'il retire de tout le reste de l'univers ? *Les rois regnent par moy* (dit la sagesse infinie de Dieu), *les princes*

(1) C'est à tort que plusieurs éditeurs modernes ont ici substitué le mot *Religionnaires* à celui de *Bienheureux*.

separe neanmoins l'honneur conscientieux d'avec le politique, comme si le politique n'estoit pas conscientieux. Cependant saint Paul n'est pas de cest advis : *Soyez sujetz, dit-il, par la necessité, non seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience* *. Il y va donques de la conscience a honorer les superieurs, et l'honneur qu'on leur porte est conscientieux.

Et qu'ilz ne veulent l'honneur civil estre conscientieux.

* Rom., XIII, 5.

Je dis outre cela, qu'on doit et peut (p) porter un honneur autre que civil a quelques creatures. Voyla Josué qui adore l'ange es campagnes de Hiericho *, quel devoir civil avoit-il a ce faire ? Saül adore l'ame de Samuel qui s'apparut a luy *, qu'y avoit-il en cela de politique ? Abdias adore le prophete Helie *, quelle obligation civile le portoit a cest acte, puysque Helie estoit personne particuliere et privee, Abdias, personne publique et des plus signalees de la Cour ? Il y a cent semblables exemples en l'Escriture. (q) Nous devons honneur et respect aux superieurs ecclesiastiques, quelz qu'ilz soyent ; et quel honneur peut-ce estre sinon religieux et conscientieux, puysque la qualité pour laquelle on les honnore n'a autre

Et qu'ilz levent aux creatures tout honneur autre que civil.

* Josue, V, 15.

* I Reg., XXVIII, 14.

* III Reg., XVIII, 7

dominant par moy. Il ni a point de puissance sinon de Dieu, dit s^t Pol ; les puissances qui sont, sont ordonnees de Dieu. Qui resis't'a la puissance, resiste a l'ordonnance de Dieu. Le prince est serviteur de Dieu pour ton bien. Pour ceste cause vous payes les tributz ; car ilz sont ministres de Dieu, employés a cela. Et c'est a cest'occasion que les magistratz sont appelés dieux. Certes cest honneur civil n'a point d'exemption pour laquelle il ne doive estre rapporté a Dieu, puysqu'il en prend son origine.

2^o Je m'esmerveille de ce traitteur qui fait tant du Theologien

(p) *superieurs* — et leur rendr'obeissance, et l'honneur qu'on leur porte est conscientieux. Et voyla quant a ce qu'ilz veulent separer l'honneur civil d'avec l'honneur religieux, en cest'occasion, comme si tous deux n'estoyent pas deuz a Dieu.

3^o Je dis qu'on peut et doit

(q) *l'Escriture.* — Je m'en vais dire ceci en un'autre façon qui confirmera toujours tant plus la verité. Les fidelles appartiennent a deux cités diferentes : l'une temporelle, a sçavoir, a la republique de laquelle ilz se trouvent icy en terre ; et a ceste consideration ilz doivent honneur a leurs superieurs politiques, aux plus apparens et constitués en dignité. L'autre cité de laquelle ilz sont, c'est ceste grande Hierusalem spirituelle, l'Eglise universelle, entant qu'elle comprend la militante et la triomphante tout ensemble. C'est ce que dit s^t Pol : *Mes freres, vous n'estes plus pelerins ni estrangers, mais vous estes concitoyens de saintz et domestiques de Dieu.* Et quand a ce qui touche la partie militante,

cause ni sujet que la religion et conscience? Les offices et maistrises ecclesiastiques sont toutes ¹ autres que les politiques; elles tendent a diverses fins et par divers moyens. *Amarias*, disoit Josaphat *, *presidera es choses qui appartiennent a Dieu*; *Zabadias*, filz d'Ismaël, qui est duc en la mayson de Juda, sera sur les œuvres qui appartiennent a l'office du Roy. Ce sont donques deux choses. Selon l'ordre politique, les roys et souverains ne devroyent aucun honneur de soubmission a personne, et neanmoins ilz doivent honorer les pasteurs et prelatz de l'Eglise. Car, comme les magistratz politiques president es choses civiles, aussi font les pasteurs es ecclesiastiques; et le mot de pasteur porte aussi bien son respect que celuy de roy, quoy que ce ne soit par l'ordre politique.

Disons un mot de l'honneur deu aux Saintz ^(r): quelle condition default-il aux habitans de ceste heureuse Hierusalem pour ne devoir estre honorés par nous autres mortelz? Pour vray, le moindre d'eux excelle de beaucoup le premier d'entre nous (comme Nostre Seigneur dit de saint Jean *); ilz sont nos superieurs ^(s) couronnés de gloire, constitués sur tous les biens de leur Seigneur, amis indubitables et plus proches courtisans d'iceluy, qui partant nous doivent estre tres honorés aussi bien qu'a David *. Ilz sont nos citoyens et patriottes, jointz avec nous par beaucoup plus de charité que nous ne sommes entre nous autres ^(t). Quelle rayson donques y

* II Par., xix, 11.

* Matt., xi, 11.

* Ps. cxxxviii, 16.

(r) *de roy*, — mais ce n'est pas par l'ordre politique. Il n'est donques pas vray qu'il ne faille pas donner aucun honneur que politique aux creatures ².

Quand a l'Eglise triomphante, c'est la ou est nostre vraye bourgeoisie, puyisque nous n'avons pas ici une cité permanente mais en recherchons une future.

(s) *superieurs* — car ilz sont desja roys,

(t) *autres*. — Ilz nous ayment et sont nos bienfacteurs comme mill'assistences que les Anges ont faittes aux hommes le monstrent (et j'en dis tout autant des saintes ames, car elles sont egales et semblables aux Anges).

(1) A cette époque le mot *office* était indifféremment employé dans les deux genres.

(2) Le texte donne cette phrase un peu plus loin, ce qui est plus logique.

peut-il avoir pour ne les honorer pas ? Certes, quand nous n'aurions autre communion avec eux que la seule charité, puyqu'ilz nous devancent en tant de perfections, ce seroit asses pour les nous rendre honorables. On ne peut invoquer celuy avec lequel on n'a point d'accointance ni de commerce, ou qui ne nous entend pas ; mays on le peut bien aymer, par consequent honorer, car l'un ne va pas sans l'autre. Mais cest honneur deu aux Bienheureux ne peut estre que conscientieux et religieux ; il n'est donques pas vray qu'il ne faille donner aucun honneur que politique aux creatures ¹.

Voyla le dire de mon enemy asses desfait : je vay maintenant proposer la verité par ordre. Il y a honneur souverain et subalterne : (u) l'un et l'autre doit estre rendu a Dieu, mays en differente façon ; car l'un luy doit estre porté, et l'autre rapporté.

Proposition de la verité par une notable distinction.

1. L'hommage ou honneur souverain, absolu et premier, vise immediatement a Dieu, et luy doit estre porté a droit fil ; il n'a point d'autre propre objet que Dieu, ni Dieu ne peut estre purement et simplement objet d'autre honneur que de celuy la, pour la proportion que l'honneur et son objet doivent avoir ensemble. Le souverain honneur n'est que pour la souveraine excellence ; qui l'adresseroit ailleurs seroit inepte et idolatre (v).

L'honneur souverain doit estre porté a Dieu,

2. Autant inepte seroit celuy qui voudroit porter a Dieu un honneur subalterne, car il n'y a non plus de proportion entre cest honneur la et Dieu, qu'entre la creature et l'honneur souverain ; et comme l'honneur souverain ne peut avoir pour objet qu'une excellence souveraine, aussi l'honneur subalterne ne peut avoir pour objet que l'excellence subalterne. Dire donques qu'il faut honorer Dieu d'autre honneur que du souverain, c'est dire que l'excellence divine est autre que souveraine,

Mais non pas le subalterne ;

(u) *sans l'autre.* — Les Catholiques, au contraire, partageans l'honneur en honneur souverain et subalterne maintiennent que

(v) [Les pages suivantes manquent au Ms.]

(1) Voir la note précédente.

puysque l'honneur n'est autre que la protestation de l'excellence de celuy qu'on honnore, comme nous dirons sur la fin de ceste defense. Donques honorer une creature d'un souverain honneur, c'est protester qu'elle a une souveraine excellence, qui est une bestise ; honorer Dieu d'un honneur subalterne, c'est protester que son excellence est subalterne, qui est une autre bestise. Tant s'en faut, donques, que ce soit idolatrie de donner aucun honneur religieux aux creatures, qu'au contraire il y a un honneur religieux qui ne se peut donner qu'aux creatures, et seroit blaspheme de le porter a Dieu : c'est l'honneur subalterne qu'on doit aux Saintz et aux personnes ecclesiastiques, duquel j'ay parlé ci devant.

*Lequel neanmoins
luy doit estre rap-
porté.*

3. Et neanmoins cest honneur subalterne qui ne peut estre porté a ceste souveraine excellence, luy peut tousjours et doit estre rapporté, comme a sa source et a son origine ; il faut qu'il soit reconneu d'icelle et de son fief, appartenance et dependance. Ainsy n'est-il pas dit que les Bienheureux mettent leurs couronnes sur la teste de Celuy qui est assis au throsne, car a la verité elles seroyent trop petites et de ridicule proportion pour ceste grande majesté ; mais ilz les jettent aux piedz d'Iceluy, en reconnoissance que c'est de luy et de sa volonté qu'ilz les tiennent. Ilz ne luy portent pas l'honneur qu'ilz tiennent de luy, mais le luy rapportent par le moyen d'un autre infiniment plus grand qu'ilz luy portent, le reconnoissans pour leur principe et createur. Et comme on void tout l'honneur des magistratz inferieurs se rapporter et reduire a l'autorité souveraine du Prince, ainsy tout l'honneur des hommes et des Anges se reduit et rapporte a la gloire de ce supreme principe d'ou tout depend. Et en ceste sorte est-il vray qu'*au seul Dieu immortel, invisible, soit honneur et gloire*, laissant au reste a part ce qui se pourroit dire touchant ceste proposition apostolique, *Au seul Dieu soit honneur et gloire*, a sçavoir : si l'Apostre veut dire qu'honneur et gloire ne doit estre baillé qu'a Dieu seul, ou s'il veut plustost dire qu'honneur et gloire

ne doit estre baillé a aucun Dieu qui ayt des autres dieux pour compaignons, mais a ce Roy immortel, invisible, qui seul est Dieu.

De tout ce discours s'ensuit qu'on peut bien honorer religieusement quelques creatures, et neanmoins donner tout honneur et gloire a un seul Dieu, qui est un fondement general pour tout mon advertissement

SECONDE PARTIE

Or je dis de plus, que non seulement on peut donner honneur et gloire a Dieu seul et tout ensemble a quelque creature, comme a la Croix, mays que pour bien rendre a Dieu l'honneur qui luy est deu il est force d'honorer religieusement quelques creatures, et particulierement la Croix ; c'est a dire que pour bien honorer Dieu, non seulement l'on peut, mais l'on doit honorer la Croix : et c'est l'autre fondement de ma Defense, lequel se prouvera par beaucoup de raysons particulieres, mais en voyci la source et l'origine.

L'honneur de Dieu n'abat point celuy des creatures, ains l'establit.

Si l'on doit quelque honneur a Dieu, c'est sans doute le plus excellent. Mays le plus excellent honneur est celuy par lequel on honnore tant une chose, que pour son respect on honnore encor toutes ses appartenances et dependances, selon les degrés qu'elles tiennent en ce rang. Partant, l'honneur deu a Dieu doit estre tel, que non seulement il en soit honoré premierement et principalement, mais aussi consequemment toutes les appartenances d'iceluy. Or, que le plus excellent honneur soit celuy qui s'estend a toutes les appartenances de la chose honnoree, je ne sçai qui le peut nier, sinon celuy qui

Qualité de l'honneur deu a Dieu.

aura juré inimitié a la rayson et nature. L'honneur doit estre mesuré par son objet qui est la perfection et excellence ; mays plus une excellence est parfaite, ou une perfection excellente, plus elle se communique a tout ce qui luy appartient ou depend d'elle ; plus donques un honneur est excellent, plus s'estend-il et communique a toutes les appartenances de son objet. Nous honorons jusques aux plus simples appartenances des princes et roys, parce que nous honorons beaucoup leurs personnes ; mays nous ne tenons pas ce respect a l'endroit des personnes que nous honorons moins. Aussi appelle-on les plus honorables, excellens, illustres et tres clairs ; car, comme la lueur, splendeur et clairté s'espand et communique a tout ce qui l'approche, et plus elle est grande plus elle s'espand et plus loin, ainsy plus l'honneur d'une chose est grand et plus il rend honorables ses appartenances, selon le plus et le moins qu'elles l'attouchent. Ainsy David tire en consequence l'honneur deu a l'Arche de l'alliance, de la sainteté de Dieu, duquel elle estoit le marchepied *, comme quelques uns ont remarqué. Et saint Jean, au contraire, par l'estat qu'il fait d'une des moindres appartenances de Nostre Seigneur *, monstre combien il en honoroit la personne. *Je ne suis pas digne, disoit-il, de porter ses soliers, ou d'en deslier les attaches.* D'ou peut venir cest honneur des soliers sinon de l'esclat de la personne a qui ilz estoyent, qui rend saint Jean respectueux et reverend jusques a l'endroit de si peu de chose? Ainsy l'honorable opinion que ces premiers Chrestiens avoyent de saint Pierre et saint Paul les rendoit honorables jusques aux ombres et mouchoirs d'iceux *, qu'ilz estimoient moyens sortables a leurs guerisons.

Mais le trait de l'Escriture est sur tout remarquable pour nostre intention, quand il est dit * que le nombre des croyans croissoit *en sorte qu'ilz portoyent les malades en des places, sur les lictz, a fin qu'au moins l'ombre de saint Pierre les couvrir.* Voyes-vous comme l'accroissement de la foy et de l'honneur de Jesus Christ fait croistre l'honneur et

* Ps. xcvm, 5.

* Matt., iii, 11 ;
Joan., i, 27.

* Act., v, 14, 15 ;
xix, 12.

* Ibid., v, 15.

estime de ses Saintz et de ce qui depend d'eux? Ainsy saint Gregoire de Tours * voulant raconter un miracle que je reciteray ci apres *, il y fait ceste preface : « En ce tems ci Jesus Christ est aymé d'une si grande dilection par une entiere foy, que de celuy, la loy duquel les peuples fidelles retiennent es tables de leur cœur, ilz en affigent aussi par les eglises et maysons l'image, peinte en des tableaux visibles, pour une remembrance de vertu. »

* De glor. Mart., l. I, c. xxii.

* (Infra l. II, c. xiv.)

C'est bien une autre philosophie que celle des novateurs qui, pour mieux honorer Jesus Christ, selon leur avis, rejettent les croix, images, reliques et autres appartenances d'iceluy, ne voulans qu'aucun honneur leur soit donné, par ce, disent-ilz, que Dieu est jaloux. Pauvres et morfondus theologiens aquilonaires, qui imaginent en Dieu la sotté et miserable jalousie qu'ilz ont a l'adventure eux mesmes de leurs femmes. (a) Se moqueroit-on pas de la jalousie de celuy qui ne voudroit que sa femme aymast ni honorast aucun autre que luy, ni parens, ni amis, ni ceux auxquelz luy mesme feroit honneur et reverence? Seroit-ce pas une jalousie desreglee, puyisque l'honneur et l'amour qu'une femme doit a son mari l'oblige d'aymer et honorer tous ceux qui l'attouchent (b)? Certes la jalousie touche principalement a l'amour. Or Dieu, quoy qu'extremement jaloux, non seulement permet, mais commande que nous aymions les creatures, avec ceste seule condition que ce soit pour l'amour de luy. Pourquoi seroit-il jaloux de nous voir honorer les mesmes creatures a mesme condition, puysequ'il n'est jaloux de son honneur que comme d'une dependance de son amour? Au contraire, comme la jalousie de Dieu requiert que nous l'aymions tant et si parfaitement que pour l'amour de luy nous aymions

Jalousie imaginee en Dieu par les novateurs, quelle.

Refutee.

Vraye jalousie de Dieu

(a) [Ici reprend le Ms.]

(b) *desreglee*, — et comment l'honneur qu'une femme doit a son mari ne luy doit il pas rendre honorables toutes les personnes qui appartiennent a iceluy?

encor les creatures, aussi veut-il que nous l'honorions tant que pour son honneur nous honorions ^(c) encor les creatures. Ainsy punit-il Osa du peu de respect qu'il avoit porté a l'Arche de l'alliance *. Mays quelle jalousie pourroit avoir le soleil ou le feu de voir qu'on tint pour plus lumineux et chaud ce qui les approcheroit de plus pres? Ne sè tiendroyent-ils pas pour beaucoup plus mesprisés si l'on disoit le contraire, les privans de la vigueur qu'ils ont de respandre et communiquer leurs belles qualités ^(d)? Aussi ^(e), tant s'en faut que Dieu soit jaloux si l'on attribue quelque vertu excellente ou sainteté, et par consequent quelque honneur, aux creatures, que plustost seroit-il jaloux si on la leur levoit, puyque on le priveroit d'une des principales propriétés de sa bonté, qui est la communication. La jalousie raysonnable desire deux choses, a sçavoir : l'amitié deué, et la privation de tout compaignon en icelle ^(f). Or, seroit-ce refuser a Dieu l'honneur et l'amour qui luy est deu, si on ne l'aymoit et honnoroit si parfaitement, que par la l'on n'aymast et honorast encores toutes les choses qui luy appartiennent, chacune en son rang et degré. Cela offenseroit d'un costé sa jalousie, ainsy que ce seroit offenser un roy, si sous pretexte de l'honorer on ne tenoit conte de sa couronne, de son sceptre, de sa cour. Par contraire rayson, ce seroit offenser Dieu et sa

* II Reg., vi, 6, 7.

Requiert deux choses.

(c) *de son amour?* — Qui voudra considerer les choses de pres, il verra que comme Dieu est jaloux, hors qu'on ne l'ayme pas tant, que pour l'amour de luy on n'ayme encor les creatures, aussi est il jaloux hors qu'on ne l'honore pas tant, que pour son respect on n'honore

(d) *l'alliance.* — Mays quel tort feroit-on au soleil de dire que ce qui l'approche de plus pres est plus lumineux, et quelle jalousie pourroit avoir le feu de voir qu'on tint pour chaud ce qui l'approche? Ne les mespriseroit on pas d'avantage si l'on disoit le contraire, leur ostant la vertu qu'ils ont d'espandre et communiquer leurs qualités?

(e) Ainsy

(f) *communication.* — Mais comme la jalousie raysonnable a deux effectz : l'un de desirer l'amitié qui est deué, l'autre de n'avoir aucun compaignon en icelle, aussi ne peut-on pas dire que Dieu soit jaloux, sinon quand on l'ayme et honnore moins qu'on ne doit, ou quand on ayme et honnore quelque chose a l'egal de luy, et en pareil grade; hors de la, c'est une impertinence d'alleguer la jalousie de Dieu.

jalousie, qui priseroit, aymeroit ou honnoreroit autre chose que sa divine Majesté d'honneur egal et pareil a celui qui luy est deu ; comme le sujet et vassal offenserait son souverain, de prester fidelité et hommage, de mesme sorte et façon que celle qu'il luy doit, a quelque autre seigneur ou prince.

Les schismatiques de nostre aage offensent la jalousie de Dieu en la premiere façon, luy baillans un honneur si sterile et chetif qu'il n'en produise aucun autre pour les choses qui appartiennent a sa divine grandeur. Les payens et idolatres offensent la jalousie de Dieu en la seconde sorte ; car ilz donnent pareil et semblable honneur aux creatures que celui qui est deu a Dieu seul, puyisque multiplians les divinités ilz multiplient encor la gloire qui est incommunicable. Mais l'Eglise cheminant par le droit milieu de la verité, sans pencher ni a l'une ni a l'autre des extremités, donne a Dieu un honneur supreme, souverain et unique ; fertile neanmoins et fecond, et qui en produit plusieurs autres pour les choses saintes et sacrees, qui est contre les schismatiques et contre les payens et idolatres. Tous ces honneurs, reverences et respectz qu'elle porte aux creatures, pour excellentes qu'elles soyent, ne sont que subalternes, inferieurs, finis et dependans, qui tous se rapportent, comme a leur source et origine, a la gloire d'un seul Dieu, qui en est le souverain Seigneur et principe (g).

(h) J'ay voulu prendre l'air de mon discours de si loin pour bien descouvrir l'estat et le vray point du different que j'ay avec l'auteur du petit traitté contre lequel je fais ceste Defense, lequel a mon advis est cestuy cy : Si ainsy est que la Croix soit une appartenance religieuse de Jesus Christ, luy doit-on attribuer quelque honneur

Les huguenotz offensent en l'une

Et les payens en l'autre ;

Mais l'Eglise observe l'une et l'autre.

Estat du different dont il est question en ceste Defense.

(g) [Ce dernier alinéa et la phrase qui le précède, ne se trouvent pas au Ms.]

(h) Puyz donques que plusieurs creatures et particulièrement la Croix appartiennent en une façon speciale et religieuse a Nostre Seigneur, non seulement on peut, mais encor on doit avoir ces choses en honneur et reverence

ou vertu dependante et subalterne ? Et par les fondemens generaux que j'ay jettés cy devant il appert asses de la verité de la foy Catholique touchant ce point ; et neanmoins, toute ceste Defense n'est employee a autre qu'a la confirmer et faire des preuves particulieres de cest article : Qu'il faut attribuer honneur et vertu a la Croix.

TROISIÈSME PARTIE

Dessein de ceste Defense.

Voyla tout le dessein de ces quatre livres, lequelz ayans esté dressés pour vostre usage, mes tres aymés et tres honorés Freres et Seigneurs en Jesus Christ crucifié, j'ay encor a vous dire certaines choses avant que vous entriez en la lecture d'iceux ^(a).

pour porter a Dieu le grand et excellent honneur qui luy est deu. Cest advertissement donques, que je vais faire sur l'honneur et vertu de la Croix, depend de ceste generale et importante controverse que nous avons avec les schismatiques de nostre aage, a sçavoir, si pour honorer Dieu comme il faut il est necessaire de ne porter pas honneur, par aucun instinct de religion, a autre qu'a sa divine Majesté ; ou bien si au contraire, pour honorer Dieu comme il faut, il est necessaire de porter quelque honneur, par l'instinct de religion, a quelques creatures, selon que Dieu les aura eslevees plus ou moins a quelque grade d'excellence et dignité religieuse. Et comme j'ay fait une preuve generale pour l'affirmation de ceste derniere proposition en general, aussi feray-je une particuliere et plus ample preuve de ceste particuliere proposition, a sçavoir, que l'honneur de Dieu requiert que l'on attribue quelque honneur et vertu a la sainte Croix. [Il n'y a pas au Ms. distinction de Parties.]

(a) Voyla le sujet de tout cest advertissement, lequel ayant dressé pour vostre usage, mes treshonorés et tresaymés Freres, j'ay a vous advertir de quelques choses dont les unes vous touchent, les autres ma besoigne, et les autres moy mesme.

I. Que mon adversaire ayant fait un amas d'inepties et mensonges en son traité, sans aucun ordre ni disposition, il m'a semblé que je devois retirer toutes ces pieces l'une apres l'autre, et considerer ou elles se pouvoient rapporter, et en faire comme quatre monceaux : l'un de ce qui touchoit au deshonneur de la vraye Croix, l'autre a celuy des images de la vraye Croix, le troysiesme de ce qui touchoit au signe d'icelle, et le quattresme de ce qui estoit dit contre la Croix generalement. Ce que j'ay fait, et ay observé le meilleur ordre que j'ay peu a respondre a tout cela piece a piece, pour faire que ceste Defense fust non seulement une response a ce traité-la, mays encor un discours bien rangé pour le sujet de l'honneur et vertu de la Croix. Si ay-je quelquefois rompu mon chemin pour rechercher mon adversaire par tout ou il s'alloit desrobbant devant la verité. Il est malaysé de tenir posture avec celuy qui escrime de seule rage, sans regle ni mesure ^(b).

II. Je proteste aussi que si j'eusse jugé les simples gens qui sont deceuz ou nourris en leurs abus par le traité de mon adversaire et autres semblables, autant indignes de compassion et secours que le traité de response, je n'eusse jamais dressé ^(c) cest advertissement ;

(b) I. Que mon adversaire n'ayant observé aucun ordre en son traité, mais ayant seulement fait un amas de mensonges, inepties, calomnies et blasphemes qu'il a tirés de divers escritz de ceux de son parti, et les a jettés sans aucune disposition dans son traité comme dans un esgout, il m'a semblé que je devois retirer toutes ces pieces de son traité et considerer ou elles se pouvoient rapporter, et en faire comme quatre monceaux : desquelz l'un touchoit au deshonneur de la vraye Croix sur laquelle Nostre Seig^r fut cloué, l'autre aux images permanentes de la Croix, le troysiesme au signe d'icelle, et le quattresme a ce qui touchoit la Croix generalement. Ce que j'ay fait le plus diligemment que j'ay sceu, et ay observé le meilleur ordre que j'ay peu a respondre a tout cela, pour faire que mon advertissement fut non seulement une response adversaire, mays encor un traité methodique pour le sujet de l'honneur et vertu de la Croix. Si ne puy-je pas nier que je me soys quelquefois escarté du droit ordre de mon discours, mays ce m'a esté force pour rechercher mon adversaire par tous les cointz ou il s'alloit mussant et desrobbant a la rayson et verité. Il est malaysé de tenir posture avec un qui escrime de seule rage, sans rayson ni mesure.

(c) *jamais* — pris la peyne de vous dresser

car le traité n'est rien qui vaille, ce n'est pas seulement un mensonge bien agencé. Mays affin que je paye en contant l'approbation que je desire de vous ^(d) touchant ce jugement, sans attendre que vous ayes leu tout mon advertissement (qui peut estre n'obtiendra pas ceste grace de vous que vous y employies beaucoup de tems), je vous veux mettre devant quelques pieces de ce beau traité, affin que vous voyies ^(e) que peut valoir le tout. ^(f) Le tout n'est que de 62 petites pages : en la premiere il n'y a que le tiltre, lequel pour bon commencement est du tout mensonger, car il porte le nom « de la vertu de la

(d) *agencé*. — C'est un bericle ¹ estrange que la passion ; celui qui en est pris au nez voyt toutes choses selon icelle. J'ay veu des personnes du parti schismatique, d'asses bon esprit, faire conte de ce traité comme d'un gentil ouvrage. J'admirois ce jugement et ne sçavois d'ou ilz en pouvoient prendre l'occasion, sinon qu'a l'adventure la varieté a ceste propriété d'avoir grace ou qu'elle se trouve, et jusques sur les plus mauvais et vicieux sujetz comm'est celui du traité. Pour moy, je ne sçauois en fair'autre jugement que celui que j'ay fait, que ce n'est sinon un fagot d'inepties et fausetés. Mays affin que je vous paye en contant pour avoir vostr'approbation

(e) *je vous* — vays brièvement mettr'en pieces ce beau traité, et vous verres

(f) [L'ordre de cette analyse du *Brief Traitté* est, dans le Ms., trop différent de celui du texte pour y être rattaché par fragments ; cette partie est ici reproduite en toute son intégrité.]

(p. 1.) Tout ce traité n'a que trente et une feuilles en contant la premiere ou il ni a que le tiltre. Et j'y trouve de mensonges :

(p. 5.) 1. Il l'intitule « de la vertu de la Croix et de la maniere de lhonneurer. » Cest un mensonge, car il ne s'employe qu'a persuader la Croix estre inutile et ne devoir estre honnoree.

2. Il dit que ceux de son parti « rejettent toutes ceremonies avancees outre « et sans la parole de Dieu », et entend de la parole escrite, comme il appert pag. 8, « Prophetes et Apostres » ². Cela est verifié faux au c. 3. du I. livre.

(1) *Bericle*, ancien français de *besicles* ; bericle signifie à la fois cristal et lunettes, de *beryculus*, *beryclus*, diminutif du latin *beryllus*, qu'on trouve avec le double sens de cristal et de lunettes dans les textes du moyen-âge. (Diction^{re} étymol. de Brachet.)

Ce terme de *bericle* se retrouve sous la plume du Saint, comme on l'a déjà vu aux *Controverses*.

(2) Allusion à cette phrase du *Brief Traitté*, p. 8, « ... la Parole de Dieu escrite par Les Prophetes et Apostres... »

Croix et de la maniere de l'honorer », et le traitté n'est employé a autre qu'a persuader la Croix estre inutile et indigne d'honneur. Et quant au reste il l'enrichit de ces belles propositions :

Verifié par les blasphemés du traitté.

1. Qu'il faut « concevoir la toute-puissance de Dieu « par ce qui nous apparoist de la volonté d'icelui, « suivant ce qui est dit au Pseaume : Dieu a fait « tout ce qu'il a voulu. » Pour Dieu, quel blaspheme, que Dieu ne puisse sinon ce qu'il a declairé vouloir ; mays au contraire, Dieu n'a onques declairé qu'il voulust qu'un chameau entrast par le trou d'une aiguille *, ou que les enfans d'Abraham fussent suscités des pierres *, et toutefois il le peut faire, ainsy que l'Escriture tesmoigne. Et est vray que Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, et peut tout ce qu'il veut ; mays c'est une bestise de dire qu'il veut tout ce qu'il peut, ou qu'il ne peut

(p. 8.)

* Matt., xix, 24.

* (Luc., iii, 8.)

3. Il dit que lhonneur de la Croix (qu'il appelle idolatrie) [est] remise et rebastie lautre fois en ce tems et au voysinage de Geneve, cest a dire Anemasse. Cela est sot et faux, car jamais le vray Christianisme n'a manqué au dit vilage ni aux environs, et par consequent ni lhonneur de la Croix, nonobstant tout l'effort des adversaires. ¹

(p. 6.)

4. Que N. S. « a esté pendu pour les pechés des esleuz. » Fauceté, car il a endure pour tout le monde : *Tollit peccata mundi.* [Joan., i, 29.] *Vult omnes homines salvos fieri.* [I Tim., ii, 4.]

Blaspheme (p. 8).

5. « Nous devons concevoir la toute puissance de Dieu par ce qui nous « apparoist de la volonté d'icelui, suivant ce qui est dit au pseaume 115 ² : « Dieu a fait tout ce qu'il a voulu. » Quelle folie et blaspheme et ineptie.

Blaspheme (p. 8).

6. « Melchisedech est dit estre sans pere et sans mere, pour ceste seule « rayson que l'Escriture n'en parle aucunement, encor quil soit tres certain « quil en avoit comme les autres. » Contradictoire a ce qu'il avoit dit que « ce qui n'est escrit est tenu pour chose nulle. »

(p. 9.)

Contradiction.

(p. 8.)

7. Il cele que la Vierge fut pres de la Croix. Imposture.

Imposture (p. 9).

8. « Il ni a point de tesmoignage que Dieu aye voulu la Croix de son Filz « venir a notice. » Il y en a mille.

(Ibid.)

9. « Si on croit les Anciens, Adam a esté enterré en Hebron. » Au contraire.

Mensonge (Ibid.).

10. Il prend les ennemis de Christ pour les seulz Juifz, comme si les payens ne l'estoyent, et ce pour refuter un'histoire tres authentique. Ineptie.

Ineptie (p. 10).

(1) Ce « mensonge » du *Brief Traitté* a été, dans la suite du travail, développé par le Saint, qui en a formé le § III du texte, pp. 25-27.

(2) Selon la division hébraïque adoptée par les Novateurs. D'après la Vulgate, c'est le Ps. cxiii, 11.

que ce qu'il a declairé vouloir. Il peut bien mettre cent mille millions de mondes en estre, empescher les scandales et blasphemes, et toutefois il ne le fait pas; et sans avoir declairé de le vouloir faire il ne laisse pas de le pouvoir faire. Certes Dieu est tout puissant, mais il n'est pas tout voulant. Lises le docte Feuardent¹ en ses *Dialogues*, ou il remarque ce blaspheme des novateurs, entre plusieurs autres.

(p. 12.)

2. Que Jesus Christ a « beu la coupe de l'ire de Dieu » et que « ses souffrances sont infinies. » C'est le blaspheme de Calvin qui dit* que Jesus Christ eut crainte pour le salut de son ame propre, redoutant la malediction et ire de Dieu; car a la verité aucune peyne ne peut estre infinie, ni aucun ne peut boire la coupe de l'ire de Dieu, pendant qu'il est assuré de son salut et de la bienveillance de Dieu. C'est donq le mesme de dire que Jesus Christ a beu la coupe de l'ire de Dieu et a souffert des peynes infinies, et dire qu'il a eu crainte pour le salut de son ame: or la crainte presuppose probabilité en l'evenement du mal que l'on craint: si donques Nostre Seigneur eut crainte de son salut, il eut par consequent probabilité de sa damnation. De mesme, avoir beu la coupe de l'ire de Dieu ne veut dire autre sinon d'avoir esté l'objet de l'ire de Dieu: si donques Nostre Seigneur a beu la coupe de l'ire de Dieu, il a esté l'objet de l'ire

* Inst., l. II, c. xvi,
§ 12.

Blaspheme (p. 12). 11. Jesus a « beu la coupe de l'ire de Dieu... les souffrances sont infinies. » Il joint aux articles de la mort la descente aux enfers, non la resurrection; ceci put le blaspheme.

Contradiction. (p. 12.) 12. « Les souffrances de Christ ne peuvent estre representees. » Ineptie contreditte par luy mesme, pag. 17.

Mensonge (p. 15). 13. « Nous ne lisons pas que quand J. C. a fait des miracles il aye fait « aucuns caracteres. » Comme si la confusion des accusateurs de l'adultere, en S. Jan, 8, ne fut miraculeuse, et que N. S. ne fit pas alhors des caracteres en terre. Et le contredit, pag. 18, disant que « beaucoup de choses merveilleuses ont esté faites par le signe » etc.

(1) Feuardent François, Cordelier (1539-1610). *Semaine premiere des Dialogues auxquels sont examinees et confutees cent soixante quatorze erreurs des Calvinistes*; Paris, 1585. — Il publia aussi une *Seconde Semaine*, réfutant 465 erreurs; Paris, 1598.

de Dieu. *Item*, souffrir des peynes infinies presuppose la privation de la grace de Dieu, principalement si on parle des peynes temporelles telles qu'il faut confesser avoir esté celles de Jesus Christ : si donques Jesus Christ a souffert des peynes infinies, quoy que temporelles, il aura esté privé de la grace de Dieu ; qui sont parolles desquelles le blaspheme mesme auroit honte, et neanmoins c'est la theologie du traicteur. Faire voir le blaspheme, c'est asses le refuter.

3. Et ceste proposition n'est-elle pas blasphematoire : « Le nom de Dieu, de la Trinité, des Anges et Prophetes, le commencement de l'Evangile de saint Jean... et le signe de la Croix... ne sont pas choses simplement « recevables... » ? Qu'est-ce donques qui sera recevable ?

(p. 29.)

4. C'est de mesme quand il allegue pour inconvenient que « Nostre Dame ayt esté compagne des souffrances de nostre Sauveur » ; car pour vray, si elle n'a esté compagne de ses souffrances, elle ne le sera pas de ses consolations ni de son paradis.

(p. 47.)

Je sçay qu'un bon excusant pourroit tirer toutes ces propositions a quelque sens moins inepte que celui qu'elles portent de prime face, mais il feroit tort au traicteur qui l'entend comme il le dit ; et n'est pas raysonnable que l'on reçoive a aucune sorte d'excuse celui, lequel va pinçant par le menu tous les motz des hymnes et oraisons ecclesiastiques, pour les contourner a mauvais sens, contre la manifeste intention de l'Eglise. Voyla un eschantillon de ses blasphemes ; en voyci un autre de ses mensonges :

Qui sont inexcusables ;

1. Les Anciens, dit-il, faisoient la Croix de peur d'estre descouvertz ; et tout incontinent apres, il dit qu'ilz « faisoient ouvertement ce signe pour monstrer qu'ils « n'en avoient point honte... » Ou l'un, ou l'autre est mensonge.

Item par ses mensonges.
(p. 16.)

14. Les Anciens faisoient la Croix de peur d'estre descouvertz ; et se contredit la mesme disant qu'ilz « faysoient ouvertement ce signe pour « monstrer qu'ilz n'[en] avoyent point honte... et estoient chevalliers croisés. »

Contradiction.
(p. 16.)

- (p. 22.)
* (Vers. 4, 6.) 2. « Saint Hierosme, » dit-il, parlant du Thau mentionné au IX^e chapitre d'Ezechiel *, « laissant le caractere « dont a usé le Prophete, a recherché le caractere des « Samaritains... » C'est un mensonge ; car au contraire, saint Hierosme n'allegue le Thau des Samaritains que pour rechercher celuy dont le Prophete et les anciens Hebreux usoyent.
- (p. 26.) 3. Il fait dire au placquart que saint Athanase a escrit « que Dieu a fait predire le signe de la Croix par Ezechiel ; » chose fausse.
- (Ibid.) 4. Il fait dire a saint Athanase « qu'apres la venue de « la Croix toute adoration des images a esté ostee... » C'est une fauseté ; car saint Athanase ne parle pas des images, mais des idoles.
- (p. 41.) 5. Il dit que « Constantin le Grand fut le premier qui « fit des croix d'estoffe. » Mays Tertullien, Arnobe et Justin le Martyr sont tesmoins irreprochables que c'est une fauseté. (Voyez le II^e chapitre de nostre second Livre.)
- (p. 49.) 6. Il allegue le « huictieme livre d'Arnobe », qui n'en a fait que sept.
- (Ibid.) 7. Il dit « la resolution du plaquard » estre que « la Croix doit estre adoree de latrie ; » dequoy le placquart ne dit mot.
- (p. 50.) 8. Il dit que saint « Athanase, és questions à Antiochus, atteste que les Chrestiens n'adoroient la Croix », la ou ce docteur dit tout le contraire.
- (p. 52.) 9. Mais est-il pas playsant quand il attribue une certaine vieille rime françoise aux Heures de l'usage de

- Imposture* (p. 18). 15. Il dit que nous attribuons a la Croix ce qui est propre au seul Crucifié.
- Imposture* (p. 20). 16. Et que nous luy baillons le bois et pierre pour compagnons.
- Contradiction.*
(p. 21.) 17. « Dieu ne veut la Croix estre attachee aux habitz, ni plantee es villes « et champs. » Contredit page 47 tout ouvertement, et page 46, ou il dit ne la rejeter es matieres politiques.
- Mensonge* (p. 22). 18. Il ment, disant que S^t Hierosme, au comment. sur Ezec., a recherché le T des Samaritains, car au contraire il [a] cherché celuy des vieux Hebreux.
- Mensonge* (Ibid.) 19. *Item* que S^t Hierosme n'a pas estimé sortable le mistere quil [a] attribué a la lettre T.
[La suite de cette analyse du *Brief Traitté* manque au Ms.]

Rome? Pour vray, un si grand nombre d'impertinences manifestes, avec cent autres telles (que je n'ay voulu coter par le menu), en si peu de besoigne comme est le traitté, me fait croire que l'autheur ne peut estre sinon quelque arrogant pedant, ou quelque ministre hors d'halleyne et morfondu, ou si c'est quelque homme d'erudition, la rage et passion luy en aura levé l'usage; et de vray il fit ceste besoigne fort a la haste, et ne se bailla gueres de loysir apres la sortie des placquars.

Quel est le traitteur adversaire de la Croix.

(g) III. La troisieme chose que je vous diray sera la rayson que j'ay eue d'entreprendre ceste response, et c'est l'occasion que mon adversaire pretend avoir eue de dresser un traitté. Or il la propose luy mesme en ceste sorte: « Nécessité nous est imposee de parler de l'abus « insupportable commis touchant la Croix, afin que tous « apprennent comment il se faut munir contre le poison « de l'idolatrie que le diable vient à vomir derechef en « ce temps et en ce voisinage, se servant du bastelage « de certains siens instrumens qui, et par paroles et « par escrits, taschent à rebastir l'idolatrie, comme les « murs de Jericho qui par la voix des trompettes de « Dieu sont tombez, dès bon nombre d'annees en ces « quartiers. Nous estimons que ceux qui ont ici apporté « et divulgué les deux escrits qu'ils font voler en forme « de plaquars, ont voulu faire plorer et gemir plusieurs « bons Chrestiens d'entre nous. » Il parle de l'Oraison des Quarante Heures qui se fit au village d'Annemasse, l'annee MDXCVII, ou accourut un nombre incroyable de personnes, et entre autres la Confrerie des penitens d'Annessi, aisnee de toutes les autres de Savoye; laquelle, quoy qu'esloignee d'une journee, sachant que l'on avoit a dresser une grande croix sur le haut d'un grand chemin tirant vers Geneve, pres d'Annemasse, se trouva a fort bonne heure en l'eglise, ou les Confreres ayans communié de la main de Monseigneur le Reverendissime Evesque, elle le suivit aussi a la procession pour faire la

Pourquoy la Defense a esté entreprise.

(pp. 5 et 6.)

Oraison des Quarante Heures pres de Geneve,

(g) [Ce paragraphe ne se trouve pas au Ms. Voir note (r), p. 21.]

*Et erection d'une
croix.*

premiere heure de l'Oraison, avec la procession de Chablais, en laquelle il y avoit desja grand nombre de nouveaux convertis, qui furent comme les primices de la grande moisson que l'on a recueillie de ce mesme païs et du païs de Ternier. Or, sur le soir, les Confreres d'Annessi revenans devotement en l'oratoire chargerent sur leurs espauls la croix, laquelle des le matin avoit esté apprestee et benie, et s'acheminerent avec icelle asses loin de la au lieu ou elle devoit estre plantee, chantans sous ce doux fardeau, avec une voix pleine de pieté, l'hymne *Vexilla regis prodeunt*, ayans tous-jours aupres d'eux Monseigneur le Reverendissime suivi d'une tres grande troupe de peuple. Estans arrivés au lieu destiné, et le saint Estendart arboré, le Reverend Pere Esprit de Baumes (lequel avec le Pere Cherubin de Maurienne et le Pere Antoyne de Tournon, Capucins, faisoyent les predications des Quarante Heures), estant monté pres de la croix, fit une bonne et courte remonstrance touchant l'honneur et erection des croix, apres laquelle l'on distribua plusieurs feuilles imprimees, sur le mesme sujet, dressees par quelque bon religieux. Puy tous les Confreres, ayans receu la benediction de Monseigneur l'Evesque et a son imitation baysé devotement la croix, prirent en bon ordre et silence le chemin de leur retour a Annessi. Saint et devot spectacle, et qui tira les larmes des yeux des plus sez qui le virent.

L'auteur du traitté sceut comme toutes ces choses s'estoyent passees, et eut communication des feuilles qu'on avoit distribuees, et ce fort aysement ; car tout avoit esté fait aux portes de la ville [de] Geneve, c'est a dire une petite lieuë pres d'icelle. C'est cela qui l'eschauffa a faire ce beau traitté, voyant que non seulement les paroles et les escritz, mays aussi ces grans exemples de pieté dissipoyent les nuages et brouillas que ceux de son parti avoyent opposés a la blanche clairté de la Croix pour en empescher la vraye veuë, et a cuydé pouvoir encor troubler l'air et offusquer les yeux des simples gens par son traitté. Au contraire, estant

des plus anciens confreres de la sainte Croix, et m'estant trouvé en toutes ces actions de pieté, je me sens redevable d'en soustenir la justice et bon droit. Cependant c'est une imposture ce que dit le traicteur ¹, l'honneur et reverence de la Croix (qu'il nomme faussement idolatrie) avoir esté abattue au lieu ou ces Quarante Heures furent celebrees et ces placquars divulgués, car l'exercice Catholique y a tousjours esté maintenu a la barbe de l'heresie, avec un aussi grand miracle comme est celuy par lequel Dieu contient le vaste et fluide element de l'eau dedans les bornes et limites qu'il luy a assignees, qui ne se peuvent outrepasser. Car ainsy a-il borné la maladie chancreuse de l'heresie en certain coin de ce diocese, en sorte qu'elle n'a peu ronger sur aucune autre partie de ce cors. Dequoy tous tant que nous sommes des membres d'iceluy devons rendre graces immortelles a la Bonté celeste, sans laquelle nous pouvons bien dire que ceste eau maligne nous eust abismés.

Ou l'exercice Catholique a tousjours esté maintenu.

IV. J'ay encor a vous dire pour la quatriesme chose, que, ne sçachant qui est l'auteur du traitté auquel je fais response et m'estant force de l'alleguer souvent, j'ay pris congé de me servir du nom de *traicteur*, lequel je n'emploie qu'a faute d'autre plus court ; et cependant je n'ay voulu user d'aucunes injures ni invectives mordantes, comme il a fait, ma nature n'est point tournée a ce biais. Mais aussi n'ay-je pas voulu tant affecter la douceur et modestie que je n'aye laissé lieu a la juste liberté et naïfveté de langage. Et si mon adversaire se fust nommé, peut estre me fussé-je contraint a quelque peu plus de respect ; mais puysque je ne sçay ni n'ay occasion de sçavoir que ce soit autre qu'un je ne sçay qui, je ne me sens obligé de le supporter aucunement en son insolence. ^(h) Or je me nomme au contraire, non pour l'obliger a aucun respect (car a l'aventure que le rang

Pourquoy le mot de TRAITTEUR est employé en ceste Defense.

Pourquoy l'auteur de la Defense se nomme.

(h) [Ici correspond un fragment qui termine le § III du Ms. ; les passages précédents manquent.]

(1) Voir note (1), p. 21.

auquel je suis en ceste Eglise Cathedrale le mettra en humeur de me traiter plus mal), mais affin que s'il est encor a Geneve, d'ou son traité est sorti, il sçache ou il trouvera son respondant s'il a quelque chose a demesler avec luy touchant ce different ; l'asseurant qu'il ne me trouvera jamais que tres bien affectionné a son service par tout ou il ne sera pas mal affectionné au Crucifix et a la Croix. (i)

Pourquoy il la dedie aux Confreres.

(i) Au reste c'est a vous, Messieurs mes Confreres, que j'adresse mon advertissement, non que je ne souhaite qu'il soit leu de plusieurs autres, mais, parce que vous vous estes dediés par une particuliere devotion a l'honneur du tres saint Crucifix et de sa Croix, vous estes aussi obligés de sçavoir plus particulièrement rendre conte et rayson de cest honneur. Et puyisque vous estes tous liés en une sainte societé, et que les devotes actions des Confreres d'Annessi ont baillé en partie sujet a l'escarmouche que je soustiens, les loix de nos alliances spirituelles requierent qu'un chacun de vous contribue a mon secours. Et affin que les armes vous fussent plus a commodité, je vous en ay appresté autant qu'il m'a esté

(i) *traitter plus mal*), — mais affin que s'il est habitant de Geneve d'ou son traité est sorty il sache ou il trouvera son respondant s'il a quelque chose a demesler avec luy, l'asseurant qu'il ne me trouvera jamais que tres bien affectionné a son service par tout ou il ne sera pas mal affectionné a celuy du Crucifix et de son Espouse.

(j) En fin, Messieurs mes Confreres, receves cest advertissement que j'ay dressé pour vous et le lises de bon cœur, assurés que vous ne lires jamais escrit d'homme qui soit plus voué au service de vos ames que je suis.

IV. Encor ay-je a vous dire que je n'ignore pas que plusieurs autheurs de nostr'aage auront traité dignement de l'honneur de la Croix et de la vertu d'icelle ; mais si nos adversaires diversifient leurs accusations en tant de traittés et discours, il ne me semble que bien, que de nostre costé on multiplie aussi les responces sans toutefois en diversifier la substance. Je n'ay encor eu que la premiere nouvelle d'un traité de la Croix fait par un P. Jesuite, Jac. Gretser, professeur en l'Université d'Inglestat : ce ne peut estre que quelque chose de beau ; il est en latin et peut estre pour les doctes seulement. Cest advertissement a un'autr'air, et fait responce au traité de Geneve ; je ne lairray donq pour cela de l'envoyer au rencontre de celuy-la. Ilz se trouveront indubitablement d'accord en la conclusion ; si l'un a quelque moyen de prouver plus que l'autre, je m'assure neanmoins que l'un des

possible en ces quatre livres : lesquelles, si elles ne sont ni dorees ni riches d'aucune belle graveure, je vous prieray de l'attribuer plustost a ma pauvreté que non pas a chicheté. Et toutefois je cuyde avoir fait ce que j'avois a faire, qui n'estoit autre que de respondre au traitteur en ce qui touchoit la Croix. Je laisse tout le reste comme hors de propos, et ne fais que cela.

Si trouverez-vous encor icy quelques belles pieces de poesie et versions des vers des anciens Peres ^(k) que je cite, lesquelles sont parties de la main de Monsieur nostre President de Genevois, Antoyne Favre, l'une des plus riches ames et des mieux faittes que nostre aage ayt portées, et qui par une rare condition sçait extremement bien assortir l'exquise devotion dont il est animé avec la singuliere ^(l) vigilance qu'il a aux affaires publiques. Voulant donq employer ces vers anciens, ne sçachant ou rencontrer un plus chrestien et sortable traducteur pour des auteurs si saintz et graves comme sont ceux que je produis, je le priay de les faire françois ; ce qu'il fit volontiers, et pour le service qu'il a voué a la Croix, et pour l'amitié fraternelle que la divine Bonté comme maistresse de la nature a mise si vive et parfaite entre luy et moy, nonobstant la diversité de nos naissances et vacations, et l'inegalité en tant de dons et graces que je n'ay ni possede sinon en luy ^(m).

Qui est le traducteur des anciens vers cités en ceste Defense.

Combattons, Messieurs, tous ensemble sous la tres

auteurs n'en aura pas plus d'ayse l'un que l'autre ; pourveu [que] Jesus Christ soit loué en sa Croix, il n'importe pas beaucoup par qui.

Ce pendant je vois bien que mon advertissement est pauvre, et si ne suis pas siche pour tant, mais le peu de commodité que j'ay eu m'a fait tenir le drap court. Aussi l'ay-je nommé premier advertissement pour monstres que il y a encor asses de choses a dire pour en faire d'autres. Mais consideres, je vous prie, que je ne fais icy que ce que je fais : je respons simplement pour l'honneur de la Croix ; si mon adversaire a meslé plusieurs traitz, je les laisse comme hors de propos ; or je crois avoir asses respondu, qui est tout ce que j'ay tasché. [Reprendre au texte, lig. 8.]

(k) Poetes

(l) *singuliere* — dexterité et

(m) *ce qu'il fit volontiers* — et promptement, et pour le service de la Croix qu'il affectionne de tout son cœur et pour le contentement d'un tres humble

sainte enseigne de la Croix, non seulement crucifians la vanité des raysons heretiques par l'opposition de la sainte et saine doctrine, mais crucifians encor en nous le viel Adam avec toutes ses concupiscences : affin que renduz conformes a l'image du Filz de Dieu, lhors que cest Estendart de la Croix sera planté sur les murailles de la Hierusalem celeste, en signe que toutes les richesses et magnificences d'icelle seront exposees au butinement de ceux qui auront bien combattu, nous puissions avoir part a ces riches despouilles que le Crucifix promet pour recompense a la violence de ses soldatz, qui est le bien de l'heureuse immortalité.

frere tel que je luy suis, [pour] l'amitié fraternelle que Dieu comme maistre de la nature a mis si vive entre nous deux, nonobstant la diversité de nos naissances et vacations, et l'inegalité des autres dons esquelz je ne luy suys en aucune façon comparable. [La fin de l'Avant-Propos manque au Ms.]

LIVRE PREMIER ⁽¹⁾

DE L'HONNEUR ET VERTU

DE LA VRAÏE CROIX

CHAPITRE PREMIER

DU NOM ET MOT DE CROIX

La croix et son nom estoit horrible et funeste, jusqu'à ce que le Filz de Dieu, voulant mettre en honneur les peynes et travaux et le crucifiement, sanctifia premiere-ment le nom de croix, si que en l'Évangile il se trouve presque par tout en une signification honorable et religieuse : *Qui ne prend sa croix, disoit-il *, et ne vient apres moy, n'est pas digne de moy.* Donques le mot de croix, selon l'usage des Chrestiens, signifie par fois les peynes et travaux necessaires pour obtenir le salut, comme au lieu que je viens de citer ; par fois aussi, il signifie une certaine sorte de supplice duquel on chastioit jadis les plus infames malfaiteurs ; et autres fois, l'instrument ou gibbet sur lequel ou par lequel on exerçoit ce tourment.

Le mot de croix a esté sanctifié en l'Évangile,

* Matt., x, 38 ;
Luc., ix, 23.

Et se prend en trois manieres ;

(1) Le commencement du 1^{er} Livre, jusqu'au milieu du chap. III, manque au Ms.

*En ceste Defense on
le prend en une
seule.*

Or, je parle icy de la croix en ceste derniere façon, et non pour toutes sortes d'instrumens de supplice, mays pour celui-la particulier sur lequel Nostre Seigneur endura. Entendes donques tous-jours quand je parleray de la Croix, de sa vertu et de son honneur, que c'est de celle de Jesus Christ de laquelle je traite : donq j'admire le traicteur qui presuppose que nous separions la Croix de Jesus Christ d'avec Jesus Christ mesme, sans aucune dependance d'iceluy. Si que, voulant monstrier que les passages des anciens Peres cités es placquars ne sont pas bien entenduz, il parle en ceste sorte : « Quelques passages des Anciens y sont alleguez, mais hors et bien loin du sens des autheurs ; car, quand les Anciens ont parlé de la Croix, ils n'ont pas entendu de deux pieces traversantes l'une sur l'autre, ains du mystere de nostre redemption, dont le vray sommaire et accomplissement a esté en la Croix, mort et passion de Jesus Christ ; et cest equivoque ou double signification de croix, n'estant apperceuë par les sophistes, fait qu'ils errent et font errer. » Voyla un bien temeraire juge de nostre suffisance, qui croit qu'une distinction si aysee et frequente nous soit inconneuë. Je laisse ce qu'en dient les doctes Bellarmin *, lib. II. *de Imag.*, cap. xxiv, ad. 3, et Justus Lipsius, lib. I. *de Cruce* ; mais le seul Calepin en fait la rayson *. Or est-il certain que deux pieces de bois, de pierre, ou de quelqu'autre matiere, traversantes l'une a l'autre font une croix, mays elles ne font pas pour cela la Croix de Jesus Christ, de laquelle seule, et non d'aucune autre, les Chrestiens font estat.

*Dire du traicteur
(p. 49.)*

Convaincu de temerité

*(Controv. de Eccl. Triumph.)

*(Lexicon : *Cruce*.)

Et de fauseté.

Les Peres donq parlent bien souvent du tourment et de la crucifixion de Nostre Seigneur, mays ilz parlent bien souvent aussi de la vertu et de l'honneur de la Croix, sur laquelle ceste crucifixion a esté faite. Et ne sçai si le traicteur trouvera jamais au Nouveau Testament que le mot de croix soit pris immediatement et principalement pour le supplice de la crucifixion, au moins quant aux passages qu'il cite a ceste intention.

« Que par le sang de la Croix de Christ nostre paix a

(p. 7.)

sans scrupule? c'estoit bien recevoir sa mission a bon escient. Nostre Seigneur mesme, qui estoit le Maistre, ne voulut il pas estre receu de Simeon* qui estoit prestre, comm'il appert en ce quil benit Nostre Dame et Joseph, par Zacharie* prestre, et par saint Jan** ; et mesmes pour sa Passion, qui estoit l'execution principale de sa mission, ne voulut il pas avoir le tesmoignage prophetique du grand Prestre qui estoit pour lhors*? 4. Et c'est ce que saint Pol enseigne**, quand il ne veut *que personne s'attribue l'honneur pastoral sinon celuy qui est appelé de Dieu, comm'Aaron* : car la vocation d'Aaron fut faite par l'ordinaire, Moyse, si que Dieu ne mit pas sa sainte parole en la bouche de Aaron immediatement, mays Moyse, auquel Dieu fit ce commandement* : *Parle a luy, et luy metz mes paroles en sa bouche ; et je seray en ta bouche et en la sienne*. Que si nous considerons les paroles de saint Pol, nous apprendrons mesme, 5. que la vocation des pasteurs et magistratz ecclesiastiques doit estre faite visiblement ou perceptiblement, non par maniere d'enthousiasme et motion secrette : car voyla deux exemples quil propose ; d'Aaron, qui fut oint et appelé visiblement*, et puys de Nostre Seigneur et Maistre, qui, estant souverain Pontife et Pasteur de tous les siecles, *ne s'est point clarifié soy mesme**, c'est a dire, *ne s'est point attribué l'honneur* de sa sainte prestrise, comme avoit dict saint Pol au paravant, *mays a esté illustré par Celuy qui luy a dict : Tu es mon Filz, je t'ay engendré au jourdhuy, et, Tu es prestr'eternellement, selon l'ordre de Melchisedech*. Je vous prie, pensez a ce trait. Jesus Christ est souverain Pontife selon l'ordre de Melchisedec : s'est il ingeré et poussé de luy mesme a cest honneur? non, mays y a esté appelé*. Qui l'a appelé? son Pere Eternel*. Et comment? immediatement et mediatement tout ensemble : immediatement, en son Baptesme* et en sa Transfiguration**, avec ceste voix : *Cestuyci est mon Filz bien aymé auquel j'ay pris mon bon plaisir, escoutes le ; mediatement, par les*

* Luc. II. ŷ. 28 et 34.

* Luc. I. ŷ. 76.
** Jo. I. ŷ. 29.* Jo. XI. ŷ. 51.
** Heb. V. ŷ. 4.

* Ex. IV. ŷ. 15.

* Levit. VIII. ŷ. 12 ;
Ex. XXVIII. ŷ. 1.

* Heb. V. ŷ. 5 et 6.

* Vers. 10.

* Vers. 5.

* Mat. III. ŷ. 17.
** Mat. XVII. ŷ. 5.

Prophetes, et sur tout par David es lieux que saint Pol cite a ce propos des Psalmes : *Tu es mon Filz, je t'ay engendré aujourd'hui**, *Tu es prestr'eternellement, selon l'ordre de Melchisedec**. Et par tout la vocation est perceptible : la parole en la nuëe fut ouÿe, et en David ouÿe et leüe ; mais saint Pol, voulant monstrier la vocation de Nostre Seigneur, apporte les passages seulz de David, par lesquelz il dict Nostre Seigneur avoir esté clarifié de son Pere, se contentant ainsy de produyre le tesmoignage perceptible, et fait par l'entremise des Escritures ordinaires et des Prophetes receuz.

Je dis, 3., que l'authorité de la mission extraordinaire ne destruit jamais l'ordinaire, et n'est donnée jamais pour la renverser : tesmoins tous les Prophetes, qui jamais ne firent autel contr'autel, jamais ne renversèrent la prestrise d'Aaron, jamais n'abolirent les constitutions sinagogiques ; tesmoin Nostre Seigneur, qui assure* que *tout royaume divisé en soyemesme sera desolé, et l'une mayson tumbera sur l'autre* ; tesmoin le respect quil portoit a la chaire de Moyse, la doctrine de laquelle il vouloit estre gardée*. Et de vray, si l'extraordinaire devoit abolir l'ordinaire, comment sçaurions nous quand, a qui, et comment, nous nous y devrions ranger ? Non, non, l'ordinaire est immortelle pendant que l'Eglise sera ça bas au monde : *Les pasteurs et docteurs quil a donnés une fois a l'Eglise doivent avoir perpetuelle succession, pour la consummation des Saintz, jusques a ce que nous nous rencontrions tous en l'unité de la foy, et de la connoissance du Filz de Dieu, en homme parfait, a la mesure de l'aage entiere de Christ ; affin que nous ne soyons plus enfans, flotans et demenés ça et la a tous vens de doctrine, par la piperie des hommes et par leur rusée seduction**. Voyla le beau discours que fait saint Pol, pour monstrier que si les docteurs et pasteurs ordinaires n'avoient perpetuelle succession, ains fussent sujetz a l'abrogation des extraordinaires, nous n'aurions aussi qu'une foy

* Psal. II. ̄. 7.

* Psal. CIX. ̄. 4.

* Luc. XI. ̄. 17.

*(Matt., XXIII, 2, 3.)

* Ephes. IV. ̄. 11.
12. 13. 14.

et discipline desordonnee et entrerompue a tous coupz, nous serions sujetz a estre seduictz par les hommes qui a tous propos se vanteroyent de l'extraordinaire vocation, ains, comme les Gentilz, nous cheminerions (comme il insere apres*) en la vanité de nos entendemens, * Vers. 17. un chacun se faysant accroire de sentir la motion extraordinaire du Saint Esprit : dequoy nostre aage fournit tant d'exemples, que c'est une des plus fortes raysons qu'on puyse præsenter en cest'occasion ; car, si l'extraordinaire peut lever l'ordinair'administration, a qui en laisserons nous la charge ? a Calvin, ou a Luther ? a Luther, ou au Pacimontain ? au Pacimontain, ou a Blandrate ? a Blandrate, ou a Brence ? a Brence, ou a la Reyne d'Angleterre ? car chacun tirera de son costé ceste couverte de la mission extraordinaire. Or la parole de Nostre Seigneur nous oste de toutes ces difficultés, qui a edifié son Eglise sur un si bon fondement, et avec une proportion si bien entendue, que *les portes d'enfer ne prævauront jamais contre elle**. * (Matt., xvi, 18.) Que si jamais elles n'ont prævau ni prævauront, la vocation extraordinaire ny est pas necessaire pour l'abolir : car Dieu ne hait rien de ce quil a fait, comment donq aboliroit il l'Eglis'ordinaire pour en faire d'extraordinaires ? veu que c'est luy qui a edifié l'ordinaire sur soy mesme, et l'a cimentee de son sang propre.

ARTICLE IV

Réponse aux arguments des Ministres

Je n'ay encor sceu rencontrer parmy vos maistres que deux objections a ce discours que je viens de faire ; dont l'une est tirée de l'exemple de Nostre Seigneur et des Apostres, l'autre, de l'exemple des Prophetes.

Mays quand a la premiere, dites moy, je vous prie,

trouves vous bon qu'on mette en comparaison la vocation de ces nouveaux ministres avec celle de Nostre Seigneur? Nostre Seigneur avoit il pas esté prophetisé en qualité de Messie? son tems n'avoit il pas esté déterminé par Daniel*? a-il fait action qui presque ne soit particulièrement cottée es Livres des Prophetes et figurée es Patriarches? Il a fait changement de bien en mieux de la loy Mosaique, mays ce changement la n'avoit il pas esté prædit*? Il a changé par consequence le sacerdoce Aaronique en celuy de Melchisedech, beaucoup meilleur; tout cela n'est ce pas selon les tesmoignages anciens*? Vos ministres n'ont point esté prophetisés en qualité de prædicateurs de la Parole de Dieu, ni le tems de leur venue, ni pas une de leurs actions; ilz ont fait un remuement sur l'Eglise beaucoup plus grand et plus aspre que Nostre Seigneur ne fit sur la Sinagogue, car ilz ont tout osté sans y remettre que certaines ombres, mays de tesmoignages ilz n'en ont point a cest effect. Au moins ne se devroyent ilz pas exempter de produyre des miracles sur une telle mutation, quoy que vous tiries prætexte de l'Escriture; puysque Nostre Seigneur ne s'en exempta pas, comme j'ay monstré cy dessus*, encores que le changement quil faysoit fut puysé de la plus pure source des Escritures*. Mays ou me monstrent ilz que l'Eglise doive jamais plus recevoir un'autre forme, ou semblable reformation, que celle qu'y fit Nostre Seigneur?

Et quand aux Prophetes, j'en voys abusés plusieurs. 1. On pense que toutes les vocations des Prophetes ayent esté extraordinayres et immediates: chose fause; car il [y] avoit des colleges et congregations de Prophetes reconneuz et advoués par la Sinagogue, comme on peut recueillir de plusieurs passages de l'Escriture. Il y en avoyt en Ramatha*, en Bethel**, en Hiericho*** ou Elisée habita, en la montaigne d'Ephraïm*, en Samarie*; Elisée mesme fut oint par Helie**; la vocation de Samuel fut recogneüe et advouée par le grand Prestre*, et en Samuel *recommença le Seigneur a s'apparoistre en Silo*, comme dict l'Escriture*, qui

* I Reg. xix. ̄. 20.

** IV Reg. ii. ̄. 3.

***Vers. 5.

*IV Reg. c. v. ̄. 22; et plus clairement c. vi. ̄. 1. et 2.

*III Reg. xxii. ̄. 10.

**III Reg. xix. ̄. 16.

* I Reg. iii. ̄. 9.

* Vers. 21.

faict que les Juifz tiennent Samuel comme fondateur des congregations prophetiques *. 2. On pense que tous ceux qui prophetisoient exerçassent la charge de la prædication : ce qui n'estoit pas, comm'il appert des sergens de Saul et de Saul mesme *. De façon que la vocation des Prophetes ne sert de rien a celle des hæretiques ou schismatiques, car :

* Geneb. Chron.,
l. I. (anno 3066.)

* I Reg. xix. ̄. 20
et seq.

1. Ou ell'estoit ordinaire, comme nous avons monstré cy devant *, ou approuvée du reste de la Sinagogue, comm'il est aysé a voir en ce qu'on les reconnoissoit incontinent, et en faysoit on conte en tous lieux parmi les Juifz, les appellans *hommes de Dieu* * : et a qui regardera de pres l'histoire de cest'ancienne Sinagogue, verra que l'office des prophetes estoit aussy commun entr'eux qu'entre nous des prædicateurs.

*(Art. præced.)

* III Reg. xvii. ̄.
18; et passim alibi.

2. Jamais on ne monstrera prophete qui voulut renverser la puissance ordinaire, ains l'ont tousjours suyvie, et n'ont rien dict contraire a la doctrine de ceux qui estoyent assis sur la chaire Mosaique et Aaronique ; ains il s'en est trouvé qui estoyent de la race sacerdotale, comme Jeremie, filz d'Helcias *, et Ezechiel, filz de Buzi * ; ilz ont tousjours parlé avec honneur des Pontifes et succession sacerdotale, quoy quilz ayent repris leurs vices. Isaïe, voulant escrire dans un grand livre qui luy fut monstré, prit Urie prestre, quoy qu'a venir, et Zacharie prophete a tesmoins *, comme s'il prenoyt le tesmoignage de tous les prestres et prophetes ; et Malachie atteste il pas * que *les levres du prestre gardent la science, et demanderont la loy de sa bouche ; car c'est l'ange du Seigneur des armées ?* tant s'en faut que jamais ilz ayent retiré les Juifz de la communion de l'ordinaire.

* Jer. i. ̄. 1.

* Ezech. i. ̄. 3.

* Cap. viii. ̄. 2.

* Cap. ii. ̄. 7.

3. Les Prophetes, combien de miracles ont ilz faitz en confirmation de la vocation prophetique ? ce ne seroit jamais fait si j'entrois en ce denombrement. Mays si quelquefois ilz ont fait chose qui eut quelque visage d'extraordinaire pouvoir, incontinent les miracles se sont ensuyvis : tesmoin Elie, qui dressant un autel en Carmel selon l'instinct quil en avoit eu du Saint

Esprit, et sacrifiant, monstra par miracle quil le faisoit a l'honneur de Dieu et de la religion Juifve*.

* III Reg. xviii. ̄.
32. et 38.

4. En fin, vos ministres auroyent bonne grace silz vouloient s'usurper le pouvoir de prophetes, eux qui n'en ont jamais eu le don ni la lumiere : ce seroit plus-tost a nous, qui pourrions produire infinité des propheties des nostres ; comme de saint Gregoire Taumaturge, au rapport de saint Basile*, de saint Anthoine, tesmoin Athanase*, de l'abbé Jan, tesmoin saint Augustin*, de saint Benoist, saint Bernard, saint François et mill'autres. Si donques il est question entre nous de l'autorité prophetique, elle nous demeurera, soit elle ordinaire ou extraordinaire, puyque nous en avons l'effect, non pas a vos ministres qui n'en ont jamais fait un brin de preuve : sinon quilz voulussent appeller propheties la vision de Zuingle, au livre inscrit, *Subsidium de Eucharistia*, et le livre intitulé, *Querela Lutheri*, ou la prædiction quil fit, l'an 25 de ce siecle*, que sil præchoit encor deux ans il ne demeureroit ni Pape, ni prestres, ni moynes, ni clochers, ni Messe. Et de vray, il ny a qu'un mal en ceste prophetie, c'est seulement faute de verité ; car il præcha encor pres de vingt deux, et neantmoins encor se trouve il des prestres et des clochers, et en la chaire de saint Pierre est assis un Pape legitime.

* L. de Spiritu S^{co}.
(§ 74.)

* In ejus vita. (§ 86.)

* L. V. de civit.
Dei, c. xxvi.

* Cocleus in actis
Lut. (Serm. de fun.
Elect.)

Vos premiers ministres donques, Messieurs, sont de ces prophetes que Dieu defendoit d'estr'ouÿs parler, [en] Hieremie* : *Ne veüilles ouyr les paroles des prophetes qui prophetisent et vous deçoivent ; ilz parlent la vision de leur cœur, et non point par la bouche du Seigneur. Je n'envoÿoys pas les prophetes et ilz couroyent ; je ne parloys pas a eux et ilz prophetisoyent.* J'ay ouÿ ce que les prophetes ont dict, prophetisans en mon nom le mensonge, et disans, j'ay songé, j'ay songé.* Vous sembl'il pas que ce soyent Luther et Zuingle avec leurs propheties et visions ? ou Carolostade avec sa revelation quil disoit* avoir eüe pour sa cene, qui donna occasion a Luther d'escire son livre, *Contra cælestes prophetas* ? C'est

* Cap. xxiii. ̄.
16. 21.

* Vers. 25.

* (In lib. De abusu
antichr.)

bien eux, au moins, qui ont ceste propriété de n'avoir pas estés envoyés ; c'est eux *qui prennent leurs langues, et disent, le Seigneur a dict** : car ilz ne sçauroyent jamais monstrier aucune preuve de la charge quilz usurpent, ilz ne sçauroyent produyre aucune legitime vocation, et, donques, comme veulent ilz precher ?

* Vers. 31.

(1) On ne peut s'enrouler sous aucun capitayne sans l'aveü du prince, et comment fustes vous si promptz a vous engager sous la charge de ces premiers ministres, sans le congé de vos pasteurs ordinaires, mesme pour sortir de l'estat auquel vous esties nay et nourry qui est l'Eglise Catholique ? Ilz sont coupables d'avoir faict de leur propr'authorité ceste levée de bouclier, et vous de les avoir suyvis ; dont vous estes inexcusables. || Le bon enfant Samuel, humble, doux et saint, ayant esté apellé par trois fois de Dieu, pensa tousjours que ce fut Heli qui l'eut apellé, et a la 4^me seulement s'adressa a Dieu, comm'a celuy qui l'appeloit. Il a semblé par trois foys a vos ministres que Dieu les eust apellé : 1. par les peuples et magistratz, 2. par nos Evesques, 3. par sa voix extraordinaire. Non, non, qu'ilz... || Samuel fut apellé troys fois de Dieu, et selon son humilité il pensoyt que ce fut une vocation d'homme, jusques a tant qu'enseigné par Heli il conneust que c'estoit la voix divine*. Vos ministres, Messieurs, produysent trois vocations de Dieu : par les magistratz seculiers, par les Evesques, et par la voix extraordinaire ; ilz pensent que ce soyt Dieu qui les aye apellé en ces troys façons la. Mays non, que maintenant, enseignés de l'Eglise, ilz reconnoysent que c'est une vocation de l'homme, et que les oreilles ont corné a leur viel Adam, et s'en remettent a celuy qui, comm'Heli, præsiede maintenant a l'Eglise.

*(I Reg., III, 4-10.)

Et voyla la premiere rayson qui rend vos ministres et vous aussy, quoy qu'inegalement, inexcusables devant Dieu et les hommes d'avoir laissé l'Eglise.

(1) Cf. art. I, p. 22.

CHAPITRE II

Erreurs des Ministres sur la Nature de l'Eglise

ARTICLE PREMIER

QUE L'EGLISE CHRESTIENNE EST VISIBLE

Au contraire, Messieurs, l'Eglise qui contredisoit et s'opposoit a vos premiers ministres, et s'oppose encores a ceux de ce tems, est si bien marquée de tous costés, que personne, tant aveuglé soit il, ne peut prætendre cause d'ignorance du devoir que tous les bons Chrestiens luy ont, et que ce ne soit la vraie, unique, inseparable et tres chere Espouse du Roy celeste ; qui rend vostre separation d'autant plus inexcusable. Car, sortir de l'Eglise, et contredire a ses decretz, c'est toujours

* Mat. xviii. v. 17.

* Ad Gal. i. v. 8.

se rendre *ethnique et publicain**, quand ce seroit a la persuasion d'un ange ou seraphim* ; mays, a la persuasion d'hommes pecheurs a la grande forme, comme les autres, personnes particulieres, sans autorité, sans adveu, sans aucune qualité requise a des precheurs ou profetes que la simple connoissance de quelques sciences, rompre tous les liens et [la] plus religieuse obligation d'obeissance qu'on eust en ce monde, qui est celle qu'on doit a l'Eglise comm'Espouse de Nostre Seigneur, c'est une faute qui ne se peut couvrir que d'une grande

repentance et pœnitence, a laquelle je vous invite de la part du Dieu vivant.

Les adversaires, voyans bien qu'a ceste touche leur doctrine seroit reconneüe de bas or, ont tasché par tous moyens de nous divertir de ceste preuve invincible que nous prenons es marques de la vraÿe Eglise, et partant ont voulu maintenir que l'Eglise est invisible et imperceptible, et par consequent irremarquable. Je crois que cestecy est l'extrem'absurdité, et qu'au pardela immediatement se loge la frenesie et rage⁽¹⁾.

Mays ilz vont par deux chemins a ceste leur opinion de l'invisibilité de l'Eglise ; car les uns disent qu'ell'est invisible par ce qu'elle consiste seulement es personnes esleües et prædestinées, les autres attribuent cest'invisibilité a la rareté et dissipation des croyans et fidelles : dont les premiers tiennent l'Eglis'estre en tous tems invisible, les autres disent que cest'invisibilité a duré environ mill'ans, ou plus ou moins, c'est a dire, des saint Gregoire jusqu'a Luther, quand la papauté estoit paysible parmi le Christianisme ; car ilz disent que durant ce tems la il y avoit plusieurs vrais Chrestiens secretz, qui ne descouvroyent pas leurs intentions, et se contentoient de servir ainsy Dieu a couvert. Ceste theologie est [tant] imaginaire et damnatoire, que les autres ont mieux aymé dire que durant ces mill'ans l'Eglise n'estoit ni visible ni invisible, mays du tout abolie et estoufée par l'impieté et l'idolatrie.

Permettes moy, je vous prie, que je die librement la verité. Tous ces discours ressentent le mal de chaud ; ce sont des songes qu'on faict en veillant, qui ne valent pas celuy que Nabuchodonosor fit en dormant ; aussy luy sont ilz du tout contraires, si nous croyons a l'interpretation de Daniel* : car Nabuchodonosor vit *une pierre taillée d'un mont sans œuvre de mains, qui vint roulant et renversa la grande statue, et s'accroit tellement que devenue montaigne elle remplit toute*

* Dan. ii. v. 34 et 35.

(1) La correspondance des arguments et certains signes de renvoi semblent indiquer que le Saint avait l'intention d'intercaler ici le fragment suivant.

* Vers. 44.

la terre; et Daniel l'entendit du *royaume de Nostre Seigneur qui demeurera æternellement* *. S'il est comm'une montaigne, et si grande qu'elle remplit la terre, comme sera elle invisible ou secrette? et s'il dure æternellement, comm'aura il manqué 1000 ans? Et c'est bien du royaume de l'Eglise militante que s'entend ce passage : car, 1. celuy de la triomphante remplira le ciel, non la terre seulement, et ne s'eslevra pas au tems des autres royaumes, comme porte l'interpretation de Daniel, mais apres la consommation du siecle; joint que d'estre taillé de la montaigne sans œuvre manuelle appartient a la generation temporelle de Nostre Seigneur, selon laquelle il a esté conceu au ventre de la Vierge, engendré de sa propre substance sans œuvre humayne, par la seule benediction du Saint Esprit. Ou donques Daniel a mal deviné, ou les adversaires de l'Eglise Catholique, quand ilz disoyent l'Eglis'estre invisible, cachée et abolie. Ayes patience, au nom de Dieu; nous irons par ordre et brievement, monstrant la vanité de ces opinions.

Mays il faut avant tout dire que c'est qu'Eglise. Eglise vient du mot grec qui veut dire, appeller; Eglise donques signifie un'assemblée ou compaignie de gens appellés : Sinagogue veut dire un troupeau, a proprement parler. L'assemblée des Juifz s'appelloyt Sinagogue, celle des Chrestiens s'appelle Eglise : par ce que les Juifz estoyent comm'un troupeau de bestail, assemblé et entroupelé par crainte, les Chrestiens sont assemblés par la Parole de Dieu, appellés ensemble en union de charité par la prædication des Apostres et leurs successeurs; dont saint Augustin a dict*: « L'Eglise est nommee de la convocation, la Sinagogue, du troupeau; par ce qu'estre convoqué appartient plus aux hommes, estr'entroupelé appartient plus au bétail. » Or c'est a bonne rayson que l'on [a] apelé le peuple Chrestien Eglise ou convocation, par ce que [le] premier benefice que Dieu fait a l'homme pour le mettr'en grace, c'est de l'appeller a l'Eglise; c'est le premier effect de sa prædestination : *Ceux quil a prædestinés il les*

* In inchoata Expos. Ep. ad Rom., et in Psal. LXXXI. v. 1.

a appellés, disoit saint Pol aux Romains* ; et aux Collossiens* : *Et la paix de Christ tressaute en vos cœurs, en laquelle vous estes appellés en un cors.* Estr'apellés en un cors c'est estr'apellés en l'Eglise ; et en ces similitudes que fait Nostre Seigneur en saint Mathieu*, de la vigne et du banquet avec l'Eglise, les ouvriers de la vigne et les conviés aux noces il les nomme apellés et convoqués : *Plusieurs*, dict il, *sont apellés, mays peu sont esleuz.* Les Atheniens appelloyent eglise la convocation des cytoyens, la convocation des estrangers s'apelloyot autrement, *δικαλόσις* ; dont le mot d'Eglise vient proprement aux Chrestiens, qui *ne sont plus advenaires et passans, mais concitoyens des Saintz et domestiques de Dieu**.

Voyla d'ou est pris le mot d'Eglise, et voicy la definition d'icelle. L'Eglise est une sainte* université ou generale compaignie d'hommes, unis* et recueillis en la profession d'une mesme foi Chrestienne, en la participation de mesmes Sacremens et Sacrifice*, et en l'obeissance* d'un mesme vicaire et lieutenant general en terre de Nostre Seigneur Jesuchrist et successeur de saint Pierre, sous la charge* des legitimes Evesques. J'ay dict avant tout que c'estoit une sainte compaignie ou assemblée, par ce que la sainteté interieure⁽¹⁾.

J'entens parler de l'Eglise militante de laquelle l'Escriture nous a laissé tesmoignage, non de celle que proposent les hommes. Or, en toute l'Escriture, il ne se trouvera jamais que l'Eglise soit prise pour un'assemblée invisible. Voicy nos raysons, simplement estalées :

1. Nostre Seigneur et Maistre nous renvoÿe a l'Eglise en nos difficultés et dissensions* ; saint Pol enseigne son Timothee comm'il faut converser en icelle*, il fit apeller les Anciens de l'Eglise Myletayne*, il leur remonstre quilz sont constitués du Saint Esprit pour regir l'Eglise*, il est envoyé par l'Eglise avec saint Barnabas, il fut receu par l'Eglise*, il confirmoit les Eglises*, il constitue des prestres par les Eglises, il

* R. viii. ŷ. 30.

* Col. iii. ŷ. 15.

* Cap. xx. ŷ. 1 et 16; xxii. ŷ. 2 et 14.

* (Ephes., ii, 19.)

* Ephes. v. ŷ. 27.

* Jo. xi. ŷ. 52 ; ad Eph. iv. ŷ. 4 ; [Cyp.] De unitate Ecclesiaz.

* [I Cor.] x. ŷ. 16, usque ad [ŷ. 21] ; Ad Heb. vii. ŷ. 11.

* [Jo.] x. ŷ. 16, [et

xxi.] ŷ. 17.

* Ephes. iv. ŷ. 11. 12.

* Mat. xviii. ŷ. 16.

et 17.

* I ad Timot. iii.

ŷ. 15.

* Act. xx. ŷ. 17.

* (Vers. 28.)

* Act. xv. ŷ. 3 et 4,

22.

* Vers. 41.

(1) Fin du fragment intercalé.

* Act. xiv. ̄. 22. assemble l'Eglise *, il salue l'Eglise en Cæsaree **, il a et 26.
 ** Act. xviii. ̄. 22. persecuté l'Eglise *. Comme se peut entendre tout cecy
 * Ad Gal. i. ̄. 13. d'une Eglise invisible ? ou la chercheroit on pour luy faire les plaintes, pour converser en icelle, pour la regir ? Quand ell'envoyoit saint Pol, elle le recevoit, quand il la confirmoit, il y constituoit des prestres, il l'assembloit, il la saluoit, il la persecutoit, estoit par figure ou par foy seulement et par esprit ? Je ne crois pas que chacun ne voÿe clèrement que c'estoit effectz visibles et perceptibles de part et d'autre. Et quand il luy escrivoit *, s'addressoyt il a quelque chimere invisible ?

* Gal. i. ̄. 2 ; I et II Cor. c. i. ̄. 2 et 1.

2. Que dira l'on aux propheties, qui nous repræsésent l'Eglise non seulement visible mays toute claire, illustre, manifeste, magnifique ? Ilz la depeignent comm'*une reyne parée de drap d'or recamé, avec une belle variété d'enrichissemens* *, comm'*une montagne* *, comm'*un soleil, comm'une pleyne lune*, comme l'arc en ciel, *tesmoin fidele* et certain de la faveur de Dieu vers les hommes qui sont tous la posterité de Noë, qui est ce que le Psalme porte en nostre version* : *Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum, et testis in cælo fidelis.*

* Psal. XLIV. ̄. 10 et 14.

* Is. ii. ̄. 2 ; Mich. iv. ̄. 1. et 2.

* Psal. LXXXVIII. ̄. 37 ; Cant. vi. ̄. 9 ; Genes. ix. ̄. 13.

3. L'Escriture atteste par tout qu'elle se peut voir et connoistre, ains qu'ell'est conneue. Salomon, es Cantiques *, parlant de l'Eglise, ne dict il pas : *Les filles l'ont veüe et l'ont præchée pour tresheureuse* ? Et puy, introduysant ses filles pleynes d'admiration, il leur faict dire * : *Qui est cellecy qui comparoist et se produit comm'une aurore en son lever, belle comme la lune, esleüe comme le soleil, terrible comm'un escadron de gendarmerie bien ordonné* ? N'est ce pas la declairer visible ? Et quand il faict qu'on l'apelle ainsy * : *Reviens, reviens, Sullamienne, reviens, reviens, affin qu'on te voÿe*, et qu'elle responde * : *Qu'est ce que vous verres en ceste Sullamitesse sinon les troupes des armées* ? n'est ce pas encores la declairer visible ? Qu'on regarde ces admira-

* C. vi. ̄. 8. Cant.

* Vers. 9.

* Cant. vi. ̄. 12.

* Cant. vii. ̄. 1.

bles cantiques et repræsentations pastorales des amours du celest'Espoux avec l'Eglise, on verra que par tout ell'est tres visible et remarquable. Esaïe parl'ainsy d'elle* : *Ce vous sera une voye droite, si que les folz ne s'egareront point par icelle*; faut il pas bien qu'elle soit descouverte et aysee a remarquer, puy-que les plus grossiers mesmes s'y sçauront conduyre sans se faillir ?

4. Les pasteurs et docteurs de l'Eglise sont visibles, donques l'Eglise est visible : car, je vous prie, les pasteurs de l'Eglise sont ilz pas une partie de l'Eglise, et faut il pas que les pasteurs et les brebis s'entrereconnoissent les uns et les autres ? faut il pas que les brebis entendent la voix du pasteur et le suyvent* ? faut il pas que le bon pasteur aille rechercher la brebis esgarëe, quil reconnoisse son parc et bercaïl ? Ce seroit de vray une belle sorte de pasteurs qui ne sceut connoistre son troupeau ni le voir. Je ne sçay s'il me faudra prouver que les pasteurs de l'Eglise soyent visibles ; on nie bien des choses aussy claires. Saint Pierre estoit pasteur, ce crois je, puyisque Nostre Seigneur luy disoit : *Repais mes brebis** ; aussy estoyent les Apostres, et neantmoins on les a veu*. Je crois que ceux ausquelz saint Pol disoit : *Prenes gard'a vous et a tout le troupeau, auquel le Saint Esprit vous a constitués pour regir l'Eglise de Dieu**, je crois, dis je, quil les voyoit ; et quand ilz se jettoyent comme bons enfans au col de ce bon [pere], le baysans et baignans sa face de leurs larmes*, je crois quil les touchoit, sentoyt et voÿoit : et ce qui me le fait plus croire, c'est quilz regrettoyent principalement son départ par ce quil avoit dict quilz ne verroyent plus sa face* ; ilz voyoyent donques saint Pol, et saint Pol les voyoit. En fin, Zuingle, Œcolampade, Luther, Calvin, Beze, Muscule, sont visibles, et quand aux derniers il y en a plusieurs qui les ont veu, et neantmoins ilz sont appellés pasteurs par leurs sectateurs. On voyt donq les pasteurs, et par consequent les brebis.

5. C'est le propre de l'Eglise de faire la vraye prædi-

* (Cap. xxxv, 8.)

* Jo. x. ŷ. 4.

* Jo. ult. ŷ. 17.

* Mar. i. ŷ. 16.

* Act. xx. ŷ. 28.

* (Vers. 37.)

* (Vers. 38.)

cation de la Parole de Dieu, la vraie administration des Sacremens ; et tout cela est il pas visible ? comme donques veut on que le sujet soit invisible ?

6. Ne sçait on pas que les douze Patriarches, enfans du bon Jacob, furent la source vive de l'eglise d'Israel ; et quand leur pere les eut assemblé devant soy pour les benir *, on les voyoit, on s'entrevoyoit entr'eux. Que m'amuse je faire en cela ? toute l'histoire sacrée faict foy que l'ancienne Sinagogue estoit visible, et pourquoy non l'Eglise Catholique ?

* Gen. XLIX. ̄. 1
et 2.

* (Rom., IX, 5.)

* Psal. XLIV. ̄. 17.

*(Comment. super
Psal. (1); in Ps.
LXXXV.)

* Act. II. ̄. 3.

7. Comme les Patriarches, peres de la Sinagogue Israelitique, et desquelz *Nostre Seigneur est né selon la chair* *, faysoyent l'eglise [Judaïque] visible, ainsy les Apostres avec leurs disciples, enfans de la Sinagogue selon la chair, et, selon l'esprit, de Nostre Seigneur, donnerent le commencement a l'Eglise Catholique visiblement, selon le Psalmiste *: *Pour tes peres te sont nais des enfans, tu les constitueras princes sur toute la terre* : « pour douze Patriarches te sont nais douze » Apostres, dict Arnobe *. Ces Apostres assemblés en Hierusalem, avec la petite troupe des disciples et la tresglorieuse Mere du Sauveur, faysoyent la vraie Eglise ; et comment ? visible, sans doute, ains tellement visible que le Saint Esprit vint arrouser visiblement ces saintes plantes et pepinieres du Christianisme *.

8. Les anciens Juifz comm'entroyent ilz sur le roole du peuple de Dieu ? par la circoncision, signe visible ; nous autres, par le Baptesme, signe visible. Les anciens par qui gouvernés ? par les prestres Aaroniques, gens visibles ; nous autres, par les Evesques, personnes visibles. Les anciens par qui prechés ? par les Prophetes et docteurs, visiblement ; nous autres, par nos pasteurs et prædicateurs, visiblement encores. Les anciens quelle manducation religieuse et sacrée avoyent ilz ? de l'aigneau Paschal, de la manne, tout est visible ; nous

(1) Opus communiter Arnobio Juniori adscriptum : Sanctus tamen auctor, cum Erasmo, Trithemio, Baræo et aliis, illud Arnobio Magno attribuit. Vide *La Defense de la Croix*, lib. II, cap. XII, in fine.

autres, du tressaint Sacrement de l'Eucharistie, signe visible quoy que de chose invisible. La Sinagogue par qui persecutée ? par les Egypciens, Babiloniens, Madiantites, Philistins, tous peuples visibles ; l'Eglise, par les payens, Turcs, Mores, Sarrasins, hæretiques, tout est visible. Bonté de Dieu, et nous demanderons encores si l'Eglise est visible ? Mays qu'est ce que l'Eglise ? une assemblée d'hommes qui ont la chair et les os ; et nous dirons encores que ce n'est qu'un esprit ou fantosme, qui sembl'estre visible et ne l'est que par illusion ? Non, non, qu'est ce qui vous troubl'en cecy, et d'ou vous peuvent venir ces pensers ? *Voyes ses mains*, regardes ses ministres, officiers et gouverneurs ; *voyes ses pieds*, regardes ses prædicateurs comm'ilz la portent en levant, couchant, mydi et septentrion : tous sont de chair et d'os. *Touches* la, venes comm'humbles enfans vous jetter au giron de ceste douce mere ; *voyes* la, consideres la bien tout'en son cors comm'ell'est toute belle, et vous verres qu'ell'est visible, *car une chose spirituelle* et invisible *n'a ni chair ni os comme voyes qu'elle a* *.

* Luc. ult. ŷ. 38
et 39.

Voyla nos raysons, qui sont bonnes a tout'espreuve ; mays ilz ont quelques contreraysons, quilz tirent ce leur semble de l'Escriture, bien aysées a rabbatre a qui considerera ce qui s'ensuit :

(1) Premièrement, Nostre Seigneur avoit en son humanité deux parties, le cors et l'ame : ainsy l'Eglise son Espouse a deux parties ; l'une interieure, invisible, qui est comme son ame, la foy, l'esperance, la charité, la grace ; l'autre exterieure et visible comme le cors, la confession de foy, les louanges et cantiques, la prædication, les Sacremens, [le] Sacrifice : ains tout ce qui se fait en l'Eglise a son exterieur et interieur ; la priere interieure et exterieure *, la foy remplit le cœur d'assurance et la bouche de confession *, la prædication se fait exterieurement par les hommes, mays la secrette

* I Cor. xiv. ŷ. 15.

* Ro. x. ŷ. 9.

(1) Plusieurs astérisques et croix, placées par le Saint au commencement et à la fin de cet alinéa, semblent renvoyer à l'article suivant (p. 56), où il traite le même sujet et répète les mêmes signes. Cf. p. 50, et chap. III, art. v.

lumiere du Pere cæleste y est requise, car il faut toujours l'ouyr et apprendre de luy avant que de venir au Filz *; et quand aux Sacremens, le signe y est exterieur mays la grace est interieure, et qui ne le sçait? Voyla donq l'interieur de l'Eglise et l'exterieur. Son plus beau est dedans, le dehors n'est pas si excellent : comme disoit l'Espoux es Cantiques * : *Tes yeux sont des yeux de colombe, sans ce qui est caché au dedans**; *Le miel et le laict sont sous ta langue, c'est a dire en ton cœur, voyla le dedans, et l'odeur de tes vestemens comme l'odeur de l'encens, voyla le service exterieur*; et le Psalmiste * : *Toute la gloire de ceste fille royale est au par dedans, c'est l'interieur, Revestue de belles varietés en franges d'or, voyla l'exterieur.*

2^m, il faut considerer que tant l'interieur que l'exterieur de l'Eglise peut estre dict spirituel, mays diversement; car l'interieur est spirituel purement et de sa propre nature, l'exterieur de sa propre nature est corporel, mays parce quil tend et vise a l'interieur spirituel on l'apelle spirituel, comme faict saint Pol * les hommes qui rendoyent le cors sujet a l'esprit, quoy quilz fussent corporelz; et quoy qu'une personne soit particuliere de sa nature, si est ce que servant au public, comme [les] juges, on l'apelle publique.

Maintenant, si on dict que la loy Evangelique a esté donnée *dans les cœurs* interieurement, non sur les tables de pierre exterieurement, comme dict Hieremie *, on doit respondre, qu'en l'interieur de l'Eglise et dans son cœur est tout le principal de sa gloire, qui ne laysse pas de rayonner jusques a l'exterieur qui la faict voir et reconnoistre; ainsy quand il est dict en l'Evangile *, que *l'heur'est venue quand les vrays adorateurs adoreront le Pere en esprit et verité*, nous sommes enseignés que l'interieur est le principal, et que l'exterieur est vain s'il ne tend et ne se va rendre dans l'interieur pour s'y spiritualizer.

De mesme, quand saint Pierre appelle l'Eglise *mayson spirituelle* *, c'est par ce que tout ce qui part de

* Jo. vi. ̄. 44. 45.

* Cap. iv. ̄. 1.

* Vers. 11.

* Psal. XLIV. ̄. 14.
15.

* Ad Gal. vi. ̄. 1.

* Cap. xxxi. ̄. 33.

*(Joan., iv, 23.)

* I Pet. ii. ̄. 5.

« et qu'és choses supernaturelles Dieu y besongne par (p. 15.)
« vertu miraculeuse non attachee à signe ni à figure. »

Et semblables autres paroles respandues en tout son
traitté, par ou il veut faussement persuader que nous
attribuons a la Croix une vertu en elle mesme, independante et inherente. Mays jamais Catholique ne dit cela. (p. 8.)

Nous disons seulement que la Croix, comme plusieurs *Refutee.*
autres choses, a une vertu assistante qui n'est autre que
Dieu mesme, qui, par la Croix, fait les miracles quand
bon luy semble en tems et lieu, ainsy qu'il le declaira
luy mesme de sa robbe quand il guerit ceste pauvre
femme ; car il ne dit pas : j'ay senti une vertu sortie de

ma robbe, mays, j'ay apperceu *une vertu sortir de moy** ; * Luc., viii, 45, 46.
et tout de mesme n'avoit-il pas dit : qui est-ce qui a
touché ma robbe ? mays plustost, *qui est-ce qui m'a
touché ?* Comme donq il advoüa que toucher sa robbe
par devotion c'est le toucher luy mesme, aussi fait-il
sortir de luy la vertu necessaire a ceux qui touchent sa
robbe. Pourquoi ne diray-je de mesme que c'est Nostre
Seigneur qui est la vertu, non inherente a la Croix, mays
bien assistante ? laquelle est plus grande ou moindre,
non pas selon elle mesme, car estant vertu de Dieu et
Dieu mesme elle est invariable, tous-jours une et esgale,
mays elle n'est pas tous-jours esgale en l'exercice et selon
les effectz ; car en quelques endroitz, en certains lieux et
occasions, il fait des merveilles et plus grandes et plus
frequentes que non pas aux autres. Que ce traitteur
donq cesse de dire que nous attribuons a la Croix la

vertu sans rien lever de l'honneur de Dieu, la Croix encor en pourra bien avoir
a mesme condition. L'Eglis'atteste de la vertu de la Croix ; l'Ecriture tesmoi-
gne de celle des mouchoirs du serviteur : si par la l'Eglise deroge a l'honneur
de Dieu, par icy l'Ecriture derogera a l'honneur du mesme Dieu. Mays je
maintiens au contraire que, dire que la Croix n'a point de vertu, c'est lever
l'honneur qui appartient a un seul Jesuschrist. Car si les saintz, pour estre
simplement serviteurs de Dieu, ont conferé vertu et dignité a leurs vestemens
et ombres, dire que Jesuschrist n'en aye point conferé a une chose qui luy
appartenoit de si pres comme sa Croix, n'est ce pas rendre inferieur le filz au
valet et confesser plus d'honneur pour le serviteur que pour le maistre ?

[Les pages suivantes manquent au Ms.]

vertu qui est propre a Dieu : car la vertu propre a Dieu luy est essentielle, la vertu de la Croix luy est assistante ; Dieu est agissant en sa vertu propre, la Croix n'opere qu'en la vertu de Dieu ; Dieu est le premier autheur et mouvant, la Croix n'est que son instrument et outil. Et tout ce qui se dit de la robbe de Nostre Seigneur se lit de sa Croix avec une esgale assurance, puysque la mesme Eglise qui nous enseigne ce qui se lit de sa robbe nous preche ce qui se dit de la Croix.

CHAPITRE V

PREUVE QUATRIESME : PAR AUTRES PASSAGES

DE L'ESCRITURE

Ce que j'ay deduit jusques ici monstre asses combien est honorable le bois que Nostre Seigneur porta, comme un autre Isaac, sur le mont destiné, pour estre immolé sur iceluy en divin Aigneau qui lave les pechés du monde ; mais voyci des raysons particulieres inevitables.

Le sepulchre du Sauveur n'a rien eu plus que la Croix ; il receut le cors mort que la Croix porta vivant et mourant, mais il ne fut point l'exaltation de Nostre Seigneur, ni instrument de nostre redemption, et neanmoins voyla le prophete Esaye * qui proteste que ce sepulchre sera glorieux : *Et erit sepulchrum ejus gloriosum*. C'est un texte tres expres, et saint Hierosme, en l'epistre a Marcelle *, rapporte ce trait d'Esaye a l'honneur que les Chrestiens rendent a ce sepulchre, y accourans de toutes partz en pelerinage.

D'avantage, Dieu est par tout, mays la ou il comparoist avec quelque particulier effect il laisse tous-jours quelque sainteté, veneration et dignité. Voyes-vous pas comme il rendit respectable le mont sur lequel il apparut a Moysse en un buisson ardent ? *Leve tes soliers*, dit-il, *car la terre ou tu es est sainte* *. Jacob ayant veu Dieu et les Anges en Bethel, combien tient-il ce lieu pour honorable * ? L'Ange qui apparut a Josué, es campagnes de Hiericho, luy commanda de tenir ce lieu-la pour saint, et d'y marcher a piedz nudz par reverence *.

Preuves de l'honneur et vertu de la Croix :

Par la comparaison du sepulchre,

* Cap. xi, 10.

* Ep. xlvii. (Paulæ et Eust. ad Marcel.)

Et des autres lieux ou Dieu a esté en quelque particuliere façon ;

* Exod., iii, 5.

* Gen., xxviii, 16, 17.

* Josue, v, 16.

* Exod., xix, 20sqq.
 ** III Reg., viii.

Le mont de Sinaj^y *, le temple de Salomon **, l'Arche de l'alliance et cent autres lieux, esquelz la majesté de Dieu s'est monstree, sont tous-jours demeurés venerables en l'ancienne Loy : comme devons-nous donques philosopher du saint Bois sur lequel Dieu a comparu tout embrasé de charité, en holocauste pour nostre nature humaine? La presence d'un Ange sanctifie une campagne, et pourquoy la presence de Jesus Christ, seul Ange du grand conseil, n'aura-elle sanctifié le saint bois de la Croix?

*Particulierement
 de l'Arche de
 l'alliance,*

Mais l'Arche de l'alliance sert d'un tres magnifique tesmoignage a la Croix : car si l'un des bois pour estre l'escabeau ou marche-pied de Dieu a esté adorable, que doit estre celuy qui a esté le lict, le siege et le throsne de ce mesme Dieu? Or, que l'Arche de l'alliance fust adorable, l'Escriture le monstre : *Adorés*, dit le Psalmiste *, *l'escabeau des piedz d'iceluy, car il est saint.*

* Pss. xcviij, 5;
 cxxxj, 7.

On ne peut gauchir a ce coup, il porte droit dans l'œil du traicteur pour le luy crever, s'il ne void que, si cest ancien bois seulement enduit d'or, seulement marche-pied, seulement assisté de Dieu, est adorable, le pretieux bois de la Croix, teint au sang du mesme Dieu, son throsne, et pour un tems cloué avec iceluy, doit estre beaucoup plus venerable. Or, que l'escabeau des piedz de Dieu ne soit autre que l'Arche, l'Escriture le tesmoigne ouvertement *; et qu'il le faille adorer, c'est a dire venerer, il s'ensuit expressement du dire de David, ou le vray mot d'adoration est expressement rapporté a l'escabeau des piedz de Dieu, comme sçavent ceux qui ont connoissance de la langue Hebraïque. Et de fait, Dieu avoit rendu tant honorable ceste sainte Arche qu'il n'en falloit approcher que de bien loin *, et Osa la touchant indignement en est incontinent chastié a mort *. Bref, il n'estoit permis qu'aux Prestres et Levites de toucher et manier ce bois *, tant on le tenoit en respect.

* I Par., xxviii, 2.

* Josue, iii, 4; I
 Reg., vi, 19.

* II Reg., vi, 6, 7.

* (Num., iii, 31;
 iv, 19.)

*Du manteau d'He-
 lie,*

* IV Reg., ii, 13, 14.

Helisee garda soigneusement le manteau de Helie, et le tint pour honorable instrument de miracle *: pourquoy n'honorerons-nous le bois duquel Nostre Seigneur

s'affaibla au jour de son exaltation et de la nostre ? Que direz-vous de Jacob qui adora le bout de la verge de Joseph * ? n'eust-il pas honoré la verge et sceptre du vray Jesus ? Hester baysa le bout de la baguette d'or de son espoux *, et qui empeschera l'ame devote de bayser par honneur la baguette du sien ? Je sçai la diversité des leçons que l'on fait sur le passage de saint Paul, mais aussi sçai-je que celle-la de la Vulgaire est la plus asseuree et naïve, mesme estant rapportee et confrontee avec ce qui est dit d'Hester ; aussi est-elle suivie par saint Chrysostome *.

Qui ne sçait que la Croix a esté le sceptre de Jesus Christ, dont il est escrit en Esaye *, *Duquel la principauté est sur son espaule* ? car tout ainsy que la clef de David fut mise sur l'espaule d'Eliakim filz d'Elcias *, pour le mettre en possession de son Pontificat, Nostre Seigneur aussi print sa Croix sur son espaule, lhors que chassant le prince du monde, prenant possession de son Pontificat et de sa Royauté, il attira toutes choses a soy * : comme interpretent saint Cyprien au Livre second** contre les Juifz, et saint Hierosme au Commentaire *, et Julius Firmicus Maternus, qui vivoit environ le tems de Constantin le Grand, au livre *De mysteriis profanarum religionum*, cap. XXII, et plusieurs autres des Anciens ; quoy que Calvin sur ce passage, sans autorité ni rayson, se moque de cette interpretation, l'appellant frivole. Et voyla un lieu en l'Escriture, touchant la Croix, outre ceux que le traitteur a allegués quand il a bien osé dire qu'outre cela il n'en lisoit rien.

Le bois de la Croix a eu des qualités qui le rendent bien venerable ; c'est qu'il a esté le siege de la Royauté de Nostre Seigneur, comme dit le Psalmiste * : *Dites es nations que le Seigneur a regné par le bois*, ainsy que lisent les Septante, saint Augustin *, saint Justin le Martyr *, et saint Cyprien ** qui remarque que l'escriteau qui fut mis sur le bout de la Croix, en Hebreu, Grec et Latin, declaira que alhors se verifioit le mistere

De la verge de Joseph ;
* Heb., xi, 21.

* Esther, v, 2.

* In Comment.,
Heb., c. xi, v. 21.
Item par un passage d'Esaye ;
* Cap. ix, 6.

* Isaiæ, xxii, 22.

*(Joan., xii, 32.)
**(Cap. xxi.)
*(In Isaiæ, ix.)

*(Al. De errore etc.)

Et par plusieurs qualités de la vraye Croix,

* Ps. xcvi, 10.

* In Ps. xcvi, 10.

* Cont. Tryph. 73.
** De Montibus
Sinai et Sion ¹.

(1) Inter spuria S. Cyp., tom. II.

predit par David ; dont les Juifz, en haine des Chrestiens, avoyent raclé le mot *a ligno*, comme dit Justin. La Croix a esté l'Autel du sacrifice de nostre Redempteur, comme va descrivant saint Paul en l'epistre aux Hebreux * ; dont il dit, aux Colossiens **, que Nostre Seigneur a tout *pacifié par le sang de sa Croix*. C'est son exaltation *, c'est le temple de ses trophées, auquel *il affigea* comme une riche despouille *la cedula du decret qui nous estoit contraire* *.

(a) Mays quand il n'y auroit autre que ce qu'elle est la vraie enseigne, le vray ordre et vrayes armoiries de nostre Roy ^(b), seroit-ce pas asses pour la rendre venerable ^(c) ? Les coquilles, toysons et jarretiers sont en honneur quand il plait aux princes les prendre pour enseigne de leur ordre : combien sera plus respectable la Croix du Roy des roys, qu'il a prise pour son enseigne ^(d) ? Dequoy voicy la preuve tirée ^(e) de l'Escriture, que le traitteur a laissée par non sçavance. N'est-ce pas chose bien remarquable que Nostre Seigneur a voulu prendre un de ses noms de la Croix, voulant qu'il luy demeurast perpetuel, voire apres sa resurrection, et comme la Croix est appelée *Croix de Jesus*, qu'aussi Jesus fust nommé *Jesus crucifié* ^(f) ? *Cherches-vous Jesus de Nazareth crucifié* ? *Nous prechons Jesus crucifié*. *J'ay estimé ne rien sçavoir, sinon le seul Jesus et iceluy crucifié* *. Saint Cyrille Hierosolymitain a remarqué tres expressement ce discours sur le milieu de sa Catechisation XIII. Vous ne disies mot de tout cecy, petit traitteur : estes-vous aveugle, ou si vous faites le fin ? il y a bien a dire entre tesmoigner que Jesus Christ a esté crucifié, et dire qu'il s'appelle Crucifié. Ou trou-

* Cap. ix, 11, seqq.
** Cap. 1, 20.

* (Philip., 11, 8, 9.)

* Coloss., 11, 14, 15.

Particulierement
par une signalee
tirée de l'Escriture.

* Marc., xvi, 6.

* I Cor., 1, 23.

* Ibid., 11, 2.

(a) [Ici reprend le Ms.]

(b) *le vray ordre* — les vrayes armoiries de Jesus

(c) *venerable* — a tout le monde ?

(d) *leur ordre* : — et pourquoy donq N. S. ne rendra-il respectable sa Croix qu'il a choisi pour armoiries de sa Majesté ?

(e) *tirée* — des passages

(f) Crucifix ?

veres-vous qu'autre que ce Seigneur ayt prins ce nom ? Comme il est appellé Galileen de son païs, Nazareen de sa ville, il est appellé Crucifié de sa Croix. Quelle ineptie d'apparier les autres instrumentz de sa Passion (g) a celui ci : car ou trouvera-on que le Sauveur soit appellé fouëtté, lié et garotté ? et vous voyes qu'il prend a nom Crucifié ou Crucifix. La ou la distinction, si mal par vous menagee, de la croix supplice et de la croix instrument de supplice, ne vous sçauroit sauver ; car la crucifixion ne se fait pas par l'affixion au supplice, mays a la croix ou gibbet (h). Si donq Nostre Seigneur a tant honoré la Croix qu'il a voulu prendre un surnom d'icelle, qui est-ce qui la mesprisera ?

Pour vray le traitteur seroit bien desesperé, s'il vouloit meshui se servir de cest argument, tant chanté (i) parmi les Reformeurs, qu'il faut rejeter la Croix comme gibbet de nostre bon Pere, et que le filz doit avoir en horreur (j) l'instrument de la mort de son pere. S'il alleguoit jamais ceste ineptie : 1. on l'enfermeroit par son dire propre, quand il loüe infiniment la mort, les passions et les souffrances de Nostre Seigneur, et a rayson ; mays si les propres douleurs et afflictions sont aymables et loüables, pourquoy rejettera-on les instrumentz d'icelles, s'il n'y a autre mal en eux que d'avoir esté instrumentz (k) ? Le filz ne peut avoir en horreur le gibbet de son pere, s'il a en honneur la mort et souffrance d'iceluy ; pourquoy rejetteroit-il les outilz de ce qu'il honnore ? 2. On luy diroit que la Croix n'a pas

Refutation d'une commune, mays sotté objection des adversaires :

Par le dire du traitteur ; (p. 7.)

(g) *de sa Croix.* — Ah que vous estes inepte quand vous voules rendre les autres instrumentz de la Passion esgaux en dignité

(h) *a la croix* — qui est cause de supplice.

(i) *celebre*

(j) *le filz* — ne doit pas voir volontiers

(k) *de son pere.* — Car de combien de costés le presseroit on ? s'il osoit plus avancer ces inepties, 1. on luy mettroit en teste son dire propre, pag. 7, ou il loüe infiniment la mort, la passion, les souffrances de N. S., et a rayson ; mays si les propres douleurs ne sont pas rejettables, ains loüables, pourquoy rejettera on les instrumentz d'icelles, s'il ni a autre mal en eux ?

Par une distinction ;

Et par une autre encor ;

Et par une comparaison.

esté seulement l'instrument des bourreaux pour crucifier Nostre Seigneur, mays aussi a esté celui de Nostre Seigneur pour faire son grand sacrifice : ç'a esté son sceptre, son throsne et son espee ^(l). 3. On luy oppose-roit que la Croix peut estre consideree, ou comme moyen de l'action des crucifieurs, ou comme moyen de la passion du Crucifix : comm'instrument de l'action elle n'est du tout point venerable ^(m), car ceste action estoit un tres grand peché ; comm'instrument de la passion elle est extremement honorable, car ceste passion a esté une tres admirable et parfaite ⁽ⁿ⁾ vertu. Or, Nostre Seigneur prenant a soy cest instrument et en estant le dernier possesseur, il luy a levé toute l'ignominie, la lavant en son propre sang, dont il l'appelle *sa Croix* et se sur- nomme Crucifix ^(o). Ainsy l'espee de Goliath estoit horrible aux Israëlités ^(p), pendant qu'elle estoit au flanc de ce geant, laquelle par apres fut amie et prisable es mains du roy David *. Ainsy la verge d'Aaron ne fleurit point avant qu'estre destinee a la tribu de Levi, et que le nom sacerdotal d'Aaron ^(q) y fust inscrit *. Et la Croix qui au paravant estoit une verge seche et infructueuse, des qu'elle fut dediee au Filz de Dieu et que son nom y fut attaché, elle fleurit et fleurira a jamais a la veuë de tous les rebelles. Ce palais est honorable, puyque le Roy y a logé et l'a retenu par l'escriteau de son saint et venerable nom ^(r).

* I Reg., xvii, 24, 51 ; xxi, 9.

* Num., xvii, 8.

(l) *mays* — a encor esté l'instrument de N. S. pour sur icelle faire son grand sacrifice, son sceptre, sa chaire, son espee et son exaltation.

(m) *elle n'est* — pas respectable

(n) incomprehensible

(o) *luy a levé* — tout'ignominie, et l'arrouasant de son sang il l'a rendue toute belle, pure et honorable, dont il l'appelle *sienne* et prend aussi nom d'elle.

(p) *estoit* — ennemie a l'Israel

(q) *destinee a* — luy et que le nom sacerdotal de Levi

(r) *verge seche* — infructueuse, des que le saint tiltre de la royauté du Filz de Dieu y fut escrit, ell'a fleuri et fleurira a jamais, malgré bon gré les rebelles et refractaires. Ce palais a esté fait honorable, des qu'on y a veu loger le Roy avec un si honorable frontispice.

(s) Je vous prie, en fin, de vous resouvenir de l'honneur que saint Jean portoit aux soliers mesmes de Nostre Seigneur, il les prisoit tant qu'il s'estimoit indigne de les toucher *; qu'eust-il fait s'il eust rencontré la Croix? Le parfait honneur s'estend jusques aux moindres appartenances de celui que l'on ayme.

*Conclusion par une
autre comparai-
son.*

* Luc., III, 16;
Joan., I, 27.

(s) [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms.]

CHAPITRE VI

PREUVE CINQUIESME : PAR LE SOUSTERREMENT

ET CONSERVATION DE LA CROIX

J'ay montré cy devant combien la Croix a de vertu, et combien nous avons de devoir de l'honorer, par les consequences tirees a droit fil des saintes Escritures, ou, comme vous avez veu, je n'ay pas eu beaucoup de peyne a respondre aux argumens de ma partie, puyisque ayant fait toutes ses propositions negatives, protestant de ne vouloir rien croire que ce qui est escrit, il n'a toutefois produit qu'un passage de l'Escriture, employé en un sens tres impertinent. Maintenant donques, nous entrons en une seconde maniere de prouver la vertu et l'honneur de la Croix, c'est a sçavoir, par le tesmoignage de ceux, par l'entremise desquelz et l'Escriture et tout le Christianisme est venu jusques a nous, c'est a dire des anciens Peres et premiers Chrestiens, avec lesquelz le traitteur fait semblant d'avoir eu grand commerce, tant il discourt a playsir de ce qu'ilz ont dit. C'est donques icy une preuve tiree du fait de nos devanciers, laquelle presuppose que la vraye Croix de Nostre Seigneur (car c'est celle-la de laquelle nous parlons) leur soit venue a notice ; ce qu'aussi le traitteur tasche de nier le plus pertinemment qu'il luy est possible ^(a).

(a) [Les passages précédents ne se trouvent pas au Ms., où ce chapitre et le suivant n'en forment qu'un, sous le titre *De l'Invention de la Croix.*]

« Il semble, » dit-il, « que Dieu a voulu prevenir
 « l'idolatrie, laquelle neantmoins Satan a introduite au
 « monde ; car, comme il n'a point voulu que le sepulchre
 « de Moÿse ait esté cogneu, aussi n'y a-il point de
 « tesmoignage que Dieu ait voulu la Croix de son Fils
 « venir en notice entre les hommes. » Voÿla ses propres
 paroles. Un menteur, s'il ne veut estre du tout sot,
 doit avoir la memoire bonne. Ce traicteur, oubliant
 ce qu'il a dit icy, ailleurs parle en ceste sorte : « Nous
 « ne nions pas que, pour authorizer la predication
 « de l'Evangile reÿetee alors par les payens ayans
 « la vogue presque par tout le monde, Dieu n'ait fait
 « des miracles au nom de Jesus Christ crucifié. Et c'est
 « ce que Athanase declare au commencement de son
 « livre contre les idoles, qu'apres la venue de la Croix
 « toute l'adoration des images ¹ a esté ostee, et que par
 « ceste marque toutes deceptions des diables sont
 « chassees. » Accordes, je vous prie, cest homme avec
 soy mesme. ^(b) Pour prevenir, dit-il, l'idolatrie, Dieu
 veut la Croix de son Filz estre cachee ; par la marque
 de la Croix toutes deceptions des diables sont chassees :
 la Croix abolit l'idolatrie ; la Croix est cause de l'idolatrie.
 Qui ne voit la contrarieté de ces paroles ? L'une ne peut
 estre vraye, que l'autre ne soit fause. Mays, laquelle
 sera vraye, sinon celle que non seulement saint Athanase
 a proferee, ains est enseignee par Jesus Christ et les
 Prophetes, et creüe par toute l'ancienneté ^(c) ?

*Proposition du
 traicteur (p. 9.)*

*Contredite par luy
 mesme (p. 26.)*

*Et convaincue de
 fauseté*

(b) *je vous prie*, — ces deux cordes :

(c) *Qui ne voit* — que ce traicteur est traistre a ses propres propositions ? car apres avoir establi l'une il assure son opposite. Mays puyque ces deux propositions sont contraires, et que la verité de l'une conclud la fauseté de l'autre, laquelle des deux sera la vraye, sinon celle qui est authorisee par les Prophetes, enseignee par Jesuschrist et creüe par toute l'antiquité ?

(1) « Il faut prendre garde s'il y [a] point *idole* au lieu d'*image* et le noter. » Placée en marge de la citation, au mot *images*, cette note du Ms. montre la méthode de travail employée par le Saint ; il développe sa remarque dans la suite du chapitre, p. 65.

Par les Prophetes;
 * Isaiæ, II, 18; xxxi,
 7; Ezech., vi, 6; xxx,
 13; Osee, x, 8; Mi-
 chææ, i, 7; Mal. i, II.
 * Cap. XIII, 2.

Pour vray tous les Prophetes * ont predit qu'a la venue de Nostre Seigneur, par sa Croix et passion, les idoles seroyent abolies: *Et non memorabuntur ultra*, il n'en sera plus memoire, dit Zacharie *. Et vous voules au contraire, traitteur, que la Croix soit une idole, et ^(d) que l'idolatrie ait esté catholique, c'est a dire universelle en l'Eglise de Jesus Christ l'espace de mille ans, et que la vraye religion ait esté cachee en un petit fagot de personnes invisibles et inconneuës. Jesus Christ proteste que si un jour *il est eslevé en haut il tirera toutes choses a soy*, et le *prince du monde sera chassé* *; et vous voules que l'eschelle de son exaltation ait deprimé et abattu son honneur et service. Toute l'ancienneté s'est servie de la Croix contre le diable, et vous dites que ceste Croix est le throsne de son idolatrie ^(e).

*Et par l'exemple
 produit par le mes-
 me traitté;*

^(f) Et quant a l'exemple que vous apportes du sepulchre de Moyse, je ne sçai comme il ne vous a ouvert les yeux; car laissant a part la deshonneste comparaison que vous faites entre les Juifz et les Chrestiens, quant au danger de tomber en idolatrie, ne devies-vous pas raysonner en ceste sorte: Dieu qui n'a pas voulu que le sepulchre de Moyse ait esté conneu, pour prevenir l'idolatrie, a toutefois voulu que le sepulchre de Nostre Seigneur ait esté conneu et reconneu en l'Eglise Chrestienne, comme tout le monde sçait et personne ne le nie. C'est donq signe que le danger de l'idolatrie n'est pas egal en l'un des sepulchres et en l'autre. Et s'il n'y a pas lieu tant de danger d'idolatrie en la manifestation du sepulchre de Nostre Seigneur, que pour l'eviter il l'ait fallu tenir caché, pourquoy y en aura-il davantage en la Croix?

(d) *au contraire, traitteur*, — et c'est un'ineptie de tous les reformeurs, vous voules, dis-je,

(e) *et vous voules* — qu'erigeant sa Croix il ait dressé un'idole? Toute l'antiquité s'est servi de la Croix pour combattre le Diable, et vous dites que c'est le throsne de cest ennemi? Quel homm'estes-vous? Que dites-vous?

(f) [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms.]

Mays, ce dit le traicteur, « il n'y a point de tesmoignage « que Dieu ait voulu que la Croix de son Fils vint a « notice. » Certes, voicy une trop grande negative. Saint Ambroise *¹, saint Chrysostome *², saint Cyrille *³, saint Hierosme *⁴, saint Paulin *⁵, saint Sulpice *⁶ et Eusebe *⁷, Theodoret *⁸, Sozomene *⁹, Socrates *¹⁰, Nicephore *¹¹, Ruffin *¹², Justinien *¹³ et plusieurs autres tres anciens autheurs, sont des tesmoins irreprochables (g) que Dieu a voulu que la Croix de son Filz vint a notice et fust trouvee. Or, voyons maintenant comme nostre traicteur enfile les raysons qu'il a pour sa negative (h).

« Car de dire, » ce sont ses paroles, « que la Croix « a esté conservee et enterree au lieu où elle avoit esté « erigee, qui estoit comme on devine le lieu où estoit « enterré Adam, cela n'a vray-semblance aucune; car, « si on croit les Anciens, Adam a esté enterré en Hebron « et non pres de Jerusalem. » Voyes-vous comme il extravague (i)? Son intention estoit de prouver que la Croix n'estoit venue a notice; il le prouve parce qu'il n'est pas vraysemblable qu'elle ait esté enterree la ou elle est erigee. Ce qu'il adjouste du lieu ou est enterré Adam n'est qu'un incident, et le voyla qu'il se rue a le rejeter comme si c'estoit son principal, sautant ainsy de matiere en matiere comme vraye sauterelle de ce grand puy de l'Apocalypse *. Et n'est-ce pas une belle consequence? la Croix n'est pas enterree la ou elle fut

Et par toute l'antiquité.

*¹ De ob. Theo. 43.

*² Hom. lxxxiv in Joan.

*³ Ep. ad Constant.

*⁴ Ep. xlvi ad Mar-

cel. lvm ad Paulin.

*⁵ Ep. xi (al. xxxi)

ad Sever.

*⁶ Hist., II, xxxiv.

*⁷ In Chronico.

*⁸ L. I, c. xvn.

*⁹ L. II, c. i.

*¹⁰ L. I, c. xvii.

*¹¹ L. VIII, c. xxxix.

*¹² L. I, c. vii.

*¹³ Authent., Tit. VII¹.

Objection du traicteur. (p. 9.)

Refutation de l'objection

* (Cap. ix.)

(g) *a notice.* — Vous parles mal, a la verité; car qui ne sçait les beaux tesmoignages qu'en font S. Ambroyse, S^t Chrisost., Eusebe, Sosomene et mill'autres tres anciens et irreprochables autheurs. Tous ceux-la tesmoignent

(h) *fust trouvee.* — Mays voyons un peu la rayson du traicteur sur ceste tant generale negative.

(i) *de Jerusalem.* — C'est l'ordinaire de ces reformeurs d'extravaguer.

(1) « *De Moderatore Helenæ ponti.* Namque ab omnibus Helenopontus nuncupatur, quod illi nomen a pientissimo principe Constantino impositum est, occasione honestissimæ suæ matris, Helenæ scilicet, pientissimæ mulieris que nobis etiam *sacrum Christianorum signum* invenit. »

Le nom de *Justin* a été, par erreur, substitué à celui de *Justinien*, dans l'édition 1652 et les éditions postérieures.

erigee, donques elle n'est pas venue a notice ; comme si elle n'eust peu venir a notice sans estre enterree au lieu ou elle fut dressee. Mays quant a ce qu'il adjouste de la sepulture d'Adam, il monstre combien il a peu de connoissance des Anciens, car la plus grande troupe d'iceux a soustenu que la Croix fut plantee sur la sepulture d'Adam ; voicy comme saint Augustin en parle * : « Hierosme prestre (j) a escrit qu'il a appris asseurement des anciens et plus vieux Juifz, qu'Isaac, de volonte, a esté immolé la ou despuys Jesus Christ a esté crucifié... Et mesme par le rapport des Anciens, l'on dit qu'Adam, le premier homme, fut jadis enseveli au lieu ou la Croix est fichee, et que partant on l'appelle le lieu de Calvaire (ou du test), parce que le chef du genre humain fut enseveli en ce lieu-la. Et pour vray, mes Freres, on ne croid pas sans rayson que la ait esté eslevé le Medecin ou le malade gisoit, et estoit bien convenable que la ou estoit tombé l'orgueil humain,

Et de l'incident de la sepulture d'Adam.

* Serm. LXXI De temp.

Cf. S. Amb., Ep. XIX (al. LXXI) ad Honoront. ; S. Athan., de Pass. Salv. 12¹ ; S. Epiph., Hæres. XLVI ; Orig., hom. XXXV in Matt.² ; S. Cyp., de Resurr.³

(j) *adjouste de la sepulture d'Adam*, — je dis qu'il est un grand ignorant, s'il ne sçait qu'une grande troupe des plus anciens Peres ont soustenu que la Croix fut plantee sur la sepulture d'Adam.

[Le Ms. donne en latin les paroles de saint Augustin avec l'introduction suivante :]

Nec refragatur D. Augustinus, fidus antiquitatis (etiam teste Calvino) optimusque interpres. Is enim, tom. 10, Sermone 71 de tempore, *Hieronymus*, inquit, *presbyter* etc. [Et saint Augustin, le fidèle et meilleur interprète de l'antiquité, selon Calvin même, n'est pas contraire à cette opinion ; car il dit : « Hierosme prestre » etc.]

(1) Inter dubia S. Athan., tom. III.

(2) Cette division, faite par Erasme, n'est plus employée. Dans la Patrologie grecque de Migne, le passage est au *series comment. sup. Matt. 126. Interpretatio Latina*. Orig., tom. III.

(3) *De XII operibus* (al. *actionibus*) *cardinalibus Christi*. Cet ouvrage, soustenu par le Saint, et accepté à cette époque par Goulard (*Cypriani Opera*, Geneva 1593) et les autres Réformateurs, n'est pas de S. Cyprien et n'est plus imprimé parmi ses écrits. Baluze le donne à la suite des œuvres de S. Cyprien, en l'attribuant à son véritable auteur, Arnauld (ou Ernaud) de Bonneval. Il était écrit au plus tôt en 1154, puisqu'il est dédié au Pape Adrien IV ; l'erreur est venue de la fausse indication de quelques copies, portant qu'il était dédié au Pape Corneille, contemporain de S. Cyprien. [Voir D. Mabillon, *Annales*, liv. LXXX, § 52.]

la s'inclinast aussi la divine misericorde. Si que, comme ce sang pretieux daigne toucher, en distillant, la poudre de l'ancien pecheur, l'on croye qu'il l'aye aussi racheté. » Si donq on croid les Anciens, Adam aura esté enterré au mont Calvaire. Mais cela n'est gueres a nostre propos et n'importe pas beaucoup.

Le traitteur donq vient a sa seconde rayson, et nous recharge bien vivement, a son advis. « *Item,* » dit-il, « veu que les disciples et Apostres de Jesus Christ ont « esté espars durant la mort d'icelui, et qu'apres son « ascension ils ont esté prohibez de parler au nom de « Jesus Christ, que Jerusalem peu apres a esté reduite « à totale extremité et ruine, quelle apparence y a-il « qu'elle ait esté adonc serree et honoree par ceux qui « ont adheré à Jesus Christ? » Un enfant verroit cette ineptie : l'Eglise a esté persecutee, donq elle n'a pas serré la Croix. Au contraire, la persecution l'a fait cacher, et incontinent que la persecution a cessé on l'a retrouvée. *Item* : l'Eglise estoit persecutee, donq elle n'honoroit pas la Croix. Au contraire, la persecution l'enflammoit davantage a son devoir, mais en secret, de peur d'exposer ce memorial de la persecution de Nostre Seigneur a l'opprobre des ennemis de la Croix.

Mais ce n'est que pour embrouïller que ce traitteur dit ceci, car nous ne disons pas que ce soyent les amis de la Croix qui l'ont ainsy enterree, ains plustost les ennemis d'icelle, affin d'en abolir la memoire, l'ont ainsy cachee. Ni ne disons pas que ces mesmes ennemis ne l'ayent peu jetter en mer; au contraire nous disons qu'ilz l'ont peu jetter dans la mer, nonobstant la distance qui est entre le port de Japhet et la ville de Hierusalem, ou avec peyne ou sans peyne, par le moyen des rivieres qui l'eussent regorgee dans la mer. Et disons encor qu'ilz la pouvoient brusler; mays nous admirons d'autant plus la Providence supreme qui n'a pas permis la perte de ce sien Estendart.

Or sur tout, le traitteur se fasche de ce qu'on dit que sur le mont de la Croix on adjousta les idoles de Venus et d'Adonis. « Qui est-ce, » dit-il, « qui ne rejettera

Autre objection du traitteur. (pp. 9 et 10.)

Refutation d'icelle,

(pp. 10 et 11.)

Et preuve d'un incident contre lequel le traître s'amuse.

« ceste fable, s'il considere la haine que portoyent les Juifz à toutes sortes d'images? » Mais je diray : qui est-ce qui ne rejettera l'ineptie de ce petit traître, s'il considere qu'on ne dit pas que ce soyent les Juifz, mais les Gentilz, qui ayent fait cela? et que ce n'est pas Esope qui raconte ce fait, mais une infinité de tres graves et anciens autheurs comme Eusebe*, Ruffin, Paulin, Sulpice, Theodoret, Sozomene, Socrates. Le seul saint Hierosme devoit suffire pour faire mieux appris ce traître; voyci ses paroles en l'epistre a Paulinus* : « Des le tems d'Adrian jusques au regne de Constantin, l'idole de Jupiter a esté reveree par l'espace de presque cent quatre-vingtz ans sur le lieu de la resurrection de nostre Sauveur, par les Gentilz; et de mesme en ont-ils fait a celle de Venus qui estoit eslevee en marbre sur la montaigne de la Croix, les autheurs de la persecution se persuadans que par ce moyen ilz enleveroyent de nostre estomac la foy de la resurrection et de la Croix, s'ilz venoyent a polluer les lieux saintz par leurs idoles. Nostre Bethleem (un petit coin du monde, duquel le Psalmiste chante * *la verité est nee de la terre*) est maintenant ombragee des boscs d'Adonis, et en la caverne, en laquelle jadis Jesus Christ petit a jetté ses cris enfantins, estoit regretté et pleuré l'amoureux de Venus. » Voyes-vous a quel propos ce traître allegue la jalousie des Juifz, puysque on ne dit pas que ce fussent les Juifz, mais les Gentilz? et a quel propos il allegue le tems de la ville de Hierusalem, puysque ce fut apres son extermination?

* De vit. Const., l. III, c. xxvi. (Alios vide supra.)

* (Ep. LVIII.)

* (Ps. LXXXVI, 12.)

(k) Qui sera donq si desesperé que de mettre en doute ceste histoire tesmoignée par tant de graves autheurs, et tous voysins des tems dont ilz ont parlé, pour bailler credit a ce contrediseur qui, sans rayson, apres douze

(k) Qui voudra maintenant estre si desesperé, pour bailler credit a ce traître, que de tenir ceste histoire pour fable, et s' Hierosme avec l'Histoire tripartite qui le suit, pour des Esopes? S' Hierosme, tout voysin des tems dont il parle, a bien mieux sceu la verité du fait que ce contrediseur qui, sans

cens ans, les vient impudemment desmentir ? Mais, ce dit le traiteur, « tels contes ne servent sinon à aneantir « la Croix de Christ. » Mais quelle insolence est celle cy, d'injurier tant de saintz Peres, desquelz la suffisance est incomparable, au prix de celle de tous ces novateurs ?

(p. 11.)

« La sainte histoire, » replique le traiteur, « nous « enseigne bien une autre façon qu'ont tenue les ennemis « de la Croix, en ce qu'ils ont rejeté la predication de « l'Evangile... » Voyla pas une belle rayson⁽¹⁾ ? Je confesse que celle-la est une autre façon qu'ont tenue les ennemis de la Croix, mais il ne s'ensuit pas qu'ilz n'ayent tenu encor celle qui est recitee par ces anciens Peres ; car l'une n'est pas contraire a l'autre, mays s'entresuivent.

Replique du traiteur
(Ibid.)

Rejettee.

(m) Au reste, avant que de finir ce propos, je veux découvrir un trait de ce traiteur, qui monstre combien il est passionné et de mauvaise foy. Il fait dire a saint Athanase, au commencement du livre *Contre les idoles**, « qu'apres la venue de la Croix toute l'adoration des « images a esté ostee... » Voyla une fauseté bien expresse, car saint Athanase ne parle point la des images, mays des idoles. Et de fait, comme auroit-il dit que par la Croix toute l'adoration des images a esté ostee, luy qui, es *Questions** qu'il a escrittes a Antiochus, dit par expres ces paroles : « Certes, nous adorons la figure de la Croix composee de deux bois » ? Je sçai bien que le traiteur se voudra couvrir de la commune opiniastreté avec laquelle les Reformeurs veulent maintenir qu'idole et

(p. 26.)

* (Al. *Contra gentes.*)

Imposture du traiteur découverte et rejettee

* XXXIX (al. XLII).

rayson et sans autheur, apres douze cens ans, le vient desmentir. Mais, ce dit le traiteur, telz contes ne servent sinon a aneantir la Croix de Christ. Voyes un peu quelle insolence. Il ne se contente pas de desmentir s' Hierosime et l'antiquité qui font foy de cest'histoire qu'il appelle conte, mays veut faire croire qu'ilz ont combattu, par cest'histoire, la vertu de la Croix de Jesus Christ. C'est l'ordinaire de ces novateurs, quand les Anciens les condamnent, de les injurier.

(1) *de l'Evangile* — et ont persecuté les Apostres. » Belle rayson.

(m) [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms., étant le résultat de la recherche indiquée p. 59, note (1).]

*Par la difference
qu'il y a entre ido-
le et image.*

* II Cor., IV, 4.

(p. 28.)
*Impiété découverte
au traicteur*

Et refutée.

(pp. 27 et 28.)
*Autre impiété re-
jetée.*

image n'est qu'une mesme chose ; mais certes, c'est une trop grande ineptie, car par la on pourroit dire que Jesus Christ est une idole, puysqu'il est appellé disertement *image de Dieu* en l'Escriture *. Si donques image et idole n'est qu'une mesme chose, Jesus Christ qui est image de Dieu, sera idole de Dieu, et ceux qui l'adorent seront idolatres. Tout cela n'est que blasphemé.

(n) L'absurdité est toute pareille quand il dit que « les « noms des idoles ont esté changez, mais les choses « sont demeures au Christianisme » ; car, a ce conte-la, ce que nous appellons Jesus Christ ne sera autre que le Jupiter des payens, et le baptesme de Calvin, Beze et telz autres qui furent baptizés parmi les Catholiques sous le nom de la sainte Trinité, ne sera fait en réalité qu'au nom et en la vertu de quelques idoles. Il a bien aussi bonne grace quand il met difference entre l'idolatrie payenne et l'idolatrie chrestienne (car il semble que ses paroles se rapportent a ceste intention) ; c'est comme qui diroit une chaleur froide ou une lumiere tenebreuse. Mais tout revient a ce point de faire les Chrestiens idolatres et Jesus Christ idole. La vehemence du mal-talent que ces reformeurs ont contre l'Eglise Catholique les offusque tellement, que pour nous courir sus ilz vont fondre dans ces precipices. Mais cecy soit dit en passant, pour descharger la croyance que l'anti-

(n) [Le passage suivant se trouve, dans le Ms., au commencement du Livre IV, où il sera reproduit en son ordre ; le Saint l'a ensuite transposé au 1^{er} Livre.]

En la pag. 27 et 28, il establit deux idolatries : « Quand l'idolatrie paienne « a commencé a decliner de jour a autre, au prix que croissoit la lumiere de « la doctrine Chrestienne, le Diable a dressé un'idolatrie autant ou plus dan- « gereuse au milieu de la Chrestienté, tellement que les noms des anciennes « idoles ont esté changés, mais les choses sont demeures. » Ainsy sembl'il que cest'honneste homme, Dieu me le pardonne, veut dire qu'il y a deux idolatries, l'une payenne et l'autre chrestienne. Mais il n'est pas possible de penser qu'il y ayt un'idolatrie chrestienne, nomplus que des tenebres lumineuses ou des froides chaleurs. Or bien, ce sont des philosophies dignes de telz novateurs, ou il semble ouvertement dire que la Croix nous est autant idole que Veaus et Juppiter aux payens.

quité nous a faite du sousterrement et conservation du bois de la Croix, des calomnies et reproches que luy fait ce traicteur.

(o) Et cependant ce n'est pas un petit argument pour la vertu et honneur de la sainte Croix, que Dieu l'ayt ainsy conservee pres de trois cens et trente ans sous terre, sans que pourtant elle soit aucunement pourrie, et que les ennemis du Christianisme ayans fait tout leur possible pour en abolir la memoire, elle leur ait esté cachee pour estre revelee en un tems auquel elle fust saintement reveree ; et pour tant plus rendre le miracle de l'invention et conservation de ceste sainte Croix illustre, avoir conservé deux autres croix qui donnassent occasion a la preuve miraculeuse que l'on eut de la vertu de la troisieme. Ce sont donques les parolles de saint Paulin : « Donques, » dit-il, « la Croix du Seigneur si long tems couverte, cachee aux Juifz au tems de la Passion, et qui ne fut point descouverte aux Gentilz, qui sans doute creuserent et tirerent beaucoup de terre pour l'edification du temple qu'ilz avoyent dressé sur le Mont de Calvaire, n'a-elle pas esté cachee par la main de Dieu, a ce que maintenant elle fust trouvee quand elle a esté religieusement cherchee ? »

Consequence de ce que dessus pour l'honneur et vertu de la Croix,

Reconneu par S. Paulin ad Severum,

Le grand Constantin reconnoit en ce fait l'admirable providence de Dieu, en l'epistre qu'il escrit a Macaire,

Et par Constantin;

(o) [Le paragraphe suivant forme, au Ms., le commencement du chapitre *De la vertu de la Ste Croix*. Le Saint, dans son dernier travail, s'est servi de ces mêmes arguments comme preuve de la conservation miraculeuse de la Croix, les résumant toutefois, sous leur titre primitif, au chap. ix, où ils seront intégralement reproduits. Les citations données en latin dans le Ms. sont ici seulement indiquées, étant traduites au texte.]

Or combien Dieu ayt rendu honorable ce sien Sceptre, il appert par le grand nombre de miracles quil a fait en iceluy et par iceluy :

I. En la conservation double. 1. Quil l'ayt tenu caché a ceux qui comm'ennemis de la royauté de N. S. eussent aboli ceste sienne verge. *Paulinus*, ep. 11 *ad Severum* : *Ergo Crux Domini* etc. Tout est remarquable. 2. Quil ait conservé un bois sous terre si longuement sans pourrir, a sçavoir, pres de 330 ans.

Ces merveilles sont remarquées par le grand Constantin, *in ep. ad Macar.*

selon le recit d'Eusebe, lib. III *de vit. Constan.*, cap. XXIX, et de Theodoret, lib. I, cap. XVII, la ou parlant de la conservation du sepulchre et autres saintz lieux du Calvaire il dit ainsy : « Car, que la remembrance de la tres sainte Passion ait esté si longuement accablee de terre, ainsy par l'espace de tant d'annees inconneuë, jusques a ce que le commun ennemi de tous ayant esté exterminé elle apparut a ses serviteurs, pour vray cela surpasse toutes sortes d'admiration. » Et plus bas : « La croyance de ce miracle surpasse toute nature capable de rayson humaine. »

Et rapportee a la gloire de Notre Seigneur.

Mais a qui revient l'honneur de ceste conservation tant miraculeuse de la Croix, sinon a Jesus Christ crucifié ? « Elle a pris et beu ceste vertu incorruptible du sang de la chair, laquelle ayant souffert la mort n'a point veu la corruption : *Istam incorruptibilem virtutem de illius profecto carnis sanguine bibit, quæ passa mortem non vidit corruptionem.* » Ce sont paroles

* (Ep. xi al. xxxi). de saint Paulin *ad Severum* *.

apud Theodor., l. 1, c. 17, et *apud Eus.*, l. 3 *de vit. Const.* : *Nam significatio-nem* etc. Il parle de la conservation du sepulchre et autres lieux saintz de Calvaire, et se peut estendre beaucoup plus a la Croix.

Mais qui est ce qui a gardé si longuement ceste Croix sans pourrir ? S' Paulin respond un peu plus bas : *Istam imputribilem virtutem de illius*, etc.

CHAPITRE VII

DE L'INVENTION DE LA CROIX ¹ : PREUVE SIXIESME

Après que ce traicteur a discouru a playsir sur le sousterrement et lieu de la Croix ^(a), il veut en un autre endroit combattre l'invention d'icelle, et veut persuader que ceste invention est inventee. « Il n'est besoin, » dit-il, « d'entrer sur la recherche si ç'a esté une invention « controuee ou vraye, combien que Volaterran et « Frere Onufrius Panvinius, de l'ordre des Augustins, en « ses notes sur Platine, en la vie d'Eusebe Pape 32, « donne assez à entendre que c'est chose incertaine, veu « la diversité qui se trouve és autheurs touchant le temps « de ceste invention. Et, si lon croid quelques historiens, « Helene estoit encore infidele alors, et Constantin « mesme n'estoit pas ferme Chrestien et n'avoit rien en « Syrie adonc; et quelques uns disent qu'elle ne fut « trouee du temps du grand Constantin, ains de Cons- « tantin son fils; joint qu'Eusebe, qui a escrit la vie de « Constantin et qui parle de ce que Helene a fait en « Jerusalem, ne dit un seul mot de ceste invention de « Croix. Aussi ne s'accorde saint Ambroise avec les « autres historiens, car il dit que ceste Croix fut cogne « au titre d'icelle, et les autres disent que ce fut par la

*Dire du traicteur
et sa rayson.
(p. 43.)*

(a) *le sousterrement* — de la Croix et lieu d'iceluy

(1) Voir p. 58, (a).

« guerison miraculeuse d'une femme. » Voyla ce que dit le traicteur quant a ce point.

Or, qui vid jamais une rayson si desraysonnable, que pour l'incertitude du tems, on tire en consequence l'incertitude de la chose mesme? Combien de tems y a-il que le monde fut créé? Il n'y a chronologien qui n'en ayt son opinion a part; faut-il dire pourtant que le monde n'a pas esté créé? En quel aage mourut Nostre Seigneur? Qui dit a trente un, qui dit a trente deux, qui a trente quatre ans ^(b), et ce grand Irene * passe jusques a cinquante : faudroit-il donques dire, pour ceste diversité d'opinions de l'aage auquel Nostre Seigneur souffrit, que sa mort fust incertaine? Autant en diray-je du baptesme d'iceluy et de cent autres choses tesmoignees en l'Escriture, lesquelles estans tres certaines ont la circonstance du tems tres incertaine. Chacun sçait que saint Clement fut Pape, mays on ne sçait si ce fut devant ou apres Linus et Cletus. Combien de gens y a-il au monde qui ne sçavent ni le jour, ni l'an de leur naissance ^(c)? Volateran ¹, donques, et le docte Onufrius ² ne monstrent point que l'histoire de l'invention de la Croix soit incertaine, quoy qu'ilz produisent l'incertitude du tems auquel elle

* (Cont. Hæreses, l. II, c. xxxii.)

(b) *chose mesme?* — Quelle incertitude y a-il parmi les auteurs, du tems que nous tenons des la creation du monde? il n'y a presque chronologien qui n'en ayt son opinion a part : disons donques que le monde n'a pas esté créé, selon la façon desraysonnee de ce traicteur. Combien de variété trouve-on touchant l'aage auquel Nostre Seigneur a souffert pour nous? Qui dit a trente un, qui a trente deux, qui a trente trois, qui a trente quatre ans

(c) *au monde* — qui sçavent bien d'estre nés, sans estre certains quel an, quel jour, quelle heure?

(1) Raphaël Maffei, littérateur italien, né à *Volaterra* en 1450, mort en 1522. In *Commentariis Urbanis, libri octo et triginta*. « Hujus (Eusebii) tempore Crucem inventam ab Helena, memorant magna historiæ discrepantia. » Lib. XXII (Anthropol.), ed. 1603, p. 787. — Il dit expressément, p. 851, que la Croix fut trouvée par S^{te} Hélène.

(2) *Historia Bartholomæi Platinæ (1421-1481) de Vitis Pontificum Romanorum emendatior, doctissimarumque annotationibus*. Onuphrii Panvinii (1529-1568) *accessione illustrior reddita*.

a esté faite. Il n'importe de sçavoir le jour, l'an, l'heure; il suffit que la chose soit advenue. Et quant a Panvinius, voyant Platine dire que ceste invention fut faite sous Eusebe ^(d), il se resoult, et dignement, a l'opinion contraire, ne laissant pas la chose indecise, comme presuppose le traitteur, qui s'enferme luy mesme quand, laissant les auteurs d'accord en l'invention de la Croix, il allegue seulement leur discorde en l'aage et tems d'icelle; car c'est purement confesser ce qu'il avoit premiere-ment nié, a sçavoir, qu'il y a bon tesmoignage que Dieu a voulu que la Croix de son Filz vint a notice. Rien de bon, rien de saint ne se fait que Dieu n'en soit auteur. Or l'invention de la Croix est celebree par tant de graves et saintz Peres, comme une œuvre pieuse et sainte : comme donques n'y a-il point de tesmoignage que Dieu l'aye voulue? Tesmoigner qu'une œuvre est sainte, c'est tesmoigner que Dieu la veut ^(e). Mais il y a plus, car tous les plus graves auteurs qui ont escrit de l'invention de la sainte Croix, comme saint Ambroise, saint Paulin, Eusebe, Ruffin, Sozomene, Socrates * assurent qu'Heleine fut inspiree d'aller a la recherche de ce bois sacré ^(f). Eusebe dit : « Avertie par des di-

*Refutation du dire
du traitteur.*

* (Loc. sup. cit., c.
vi.)

(d) [En marge du Ms. :]

soit advenue. — Et fait [il s'agit du traitteur lui-même] grand tort a Onuphrius qui, en ce lieu la cité par le traitteur, voyant Platine dire que cest'invention fut faite sous Eusebe, comme l'ayant pris du livre incertain intitulé le *Pontifical de Damasus* ¹.

(e) *luy mesme quand* — il advoue que les auteurs sont d'accord de l'invention, quoy que differans au tems d'icelle; car c'est purement confesser ce quil avoit nié a la page neufviesme, quil n'y a point de tesmoignage que Dieu aye voulu que la Croix de son Filz vint a notice. Puysque son invention est tant celebre comme œuvre pie et sainte, comme n'y a-il point de tesmoignage que Dieu l'aye voulue? car rien de saint, rien de bon ne se fait que Dieu ne veuille, ains que Dieu ne fasse.

(f) *inspiree* — par des particulieres divines visions d'aller a la recherche de ce bois sacré.

[Les citations qui suivent, au texte, et le miracle rapporté p. 73 se trouvent,

(1) « Quod ex Damasi (ut videtur) libro Platina tradit, Crucem Christi ab Helena imperatoris Constantini matre sub Eusebio inventam fuisse, quanam ratione fieri potuerit non invenio. » Annotatio Onuphrii ad vitam Eusebii.

vines visions. » *Divino inspirata consilio*, dit Paulinus : « Inspiree par le conseil divin. » *Infuso sibi Sancto Spiritu*, dit saint Ambroise : « Le Saint Esprit luy estant infus. » Et Socrates : « Admonestee divinement en sommeil. » Voyla donques plusieurs tesmoignages que Dieu a voulu la Croix de son Filz estre trouvee.

Objection du trait-
teur.

* (L. III, c. xxix.)

Response.

Mais le traicteur oppose qu'Eusebe, parlant en la vie de Constantin * de ce qu'Heleine fit en Hierusalem, ne fait aucune mention de l'invention de la Croix. Je dis qu'il laissa d'en parler tout expres en la vie de Constantin, pour estre chose toute conneuë de ce tems-la ; et neanmoins il touche ceste histoire en passant, es lettres qu'il recite de Constantin a Macaire, Evesque de Hierusalem. Mais en sa *Chronique*, traduite par saint Hierosme *, il tesmoigne si ouvertement ceste invention que rien plus (g) : « Heleine, » dit-il, « mere de Constantin, advertie par des divines visions, trouva pres de Hierusalem le tres heureux bois de la Croix, auquel le salut du monde fut pendu. »

* (Op. S. Hieron.,
tom. VIII, anno
321. 1)

Response a une au-
tre objection.

Et saint Ambroise ne se trouvera point contraire en cest endroit aux autres, car ce qu'il dit, les autres le disent, quoy qu'il ne die pas tout ce que les autres disent. Il est vray, comme dit saint Ambroise, que la Croix de Nostre Seigneur fut conneuë par le tiltre ; mais par ce que le tiltre estoit separé de la Croix, comme dit Sozomene, elle n'estoit pas encores du tout asses evidemment reconneuë, dit Ruffin^(h). On commença donques a la

au Ms., sous le titre *De la vertu de la S^{te} Croix*, et font suite au paragraphe donné p. 67, (o). Le Saint, dans son dernier travail, s'en est servi comme preuve de l'invention de la Croix. Le tout sera reproduit, selon l'ordre du Ms., au chap. ix.]

(g) *rien plus* — ainsy qu'on peut voir en ses paroles

(h) Ni s' Ambroise se trouvera contraire aux autres auteurs, puyque ce qu'il dit, les autres le disent aussi, quoy qu'ilz disent quelque chose d'avantage ; et est bien vray ce que dit s' Ambroise que la Croix de Nostre Seigneur fut conneuë par le tiltre *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*. Mais, comme dit

(i) *Dubitatur de hujus loci authenticitate.*

connoistre par le lieu de l'affixion du tiltre ; c'est ce que rapporte saint Ambroise : puy on la reconneut encores mieux, et plus parfaitement, par les miracles que Dieu fit a l'attouchement de ce saint bois⁽ⁱ⁾ ; car Heleine ayant trouvé trois croix aupres du sepulchre, et ne pouvant reconnoistre a plein laquelle estoit la sainte et sacree, Macaire, Evesque de Hierusalem, fit une fort belle priere a Dieu, recitee par Ruffin, pour obtenir un signe par lequel on peust discerner la Croix de Jesus Christ. Or y avoit-il, la pres, une dame presque morte d'une maladie longue et incurable, a laquelle on appliqua les deux croix des larrons ; mais pour neant, car la mort ne les craignoit point ; on la toucha donques du bois de la Croix sainte, et tout aussi tost la mort se retira bien loin, ne pouvant porter l'effort de la Croix sur laquelle elle avoit esté pieça vaincuë et morte, lhors qu'elle osa entreprendre d'y faire mourir la vie : ainsy ceste femme, toute guerie sur le champ, se leve cheminant et loüant le Crucifié. Saint Paulin, Sulpice et Sozomene recitent qu'alhors mesme un homme mort ressuscita au toucher de ce saint bois.

Quelz moyens on tint pour reconnoistre la vraye Croix.

(i) Enfin ce traitteur dit plusieurs choses en cest endroit sans alleguer autres autheurs, sinon quelqu'un et quelques uns, a quoy je ne suis obligé de respondre jusques a ce qu'il les me nomme. Aussi bien ce qu'il en veut deduire n'est gueres a propos, nomplus que l'histoire

Response aux generales et vaines allegations du traitteur.

Ruffin, elle n'estoit pas encores conneuë asses evidemment, par ce que, comme dit Sozomene, le tableau du tiltre estoit separé de sa Croix. *Quare, cum divinum Crucis dominicæ lignum hac de causa adhuc etiam ignotum esset...* Comme s'il disoit qu'il n'estoit pas conneu encores a plein.

(i) *de ce* — sacré trophée de sa victoire.

[La suite de cet alinéa se trouve, au Ms., sous le titre *De la vertu de la Ste Croix*. Voir p. 71, (f).]

(j) En fin ce traitteur, sans propos, allegue une histoire impertinente, prise des Sermons de Discipulus ; mais il fait tout cela pour neant, puyque les Catholiques ne tiennent pas ce disciple pour maistre de leur foy, et ne disons pas que quelques particuliers n'ayent erré quelques fois par une trop grande facilité de croire, comme les reformeurs errent le plus souvent pour estre durs a croire.

impertinente qu'il a prise des Sermons de Discipulus ¹, Serm. XXI, *De Invent. Crucis*, qui ne fait rien contre nous, puyque les Catholiques ne tiennent pas ce disciple pour maistre de leur foy ; et ne disons pas que quelque particulier Catholique ne puisse avancer quelque chose mal asseuree, mais cela ne prejudicie point a la foy publique de l'Eglise. (k) Cependant Discipulus ne baille pas ce conte-la pour chose asseuree, mais proteste de l'avoir pris du livre apocriphe de Nicodeme ², ce que le traicteur a dissimulé.

(k) [Cette phrase ne se trouve pas au Ms.]

(1) *Sermones Discipuli de Tempore et de Sanctis*. Discipulus était le pseudonyme de Jean Herolt, prédicateur du XIII^e siècle, dont les sermons étaient très répandus. — « L'histoire impertinente », citée par La Faye, est ici reproduite telle qu'elle est donnée au *Brief Traicté*, p. 44 :

« ... Mais quoi que ce soit, il n'y a celui qui ne cognoisse estre fabuleux le « conte qui se lit que Adam, estant malade, envoya son fils Seth à la porte « de Paradis pour avoir l'huile de misericorde afin de s'en oindre et estre « gueri, et que l'Ange lui donna un rameau de l'arbre dont Adam avoit « mangé du fruit en transgressant la defense de Dieu. Et estant de retour, il « trouva son pere trespassé, et planta ce rameau sur le tombeau d'Adam, qui « devint puis apres un grand arbre, tellement que, quand Salomon fit bastir « le temple, il le fit coupper ; mais il ne peut jamais estre approprié à aucun « endroit, tellement qu'il fut rejetté et mis a servir de planche sur un certain « lac. Et la Roine de Saba, venant voir Salomon, ne voulut marcher sur ceste « planche, ayant esté advertie en vision qu'à ce bois devoit estre pendu un « qui destruiroit le Royaume des Juifs. Ce que Salomon ayant entendu, il le « fit enterrer bien avant en terre au lieu où, depuis, la piscine fut faite, « laquelle piscine avoit vertu de guerison à cause de ce bois : lequel bois « sortit de terre et nagea sur l'eau à l'heure que Jesus Christ avoit à estre « crucifié, dont advint que les Juifs en firent la Croix..... »

(2) Les éditions correctes de Nicodème (chap. XIV) disent simplement qu'Adam envoya Seth, aux portes du Paradis, demander l'huile de l'arbre de miséricorde.

CHAPITRE VIII

(a) QUE LA CROIX REPRESENTE LA PASSION DE NOSTRE SEIGNEUR :

PREUVE SEPTIESME

L'on trouve que le saint bois de la Croix a eu plusieurs usages parmi les Chrestiens, des son invention, mays parlant generalement on les peut reduire a trois. Car les Anciens s'en sont servis : 1. comme d'un cher memorial et devote remembrance de la Passion ; 2. comme d'un bouclier et remede contre toutes sortes de maux ; 3. comme d'un saint et propre moyen pour honorer Jesus Christ crucifié. Or le traitteur fait semblant d'ignorer tout cecy ; et quant au premier usage, qui est de représenter la Passion, il en parle en ceste sorte : « Si par le mot « de croix nous entendons les souffrances que le Fils de « Dieu a portees en son corps et en son ame, ayant esté « rempli de douleurs, comme dit Esaye, chap. 53, et « ayant esté contristé en son ame jusques à la mort, « voire ayant beu la coupe de l'ire de Dieu, à cause « dequoy il a crié : mon Dieu, mon Dieu, pourquoi « m'as-tu abandonné? il est certain que telles souffrances

Trois anciens usages de la Croix.

Dire du traitteur touchant le premier usage.
(pp. 12 et 13.)

(a) [La partie du Ms. correspondant à ce chapitre est intégralement reproduite ici.]

DES 4 USAGES DE LA CROIX.

Nous aurons a faire avec le traitteur pour le premier usage de la Croix qui est la représentation de la Passion, car il tient que la Passion de N. S. est irrepresentable par ce qu'ell'est indicible et infinie ; *item* par ce quil la faut croire et que nos sens ne la peuvent comprendre. Il le faut voir parler luy mesme : « Il est certain que telles souffrances (dit-il en la pag. 12 et 13.) ne se

« ne se peuvent représenter, car nos sens ne les sauroyent comprendre ; mais par la foy nous entendons qu'elles sont infinies et indicibles, pourtant nous disons en nostre symbole que nous croyons que Jesus Christ a souffert, qu'il a esté crucifié, mort et enseveli, et est descendu aux enfers : que si cela est indicible, il est aussi irrepresentable. » Voyla sa philosophie, mays voyons un peu qu'elle vaut.

*Refutation d'iceluy
par distinction :
Premiere partie.*

Si par les souffrances de Nostre Seigneur, il entend la valeur et merite d'icelles, il dit vray qu'elles sont infinies ; mais il s'explique mal les appellant souffrances, douleurs, tristesses, coupe de l'ire de Dieu et abandonnement d'iceluy : il faudroit plustost les appeller consolation et douce eau salulaire, de laquelle les abbreuvés n'auront jamais plus soif. Puy encor dit-il mal, car quoy que ceste valeur et ce merite de la Passion soyent infinis, et que nos sens ne les puissent comprendre, ilz sont neanmoins representables, autrement ilz ne seroyent pas croyables : rien n'est creu qui ne soit premier représenté a nostre ouÿe *, qui est un de nos sens. Daniel represente Dieu * ; l'homme est fait a l'image et ressemblance de Dieu *, ce qui ne se peut sans qu'il le represente. *Les choses invisibles de Dieu se voyent de la creature du monde par les choses faites* *.

* Rom., x, 17.

* Dan., x, 5.

* Gen., i, 27.

* Rom., i, 20.

« peuvent représenter, car nos sens ne les sauroyent comprendre ; mais par la foy nous entendons qu'elles sont infinies et indicibles, pourtant nous disons en nostre symbole que Jesus a souffert, qu'il a esté crucifié, mort et enseveli et est descendu aux enfers. Que s'il est indicible, il est aussi irrepresentable. » Voyla sa philosophie toute nouvelle et que je ne me resouviens point avoir leu ni ouÿ vers pas un autre ; mays voyons un peu quil veut dire.

Il dit que les souffrances de nostre Seig^r sont infinies ; mais, ou il entend de la valeur et merite de ces souffrances, et l'ors s'explique mal, appellant [la Passion] souffrances, douleurs, tristesse, coupe de l'ire de Dieu, abandonnement de Dieu, puysque c'est plus tost consolation, douceur, allegresse, l'eau salulaire de laquelle les abbreuvés n'auront jamais plus soif. Et outre ce, il dit mal, car ceste vertu est representable, autrement elle ne seroit pas croyable ; car rien n'est creu qui ne soit premier représenté par l'ouÿe qui est un de nos sens. Et Dieu mesme est representable, comme Daniel le represente, et l'homme est fait a son image et semblance, ce qui ne pourroit sans le represente, encor que nos sens ne la puissent percevoir en elle-mesme. *Invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna*

Ainsy les *cieux* nous representent et *annoncent la gloire de Dieu* * ; ainsy les Cherubins, quoy qu'invisibles et surmontans de bien loin la capacité de nos sens, n'ont pas laissé d'estre representés en l'ancienne Loy *.

* Ps. xviii, 1.

* Exod., xxv, 18.

Seconde partie.

S'il entend les propres peynes, souffrances et passions de Nostre Seigneur, il est inepte de dire qu'elles sont irrepresentables ; car, qu'est-ce que representoyent tant de sacrifices sanglans de l'ancienne Loy * ? Et qu'est-ce que represente maintenant l'Eucharistie, sinon la passion et mort du Sauveur * ? Jacob n'eut pas plus tost veu la robe de son filz Joseph ensanglantee, que tout a coup il se representa tant vivement la mort presuppsee d'iceluy, qu'il ne pouvoit estre consolé *. Qui est-ce qui, voyant la Croix de Nostre Seigneur, ne se represente sa mort et passion ? « J'ay veu bien souvent, » dit saint Gregoire Nissene *, « la figure de la Passion, et n'ay peu passer les yeux sur ceste peinture sans larmes, lhors que je voyois l'ouvrage de l'artifice estre demonstré en la personne signifiee. » C'estoit lhors qu'il voyoit l'image d'Abraham sacrifiant son filz, tant elle lui representoit piteusement les martires de ces deux personnages, et la passion de Nostre Seigneur qui y estoit figuree.

* I Cor., x, 11 ; Heb., ix, 11, seqq.

* I Cor., xi, 26.

* Gen., xxxvii, 33, 34.

* Orat. de Deit. Fil. et Sp. S. ; citata in II Nic. syn., Act. II et IV.

Et est encores inepte, ce traitteur, s'il veut dire que les souffrances mesmes sont infinies, par ce que boire l'ire de Dieu et estre abandonné d'iceluy est un mal infini ; il semble neanmoins que ce soit son intention,

Troisiesme partie.

quoque ejus majestas. Les Cherubins insensibles representés. Cæli enarrant gloriam Dei.

Ou bien il entend de la passion et souffrance mesme, et lhors il ne dit rien qui vaille. Pour vray, Jacob se representa les peynes præsupposees de son filz voyant sa roubbe coulouree, et N. S. celles de Hierusalem pleurant sur icelle. L'image d'Abraham sacrifiant son filz faisoit pleurer S' Gregoire Nissene, tant elle luy representoit piteusement les martires de ces deux personnages, et la passion de N. S. qui y estoit figuree. Qu'est-ce qui empêche pour n'estre pas palpables et sensibles ? Au contraire, elles estoient tressensibles. Et l'Eucharistie represente vivement ce s' sacrifice, aussi bien que les anciens sacrifices plus froidement.

Mays peut estre quil dira encores que les souffrances mesmes sont infinies par ce que l'ire de Dieu ou l'abandonnement d'iceluy est un mal infini ; et semble que ce soit l'intention de cest homme, quand il dit que N. S. a beu la coupe

quand il dit que le Sauveur a beu la coupe de l'ire de Dieu, et met entre les articles de la Passion la descente aux enfers, ce que sans doute il rapporte a la crainte que Calvin attribue a Jesus Christ, disant qu' « il eut peur et crainte pour le salut de son ame propre, redoutant la malediction et ire de Dieu. » Mays cela est un blaspheme intolerable, comme j'ay monstré ci devant *, puyisque la crainte presuppose probabilité en l'evenement du mal que l'on craint, et que partant Nostre Seigneur auroit eu probabilité de sa damnation, chose horrible a dire. Le traiteur donq ne peut pas dire que les souffrances de Nostre Seigneur sont irrepresentables pour estre infinies, et moins encor pour estre indicibles ; car Dieu, qui est infini, ne laisse pas de nous estre representé en plusieurs sortes, et sa gloire mesme, quoy qu'elle soit indicible quant a la grandeur de ses perfections. Autrement, ni Dieu, ni sa gloire ne sont pas du tout indicibles, car ilz seroyent incroyables, puyisque nous ne croyons que par l'ouÿe.

Blaspheme du traiteur et de Calvin.
* (Av. Prop., 3^e P.)

Fondement du traiteur renversé.

Or, ces inepties sont mises en avant par le traiteur, d'autant qu'il pense que pour représenter une chose il la faille ressembler de toutes pieces, ce qui est sot et ignorant ; ^(b) car les plus parfaittes images ne repre-

de l'ire de Dieu, et met entre les articles de la Passion la descente aux enfers, par laquelle, sans doute, il entend la crainte que Calvin, au l. 2, c. 16, § 12, attribue a N. S., asçavoir, une crainte que N. S. ayt eue pour le salut de son ame propre redoutant la malediction et l'ire de Dieu; puyqu'il ny eut eu rien de fait (dit il § 10.) s'il n'eut souffert que la mort corporelle, mais estoit besoin quil portast la rigueur de la vengeance de Dieu en son ame pour s'opposer a son ire et satisfaire a son jugement. Mays c'est un blaspheme intolerable, comme je monstreray ci apres. ¹ La crainte præsuppose probabilité en l'evenement du mal qu'on craint : ainsy N. S. eut eu probabilité de sa damnation. Il ne peut donq dire que les souffrances de N. S. soyent infinies et qu'elles ne se peuvent repræsenter.

Moins conclud il bien quand il fait ce discours : elles sont indicibles, donques irrepræsentables; car si elles sont indicibles, elles sont incroyables. Or il fait ces inepties pour penser que pour repræsenter une chose, il la faille ressembler de toutes pieces, ce qui est sot et ignorant.

(b) [La suite du Ms. est interrompue.]

(1) Le Saint, dans son dernier travail, a réfuté cette erreur à l'Avant-Propos.

sentent que les lineamens et couleurs exterieures, et neanmoins on dit, et il est vray, qu'elles representent vivement. Les choses sont representees par leurs effectz, par leurs ressemblances, par leurs causes, et en fin, par tout ce qui en resveille en nous la souvenance ; car tout cela nous rend les choses absentes comme presentes.

Le traitteur dit que c'est un article de foy, et partant incomprehensible a nos sens. Je confesse tout cela, mays je dis aussi que cest article est representable, non pas certes parfaitement (car, qui representeroit jamais la valeur et le prix de ce sang divin, et la grandeur des travaux interieurs du Sauveur?) mays il est representable comme les hommes et les maysons, dont on ne represente que les visages et façades exterieures. Or, que le bois de la Croix represente la Passion de Nostre Seigneur, la chose est de soy trop claire : l'infailible rapport que la Croix a au Crucifix ne peut moins operer que ceste representation. Dont Ruffin, parlant de la piece de la Croix que Heleine laissa en Hierusalem, il dit * « qu'elle estoit encores gardee de son tems avec une soigneuse veneration pour souvenance et memoire : *Etiam nunc ad memoriam sollicita veneratione servatur.* » Autant en dit Socrates. Theodoret dit « qu'on la bailla en garde a l'Evesque, a fin qu'elle fust pour memorial de salut a la posterité. » Ainsy Constantin le Grand, en l'epistre a Macaire, appelle les lieux du sepulchre et Croix de Nostre Seigneur : « *Significationem Passionis sanctissimæ*: Signe de la tres sainte Passion. » Et saint Paulin, en l'epistre a Severe, luy envoyant une petite piece d'une partie de la Croix : « Que vostre foy, » dit-il, « ne soit point restrecie, vos yeux charnelz voyans peu de chose ; mays que, par la veuë interieure, elle voye en ce petit peu toute la vertu de la Croix, pendant que vous pensez voir ce bois-la auquel nostre salut, auquel le Seigneur de majesté, estant cloué, fut pendu, tout le monde tremblant, et vous resjouisses avec crainte. » Et plus bas, parlant de l'invention de la Croix, il dit « que les Juifz l'eussent abolie s'ilz l'eussent trouvee, et n'eussent peu souffrir, » ce sont ses paroles, « qu'en la Croix

Une objection d'iceluy refutee

Et la verité confirmee

Par Ruffin,

* (Supra, c. vi; et ibid. alii.)

Theodoret et Socrates;

Constantin,

S. Paulin,

demeurant en estre, la Passion de celui-la fust honnoree, duquel ilz ne peuvent supporter la resurrection estre reveree, laquelle a esté prouvee par le sepulchre vuide, les sceaux en estans levés. »

Et l'experience ;

Il y a environ quatre ans.

Mays, s'il m'est permis de parler par experience, quelle devotion vit-on s'allumer parmi les deux Confrairies d'Annessi et de Chambery, lhors qu'estans allees en procession a Aix, elles eurent ce bien d'y voir la sainte piece du bois de la Croix, laquelle y est conservee ; personne ne se peut tenir de pleurer et souspirer vers le ciel a la veuë de ce pretieux gage. Combien de saintes resolutions de mieux vivre a l'advenir, et de saintz desplaysirs et regretz de la vie passee prit-on a ceste occasion ? Certes, la simple veuë d'un bois n'eust pas eu ce credit, si, par la, la toute puissante Passion du Sauveur n'eust esté vivement representee. Sainte et admirable vertu de la Croix, pour laquelle elle merite d'autant plus estre honnoree.

CHAPITRE IX

(a) DE LA VERTU DE LA CROIX TESMOIGNEE PAR LES ANCIENS :

PREUVE HUITIESME

Les Anciens, ayans considéré les raysons que nous avons tirees cy devant de l'Escriture Sainte pour l'honneur et vertu du bois de la sainte Croix, et ayans esté assurez de grand nombre de miracles que Dieu avoit fait en iceluy et par iceluy, ilz l'ont employé comme une defense et rempart contre toutes sortes d'adversités.

Fondemens que les Anciens ont eus de croire que la Croix avoit grande vertu.

I. Ilz sçavoient que la conservation de ce saint bois de la Croix avoit esté toute miraculeuse : 1. en ce qu'elle avoit esté cachee a ceux qui l'eussent abolie s'ilz l'eussent

(a) [A partir de ce chapitre jusqu'à la fin du I^{er} Livre, il n'y a au Ms. qu'une seule grande division, sous le titre *De la vertu de la Ste Croix*, où le Saint avait réuni les arguments qu'il a ensuite répartis entre les chapitres vi, vii (voir pp. 67, 71, 73), et principalement aux chapitres ix, x. Les premiers paragraphes sont intégralement reproduits ci-après; la suite sera donnée sous la forme des variantes ordinaires, les changements d'ordre entre le texte et le Ms. ayant été déjà suffisamment expliqués dans la dernière partie de la Préface.]

DE LA VERTU DE LA S^{te} CROIX.

Or combien Dieu ayt rendu honorable ce sien Sceptre, il appert par le grand nombre de miracles qu'il a fait en iceluy et par iceluy.

1

En la conservation double. 1. Qu'il l'ayt tenu caché a ceux qui comm'enemis de la royauté de N. S. eussent abolis ceste sienne verge. *Paulinus*, ep. 11 *ad Severum* : *Ergo Crux Domini tot operta aetatibus^a, et Judæis in tempore passionis abscondita^b, neque gentibus, in ædificatione fani terram sine dubio ad ipsam fabricam egerentibus, revelata est^c, nonne divina manu latuit, ut nunc inveniretur cum religiose quæreretur^d?* Tout est remarquable.

trouvee, et mesmement aux Gentilz qui fouïrent beaucoup la terre ou elle estoit, pour edifier le temple de Venus ; 2. et avoit esté trois cens trente ans environ dans la terre sans pourrir.

II. Ilz avoyent veu les miracles de son invention : 1. en ce qu'elle avoit esté revelee a Heleine par divines revelations ; 2. en ce que, par l'attouchement d'icelle, la maladie incurable de ceste dame avoit esté guerie, et un homme mort resuscité.

2. Qu'il ait conservé un bois sous terre si longuement sans pourrir, a sçavoir pres de 330 ans. Ces merveilles sont remarquees par le grand Constantin *in ep. ad Macar. apud Theodor.*, l. 1, c. 17, et *apud Eus.*, l. 3 de vit. *Const.* : *Nam significationem Passionis illius sanctissimæ tam diu obrutam terra, sic multorum annorum spatiis fuisse ignoratam, dum communi omnium hoste sublato liberatis famulis suis appareret, omnem profecto admirationis stuporem superat.* Et plus bas : *Omnem humanæ rationis capacem naturam istius miraculi fides excedit.* Il parle de la conservation du sepulchre, et autres lieux saintz de Calvaire, et se peut estendre beaucoup plus a la Croix. Mais qui est ce qui a gardé si longuement ceste Croix sans pourrir ? S^t Paulin respond un peu plus bas : *Istam imputribilem virtutem... de illius profecto sanguine bibit, quæ passa mortem non vidit corruptionem.*

2

En la cause de son invention : qui est la Divine revelation et volonté. *Divinis monita visionibus*, dit Eusebe *in Chronico*, et Ruffin, l. 1, c. 7. *Divino inspirata consilio*, dit *Paulinus ad Severum. Infuso sibi Sancto Spiritu*, dit S^t Amb., *De ob. Theod. In somnis divinitus admonita*, dit Socrates, l. 1, c. 17.

3

En son invention : car Helene, ayant trouvé trois croix aups du sepulchre et ne pouvant reconnoistre a plein laquell'estoit la sainte, Macaire Evesque de Hierusalem fit une fort belle priere a Dieu, laquell'est recitee par Ruffin, pour obtenir un signe par lequel on peut discerner la Croix. « Il [y] avoit une dame presque morte, » dit Ruffin, « d'une longue maladie, » disent Socrates et Theodoret, « d'une maladie incurable, » dit Sozomene. On luy applique les croix des deux larrons, mais pour neant ; et tout aussi tost qu'elle fut touchée du bois tressaint sur lequel la mort demoura morte lhors qu'ell'y fit mourir la vie, la mort se retira bien loin, ne pouvant supporter l'effort de la s^{te} Croix sur laquelle ell'avoit esté vaincue lhors qu'ell'osa entreprendre d'y faire mourir la vie. Ainsy ceste femme, guerie sur le champ, se leve sur ses piedz et chemine, louant N. S. crucifié.

4

S^t Paulin, Sulpice, Sozomene recitent qu'alhors mesme, au toucher de ce saint bois, un homme mort resuscita.

[Suit une longue citation latine de Saint Paulin ; elle est donnée, par

Cela fut cause qu'ilz la mirent en usage comme un grand remede et preservatif; et partant, Heleine envoya un des clouz de la Croix pour mettre en la couronne ^(b) de Constantin son filz, « a fin qu'il fust en ayde et secours pour la teste de son filz, et en repoussast les flesches des ennemis : *Qui præsidio esset capiti filii sui, et hostium tela repelleret.* » Ce sont les paroles de Theodoret *. Elle manda encores a l'Empereur une piece de la Croix, « laquelle incontinent qu'il eut reçeuë, estimant que la ville ou elle seroit gardee seroit maintenuë saine et sauve, il l'enferma dedans sa propre statue, laquelle fut colloquee a Constantinople, en la place nommee de Constantin, sur une grande colonne faite de pierre de porphire. » Voyla comme parle Socrates *.

Aussi l'ont-ilz fermement creu : Tesmoins Heleine,

* Ubi supra, c. vi.

Constantin le Grand,

* Ubi supra, c. vi.

De la est advenu « que tout le monde s'est efforcé d'avoir de ce bois, si que ceux qui en ont quelque peu l'enchassent en or et le mettent en leur col, estans par la beaucoup honorés, et magnifiés, et munis, et contregardés, quoy que ç'ayt esté le bois de condamnation. » Saint Chrysostome parle ainsy *, et saint Cyrille de Hierusalem, parlant des tesmoignages de Jesus Christ : ^(c) « Le bois de la Croix en tesmoigne, » dit-il *, « qui apparoist entre nous jusques aujourd'huy, et entre ceux lesquelz, prenans d'iceluy selon la foy, en

Et tout le monde selon S. Chrysostome

* In serm. Quod Christus sit Deus. Et selon S. Cyrille;

* Catech. x, 19.

divers fragments, dans ces chapitres ix et x du texte, sauf ce passage :]

Ita, ut Crucem Christi decuit, experimento resurrectionis inventa et probata Crux Christi est. [Ainsi, comme il convenait à la Croix de Jésus-Christ, elle fut trouvée, et son authenticité fut prouvée par l'expérience d'une résurrection.]

(b) *Heleine* — mit un des clouz en la couronne (au casquet, *galeræ*)

(c) [Au lieu des paroles de S^t Cyrille, le Ms. a celles-ci de Bellarmin (*Cont. de Ec. Tr.*, lib. II, cap. xxvii), avec une note qui s'y rattache:]

Cyrellus Hier., Cath. 10 et 13, ait *ex ligno Crucis Hierosolymis invento mundum repletum, plurimis inde particulas petentibus et obtinentibus.* ¹ Il faut joindre ceci au tesmoignage de S^t Paulin, ou il parle de *indetrabile virtute Crucis*. [Voir p. 84, lig. 9.]

(1) Cyrille de Jérusalem dit que le monde est plein du bois de la Croix

ont rempli des ce lieu presque tout le monde. » Et ailleurs, parlant de la Passion : « Si je la nois, » dit-il *, « le Calvaire duquel nous sommes tous proches me convaincra, le bois de la Croix me convaincra, lequel des ici a esté espars en tout l'univers par petites pieces. »

* Ib., IV, 10; XIII, 4.

* In vita S^æ Macr. (sub finem).
 Tesmoins S. Grégoire Nissene et Ste Macrine, Et S. Paulin ;

Et saint Gregoire Nissene raconte * que sainte Macrine avoit accoustumé de porter une piece de la vraye Croix enchassée dans une petite croix d'argent ¹.

* Supra, c. VI.

Tout ceci se rapporte a ce que saint Paulin en dit plus expressement escrivant a Severe *, la ou ayant dit qu'on ne pouvoit voir la piece de la vraye Croix qui estoit en Hierusalem sinon par le congé de l'Evesque, il continue en ceste sorte : « Par la seule faveur duquel on a ce bien, d'avoir des petites piecettes et particules de ce bois sacré pour une grande grace de foy et benediction, laquelle Croix mesme, ayant une vive vigueur en une matiere insensible, elle preste des ce tems la et fournit de son bois aux desirs presque tous les jours infinis des hommes. Et pour tout cela elle n'en amoindrit point et n'en sent point de perte, et demeure comme si on n'y avoit point touché, les hommes prenans tous les jours d'icelle partagee et divisee, l'honorans tous-jours neanmoins toute entiere. Mais ceste vertu incorruptible, et indomageable ou imperissable solidité, a esté beuë et tiree du sang de la chair laquelle ayant souffert mort n'a point veu la corruption. » Le latin est plus beau : *Cujus Episcopi tantum munere, de eadem Cruce, hæc minuta sacri ligni ad magnam fidei et benedictionis gratiam haberi datur. Quæ quidem Crux in materia insensata vim vivam tenens, ita ex illo tempore innumeris pene quotidie hominum votis lignum suum commodat, ut detrimentum non sentiat, et quasi intacta permaneat, quotidie dividuam sumen-*

qui fut trouvé à Jérusalem, un grand nombre de personnes en demandant et obtenant des parcelles.

(1) Une légère inexactitude se trouve dans ces paroles, qui sont de Bellarmin (*Cont. de Ec. Tr.*, lib. II, cap. xxvii); S. Grégoire de Nysse dit que S^{te} Macrine portait sur son cœur un anneau et une croix de fer, et que la pièce de la vraie Croix était dans l'anneau.

tibus et semper totam venerantibus. Sed istam imputribilem virtutem et indetribilem soliditatem de illius profecto carnis sanguine bibit, quæ passa mortem non vidit corruptionem.^(d) Voyla pas de grans tesmoignages de la vertu de la Croix ? Tout le Christianisme en vouloit avoir en ce tems la, et Dieu, se monstrant favorable a ceste devotion, multiplioit le bois de la Croix a mesure que l'on en levoit des pieces ; signe evident que l'Eglise de ce tems la avoit une autre forme que la reformation des novateurs.

Le mesme saint Paulin, envoyant a saint Sulpice une petite piece de la Croix : « Receves, » dit-il *, « un grand present en peu de chose, et en une rogneure presque indivisible d'une petite buchette, receves une defense pour la vie presente et un gage de l'eternelle. » Ainsy, luy mesme raconte, que voyant brusler a Nole par un embrasement presque incroyable une mayson qui estoit vis a vis de l'eglise de saint Felix, il s'eslança contre le feu, et l'esteignit par la vertu d'une piece de la Croix qu'il tenoit *^(e).

* Ibid.

Tesmoin l'experience faite et recitee par S. Paulin ;

*(De S. Fel. Natal. x. Al. Poem. xxviii)

*De Crucis æternæ sumptum mihi fragmine lignum
Promo, tenensque manu adversus procul ingero flammis...
Profuit, et nostram cognovit flamma salutem.
Nec mea vox aut dextra illum, sed vis Crucis ignem
Terruit, inque loco de quo surrexerat ipso,
Ut circumseptam præscripto limine flammam
Sidere et extingui fremitu moriente coegit,
Et cinere exortam cineri remeare procellam.
Quanta Crucis virtus, ut se natura relinquat,
Omnia ligna vorans ligno Crucis uritur ignis...
Vicerat ignis aquam ; nos ligno extinximus ignem.*

(d) [La fin de cet alinéa ne se trouve pas au Ms.]

(e) S^t Paulin, nomplus *ad Sever.*, mais *Natali.* 10, raconte une bell'histoire du brulement d'une maison qui empechoit fort la prospective de l'eglise de S^t Fælix, et dit que pour esteindre le feu, quil décrit avoir esté extrêmement grand, il opposa une partie du bois de la Croix quil avoit. [Suivent les vers latins, où l'interruption à la suite de la 2^e ligne est signalée en marge : « *et post pauca.* »]

Comme seroit a dire :

« Je prens de ce saint bois de la Croix, et en jette
 Un seul eschantillon a travers de ce feu ;
 L'on conneut tout soudain combien il avoit peu :
 La flamme, respectant notre salut, s'arreste.
 Ce ne fut point ma voix ni ma main plus puissante,
 Mais l'effort de la Croix qui luy fit ceste peur,
 Et qui la contraignit de perdre sa fureur,
 La mesme ou elle avoit esté plus violente ;
 Et comme s'on eust peu sa rage confiner,
 On la vit de la cendre en cendre retourner.
 Quelle est donq, o Chrestiens, de ceste Croix la force,
 Puyisque contre elle en vain la nature s'efforce,
 S'abandonne soy mesme et luy quitte ses droitz ?
 Puyisque le feu, bruslant toute sorte de bois,
 Par le bois de la Croix brusle de telle sorte ?
 Tesmoignant que le feu, ayant surmonté l'eau,
 Pouvoit estre vaincu (quel remede nouveau)
 Par le seul bois, pourveu que de la Croix il sorte. »

*Et une autre veüe
 et tesmoignée par
 Evagrius ;*

Evagrius recite que la ville d'Apamee^(f) estant reduite a l'extremité par le siege de Cosroës, les habitans prièrent leur Evesque, nommé Thomas, de leur montrer une piece de la Croix qui estoit la. Ce qu'il fit la portant autour du sanctuaire, et alhors une flamme de feu resplendissant et non bruslant suivit Thomas allant de lieu en lieu, si que toute la place, en laquelle s'arrestant il monstroït la venerable Croix au peuple, sembloït brusler, et cecy fut fait non une fois ou deux, mays plusieurs ; chose laquelle presagea le salut d'Apamee qui s'ensuivit despuys. (g) Ce sont presque les parolles d'Evagrius * qui recite cecy comme tesmoin oculaire.

* Hist., l. IV, c.
 xxvi.

(f) Evagrius, l. 4, c. 25, escrit un miracle fait a Apamee, auquel il estoit präsent estant jeun'enfant avec ses parens ; asçavoir, que la ville

(g) [La fin de ce chapitre n'est pas dans le Ms., sauf le témoignage de S. Ambroise qui s'y trouve en marge.]

Ce n'est donq pas merveille si saint Ambroise, parlant du clou de la Croix, dit * que « c'est un remede pour le salut, et que par une puissance invisible il tourmente les diables »; et saint Cyrille *, que jusques a son tems le bois de la Croix qui estoit en Hierusalem guerissoit les maladies, chassoit les diables et les charmes. Et saint Gregoire le Grand, Livre troisieme * de ses Epistres, en la trente cinquiesme parle de l'huile de la sainte Croix, lequel en touchant guerissoit; et Bede tesmoigne * que c'estoit un huile qui sortoit de soy mesme du bois de la Croix. Voyes le grand Cardinal Baronius sous l'an 598.

Qu'est-ce que respondra a tout cecy le traitteur ? dira-il que les tesmoins que je produis sont reprochables ? mays certes, ce sont tous autheurs graves. Peut estre respondra-il que cependant ilz n'attribuent rien a la sainte Croix ou au seul signe d'icelle; mays nous avons ja protesté que la Croix n'est que l'instrument de Dieu es œuvres miraculeuses, si que d'elle mesme elle n'a point de proportion avec telles operations; le cas est tout semblable en la robbe de Nostre Seigneur et es os d'Helisee *. Je concluray donques avec Justinien l'Empereur, que ç'a esté pour nous que la Croix a esté trouvee. « Heleine, » dit-il *, « mere de Constantin le Grand, femme tres devote, nous a trouvé le sacré signe des Chrestiens. »

Une autre par S. Ambroise;
* De ob. Theo., 47.

* Catech. xiii, 40.
Une autre par S. Cyrille;

*(Al. viii.)

* De locis sanctis,
c. xix.

*(IV Reg. xiii, 21.)
Conclusion de Justinien l'Empereur.
*(Sup. p. 61, not. (1))

CHAPITRE X

DE L'HONNEUR DE LA CROIX TESMOIGNÉ PAR LES ANCIENS :

PREUVE NEUFVIESME

J'ay dit cy dessus que les Anciens avoyent en usage le bois de la sainte Croix pour honorer en iceluy Jesus Christ crucifié, d'autant que l'honneur de la Croix se rapporte tout au Crucifix. Or cecy a esté tesmoigné en l'ancienneté par plusieurs moyens :

L'antiquité a honoré Jesus Christ en la Croix,

La mettant en lieu honorable;

* (Cap. præced.)

Tesmoins Constantin,

S. Chrysostome,

S. Gregoire Nissene,

Heleine,

S. Paulin, qui croit qu'elle sanctifie les lieux,

* Supra, c. vi.

Et 1. par les lieux honorables dans lesquels ilz logeoyent les pieces de la Croix. Nous avons veu * que l'Empereur Constantin en mit une dans sa propre statue en un lieu fort honorable de Constantinople, comme une sainte defense de toute la ville. Saint Chrysostome nous a tesmoigné qu'on enchassoit les autres en or, et les pendoit-on au col par honneur ; saint Gregoire Nissene nous a dit que sainte Macrine en portoit une dans une croix d'argent^(a). Theodoret, Ruffin, saint Paulin et les autres racontent qu'Heleine fit dresser un magnifique temple, sur le mont de la Croix, tout lambrissé en or, dans la sacristie duquel estoit pretieusement gardee une piece de la Croix. Saint Paulin envoya une petite piece d'icelle a saint Sulpice pour la consecration d'une Eglise : « Nous avons trouvé, » dit-il *, « dequoy vous envoyer pour la sanctification du temple, et pour combler la benediction des saintes reliques, c'est a sçavoir, une partie d'une petite piece du bois de la divine

(a) [Le commencement de ce chapitre ne se trouve pas au Ms. Voir p. 81, (a).]

Croix. » Et le mesme Paulin mit par honneur, en une belle eglise de Nole, une piece^(b) de la Croix avec les reliques des Saintz, dans le maistre autel, avec ces vers * : * Ep. XII (al xxxii) ad Sever.

*Hic pietas, hic alma fides, hic gloria Christi,
Hic est martyribus Cruz sociata suis.
Nam Crucis e ligno magnum brevis hastula pignus,
Totaque in exiguo segmine vis Crucis est.
Hoc Melanæ^a sanctæ delatum munere Nolam,
Summum Hierosolymæ venit ab urbe bonum.
Sancta Deo geminum velant altaria honorem,
Cum Cruce apostolicos quæ sociant cineres.
Quam bene junguntur ligno Crucis ossa piorum,
Pro Cruce ut occisis in Cruce sit requies. (c)*

C'est a dire :

« Icy la pieté, la foy, la gloire encore
De nostre Redempteur se trouvent assemblés ;
Icy la sainte Croix, a soy tient accouplés
Les cors de saintz Martyrs que pour siens ell'honore ;
Car, pour peu qu'il y ait de ce bois admirable,
Le gage en est tres grand, et le moindre festu
De toute la grand' Croix tient toute la vertu,
N'estant moins que son tout a tous nous venerable.
C'est de Hierusalem qu'un bien si grand et rare
Nous arriva jadis, par le devot bienfait
De Meleine qui fut de nom sainte et d'effect,

(b) *divine Croix.* — *Item*, il tesmoigne en l'epistre 12 *ad Sever.* qu'en une bell'eglise de Nole, quil décrit, il avoit honorablement mis une petite piece

(c) *requies.* — Greg. Niss. 1. *de sancto Baptismate* ³, pag. 333, ita de Crucis ligno scribit : *Lignum Crucis omnibus hominibus salutare est, cum sit pars, ut audio, arboris vilis contemptiorisque quam aliæ multæ sint.* [S. Grégoire de Nysse parle ainsi du bois de la Croix : « Le bois de la Croix est salutaire à tout le monde, bien qu'il soit, comme on le dit, d'un arbre plus vil et méprisable que la plupart des autres. »]

(1) La vraie leçon est *Melani*, sous la forme masculine que S^t Paulin emploie ordinairement en parlant de S^{te} Mélanie, à cause de sa magnanimité d'âme. Voir *Patrol. lat.*, tom. LXI, not. 138.

(2) In *Baptis. Christi*, tom. III, p. 578.

Qui d'un si riche don ne nous fut point avare.
 Ces grans et saintz autelz, quoy que couvertelement,
 Presentent au grand Dieu double honneur doublement,
 Ayans avec la Croix les cendres glorieuses
 Des Apostres, aussi reliques pretieuses,
 Qui sont bien a propos jointes en mesme lieu :
 Cy la Croix, la les os des serviteurs de Dieu,
 Lesquelz, autrefois, mortz pour la Croix en ce monde,
 Ores, en la mesme Croix, prennent leur paix profonde. »

Et S. Ambroise ;
 * De Ob. Theo. 48.

Et saint Ambroise dit * qu'Heleine fit sagement, laquelle
 leva la Croix sur le chef des roys, a fin que la Croix
 fut adoree es roys. (d)

*Y faisant des pelerinages, tesmoins
 Socrates,*

2. Par les pelerinages que l'on faisoit en Hierusalem
 pour visiter la sainte Croix. « Heleine laissa une partie
 de la Croix en une chasse d'argent, pour souvenance et
 monument a ceux qui seroyent conduitz du desir de la
 voir. » Ce sont les paroles de Socrates *. Et saint Paulin
 dit * que ceste piece-la n'estoit monstree sinon les festes
 de Pasques, « hormis a la requeste de quelques devotes
 personnes, qui alloient seulement en pelerinage en
 Hierusalem pour voir ceste sainte relique, en recompense
 de leur long voyage. » Et tesmoigne que sainte Meleine ¹
 avoit esté en Hierusalem a cest effect, et en avoit apporté
 une petite piece du saint bois. Ainsy Jean Moscus Evi-
 ratus, ou Sophronius ², raconte * que l'Abbé Gregoire
 avec Tallelæus firent ce pelerinage ensemble, et que
 l'Abbé Jean, anachorete, avoit accoustumé de le faire
 bien souvent.

* Ubi supra, c. vi.
Et S. Paulin,
 * Vide ibid.

Et Ste Meleine

Et Jean Moscus ;

* Prat. spiritit., cc.
 xci, clxxx.

*La venerant solem-
 nellement, tes-
 moins S. Paulin*

* Supra.

3. Par l'adoration solemnelle de ceste mesme Croix
 qui estoit en Hierusalem ; « laquelle, » et ce sont les paro-
 les de saint Paulin *, « l'Evesque de ceste ville la produit

(d) [Ce témoignage de S. Ambroise et les trois alinéas suivans ne se trouvent pas au Ms., sauf les citations de S^t Paulin.]

(1) Dès la 1^{re} édition le nom d'*Heleine* a été, par erreur, substitué ici à celui de *Meleine* ou *Mélanie*.

(2) Sophronius, qui fut plus tard patriarche de Jérusalem (634), était disciple de Jean Moschus, et travaillait avec lui à la composition de son ouvrage.

toutes les années à Pasques pour être adorée du peuple, luy étant le premier à l'honorer : *Episcopus urbis ejus quotannis, cum Pascha Domini agitur, adorandam populo princeps ipse venerantium promit.* » Et ceux que Eviratus raconte y avoir fait pèlerinage, y alloient pour adorer la sainte Croix et les lieux vénérables, comme dit expressement l'histoire.

*Et Jean Moscus
Eviratus;*

4. Mays il y a bien plus, car, auparavant mesme que la Croix fust trouvée par Heleine, les Chrestiens monstroyent en quel honneur ilz avoyent la Croix, honorans mesme le lieu ou elle avoit esté plantée; ce qui est touché par tous les auteurs, mays beaucoup plus expressement par Sozomene qui dit * « que les ennemis de la Croix avoyent dressé un temple à Venus, dans lequel ilz avoyent mis l'idole d'icelle à ceste intention, que ceux qui adoreroyent Jesus Christ en ce lieu-la semblassent adorer Venus, et que, par longueur de tems, la vraie cause vint en oubli pour laquelle les hommes venerent ce lieu-la. » Donques les Gentilz virent que les Chrestiens veneroyent ce saint lieu auquel Nostre Seigneur avoit esté crucifié; combien plus eussent-ilz veneré la sainte Croix ?

*Honorant le lieu
ou elle avoit esté,*

*Tesmoin Sozomene;
* Ubi supra, c. vi.*

(e) 5. Et partant, Lactance Firmien, avant que la Croix fust trouvée, avoit desjà écrit :

*La louant expressement,
tesmoin Lactance,
* Carm. de Cruce¹.*

Flecte genu, lignumque Crucis venerabile adora.

« Plie le genou et adore le bois vénérable de la Croix. »

Et Sozomene, après avoir raconté l'histoire de l'in-

(e) Lactance, *in carmine de Cruce* : *Flecte genu lignumque Crucis venerabile adora.* La Sibille, lib. 6, *in fine* :

*O lignum fœlix in quo Deus ipse pependit.
Nec te terra capit, sed cœli tecta videbis,
Cum renovata Dei facies ignita micabit.*

Desquelz vers Sozomene cite le premier en ceste sorte, après avoir raconté

(1) *Aliter de Passione Domini.* Incerti auctoris,

vention de la Croix et les merveilles qui s'y firent : « Ni cela, » dit-il, « n'est pas tant esmerveillable, principalement puyisque les Gentilz mesme confessent que cecy est un vers de la Sibile :

Et la Sibile;

O lignum felix in quo Deus ipse pependit.

« O bois heureux qui tins Dieu mesme en toy pendu. »

Car personne (quoy qu'on voulust par tous moyens combattre contre cecy) ne le sçauroit nier : dont le bois de la Croix et sa veneration a esté presignifié par la Sibile. » Voyla ses motz *.

* Ubi supra, c. vi.

S'en donnans des pieces les uns aux autres par honneur ;

(g) 6. Parce que les Anciens estimoyent de beaucoup s'entre honorer quand ilz se donnoyent les uns aux autres des pieces de la Croix par present, comme nous avons veu d'Heleine et de Constantin, de sainte Meleine et de Paulin et de Sulpice. Ainsy saint Gregoire le Grand envoya a Rechart, roy des Visigotz, une particule de la Croix, comme un grand present *. Comme, de la memoire de nos peres, le roy des Abassins envoya par honneur un pareil present au roy Emmanuel de Portugal, par Matthieu, Armenien, son ambassadeur, comme un gage de la fidelité de son alliance * (h).

* Ep., l. VII (al. IX), ep. cxxii.

* Maffæus, l. V¹.

l'histoire de l'invention de la Croix et les merveilles qui y survindrent : *Neque certe tantopere mirandum est, præsertim cum ipsi Gentiles ingenue fateantur hoc esse Sibillæ carmen : « O lignum » etc. Istud enim ita esse nemo, etiamsi acri studio contra pugnare voluerit, pernegabit : quare et lignum Crucis et ejus veneratio a Sybilla præsignificata est.*

(g) [Les deux phrases suivantes ne se trouvent pas au Ms.]

(h) *le roy des Abassins* — David, envoya par Mathieu, Armenien, a Emanuel, roy de Portugal, une piece de la Croix, qui avoit esté jadis envoyee de Hierusalem aux roys des Abassins, comm'un present exquis, et prætieux gage de sa fidelité.

(1) Maffæi, Joannis Petri, S. J. (1535-1603) *Historiarum Indicarum Libri XVI. Selectarum item ex India epistolarum, eodem interprete, Libri IV.* Florentiæ 1588.

(i) 7. Les Anciens ont honoré la Croix luy attribuant plusieurs noms honorables* : comme Heleine et saint Ambroise l'ont appelée « Estendart de salut, Triomphe de Jesus Christ, Palme de la vie eternelle, Redemption du monde, Espee par laquelle le diable a esté tué, Remede de l'immortalité, Sacrement de salut, Bois de verité ; » saint Paulin l'appelle « Defense de la vie presente, gage de l'eternelle, chose de tres grande benediction ; » Macaire, Evesque de Hierusalem, l'appelle* « Bois bien heureux, Croix qui a esté pour la gloire du Seigneur ; » Justinien l'Empereur, « *sacrum Christianorum Signum* : Signe sacré des Chrestiens ; » et le grand saint Cyrille*, au recit du traicteur mesme, l'appelle « Bois salutaire », et ailleurs*, « Trophee du Roy Jesus ; » Eusebe, « Bois tres heureux ; » Lactance, « Bois venerable. » Ainsy l'antiquité l'a nommée de cent noms tres venerables.

Luy donnans des tiltres honorables ;

* Vide loca citata supra, c. vi.

*(In orat. ad Deum, apud Ruf., l. I, c. viii.)

* Cyril. Alex. Cont. Jul., l. vi. (p. 37.)

* Cyril. Hierosol., Catech. xiii, 40.

(i) 8. Quelques uns des anciens Peres ont estimé que ce mesme bois de la vraye Croix seroit réparé et comparoistroit au ciel le jour du jugement, selon la parole de Nostre Seigneur* : *Alhors apparoistra le signe du Filz de l'homme au ciel. C'est l'advis (ce me semble)*

Disans qu'elle paroistra au ciel ;

* Matt., xxiv, 30.

| | | | | |
|-----|---------------------------|--|---|--|
| (i) | Helena et Ambros. | <i>Vexillum salutis. Christi Triumphum. Palma vitæ æternæ. Redemptionem. Gladium quo peremptus est diabolus.</i> | Paulinus, ibidem. | <i>Rem maximæ benedictionis. Lignum salutare.</i> |
| | Amb. | <i>Remedium immortalitatis. Sacramentum salutis. Lignum veritatis.</i> | Macarius Ep. Hier., in oratione ad Deum, apud Ruf., l. I, c. 8. | <i>Lignum beatum. Lignum salutare. Crux quæ fuit ad Dominicam gloriam.</i> |
| | Paul., ep. II ad Severum. | <i>Lignum divinæ Crucis. Munimentum præsentis et pignus æternæ salutis.</i> | S. Cyrille, l. 6 contre Julien, au recit du traicteur, p. 37. | <i>Bois salutaire.</i> |
| | | | Eusebe in Chronico. Damascen., l. 4, c. 12. | <i>Beatissimum lignum. Lignum venerandum et sanctificatum.</i> |

(j) [La fin de ce chapitre, sauf les trois vers de la Sybille, ne se trouve pas au Ms.]

- * II. de saint Chrysostome, au sermon * de la Croix et du larron, et de saint Cyrille en ses Catecheses *, et de saint Ephrem au livre *De la vraye penitence*, chap. III, IV; et a esté predit par la Sibile disant * :
- * (Sybillina oracula, l. VI, in fine.)

*O lignum felix in quo Deus ipse pependit.
Nec te terra capit, sed cœli tecta videbis,
Cum renovata Dei facies ignita micabit.*

« O bois heureux qui tins Dieu mesme en toy pendu,
Quel honneur te pourroit en terre estre rendu ?
Au ciel un jour, o Croix, tu seras triomphante,
Quand la face de Dieu s'y fera voir ardante. »

Et la rayson y est bien apparente, parce que, entre toutes les croix, la vraye Croix est le plus proprement signe et Estendart de Jesus Christ.

Et par la crainte de la violer ou profaner.

9. Ce n'est donq pas merveille si saint Macaire et Heleine avoyent egale crainte, en l'invention de la Croix, « ou de prendre le gibbet d'un larron pour la Croix du Seigneur, ou que, rejettans le bois salutaire en guise de poutre d'un larron, ilz ne le violassent, »
- * Ubi supra, c. vi. comme parle saint Paulin * ; ni que saint Hierosme ne pouvoit voir asses tost le jour « auquel, entrant en la caverne du Sauveur, il peust bayser et rebayser le
- * (Ubi supra, p. 51.) saint bois de la Croix » avec la devote Marcelle *. Et pour vray, « si la robbe et l'anneau paternel ou quelque semblable chose est d'autant plus chere aux enfans, »
- * De civ. Dei, l. I, c. XIII. comme dit saint Augustin *, « que l'affection et pieté des enfans vers leur pere est plus grande, » tant plus un Chrestien sera affectionné a l'honneur de Jesus Christ, tant plus honorera-il sa Croix. Saint Chrysostome proteste * « que si quelqu'un luy donnoit les sandales et robes de saint Pierre, il les embrasseroit a bras ouvertz et les mettroit comme un celeste don dans le plus creux

(1) Ce discours n'est plus imprimé parmi les Œuvres de S. Chrysostôme; il est de Métaphraste. Voir Baronius, *anno 439.*

de son cœur » ; combien eust-il plus honoré la Croix de son Redempteur ? Et saint Augustin, lequel recite * que plusieurs miracles s'estoyent faitz avec un peu de la terre du Mont de Calvaire apportee par Hesperius l'un de ses familiers, et entre autres qu'un paralytique y estant apporté avoit esté soudain gueri, et qu'il avoit mis ceste terre-la honorablement en l'Eglise : quel respect eust-il porté a la Croix de Nostre Seigneur ? Certes, il n'eust pas fait tant de diversions pour effacer la memoire des miracles que Dieu fait en icelle, et luy refuser un juste honneur, comme fait le traiteur, tout au long de son escrit.

* De civ. Dei, l. XXII, c. viii.

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE SECOND ⁽¹⁾

DE L'HONNEUR ET VERTU DE L'IMAGE DE LA CROIX

CHAPITRE PREMIER

DE LA FAÇON DE PEINDRE LA CROIX

C'est icy une forte preuve de l'honneur et vertu de la vraye Croix, car, comme parle le traicteur, « il est aisé « a recueillir que, si le bois de la Croix n'a point eu « de vertu ni de sainteté, ce qui n'en est que le signe « ou image n'en a non plus » : au contraire donques, si le signe et image de la Croix a beaucoup de sainteté et de vertu, la Croix mesme en aura bien davantage. Prouvant donques, comme je feray des-ores, la sainteté de l'image de la Croix, je la prouve beaucoup plus, et a plus forte rayson, de la Croix mesme.

Or, l'on a fait les images de la Croix en diverses sortes, selon la diversité des opinions qui ont esté de la forme et figure de la vraye Croix : car les uns l'ont peinte comme un grand T latin ou grec, comme aussi se faisoit le Thau ancien des Hebreux, duquel saint Hierosme dit * qu'il estoit fait en maniere de croix. Ceux

(p. 14.)

*Usage de tout ce
second Livre.*

* (In Ezech., ix.)

(1) Les cinq premiers chapitres du II^e Livre manquent au Ms., qui reprend au milieu du vi^e.

Opinion de Bede touchant la forme de la Croix.

cy ont creu que la vraye Croix de Nostre Seigneur a esté composee de deux bois, dont l'un estoit sur le bout de l'autre ; et neanmoins, comme il se voit encores en quelques images, ilz plantoyent sur la Croix un autre petit baston, pour y attacher l'inscription et cause que Pilate y fit mettre. Ceste-cy est l'opinion de Bede *.

* Quæst. in Gen. (ad sacrif. Isaac).
Opinion commune plus probable.

Les autres, estimans que les deux bois de la vraye Croix se traversoyent en telle sorte que l'un surpassoit l'autre, ont fait l'image de la Croix en mesme maniere, affigeans l'escriteau a la partie plus haute. Et certes, il y a plus de probabilité en cecy, quand ce ne seroit que pour la commune opinion des Chrestiens, et que Justin le Martyr, au dialogue qu'il fit avec Triphon *, appariant la Croix a la corne d'un licorne, semble la descrire en ceste sorte ; et saint Irenee dit * que « l'habitude ou figure de la Croix a cinq boutz ou pointes : deux en longueur, deux en largeur, une au milieu sur laquelle s'appuye celui qui est crucifié. » Et pour tout cela, la Croix ne lairra pas d'estre semblable au T latin, grec et hebreu, puysque il y aura peu de difference.

* § 91.

* Cont. Hæreses, l. II, c. xxiv.

Peintures rustiques autour de la Croix :

Outre cela, les Anciens ont quelquefois peint ou façonné sur la Croix d'autres choses, pour remarquer quelques misteres et moralités : car les uns courboient le bout de la Croix en forme d'une crosse, pour représenter la lettre P des Grecz, un peu plus bas ilz y mettoient deux pieces en forme de la lettre X, qui sont les deux premieres lettres du nom de Christ, et un peu plus bas estoit le traversier de la Croix auquel pendoit un voyle, comme on fait maintenant en nos gonfanons, pour monstrier que c'estoit l'Estendart de Jesus Christ.

P et X lettres grecques ;

Voyle ;

* Hierogl. (l. I.)¹.
* (Cont. de Ec. Tr., l. II, c. xxvii.)

(p. 41.)
Couronne de pierres,

C'est ainsy que l'a descritte Pierius *, et apres luy le docte Bellarmin * et plusieurs autres des nostres, a quoy le traitteur s'accorde. Les autres mettoient sur la Croix une couronne esmaillee, qui de pierres pretieuses, comme

(1) Jean Pierre (Pierius) Valerianus, littérateur italien, fleurit à Rome, puis à Padoue (1477-1558). *Hieroglyphica, sive de sacris Ægyptiorum aliarumque gentium literis commentarii*. Basileæ 1507.

Constantin fit en son Labare * ; qui de fleurs, comme fit saint Paulin en une belle eglise de Nole, sur l'entree de laquelle ayant fait peindre en ceste sorte une croix, il y fit mettre ces vers * :

* Euseb., De vit. Const., l. I, c. xxxi.

De fleurs ;

* Ep. xii (al. xxxii) ad Sever. ; et pro seqq.

*Cerne coronatam Domini super atria Christi
Stare Crucem, duro spondentem celsa labori
Præmia : tolle Crucem qui vis auferre coronam.*

« Voys, sur le saint portail de ceste eglise ornee,
La Croix de ton Sauveur hautement couronnee,
Qui, fidelle, promet aux peynes et travaux
De ses vrays courtisans mille loyers tres hautz :
Prends donq avec sa Croix tous les maux qu'il te donne,
Si par elle tu veux prendre un jour sa couronne. »

Et sur trois autres portes de la mesme eglise estoyent peintes deux croix, deça et dela, sur lesquelles, outre les couronnes de fleurs, estoyent branchees des colombes, *Colombes ;* avec ceste devise :

*Ardua floriferæ Cruz cingitur orbe coronæ,
Et Domini fuso tincta cruore rubet :
Quæque super signum resident cæleste columbæ
Simplicibus produunt regna patere Dei.*

« De mille belles fleurs une large couronne
La Croix de mon Sauveur tout par tout environne ;
Croix qui prend sa couleur de ce rouge et pur sang
Qui sort des piedz, des mains, de la teste et du flanc.
Deux colombes en sus monstrent qu'il nous faut croire
Qu'aux simples seulement Dieu fait part de sa gloire. »

Et sur le mesme sujet :

*Hac Cruce nos mundo et nobis interfice mundum,
Interitu culpæ vivificans animam :*

*Nos quoque perficies placitas tibi, Christe, columbas
Si vigeat puris pax ¹ tua pectoribus.*

« Fais, Dieu, que par ta Croix nous mourions tous au monde,
Fais que le monde aussi meure tout quant a nous ;
Ainsy il adviendra pour le salut de tous,
Que le peché mourant, la vie en l'ame abonde.
Et puyque nos forfaitz nous font abominables,
Espure de nos cœurs les cachotz plus infectz :
Lhors nous serons, o Dieu, comme colombes faitz,
Simples et bien aymés tout aussi tost qu'aymables. »

Palmes et aigneau.

*Rayson de toutes
ces figures.
* Ubi supra.*

Le mesme saint Paulin avoit fait peindre la Croix autour de l'autel, avec une troupe de colombes sur icelle, et force palmes, et un aigneau qui estoit sous la Croix teinte en sang ; autant desseignoit-il d'en faire en une basilique qu'il faisoit bastir a Fondi : et tout ceci monstre combien d'honneur l'on portoit a la Croix. Constantin, mettant la Croix en son Labare, croyoit que ce luy seroit un estendart salutaire, comme dit Eusebe * ; y mettant le nom abregé de Christ, monstroit que la Croix estoit la vraye enseigne de Jesus Christ, et non le siege de l'idolatrie, comme le traitteur l'a descrit ; y mettant la riche couronne de pierres pretieuses, il declairoit que tout honneur et gloire appartient au Crucifix, et que la couronne imperiale devoit s'appuyer sur la Croix. Saint Paulin mettant la couronne de fleurs sur la Croix vouloit dire, comme il tesmoigne par ses vers, que par la Croix nous obtenons la couronne de gloire ; par les colombes il signifioit que le chemin du ciel, qui a esté ouvert par la Croix, n'estoit que pour les simples et debonnaires ; autres fois, par la troupe de colombes il entendoit la troupe des Apostres, qui en leur simplicité ont annoncé par tout la parole de la Croix. Par les palmes et par le sang il figuroit la Royauté de Nostre Seigneur ; par l'aigneau qu'il mettoit sous la Croix il representoit Nostre Seigneur, qui, estant immolé

(1) Le texte portait *pars*, d'après les anciennes éditions de S. Paulin.

sur l'autel de la Croix, a levé les pechés du monde. C'estoit une tres honorable persuasion que les Anciens avoyent de la sainte Croix, qui les faisoit ainsy saintement philosopher sur icelle; par ou l'on peut voir que, quand le traiteur dit que les Anciens ne faisoient autre honneur a la Croix que de la couronner simplement de fleurs, ce n'est que faute d'en sçavoir davantage. Mays c'est une temerité trop excessive, qu'il mesure les choses par son sçavoir.

Hardiesse ignorante du traiteur.
(p. 47.)



CHAPITRE II

DE L'ANTIQUITÉ DES IMAGES DE LA CROIX

*Figures de la Croix
preuve solide de
l'honneur d'icelle.*

J'aurois une belle campagne, pour monstrier l'antiquité de l'image de la Croix, si je voulois m'estendre sus un monde de figures de l'Ancien Testament, lesquelles n'ont esté autres que les images de la Croix, et ne penserois pas que ce fust une petite preuve ; car, quelle rayson y pourroit-il avoir que cest ancien peuple, outre la parole de Dieu, eust encor plusieurs signes pour se rafraischir coup sur coup l'apprehension de la Croix future, et qu'il ne nous fust pas loysible d'en avoir en nostre Eglise pour nous rafraischir la memoire de la crucifixion passee ? Certes, il n'y auroit si bon traitteur qui ne s'eblouist quand je luy produirois les saintes observations qu'en a fait toute l'antiquité. Et saint Justin le Martyr traittant avec Triphon *, Tertullien avec Marcion *, et saint Cyprien avec tous les Juifz **, ont estimé de faire un bon et ferme argument, produisans les figures de l'Ancien Testament pour l'honneur et reverence de la Croix : pourquoy ne pourrois-je raysonner sur un mesme sujet, par pareilles raysons, avec un traitteur qui se dit estre Chrestien ? Or, la briefveté de la quelle je me suis lié, ne me permet pas de prendre le loysir qu'il faudroit pour faire un si grand amas ; aussi lira-on avec plus de fruit ce que j'en pourrois dire es autheurs que j'ay des-ja cités, et en Jonas d'Orleans *, en saint Gaudence sur l'Exode **, et en la *Theogonie* de Cosme Hierosolymitain *. Je me contenteray seulement de mettre en avant celle que tous les

* (Passim.)

* Lib. III.

** Ad Quir., l. II
(cc. xx, xxi, xxii).

*Ne se peuvent toutes
produire.*

* De cultu Imag.

** Tract. vi.

* Hymni XII (in
Exalt. Crucis).

Anciens, d'un commun accord, appliquent a la Croix : c'est le Serpent d'airain, qui fut dressé pour la guérison de ceux qui estoient morduz de serpens * ; duquel parlant le traicteur, il remarque qu'il ne fut pas mis ou « dressé sur un bois traversier, comme on le peint communement, car il estoit eslevé sur un estendard, » dit-il, « ou sur une perche, comme le texte le dit. » La ou je contremarqueray : 1. Que la propriété des motz du texte ne porte aucunement que le Serpent fut eslevé sur une perche ; aussi Sanctes Pagninus ¹ a laissé le mot d'estendard, qui est sans doute le plus sortable et se rapporte mieux a ce qui estoit signifié. 2. Je remarque que les estendartz et enseignes se faisoient jadis en forme de croix, en sorte que le bois auquel pendoit le drapeau traversoit sur l'autre, comme l'on voit aujourd'huy en nos gonfanons ; tesmoin le Labare des Romains, et Tertullien en son Apologetique * ; si que le Serpent, estant mis sur un estendard, estoit par consequent sur un bois traversier. 3. Je remarque que le traicteur a tort de contredire en ceci a la commune opinion, qui porte que le Serpent estoit eslevé sur un bois traversier, sans avoir ni rayson ni autorité pour soy ; et qu'au contraire, il est raysonnable que saint Justin le Martyr soit preferé en cest endroit, lequel, en l'Apoloogie pour les Chrestiens *, recitant ceste histoire, tesmoigne que Moyses eslevant le Serpent le dressa en forme de croix. Voyci donques ou je pourrois coter la premiere image de la Croix : car puyssqu'il est ainsy, qu'une chose pour estre image d'une autre doit avoir deux conditions, l'une qu'elle ressemble a la chose dont elle est image, l'autre qu'elle soit patronnee et tiree sur icelle, le Serpent d'airain, estant dressé en semblable forme que la Croix, et ayant esté figuré, par la prevoiance de Dieu, sur icelle, ne peut estre sinon une vraye image de la Croix.

De celle du Serpent d'airain ;
* (Num., xxi, 9.)

Dire du traicteur touchant icelle,
(p. 56.)

Rejetté pertinemment.

* (Cap. xvi.)

* Apol. I, § 60.

(1) Sanctes (Santes, Xantes) Pagninus, Dominicain espagnol (1470-1541). *Vet. et Novi Test. nova translatio*. Lyon, 1528. Vide et ejusdem *Thesaurum linguæ sacræ*, sub voce *Vexillum*.

Mais, pour m'accommoder au traicteur, il me suffira de parler des croix qui ont esté faites en l'ancienne Eglise, dequoy il parle ainsy : « Les signes que lon « faisoit au commencement n'estoient sinon avec le « mouvement de la main appliquee au front ou remuee « en l'air, n'ayant subsistance en matiere corporelle, de « bois, pierre, argent, or, ou autres semblables. Le « premier qui en fit d'estoffe fut Constantin, lequel « ayant obtenu une notable victoire contre Maxence, « fit son gonfanon en forme de croix, enrichi d'or et de « pierreries. » J'admire ceste ignorance tant hardie : qui est celuy, tant soit-il peu versé en l'antiquité, qui ne sçache que tout au fin commencement de l'Eglise, les Gentilz reprochoyent de tous costés aux Chrestiens l'usage et veneration de la Croix ? ce qu'ilz n'eussent jamais fait s'ilz n'eussent veu les Chrestiens avoir des croix. Pour vray, Tertullien en son Apologetique * dit qu'on reprochoit aux Chrestiens de son tems qu'ilz estoient religieux et devotz de la Croix ; a quoy il ne respond autre, sinon : « *Qui Crucis nos religiosos putat, consecutaneus noster erit cum lignum aliquod propitiatur* : Celuy qui nous pense religieux de la Croix, il sera nostre sectateur quand il honnore ou flatte quelque bois. » Et apres avoir remonstré qu'en la religion des Romains on honnoroit et prisoit des pieces de bois qui estoient peu differentes de la Croix, et que les faiseurs d'idoles se servoyent d'instrumens faitz en forme de croix pour faire les mesmes idoles ; *item*, qu'ilz adoroient les victoires, et que le dedans de leurs trophées (c'est a dire les instrumens sur lesquelz on portoit les trophées) estoient en forme de croix ; *item*, que la religion des Romains, estant toute militaire, veneroit les enseignes et estendartz, juroit par iceux, et les prisoit plus que tous les dieux, et que les voyles ou drapeaux des estendartz n'estoyent que comme des manteaux et vestemens des croix, il conclud disant : « Je louë ceste diligence ; vous n'aves pas voulu consacrer des croix nues et descouvertes, ou sans ornement. » La ou cest autheur si clair voyant ne nie pas, mays confesse plus-

(p. 41.)
Dire du traicteur,
touchant l'antiquité
des croix en l'E-
glise Chrestienne,

Convaincu d'igno-
rance ;

Tesmoins Tertul-
lien,
* (Supra.)

tost, que les Chrestiens adoroient la Croix ; ne mettant point autre difference entre les croix des Gentilz et les nostres, sinon en ce que les nostres estoient nues et sans enrichissemens, et les leurs estoient vestues de divers paremens.

Autant en dit, et beaucoup plus clairement, Justin le Martyr en sa seconde Apologie *, la ou ayant monstré que sans la figure de la Croix l'on ne peut rien faire, et d'avantage, que les trophées et masses que l'on portoit devant les magistrats avoyent quelque ressemblance de la Croix, et que les Gentilz consacroyent les images de leurs empereurs defunctz par la figure de la Croix, il conclud en fin en ceste sorte : « Puys donques, que par bonnes raysons tirees mesmes de la figure, nous faisons tant que nous pouvons ces choses avec vous, nous serons desormais sans coulpe. » Justin donques confesse qu'en matiere de faire des croix, nous ne faisons rien moins que les Gentilz, quoy que ce fust avec diversité d'intentions, ce qu'il va deduisant par apres fort doctement et au long. Autant en fait Minutius Felix *.

*Et S. Justin Mar-
tyr,*
* (Hodie I, § 60.)

Saint Athanase, qui vivoit du tems de Constantin le Grand, au livre des *Questions a Antiochus* *, fait ceste demande : « Pourquoi est-ce que tous nous autres fidelles faisons des croix pareilles a la Croix de Christ, et que nous ne faisons point de remembrances de la sacree lance, ou du roseau, ou de l'esponge ? car ces choses sont saintes comme la Croix mesme. » A quoy il respond : « Pour vray, nous adorons la figure de la Croix, la composans de deux bois ; que si quelqu'un des infidelles nous accuse que nous adorons le bois, nous pouvons aysement separer les deux pieces de bois, et gastans la forme de la Croix, tenans ces deux bois ainsy separés pour neant, persuader a cest infidelle que nous n'honorons pas le bois, mais la figure de la Croix : ce que nous ne pouvons faire de la lance, du roseau et de l'esponge. » Quelle apparence, donques, y a-il que Constantin ayt esté le premier qui a fait la Croix en matiere permanente ? puysque saint Athanase confesse que tous les fidelles de ce tems la faisoient des croix de bois et les

Et Minutius Felix,
* In Octav.

Et S. Athanase.
* xxxix (al. xli).

honoroyent, et en parle comme de chose toute vulgaire et accoustumee. La ou je ne me puis tenir de remarquer l'imposture du traicteur, lequel citant ce passage de saint Athanase, luy fait dire en ceste sorte : « Les Chrestiens monstroient qu'ils n'adoroient pas la « Croix quand ils desassembloient ordinairement les « deux principales pieces d'icelle, recognoissans que ce « n'estoit que bois. » Car au contraire, saint Athanase dit expressement que tous les fidelles adoroient la Croix, mais non pas le bois. Certes, ces reformeurs en font accroire de belles.

Imposture du traicteur touchant S. Athanase.

(p. 50.)

Traicteur convaincu par son propre dire :

Et de vray, au moins ce traicteur devoit considerer que si Constantin dressa son Labare en forme de croix, pour la vision qu'il avoit eue d'une Croix a la façon de laquelle il fit dresser les autres (comme le traicteur mesme confesse que cela s'est peu faire), ce ne sera pas Constantin qui aura fait la Croix le premier en matiere subsistante, mais plustost Dieu, qui luy en fit le premier patron sur lequel les autres furent dressees. Que si, au contraire, ce ne fut point par advertissement de Dieu, ni pour aucune vision, que Constantin fit dresser son Labare et plusieurs autres croix, mais plustost par rayson d'estat, qui est l'opinion laquelle aggree plus au traicteur, a sçavoir, que « d'autant, » ce sont ses parolles, « qu'il avoit freschement esté eslevé à la dignité imperiale, par la volonté des gens de guerre qui l'avoient « preferé aux descendans de Diocletian, il advisa que « le moyen de se maintenir en ceste dignité contre ses « competeurs et debateurs seroit de se faire ami des « Chrestiens, que Diocletian avoit persecutez à outrance, « et à ceste occasion il fit eriger des croix avant mesme « qu'il fust Chrestien » ; je prendray le traicteur au mot en ceste sorte :

Motif de Constantin a dresser des croix, selon le traicteur,

(p. 42.)

Employé contre le traicteur mesme,

Constantin pour se rendre amy des Chrestiens fit dresser plusieurs croix ; donques les Chrestiens de ce tems la aymoyent que l'on dressast des croix. Et qui les avoit gardés d'en dresser jusques a ceste heure la, au moins dedans leurs maysons et oratoires ? et comme pouvoit sçavoir Constantin que la maniere de flatter les

Chrestiens estoit de dresser des croix, s'il n'eust conneu qu'ilz en avoyent dressé auparavant et les honoroyent ? Pour vray, les Reformeurs n'eussent pas esté amis de ces anciens fideles, ni leur doctrine jugée Chrestienne, puyqu'ilz abattent leurs croix, et taschent de persuader que c'est une « corruption » d'en avoir introduit l'usage et que « c'est encor plus mal fait de le retenir ; » ce sont les parolles mesmes du traicteur. Et s'il est vray, comme sans doute il est, ce qu'il dit ailleurs, rapporté de saint Gregoire Nazianzene, que « la verité n'est point verité « si elle ne l'est du tout, et qu'une pierre precieuse perd « son prix à cause d'une seule tare ou d'une seule paille, » la doctrine Chrestienne n'aura plus esté pure du tems de Constantin, selon l'opinion de cest homme, puyque les Chrestiens desiroyent et se plaisoyent que l'on plantast des croix, qui est une corruption, « levain et doctrine erronee, » a son dire.

(p. 57.)

(p. 20.)

(pp. 20 et 21.)

Ce n'est pas peu, a mon advis, d'avoir gagné ceste confession sur les ennemis des croix, que les Chrestiens il y a treize cens ans aymoyent et desiroyent que l'on dressast des croix ; et ne sçai comme on pourra appointer ce traicteur avec Calvin et les autres novateurs, car luy dit d'un costé que du tems de Constantin il y avoit corruption en l'Eglise, et Calvin avec les autres tiennent que l'Eglise a esté pure jusques presque au tems de Gregoire le Grand. Car Calvin, parlant de saint Irenee, Tertullien, Origene et saint Augustin, il dit * « que c'estoit une chose notoire et sans doute, que despuys l'aage des Apostres jusques a leur tems il ne s'estoit fait nul changement de doctrine, ni a Rome ni aux autres villes ; » et le traicteur mesme (ne sçachant ce qu'il va faisant), parlant du tems de saint Gregoire et reprenant la simplicité des Chrestiens d'alhors, il dit que « leurs « yeux commençoient fort à se ternir et à ne voir plus « gueres clair au service de Dieu. » Voyes-vous comme il rapporte le commencement de leur pretendue corruption de la doctrine Chrestienne au tems de saint Gregoire ? et neanmoins, quant a la Croix, il l'a rapportee aux Chrestiens qui vivoient du tems de Constantin

*Et contre Calvin.** Inst., l. IV, c. II,
§ 3.

(p. 27.)

le Grand, lesquels il fait (et c'est la verité) grans amateurs de l'erection des croix, que puyz apres il appelle corruption. En fin, a ce que je vois, ilz confesseront tantost que c'est du tems des Apostres que nostre Eglise a commencé.

J'ay donq prouvé, non seulement que ce traitteur est ignorant d'avoir dit que Constantin estoit le premier qui avoit dressé des croix en matiere subsistante, mais encor, que l'erection des croix a esté prattiquee entre les plus anciens Chrestiens, car nous n'avons pas de gueres plus anciens auteurs que Justin et Tertullien. Encor diray-je, que de la memoire de nos peres, environ l'an 1546, l'on trouva pres de Meliapor *, en une petite colline sur laquelle l'on dit que les Barbares tuerent saint Thomas l'Apostre, une croix tres ancienne incise sur une pierre carree, arrousee de gouttes de sang, sur le sommet de laquelle il y avoit une colombe. Elle estoit enfermee dedans un cercueil de pierre, sur lequel il y avoit certaine ancienne escriture gravee, laquelle, au rapport des plus expertz Brachmanes, contenoit le martyre du saint Apostre, et entre autres qu'il mourut baysant ceste croix-la, ce que mesme les gouttes de sang tesmoignent. Ceste croix, ayant esté mise en une chapelle que les Portugois edifierent en ce mesme lieu, toutes les annees environ la feste de saint Thomas, ainsy que l'on commence a lire l'Evangile de la sainte Messe, elle commence a suer le sang a grosses gouttes, et change de couleur, paslissant, puyz noircissant, et apres se rendant bleü celeste et tres agreable a voir, revient en fin a sa naturelle couleur, a mesme que l'on a achevé le saint Office. Que s'il est arrivé en quelques annees que ce miracle ne se soit point fait, les habitans de ces contrees, enseignés par l'experience, se tiennent pour menacés de quelque grand inconvenient. Ceci est une chose toute conneuë et qui se fait a la veuë de tout le peuple, dont l'Evesque de Cocine ¹ en envoya une ample et authentique attestation *, avec le portrait de ceste croix-la, au commen-

*Ancienne croix
trouvee es Indes.*
* Maffæus, Hist.
Ind., l. II (sub finem).

* (Maff., *ibid.*)

(1) « Cocinensis. »

cement du saint Concile de Trente : qui est une marque bien expresse que les Apostres mesmes ont eu en honneur la sainte Croix. Et comme l'Apostre qui planta la foy parmi ces peuples y porta quant et quant l'usage de la Croix, ainsy Dieu, voulant en ces derniers tems y replanter encores la mesme foy, leur a voulu recommander l'honneur de la Croix par un signalé miracle, tel que nous avons recité. Aussi les habitans de Socotore, isle de la mer Erithree, qui ont esté et sont Chrestiens des le tems que saint Thomas y precha, entre les autres ceremonies catholiques ilz ont celle-ci, de porter ordinairement une croix pendue au col et luy porter grand honneur *. Or, ce que je vay dire prouvera encores fort vivement ce que j'ay dit ci devant.

*Croix portée par les
vieux Chrestiens
de Socotore.*

* Maff., l. III.

CHAPITRE III

DE L'ANTIQUITÉ DES IMAGES DU CRUCIFIX

Le traitteur, qui confesse le moins qu'il peut de ce qui établit la coutume ecclésiastique, après avoir nié qu'avant le tems de Constantin il y eust des croix parmi les Chrestiens, en un autre endroit dit qu'au commencement, et mesme du tems de Theodose, « la Croix n'estoit « sinon deux bois traversans l'un l'autre, et n'y avoit « point de crucifix, et moins encores de vierge Marie, « comme depuis en quelques croix l'image du crucifix « est d'un costé, et celle de sa mere de l'autre. »

(p. 47.)

Negative du trait-
teur,

Refutee

Je ne sçay qui peut esmouvoir cest homme a faire ceste observation, car que peut-il importer que l'on ait fait des croix simples plustost que des images du Crucifix, puysqu'aussi bien c'est chose toute certaine qu'on ne dresse pas des croix sinon pour représenter le Crucifix ? mais avec cela, ceste observation est du tout fause, digne d'un homme qui mesprise l'antiquité. Saint Athanase, qui vivoit du tems de Constantin, escrit * une histoire remarquable, de la malice enragee d'aucuns Juifz de la ville de Berite, lesquelz crucifierent une image tres ancienne de Jesus Christ qu'ilz avoyent trouvee parmi eux, en ceste sorte : Un Chrestien s'estoit logé en une mayson de louage, pres la synagogue des Juifz, et avoit attaché a la muraille vis a vis de son lict une image de Nostre Seigneur, laquelle contenoit en proportion la stature mesme d'iceluy. Après quelque

Par S. Athanase,

* De Pass. Imag.¹

(1) Inter spuria S. Athan., tom. IV; sed pervetusta historia.

tems il desloge de la, et prend mayson ailleurs, la ou portant tous ses meubles, il oublia de prendre l'image, non sans une secrette disposition de la Providence divine. Du despuys, un Juif print logis la dedans, et, sans avoir pris garde a ceste image, ayant invité un autre Juif a manger, il en fut extremement tancé, et quoy qu'il s'excusast de ne l'avoir pas veuë, il fut accusé et defereé comme mauvais Juif, ayant une image de Jesus de Nazareth; dont les principaux des Juifz, entrans dans la mayson ou estoit l'image, l'arracherent et la mirent en terre, puy exercerent sur elle toutes les semblables actions qui furent exercees sur Jesus Christ quand on le crucifia, jusques a luy bailler un coup de lance sur l'endroit du flanc. Chose admirable; a ce coup le sang et l'eau commencerent a sortir et couler en tres grande abondance, si que les Juifz en ayans porté une cruche pleine en leur synagogue, tous les malades qui en furent arrousés ou mouillés furent tout soudainement gueris. Voyla le recit qu'en fait saint Athanase, par lequel l'on peut connoistre que ceste image la estoit l'image du Crucifix, tant parce qu'il eust esté mal aysé au Juif qui accusa celuy qui l'avoit en sa mayson, de reconnoistre si soudainement que c'estoit l'image de Jesus Christ si ce n'eust esté qu'il estoit peint en crucifié, qu'aussi parce que les Juifz n'eussent sceu représenter la crucifixion de Nostre Seigneur tant par le menu, comme ilz firent, sinon sur l'image d'un crucifix. Or ceste image, comme il apparut par la relation qu'en fit le Chrestien auquel elle estoit, en presence de l'Evesque du lieu, avoit esté faite de la main propre de Nicodeme qui la laissa a Gamaliel, Gamaliel a saint Jacques, saint Jacques a saint Simeon, Simeon a Zachee, et ainsy de main a main elle demeura en Hierusalem jusques au tems de la destruction de ladite ville, qu'elle fut transportee au royaume d'Agrippa, ou se retirerent les Chrestiens de Hierusalem par ce qu'Agrippa estoit sous la protection des Romains. Ce n'est donq pas ce que le traitteur disoit, que les images de la Croix furent seulement faites du tems de Constantin, et qu'encores de ce tems la et long

tems apres on n'y adjoustoit point de Crucifix, car je ne vois pas qu'il puisse opposer a ceste autorité pour garantir la negative de fauseté et temerité.

Par S. Chrysostome,

Dedans la Liturgie de saint Chrysostome, selon la version d'Erasmus ¹, le prestre est commandé, se retournant vers l'image de Jesus Christ, de faire la reverence ; ce que, non sans cause, les plus judicieux rapportent a l'image du Crucifix ; car, quelle representation de Jesus Christ peut-on mettre plus a propos dedans l'eglise,

Par Lactance,

* (Vide p. 91.)

et mesme vers l'autel, que celle du Crucifix ? Qui verra de bon œil le carme que Lactance a fait * de la Passion de Nostre Seigneur, connoistra qu'il a esté desseigné sur le rencontre que l'on fait de l'image du Crucifix qui est ordinairement au milieu de l'eglise, en laquelle il fait parler Nostre Seigneur, par un style poëtique, a ceux qui entrent dedans l'eglise. Saint Jean Damascene, qui vivoit il y a passé 800 ans, parlant de l'image du

Par S. Damascene,

Crucifix il en tient conte comme d'une tradition ancienne et legitime. « Par ce, » dit-il *, « que chacun ne connoist pas les lettres ni ne s'addonne a la lecture, nos Peres ont advisé ensemble que ces choses, c'est a dire les misteres de nostre foy, nous fussent representés comme certains trophées es images pour soulager et ayder nostre memoire ; car bien souvent, ne tenans pas par negligence la Passion de Jesus Christ en nostre pensee, voyans l'image de la crucifixion de Nostre Seigneur nous revenons a souvenance de la Passion du Sauveur, et nous prosternans nous adorons, non la matiere, mays Celuy qui est representé par l'image. » C'est le dire de ce grand personnage, lequel un peu apres poursuit en ceste sorte : « Or ceci est une tradition non escrite, ne plus ne moins que celle de l'adoration vers le levant, a sçavoir ², d'adorer la Croix, et plusieurs autres choses semblables a celles qui ont esté dites. » L'image donques du Crucifix estoit, desja de ce tems-la, receuë

* Orth. fid., l. IV, c. xvi.

(1) *S. Chrysost. Liturgia*, interpret. Desid. Erasmi, in gratiam Episc. Rofensis (Beati Joan. Fisher). Inter spuria S. Chrysost., tom. XIII.

(2) A *sçavoir*. Le mot grec est *καί*, qui serait plus exactement traduit : *et, aussi*.

comme autorisée d'une fort ancienne coutume ; d'où vient doncques ceste opinion au traitteur, de dire qu'anciennement l'on ne joignoit pas le Crucifix a la Croix, et quel interest a-il en cela sinon d'assouvir l'envie qu'il a de contredire a l'Eglise Catholique ? L'image du Crucifix est autant recevable que celle de la Croix.

Quand le grand Albuquerque faisoit fortifier Goa, ville principale des Indes orientales, comme l'on abattoit certaines maysons, on rencontra dedans une muraille une image du Crucifix, en bronze *, par laquelle on eut tout a coup connoissance que la religion Chrestienne avoit jadis esté en ces lieux-la, quoy qu'il n'y en eust plus de memoire, et que ces Chrestiens anciens avoyent en usage l'image du Crucifix. Et ne fut pas une petite consolation a ce grand capitaine et a ses gens, de voir ceste marque de Christianisme en un lieu qui de tems immemorable avoit esté privé de l'Evangile.

Quant a la reprehension de ce qu'on met en quelques croix l'image du Crucifix d'un costé, et celle de sa Mere de l'autre, j'ay eu peyne d'entendre ce qu'il vouloit dire. En fin c'est de deux choses l'une. Ou bien il reprend les croix esquelles nous mettons deça et delà du Crucifix les images de Nostre Dame et de saint Jean l'Evangeliste ; mays en cecy la censure seroit tres injuste, car, comme il est loysible et convenable que nous ayons l'image du Crucifix, selon la coutume mesme des plus anciens Chrestiens, il est loysible aussi d'avoir des images de Nostre Dame et des Apostres, dequoy saint Lucas sera nostre garant, qui le premier, au recit de Nicephore Calixte *, fit l'image du Sauveur, de sa Mere, de saint Pierre et de saint Paul : que s'il est ainsy, ou peut-on mieux mettre les images de Nostre Dame et de saint Jean qu'aupres de la remembrance du Crucifix ? quand ce ne seroit que pour représenter tant mieux l'histoire de la Passion, en laquelle l'on sçait que Nostre Seigneur vit ces deux singuliers personnages pres de sa Croix et recommanda l'un a l'autre *. Ou bien il parle de quelques croix ou peut estre il aura veu au dos du Crucifix quelque image de Nostre Dame, et lhors il aura grand tort de

Par une croix trouvée es Indes.

* Maff. (l. IV).

Reprehension faite par le traitteur,

Examinee.

* L. II, c. XLIII ; l. VI, c. XVI.

* Joan., XIX, 26, 27.

vouloir tirer en consequence contre nous la diversité des volontés des graveurs et peintres, ou de ceux qui font faire les croix ; car, a la verité, ceste façon de crucifix n'est gueres usitée en l'Eglise ; si ne veux-je pas dire pourtant qu'il y ayt aucun mal en cela. On mettoit bien anciennement des colombes sur la Croix et autour d'icelle, pourquoy n'y peut-on bien mettre une image de la Vierge ou de quelque autre Saint ? J'en ay veu la ou, au dos de la croix, il y avoit des aigneaux pour représenter Nostre Seigneur qui a esté mis sur la Croix comme un innocent aiglelet, ainsy qu'il est dit en Esaye * ; d'autres ou il y avoit d'autres images, non seulement de la Vierge, mais encor de saint Jean, saint Pierre et autres. En ce cas, la croix ne sert pas de croix de ce costé-la (elle en a servi du costé du crucifix), elle sert comme de tableau ; aussi ne peint-on pas Nostre Dame en crucifix, ni aucun autre Saint avec Nostre Seigneur.

* Cap. LIII, 7.

(P. 47.)

Au demeurant, ce que le traitteur adjouste que l'on y met l'image de Nostre Dame « comme si elle avoit esté « compagne des souffrances de nostre Sauveur et qu'elle « eust fait en partie la redemption du genre humain, » cela, dis-je, vient de son goust qui est corrompu par la defluxion d'un'humeur aigre et chagrine, avec laquelle ces reformeurs ont accoustumé de juger les actions des Catholiques ; car, qui fut jamais le Catholique qui ne sceut que nous n'avons autre Sauveur ni Redempteur qu'un seul Jesus Christ ? Nous mettons tres souvent la Magdeleine embrassant la Croix ; que n'a-il dit que par la nous la croyons estre nostre redemptrice ? Ces gens ont l'estomac et la cervelle gastés, ilz convertissent tout en venin. Nostre Dame ne fut pas crucifiée, mais elle estoit bien sur la Croix quand son Filz y estoit, car la ou est le thresor d'une personne la est son cœur, et l'ame est plus la ou elle ayme que la ou elle anime. Certes, on trouve presque par tout en l'Evangile ou il est parlé de Nostre Dame, qu'elle estoit avec son Filz et aupres d'iceluy, et sur tout en sa Passion * ; ce ne seroit donq pas hors de rayson de la peindre encores aupres de luy en la Croix, non ja comme crucifiée pour nous, mais comme

* Joan., XIX, 25.

celle de laquelle on peut dire, beaucoup plus proprement que de nul autre : *Christo confixa est Cruci* : Elle est clouée à Jesus Christ en la Croix *. Ç'a donc été la rage que le traître a contre les Catholiques, qui l'a empêché de prendre garde à tant de bonnes et religieuses raisons qui peuvent être en ce fait, pour faire une si maligne conjecture contre nos intentions.

* (Galat., II, 19.

CHAPITRE IV

DE L'APPARITION DE L'IMAGE DE LA CROIX A CONSTANTIN LE GRAND ET EN AUTRES OCCASIONS

C'est une noble preuve de l'honneur et vertu de l'image de la Croix, que Dieu tout puissant l'a fait comparoistre miraculeusement en plusieurs grandes et signalees occasions, et s'en est servi comme de son Estendart, tantost pour asseurer les fidelles, tantost pour espouvanter les mescreans.

Importance de l'apparition faite a Constantin ;

Mais pour vray, l'apparition faite a Constantin le Grand a esté, non sans cause, la plus celebree et fameuse parmi les Chrestiens, d'autant que par icelle Dieu toucha le cœur de ce grand Empereur pour luy faire embrasser le parti Chrestien, et fut comme un saint signe de la cessation du deluge du sang des Martyrs, duquel jusques a ceste heure-la toute la terre regorgeoit ; et qu'au demeurant, ceste croix monstree a Constantin fut le patron d'un monde de croix, qui du despuys ont esté dressees par les empereurs et princes chrestiens. Ce que appercevant le traicteur, affin de rendre douteuse l'histoire de ceste grande apparition, il devise en ceste sorte : « Combien que les historiens Chrestiens « parlent d'une apparition de croix en l'air avec ces « mots : Surmonte par ceci, si est-ce que Zosimus, « historien Payen, qui vivoit de ce temps-la et qui a esté « tres-exact rechercheur des faits de Constantin, n'en a « fait mention aucune. Aussi appert-il que les histoires « Ecclesiastiques en parlent diversement, car Eusebe dit « que ceste vision advint en plein midi, et Sozomene

Revoquée en doute par le traicteur (p. 42.)

« escrit qu'elle apparut de nuit à Constantin dormant.
 « Dieu neantmoins a peu faire ce miracle pour aider à
 « la conversion de ce Prince encor Payen alors, et qui a
 « beaucoup servi depuis à l'avancement de la gloire de
 « Christ, de quelque affection qu'il ait esté induit, car
 « quelques autheurs le notent de grands defauts. » Voyla
 son dire, par lequel il çuyde effacer l'apparition de la
 sainte Croix faite a Constantin, et ce par deux moyens :

Par deux moyens,

l'un, opposant aux histoires chrestiennes l'autorité de Zosimus payen ; l'autre, monstrant qu'il y a contrariété sur ce fait entre les autheurs chrestiens. Pyrrho n'entendroit rien au prix de ce traitteur ; toute sa doctrine consiste a rendre toutes choses douteuses et esbranlees, il ne se soucie pas d'establir autre que l'incertitude ; certes, il ne nie pas que ceste apparition ne soit probable, mais il veut aussi qu'elle soit probablement fause.

Or, quant a Zosimus, je ne sçai comme il l'ose produire en ceste cause ici contre tous les autheurs chrestiens ; car premierement, Zosimus est tout seul et ne peut point faire de pleine preuve ; secondement, il ne nie pas ceste apparition mais seulement il s'en tait ; tiercement, il est suspect, car il estoit ennemy de la Croix ; quartement, encor qu'il fust exact rechercheur des faitz de Constantin, il ne l'estoit pas toutefois des merveilles de Dieu. Or l'apparition de la Croix fut une œuvre de Dieu et non de Constantin. J'admire la rage de ceste opiniastreté qui veut rendre comparable en autorité le silence ou l'oubli d'un seul historien payen, avec l'assurance et expres tesmoignage de tant de nobles et fidelles tesmoins. Qui ne sçait les sottises que les historiens payens, apres Tacitus et autres, ont imposees aux Chrestiens avec leur teste d'asne * ? Je vous laisse a penser s'ilz se sont espargnés a se taire en nos avantages et prerogatives, puysqu'ilz ne se sont pas espargnés a dire des fables et faire des contes pour honnir et vituperer le Christianisme. Pourquoi est-ce que Zosimus sera meilleur que les autres ? Mais quant a ce que le traitteur veut qu'Eusebe soit contraire a Sozomene en l'histoire de ceste apparition, en ce que l'un dit qu'elle advint en plein midi et

Le premier desquelz est rejeté,

* Tertull., Apologet. (c. xvi).

Et le second aussi.

l'autre de nuit a Constantin dormant, je crois que c'est une contradiction qu'il aura veuë en songe et en dormant ; et de fait Sozomene, en cest endroit ici *, fait expresse profession de suivre Eusebe. Oyons-le parler, je vous prie :

« Combien que plusieurs autres choses soyent arriuees a cest empereur Constantin, par lesquelles estant induit il commença d'embrasser la religion Chrestienne, nous avons toutefois appris qu'une vision qui luy fut divinement presentee l'a principalement induit a ce faire. Car, dressant la guerre contre Maxence, il commença (comme il est vraysemblable) a douter a part soy quel evenement auroit ceste guerre, et quel secours il pourroit appeller, dont estant en ce souci il regarda par vision ¹ le signe resplendissant de la Croix au ciel ; et les Anges assistans pres de luy, ja tout esbloui de la vision, luy dirent : En ceci, o Constantin, tu vaincras. On dit encores que Jesus Christ mesme luy apparut et luy monstra la figure de la Croix, et mesme luy commanda qu'il en fist faire une semblable, et qu'il en usast comme d'une ayde en l'administration de la guerre et comme d'un instrument propre pour obtenir victoire.

* De vit. Const., l. I, c. xxii (al. xxviii).

Laquelle chose Eusebe, surnommé Pamphile, assure * avoir ouye de la bouche propre de l'Empereur qui l'affirmoit par serment, a sçavoir, qu'environ midi, le soleil commençant un peu a decliner, tant l'Empereur mesme que les gens d'armes qui estoient avec luy avoyent veu le signe de la Croix resplendissant au ciel, formé de la splendeur d'une lumiere, auquel estoit ceste inscription : Surmonte par ceci. Car iceluy, faisant voyage en quelque endroit avec son armee, eut en chemin ceste admirable vision, et cependant qu'il demesloit dans son cerveau que voulait dire cela, la nuit le surprint ; si luy apparut Jesus Christ en son repos, avec le signe mesme qui luy estoit apparu au ciel, luy commandant qu'il fist un autre estendart sur le patron

(1) *Par vision.* Le mot grec est *ὄναρ*, qui signifie : *durant le sommeil, en songe.*

de celui-la, et qu'il s'en servist comme d'une defense es combatz qu'il avoit a faire contre ses ennemis. » Ce sont, certes, presque les propres motz, non seulement de Sozomene, mays encores d'Eusebe son autheur, tant ilz sont d'accord en ce point. Je sçay qu'un grand docte de nostre aage s'est trompé en cest endroit ¹, mays il merite excuse, car ç'a esté au milieu d'une grande et laborieuse besoigne, ou il est tolerable si quelquefois l'on s'endort ; mays le traitteur, en si peu d'œuvre qu'il a fait, nous accusant et formant ses causes d'oppositions, ne peut avoir fait ceste tant evidente faute qu'il ne merite d'estre tenu pour un imposteur ou pour un ignorant, quoy qu'il fasse l'entendu.

Au demeurant, il monstre la haine qu'il porte a la sainte Croix, quand pour contredire a son honneur, il va recerchant si curieusement quel a esté Constantin le Grand, et met en doute le zele avec lequel il a servi a l'honneur de Dieu. Constantin, tant loüé par nos devanciers, autheur du repos de l'Eglise, « Prince des princes chrestiens, » comme l'appelle saint Paulin *, « tres grande lumiere de tous les empereurs qui furent onques, tres illustre precheur de la vraye pieté, » comme l'appelle Eusebe *, subira en fin finale (si Dieu le permet) les censures et reproches de ces Chrestiens reformés, lesquels, pires que des chiens, cherchent de souiller les plus pures et blanches vies des Peres du Christianisme. « Quelques autheurs, » dit le traitteur, « le notent de grands defauts. » S'il eust cotté les autheurs et les defautz, quoy que c'eust esté sortir hors du chemin de mon affaire, je me fusse essayé d'affranchir ce grand Empereur de ses iniques accusations ; et certes, je sçay bien en partie ce qui se pourroit dire pour charger Constantin de quelques imperfections, mais je ne veux pas faire accroire au traitteur qu'il soit plus sçavant que je le vois, ni presupposer qu'il en sçache plus que ce qu'il en dit, car je

Haine extreme contre la Croix.

* (Ep. xi, al. xxxi, ad Sever.)

* (De vit. Const., l. I, c. xiv.)

(1) Ce « grand docte » est Bellarmin (*Cont. de Ec. Tr.*, lib. II, cap. xxviii). Faute de considérer en son ensemble le récit de Sozomène, il présente comme une contradiction réelle entre les deux auteurs ce qui n'est qu'une légère transposition de circonstances.

le vois si passionné en cest endroit, que s'il eust sceu quelque chose en particulier il l'eust bien fait sonner.

Or bien, voyla l'apparition faite a Constantin bien asseuree, en laquelle tout cecy est remarquable. Premièrement, que par la l'Empereur fut induit a embrasser vivement le parti Catholique, comme par un signe certain que Dieu approuvoit la Croix, et en la Croix tout le Christianisme; si que l'approbation de la Croix et du Christianisme ne fut qu'une mesme chose. Secondement, combien que Dieu voulust que Constantin reconneust ses victoires de sa liberalité, si voulut-il qu'il sceust que ce seroit par l'entremise du signe de la Croix. Tiercement, non seulement Dieu fit paroistre la Croix au ciel a Constantin comme un tesmoignage de son ayde et faveur, mays encor comme un patron et modele pour faire faire plusieurs croix materielles en terre. Quartement, que ce ne fut pas une seule fois que ceste Croix apparut a Constantin, mays deux fois, a sçavoir, de jour en plein midi et de nuit encor. Que si cela n'est pas approuver l'usage de la Croix, il n'y aura rien d'approuvé. Mays outre ces deux fois recitees par Eusebe, Nicephore tesmoigne * que deux autres fois la mesme Croix apparut a Constantin; une fois, a la guerre contre les Bisantins, avec ceste inscription: Tu vaincras tous tes ennemis en ce mesme signe; l'autre fois, en la guerre contre les Scythes. Voyla quant a ce qui touche Constantin.

Consideration sur la croix apparue a Constantin.

La Croix apparut deux autres fois a Constantin.

* L. VII, cc. XLVII, XLIX.

La Croix apparoit sur le mont Calvaire.

Saint Cyrille Hierosolymitain escrit une lettre expres a Constance l'empereur, filz de Constantin, pour luy faire le recit d'une celebre apparition de la Croix, faite au ciel, sur le Mont Calvaire. « Ces saintz jours, » dit-il, « de la sainte Pentecoste, environ l'heure de tierce, une tres grande croix formee de lumiere apparut au ciel sur la tres sainte montaigne de Golgotha, estendue jusques au saint mont d'Olivet, veuë non par une ou deux personnes, mais monstree tres clairement a tout le peuple de la cité; et non, comme peut estre quelqu'un penseroit, courant hastivement selon la fantasie, mais tout ouvertement reconneuë par plusieurs heures sur terre, avec des splendeurs brillantes surpassans les rayons du soleil,

car si elle eust esté surpassée par iceux, certes elle eust esté offusquée et cachée. » Puys, poursuivant, il dit « qu'à cest aspect, tant les Chrestiens que les payens commencerent à louer Jesus Christ, et reconnoistre que la tres religieuse doctrine des Chrestiens estoit divinement tesmoignée du ciel par ce signe celeste, duquel, l'orsqu'il fut monstré aux hommes, le ciel s'en resjouissoit et glorifioit beaucoup. » Sozomene en dit de mesme *, et tesmoigne que la nouvelle fut incontinent espancée par tout, par le rapport des pelerins qui, de tous les coins du monde, abordoyent en Hierusalem pour y faire leurs devotions.

* L. IV, c. iv (al. v).

Un jour, Julien l'apostat regardant les entrailles d'un animal pour faire quelque divination en icelles, luy apparut une croix environnée d'une couronne * ; dont partie des devins tout espouvantés disoyent que, par la, l'on devoit entendre l'accroissement de la religion Chrestienne et son eternité, d'autant que la Croix estoit le signe du Christianisme, et la couronne estoit signe de victoire et d'eternité ; encores parce que la figure ronde n'a ni commencement ni fin, mais est par tout conjointe en elle mesme. Au contraire, le maistre devineur presageoit par la que la religion Chrestienne seroit comme estouffée pour ne point croistre davantage, d'autant que le signe de la croix estoit comme enfermé, borné et limité par le cercle de la couronne ; tant le diable sçait faire ses affaires en toutes occasions. Or l'evenement monstra que le dire des premiers estoit veritable.

Autre apparition de croix.

* Sozom., l. V, c. II.

Une autre fois, le mesme Julien voulant que les Juifz sacrifassent *, ce qu'ilz ne vouloyent faire sinon au lieu du Temple ancien de Hierusalem, il se delibera de le leur faire dresser, contribuant des grandes sommes du thresor imperial ; et ja les materiaux estoyent apprestés pour rebastir, quand saint Cyrille, Evesque de Hierusalem, predict que l'heure estoit arrivée en laquelle seroit verifiée la prophetie de Daniel *, repetée par Nostre Seigneur en son Evangile *, a sçavoir, que pierre sur pierre ne demeureroit au temple de Hierusalem : dont la nuit ensuivant, la terre trembla si fort en ce lieu-la,

Autre apparition.

* (Socrat., l. III, c. xx.)

*(Cap. ix, 26, 27.)

*(Luc., xxi, 6.)

que toutes les pierres de l'ancien fondement du Temple furent dissipées ça et là ; et les matériaux ja préparés, avec les edifices prochains, tous fracassés. L'horreur d'un si terrible accident s'espancha par toute la ville, de façon que de tous costés plusieurs vindrent sur le lieu voir que c'estoit ; et voicy que les merveilles redoublans, un grand feu sortit de la terre, lequel s'attachant aux preparatives faites pour le Temple et aux outilz des ouvriers, ne cessa point qu'il ne les eust consommés a la veuë de tout le peuple. Plusieurs des Juifz espouventés confessoient que Jesus Christ estoit le vray Dieu, et neanmoins demeuoyent tellement saisis de la vieille impression de leur religion, qu'ilz ne la quitterent point. Si survint un troisieme miracle ; car la nuit ensuivant apparurent des croix de rayons lumineux sur les vestemens de tous les Juifz, lesquelz, tant ilz estoyent obstinés, voulans effacer le lendemain ces saintes images de leurs habitz par lavement et autres moyens, il ne leur fut onques possible, et par là plusieurs se firent Chrestiens ; mays outre tout cela, un grand cercle apparut au ciel, dedans lequel estoit une croix tres resplendissante. Mes auteurs sont, en cest endroit, Gregoire Nazianzene *¹, Ammian Marcellin *², Ruffin *³, Socrates *⁴, Sozomene *⁵.

Je pourrois produire les autres apparitions que le docte Bellarmin apporte *, comme celle qui se fit en l'air quand l'empereur Arcadius combattoit contre les Perses pour la foy Catholique *, en quoy il fut aydé divinement ; comme aussi celle des croix qui apparurent sur les vestemens au tems de Leon Iconomache *, lhors que les heretiques exerçoient leur rage sur les images ; et quelques autres semblables desquelles les auteurs font mention : mays ce que j'en ay dit jusques a present suffit pour ce qui touche l'antiquité ; qui en voudra voir davantage, qu'il lise le livret d'Alphonse Ciacone *De signis sanctæ Crucis* ¹.

S. Chrysost. mesme tesmoigne ceste particularité en l'Homilie IV de laudibus S. Pauli.

*¹ Orat. II in Jul.

*² In Jul. August. (I. XXIII.)

*³ L. I, c. xxxix.

*⁴ L. III, c. xx.

*⁵ L. V, c. xxii.

*(Cont. de Ec. Tr., I. II, c. xxviii.)

* Prosper., De promiss. divin., I. III, c. xxxiv.

* Paul. Diacon. in vita Leon.

(1) Ciaconius (Chacon) Alphonsus, Dominicain espagnol (1540-1599). *De signis sanctissimæ Crucis quæ diversis regionibus et nuper hoc anno 1591 in Gallia et Anglia divinitus ostensa sunt. Romæ 1591.*

De nostre tems, lhors que le grand capitaine Albuquerque estoit du costé de l'isle Camarane, une grande croix pourpree et tres resplendissante apparut au ciel du costé du royaume des Abassins *, laquelle fut veuë par toute l'armee des Portugois qui estoit en ces contrées la, avec une incroyable consolation ; et dura l'apparition quelque piece de tems, jusques a tant qu'une blanche nuee la cacha aux yeux de ceux qui, pleurans de joye, ne se pouvoient saouler de voir ce saint et sacré signe de nostre Redemption. Dequoy Albuquerque envoya bien tost apres, par escrit, une bien asseuree attestation a son maistre Emmanuel, roy de Portugal. De mesme, vers le Japon, apparut une croix en l'air, environ l'an 1558, au rapport de Gaspard Vilela en une sienne epistre * envoyee a ses compaignons de Goa.

Apparitions de nostre aage.

* Osorius (De reb. Emman., l. IX) ¹ ; Maff. (l. V).

En la sedition que Pansus Aquitinus esmeut contre Alphonse roy de Congi, son frere aîné, un peu apres que la foy Catholique fut semee par les Portugois en ces pays la, l'on vit une grande multitude de soldatz rebelles fuir devant une petite poignée de personnes qui accompagnoient le Roy * ; dequoy le general de l'armee de Pansus rendant rayson, il asseura qu'au commencement de l'escarmouche apparurent, autour du Roy, des hommes d'une façon plus auguste que l'ordinaire, marqués du signe de la Croix et environnés d'une tres claire lueur, combattans tres asprement ; dont les soldatz de Pansus estans espouvantés, avoyent pris tout aussi tost la fuite, et que par la reconnoissant qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que celuy des Chrestiens, il prioit qu'on le baptizast avant qu'on le fist mourir (comme il pensoit que l'on feroit), ayant esté pris prisonnier. Alphonse luy accorda le baptesme, et luy fit grace de la vie a la charge qu'il s'employeroit a servir au temple de la sainte Croix, peu au paravant edifié en la ville d'Ambasse.

* (Ad calcem Hist. Ind. Maffæi.)

* Maff. (l. I).

Quand Albuquerque reprit la ville de Goa *, les infi- * Maff. (l. IV).

(1) Osorius, Dominicain portugais, Evêque de Sylves (1506-1580). *De Rebus Emmanuelis, Lusitaniæ regis.*

deles demandoyent tres curieusement aux Portugois, qui pouvoit estre ce brave capitaine qui portoit une belle croix doree et des armes resplendissantes, lequel avoit fait un si grand massacre que les grandes troupes des Mahometains avoyent esté contraintes de ceder a la petitesse des Chrestiens. Or certes, les Portugois n'avoient point de capitaine ainsy paré, qui leur fit connoistre que c'estoit une vision divine par laquelle Dieu les avoit voulu secourir, et quant et quant espouvanter et rompre leurs ennemis.

Derniere apparition de la Croix :

Au demeurant, apres tant d'apparitions de l'image et figure de la Croix que Dieu a faites, et fera jusqu'a la consommation du monde, pour consoler les amis de la Croix et effrayer les ennemis d'icelle, au grand jour du jugement, quand le Crucifié sera assis au throsne de sa majesté en l'assistance de tous les Bienheureux, il fera paroistre de rechef ce grand Estendart et signe de la Croix, lequel paroistra lhors que le soleil et la lune se cacheront dedans une bien grande obscurité. C'est ce

*(Cap.xxiv, 29, 30.)

que dit Nostre Seigneur, en saint Matthieu *, en termes tant expres, qu'il n'est possible de douter de ceste verité, sinon a ceux qui ont juré le parti de l'opiniastreté ; tous les Peres anciens, d'un commun consentement, l'ont presque ainsy entendu. L'interpretation qu'on y veut apporter, de dire que lhors apparoistra le signe du Filz de l'homme, c'est a dire le Filz de l'homme mesme, qui par sa majesté se fera regarder de toutes partz comme une enseigne, est trop forcee et estiree ; on voit a l'œil qu'elle ne sort pas ni ne coule des motz et paroles de l'Escriture, mais d'un prejugué auquel on veut accommoder les saintes paroles ; c'est une conception qui ne suit pas l'Escriture, mais qui la veut tirer apres soy. Et certes, le Sauveur met trop evidemment a part l'apparition de son signe d'un costé, et de l'autre sa venue :

* Ibid.

*Alhors, dit-il *, paroistra le signe du Filz de l'homme au ciel, et alhors pleureront toutes les tribus de la terre ; et alhors ilz verront le Filz de l'homme venant es nuees du ciel avec une grande vertu et majesté.*

Son importance.

Or combien soit grand l'honneur qui revient de ceci

a la Croix, il n'y a celuy qui en puisse douter ; tant parce qu'elle est appelée *signe du Filz de l'homme*, et que les enseignes, armoiries, signes, estendartz des princes et roys sont tres honorables et respectables, comme tesmoigne Sozomene *, et avant luy Tertullien **, et l'experience mesme nous le monstre ; qu'aussi parce que, comme remarquent doctement les Anciens, elle consolera les bons, estant le signe de leur salut, et espouvantera les mauvais, comme fait l'estendart d'un roy vainqueur lhors qu'il est arboré sur les murailles d'une ville rebelle ; et encor d'autant qu'elle sera comme le trophée du Roy celeste, mis au plus haut du Temple de l'univers, et sera claire et lumineuse lhors que la lumiere mesme s'obscurcira en sa propre source ; comme tesmoignent saint Cyrille *, Hypolite le Martyr **, et saint Ephrem * qui dit qu'elle paroistra et sera produitte devant le Roy comme le sceptre et verge de sa majesté.

Or, quel advantage est-ce pour l'honneur et vertu de l'image de la Croix, que Dieu s'en soit servi et servira si souvent pour consoler les siens, effrayer ses ennemis, pour donner les victoires aux empereurs, et pour tesmoigner la sienne derniere, lhors qu'estant assis au throsne de sa majesté il foulera aux piedz tous ses ennemis.

(1) Inter spuria S. Hippolyti.

* L. I, c. iv.
** Apologet. (c. xvi)

* Catech. xv, 23.
** De consumm. mundi ¹.
* De ver. pœn., cc. iii, iv.

CHAPITRE V

COMBIEN GRAND A ESTÉ JADIS L'USAGE DE LA CROIX, ET COMME
ELLE REPRESENTE LE CRUCIFIX ET SA FOY

*Dire catholique du
traîtreur;*

(p. 45.)

Le traîtreur n'ose pas nier que l'image de la Croix n'ayt esté en ordinaire usage parmi les anciens Chrestiens. « Il se faut souvenir, » dit-il, « que ce que les « anciens Chrestiens ont usé de la Croix en ce qu'ils « manioient, cela se faisoit pour pratiquer principale- « ment ce que saint Paul disoit : Je n'ay point honte de « l'Evangile de Christ ; car, d'autant que tous tant Juifs « que Payens se moquoient de Christ, et que la Croix « estoit scandale aux uns et folie aux autres, tant plus « ils se sont efforcez de la diffamer, tant plus les « Chrestiens se sont estudiez à la decorer. A ceste « cause ils apposoient la Croix en toutes choses et en « tous lieux comme une marque honorable, par la- « quelle ils monstroient en effect qu'ils vouloient avoir « part à l'opprobre de Christ dont ils se glorifioient ; « et pourtant Chrysostome dit que telle enseigne hono- « roit plus que toutes les coronnes et diademes ne « pouvoient faire. De fait, les Empereurs et Rois l'ont « appliquee à leurs coronnes et sceptres pour tant plus « confondre et honnir les Juifs et Payens... A ceste mesme « occasion ils ont dit que la Croix estoit l'arbre beau « et luisant orné de la pourpre du Roy et plus resplen- « dissant que les astres ; et Theodoret, au 3. Livre de « son histoire, chap. 27. escrit que par tout on portoit « la Croix pour tester du triomphe de Christ. Mais « cependant ils n'attribuoient rien à la seule Croix ou « au seul signe d'icelle, car Constantin faisoit reco- « gnoissance de la victoire à lui advenue, non à la

(p. 46.)

« Croix, ains à Christ ; car aussi il fit escrire sur les
 « croix, par lui erigees, ces trois mots : Jesus Christ
 « surmonte ; tant s'en faut qu'il ait fait des prieres à la
 « Croix : et Helene adora le Roy et non le bois ; car
 « c'eust esté un erreur Payen et vanité meschante, dit
 « saint Ambroise. En ceste maniere peuvent les Chres-
 « tiens honorer la Croix. »

Que pourroit-on mieux dire a la Catholique ? et que disons-nous autre sinon qu'il faut honorer la Croix pour la protestation de nostre foy, qu'il la faut decorer d'autant plus que ses ennemis la mesprisent, qu'il la faut apposer en toutes choses et en tous lieux comme une marque honorable, qu'elle honnore plus et, par consequent, est plus honorable que tous les diademes et couronnes, qu'il la faut mettre sur les couronnes et sceptres, que c'est un arbre beau et luisant orné de la pourpre du Roy et plus resplendissant que les astres ? Et qu'ay-je protesté cy devant sinon qu'il ne faut rien attribuer a la seule Croix et au seul signe d'icelle, qu'elle ne vaut sinon comme outil sacré et saint instrument de la vertu miraculeuse de Dieu, que la Croix n'est rien si elle n'est *Croix de Jesus Christ*, que sa vertu ne luy est pas adherente mais assistante, c'est a sçavoir, Dieu mesme ? Si Constantin a surmonté en la Croix, suivant la divine inscription, *In hoc signo vinces*, ç'a esté par Jesus Christ agent principal et premier ; s'il a surmonté par la Croix, ç'a esté en Jesus Christ comme en la vertu assistante de la Croix. Et d'adorer le bois, c'est une sottise trop extravagante :

Ce n'est la pierre ou le bois¹
 Que le Catholique adore,
 Mays le Roy qui, mort en Croix,
 De son sang la Croix honnore.

(1) Cette ligne est rétablie d'après les *errata* de 1603 et la *Déposition* de René Favre. Charles-Auguste (*Hist. du Bz Fs de Sales*, liv. III, p. 160. Ed. 1634) dit aussi qu'une « lame de fer-blanc fut apposée à la croix d'Annemasse, en laquelle l'apostolique François fit escrire un épigramme qu'il avoit luy-mesme composé, portant ce sens, que ce n'est point la *pierre* ny le bois que les Catholiques adorent... » La 1^{re} édition portait « Ce n'est la *poutre* ny le bois » ; celle de 1641, suivie par les plus récentes, a fanssement substitué *pourpre* à *poutre*.

Si donques le traitteur tenoit parole, et demeroit ferme a confesser qu'en ceste maniere peuvent les Chrestiens honorer la Croix, et sur tout que par tout on portast la Croix pour tesmoigner du triomphe de Christ, comme il confesse que l'on faisoit anciennement au recit de Theodoret, et qu'on l'apposast en toutes choses et en tous lieux comme une marque honorable, je confesserois de mon costé, avec tous les Catholiques, qu'il auroit bien entendu la vertu de la Croix et la maniere de l'honorer, *et que, comme il s'est vanté, il auroit prêché Jesus Christ crucifié.* Mays le pauvre homme n'arreste gueres en ceste demarche; il a dit ceci pour amuser son lecteur, et quand ce vient au joindre, il renverse tout ce qu'il avoit establi piece apres piece, et va sans jugement contredire a tout ce qu'il avoit dit, avec des miserables exceptions et limitations.

Auquel il ne persiste, ains y contredit.

Il avoit dit qu'en tous lieux et toutes choses on pouvoit apposer la Croix comme une marque honorable; maintenant, pour se desdire honnestement, il partage toutes les choses en deux, en politiques et non politiques, et puy limite la generale proposition que la Croix doit seulement estre apposee es choses politiques: « S'il est « question, » dit-il, « que nous conversions parmi les « Juifs ou Mahumetistes, nous pouvons porter nos ensei- « gnes et armes croisees pour monstrier ouvertement aux « infideles que nous sommes Chrestiens, et que nos « adversaires sont infideles et mescreans; ainsi peut-on « graver la Croix en la monnoye, pour monstrier qu'elle « est battue au coin d'un Prince Chrestien; ainsi la Croix « peut estre mise es portes des villes, chasteaux et « maisons pour monstrier haut et clair que les habitans « de tels lieux font profession de Chrestienté. Ainsi « jadis fut ordonné que les instrumens des contracts qui « se passoient devant notaires publics devoient avoir le « signe de la Croix, comme il en est parlé au livre du « Code; et en pareilles choses politiques nous ne rejet- « tons pas l'usage de la Croix materielle. » Voyla sa premiere limitation.

Premiere contradiction.

(pp. 46 et 47.)

Seconde contradiction.

La seconde est qu'elle ne soit mise es temples: «... en

« fin, » dit-il, « les choses sont allées si avant que la Croix a esté mise és temples. » (p. 48.)

Il avoit dit que la Croix estoit une marque honorable, mays puy's apres, pour s'en desdire, il dit qu'il ne luy faut porter aucun honneur religieux ou conscientieux. *Troisiesme.* (p. 48.)

Il avoit dit que les Anciens apposoyent la Croix en toutes choses et en tous lieux comme une marque honorable, et qu'on la portoit par tout pour tester du triomphe de Christ, et bien tost apres il fait dire aux mesmes Anciens, par la bouche d'Arnohe, ces paroles : « Nous n'honorons ni ne desirons d'avoir des croix. » *Quatreesme.* (p. 49.)
Ce petit traitteur est un protee¹ et cameleon.

Cependant, il me laisse a prouver par ordre que la Croix peut et doit estre apposee aux choses sacrees et notamment au temple, qu'elle est honorable d'un honneur religieux, que les Anciens l'ont desiree et honnoree, et qu'elle est un remede salutaire au genre humain, ce qu'il trouve encores mauvais. Mays avant toutes choses il me faudra monstrier brievement que la Croix represente Jesus Christ crucifié et la Passion d'iceluy, affin que l'humeur ne luy prenne pas de refuser l'image de la Croix a cest usage, comme il a fait cy devant de la vraye Croix. *Proposition de ce qu'il faut prouver contre le traitté;* (p. 53.) (p. 12.)

Et pour commencer : « Bien souvent, » dit saint Jean Damascene, « ne nous ressouvenans pas (et ce par negligence) de la Passion de Jesus Christ, voyans l'image de la crucifixion d'iceluy nous revenons en memoire de sa Passion *. » C'est pourquoy tous les Anciens, apres Jesus Christ mesme, l'ont appellee l'enseigne du Filz de Dieu. « Paula, » comme parle saint Hierosme *, « visita tous les lieux saintz avec telle ardeur qu'elle *Et premierement que la Croix represente la Passion.* * Supra, c. III. * Epitaph. Paulæ : (Ep. cviii) ad Eust., § 9.

(1) Le mot *proche*, qui se trouve dans la 1^{re} édition, changé en celui de *polype* ou *polyphe* dans les postérieures, est évidemment une faute d'impression ; La Faye lui-même (*Replique*, Préface, p. 2) n'hésite pas à lire « Protée ». Au reste, ce mot se rencontre ailleurs sous la plume du Saint, notamment dans un plan de sermon, prêché à Paris en 1619 : *Ut protheus et cameleon*. Ce sermon a été publié pour la première fois dans l'édition Béthune (Paris, 1833), et reproduit dans celle de Migne, tome IV, col. 1533.

ne pouvoit estre retiree des premiers, n'eust esté le desir qu'elle avoit de voir le reste ; prosternee donq devant la Croix, elle adoroit la comme si elle y eust veu le Seigneur attaché et pendant ; entree dedans le sepulchre, elle baysoit la pierre de la resurrection laquelle l'Ange avoit roulee arriere de l'huis, elle lechoit d'une bouche fidelle, comme des eaux infiniment desirees, la place du cors, en laquelle gisoit le Seigneur ; » tesmoignage certain que la Croix luy representoit le Crucifié. Chacun ne peut pas lire les livres sacrés, ni avoir tousjours le predicateur aux aureilles ; ce donq que fait l'Escriture et le predicateur en tems et lieu, la Croix le fait en toutes sortes d'occasions, en la mayson, au chemin, en l'eglise, sur le pont, en la montaigne ; ce nous est un familier et perpetuel record de la Passion du Sauveur. Julien l'apostat reprochoit aux Chrestiens que rejettans les armes de Jupiter, sa selle et ses boucliers, ilz adoroient le bois de la Croix et peignoyent la Croix sur leurs frontz et devant leurs maysons. Or saint Cyrille, pour luy faire response, fait un beau denombrement des principaux articles de nostre foy, et puy adjouste * : « Le Bois salutaire nous fait souvenir de toutes ces choses, et nous advise de penser que, comme dit saint Paul *, ainsy qu'*un est mort pour tous*, ainsy faut-il que *les vivans ne vivent plus a soy, mays a Celuy qui est mort et ressuscité.* » Le traitteur mesme produit en ceste sorte ce passage de saint Cyrille, confessant que la croix que les Chrestiens mettoyent devant leurs maysons estoit la marque et l'enseigne publique de Jesus Christ ; confession bien contraire a ce qu'il avoit dit, que la Passion de Nostre Seigneur estoit irrepresentable.

Ainsy, quand nos Chrestiens ont descouvert quelque nouveau païs es Indes, pour le dedier a Jesus Christ ilz y ont planté l'estendart de la Croix ; dont Pierre Alvarez Capral, ayant pris pied au Bresil, il y esleva une tres haute croix, de laquelle tout ce païs la fut plusieurs annees nommé region de Sainte Croix *, jusques a tant que le peuple, laissant ce nom sacré, l'appella Bresil, du

* S. Cyril. (Alex.)
Cont. Jul., l. VI.

* II Cor., v, 14, 15.

(pp. 37 et 38.)

* (Maff., l. II.)

nom du bois de Bresil que l'on en tire pour la teinture. Et du viel tems, lhors que l'on renversa en Alexandrie les idoles de Seraphis plantees par toutes les portes, fenestres, posteaux et murailles, on mit en leur place le signe de la Croix, au recit de Ruffin *, et lhors fut verifié ce qu'Esaye predict * : *En ce jour-la, l'autel du Seigneur sera au milieu de la terre d'Egypte, et le tiltre du Seigneur pres le terme d'icelle, et sera en signe et en tesmoignage au Seigneur Dieu des armées en la terre d'Egypte.*

* L. II, c. xxix.

* Cap. xix, 19, 20.

CHAPITRE VI

LA CROIX PEUT ET DOIT ESTRE EN USAGE ES CHOSSES SACREES

C'est une plaisante fantaisie que celle du traître quand il trouve bon que l'on employe la Croix es choses politiques, mais non pas es sacrees. « On peut, » dit-il, « graver la Croix en la monnoye, la planter devant les « villes, chasteaux et maisons. » Et pour quel usage tout cela, je vous prie ? « Pour monstrer, » respond-il, « haut « et clair qu'on est Chrestien. » Mais cela, n'est-ce pas un usage religieux ? La confession et protestation de la foy n'est-ce pas une action purement Chrestienne ? Et de fait, qui prendroit la croix politiquement, elle ne représenteroit que malheur et malediction ; si donques l'usage de la Croix n'est que religieux, pour estre bon ou peut-il estre mieux employé qu'es choses sacrees ? Si la Croix est bien seante devant les villes et maysons pour monstrer que les habitans de telz lieux font profession de Chrestienté, ne sera-elle pas mieux a propos es eglises et temples pour monstrer que ceux qui s'y assemblent font profession de Chrestienté, que ce sont lieux chrestiens et non mosques turquesques ?

L'usage de la Croix ne peut estre politique, ains seulement religieux,

Et sur tout es eglises ;

Tesmoyn l'ancienne Eglise,
* (Cap. 1.)

* (Carm. de Cruce. Vid. p. 91.)

Au demeurant, les Anciens mettoient la Croix es eglises, tesmoyn ce que j'ay recité cy devant * de saint Paulin qui en tesmoigne tout ouvertement, et de Lactance Firmien, de l'intention duquel on ne scauroit douter si l'on considere comme il parle * :

*Quisquis ades mediique subis in limine templi,
Siste parum, insontemque tuo pro crimine passum
Respice me, me conde animo, me in pectore serva.*

*Ille ego qui casus hominum miseratus acerbos,
Huc veni, pacis promissæ interpres, et ampla
Communis culpæ venia, hic clarissima ab alto
Reddita lux terris, hic alma salutis imago :
Hic tibi sum requies, via recta, redemptio vera,
Vexillumque Dei signum et memorabile fani¹.*

Ce qui se peut, a mon advis, rendre françois en ceste sorte :

« Toy qui viens sur le seuil, du milieu de ce temple
Arreste un peu sur moy tes yeux et me contemple ;
Retiens-moy bien avant dedans ton cœur fiché,
Innocent que je suis, et mort pour ton peché.
Je suis cil qui, d'un cœur et d'un œil pitoyable,
Regardant a l'estat de l'homme miserable,
Descendis icy bas, Ambassadeur de paix,
Et portant le pardon general des forfaitz.
Icy reluit d'en haut une lumiere pure,
Et de l'humain salut le portrait et figure ;
Je suis icy pour toy repos tres assureé,
Le droit et bon chemin, le rachat averé,
L'Estendart et drapeau du grand Dieu redoutable,
Et de ce temple-cy l'enseigne remarquable. »

Qui ne voit qu'il introduit l'image du Crucifix au milieu de l'église, admonestant celui qui entre ? Autant en dis-je de ce que j'ay rapporté * de la Liturgie de saint Jean Chrysostome. Le bon pere Nylus, en une epistre qui est recitee au II Concile de Nicee *, conseil-
loit a Olimpiodorus de faire mettre la Croix en l'église du costé du levant, et deça et dela es murailles les histoires du Viel et Nouveau Testament. Sophronius, ou bien Joannes Moscus Eviratus, recite * qu'un orfevre apprentif ayant charge de faire une croix d'or pour estre mise et donnee a l'église, il y mesla, outre le poids de l'or qu'on lui avoit fourni, une certaine quantité du sien. Celuy qui faisoit faire la croix, l'ayant trouvee plus

Qui la mettoit entre la nef et le chœur commenus,

* (Cap. iii.)

* Act., iv.

Et du costé d'orient.

* (Prat. spir., cap. cc. Vide supra, p. 90.)

(1) *Fani*. Aliter, sed minus recte, *fati*.

pesante, cuyda ^(a) que cest apprentif eust changé ou alteré le fin or qu'il luy avoit baillé, et commençoit fort a se fascher ; mais le garçon luy fit ceste vraye ^(b) et sainte excuse, que n'ayant pas le moyen de faire une croix entiere du sien pour dedier a Dieu, il avoit au moins voulu employer ce peu qu'il avoit pour rendre plus belle et grosse celle qu'il luy avoit fait, et qu'au reste il n'y avoit que du ^(c) fin or. Response qui pleut tant a celuy qui avoit commandé la croix, que n'ayant point d'enfans il adopta cestuy-la ^(d). Anastase Sinaitain, en l'oraison *De sacra sinaxi* *, tesmoigne tout clairement que la coustume estoit que la Croix fust es eglises ; or il mourut il y a mille ans passés, tesmoin le docte Baroni-
 us * ^(e).

* (Patrol. græca, tom. LXXXIX, col. 83r.)

* Anno 599.

(p. 43.)

La coustume donques estoit d'avoir des croix es eglises, et sur tout des que ^(f) l'Empire fut chrestienné sous Constantin, car au paravant on n'en avoit pas si grande commodité. Constantin, dit le traicteur, faisant eriger une croix de bronze, « il ne la mit pas en « un temple, car alors les temples de Rome servoient « encores aux idoles payennes. » Il est tousjours sur son impie distinction d'idole payen et idole chrestien ; cependant il est vray qu'en ce tems de persecution, les Chrestiens, ayans peu d'eglises dediees, faisoyent leurs assemblees ou ilz pouvoient ^(g). Mais des-lhors que l'Eglise fut delivree des tyrannies, on vit ^(h) la Croix par tout celebree « es maysons, es places, es solitudes,

(a) [Ici reprend le Ms.]

(b) noble

(c) *pour dedier a* — Nostre Seigneur, il avoit voulu employer ce peu qu'il avoit pour rendre au moins plus grosse celle qu'il luy avoit fait faire, et qu'au reste il n'y avoit autre chose que le

(d) *il adopta* — ce garçon apprentif.

(e) [Cette dernière phrase ne se trouve pas au Ms.]

(f) *des que* — les persecutions cesserent et que

(g) *d'eglises dediees*, — il falloit qu'ilz se contentassent de faire leurs assemblees comm'on se rencontroit.

(h) *fut delivree* — de ces tyrannies, les croix furent dressees par tout. On vit alhors

es chemins, es montaignes, ⁽ⁱ⁾ es vallees, en la mer, es navires, es isles, es lictz, es vestemens, es armes, aux chambres et couches nuptiales, es banquetz, es vases d'argent et d'or, es margarites, es peintures des murailles, es cors des animaux malades, es cors possedés par les diables, es guerres, en paix, es jours, es nuitz, es assemblees des delicatz mondains, es rangz des moynes, tant chacun va a l'envy d'avoir ce don admirable pour soy. C'est une grace merveilleuse ; aucun ne se confond, aucun n'a honte pensant que ç'a esté une marque de mort maudite, mays chacun se pare d'icelle beaucoup plus que des couronnes, des diademes, ou de plusieurs carquans et doreures esmaillees de pierrieres. Et non seulement on ne la fuit pas, mays est desiree et aymee, chacun en fait conte, elle reluit par tout et est eparse es murailles des maysons, aux sommetz, es livres, es cités, es rues, es lieux habités et inhabités. » C'est le dire du grand saint Chrysostome * qui, pour vray, n'eust pas eu a faire un si grand denombrement des lieux et choses esquelles la Croix estoit employee, si de son tems l'Eglise eust esté formee sur le patron de la reformation des huguenotz. ^(j) Pourroit-on bien dire de Geneve, la Rochelle et autres telles villes ^(k) ce que saint Chrysostome dit de l'Eglise de son tems ? Nous n'y voyons aucune croix erigee ni aux portes de ville, ni devant les maysons, chasteaux, forteresses, contratz, testamentz : au contraire, on les a renversees, effacees autant que l'on a peu ^(l). Que sert-il donq de dire qu'en semblables choses politiques ilz ne rejettent point ^(m) la Croix materielle ? Beaucoup moins en mettent-ilz sur les

* In serm. Quod
Christus sit Deus.

(i) *es montaignes*, — es collines,

(j) *des huguenotz*. — Tesmoin les croix abattues et renversees en tant et tant de lieux.

(k) *et autres* — villes huguenottes

(l) *aucune croix erigee* — en signe et remembrance de la Passion du Sauveur ; on n'en voit point devant les maysons, point devant leurs villes et chasteaux, point devant leurs contratz et testementz.

(m) *rejettent point* — l'usage de

animaux malades ou sur les cors possédés du malin, car ce seroit confesser la vertu de la Croix et l'employer a usage sacré. Aussi peu en ont-ilz es rondeaux et assemblees des mondains, et moins parmi les rangz des moynes.

(ⁿ) Ce n'est pas donq de nostre aage ni des hier que les choses sont allees si avant que la Croix a esté mise es temples, comme semble vouloir dire le traitteur.

(n) [Ce passage ne se trouve pas au Ms.]

CHAPITRE VII

(a) LA CROIX A ESTÉ EMPLOYEE AUX SACREMENS ET AUX PROCESSIONS

Il faut que je die mon opinion de l'intention de saint Chrysostome quand il dit que « la Croix estoit celebree es rondeaux et demarches des delicatz mondains et es rangz des moynes : *In choreis delicatorum et monachorum ordinibus* » ; (b) cela ne me destourne point de mon chemin. Je crois qu'il entend parler des processions des seculiers, et des moynes, tant parce que la proprieté des motz dont il use m'invite (c) a ceste intelligence, qu'aussi parce qu'anciennement et notamment de son tems, on portoit les croix aux processions. Les Ariens avoyent composé des himnes et chansons pour leur secte, et les faisoient chanter alternativement en leurs processions, sur tout aux solemnités, (d) Dimanche et Samedi ; saint Chrysostome douta que, par ce moyen, quelques uns de son peuple ne fussent attirés (plusieurs se laissent aller a ces delicatesses exterieures sans sonder le merite et le fonds de l'affaire, tesmoins les pseumes (e) de Marot), et partant il dressa son peuple a semblable

Processions des seculiers et moynes :

(a) [La partie du Ms. correspondant au II^e Livre n'a pas de distinctions précises entre les chapitres ; elle est une suite non interrompue de la réponse du Saint aux arguments de la Faye, cités chap. v.]

(b) Mays si faut-il que je die mon opinion de l'intention de S' Chrisost. quand il parle des rondeaux et demarches des delicatz mondains et des rangz des moynes, *de choreis delicatorum et monachorum ordinibus* ; car aussi bien

(c) *parce que* — les motz dont il use invitent

(d) *sur tout* — les festes sollempnelles et le

(e) *tesmoins les* — psalmes et chansons

*La Croix y estoit
portee avec des
flambeaux.*

* L. VIII, c. VIII.

maniere de chanter, et dans peu de tems les Catholiques surpasserent en ceci les heretiques, non seulement en nombre, mais en appareil ^(f) ; car les images et enseignes de la Croix, faites d'argent, precedoyent avec des flambeaux allumés, et l'eunuque de l'Imperatrice avoit charge de fournir aux despens et faire dresser des psalmes et himnes : c'est Sozomene qui fait ce recit ici *. On portoit donq de ce tems la des croix d'argent et des flambeaux allumés aux processions ^(g).

Une grande peste pressoit un jour l'Allemagne, tout le voysinage en estoit espouventé ; les habitans de Reims en Champagne recourent a Dieu avec l'intercession de saint Remy, prennent un parement du sepulchre d'iceluy, allument force cierges et flambeaux, avec des croix font une procession solemnelle et generale par tous les coins de la ville, chantans des himnes et cantiques sacrés. Qu'advint-il ? La contagion environne de toutes pars la cité, mais arrivant justement jusques au lieu ou la procession avoit esté, comme si elle eust veu la les bornes et limites de son pouvoir, non seulement elle n'osa pas entrer dedans, mais encor ce qui estoit des-ja d'infection fut par ce moyen repoussé : saint Gregoire de Tours *, qui vivoit il y a pres de mill'ans, en est mon auteur. Ainsy les Empereurs ont mis ordre par leurs loys, que la Croix fust portee es processions par les deputés a ce faire, et puy rapportee en un lieu decent et honneste * ; cela me fait bailler aux parolles de saint Chrysostome le sens que j'ay dit.

* De glor. Conf., c. LXXIX. (Bredenb., Sac. Coll. I. IV ¹.)

* Vide in notis ².

(f) *en ceci* — de beaucoup leurs adversaires heretiques, non seulement en nombre, mais en appareilz et ornementz

(g) *aux despens* — et frais, et de procurer les himnes et psalmes. On portoit donq les croix d'argent aux processions, avec les cierges allumés, car c'est Sozomene qui fait ce recit.

(1) Bredenbach Tilmann, chanoine de Cologne (1544-1587). *Sacrarium Colationum Libri VIII.* — C'est dans ce recueil que le Saint a puisé la plupart des citations de S. Grégoire de Tours.

(2) Auth., Coll. IX, Tit. XV (*al.* VI), cap. xxxii, « Omnibus autem, » sed, novo jure, cap. de Episc. et Cler.; et Constit. cxv, « Non liceat, »

Or non seulement les Anciens portoyent les croix aux eglises et processions, mais consacroyent les eglises avec icelles et les mettoient sur les autelz. « Nostre Crucifix, » dit saint Augustin, « est ressuscité de mort et est monté aux cieux ; il nous a laissé la Croix en memoire de sa Passion, il a laissé sa Croix pour la santé. Ce signe est un rempart pour les amis et une defense contre les ennemis ; par le mistere de ceste Croix les ignorans sont catechisés, par le mesme mistere la fontaine de la regeneration est consacree, par le mesme signe de la Croix les baptisés reçoivent les dons de grace ; par l'imposition des mains avec le caractere de la mesme Croix on dedie les basiliques, on consacre les autelz, on parfait les Sacremens de l'autel ; avec l'entremise des parolles du Seigneur, les prestres et levites sont par ce mesme promez aux Ordres sacrés, et generally tous les Sacremens ecclesiastiques sont parfaits en la vertu d'iceluy. » C'est le tesmoignage de saint Augustin *, car jaçoit ^(h) que ce sermon ne fust pas de saint Augustin, comme respond le traitteur (chose certes tres mal aysee a prouver contre le propre tiltre et inscription), si est-ce que ce point ici est de saint Augustin, car il dit tout le mesme en ses Traittés sur saint Jean qui sont indubitablement siens. « En fin, » dit-il *, « qui est le signe de Jesus Christ que chacun connoist, sinon la Croix de Jesus Christ ? lequel signe s'il n'est appliqué ou au front des croyans, ou a la mesme eau par laquelle ilz sont regenerés, ou a l'huile par lequel ilz sont chresmes ⁽ⁱ⁾, ou au sacrifice duquel ilz sont nourris, rien de tout cela ne se parfait a droit. Comment donq ne sera-il rien signifié de bon par ce que les mauvais font, puysque par la Croix de Christ que les mauvais ont faite, tout bien nous est marqué et signé en la celebration de ses Sacremens. » Ou donq que le sermon que j'ay allegué soit de saint Augustin, ou de Fulgence son

Croix en la consecration des eglises et autelz ;

* Serm. xix (al. lxxv in append.)
De Sanctis.
(P. 32.)

* Tract. cxviii.

Et en tous les Sacremens ;

(h) ores

(i) *ilz sont* — ointz de chresme

disciple, ou de quelqu'autre, si est-ce que la sentence que j'en ay rapportee est de (j) saint Augustin. Saint Chrysostome en avoit dit au paravant tout de mesme en ceste sorte * : « Portons d'un cœur joyeux la Croix de Jesus Christ comme une couronne, car toutes les choses qui profitent a nostre salut sont consumees par icelle; car, quand nous sommes regenerés la Croix de Jesus Christ y est, quand nous sommes repeuz de la tres sacree viande, quand nous sommes colloqués pour estre consacrés en l'Ordre, par tout et tous-jours ceste enseigne de victoire nous assiste. Partant (k), portons avec grande affection la Croix au dedans des maysons et es murailles (vous voyes qu'il parle du signe et image de la Croix), et es fenestres, et au front encores, et en l'esprit, car cela est le signe de nostre salut... (l) » Et peu apres, parlant encores de la Croix, il dit ainsy : « Laquelle il ne faut pas simplement former avec le doigt au cors, mays premierement en l'esprit avec une grande foy; car si tu l'imprimes en ceste sorte en ta face, pas un des meschans demons, voyant la lance par laquelle il a receu la playe mortelle, ne t'osera attaquer. » Il repete le mesme ailleurs *, disant : « Ceste maudite et abominable marque de dernier supplice, a sçavoir la Croix, a esté faite plus illustre que les couronnes et diademes, car le chef n'est point tant aorné (m) par une couronne royale comme par la Croix, qui est plus digne que tout honneur; et de celle qu'au paravant on aborrissoit, on en

* Hom. LV (al. LV)
in Matti.

* In serm. Quod
Christus sit Deus.

(j) *rapportee* — a esté receue par

(k) *nous assiste*. — Et affin que le traitteur ne produise pas en cest endroit sa distinction de la croix tourment et passion du Sauveur, et de la croix instrument, ou signe de l'instrument, de la Passion du Sauveur, il est tout clair par les parolles suivantes que s' Chrisostome parle du signe ou image de la Croix : Partant, dit-il

(l) *de nostre salut* — de nostre commune liberté, de la debonnaireté et humilité de Nostre Seigneur, car il a esté mené a la mort comme une brebis. Quand donq tu te signes de la Croix, repense en toy mesme a toute la cause de la Croix, et esteins en toy les feux de l'ire et des autres passions; quand tu te signes de la Croix, arme ton front d'une grande fiance et ton esprit d'une grande liberté. »

(m) orné

cherche si curieusement la figure si que l'on la trouve par tout, vers les princes, sujetz, hommes, femmes, vierges, mariees, serfz, libres ; a tout coup chacun se signe d'icelle, la formant en nostre tres noble membre, car on la figure tous les jours en nostre front comme en une colomne. Ainsy elle reluit en la Table sacree, ainsy en l'ordination des prestres, ainsy encor de rechef es Cenes mistiques avec le Cors de Jesus Christ ; on la void celebrer par tout⁽ⁿ⁾... » Qui ne void donq combien expressement saint Augustin et saint Chrysostome tesmoignent que la Croix estoit employee a tout, et sur tout es choses saintes et sacrees, qui n'estoyent pas estimees pour telles si elles n'estoyent signees de la Croix. Mais saint Augustin remarque particulierement que la Croix estoit necessaire au Sacrement de l'Autel, qu'il nomme Sacrifice duquel sont nourris les Chrestiens ; autant en dit saint Chrysostome : l'enseigne de la Croix, dit-il, ^(o) nous assiste « hors que nous sommes nourris de la tres sacree viande, » et elle « reluit en la sacree Table, et de rechef en la Cene mistique avec le Cors de Jesus Christ. » Que pourroit-on dire plus expres ?

En l'ordination des prestres,

Et en l'Eucharistie.

Mais remarquons ^(p) que saint Chrysostome dit separamment que la Croix « reluit en la Table sacree », et tantost apres « qu'elle reluit de rechef en la Cene mistique avec le Cors de Jesus Christ ; » car il semble par la qu'il veuille dire que la Croix estoit non seulement

(n) *celebrer par tout* — es maysons, en la place, » et ce qui s'ensuit, comme je l'ay cite peu au paravant. [Voir p. 134, lig. 28.]

(o) *la Croix estoit employee* — parmi les anciens Chrestiens en toutes sortes d'usages, et non seulement es choses civiles et naturelles, mais encor es choses saintes, sacrees et religieuses, lesquelles n'estoyent pas estimees telles si elles n'estoyent signees de la Croix. Et entre autres, s' Augustin a tesmoigné qu'elle estoit necessaire au Sacrement de l'Autel et au Sacrifice duquel sont nourris les Chrestiens, qui n'est autre que le tres auguste Sacrement de l'Eucharistie ; et s' Chrisostome, usant d'autres parolles, dit que l'enseigne de la Croix

(p) *dire plus* — au vif pour tesmoigner que non seulement la Croix estoit dedans les eglises, mais encor sur les autelz et tables sacrees, la ou se fait le Sacrifice et Cœne du Cors de Jesuschrist ?

Et certes ce n'est pas chose peu considerable

a l'Autel ou Table sacree (suivant ce qu'il est commandé aux prestres, en sa Liturgie, de faire la reverence se retournans vers l'image de Jesus Christ, et que saint Paulin recite d'avoir mis l'image de la Croix pres l'autel, comme j'ay dit cy devant *), mais encor que l'image et figure de la Croix estoit empreinte en la tres sacree viande de l'Eucharistie. Aussi es (q) preparatoires de la Liturgie ou Messe de saint Chrysostome, traduite par Leo Tuscus ¹, le diacre doit, avec une lancette, faire le signe de la Croix sur le pain a consacrer, et quand ce vient a la celebration il est ordonné que l'on mette les pains sur l'autel en forme de croix ; ce que mesme Nicolas Cabasile ² espluche par le menu (r) en l'exposition de la Liturgie *. Je sçay qu'il y a plusieurs pointz en ce que j'ay dit qui se rapportent au simple signe de la Croix (s), mays il y en a beaucoup qui ne peuvent estre entenduz que de la croix faite en matiere subsistante, comme quand il est dit que on mettoit la Croix es maysons, murailles, fenestres, en la Table sacree, et qu'avec le caractere d'icelle on dedioit les basiliques : or je n'ay pas osé separer ce que mes auteurs avoyent conjoint.

* (Supra, cc. i, iii.)

* (Cap. viii.)

Cependant, il appert qu'on ne doit point mettre de barriere entre la Croix et les choses religieuses, selon la creance de l'antiquité. C'est grande pitié que d'un superbe et mal instruit on ne le peut faire demordre (t).

(q) *tres sacree viande* — et tres auguste Sacrement de l'Eucharistie. Ce que je pense d'autant plus asseurement qu'es

(r) *par le menu* — rendant la rayson de cela

(s) *qui se rapportent* — au signe de la Croix fait avec la main en l'air

(t) Cependant j'ay fait voir combien mon adversaire a eu tort de mettre une barriere entre l'usage de la Croix et les choses religieuses, et combien il a mal appris en cela la creance de l'antiquité. C'est grande pitié que d'un superbe mal instruit il ne peut demordre, on ne le peut tirer de l'erreur; l'opinion qu'il a de soi mesme fait que son erreur luy semble verité.

(1) *Liturgiæ sive Missæ Sanctorum Patrum Jacobi Apostoli... Chrysostomi... interprete Leone Thusco.*

(2) Cabasilas Nicolaus, Archevêque de Thessalonique dès 1350, neveu de Nilus Cabasilas. *Sacræ Liturgiæ expositio* : Patrol. græca, tom. CL. — La

Calvin avoit dit * que « si l'autorité de l'Eglise ancienne a quelque vigueur entre nous, nous notons que par l'espace de cinq cens ans ou environ, du tems que la Chrestienté estoit en sa vigueur et qu'il y avoit plus grande pureté de doctrine, les temples des Chrestiens ont^(u) esté netz et exemptz de telle souilleure » ; il parle ainsy des images de Jesus Christ et des Saintz, et peu apres il dit que « si on compare un aage avec l'autre, l'integrité de ceux qui se sont passés d'images, merite bien d'estre prisee au pris de la corruption qui est survenue despuys. Or, je vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saintz Peres eussent privé a leur escient l'Eglise d'une chose qu'ilz eussent conneu luy estre utile et salutaire ? » Les pauvres huguenotz avoyent esté apprins comme cela par le pere de leur reformation ; on leur a monstré mille fois que c'estoit une fauseté, et que es cinq cens, voire es trois cens premieres annees, il y avoit des images es eglises : ilz dient neanmoins, autant^(v) impudemment que jamais, que l'ancienneté ne mettoit point des images aux eglises. Mays ayant monstré le contraire quant a l'image de la Croix, je puis dire : Hé je vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saintz Peres, Chrysostome, Augustin, Paulin, eussent mis en usage^(w) une chose qu'ilz eussent conneu estre inutile et pernicieuse ? Mays le mieux est qu'ilz tesmoignent non seulement de leur fait, ains aussi de la prattique du Christianisme de leur aage ; ainsy Justinien l'Empereur fit ceste loy* : « Que l'Evesque, consacrant une eglise ou monastere, consacre

* Inst., l. I, c. xi,
§ 13.
*Dire de Calvin fonde-
ment des men-
songes des hugue-
notz touchant ce
point,*

Rejeté.

Loy imperiale.
* Vide in notis 1.

(u) *ont* — communement

(v) *que c'estoit une* — faute, et que les Anciens mesme es cinq cens, voire es trois cens premiers ans avoyent des images en leurs temples. Ilz ne sont point plus sages pour tout cela, ilz ne peuvent commander a leur opinion qu'elle cede a la rayson, mays dient aussi

(w) *Paulin* — et autres, eussent mis en usage es eglises

Liturgie de S. Chrysostome et l'œuvre de Cabasilas sont citées d'après le recueil d'opuscules sur la S^{te} Eucharistie, fait par Claude de Sainctes, *Liturgia sive Missa Sanctorum Patrum*, etc., Antwerpæ, Plantinus, 1560.

(1) Auth. de Monach., § « Illud igitur » : Coll. I, Tit. V, cap. 1.

le lieu a Dieu par oraison, fichant en iceluy le signe de nostre salut (nous entendons la vrayement adorable et honorable Croix); ainsy qu'il commence l'edifice mettant un si bon et propre fondement. » Il dit le mesme en plusieurs endroitz *, et veut qu'avant le bastiment on plante tous-jours « *venerabilem et sanctissimam Crucem*, la venerable et tres sainte Croix. » Que scauroit-on dire a tant de si grans tesmoins ? (x)

* Vide in notis ¹.

(p. 50.)

Passage d'Epiphane falsifié, allégué par le traîtreur;

Le traîtreur, pour ne sembler estre du tout muet, nous oppose qu'Epiphanius « passant par un village nommé « Anablatha, estant entré en un temple ou pendoit un « voile teint et peint ayant une image comme de Jesus « Christ ou de quelque saint, il mit en piece ce voile, « d'autant que cela estoit contre les Escritures; comme « cela se lit plus au long en son epistre translatee par « saint Hierosme *. » Or je responds : 1. Que ceste derniere piece d'epistre, citee par le traîtreur, n'est aucunement de saint Epiphane, ains un agencement estrange; comme il appert en ce que le sens de l'epistre estoit du tout bien achevé sans ceste piece-la, que ceste piece est hors de propos, qu'elle ne ressent aucunement la phrase de saint Epiphane ou de saint Hierosme, et que les Iconoclastes, citans tous les tesmoignages qu'ilz peurent des anciens Peres, et nommement de saint Epiphane, ainsy qu'il est deduit au second Concile de Nicee *, ne produisirent jamais ceste piece de l'epistre traduite par saint Hierosme. 2. Je responds qu'en ceste piece-la il est dit que l'image peinte sur le voyle estoit d'un homme pendu, comme de Jesus Christ ou de quelqu'autre, contre les Escritures; il se pouvoit donques faire que ceste image fust dressee contre la verité de l'histoire de la

* (Ep. LI.)

Confuté par vives raysons.

* (Act. v.)

(x) *tesmoins?* — Ici faut joindre la responce a l'objection d'Epiphane, alleguee pag. 50, et celle du Conc. Elibert., pag. 54. [Cette réponse, donnée au texte dans la suite de ce chapitre, ne se trouve pas au Ms.]

(1) Auth. de eccles. tit. et priv., § « Si quis autem » : Coll. IX, Tit. XIV, cap. vu; Novel. IV, in princip. Novel., « De his qui ecl. vel orat. ædific. »; et Novel. CXIX.

Passion de Nostre Seigneur, avec quelque indecence, dont saint Epiphane ne se pouvoit asseurer que c'estoit qu'elle representoit, et partant eut rayson de la dechirer. Mais que peut tout cela contre les images de la Croix et du Crucifix qui representent au vray la Passion de Nostre Seigneur, ainsy qu'elle est descritte en l'Evangile ? Si un evesque trouvoit dans quelque eglise de sa charge l'image d'un Crucifix qui representast Nostre Seigneur non cloué mais attaché avec des cordes sur la croix, comme l'on voit par la faute des peintres, en plusieurs images, le bon et le mauvais larron penduz en ceste sorte, feroit-il pas son devoir de dechirer et rompre telle image ? et faudroit-il dire pourtant qu'il rejettast l'usage des images propres et bien faittes ?

De pareille force est le tesmoignage du Concile Elibertin, cité par le traitteur, auquel il est dit « qu'en « l'eglise on ne doit point avoir de peintures, afin que « ce qui est honoré et adoré ne soit peint es parois. » Car je dis premierement, que telle occasion peut naistre en quelque province par laquelle on devra defendre que les images ne soyent point es eglises, comme si les infidelles, Maures, Turcz et heretiques ravageoyent les temples, brisoient les images et les outrageoyent en mespris de ce qu'elles representent, il ne seroit que bon de leur en lever toute commodité et occasion. Je dis secondement, que la defense du Concile Elibertin, selon la portee de la rayson laquelle y est alleguee, ne s'estend pas aux images mobiles, mays a celles seulement qui sont peintes en et sur les murailles, et ne seroit a l'adventure pas mal que telle defense fust observee parce que telles images sont sujettes a se gaster, desfaire et effacer, non sans quelque mespris de leur saint et sacré usage, qui est la rayson du Concile disant : « *Ne quod colitur aut adoratur in parietibus depingatur* : Affin que ce qui est honoré ou adoré ne soit peint es murailles. » Troisiemement, je dis que puysqu'on ne peut pas sçavoir le propre et particulier motif de ce Concile, et qu'il n'estoit que provincial et de dix-neuf evesques seulement, il n'est raysonnable de le vouloir rendre

(p. 54.)

*Objection d'un canon.**Response.*

opposant au general consentement et a la coustume de l'Eglise ancienne qui recevoit les images aux eglises, comme j'ay prouvé cy devant. Mays qui voudra voir quelque chose de plus, touchant ces deux objections, qu'il lise ceux qui ont traité la controverse des images.

CHAPITRE VIII

LA CROIX A ESTÉ HONNORABLE A TOUTE L'ANTIQUITÉ

« Quand il est question de reformer les desordres, il
« faut ensuivre le dire de Jesus Christ en saint Matthieu,
« chap. 19 : Il n'estoit pas ainsi au commencement. Si
« donc au commencement, lors que l'Eglise a esté pure
« et la verité syncere, le signe de la Croix n'a point esté
« fait, elle n'a point esté dressee, saluee ni adoree, c'est
« tres-mal fait d'avoir introduit ceste corruption (qui ne
« peut estre bonnement appelee coustume), et c'est encor
« plus mal fait de la retenir. » C'est un discours du
« traitteur, auquel je responds en ceste sorte : si lhors que
l'Eglise estoit pure, au commencement, on a fait le signe
de la Croix, on l'a dressee, saluee et honnoree, c'est tres
mal fait d'avoir introduit la presumption (qui ne se peut
bonnement appeller reformation) d'abattre, mespriser et
deshonorer le signe de la Croix ^(a) ; certes, au commen-
cement on ne faisoit pas ainsi. L'Eglise estoit pure,
selon la confession des Reformateurs, les cinq cens pre-
mieres annees, et, s'il faut croire le traitteur, les yeux
des Chrestiens commencerent seulement « à se ternir
« et à ne voir plus guere clair au service de Dieu » au
tems de saint Gregoire Pape. Voyons comme on se gou-

(p. 57.)

*L'ancienne Eglise
pure,*

(p. 27.)

(a) *reformation*) — de se moquer du signe de la Croix, de l'abattre, mes-
priser et deshonnorer

vernoit alhors touchant l'honneur de la Croix, et nous trouverons que les payens appelloient les Chrestiens, par injure, ^(b) « religieux et devotz de la Croix : *religiosos Crucis*. » Tertullien, respondant pour eux, ne le nie en aucune façon, ains le concede ^(c) ; autant en fait Justin le Martyr ; saint Athanase dit ces propres paroles : « Pour vray, nous adorons la figure de la Croix, la composans de deux bois. » J'ay cité cy dessus * ces tesmoignages, avec plusieurs autres. Or ces grans personnages vivoient ^(d) en la fleur de l'Eglise, dont saint Thomas et saint Bonaventure ont dit l'honneur de la Croix et des autres images estre une tradition Apostolique ; car, voyans qu'il a commencé tout aussi tost que le Christianisme, et que si l'on remonte d'aage en aage dans le tems des Apostres on en trouvera une observation perpetuelle, ilz se sont tenuz en la regle de saint Augustin * qui porte, que « l'on croit tres justement que ce que l'Eglise universelle tient, et n'est institué par les Conciles mais a tousjours esté observé, n'a point esté baillé sinon par l'autorité Apostolique. » Saint Jean Damascene, long tems avant eux, en avoit dit tout de mesme : « C'est, » dit-il, « une tradition non escrite, aussi bien que l'adoration vers le levant, a sçavoir, d'adorer la Croix... ^(e) » ce sont ses paroles *. Et saint Basile, beaucoup plus ancien, parlant de Jesus Christ, de sa Mere, de ses Apostres, Prophetes et Martyrs, il dit * qu'il « honnore les histoires de leurs images et qu'il les adore tout ouvertement, car, » dit-il, « cecy estant baillé par les saintz Apostres, il ne le faut pas defendre, mays en toutes nos

Accusee d'honorer la Croix ;

Elle le confesse.

* (Cap. II.)

Aussi est-ce une tradition Apostolique.

* Cont. Don., l. II, c. VII ; l. IV, c. XXIV ; l. V, c. XXIII.

* Supra, p. 112 (et in nota (2.))

* Ep. in Jul. (apud II Conc. Nic., Act. IV.)

(b) *alhors* — en l'Eglise touchant l'honneur de la sainte Croix ; car, quant a l'erection d'icelle nous en avons traité cy devant. Tout au commencement de l'Eglise, les Chrestiens estoient appellés

(c) *ne le nie* — point, ains plustost le confesse

(d) *avec plusieurs autres* — que l'on y peut rapporter ; et personne ne peut nier que ces grans personnages n'ayent vescu

(e) *d'adorer la Croix* — et plusieurs autres choses pareilles a celles qui ont esté dites » ;

eglises, nous dressons leurs histoires. » Le second Concile de Nicee, ayant parlé de l'honneur de la Croix et des ^(f) images, conclud en ceste maniere * : « Celle-ci est la foy des Apostres, celle-ci est la foy des Peres. » Et la mesme * est recitee l'epistre du bienheureux pere Nylus au Proconsul Olympiodorus qui vouloit bastir un temple, par ou ^(g) il luy conseille de mettre l'unique et seule image de la Croix au lieu sacré vers l'orient. Or, qui ne sçait qu'anciennement les Chrestiens adoroyent vers le levant ? Ce Pere donq vouloit que la Croix fust mise au lieu vers lequel se faisoit l'adoration. Constantin, comme dit Sozomene *, dressa ^(h) son Labare en forme de croix parce que la coustume estoit que les soldatz fissent reverence a cest estendart, a fin que, par la, peu a peu ilz fussent accoustumés, par la continuelle veuë et veneration de la Croix, a rejeter le paganisme et embrasser la foy de Jesus Christ. Saint Chrysostome * appelle la figure de la Croix « plus digne que tout honneur : *omni cultu digniorem*, » et commande en sa Liturgie, comme j'ay dit n'agueres *, que le prestre venant a l'autel fasse la reverence a la Croix. * Act. vii.
* Act. iv.
* L. I, c. iv.
* Supra, c. vii.
* (Cap. iii.)

Saint Augustin tesmoigne *, que combien qu'anciennement on crucifiast les mal-fauteurs, de son tems toutefois on n'en crucifioit point. « D'autant, » dit-il, « que la Croix est honorable et finie ; elle est finie quant a la peyne, mays elle demeure en gloire, et des lieux des supplices elle est passee sur le front des Empereurs. » Aussi le traitteur confesse que les meschans eussent esté « honorez par tel supplice, » dont le bienheureux Prince des Apostres, saint Pierre, devant ⁽ⁱ⁾ estre crucifié, pria que ce fust les piedz contre-mont s'estimant indigne d'estre crucifié en mesme maniere que son Maistre, com- * In Ps. xxxvi (concio secunda).
(p. 47.)
Aussi S. Pierre l'honoroit,

(f) *et des* — autres(g) *par* — laquelle(h) *dit Sozomene*, — fit expressement dresser(i) *saint Pierre*, — voyant quil devoit

* Catal. Scr. Ec-
cles., § 1.
** Synopsis¹ (Pa-
trol. gr., tom. XCII
col. 1059).
Et S. André encor.

* L. I, c. VIII.

* L. II, cc. XII, XIV.

me dit saint Hierosme *, et saint Dorothee le touche **. Saint André, son ayné, ne se pouvoit saouler de saluer et caresser la croix en laquelle il devoit estre pendu, tant il s'estimoit honoré de mourir de ceste mort-la (j), selon le tesmoignage des prestres d'Achaïe au livret qu'ilz firent de son martyre. Or, ce fut Constantin qui abolit le supplice de la croix, « d'autant qu'il honnoit beaucoup la Croix, tant pour l'ayde qu'il avoit receuë aux combatz en vertu d'icelle, que pour la divine vision qu'il en avoit euë, » comme parle Sozomene *; lequel dit a ce propos une chose bien remarquable si elle est conferee avec un trait d'Eusebe en la vie de Constantin *. Eusebe tesmoigne qu'avant que Constantin donnast la bataille contre Licinius, il se retira hors le camp au tabernacle ou pavillon (k) de la Croix avec quelque nombre des plus devotz qu'il trouva pres de soy, et ce pour prier Dieu et se recommander a sa misericorde, ce qu'il avoit accoustumé de faire en toutes semblables occasions. Sozomene, d'autre part, escrit que ce grand Empereur avoit fait faire un pavillon ou tabernacle en guise d'une eglise ou chapelle qu'il portoit tous-jours avec soy quand il alloit a la guerre, affin que tant luy que l'armee eust un lieu sacré auquel on louast Dieu, on le priast et on peust recevoir les sacrés misteres, car les prestres (*sacerdotes*) et diacres suivoyent tous-jours ce tabernacle a ceste intention. Qui ne voit maintenant que le tabernacle de la Croix duquel parle Eusebe, n'estoit autre chose que l'église ou chapelle portative de laquelle Sozomene tesmoigne ? Il y avoit donq, au camp de Cons-

*Eglise ou chapelle
dediée a l'honneur
de la Croix il y a
1300 ans.*

(j) *son ayné*, — tant selon la generation charnelle que selon la vocation divine, ne se pouvoit saouler de caresser, saluer et honorer la croix en laquelle il devoit estre pendu, tant il s'estimoit heureux de mourir de ceste sorte de mort, jadis abominable mais maintenant desirable ;

(k) *au tabernacle* — ou en la tente

(r) Opus falso S. Dorotheo adscriptum. Videtur esse cujusdam Procopii, Tyri presbyteri. Vide D. Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés*, tom. XI, c. LXXIII. Ed. Vivès, 1862.

tantin, une eglise de Sainte Croix ⁽¹⁾, et non seulement la Croix estoit en l'eglise, mais l'eglise mesme estoit dediee a Dieu sous le nom et vocable de la Croix : grande preuve de l'honneur qu'on portoit a la Croix.

A mesme intention les empereurs Theodose et Valentin ont fait ceste loy : « Ayans sur tout un grand soin de conserver la religion de la supreme Divinité, qu'il ne soit loysible a personne de graver ou peindre le signe du Sauveur Jesus Christ, ou en terre, ou en pierre ou en marbre qui soit mis a terre *. » C'estoit parce qu'ilz vouloyent que la Croix fust en lieu honorable, et non a terre ou elle pouvoit estre foulee aux piedz, tant ilz portoyent de respect a ce saint portrait : ainsy Justinien l'appelle tres sainte Croix * et venerable. Sedule, tres ancien poete, parle de l'honneur de la Croix en ceste sorte * :

*Prohibition, pour
l'honneur de la
Croix.*

* Vide in notis ¹.

* Supra (c. vii).

*(Carmen. Pasch.,
l. v.)

*Pax Crucis ipse fuit, violentaque robora membris
Illustrans propriis pœnam vestivit honore,
Suppliciumque dedit signum magis esse salutis,
Ipsaque sanctificans in se tormenta beavit.
Neve quis ignoret speciem Crucis esse colendam,
Quæ Dominum portavit ovans ratione potenti,
Quatuor inde plagas quadrati colligit orbis.*

« O Croix, il fut ta paix, et par sa chair si digne
Rendant ta cruauté plus que jamais insigne,
Il a de tant d'honneur ta honte revestu,
Et fait que ton supplice (o estrange vertu)
Soit de nostre salut la preuve plus certaine,
Bienheurant les tormens dont il souffrit la peyne.
Qui donques niera qu'il nous faille honorer
L'image de la Croix, ou qui peut l'ignorer ?

(1) *une eglise* — Sainte Croix

(1) Lib. I Codicis, Tit. VIII, Lex unica : « Cum sit nobis cura... Nemini licere signum Salvatoris » etc.

Puysqu'en triomphe ell'a porté nostre grand Maistre,
Et par vive rayson le portant fait paroistre
Que bien qu'en quatre pars le monde est partagé,
Il est tout en la Croix comm'en un abregé. »

* In Apotheosi (ll. 445-449). Prudence, encor plus ancien, tesmoigne * que les emperours Chrestiens honnoroyent ^(m) la Croix :

*Ipsa suis Christum capitolia Romula mœrent
Principibus lucere Deum :
Jam purpura supplex
Sternitur Æneadæ rectoris ad atria Christi,
Vexillumque Crucis summus dominator adorat.*

« Le Capitole on voit a Rome despité
Que Jesus, par ses roys, soit pour Dieu réputé ;
Es eglises on voit, tout a terre abattue,
La pourpre des Romains humblement estendue,
Et de ce monde bas le souverain monarque
Adore de la Croix l'estendart et la marque. »

A ceste coustume des Empereurs se rapporte l'advertissement que saint Remy fit * au roy Clovis ⁽ⁿ⁾ :

* Hincmarus, in vita Remig.

*Mitis depone colla, Sicamber,
Incende quod adorasti,
Et adora quod incendisti.*

« Sicambrien gracieux,
Baisse le col et les yeux,
Brusle la chose adoree,
Puis adore la bruslee ^(o). »

C'est qu'il le veut rendre capable du Christianisme,

(m) adoroyent

(n) fit — a Clovis, le premier roy chrestien des François

(o) Brusle l'idol'adoree
Adore la Croix bruslee.

qui fait brusler les idoles et honorer (p) la Croix. Mays a quoy, je vous prie, visoit la bravade (q) que les payens faisoient aux Chrestiens, recitee par Minutius Felix au (r) huitiesme Livre joint a ceux d'Arnobé * : « Voicy *(Vide infra, c. xii.) des supplices pour vous, et des tormens et des croix, non plus pour adorer mays pour souffrir (s) » ? n'estoit-ce pas une presupposition de l'honneur que les Chrestiens faisoient a la Croix qui leur faisoit avancer ces parolles : *Ecce vobis supplicia, tormenta, et jam non adorandæ sed subeundæ cruces* ? En voyla bien asses pour convaincre le (t) traiteur, qui a bien osé dire que du tems de la pure et primitive Eglise on n'a dressé ni veneré la Croix, ou bien, qui revient tout en un, qu'il ne luy faut porter aucun honneur religieux ; car, a quel autre honneur se peut rapporter ce que j'ay produit jusques icy ?

(p) adorer

(q) rodomontade

(r) *recitee par* — celui qui a fait le

(s) porter

(t) *En voyla* — certes bien asses pour faire voir au jour l'impudente fauseté du

CHAPITRE IX

COMME LA CROIX EST SALUEE, ET SI ELLE EST INVOQUEE EN L'EGLISE

Le traître, ^(a) non content d'avoir dit en general qu'il ne faut venerer la Croix ni la dresser a aucun usage religieux, se jette a faire des reproches a l'Eglise sur certaines particulieres actions d'honneur qui se font a la Croix, lesquelles, selon son ^(b) souverain advis, ne sont autres qu'idolatries et forceneries. Il se plaint donq en ceste sorte :

(p. 48.)

Accusations generales du traître contre l'Eglise.

« 1. Les choses sont allees si avant que la Croix a
« esté mise és temples; a esté saluee par ces mots : *O*
« *Cruce ave*, c'est à dire, Croix bien te soit, qui sont
« propos ineptes ; 2. et incontinent invoquee en disant :
« *Auge piis justitiam reisque dona veniam*, c'est à
« dire, augmente la justice aux bons et donne pardon
« aux coupables ; 3. item, *Crucem tuam adoramus*
« *Domine*, c'est à dire, Seigneur nous adorons ta Croix ;
« qui sont propos blasphematoires, car c'est Jesus Christ
« à qui telle priere doit estre faite et dressee, c'est Jesus
« Christ qui est le Fils lequel doit estre baisé ⁽¹⁾, et non
(p. 50.) « pas le bois de sa Croix... mais d'autant que l'Eglise
« Romaine s'adresse à la croix materielle, il appert que
« c'est idolatrie insupportable. 4. Et afin qu'il ne semble
« qu'on leur face tort par tels propos, voici les mots

(a) Neanmoins cest homme ne se peut saouler de chicaner et contredire, et

(b) *selon son* — brave et

(1) Allusion au vers. 12 du Ps. 11, *Apprehendite disciplinam*, que les Réformateurs ont traduit, « Baisez le fils ».

« dont ils usent quand ils benissent le bois de la Croix ¹ : (p. 51.)
 « Seigneur, que tu daignes benir ce bois de la Croix, à
 « ce qu'il soit remede salutaire au genre humain, fer-
 « meté de foy, avancement de bonnes œuvres, redemp-
 « tion des ames, defense contre les cruels traicts des
 « ennemis ; *item* : Nous adorons ta Croix ; *item* : O
 « Croix qui dois estre adoree, o Croix qui dois estre
 « regardee, aimable aux hommes, plus sainte que tous,
 « qui seule as merité de porter le talent du monde, doux
 « bois, doux cloux, portans doux faix, sauve la presente
 « compagnie assemblee en tes louanges ; *item* : Croix
 « fidele, arbre seule noble entre toutes, nulle forest n'en
 « porte de telle en rameaux, en fleur et en germe ; le
 « bois doux soustient des doux cloux et un faix doux.
 « 5. De mesme estoffe est la priere Françoisse qui se lit (p. 52.)
 « presque en toutes les Heures, qu'on appelle ; au moins
 « l'ay-je leuë en celles que Michel Jove a imprimees à
 « Lyon, l'an 1568, qui sont à l'usage de Rome ; en voici
 « les termes :

« Sainte vraye Croix adoree,
 « Qui du corps Dieu fut aornee,
 « Et de sa grand' sueur arrosee,
 « Et de son sang enluminee ;
 « Par ta vertu, par ta puissance,
 « Garde mon corps de mal meschance,
 « Et m'ottroye par ton plaisir
 « Que vray confez puisse mourir.

« 6. Et n'a pas esté seulement appelée la Croix aoree,
 « c'est à dire adoree, mais aussi le Vendredi a esté dict (p. 53.)
 « Aoré, c'est à dire adoré, à cause de l'adoration de la
 « Croix de ce jour-là... 7. Pareilles inepties et blasphe-
 « mes se commettent autour de la lance, de laquelle
 « sainte lance la feste se celebre le Vendredi apres les
 « octaves de Pasques, et lui est adressee la priere sui-
 « vante : Bien te soit fer triumphal, qui entrant en la

(1) Le *Brief Traitté* donne, avec la traduction, le texte latin de ces prières liturgiques.

« poitrine vitale ouvre les huis du ciel ; heureuse lance,
« navre-nous de l'amour de celui qui a esté percé par
« toi. »

(pp. 52 et 53.)
* (Pag. 59.)
Voyla les subtiles recherches (c) que fait ce playsant
traiteur pour convaincre les Catholiques d'estre « for-
« cenez, rendus punais par l'idolatrie et plus stupides
« que le bois », car c'est ainsy qu'il nous traite. De
Beze luy avoit ouvert le chemin en ses *Marques de
l'Eglise*^{*1}, que ce grand esprit de Sponde^{*2} luy a si bien
effacees qu'il m'eust osté l'ennuy de respondre en ce
point, si Dieu ne l'eust voulu lever des ennuy de ce
monde (d) avant que son œuvre fust achevee. Je responds
donques au traiteur, a de Beze, et a leurs semblables (e),
cottant par ordre les griefz qu'ilz ont peu pretendre en
cest endroit et les raysons pour lesquelles ilz ne sont
recevables.

Qu'on peut parler a
la Croix,

Selon l'Escriture

(f) 1. Ilz trouvent mauvais que l'on parle a la Croix,
qu'on la salue, et beaucoup plus qu'on l'invoque, puy-
qu'elle n'a ni sentiment ni entendement ; mais a ce conte
il se faudroit moquer des saintz Prophetes, qui en mille
endroitz ont adressé leurs paroles aux choses insensi-
bles : *O Cieux jettes (g) la rosee d'en haut, et que les*

(c) Voyla les remarques

(d) *c'est ainsy qu'il* — parfume son livre pour nous injurier. Or De Beze
avoit desja ouvert le chemin a ce mien adversaire en ses *Marques de l'Eglise*
que le grand Sponde luy [a] si bien effacees ; et m'eut bien osté l'ennuy de
respondr'en cest endroit si Dieu ne l'eut retiré a soy

(e) *fust achevee.* — Je vais donques respondre et a ce traiteur, et a De
Beze, et a tous semblables chicaneurs

(f) [Les objections de La Faye contre la *salutation* et l'*invocation* de la Croix
sont, au Ms., réfutées séparément sous forme de paragraphes distincts ; au texte,
elles sont simplement considérées dans leur ensemble. Il en résulte de légères
différences d'ordre qu'il n'est pas nécessaire de signaler individuellement.]

(g) *distilles*

(1) *Traicté des vrayes, essentielles et visibles marques de la vraye Eglise
Catholique, par Theodore de Beze.* Jean le Preux (Geneve), MDCXII.

(2) Jean de Sponde (1559-1595), frère aîné de Henri de Sponde, Evêque de
Pamiers ; il fut Maître des Requêtes sous Henri IV. *Response du feu Sieur de
Sponde au Traicté des Marques de l'Eglise, fait par Th. de Beze.* Bourdeaux,
Sim. Millanges, 1595.

nues pleuvent le Juste, que la terre s'ouvre et qu'elle germe le Sauveur * ; *O cieux, oyes ce que je dis* ** ; *J'invoque a tesmoins le ciel et la terre* * ; *Benisses, soleil et lune, le Seigneur* * ; *Loues-le, soleil et lune* ^(h) * ; *Qu'as-tu, o mer, qui te fasse fuir, et toy, o Jordain, que tu sois retourné arriere* ? ⁽ⁱ⁾ Saint André * ne vit pas si tost la croix en laquelle il doit estre crucifié qu'il s'escrie saintement : « O bonne Croix qui as receu ton ornement des membres de mon Seigneur, long tems desiree, soigneusement aymee, cerchee sans relasche, et en fin preparee a mon esprit desireux, reçois-moy d'entre les hommes et me rends a mon Maistre, affin que celuy-la me reçoive par toy, qui par toy m'a racheté. » La devote Paula *, entree dans l'estable ou Nostre Seigneur nasquit, avec des larmes entremeslees de joye, souspiroit en ceste sorte : « Je te salue, o Bethleem, mayson de pain, en laquelle est né ce Pain qui est descendu du ciel ; je te salue Ephrata, region tres fertile et porte fruit, de laquelle Dieu est la fertilité. » Lactance, parlant du jour de la Resurrection, « *Salve festa dies*, » dit-il *, « *toto venerabilis ævo* : Je te salue, o jour a tous tems venerable. » Ce sont des façons ordinaires aux ames vivement esprises de quelque affection. Qui ne sçait ^(j) combien les apostrophes et prosopopees sont en commun usage a toute sorte de gens ? Et quelle plus grande ineptie que de faire le fin a reprendre semblables termes ? ^(k) Et quel danger peut-il avoir en ce langage :

Donne aux bons accroist de justice
Pardonne aux pecheurs leur malice ;

* Isaiæ, xlv, 8.
** (Deut., xxxii, 1.)
* (Isaiæ, 1, 2.)
* (Dan., iii, 62.)
* (Ps. cxlviii, 3.)
* (Ps. cxiii, 5.)
* (Acta S. Andr.)
Et les Anciens ;

* S. Hieronymus
in Epitaph. Paulæ.
(Ep. cviii ad Eust.)

* Carm. de Resur.,
lin. 39.

(h) *et lune* ; — *loues le, o toutes estoilles et lumiere*

(i) *arriere* ? — et mille semblables.

(j) *affection*. — Y a il homme si sot qui ne sache

(k) *semblables* — façons de parler ? C'est donq une inepte subtilité de chicaner contre le bon et ancien Theodulphe, Evesque d'Orleans, touchant son himne *Vexilla regis prodeunt*, et une expresse malice et impudence de vouloir s'opposer a toute l'Eglise qui l'a si saintement et si long tems chanté. Mays,

qui a son patron et modèle en l'Escriture Sainte, et mille traitz des plus ⁽¹⁾ anciens Peres pour garantz ? La rosee qu'Esaye demande aux cieux, n'est autre que le Sauveur ; et David * demande au feu, gresle, neige, glace, qu'elles loüent Dieu ; et saint André a la Croix, qu'elle le rende a son Maistre ; mays ces choses leur sont autant impossibles que de pardonner aux pecheurs ^(m).

* (Ps. CXLVIII, 8.)

Mays comme cela se fait.

Or, quoy qu'en toutes ces manieres de dire les parolles soyent adressees a la Croix, au ciel, a la neige et semblables choses inanimees, si est-ce que l'invocation passe plus outre et se rapporte a Dieu et au Crucifix. Voicy un exemple signalé : Josué desire * que le soleil et la lune s'arrestent et parent au milieu de leur carriere ; a quoy, je vous prie, s'adresse-il pour en avoir l'effect ? Quant a l'intention, pour vray, il fait sa requeste a Dieu : *Tunc locutus est Josue Domino, in die qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israel : Alors Josué parla au Seigneur, en la journee que Dieu livra l'Amorrhéen a la veuë des enfans d'Israël.* Voyla son intention qui va droit a Dieu, mais quant a ses paroles elles n'arrivent que jusques au soleil et a la lune : *Dixitque coram eis : Sol, contra Gabaon ne movearis, et luna contra vallem Aialon : Et dit devant iceux : O soleil, n'avance point contre Gabaon, et toy, o lune, contre la vallee d'Aialon.* Voyla les paroles qui sont dressees au soleil et a la lune, et voicy

* Josue, x, 12, 13.

je vous prie, voyons le tout entier, comm'il est saint et bien fait. Je le mettray d'un costé en son latin, et de l'autre en françois de la belle et devote traduction de Monsieur le præsidant Favre. [Suit le *Vexilla*, transféré dans le texte au Livre IV, chap. xi.] Qui ne voit que, quoy que les parolles s'adressent a la Croix, lhonneur toutefois en revient a Dieu nostre Sauveur, par la conclusion de l'hymne ?

(1) *des plus* — saintz et

(m) *pour garantz* ? — O cieux, jettés la rosee d'enhaut ; n'est ce pas invoquer les cieux, autant inanimés que la Croix, et pour une grace encor plus grande que celle qu'on demande a la Croix, puysque ceste rosee n'est autre que le Sauveur, comm'il se voit par la suite des paroles ? David demande au feu, gresle, neige, glace, et autres telles choses insensibles qu'elles loüent Dieu ; mays cela leur est autant impossible qu'a la Croix de pardonner aux pecheurs.

l'effect qui ne part que de la main de Dieu : *Stetit itaque sol in medio cœli, et non festinavit occumbere spatio unius diei; non fuit postea et antea tam longa dies, obediens Deo voci hominis: Donques le soleil s'arresta au milieu du ciel et ne se coucha point par l'espace d'un jour; onques auparavant ni apres, jour ne fut si grand, Dieu obeissant ou secondant a la voix de l'homme.* Ceste priere, donques, « Donne aux bons accroist de justice », n'a que le son exterieur des paroles qui va a la Croix, le sens et l'intention se rapporte du tout au Crucifix ⁽ⁿ⁾. Quand Josué demande au soleil qu'il cesse son mouvement, c'est prier Dieu qu'il l'arreste; quand nous demandons a la Croix qu'elle pardonne aux pecheurs, c'est prier le Crucifié qu'il nous pardonne par sa Passion; et si les paroles semblent mal adressees quant a leur propre signification, elles sont neanmoins redressees par l'intention de ceux qui les proferent, et n'y a aucune messeance, parce que ces façons de parler sont ordinaires, familiares et bien entendues de ceux qui ne sont pas chicaneurs et mal affectionnés.

2. J'ay donques asses respondu a la plainte que fait le traitteur touchant la salutation et invocation de la Croix, et, par consequent, a ce qu'il peut alleguer de la priere faite en la rime françoise qu'il dit estre es Heures « faites a l'usage de Rome. » J'admire seulement ceste delicate ame, laquelle ayant dit que ceste rime ^(o) se trouve « presque en toutes les Heures, » interprete tout a coup son « presque » de celles seules de Michel Jove, imprimees l'an 1568; et, pour estre encor plus inepte, veut mettre en usage une vielle rime platte françoise es offices de Rome ^(p). Ne sçait-il pas qu'on

Ineptie du traitté.

(n) Crucifié.

(o) Ilz se plaignent encor d'une priere en rime françoise quilz disent estre es Heures faites a l'usage de Rome. J'admire le traitteur, qui fait tant le bel esprit, qui dit que ceste priere

(p) *en usage* — les rithmes françoises es offices de Rome. C'est resver, non pas discourir.

ne parle pas françois a Rome, et sur tout es offices ? La mesdisance n'a soin que de parler, il ne luy chaud de sçavoir comment. Or veut-il (q) faire passer ceste calomnie sous corde, parce que bien souvent les libraires joignent avec les Heures en un mesme volume plusieurs traittés et oraisons, bien souvent mal a propos, sans congé ni rayson ; mays (r) luy qui ose bien censurer les œuvres de saint Augustin, et en rejeter plusieurs pieces comme n'ayans le style et la gravité assortissante aux autres, quoy qu'elles soyent comprises sous le mesme tiltre, n'a-il pas conneu (s) que ces rimes françoises et autres telles oraisons ne sont pas des appartenances de l'office et des Heures de Rome ? Il est sot s'il ne l'a considéré, il est imposteur s'il l'a considéré. Ce n'est pourtant pas pour absurdité que j'estime estre en l'estoffe de ceste rime-la que j'en parle ainsy, car elle ne contient rien qui n'aye une bonne (t) intelligence, comme il appert asses de ce que j'ay dit cy devant.

*Des vendredis
blancz.*

(pp. 60 et 61.)

3. Autant en dis-je de la devotion dont se servent aucuns la Semaine Sainte, et les vendredis blancz ¹, que le traitteur avance et tasche de noircir ; ce sont observations dignes de luy (u), et ne touchent aucunement l'Eglise Catholique, car ces devotions n'ont aucune autorité publique, ni ne sont jointes aux Heures comme

(q) *comment.* — Cest homme qui fait tant le sçavant au breviaire, doit bien coter l'heure en laquelle on chante ceste vieille rime platte ; est-ce a Matines, Laudes, Prime ou Vespres ? Enseignes, je vous prie, ceste nouvelle anthienne a nos ecclesiastiques. Il veut

(r) *mays* — il ne sçauroit se sauver d'estre reconneu pour imposteur,

(s) *mesme tiltre* — des œuvres de saint Augustin, n'a il pas sceu connoistre

(t) *une bonne* — et sainte

(u) *le traitteur avance* — et met en la liste de ses griefz. Pour vray, ces observations partent d'une mauvaise... [volonté ? le mot est obliéré.]

(1) « La devotion » que La Faye « avance, » et « tasche de noircir » en y ajoutant plusieurs circonstances fausses et ridicules, est la récitation, durant la Semaine Sainte ou pendant une série de 12 vendredis, d'un certain nombre de *Pater* et *Ave* en l'honneur de la sainte Passion de Notre Seigneur.

parties d'icelles; nos ^(v) calendriers approuvés ne font mention ni des vendredis blancz ni des vendredis noirs. ^(w) Une sottise ne laisse pas d'estre telle pour estre imprimée, ou attachée au bout de quelques beaux livres ^(x). Si ne veux-je pas dire que la substance de ces devotions soit mauvaise; il y a, a l'aventure, quelques circonstances plustost legeres que vicieuses, mays c'est une vanité intolerable d'aller a la recherche de ces pointilles au milieu d'une dispute serieuse ^(y).

^(v) *parties d'icelles*; — il est bien aysé a reconnoistre a qui ne veut estre trompé volontairement. Certes ni nos Heures, ni nos

^(w) *vendredis noirs*. — La liberté que les libraires ont eu d'imprimer, a mis en avant plusieurs œuvres que l'Eglise rejette :

^(x) *imprimée* — et attachée au bout de quelque beau livre.

^(y) *de ces devotions* — soyt aucunement mauvaise, car je ne le cuyde pas, quoy qu'a l'aventure il [y] a quelques circonstances plus tost legeres que vicieuses. Mays c'est bien une vanité intolerable au milieu des disputes serieuses d'aller a la recherche de ces pointilles, et s'amuser sur des choses de si peu d'importance et dont il n'est point question; c'est pour remplir le papier et amuser les simples.

CHAPITRE X

DES TILTRES ET PAROLES HONNORABLES QUE L'ÉGLISE

DONNE A LA CROIX

(a) 4. Le traître et de Beze trouvent mauvais que nous disions, *Crucem tuam adoramus Domine* : Seigneur nous adorons ta Croix ; car c'est le Filz qui doit estre baysé et non pas la Croix, disent-ils. Mays attendant de respondre encor plus au long au Livre quatriesme, je dis qu'il n'y a pas autre inconvenient d'adorer la Croix aux Chrestiens, qu'aux Juifz l'Arche de l'alliance, comme j'ay monstré qu'ilz faisoient, ci devant* ; ni de la bayser, que de bayser le bout de la verge de Joseph, comme fit Jacob* selon la plus vraysemblable opinion, ou celle d'Assuerus, comme fit Hester selon la sainte parole*. Je dis que la plus pure Eglise l'a adoree et l'a tenue pour adorable, comme je prouve, et l'a baysee encor, comme tesmoigne saint Chrysostome en l'homelie, *De l'adoration de la Croix* ¹. Je dis qu'on bayse asses par honneur le prince et le roy quand on bayse le bout de

*Paroles adressees
a la Croix, legi-
times,*

* (Supra, l. I, c. v.)

* (Gen., XLVII, 31 ;
Heb., XI. 21.)

* (Esther, v, 2.)

(a) Ilz trouvent mauvais que nous disions, *Crucem tuam adoramus Domine* : Seigneur, nous adorons ta Croix ; car c'est le Filz qui doit estre baisé et non pas le bois de sa Croix, disent-ils. Mays attendant de respondre plus au long en la quatriesme partie, je dis qu'il ni a pas autre inconvenient d'adorer la Croix aux Chrestiens, qu'aux Juifz l'Arche de l'alliance, comme j'ay monstré qu'ilz faisoient par la volonté de Dieu, ci devant ; 2. que toute la plus pure Eglise l'a adoree et tenue pour adorable, comme j'ay prouvé ; 3. qu'on bayse asses par honneur le prince et le roy quand on bayse le bout de son manteau

(1) Inter spuria S. Chrysost., tom. III, col. 835.

son manteau ou de son sceptre, ains on ne bayse pas autrement les mains aux souverains que baysant leurs manteaux ; l'honneur fait a telles appartenances se rapporte a ceux de qui elles sont. Aucun ne trouveroit mauvais qu'un sujet dist et protestast : Sire, j'honore vostre sceptre, vostre couronne ou vostre pourpre ; ainsy Nostre Seigneur a agreable qu'on die : Seigneur, j'honore ou adore (car l'un et l'autre en cest endroit n'est qu'une mesme chose, comme il sera dit au quatriesme Livre) j'adore, dis-je, vostre Croix. C'est donq une chicanerie estrange d'appeller cela idolatrie, puyssque tout l'honneur en revient a Jesus Christ, qui n'est pas un idole mais vray Dieu.

5. Ilz nous reprochent la benediction de la Croix ; mais, ou ilz trouvent mauvais qu'on la benie, et ^(b) je leur oppose saint Paul, qui dit * que *toute creature est sanctifiee par la parole de Dieu et par l'oraison* ; ou ilz trouvent mauvais les tiltres que l'on baille a la Croix en ceste benediction et en ^(c) plusieurs autres parties de nos offices, et lhors je leur oppose toute l'antiquité. Quelz tiltres veulent-ilz lever a la Croix ? Je crois que voici ceux qui les faschent le plus ^(d) : Remede salutaire du genre humain, redemption des ames, tres adorable, plus sainte que tout, nostre unique esperance. Qui ne scait que les plus saintz et anciens Peres de l'Eglise l'ont ainsy appelee ? Saint Chrysostome, en une seule

Et la benediction d'icelle encores,

* I Tim., iv, 4, 5.

Avec tous les tiltres honorables qu'on luy donne,

ou de son sceptre, ains on ne bayse pas autrement les mains aux souverains que baisant le bout de leurs manteaux. Et lhonneur fait aux repräsentations et remembrances appartient et se rapporte a celuy qui est representé ; et comme aucun roy ne trouveroit mauvais qu'un sujet dit et protestast : Sire, j'honore vostre couronne ou vostre pourpre, ainsy Nostre Seigneur a agreable qu'on luy die : Seigneur, j'honore ou adore (car l'un et l'autre n'est qu'une mesme chose, comme je deduiray ci apres,) j'adore, dis je, vostre Croix. C'est donq une chicanerie et folie insupportable d'apeller cela idolatrie, puyssque tout cest honneur-la revient a Jesuschrist, qui n'est pas idole mais vray Dieu.

(b) *trouvent mauvais qu'on* — en face la benediction, et lhors

(c) *les* — beaux tiltres qu'on baille a la Croix, tant en l'orayson de ceste benediction qu'en

(d) *voici* — les plus hautz

* In venerandam
Cruce[m] ¹.

homelie *, luy baille passé cinquante tiltres d'honneur, et entre autres il l'appelle « esperance des Chrestiens, resurrection des mortz, chemin des desesperés, triomphe contre les diables, pere des orphelins, defenseur des vefves, fondement de l'Eglise, medecin des malades. »

En la premiere homelie *de la Croix et du larron*, il l'appelle « substance de toute joye spirituelle et eslargissement abondant de tous biens ; » en la seconde, il

* Hom. lv (al. lrv)
in Matt.

l'appelle « nostre ^(e) soleil de justice, » et ailleurs *, « espee par laquelle Jesus Christ a rompu et aneanti les

* De ver. pœn., c.
iii.

forces du diable. » Saint Ephrem l'appelle * « pretieuse et vivifiante, vainqueurresse ^(f) de la mort, esperance des fidelles, lumiere de l'univers, huissiere ^(g) du Paradis, exterminatrice des heresies, fermeté de la foy, grande et salutaire defense et gloire perpetuelle des bien sentans ^(h) et leur rempart inexpugnable : » ce dernier tiltre

* S. Ath. in vit. ejus.
* Hom. viii De di-
versis ².

luy est encor baillé par le grand saint Antoyne *.

* Euseb., De vit.
Const., l. I, c. xxxi.

Origene l'appelle « nostre victoire * », Eusebe et le

* Cont. Faust., l.
XII, c. xxx; et in
Ps. xxxvi.

grand Constantin, « signe salutaire * », saint Augustin,

* (Apol. I.)

« honnoree et honoriffee * », Justin le Martyr, « enseigne principale de force et principauté * », Justinien

* Supra, c. vii.

l'Empereur, « vrayement venerable et adorable * », et

* Supra, c. viii.

saint Chrysostome encor l'appelle « plus digne que toute

veneration et reverence : *omni cultu digniorem* *.

« Quel reproche nous peut-on faire si nous parlons le langage de nos peres et de nostre mere ? C'est aux heretiques nourris hors de la patrie et mayson, de produire des motz nouveaux et de trouver estrange le langage des domestiques.

(e) en la seconde, il — dit que la Croix nous a proueu de sainteté et nous a esté faite

(f) victrice

(g) ouvreuse

(h) bien sentans — en æternité,

(1) Inter spuria S. Chrysost., tom. III, col. 815.

(2) *De diversis Evangelii locis*. Homiliæ quæ hodie locum non habent inter Origenis opera.

Au demeurant, les motz n'ont autre valeur que celle qu'on leur baille. Je dirois volontiers qu'ilz sont comme les chiffres zero, qui ne valent sinon a mesure des nombres qui les precedent ; les noms aussi n'ont leur signification qu'a proportion de l'intention avec laquelle on les produit, comme les robes plissees qui sont larges et estroittes selon le cors sur lequel elles sont mises. Y a-il mot de plus grande signification que le mot de Dieu, qui signifie le souverain Estre et l'Infini? neanmoins par fois le Saint Esprit l'accourcit tant qu'il le fait joindre aux creatures : *J'ay dit, vous estes dieux** ; *Dieu se trouve en l'assemblee des dieux, or au milieu il juge les dieux** ; *Je t'ay constitué Dieu de Pharaon***. Joseph fut appellé Sauveur*, aussi fut bien Osee filz de Nun*, mais ce mot n'eut pas tant d'estendue sur eux comme sur Nostre Seigneur. Dieu envoya son Filz *affin que le monde fust sauvé par iceluy** ; saint Paul fut *fait tout a tous affin qu'il sauvast tous** : voyla des parolles bien pareilles quant a l'escorce, mais leur sens est bien different l'un de l'autre. Ces espritz clair voyans qui adorent Dieu au second ordre des Anges sont appellés Cherubins, et leurs images sont appellees* Cherubins ; voyla un mesme mot, mais les choses sont differentes. C'est une sottise subtilité de tant disputer des motz quand il appert de la bonté de l'intention ; la regle est generale qu'il les faut entendre selon la capacité du sujet dont il est question, *secundum subjectam materiam* : il est force que les choses s'entrepresentent leurs noms les unes aux autres, car il y a plus de choses que de motz, mais c'est a la charge qu'ilz ne soient appliqués que ⁽ⁱ⁾ selon l'estendue et valeur des choses pour lesquelles on les employe. Jesus, saint Paul et la Croix sauvent ; voyla un seul mot, mais employé a plusieurs sens et differemment : quant a Jesus, il sauve comme principal agent meritoire, et qui fournit a la

Comme il les faut entendre ;

Par exemples pregnans.

* Ps. LXXXI, 6.

* Ibid., vers. 1.

** Exod., VII, 1.

* Gen., XLI, 45.

* Num., XIII, 17 ;
(Act., VII, 45 ; Heb.,
IV, 8.)

* Joan., III, 17.

* I Cor., IX, 22.

* Exod., XXXVII, 7.

(i) *appliqués que* — pour représenter

rançon en toute^(j) abondance ; au regard de saint Paul, il sauve comme procureur et solliciteur, et la Croix comme instrument et outil de nostre redemption. Les paroles des gens de bien et sages sont tousjours prises sagement et en bonne part, par les gens de bien^(k) : qu'y a-il de meilleur et de plus sage que l'Eglise ? c'est une malice expresse de tirer a un sens blasphematoire^(l) ses paroles, qui peuvent avoir un sens bienseant et sortable sans forcer la commune et ordinaire maniere d'entendre. La Croix est un remede salutaire, redemption des ames, tres adorable, nostre unique esperance, plus sainte que tout ; cela s'entend selon le rang qu'elle tient entre les instrumens de la Passion et de nostre salut ; qui l'entendroit comme du Redempteur mesme seroit inepte et sot, car le sujet en est du tout, sans difficulté, inepte et incapable^(m).

Malice des adversaires découverte.
* (L. V, Chrysost.)

⁽ⁿ⁾ Et a ce propos, quand j'ay veu Illyricus ou Simon Goulart¹, au *Catalogue des tesmoins** de leur verité pretendue, apres avoir cité saint Chrysostome attribuant a la Croix plusieurs beaux tiltres, adjouster par forme de commentaire : *Encomia Crucis Chrysostomus suo more canit, signo quod signatæ rei convenit tribuens ; ista vero postea pontificii non sine blasphemia et idolatria ad signum ipsum retulerunt ;*

(j) *en toute* — suffisance et

(k) *Les paroles des* — sages et bons sont tousjours prises sagement et en bonne part, par les sages et bons

(l) *blasphematoire* — et idolatrique

(m) *en est* — sans doute ni difficulté, du tout incapable.

(n) [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms., mais il correspond à une allusion faite ailleurs par le Saint au sujet de Simon Goulart et de son édition du *Catalogue* d'Illyricus. Voir variante (d), chap. XII, p. 185.]

(1) Francowitz Mathias Flach (Flaccus Illyricus), né en Illyrie, ministre et historien protestant (1521-1575). Goulart (ou Goulard) Simon, né à Senlis, ministre du quartier S. Gervais à Genève (1543-1628).

Catalogus testium veritatis, qui ante nostram ætatem Pontifici Romano atque Papismi erroribus reclamationunt. Postrema hac editione emendatior et duplo auctior redditus. MDXCVII, A. Candidi, Lugdunis. — Dedicatio habet literas S. G. S. (Simo Goulart Senlisiensis).

c'est a dire : « Chrysostome, a sa façon, chante les loüanges de la Croix attribuant au signe ce qui convient a la chose signifiée, mais par apres les papaux ont rapporté ces choses au signe mesme, non sans blasphemé et idolatrie; » quand j'ay veu cela, dis-je, j'ay admiré la vehemence de ceste passion qui ne permet aux novateurs de prendre en bonne part de l'Eglise Catholique les mesmes motz et les mesmes parolles qu'ilz prennent bien en bonne part de la bouche de saint Chrysostome. Qui leur a dit, je vous prie, que parlans comme saint Chrysostome, nous entendons autrement que luy ? C'est chose certaine que nous attribuons bien souvent au signe ce qui convient a la chose signifiée, comme quand nous disons : Sire, j'honore vostre sceptre, ou bien : Seigneur, j'adore vostre Croix.

En fin ce seroit bien en cest endroit ou auroit lieu la distinction tant prechée par le traitteur, de la croix tourment et de la croix instrument de tourment, car bien souvent, loüant la Croix, on n'entend pas parler du seul bois ou signe de sa Croix, ains encores des tourmens et peynes que Nostre Seigneur a souffertz. Mais le traitteur n'a garde d'employer la distinction a bien et a propos ^(o).

6. Le traitteur passe outre a se plaindre de ce qu'on appelle le Vendredi « aoré, c'est à dire adoré, à cause de l'adoration de la Croix de ce jour-la. » Or ne sçai-je bonnement si aoré veut dire adoré ou doré, ou bien, de requeste, priere et oraison, mais je dis : 1. Que ce mot ne touche sinon certaines parties de la France, ailleurs on ne l'appelle point ainsy ^(p). 2. Que c'est un nom bien appliqué, car en cest endroit adoré ne veut dire autre que veneré et honoré; or qui ne sçait que les ^(q) jours

Plainte du traitteur touchant l'honneur du Vendredi, examinée et rejetée.

(o) *instrument de tourment*, — mais il n'a garde de s'en servir a propos et a bien, ce n'est pas son dessein. Or je l'employeray a cest'intention ci apres.

(p) *de ce jour-la.* — Je dis pour responce : 1. Que cela ne touche sinon certaines parties de la France, et non l'Eglise universelle.

(q) *et honoré*; — or qui ne sçait que tout ce qui est saint est honorable et venerable? Les

esquelz se sont faites quelques saintes actions, ou bien ceux esquelz on en fait memoire, sont par tout en l'Escriture appellés tres saintz, tres celebres et venerables * ? Le Dimanche est appellé jour du Seigneur pour ce qu'il est dedié a Dieu ; saint Augustin * l'appelle venerable, comme Lactance * et saint Chrysostome ** appellent de mesme le jour de Pasques ; pourquoy ne sera venerable ^(r) le Vendredi dedié a Dieu en honneur de la Passion ? 3. Je dis de plus que la rayson principale pour laquelle ce jour-la est appellé aoré, n'est pas l'adoration exterieure de la Croix ^(s), mais la sainteté de la mort du Sauveur, laquelle y est celebree, dont l'adoration exterieure n'est qu'une protestation.

Antiquité du Vendredi Saint.

Or combien soit ancienne la celebration du Vendredi, et sur tout du Vendredi Saint, a l'honneur de la Croix, saint Chrysostome en tesmoignera ^(t) : « Commençons aujourd'huy, mes tres chers, » dit-il *, « a precher du trophee de la Croix ; honorons ceste journee, ains soyons plustost couronnés en celebrant ce jour, car la Croix n'est point honnoree par nos paroles, mays nous meriterons les couronnes de la Croix par nostre fidelle confession ; aujourd'huy la Croix a esté fichee et le monde a esté sanctifié. » Et ailleurs * : « Aujourd'huy Notre Seigneur a esté pendu en la Croix ; celebrons de nostre costé sa feste d'une trop plus grande joye pour apprendre la Croix estre la substance de toute nostre resjouissance spirituelle, car au paravant le seul nom de la croix estoit une peyne, mays maintenant il est nommé pour gloire, jadis il portoit l'horreur de condamnation, maintenant c'est un indice de salut, car la Croix est cause de toute nostre felicité. » Et plus bas * : « Ainsy saint Paul mesme a commandé que l'on celebrast feste

* Levit., xxiii, 37.

* Serm. cliv De temp.

* (Supra, c. ix.)

** Serm. vi De Resurr. 1

* Hom. ii de Cruce et latrone.

*(Hom. i de iisdem.)

* (Hom. ii de iisd.)

(r) *venerable* — et honorable, ou honoré et veneré,

(s) *n'est pas* — l'adoration de la Croix exterieure

(t) *de la Croix*, — le grand Chrisostome en est tesmoin assure

(1) Inter spuria S. Chrysost., tom. II, col. 821.

pour la Croix, adjoustant la cause en ceste sorte : *Par ce que Jesus Christ nostre Pasque a esté immolé** pour nous. Voys-tu la liesse reçeuë pour le regard de la Croix ? car en la Croix Jesus Christ a esté immolé.^(u) » Sozomene tesmoigne * que Constantin le Grand, long tems avant saint Chrysostome, « a veneré le jour du Dimanche comme celuy auquel Jesus Christ ressuscita des mortz, et le Vendredi comme celuy auquel il fut crucifié ; car il porta beaucoup d'honneur a la sainte Croix, tant pour le secours receu par la vertu d'icelle en la guerre contre les ennemis, qu'aussi pour la divine vision qu'il eut d'icelle. » Mays non seulement saint Chrysostome escrit qu'on honnoit beaucoup le Vendredi pour la Croix, ains dit ouvertement * qu'au Vendredi Saint on adoroit la Croix. « Le jour anniversaire revient qui represente la trois fois heureuse et vitale Croix de Nostre Seigneur, et la nous propose pour estre venerée, et nous fait chastes et nous rend plus robustes et promptz a la course de la carriere des saintes abstinences ; nous, dis-je, qui d'un cœur sincere et avec levres chastes^(v) la venerons : *nos qui sincero corde eam castisque labris veneramur.* » Or sus donques, quel danger y a-il d'honorer la Croix, la bayser, et de nommer le Vendredi aoré ou adoré, voire quand on le nommeroit^(w) ainsy pour l'adoration de la Croix qu'on fait ce jour-la ? Pourquoy appelloit-on le jour de Pasque, *Pasque*, sinon parce qu'en iceluy se fit le passage du Seigneur, et de ce passage prit son nom et le jour et l'immolation laquelle s'y faisoit ? Les jours prennent leur nom bien souvent de quelque action faite en

* (I Cor., v, 7.)

* L. I. c. viii ; cf. Eus. De vit. Const., l. IV, c. xviii.

* Hom. de ador. Crucis, supra.
Et de l'adoration et bayser de la Croix en iceluy.

(u) [Le Ms. donne la citation en latin avec l'addition suivante :]

Novum altare constitutum est, quia novum sacrificium atque omnibus inopinatum. [Un nouvel autel est érigé, parce qu'il y a un sacrifice nouveau et tout extraordinaire.]

(v) [En marge du Ms. :] On baisoit la Croix.

(w) *danger y a-il* — de nommer le Vendredi Saint aoré ou adoré, s'il est tressaint, s'il est venerable et honorable a cause de la Passion endurée en iceluy ? Mays quel danger i auroit-il encor quand on l'appelleroit

iceux ; aussi le Vendredi peut estre dit aoré a l'occasion de l'adoration de la Croix faite en iceluy ; mays comme on n'appelloit pas les tables, couteaux, nappes et autres appartenances de l'immolation de la Pasque du nom de Pasque (x), ainsy n'appelle-on pas aoré ni le lieu, ni l'estui, ni les doigtz, ni la main qui touchent la Croix, comme veut inferer le traitteur ¹ : la rayson est ouverte, parce que tout cela n'est pas dedié a la celebration de ceste action ou adoration comme (y) le jour ; mais le traitteur n'a ni regle ni mesure a faire des consequences, pourveu qu'elles soyent contraires a l'antiquité ce luy est tout un.

(p. 52.)

De l'honneur de la lance.

* (Ubi supra, l. I, c. ix, p. 87.)

*(Quæst. xli ad Antioch.)

(z) 7. Je dis de mesme quant a la lance, qu'elle est honorable pour avoir trempé au sang de Nostre Seigneur. Saint Ambroise confesse * que « *clavus ejus in honore est*, que le clou de Nostre Seigneur est en honneur ; » pourquoy non la lance ? aussi saint Athanase l'appelle sacree *. Que si on luy adresse quelques prieres, c'est pour exprimer un desir bien affectionné, et non pour estre ouÿ ou entendu d'icelle ; c'est de Nostre Seigneur duquel on attend la grace : si l'on en fait feste c'est pour remercier Dieu de la Passion de

(x) *faite en iceluy* ; — et comme on n'appelloit pas pour tout cela Pasque les nappes qui touchoyent l'aigneau paschal et les autres appartenances de cest'immolation

(y) *action* — et honneur comm'est

(z) 7. J'en dis de mesme quand a la lance, asçavoir, qu'ell'est digne de beaucoup d'honneur pour avoir esté tainte en un si prætieux sang. S' Ambroise confesse que *clavus ejus in honore est*, que le clou de Nostre Seigneur est en honneur ; pourquoy non la lance ? ainsy S' Athanase l'appelle sacree. Et quand a la priere qui luy est adressee, ce n'est qu'en mesme sorte que lon en adresse a la Croix, dequoy j'ay respondu ci dessus ; c'est pour exprimer un desir bien affectionné, et non pour penser estre ouÿ et entendu d'icelle. Quand a la feste de la sainte lance, on ne peut trouver mauvais qu'elle se face pour remercier Dieu de la Passion de son Filz et de son prætieux sang

(1) Allusion à ce passage du *Brief Traitté*, faisant suite au n^o 6 qui est cité chap. ix, p. 155 :

« Que si le temps auquel la Croix est adoree, est dit adoré, le lieu et « l'estui où ceste Croix sera mise sera aussi adoré, et les mains et doigtz de « ceux qui la manieront seront adorez, »

son Filz et de son sang respandu, dequoy la lance ayant esté l'instrument elle en est aussi le memorial, et en esmeut en nous la vive apprehension qui nous fait faire feste ; quoy que nos calendriers ordinaires ne font aucune mention de ceste solemnité, qui n'est aucunement commandee en l'Eglise Romaine.

J'ay donq asses deschargé l'Eglise des inepties et paroles idolatriques que le traitteur luy vouloit imposer. Il n'y a rien de si grave et bienseant dequoy Democrite ne rie, rien de si ferme dequoy Pyrrho ne doute ; la temerité de l'heretique, qui n'a ni front ni respect mays tient ses conceptions pour des divinités, se rit et mocque de toutes choses : qui des ceremonies, qui des paroles, qui du Purgatoire, qui de la Trinité, qui de l'Incarnation, qui du Baptesme, qui de l'Eucharistie, qui de l'Epistre de saint Jaques, qui des Machabees, et tous avec une esgale assurance ; ilz sont assis sur la chaire pestilente de mocquerie, leurs mocqueries empestent beaucoup plus les simples que leurs discours.

respandu, dequoy la sainte lance ayant esté l'instrument, ell'en est quand et quand le memorial et en esmeüt en nous une vive apprehension qui nous fait faire feste. Bien diray-je que l'Eglise Romaine ne fait pas ceste feste, ni nest point faite mention d'icelle aux calendriers ordinaires.

Voyla donq la sainte Eglise Catholique deschargee de toutes les inepties et paroles idolatriques que ses ennemis luy vouloyent imposer, autant que mon dessein le permet. Il ni a rien de si grave et bien formé dequoy Democrite ne rie, il ni a rien de si divin dequoy Momus ne se mocque, il ni a rien de si ferme et assuré dequoy Pirrho ne doute. La temerité des hommes n'a ni front ni respect ; mays sur tout l'heretique, qui tient ses imaginations et conceptions pour des divinités, ne laisse aucune chose dont il ne rie, mocque et doute : qui des ceremonies, qui des paroles, qui de la Trinité, qui de l'Incarnation, qui du Baptesme, qui de l'Epistre de S^t Jaques, qui des Maccabees, et tous avec un'esgale insolence et assurance ; ilz sont assis sur la chaire de pestilence et de mocquerie, leurs mocqueries empestent beaucoup plus les simples que leurs discours.

CHAPITRE XI

L'IMAGE DE LA CROIX EST DE GRANDE VERTU

Encor desplait-il au traicteur que nous appellions la Croix remede salutaire* : les Anciens l'ont ainsy appelee, et Dieu, par mille experiences, en a rendu tesmoignage. Non seulement autour de la croix ^(a) qui apparut a Constantin* estoyent escrites ces parolles, Surmonte par ceci, mais Nostre Seigneur luy commanda qu'il fist faire une pareille croix pour s'en servir comme d'une defense en bataille, dont il fit dresser son Labare, richement esmaillé, en ceste forme-la, duquel il se servoit comme d'un rempart contre tout l'effort de ses ennemis, et sur ce patron fit faire plusieurs autres croix qu'il faisoit tousjours porter en teste de son armee. Entre autres, en la bataille qu'il gagna sur Maxence, il reconneut que Dieu l'avoit tres favorablement assiste par l'enseigne de la Croix ; car estant de retour d'icelle, apres qu'il eut rendu graces a Dieu, il fit poser des escreteaux et colomnes en divers endroitz*, esquelz il declairoit a un chacun la force et vertu du signe salutaire de la Croix ; et, particulierement, il fit dresser au fin milieu d'une principale place de Rome sa statue tenant en main une grande croix, et fit inciser en carac-

* (Supra, p. 129.)
*Preuve de la vertu
de la Croix :*

* Euseb., De vit.
Const., l. I, cc.
xxviii-xxxi.

*Par l'armee de
Constantin,*

* Ibid., c. xl.

(a) *remede salutaire* : — mais pourquoi, je vous prie ? Je laisse a part l'autorité des Anciens qui l'ont ainsin appelee ; mille experiences font foy que Dieu se sert de son image pour nous delivrer de plusieurs maux et nous faire plusieurs biens. Non seulement autour de ceste croix tant signalee

teres qui ne se pouvoient effacer ceste inscription latine :

HOC SALUTARI SIGNO VERO FORTITUDINIS
INDICIO CIVITATEM VESTRAM TYRANNIDIS JUGO LIBERAVI
ET S. P. Q. R. IN LIBERTATEM VINDICANS
PRISTINÆ AMPLITUDINI ET SPLENDORI RESTITUI

C'est a dire : « J'ay delivré vostre cité du joug de tyrannie par cest estendart salutaire, marque de vraye force, et ay restabli en son ancienne splendeur et grandeur le Senat et Peuple Romain, le remettant en liberté *. » Ce fut la confession qu'il fit de la Croix vainqueresse.

* Ibid., c. xli.

Une autre fois *, combattant contre Licinius, ayant au front de son armee l'estendart de la Croix, il multiplioit tousjours les trophées de sa victoire, car par tout ou ceste enseigne fut veüe^(b), les ennemis prenoient la fuite et les vainqueurs les chassoient. Ce qu'ayant entendu l'Empereur, s'il voyoit quelque partie de son armee s'affoiblir et allanguir en quelque endroit, il commandoit que l'on y logeast ceste enseigne salutaire comme un secours asseuré pour obtenir victoire, par l'ayde de laquelle la victoire fut soudainement acquise, d'autant que les forces des combattans, par une certaine vertu divine, estoient beaucoup affermies. Et partant on deputa cinquante soldatz des plus entenduz et vaillans qui accompagnoient ordinairement l'estendart pour le prendre et porter tour a tour. Un de ces porte-enseigne, se trouvant emmi une aspre et forte escarmouche, fut si poltron qu'il abandonna ce saint drapeau, et le remit^(c) a un autre pour se pouvoir sauver des coupz ; il ne fut pas plus tost hors de la meslee et sauvegarde^(d) de la sainte enseigne, que le voyla transpercé d'une javeline au milieu du ventre, dont il meurt sur le champ. Au

* Ibid., l. II, cc. vi-ix.

(b) *par tout ou* — cest estendart de la Croix fut veu

(c) *ce saint* — estendart, et le bailla

(d) *hors* — du combat et de la protection

contraire, celuy qui print la croix au lieu de cestuy-ci, quoy qu'on luy greslast dessus une infinité de dars, ne peut onques estre offensé, les flesches venans toutes se ramasser et ficher dans l'arbre ou lance de l'estendart. Chose miraculeuse, qu'en si peu de lieu ^(e) il y eust si grande quantité de flesches, et que celuy qui le portoit demeurast ainsy sain et sauve. De la advint que Licinius, reconnoissant au vray quelle force combien divine et inexplicable il y avoit au Trophee salutaire de la Passion de Jesus Christ, il exhorta ses troupes de n'aller point contre iceluy ni le regarder, d'autant qu'il luy estoit contraire et avoit beaucoup de vigueur. Ce ne sont pas des contes de quelque vieille ; Constantin assura Eusebe de tout ceci, et Eusebe l'a despuys ^(f) escrit, duquel j'ay presque suivi les propres paroles *. De mesme, les Scythes et Sauromates qui avoyent rendu tributaires les empereurs precedens, furent reduitz sous l'Empire par Constantin, qui dressa contre eux ceste mesme enseigne triomphante, se confiant en l'ayde de son Sauveur ; et partant il vouloit que sur les armes on gravast le signe du Trophee salutaire, et qu'on le portast en teste de son armee : c'est encor un recit d'Eusebe *. ^(g)

* L. II, c. xvi.

* L. IV, cc. v, xxi.

Par le roy Oswald

Le roy Oswald, devant que combattre contre les barbares, dressa une grande croix de bois, et s'estant mis a genoux avec toute son armee, obtint de Dieu la victoire qu'il eut sur le champ ; despuys, grand nombre de miracles se firent en ce lieu la, plusieurs mesme venoyent prendre des petites buches du bois de ceste croix, lesquelles ilz plongeoyent dans l'eau qu'ilz faisoyent boire aux hommes et animaux malades, et soudain ilz estoyent gueris ; Bothelmus, religieux

Et Bothelmus,

(e) *ou lance* — de l'enseigne. Chose miraculeuse, qu'en si peu de lieu que contenoit cet estendart

(f) *beaucoup de* — vertu. Ce ne sont pas des contes de quelque vieille ; le grand empereur Constantin tesmoignoit asseurement tout ceci a Eusebe, qui despuys le mit en

(g) *d'Eusebe.* — Voyla pas un grand tesmoignage pour la vertu de la Croix ?

d'Hagulstadt, s'estant brisé et rompu le bras, appliqua sur soy certaine racleure de ce bois et tout incontinent il fut guéri : Bede le Venerable * est mon autheur. Combien de merveilles furent faites par l'image du Crucifix en la ville de Berite au rapport de saint Athanase * ? Apres la mort de Julien l'apostat, se fit un si grand tremblement de terre que la mer sortant de ses propres bornes, il sembloit que Dieu menaçast le monde d'un deluge universel ; les citoyens d'Epidaure, estonnés de cela, accoururent a saint Hilarion, qui pour lhors estoit en ce païs la, et le mirent au rivage, ou, tout aussi tost qu'il eut fait trois signes de Croix au sable, la mer qui s'estoit tant enflee, demeura ferme devant luy, et apres avoir fait grand bruit se retira petit a petit en elle mesme : saint Hierosme en est le tesmoin *.

* Hist. Eccl. Angl., l. III, c. II.

* Supra, c. III.

Par S. Hilarion,

*(In vit. S. Hilar.)

Par les infideles.

Cosroes envoya certains Turcz marqués a Constantinople ; l'Empereur, voyant qu'ilz portoyent l'image de la croix au front, s'enquit d'eux pourquoy ilz portoyent ce signe duquel au reste ilz ne tenoyent conte ; ilz respondirent que jadis en Perse estoit advenuë une grande peste, contre laquelle certains Chrestiens qui estoyent parmi eux leur baillerent pour remede de faire ce signe la : c'est Nicephore Calixte qui le dit *. Les habitans d'une certaine ville du Japon, ayans apprins par l'experience et par les Portugois qui y estoyent que la Croix servoit de grand ^(h) remede contre les diables, firent dresser des croix en presque toutes leurs maysons, avant mesme qu'ilz fussent Chrestiens, au rapport du grand François Xavier * (i). Ainsy saint Chrysostome raconte que de son tems on marquoit de la Croix les maysons, les navires, les chemins, les lictz, les cors des animaux malades, et ceux qui estoyent possedés du diable, « tant chacun tire a soy, » dit-il *, « ce don admirable. » « Peignons la Croix en nos portes, » disoit

* L. XVIII, c. XX.

* In epist. (ad calcem Hist. Indic. Maffæi.)

* Supra, c. VI.

(h) *de grand* — et pregnant

(i) *François Xavier* — en une sienne lettre escrite a ses compagnons d'Europe.

* De ver. pœn., c. III. saint Ephrem *, « armons-nous de ceste armeure invincible des Chrestiens, car a la veuë de ceste enseigne les puissances contraires estans espouvantees se retirent. » La rayson de leur retraite est parce que,

* Catech. XIII, 36. comme dit saint Cyrille *, (j) « quand ilz voyent la Croix ilz se resouviennent du Crucifix, ilz craignent Celuy qui a brisé la teste du dragon ; » « et si la veuë seule

* (Hom. LV, al. LIV, in Matt.) d'un gibbet, » dit saint Chrysostome *, « nous fait horreur, combien devons-nous croire que le diable ayt de frayeur quand il voit la lance par laquelle il a receu le coup mortel » ? Je ne veux pas oublier a dire que parmi

* Montaigne, Essais, l. II, c. XII. les barbares des Indes *, long tems avant nostre aage, on trouva ceste marque de l'Évangile ; nos croix y estoyent en diverses façons en credit, on en honnoroit les sepultures, on les appliquoit a se defendre des visions nocturnes et a les mettre sur les couches des enfans contre les enchantemens.

(p. 57.)

Or le traiteur, produisant fort froidement ce que Sozomene dit de la vertu de la Croix portee en l'armée de Constantin, parle en ceste sorte : « Il reste un tesmoignage du premier livre de Sozomene, chap. 4, « où il est dit que les soldats de Constantin ont grandement honoré son estendard fait en forme de croix, « et que quelques miracles ont esté faits parmi eux. » Voyla une objection bien extenuée ; le discours de Sozomene est bien autre que cela, mais je l'ay desja recité ailleurs *, et (k) quoy que le traiteur se fasse beau jeu, si ne laisse-il pas d'estre bien empesché a respondre. Il dit donq que le recit de Sozomene « estant confessé, « ne conclud pas qu'on doive adorer la croix materielle ; « car quand ils l'auroient adoree ou auroient fait chose « non faisable, c'est chose resoluë qu'ils ne doivent

* Supra, c. VIII.

(j) *se retirent.* — Et la rayson pour laquelle les Diabes craignent la Croix n'est autre sinon celle que dit saint Cyrille :

(k) *bien extenuée* ; — je proposerois volontiers le beau discours que Sozomene fait en cest endroit, pour monstrier combien le traiteur est rusé de le proposer si maigrement pour luy lever la force qu'il a contre ses inepties ; mais je l'ay desja recité ailleurs, et comme que ce soit,

« estre imitez. » Mais que ne parles-vous franchement, o traiteur ? ou ilz l'ont adoree ou non. Si vous dites que non, convainques donq Sozomene et plusieurs autres autheurs de fauseté, et quelz tesmoins aves-vous pour leur opposer ? que s'ilz l'ont adoree, confesses que nous ne faisons que ce qui se faisoit ^(l) en la plus pure Eglise. Ilz auroyent fait, ce dites-vous, chose non faisable ; vous parles a credit et ne le sçauries prouver ^(m). Quel pouvoir aves-vous de juger si rigoureusement ces vieux Chrestiens et les autheurs qui les loënt ?

Après ceste ⁽ⁿ⁾ response le traiteur nous veut rejeter dessus nostre propre argument en ceste sorte : « La conclusion peut estre faite au contraire, assavoir, si la Croix doit estre adoree pource qu'elle fait miracle, il s'ensuit que la croix qui ne fait pas miracle ne doit estre adoree. Or est-il certain que de cent mille croix il ne s'en trouvera trois qui facent miracle, quand bien on advouëra les contes qu'on en fait, comme l'effect le monstre et les histoires des exorcistes le conferment. » Voyla pas une ignorance lourde ^(o) ? Le formel et premier fondement pour lequel la Croix est honorable c'est la representation de Jesus Christ crucifié, que toutes les croix font autant l'une que l'autre ; mays outre cela il y a des autres particulieres et secondes raysons qui rendent une croix plus honorable et desirable que l'autre : si non seulement elle represente Nostre Seigneur, mays a esté touchee par iceluy ou par ses Saintz, ou a esté ^(p) employee a quelque

Objection du traiteur.
(pp. 57 et 58.)

(l) *confesses* — franchement que nous ne faisons pas en cest endroit autre que ce qui a esté fait

(m) *chose non faisable* ; — je le nie, et vous ne l'aves encores point prouvé et n'est pas en vostre pouvoir de le faire sinon que vos opinions passent pour des arrestz en l'Eglise.

(n) *rigoureusement ces* — anciens Chrestiens, et Sozomene mesme qui les loë ? Après ceste lourde

(o) *le conferment.* » — N'est ce pas une ignorance intolerable en un traiteur qui fait tant l'honneste homme ?

(p) *ses Saintz*, — elle sera encores honorable pour ceste occasion comme sainte relique ; si Dieu l'a

œuvre miraculeuse, certes elle en sera d'autant plus honorable, mais quand ni l'un ni l'autre ne se rencontreroit, l'image de la Croix ne laisseroit pourtant d'estre sainte a cause de sa representation (q). Si donq on me demande pourquoy j'honore l'image de la Croix, j'apporteray ces deux raysons : parce qu'elle est une remembrance (r) de Jesus Christ crucifié, et parce que Dieu fait bien souvent des merveilles par icelle, comme par un outil sacré (s) ; mais la premiere rayson est la principale et sert de rayson a la seconde, car la Croix ne represente pas la Passion parce que Dieu fait miracles par icelle, mais au contraire Dieu se sert plustost de la Croix pour faire des miracles que de plusieurs autres choses, parce que c'est l'image de sa Passion. Ainsy, a qui demanderoit pourquoy les Genazareens desiroyent si ardemment de toucher le seul bord ou frange de la robe de Nostre Seigneur *, on respondroit que c'est d'autant qu'ilz tenoyent ceste robe comme instrument de miracles et guerisons. Que si on demandoit encores pourquoy ilz avoyent ceste honorable conception de ceste robe-la plustost que des autres, sans doute que c'est parce qu'elle appartenoit a Nostre Seigneur (t). La robe et la Croix appartiennent premierement a Nostre Seigneur, voyla la source de leur dignité ; que si par apres il s'en sert a miracle, c'est un ruisseau de ceste source. Ce n'est (u) pas tant sanctifier et honorer une chose de s'en servir a chose sainte, comme c'est la declairer sainte et honorable. La Croix donq de Jesus Christ est honorable parce qu'elle est une appartenance sacree d'iceluy, mais elle est d'autant plus declairee

* (Matt., xiv, 36.)

(q) *de sa representation* — pour laquelle mesme ell'est plus tost employee a miracle que l'image de quelqu'autre bois.

(r) *deux raysons* — principales : par ce qu'ell'est une sainte remembrance et memorial

(s) *sacre-saint*

(t) *Nostre Seigneur* — voyci donq le fondement de cest honneur.

(u) *leur dignité* ; — puy il s'en sert a miracle, voyla l'un des ruisseaux ; il ne s'en sert pas avant qu'elles luy appartiennent, mais apres. Aussi n'est ce

telle, que Nostre Seigneur l'emploie a miracle : le miracle donq n'est ni le seul ni le principal fondement de la dignité de la Croix, c'est plustost un effect et consequence d'icelle. *Les* ^(v) *prelatz qui font leur devoir sont dignes de double honneur* * ; et, je vous prie, * (I Tim., v, 17.) ceux qui ne font leur devoir doivent-ils estre mesprisés ? Au contraire saint Paul tesmoigne qu'on leur doit, ce nonobstant, honneur et reverence ; la rayson est parce que leur bonne vie n'est pas la totale cause du devoir que l'on a de ces honneurs, mays la dignité du grade qu'ilz tiennent sur nous.

Pline et Mathiole ¹ nous descrivent une herbe propre contre la peste, la colique, la gravelle, nous voyla a la cultiver pretieusement en nos jardins ; peut estre neanmoins que de mille millions de plantes de ceste espece la, ^(w) il n'y en aura pas trois qui ayent fait les operations que ces auteurs nous en promettent : nous les prisons donq toutes parce qu'estans de mesme sorte et espece que les trois ou quatre qui ont fait operation, elles sont aussi de mesme valeur ou qualité. Hé pour Dieu, nos anciens Peres, arboristes spirituelz, nous descrivent la Croix pour un arbre tout pretieux, propre a la guerison et remede de nos maux, et sur tout des diableries ^(x) et enchantemens ; ilz nous font foy de plusieurs

(v) *l'emploie a miracle* — Certes si la Croix n'estoit honorable, sinon entant qu'ell'est instrument de miracles, il y auroit quelqu'apparence en l'objection que ce traitteur nous fait ; mays puyisque ce n'est la ni le seul ni le principal fondement de sa dignité, le discours du traitteur est indigne d'estre consideré. Les prestres et

(w) Mais quoy, ne prise-on pas les arbres et les plantes qui ont propriété de guerir de quelques maladies, quoy que jamais nous n'en ayons eu aucune experience ? Mathiole, Pline et ces autres nous descriront un'herbe bonne contre la peste, la cholique, la gravelle ; nous la foulions aux piedz au paravant, maintenant nous la cultivons dans nos jardins ; de cest'espece d'herbe, peut estre de cent mille plantes

(x) *nos anciens Peres*, — herboristes spirituelz, nous ont-ils pas descrite la Croix pour le plus pretieux arbre du monde, propre a la guerison et remede de nos maux, et sur tout des sorceries, impietés

(1) Mattioli Petrus Andr., médecin célèbre, docteur en l'Université de Padoue (1500-1577). *Commentaria in VI Libros Dioscoridis*. Venetiis, Valgrisi, 1565.

asseurees experiences et preuves qu'ilz en ont faites : pourquoy ne priserons-nous toutes les croix, qui sont arbres de mesme espece et sorte que celles qui firent jadis miracle ? pourquoy ne les jugerons-nous de mesme qualité et propriété puyqu'elles sont de mesme forme et figure ? Si ce n'est pas a tout propos et indifferement que la Croix fait miracle, ce n'est pas qu'elle n'ait autant de vertu en nos armées qu'en celle de Constantin, mais que nous n'avons pas tant de disposition qu'on avoit alors, ou que le souverain (y) Medecin qui applique cest arbre salutaire ne juge pas expedient de l'appliquer a tel effect ; (z) mais c'est sans doute, qu'ayant tous-jours une mesme forme de représenter la Passion, elle a tous-jours aussi une mesme vigueur et force autant qu'il est en soy. Ainsy Constantin vit autour de la seule croix qui lui apparut au ciel ces motz : Surmonte par ce signe ; mais cela ne s'entendoit pas seulement de la

(y) *de vertu* — entre les mains de nos soldatz et enseignes qu'ell'avoit, portée par les gens d'armes de Constantin, mais que nous n'avons pas tant de disposition qu'ilz avoyent, ou que le grand

(z) Ni les choses mesmes naturelles, en leur plus grande vigueur, ne produisent pas, le plus souvent, leurs effectz selon leur pouvoir ; le medecin rabbat et esmousse leur force, le malade n'observant pas les regles les rend bien souvent inutiles, les faudra-il pour cela rejeter ? Pour vray, entre les gens de jugement, la valeur et dignité de toute une espece et sorte de choses se connoit asses bien par la valeur et dignité de quelques particuliers et individuz, quand la valeur et dignité prend sa source de la forme. Or, quand a la dignité de la Croix, elle depend de la forme, entant qu'elle représente la Passion du Sauveur, et non de la matiere ; si que la propriété de faire miracles, qu'on a decouverte en plusieurs croix, rend honorables toutes les autres avant mesme qu'on y ait veu autres miracles, dautant que l'unité et identité de forme tesmoigne asses l'identité et unité de qualité.

Le medecin qui te montre une herbe propre a chasser les vers et guerir de la morsure du serpent n'entend pas de celle seule quil te montre en son jardin ; cela se rapporte a toute l'espece de cest'herbe, autant a de pouvoir celle qui croist chez toy et chez tes voisins. Les Peres qui te parlent et tesmoignent de la vertu et vigueur de la Croix entendent de toutes les croix faites pour représenter le mistere de la Passion : la mesme vertu est en toutes, mais les effectz ne sont pas egaux, selon la sainte disposition du bon plaisir de Dieu. Ainsy Constantin vit autour de la croix qui luy apparut au ciel : Surmonte en ce signe ; mais cela ne s'entendoit pas de ceste figure de croix

croix particuliere qui estoit au ciel, ains encor des autres pareilles. Et de fait, au tems que Constantin combattoit, ceste croix celeste n'estoit plus en estre, ains le Labare et autres croix patronnees sur icelle, differentes voirement quant a la matiere et individu, mais de mesme espece quant a la forme.

(a') Au demeurant, quand le traitteur allegue les histoires des exorcistes, je ne sçay ou il a l'esprit ; car puysque ainsy est, que de chasser les diables est une marque qui suit les croyans et l'Eglise, et que parmi les Reformeurs il ne se voit ni exorciste ni aucune guerison de demoniaques, il devoit meshui reconnoistre ou est la vraye Eglise : or cela est hors de nostre sujet. Mais quant aux exorcismes « du tant saint et renommé docteur Picard « et autres Sorbonistes » ou du « moine de saint Benoist « mené à Rome par le cardinal Gondy » qui ne peuvent sortir leur effect, ainsy que dit le traitteur, ce n'est pas grand' merveille ; l'oraison de saint Paul ne valut rien moins pour n'avoir obtenu le bannissement de cest esprit charnel ; l'oraison obtient les miracles, mais non pas tousjours ni infalliblement, et ne faut pour cela mespriser sa vertu. C'est grand cas que cest homme trouve estrange que nos exorcistes ne chassent pas tousjours les diables des cors, et ne voudroit pas qu'on

Allegation du traitteur

(p. 58.)

Retorquee sur luy et confutee.

particuliere qui estoit au ciel, ains encor des autres pareilles. Et d'effect, au tems que Constantin combattoit, ceste croix cœleste n'estoit plus en estre, mais le Labare et autres croix patronnees sur celle-la, differentes voirement en matieres, mais de mesme espece quand a la forme. Tu surmonteras par ce signe : non pas seulement par cest individu et particulier formé au ciel, mais par ce mesme signe exprimé et formé sur l'or, le bois et autres matieres inferieures ; car ce signe au ciel, et ceux-la en terre, ne sont qu'un en forme et espece, quoy que differens individuz particuliers, et quand a la matiere. Il faut ainsy descendre a ces menues pensees de logique, pour suivre nostre victoire par tout-la ou l'ennemi se cuide eschapper.

(a') Quand aux exorcismes du bon et renommé docteur Picard et autres Sorbonistes qui ne peuvent sortir leur effect, ce n'est pas grand' merveille ; l'oraison de S^t Pol ne valut rien moins pour n'avoir obtenu le bannissement de cest esprit charnel ; l'oraison obtient les miracles, mais non tousjours ni infalliblement, et neanmoins il ne faut pour cela la mespriser ni sa vertu. C'est grand cas ; vous nous voules faire trouver estrange que nos exorcistes ne chassent pas infalliblement tous les Diables des cors possédés, et vous ne

trouvast estrange que les ministres n'en chasserent jamais un seul. Les Peres se sont contentés, pour prouver la vertu de la Croix, de tesmoigner que les diables la craignent et en sont tormentés, et cest homme veut qu'infalliblement elle les chasse. Et quoy? si le cors est tormenté par le demon affin que l'esprit du possédé soit sauvé (comme parle l'Apostre *), voudries-vous que l'exorcisme ou la priere empeschast cest effect? *Vous erres, n'entendans ni les Escritures ni la vertu de*

* (I Cor., v, 5.)

* (Matt., xxii, 29.)

(p. 58.)

Dieu *. Cependant, Picard ¹ que vous appellez saint par moquerie, l'estoit a bon escient pour le zele qu'il avoit au service de Dieu; la Sorbonne vous desplait tous-jours, aussi est-ce un arsenal infallible contre vos academies. Et n'est pas vray que les croix de Rome soyent plus saintes que les autres, comme vous dites en gossant, car elles n'ont point d'autre qualité que celles des autres provinces, ni ne sont le siege de la sainteté plus que les autres; leur sainteté c'est le rapport qu'elles ont a Jesus Christ, lequel elles representent ou qu'elles soyent, et ne sont point le siege du Pape (duquel sans doute vous avies envie de parler, o petit traitteur, si un peu de

voules pas que nous trouvions estrange que vos ministres n'en chassent pas un seul de tous. Les Anciens se sont bien contentés, pour prouver la vertu de la Croix, de dire et tesmoigner que les Diables la craignent, qu'ilz en sont tormentés et vexés, et vous voules qu'infalliblement elle les chasse. Et quoy? si le cors est tormenté par le Diable affin que l'esprit du possédé soit sauvé, comme parle l'Apostre, voudries-vous que l'exorcisme ou la priere empeschast cest effect? *Vous erres, n'entendans ni les Escritures ni la vertu de Dieu.* Au demeurant, je dis qu'ouy, que Picard estoit estimé saint et grand personnage pour le zele et grande affection qu'il avoit au service de Dieu. Les Sorbonistes vous ennuyent, leur nom vous est desplaisant; ce n'est pas merveille, c'est un arsenal infallible contre vos congregations ministrales. Les croix de Romme n'ont pas autre sainteté que les autres, car elles n'ont point d'autre qualité que les autres, ni ne sont le siege de la sainteté plus que les autres. Toutes les Croix de Jesuschrist sont sieges de Jesuschrist qui est un par tout, et non pas siege du Pape (duquel vous avies envie de parler, si un peu de honte de sortir ainsy hors de propos ne vous eut

(1) Picard (Le Picart) François, 1504-1556, Docteur de Sorbonne et Doyen de S. Germain l'Auxerrois.

honte de sortir ainsy hors de propos ne vous eust retenu pour ce coup), du Pape, dis-je, lequel estant appellé *Sainteté* pour l'excellence de l'office qu'il a au service de Jesus Christ en l'Eglise, se tient neanmoins pour bien honoré d'honorer le seul signe de ceste premiere, absolue et souveraine Sainteté qui est Jesus Christ crucifié.

saysi pour ce coup), du Pape, dis je, lequel estant appellé *Sainteté* pour l'excellence de l'office qu'il a au service de Jesuschrist en son Eglise et neanmoins se tient pour bien honoré d'honorer le seul signe de ceste premiere, absolue et sauveraine sainteté de Jesuschrist crucifié.

CHAPITRE XII

LA CROIX A TOUS-JOURS ESTÉ DESIREE, ET DU TESMOIGNAGE

D'ARNOBE

Croix desiree.

* (Supra, c. vii.)

La vertu que les Anciens ont remarquee en la Croix, outre la chere et pretieuse memoire de la Passion, la leur a rendue extremement desirable et, comme parle saint Chrysostome *, « de celle ^(a) que chacun avoit en horreur, on en cherche si ardemment la figure. C'est une estrange grace, personne ne se confond, personne ne se donne honte pensant que ç'a esté l'enseigne d'une mort maudite ; au contraire, chacun s'en tient pour mieux paré que par les couronnes, joyaux et carquans, et non seulement elle n'est point fuie, mais elle est desiree et aymee, et chacun est soigneux d'icelle et par tout elle resplendit. » Icy joignent ^(b) les exhortations que l'ancien Origene et saint Ephrem, avec plusieurs autres, font pour recommander l'usage de la Croix ; et partant, dit le premier * : « Levons joyeux ce signe sur nos espales, portons ces estendars des victoires ; les diables les voyans, trembleront. » « Peignons, » dit le second *, « ce signe

* (Ubi supra, c. x, p. 164.)

* (Cap. præced.)

(a) Or puysque Dieu a voulu si souvent honorer l'image de la Croix l'eslevant a son service es operations miraculeuses, ce n'est pas merveille si toute l'antiquité en a fait tant de conte, et l'a si fort desiree : « De celle

(p. 45.)

(b) *elle resplendit.* » — Ce sont les paroles de S' Chrisost., qui monstrent combien est veritable ce que le traitteur avoit confessé, que les Anciens apposoyent la Croix en toutes choses et tous lieux comme une marque honorable, et qu'on la portoit par tout pour testifier du triomphe de Christ ; et au contraire, combien est inepte ce qu'il fait dire aux mesmes Anciens, quilz n'honoroyent ni desiroyent avoir des croix. Hé, je vous prie, a quoy se peuvent rapporter

vivifique en nos portes ; » fichons et gravons, dit saint Chrysostome *, « avec grand soin la Croix au dedans * (Supra, c. vii.) des maysons, es murailles, es fenestres. » « Pour vray, nous adorons la figure de la Croix la composans de deux bois, » dit en termes expres le grand Athanase *. * (Supra, c. ii.)

Si est-ce, dit le petit traitteur ^(c), que « ces mots expres *Objection du trait-* « se lisent au huictieme livre d'Arnohe, respondant à *teur.* « l'objection des Payens qui blasmoient les Chrestiens (pp. 49 et 50.) « comme s'ils eussent honoré la Croix : nous n'honorons « ni ne desirons d'avoir des croix. » Je viens de rencontrer ceste mesme objection en Illyricus au livre X du *Catalogue des tesmoins de la verité* pretendue, qui est, ce me semble, le lieu ou ce traitteur l'a puysee ; mays il ne la coupe pas du tout si courte que cestuy-cy. « Arnohe, » dit-il, « qui vivoit l'an 330, livre VIII *Contre les Gentilz*, refutant ceste calomnie comme si les Chrestiens eussent adoré les croix (lesquelles ilz faisoient en l'air a fin d'estre reconneuz par ceste profession exterieure d'avec les payens), respond en ceste sorte : Nous n'honorons ni desirons les croix, vous voirement qui consacres des dieux de bois, adores par fortune des croix de bois comme parties de vos dieux. » Or ^(d) je remarque que ces deux livres reformés ont ceste contrariété, que ce que le petit traitteur ^(e) applique aux croix

(c) Si est-ce, dit le traitteur

(d) *ceste mesme objection* — au livre dixiesme du *Catalogue des tesmoins de la verité reformee*, contre le Pape, qui est, ce me semble, le lieu ou ce traitteur la puysee ; mays il ne la coupe pas du tout si court que cestuy-ci, car il cite en ceste sorte : *Arnobius qui vixit anno 330...* [A la suite des paroles d'Illyricus, se trouve cette allusion, signalée p. 166, (n), au sujet de Simon Goulart :] L'auteur de ce *Catalogue* est ce grand parleur et faiseur de contes, Illiricus ; mais un certain autre reformé, qui met ces lettres S. G. S. pour son nom, en est le reformeur, restaurateur et augmentateur. Je proteste que mes yeux ne virent onques escrit plus fade, mol, faux et inepte ; il entreprend de tirer en tesmoignage contre l'Eglise Catholique toutes sortes d'auteurs, jusques a S' Thomas d'Acquin, S' Bonaventure, Scotus, Durandus. Mays ce quil en produit n'a aucune vigueur ni force contre nous, et fait toucher au doigt l'extreme disette que ces reformeurs ont de tesmoignages d'antiquité, puysque ilz empruntent les noms des anciens et recens docteurs avec si peu d'apparence et si faulses enseignes comm'ilz font. Or bien,

(e) *le petit* — traitté

materielles, le *Catalogue* l'assigne au signe fait en l'air, mays ilz n'ont qu'une intention, de contredire a l'Eglise : l'un ne veut confesser ce qui est presupposé en l'objection des payens, a sçavoir, que les Chrestiens eussent si anciennement des croix en matiere subsistante, et l'autre, le confessant, veut monstrier par la qu'il ne les faut point honorer. Mays pour venir a mon propos, prenons, je vous prie, ^(f) rayson en payement. Est-il raysonnable que ce traitteur qui, a plusieurs passages de saint Augustin, ne respond autre sinon que les livres allegués ne sont pas de saint Augustin, sans autre rayson sinon qu'Erasme et les docteurs de Louvain l'ont ainsy jugé, est-il raysonnable, dis-je, qu'il soit receu a produire un huitiesme livre d'Arnobe *Contre les Gentilz*, puysque c'est chose asseuree qu'Arnobe n'en a escrit que sept ? A l'aventure que le traitteur ne sçavoit pas ceci ; mais un homme si aigre et chagrin a censurer les ^(g) autres, ne peut estre excusé par l'ignorance, laquelle ne sert qu'aux humbles. Voyci les paroles de saint Hierosme *, qui estoit tout voysin d'Arnobe : ^(h) « Arnobe, » dit-il, « a basti sept livres contre les Gentilz, et autant son disciple Lactance. » Si j'estois autant indigent de droit et de rayson que le traitteur, je m'arresterois la sans apporter autre response ⁽ⁱ⁾.

Response premiere.

* (Ep. LXX, ad Magnum.)

(f) *contredire a l'Eglise* : — le *Catalogue* applique les paroles de son Arnobe au signe de la Croix fait en l'air, par ce qu'il luy fache de confesser ce qui est presupposé en l'objection des payens, a sçavoir, que les Chrestiens eussent si anciennement des croix en matiere subsistante ; le *Traitté* l'applique aux croix materielles, par ce qu'il luy semble que ce tesmoignage sert a son propos pour monstrier qu'anciennement la Croix n'estoit pas honnoree par mi les Chrestiens. Mays, pour venir a mon propos, pour Dieu, prenes

(g) *que sept ?* — Peut estre que le traitteur ne le sçavoit pas, mais un homme si aigre et chagrin a censurer les escrits des

(h) *qu'aux humbles.* — Ce n'est pas par le tesmoignage d'un Erasme ni autres, qui ont vescu les douze cens ans apres les autheurs de la phrase et stile desquelz ilz veulent juger, que je veux monstrier ce huitiesme Livre n'estre d'Arnobe ; c'est S^t Hierosme, tout voysin d'Arnobe, qui est mon autheur, en l'epistre *ad Magnum* :

(i) *Lactance.* » — Si j'avois autant besoin de rayson et droit que mon traitteur, je m'arresterois la sans apporter autre response au dire de ce huitiesme Livre, sinon disant qu'il n'est pas d'Arnobe.

Mais je dis en second lieu, que quand ce huitiesme *Seconde.* Livre seroit d'Arnobé, si ne faudroit-il pas l'entendre si cruement et dire (j) que les Chrestiens de ce tems-la ne desirassent ni n'honorassent les croix en aucune façon. Ma rayson est claire ; on ne (k) sçauroit nier que tout a l'environ du tems d'Arnobé les Chrestiens dresseoyent, honoroyent et desiroyent les croix. « Arnobé, » dit Illyricus, (l) « vivoit environ l'an 330 » : environ ce tems-la vivoyent Constantin le Grand, saint Athanase, saint Anthoine, saint Hilarion, Lactance Firmien ; un peu auparavant vivoyent Origene, Tertullien, Justin le Martyr ; un peu apres, saint Chrysostome, saint Hierosme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Ephrem : Constantin fait dresser des croix pour se rendre aggreable aux Chrestiens, et les rend adorables a ses soldatz ; saint Athanase proteste que les Chrestiens adorent la Croix, et que c'est un pregnant remede contre les diables ; saint Hilarion l'employe contre les desbordemens de la mer ; Lactance, disciple d'Arnobé, fait un chapitre tout entier de la vertu de la Croix * ; Origene exhorte qu'on s'arme de la sainte Croix ; Tertullien confesse que les Chrestiens sont religieux de la Croix, autant en fait Justin le Martyr ; saint Chrysostome en parle comme nous avons veu, et saint Ephrem aussi ; (m) saint Ambroise assure * qu'en

* Divin. Instit., l. IV, (de vera sap.) c. xxvii. Alii ubi supra.

* Serm. XLIII 1.

(j) *si cruement* — que de penser

(k) *est claire* ; — c'est chose toute certaine, et homme ne le

(l) *dit Illyricus*, — ou son augmentateur,

(m) *aggreable aux Chrestiens*, — comme le traitteur l'a confessé, il les rend adorables a ses soldatz, comm'il a esté deduit ci devant ; S^t Athanase proteste haut et clair que tous les Chrestiens adorent la Croix, et que ce signe est un pregnant remede contre les Diabes ; S^t Anthoine en dit de mesme ; S^t Hilarion l'employe contre les desbordemens de la mer, comme un remede prompt et salutaire ; Lactance Firmien, disciple d'Arnobé, fait un beau chapitre tout entier a l'honneur du signe de la Croix et de sa vertu ; Origene exhorte vivement qu'on se couvre de la sainte Croix ; Tertulien confesse que les Chrestiens sont religieux de la Croix, aussi bien que Minutius Fœlix, Justin le Martir et plusieurs autres tres anciens ; S^t Chrysostome en mill'endroits en parle tres vivement pour recommander son honneur ;

(1) Hodie hom. LXXXIX inter homilias S. Maximi Turonensis.

ce signe de Jesus Christ gist le bon heur et prosperité de tous nos affaires ; saint Hierosme louë Paula prosternee devant la Croix ; saint Augustin tesmoigne que ceste Croix est employee en tout ce qui concerne nostre salut : n'ay-je pas donq rayson ⁽ⁿ⁾ de dire ce que saint Augustin * dit a Julien, qui alleguoit saint Chrysostome contre la croyance des Catholiques : *Itane, dit-il, ista verba sancti Joannis Episcopi audes tanquam e contrario tot taliumque sententiis collegarum ejus opponere, eumque ab illorum concordissima societate sejungere et eis adversarium constituere?* Sera-il donq dit, petit traitteur, qu'il faille apposer ^(o) ces paroles d'Arnobe « comme contraires a tant et de telles sentences de ses collegues, et le separer de leur tres accordante compaignie, et le leur constituer ennemy et adversaire » ? Pour vray, si Arnobe vouloit que la Croix ne fust aucunement ni desiree ni honnoree, il desmentiroit tous les autres ; si au contraire les autres Peres vouloyent que la Croix fust desiree et honnoree de toute sorte d'honneur et en toute façon, ilz desmentiroyent Arnobe, ou l'auteur du Livre que le traitteur luy attribue ^(p). Ne les mettons pas en ces dissensions, baillons a leur dire un sens commode par lequel ilz ne s'offensent point les uns les autres, accommodons-les ensemble s'il se peut faire, et demeurons avec eux ; c'est la vraye regle de bien lire les Anciens.

La Croix donq a esté honnoree et desiree ; ^(q) cela ne se peut nier absolument, nous en avons trop de tesmoignages, il le faut seulement bien entendre. Ell'a certes esté honnoree, non d'un honneur civil, car elle n'a point

(n) *nostre salut* — Hé, je vous prie, n'ay-je pas rayson

(o) *donq dit*, — o traitteur, que vous osies opposer

(p) *Pour vray*, — si l'auteur du 8 Livre attribué a Arnobe veut que la Croix ne fut aucunement ni desiree ni honnoree, il desment ceste grande troupe de Peres que j'ay cotté, et un'innombrable multitude d'autres. Si au contraire ces autres Peres veulent que la Croix fut desiree et honnoree de toute sorte d'honneur et desir, et en toutes façons, ilz desmentiront cest autheur-la.

(q) *a esté* — desiree et honnoree entre les plus anciens Chrestiens ; certes

d'excellence civile qui le merite, ni d'un honneur religieux absolu et supreme, car elle n'a point d'excellence absolue et supreme, mais d'un honneur religieux subalterne, moyen et relatif, comme son excellence est vraiment religieuse, mais dependante, et puisee du rapport ^(r), appartenance et proportion qu'elle a au Crucifix. Au rebours, la Croix n'a pas esté desirée ni honnoree comme une divinité ou comme les idoles, ce qui n'est point contraire a ce qu'ont dit les Anciens ^(s). Les Gentilz donques qui voyoyent la Croix estre en honneur parmi les Chrestiens, croyoyent qu'elle fust tenue pour Dieu comme leurs idoles, et le reprochoyent aux Chrestiens. Arnobe ^(t), visant a l'intention des accusateurs plus qu'a leurs paroles, nie tout a fait leur dire : « Nous ne desirons pas, » dit-il, « les croix ni ne les honorons ; » cela s'entend en la sorte et qualité que vous cuidez et selon ¹ le sens de vostre accusation. Il arrive souvent de respondre plus a l'intention qu'aux paroles, et c'est la rayson ^(u) de bailler plustost tout autre sens a la parole d'un homme de bien, que de le luy bailler faux et menteur, tel que seroit celuy d'Arnobe s'il contredisoit au reste des auteurs anciens ^(v).

Si ne veux-je pas laisser a dire quel est l'auteur de ce huitiesme Livre que le traitteur a cité, qui est certes

Responses precedentes confirmees.

(r) *et puisee* — de la relation

(s) *n'a pas esté* — honnoree ni desirée ; cela peut avoir un bon sens et veritable, non contraire a ce qu'ont dit ces Anciens, car il est vray qu'elle n'a pas esté desirée ni honnoree comme une divinité ou comme les idoles.

(t) *aux Chrestiens*. — L'auteur du 8 Livre attribué a Arnobe

(u) *vostre accusation*. — Dont voulant rejeter leur accusation sur eux mesmes : « Vous au contraire qui consacres des dieux de bois, adores aussi peut estre les croix de boys, comme partie de vos dieux. » Voyez vous qu'il parle de l'honneur et desir d'une chose comme de dieu et idole ? Certes, il arrive bien souvent de respondre plus a l'intention de celuy qui interroge ou demande qu'a ses paroles, et est rayson

(v) *seroit celuy* — de l'auteur du huitiesme Livre contre les Gentilz, s'il contredisoit au reste des auteurs anciens. [La fin du chapitre ne se trouve pas au Ms.]

(1) Corrigé d'après le Ms. et les *errata* de 1603. Ce passage se lit ainsi dans toutes les éditions : « cela ne s'entend... ni selon » etc.

* (In Octav., cap. XXXIX.)

digne de respect, car c'est Minutius Felix, advocat romain, lequel en cest endroit * imite, voire mesme presque es paroles, Tertullien et Justin le Martyr, ne se contentant pas d'avoir respondu que les Chrestiens n'adoroyent ni ne desiroyent les croix a la façon qu'entendoyent les payens, mays par apres fait deux choses : l'une, c'est qu'il rejette l'accusation des Gentilz sur eux mesmes, monstrant que leurs estendars n'estoyent autre que des croix dorees et enrichies, [et que] leurs trophées de victoire non seulement estoyent des simples croix mays representoyent en certaine façon un homme crucifié : *Signa ipsa et cantabra et vexilla castrorum, quid aliud quam auratæ cruces sunt et ornatae ? trophæa vestra victricia non tantum simplicis crucis faciem verum et affixi hominis imitantur* ; l'autre chose qu'il fait c'est de monstrier que le signe de la Croix est recommandable selon la nature mesme, alleguant que les voyles des navires et les jougz estoyent faitz en forme de croix, et qui plus est, que l'homme levant les mains au ciel pour prier Dieu representoit la mesme croix ; puy conclud en ceste sorte : *Ita signo crucis aut ratio naturalis innititur, aut vestra religio formatur*. Tant s'en faut donques que Minutius rejette la Croix ou son honneur, sinon comme nous avons dit, qu'au contraire il l'establit plustost ; mais le traicteur, qui n'a autre souci que de faire valoir ses conceptions a quel prix que ce soit, n'a pris qu'un petit morceau du dire de cest authour qui luy a semblé propre a son intention. Je sçay qu'en peu de parolles on pouvoit respondre que quand Minutius a dit, *cruces nec colimus nec optamus*, il entendoit parler des fourches et gibbetz, mais l'autre response me semble plus naïfve.

Troisiesme response.

Tesmoignage d'Arnobé pour la Croix.

Cependant que nous avons combattu pour Arnobe et soustenu qu'il n'a pas mesprisé la Croix, faisons luy en dire a luy mesme son opinion. Arnobe donques luy mesme, sur le Pseaume LXXXV, interpretant ces parolles, *Fac mecum signum in bonum*, il introduit les Apostres parlans ainsy : « Car iceluy Seigneur resuscitant et montant au ciel, nous autres ses Apostres et

Disciples aurons le signe de sa Croix a bien avec tous les fidelles, si que les ennemis visibles et invisibles voyent en nos frontz ton saint signe et soyent confonduz, car en ce signe-la tu nous aydes, et en iceluy tu nous consoles, o Seigneur, qui regnes es siecles des siecles. Amen. » Quelqu'un pourra dire que ces commentaires ne sont pas d'Arnobé le rhétoricien, mais il n'aura pas rayson de le dire ¹. Et c'est asses.

(1) *Arnobii Commentarios super Psalmos Davidis*, ineunte sæculo decimo sexto in cœnobio Francodalensi inventos, Trithemius, Erasmus et alii magno Arnobio tribuebant. Postea Arnobio juniore addicebantur, et inter ejus opera hodie imprimuntur, quamvis Laurentius de la Barre egregiis argumentis illos iterum Arnobio magno vindicaverit. Vide *Patrol. lat.*, tom. LIII.

CHAPITRE XIII

COMBIEN L'ON DOIT PRISER LA CROIX PAR LA COMPARAISON D'ICELLE AVEC LE SERPENT D'AIRAIN

*S'il est escrit qu'il
faillie honorer la
Croix.*

L'eschappatoire ordinaire des huguenotz, de demander quelque passage expres en l'Escriture pour recevoir quelque article de creance, semble demeurer encor en main au traitteur, car il me dira : Ou est-il dit qu'il faille honorer les images de la Croix et qu'elle ait les vertus que vous luy attribues ? J'ay des-ja respondu au commencement du premier Livre, mays maintenant je dis, premierement, qu'on n'est pas obligé de faire voir expres en l'Escriture commandement de tout ce que l'on fait. Me sçauroit-on monst^(a)er qu'il faille avoir en honneur et respect le Dimanche et le tenir pour saint plus que le Jeudi ? *Item* l'Eucharistie, si elle n'est autre qu'une simple memoracion de la Passion, comme presupposent les Reformés : on trouvera bien qu'il faut

*Cela n'est necessai-
re.*

(a) Le grand argument du traitteur semble encor luy demeurer en main, quoy que j'aÿe pruvé que la Croix a esté dressee, honnoree et tenue pour remede salutaire en toute l'Eglise ancienne ; car il me dira : Ou est il escrit quil faille honorer la Croix et qu'elle ait les vertus que vous luy attribues ? C'est une quæstion que le peuple huguenot a continuellement en bouche, c'est un eschappatoire general quilz employent a toutes occasions. Mays cest argument n'est plus grand a qui aura leu le commencement de la premiere partie de cest advisement, car ce que j'ay dit la se peut fort bien rapporter icy. J'en rediray brievement la substance en façon que ceste repetition ne soit pas infructueuse. Je dis donq, premierement, que je ne suis pas obligé de faire voir en l'Escriture Sainte, par termes expres, aucun commandement de dresser et honorer la Croix, quoy que je la dresse et honnore. Me sçauroit on monst^(a)er par escrit

s'esprouver soy mesme et ne la manger pas indignement *, mais qu'il y faille aucun honneur exterieur, ou me le monstrera-on? Et pourquoy, je vous prie, aura-on plus de credit a brusler et briser les croix, les appeller idoles et sieges du diable, qu'a les dresser, honorer et appeller saintes, pretieuses, triomphantes? car si cecy n'est escrit cela l'est encor moins. Rejetter ce que l'Eglise reçoit, part d'une excessive insolence. Je trouve en l'Escriture qu'il faut ouïr l'Eglise *, qu'elle est *colonne et fermeté de verité* *, que les *portes d'enfer ne prevaudront point contre elle* *, mais je ne trouve point en l'Escriture qu'il faille abattre ce qu'elle dresse, honnir ce qu'elle honnore. Il faut croire aux Escritures ainsy que l'Eglise les nous baille, il faut croire a l'Eglise ainsy que l'Escriture le commande. (b) L'Eglise me dit que j'honore la Croix, il n'y a huguenot si affilé qui peut monstrier que l'Escriture le defende; mais (c) l'Escriture, qui recommande tant l'Eglise, recommande asses les croix dressees en l'Eglise et par l'Eglise.

Je dis (d), avec Nicephore Constantinopolitain *, qu'il est

*(I Cor., xi, 28, 29.)

Comme il est escrit qu'il faut honorer la Croix :

Façon premiere.

* (Matt., xviii, 17.)

* (I Tim., iii, 15.)

* (Matt., xvi, 18.)

Façon seconde.

* Dialog. orthod.

(b) *ou me le monstrera-on?* — Si ce n'est qu'une remembrance et figure de la Passion, vous honnores donques les remembrances et figures. Et pourquoy non la Croix qui me représente si vivement la mesme Passion? L'Eucharistie, ce me direz-vous, est une représentation plus excellente. Je le veux, mais aussi ne veux je pas que vous honnores egaleement l'un et l'autre, ains seulement que vous ayes en reverence et l'un et l'autre, chacun en son rang. Et pourquoy, je vous prie, aures vous plus de credit a brusler et briser les croix, ce que jamais vous ne trouveres en l'Escriture, a les apeller idoles et siege du Diable sans aucun'authorité, que moy a les dresser, et apeller saintes, pretieuses, triomphantes, chasse-Diable? Bref, rejetter ce que toute l'Eglise reçoit, part d'une excessive insolence; et je trouve bien en l'Escriture qu'il faut ouïr l'Eglise sur peyne d'estre tenu pour peager et payen, qu'elle est la *colonne et fermeté de verité*, que les *portes d'enfer ne prevaudront point contre*; mais je ne trouve point en l'Escriture qu'il faille rejetter ce qu'elle croit et reçoit, renverser ce qu'elle establit, honnir et mespriser ce qu'elle honnore; je lis es Escritures qu'il faut lire les Escritures et ouïr l'Eglise; mais je n'y lis point qu'il faille se servir de l'Escriture contre l'Eglise, ni de l'Eglise contre l'Escriture, ni que l'Eglise enseigne contre l'Escriture, ni l'Escriture contre l'Eglise; il faut croire aux Escritures, il faut croire a l'Eglise. Or

(c) *le defende*; — bien luy monstreray-je que

(d) Je dis, secondement

commandé d'honorer la Croix « la ou il est commandé d'honorer Jesus Christ ; d'autant que l'image est inseparable de son patron, n'estant l'image et le patron qu'une chose, non par nature mais par habitude et rapport, et que l'image a communication avec son patron, de nom, d'honneur et d'adoration, non pas a la verité également mais respectivement. » La verge de Moyse, d'Aaron, l'Arche de l'alliance^(e) et mille telles choses, ne furent-elles pas tenues^(f) pour saintes et sacrees et par consequent pour honorables ? ce n'estoyent toute-fois que figures de la Croix ; pourquoy donq ne nous sera honorable l'image^(g) de la Croix ? Disons ainsy : n'est-ce pas avoir en honneur une chose, de la tenir pour remede salutaire et miraculeux en nos maux ? mais quel plus grand honneur peut-on faire aux choses que de les avoir en telle estime et recourir a elles pour telz effectz^(h) ? or, les premiers et plus affectionnés Chrestiens avoyent ceste honorable croyance de l'ombre de saint Pierre, neanmoins leur⁽ⁱ⁾ foy est loüee et ratifiée par le succes et par l'Escriture mesme, et cependant l'ombre n'est autre qu'une obscurité confuse et tres imparfaite image et marque du cors, causee non d'aucune reelle application, mais d'une pure privation de lumiere. L'honneur de ceste vaine, frivole et legere marque est receu en l'Escriture ; combien plus^(j) l'honneur des images permanentes et solides, comme est la Croix ?

Façon troisieme.

Façon quatrieme.

En fin je produis l'honorable rang que le Serpent d'airain, figure^(k) de la Croix, tenoit parmi les Israélites,

(e) *de l'alliance* — le Serpent d'airain

(f) *tenues* — en l'ancienne Loy

(g) *sera honorable* — la figure plus expresse

(h) *et miraculeux* — a nos maux ? Sans doute (car quel plus grand honneur peut on faire aux choses que de les avoir en estime ?)

(i) *saint Pierre* — et leur

(j) *L'honneur de ceste* — si vaine, vuide, frivole, legere, extenuée et maigre marque et trace est receu en l'Escriture ; combien plus, et a plus forte rayson,

(k) Mais par ce que j'ay avancé l'honorable rang que le Serpent d'airain, expresse figure et représentation

pour monstrier qu'autant en est-il deu aux autres images de la Croix qui sont parmi le Christianisme. La rayson est considerable, comme je vay faire voir par les repliques que j'opposeray a ce qu'en dit le ⁽¹⁾ traitteur, lequel, avec un grand appareil, produit ce mesme Serpent d'airain contre nous affin qu'il nous morde, en ceste sorte :

« Mais ce qui est allegué du 21. chap. des Nombres ne
 « doit estre passé legerement, car s'il y a exemple qui
 « rabbate formellement et fermement l'abus commis
 « touchant la Croix, c'est celui du serpent d'airain.
 « Icelui avoit esté basti par le commandement de Dieu,
 « pourtant ce n'estoit pas une idole, car, combien que
 « par la Loy generale Dieu eust defendu de faire image
 « de chose qui fust au ciel, en la terre, ni és eaux sous
 « la terre, si est-ce que n'estant astreint à sa Loy ains
 « estant au dessus d'icelle, il a peu dispenser, comme
 « de fait il a dispensé lui-mesme de sa Loy, et a com-
 « mandé de faire ce serpent qui a esté figure de l'exal-
 « tation de Jesus Christ eslevé en croix, comme lui-
 « mesme le tesmoigne en saint Jean, chap. 3. » ^(m) Et
 peu apres : « Or voyons ce qui est advenu : depuis
 « adonc jusques au temps du bon roi Ezechias, c'est à
 « dire par l'espace d'environ 735 ans, il n'a point esté
 « parlé de ce serpent d'airain. Et estant advenu qu'alors
 « le peuple lui faisoit des encensemens, c'est à dire
 « l'adoroit, quoi qu'il eust esté fait par Moyse et eust
 « esté conservé par l'espace de 735 ans, Ezechias le
 « rompit et brusla. Dont nous recueillons du moindre
 « au plus grand : si les images en general, et speciale-
 « ment celle de la Croix, ne se font point par l'ordon-
 « nance de Dieu ains par l'outrecuidance et desfiance
 « des hommes (qui ont pensé que Dieu ne les voyoit ni
 « oyoit sinon qu'ils eussent telles images devant leurs

*Objection de l'ad-
versaire*

(p. 55.)

(p. 56.)

(1) *le Christianisme* — il faut que je responde au

(m) *le tesmoigne* — en S^t Jan, c. 3. » etc. jusques a la page 57, ligne 6, qu'il faut distinguer par articles. [Au Ms., la réponse du Saint est immédiate et la citation des paroles de La Faye reprise plus loin ; voir (a'), p. 198.]

« sens), voire des images introduites depuis je ne sçay
 « combien de temps, combien doivent-elles estre mises
 « au loin ? De fait, quand les choses deviennent en
 « tel point qu'elles n'ont peu estre commencees par
 « tel et mesme point, c'est chose manifeste qu'il les
 « faut oster, comme Ezechias a osté le serpent à cause
 « qu'il n'a peu estre dressé au commencement pour estre
 « encensé ; et à cause de l'abus survenu touchant icelui
 « il a bien fait de l'oster du tout. Car l'idolatrie n'est
 « pas de ce genre de choses dont on puisse dire : corri-
 « gez l'abus et retenez l'usage, d'autant qu'en quelque
 « sorte qu'on prenne l'idole, elle ne vaut rien. » Voyla
 toute la deduction du traitteur ; mays, mon Dieu, que
 d'inepties.

(p. 57-)

*Confutee et retor-
 quee par plusieurs
 considerations.*

I. Vous dites, o traitteur, que le Serpent d'airain a esté fait par le commandement de Dieu qui l'a dit a Moysse ; mays je dis que les croix se font par le commandement de Dieu qui le suggere a l'Eglise et le luy a enseigné par la tradition apostolique : vous me monstreres que Dieu a parlé a Moysse, je vous monstreray qu'il enseigne et assiste perpetuellement l'Eglise en façon qu'elle ne peut errer⁽ⁿ⁾.

II. Vous dites que le commandement de faire ce Serpent d'airain a esté une dispense du commandement prohibitif de faire images ; donques, de faire des images n'est pas idolatrie, ni les images ne sont pas idoles, car l'idolatrie est mauvaise en toute façon et est impossible qu'elle puisse estre loysible, « d'autant qu'en « quelque sorte qu'on prenne l'idole, elle ne vaut rien. » Dieu donques n'eust jamais dispensé pour faire des images si cela eust esté idolatrie, sinon que Dieu peust dispenser pour estre renié^(o).

(n) *vous me monstreres* — en l'Escriture que Dieu a fait ce commandement a Moysse, je vous monstreray en l'Escriture que l'Eglise ne peut errer, ni s'esloigner des ordonnances de son Espoux.

(o) *qu'elle puisse estre* — licite, sinon que renier Dieu peut estre licite, et que Dieu dispensast pour estre renié.

III. Vous dites que « depuis adonc jusques au temps « du bon roi Ezechias, c'est à dire par l'espace d'en- « viron 735 ans, il n'a point esté parlé de ce serpent « d'airain. » (p) Que n'aves-vous aussi bien remarqué, pour vostre edification, que quoy qu'il n'en soit parlé en l'Escriture, si ne laissoit-il pas d'estre gardé et conservé pretieusement, mais qu'ayant esté fait hors et bien loin de la terre de promission il ne fut pas laissé ou il fut fait, mais (q) fut transporté avec les autres meubles sacrés. *Item*, que n'ayant esté dressé (quant a ce que porte le seul texte de l'Escriture) sinon affin qu'il fust remede a ceux qui estoient morduz des serpens au (r) desert, il ne laissa pas d'estre soigneusement conservé en la terre de promission parmi le peuple d'Israël, avec une honorable memoire, l'espace d'environ 735 ans, comme vous dites. En bonne foy, faire ce Serpent estoit-ce une dispense du commandement prohibitif de ne faire aucune image? vous le dites ainsy; or, la jouissance des dispenses doit estre limitee par le tems et la condition pour laquelle on l'accorde, car la cause estant ostee il ne reste plus d'effect (s): le peuple donq, estant arrivé sain et sauve en la terre de promission, ne pouvoit plus prendre aucun fondement en l'Escriture de garder ceste image, puy- que la cause de la dispensation (t) estoit ostee: partant, confesses que ceste image demeura honorablement parmi le peuple, sans aucune parole de Dieu escrite,

(p) *d'airain.* — Soit, mais il ne laissoit pas pour cela d'estre parmi le peuple.

(q) *edification, que* — ce Serpent ayant esté fait hors et bien loing de la terre de promission, il ne fut pas laissé ou il fut fait, mais comme chose de pris

(r) *des serpens* — qui estoient la en ce

(s) *comme vous dites.* — Dites moy, je vous prie, en bonne foy, faire ce Serpent estoit une dispense du commandement prohibitif de ne faire aucun' image? vous le dites ainsy; et la jouissance des dispenses doit-elle pas estre limitee et bornee par la condition [et] cause pour laquelle et sous laquelle on l'accorde? car la cause estant ostee, il ne reste plus d'effect, comme vous advoues vous mesme:

(t) *dispensation* — avec laquelle ell'avoit esté dressée

un grand espace de tems. Donq, avoir des images hors et outre l'Escriture n'est ni ^(u) idolatrie ni superstition ; et ne soyes pas si effronté de dire que la conservation et garde du Serpent d'airain fut superstition, car vous accuseres ^(v) de connivence, lascheté et irreligion les plus saintz ^(w) et fervens serviteurs que Dieu ayt eu en Israëïl, Moyse, Josué, Gedeon, Samuel, David, sous l'autorité et regne desquelz ceste image a esté transportee et conservee tant d'annees outre le tems pour lequel Dieu l'avoit commandee ^(x). Ne touchoit-il pas a eux de la lever si c'eust esté mal fait de la garder hors l'usage pour lequel elle avoit esté faite ? ces espritz si roides et francz au service de leur Maistre, eussent-ils dissimulé ceste faute ? ^(y) *Item*, que n'aves-vous remarqué que ceste image n'eust pas esté conservee si longuement si on n'en eust eu quelque conception honorable ? quelle rayson y pouvoit-il avoir de la retenir, ni pour sa forme ni pour sa matiere ? Certes, elle ne pouvoit avoir autre rang que d'un recommandable ^(z) et sacré memorial du benefice receu au desert, ou d'une sainte representation du mistere futur de l'exaltation du Filz de Dieu, qui sont deux usages religieux et honorables ^(a'), mays beaucoup plus propres a l'image de la Croix, qui sert de remembrance du mistere passé de la crucifixion et du mistere a advenir du jour du jugement.

(u) *et outre* — la parole de Dieu escrite n'est aucunement

(v) *de dire* — que si, car ce seroit accuser

(w) *saintz* — zelés

(x) *conservee* — en la terre de promission tant d'annees outre le tems pour lequel Dieu l'avoit fait dresser.

(y) *de la lever* — au peuple ? si c'eust esté mal fait de la garder hors l'usage pour lequel ell'avoit esté faite, l'eussent-ils dissimulé ? ces espritz si roides et francz au service de leur Maistre eussent-ils plié et gauchy a ceste faute ?

(z) *conception honorable* ? — Car, je vous prie, quelle autre occasion y pouvoit-il avoir de la retenir ? ni la forme ni la matiere ne la rendoit recommandable, il ne pouvoit avoir autre rang que de tres agreable

(a') [La fin de cette phrase ne se trouve pas au Ms., où le Saint reprend ainsi la citation des paroles de La Faye, qu'il avait omise plus haut (voir (m), p. 195) : Vous poursuives, traitteur, en ceste sorte : « Et estant advenu... » (comme au texte, p. 195, lig. 24, à p. 196, lig. 3.)]

IV. Mays que n'aves-vous consideré que celui qui abattit le Serpent d'airain (b') estoit establi roy sur Israël, et luy touchoit de faire ceste execution, et qu'au contraire les brise-croix de nostre aage ont seditieusement commencé leur ravage sans autorité ni pouvoir legitime. *Item*, que le peuple faisoit une grande irreligion autour du Serpent d'airain (c') : 1. en ce que l'encens est une offrande propre a Dieu, comme il est aysé a deduire de l'Ecriture, et toute l'ancienneté l'a noté sur l'offrande faite par les roys a Nostre Seigneur, d'or, d'encens et de myrrhe * ; l'encens, disent-ils tous, est a Dieu. Apres * Matt., II, 11. que l'on a offert et dedié l'encens a Dieu, on le jette vers le (d') peuple, non pour le luy offrir, mays pour luy faire part de la chose sanctifiée ; on en jette vers (e) les autelz, mays c'est a Dieu, comme a celui qui est adoré sur l'autel ; on en jette vers les reliques et memoires des Martyrs, mays c'est a Dieu, en action de graces de la victoire qu'ilz ont obtenue par sa bonté ; (f') on en jette es temples et lieux de prieres pour exprimer le desir que l'on a que l'oraison des fideles monte a Dieu comme l'encens : en quoy un grand personnage de nostre aage ¹ a parlé un peu bien rudement, disant que l'encens est offert aux creatures ; ce sont inadvertances qui arrivent quelquefois aux plus grans, *ut sciant gentes quoniam homines sunt* *. En ce qu'anciennement l'encensement (g') estoit tant conditionné qu'il * (Ps. IX, 21.)

(b') *consideré que* — Ezechias

(c') *Serpent d'airain* — luy offrant les encensemens

(d') *on le* — communique bien au

(e') *on en jette* — bien contre

(f') *on en jette* — bien aux reliques des Martyrs et a leurs memoires, mays non pour le leur offrir, ains a Dieu en action de graces de la victoire qu'ilz ont obtenue par sa grace ; et en fin

(g') *un peu bien* — durement disant qu'en l'Eglise on offroit l'encens aux creatures ; ce sont inadvertances qui arrivent quelquefois aux plus grans, *quoniam homines sunt*. Le peuple donq, offrant l'encens au Serpent, l'honoroit d'un honneur divin. 2. En ce que l'encensement en l'ancienne Loy

(1) Bellarmin, *Cont. de Ec. Tr.*, lib. II, cap. xvii.

* Exod., xxx, 7, 8;
 Levitic., xvi, 12;
 * Deut. xiv, 23, 24;
 xxvi, 3; I Paral.,
 xvii, 12; xxii, 6;
 II Paral., vi, 6; Ps.
 lxxvii, 68, 69.
 (p. 54.)

* Levit., x, 1, 2.

falloit qu'il fust offert par les Prestres et Levites *, et qu'il (h') fust bruslé sur le feu de l'autel au seul Temple de Hierusalem *, ou estoit l'autel du parfum destiné a cest usage ; ailleurs il n'estoit pas loysible, comme vous confesses vous mesme : Nadab et Abiu se trouverent mal d'avoir fait autrement *. Quelle merveille donq y peut-il avoir si Ezechias, voyant ce peuple s'abestir autour de ceste image et l'honorer d'un honneur divin, la dissipa et mit a neant ? il falloit ainsy traiter avec un peuple si prompt a l'idolatrie. Dont nous concluons au rebours de ce que vous aves fait, petit traiteur (i') : si les saintes images en general, et specialement celle de la Croix, sont dressees par l'ordonnance de l'Eglise et par consequent de Dieu, quoy que vituperees par l'outrecuidance et defiance des hommes (qui ont cuidé que Dieu ne les pouvoit ni voir ni ouyr sinon qu'ilz eussent renversé telles images), voire des images receües despuis un tems immemorable, combien doivent-elles estre retenues et conservees ? Ezechias fit bien d'abattre le Serpent d'airain parce que le peuple idolatroit en iceluy (j) ; Moÿse, Josué, Gedeon, Samuel et David firent bien de le retenir pendant que le peuple n'en abusoit pas : or l'Eglise, ni les Catholiques par son consentement, (k') n'abusa onques de la Croix ni autres images ; il les faut donques retenir. Ceux qui nous reprochent les idolatries ne sont pas des Ezechias, ce sont les racleurs du peuple et des monasteres, gens passionnés qui osent accuser (l') d'adultere la Susanne que le vray Daniel a mille fois prononcee innocente

(h') *et Levites*, — autre ne le pouvoit loysiblement faire ; il falloit quil

(i') *autour de ceste image* — la dissipe et met a neant ? il falloit ainsy traiter avec un peuple si prompt et aysé a l'idolatrie. Dont nous concluons tout au rebours de vous, o traiteur, en ceste sorte :

(j) *le peuple* — en abusoit

(k') *n'en abusoit pas* : — mais l'Eglise, ni ses Catholiques,

(l') *retenir* — soigneusement. On a bien voulu dire que l'Eglise en abusoit ; mais ce ne sont pas des Ezechias qui ont fait ceste sentence, ce sont les racleurs et ordures du peuple et des monasteres, gens passionnés et effrontés qui n'ont point eu d'honte d'accuser

en la Sainte Escriture. Ni ne faut mettre en conte l'abus qui peut arriver chez quelque particulier ; cela ne touche point a la cause publique, il n'est raysonnable d'y avoir esgard au prejudice du reste : le moyen de redresser l'usage de la Croix ne git pas a la renverser, mais a bien dresser et instruire les peuples (m').

(m') *mettre en conte* — les abus qui peuvent arriver chez quelques particuliers, car cela ne touche point a la cause publique, ni n'est pas raysonnable d'y avoir esgard au præjudice du reste : le moyen de les redresser ne git pas a renverser les croix, mais a les instruire de l'usage.

CHAPITRE XIV

DE LA PUNITION DE CEUX QUI ONT INJURIÉ
L'IMAGE DE LA CROIX, ET COMBIEN ELLE EST HAÏE
PAR LES ENNEMIS DE JESUS CHRIST

*Punition des brise-
croix.*

Dieu a tesmoigné combien il a aggreable l'image du Crucifix et de la Croix, par mille chastimens^(a) qu'il a miraculeusement exercés sur ceux qui par fait ou parolle ont osé injurier telle representation. Je laisse a part mille choses a ce propos, et entre autres l'histoire du cas advenu en Berite,^(b) recité par saint Athanase, duquel j'ay fait mention ci dessus *. Un Juif vit une image de Nostre Seigneur (sans doute^(c) que ce fut un Crucifix) en une eglise; poussé de la rage qu'il avoit contre le patron, il vient de nuit et frappe l'image d'une javeline, puy la prend sous son manteau pour la brusler en sa mayson^(d). Chose admirable, qu'aucun ne peut douter estre advenue par la vertu divine: le sang sortit abondamment du coup qui avoit esté donné a l'image; ce meschant ne s'en appercevant point jusques a ce qu'entrant dans sa mayson, esclairé a la lumiere du feu, il se voit fort^(e) ensanglanté; tout esperdu il serre en un coin ceste image et n'ose plus toucher ce qu'il avoit si meschamment desrobbé. Cependant les

* (Cap. III.)

(a) *chastimens* — et vengeances

(b) *du cas* — merveilleux advenu en Berithe, par l'image crucifiée,

(c) (je cuide

(d) *la brusler* — chez luy.

(e) tout

Chrestiens, qui ne trouvent point l'image en sa place, vont suivans la trace du sang respandu des l'Eglise jusques dans la mayson ou elle estoit cachee ; elle fut rapportee en son lieu, et le larron lapidé. Il y a pres de mille ans que saint Gregoire de Tours escrivit ceste histoire *. Consalve Fernand escrit en une sienne lettre ** que les Chrestiens avoyent dressé une croix sur un mont du Japon ; trois des principaux Japonois la vont couper ; ilz n'ont pas plus tost achevé que, commençans a s'entrebattre, deux demeurent mortz sur la place et ne sçeut-on onques que devint le troisieme.

* De glor. Mart., l. I, c. xxii. (Bred., Sac. Coll., l. III, c. vii. Vide p. 138, not. (r.)
** (Ad calcem Hist. Ind., Maffæi.)

Quelques troupes françoises vindrent ces annees passees sur les frontieres de nostre Savoye, en un village nommé Loëtte ¹, et y avoit en ces compagnies quelques huguenotz meslés (f), selon le malheur de nostre aage ; quelques uns d'entre eux entrent dans l'eglise un Vendredi pour y bauffrer (g) certaine fricassee, quelques autres de leurs compagnons, mays Catholiques, leur remonstroyent qu'ilz les scandalisoient et que leur capitaine ne l'entendoit pas ainsy. Ces gourmans commencent a gausser et railler, a la reformee, disans qu'aucun ne les voyoit ; puy se retournans vers l'image du Crucifix, « Peut estre, » disoyent-ilz, « marmozet, que tu nous accuseras, garde d'en dire mot, marmozet », et jettoient des pierres contre icelle, avec un monde de telles parolles injurieuses. Quand Dieu, pour faire connoistre a ces belistres qu'il faut porter honneur a l'image pour l'honneur de celuy qu'elle represente, prenant l'injure a soy, la vengeance s'en ensuivit (h) quant et quant : ilz sont tout a coup espris

Miracle recent en Savoye.

(f) L'annee passee quelques troupes françoises pour lhors ennemies vindrent en un vilage de nostre Savoye, sur les frontieres, nommé Louëtte. Il y avoit meslange d'huguenotz en ces compagnies

(g) *bauffrer* — et gourmander

(h) *Quand Dieu*, — voulant faire connoistre a ces galandz quil falloit porter respect a l'image pour lhonneur de celuy qu'elle repræsente, prenant l'injure a soy, la vengea aussi

(1) Aujourd'hui Loyette, en l'ancien pays du Bugey, près de Lyon.

de rage et se ruent les uns sur les autres pour se deschi-
rer, dont l'un meurt sur la place, les autres sont menés
sur le Rhosne vers Lyon pour chercher remede a ceste
fureur ⁽ⁱ⁾ qui les brusloit et desfaisoit en eux mesmes.
J'ay tant ouÿ de tesmoins assureés de ceci que, me
venant a propos, je l'ay deu consigner ^(j) en cest endroit.

*Rage des ennemis
de Jesus Christ
contre la Croix.*

Honorer la Croix, c'est honorer le Crucifix, la
deshonorer, c'est le deshonnorer. Ainsy les Juifz, Turcz,
apostatz et semblables canailles, ne pouvans offenser
Nostre Seigneur en sa personne ^(k) (car, comme dit
nostre proverbe, la lune est bien gardee des loupz), ilz
se sont ordinairement addressés a ses images. Les
empereurs Honorius et Theodose tesmoignent * que les
Juifz de leur tems, en leurs festes plus solempnelles,
avoient accoustumé de brusler des images de la cruci-
fixion de Nostre Seigneur en mespris de nostre religion,
dont ilz commandent aux presidens des provinces de
tenir main a ce que telles insolences ne fussent plus
commises, et qu'il ne fust permis aux Juifz d'avoir le
signe de nostre foy en leurs synagogues. Le vilain
Persan Xenaïas * avec tous les Mahometains ont par
tout renversé les croix ^(l). Julien l'Apostat leva du Labare
ou estendart des Romains la croix que Constantin y
avoit fait former, a fin d'attirer les gens au paganisme * ;
ceste mesme haine qu'il portoit a nostre Sauveur le
poussa a cest autre dessein : Eusebe escrit * que la
femme qui fut guerie au toucher de la robbe de Nostre
Seigneur, fit peu apres dresser, en memoire ^(m) de ce
benefice, une tres belle statue de bronze devant la porte

* Vide in notis ¹.

* (Niceph., l. XVI,
c. xxvii.)

* Sozom., l. V, c.
xvii.

* Hist., l. VII, c.
xviii.

(i) *meurt sur* — le champ, et les autres sont menés sur le Rosne a Lion
pour trouver quelque remede a ceste violente fureur (chaleur furieuse)

(j) *que* — je n'ay pas deu l'oublier

(k) *Ainsy les Juifz*, — Mahumetains, apostatz et semblables canailles, ayans
en haine nostre Sauveur, et ne le pouvans offenser

(l) *ont* — renversé l'usage des images, mais sur tout des croix.

(m) *en memoire* — et honneur

(1) Lib. I Codicis, Tit. IX, cap. xi, De Jud. et cœlicolis.

de sa mayson, en la ville de Cesaree de Philippe, autrement ditte Paneade, ou Nostre Seigneur estoit representé d'un costé avec sa robbe frangee ⁽ⁿ⁾, et de l'autre ceste femme a genoux, tendant la main vers iceluy ; Julien sçachant ceci, comme raconte Sozemene *, fit renverser ceste statue et mettre la sienne au lieu d'icelle ; mays cela fait, un feu descend du ciel qui terrasse et met en pieces la statue de Julien, laquelle demeura toute noircie et comme bruslee jusques au tems de Sozomene. En ce tems-la, les payens briserent ceste image du Sauveur, et les Chrestiens en ayans ramassé les pieces, les mirent en l'église.

* L. V, c. xxi.

(o) Or je finiray ce second Livre disant qu'il y a deux raysons principales pour lesquelles on honnore plustost les croix que les lances, creches et sepulchres, quoy que, comme la Croix a esté annoblie pour avoir esté employee au service de nostre redemption, aussi ont bien la lance, la creche et le sepulchre. L'une est que des lhors que Constantin eut aboli le supplice de la croix, la Croix n'a autre usage parmi les Chrestiens sinon de représenter la sainte Passion, la ou les creches, sepulchres et autres choses semblables, ont plu-

Consideration notable.

(n) ou — estoit representé d'un costé Nostre Sauveur avec sa roubbe frangee

(o) [La relation qui existe entre ces deux alinéas du texte est expliquée par le passage suivant du Ms. :]

Je finissois icy ceste seconde partie, si je n'eusse apperceu que quelque conterolleur reformé pouvoit censurer ces anciens Chrestiens d'avoir ramassé comme cela les pieces de ceste statue ; car, puyque les statues et autres images saintes ne sont recommandables aux Chrestiens que pour la representation, pourquoy faisoient ilz conte des morceaux de ceste statue les rapportans en l'église ? Je respondray donques et finiray. Pour vray, il y a deux raysons principales pour lesquelles on honnore plus tost les croix que les lances, creches et sepulchres, quoy que, comme la Croix a esté annoblie pour avoir esté employee au service de nostre redemption, aussi ont bien la lance, la creche et le sepulchre. L'une, que les croix n'ont aucun autre usage parmi les Chrestiens, des que Constantin eut aboli le supplice de la croix, sinon de représenter la Passion de N. S. ; ell'y est du tout destinee, la ou les creches, sepulchres et autres choses semblables, ont des autres usages ordinaires et naturelz pour lesquelz elles ne meritent aucun honneur, bien que lhors que

* (Supra, c. 11.)

sieurs autres usages ordinaires et naturelz. L'autre est celle que dit saint Athanase *, d'autant que si quelques payens, ou huguenotz, nous reprochoyent l'idolatrie comme si nous adorions le bois, nous separerions aysement les pieces de la Croix, et ne les honorans plus on connoistroit que ce n'est pas pour la matiere que nous honorons la Croix, mays pour la representation et remembrance ; ce qu'on ne peut faire de la creche, lance et sepulchre, et autres telles choses, lesquelles neanmoins, estans employees expressement a la representation des saintz misteres, ne doivent pas estre privees d'honneur. Donques les images, ayans perdu leur forme et par consequent la representation, elles ne sont plus venerables, mais cela s'entend quand elles n'ont point d'autre qualite honorable sinon la representation et le rapport a leur modelle, comme il arrive ordinairement. Mais ceste image de Cesaree, outre la representation, estoit une relique pretieuse de ceste devote femme, un memorial d'antiquite venerable et instrument d'un grand miracle, lesquelles qualites ne se trouvent ^(p) pas seulement a l'assemblage, simetrie et proportion des lineamens et releveurs d'une statue, mais encores a chaque piece d'icelle. Ainsy les pieces des statues anciennes sont gardees pour memoire d'antiquite ; et de mesme le moindre brin ^(q)

telles choses sont seulement destinees a repræsenter ou la sepulture ou la nativité de nostre Seigr, elles ne doivent pas estre privees d'honneur. L'autre, c'est celle que dit S^t Athan., d'autant que si quelques payens, ou huguenotz, nous reprochoyent que nous fussions idolatres, adorans le bois, nous pourrions aysement separer les deux pieces de la Croix, et alhors ne l'honorans plus nous ferions connoistre que ce n'est pas pour la matiere que nous faisons honneur, mais pour la repræsention et remembrance. Les images donques, [Reprendre au texte, lig. 12.]

(p) *de Cesaree* — avoit esté instrument de Dieu d'un grand miracle, relique pretieuse de ceste devote femme, et memorial d'une antiquite venerable, lesquelles qualites ne se tiennent

(q) *Ainsy* — voit on les pieces de marbre des statues anciennes estre curieusement recherchees et gardees pour memoire d'antiquite ; et tout de mesme un petit brin, pour petit quil soit,

de la robbe ou autre meuble des Saintz et des instrumentz de Dieu. Or un grand miracle avoit esté fait a ceste statue : elle estoit colloquee sur une haute colomne de pierre sur laquelle croissoit une herbe inconneuë, laquelle, venant a joindre aux franges de la robbe de l'image, ^(r) guerissoit de toutes maladies ; en quoy la robbe de Nostre Seigneur est d'autant plus comparable a sa Croix, car si la robbe fit miracle estant touchee, aussi fit bien sa Croix ; si non seulement sa robbe, mais encor l'image de sa robbe a fait miracles, je viens aussi de prouver que les images de la Croix ont eu ceste grace excellente d'estre bien souvent instrumentz miraculeux de sa divine Majesté.

*Comparaison de la
robbe et de la
Croix de Nostre
Seigneur.*

(r) *colonne de pierre* — et de ceste mesme colomne, aux piedz de la statue croissoit une herbe inconneuë, laquelle, venant a joindre aux franges de la robbe d'airain de cest' image, elle

LIVRE TROISIÈME

DE L'HONNEUR ET VERTU DU SIGNE DE LA CROIX

CHAPITRE PREMIER

DEFINITION DU SIGNE DE LA CROIX (a)

(a) [Le Ms. offre plusieurs ébauches du commencement de ce chapitre ; elles sont intégralement reproduites ci-après.]

La religion, vertu principale et première entre les morales, par laquelle nous rendons à Dieu l'honneur qui luy est due autant que nous pouvons, produit en nous, pour son action essentielle, une ferme résolution d'honorer Dieu : et, en suite de ceste résolution, elle dresse tant qu'elle peut toutes nos autres actions à ce but. Or toutes nos actions se peuvent réduire à trois sortes : ou elles sont vertueuses, ou indifférentes, ou mauvaises. Quand aux mauvaises, la religion ne les employe point, elle les deteste ; les bonnes, elle les employe à l'honneur de Dieu, non comme siennes propres, car étant bonnes elles sont des-jà actions de quelqu'autre vertu, mais comm'empruntées. La religion, qui veut que nous servions Dieu, emprunte de la foy le bien croire, de l'esperance le bien esperer, de la charité le bien aimer, de la tempérance le jeusne, de la continence la virginité, de la libéralité les ausmosnes, et rapporte tout cela à ce seul point que Dieu en soit honoré. Ainsy n'est ce pas à l'architecte de tailler le bois, les pierres, faire les clouz et serrures, ou les tuiles ; il emprunte cela du charpentier, masson, serrurier, tuillier, et le réduit à son intention qui est de dresser une maison. Quand aux actions indifférentes, n'estant ni bonnes ni mauvaises d'elles mesmes, la religion les

peut tirer a son service et bonifier. Se trouvent ilz pas des personnes qui n'ont autre qualité qui les rendent respectables que la livree du prince qu'ilz portent? Ces actions estant reduites a l'honneur de Dieu elles sont honorables, quoy que leur estouffe et source ne leur ait communiqué aucune noblesse, et ces actions s'appellent cæremonies, estant exterieures. . . .

Ce seroit une sottie superstition d'employer les signes, figures et caracteres a autre effect naturel qu'a produire leur repræsentation et image en l'air, aux yeux et sens de qui les apperçoit, puyque hors cela ilz n'ont aucune vertu naturelle. Ilz peuvent bien neanmoins, par l'imposition de Dieu ou des creatures intelligentes, avoir divers usages en l'observation desquelz il n'a que sagesse et sainteté...

Les signes, figures et caracteres n'ont en eux aucune force ni vertu naturelle; ilz peuvent neanmoins avoir des grans usages par l'institution et établissement de Dieu et des creatures intelligentes. Les motz ne sont que certains signes, et certes, de leur nature, n'ont aucun effect, autrement nous n'aurions point besoin d'apprendre leurs significations, elles se produiroient asses en nos apprehensions d'elles mesmes, mais par l'imposition des peuples chaque parole a sa signification, et comm'entre les choses les unes sont plus excellentes que les autres, aussi entre les parolles qui sont les signes des choses, il y en a de plus excellentes les unes que les autres, non selon le son qu'elles font aux oreilles, mais selon les choses a la representation desquelles elles sont destinees. On appelle certains motz, venerables, saintz, sacrés, honnestes, civilz; les autres, detestables, abominables, horribles, prophanes, deshonestes, incivilz; non pour vray selon le son qu'elles [les parolles] font aux oreilles (ceste difference seroit apperceue par ceux qui ne les entendent pas), car ceux qui n'ont pas l'intelligence de leur signification ne mettent point ces differences quoy quilz les oyent prononcer, mais selon les choses a la repræsentation desquelles elles sont destinees. Les lieutenans des princes, quoy qu'esgaux dailleurs, sont neanmoins mis les uns avec les autres selon les rangz de leurs maistres; les motz ne sont que lieutenans des choses, qui fait que l'on leur baille le rang et tiltre d'icelles. Il en va de mesme de tous les autres signes. Que m'a fait l'image de cest infame apostat ou de cest hæresiarque que je l'aye en abomination, et celle de saint François que je l'aye en honneur? L'une repræsente un vituperable, l'autre un homme honorable; mais, que peut mais, l'image bien faite et richement enluminee, du mesfait de son modelle? Certes, a mes yeux c'est chose indifferente, mais mon ame qui ne l'apprehende pas en elle mesme comm'image, mais au rapport qu'elle a a celui dont ell'est image, elle la deteste et l'a en horreur. Le caractere X et P, qu'a il d'excellent en luy mesme pour estr'honorablement logé au Labare de Constantin, plus tost que celui de A ou Y? C'est que ces premiers sont employés a la composition d'un nom honorable, et non les autres. Vouloir oster ceste difference entre les signes, ou politiques ou naturelz ou sacrés, c'est vouloir desnaturer l'apprehension generale de tous les hommes. Or quoy que les signes n'ayent rien de leur propre estre. . . .

(b) Le signe de la Croix est une ceremonie Chrestienne, representant la Passion de Nostre Seigneur par l'expression de la figure de la Croix faite avec le simple mouvement. J'ay dit que c'est une ceremonie, et voici dequoy. Un habile homme rend utiles et met en œuvre tous ses gens, non seulement ceux qui sont de nature active et vigoureuse, mais encor les plus molz. Ainsy la vertu de religion, qui a pour sa propre et naturelle occupation de rendre a Dieu autant que faire se peut l'honneur qui luy est deu, tire au service de son dessein les actions vertueuses, les dressant toutes a l'honneur de Dieu ; elle se sert de la foy, constance, temperance, par le bien croire, le martyre, le jeusne : c'estoyent desja des actions vertueuses et bonnes d'elles mesmes, la religion ne fait que les contourner a sa particuliere intention qui est d'en honorer Dieu. Mais non seulement elle employe ces actions qui d'elles mesmes sont utiles et bonnes, ains met en besoigne des actions indifferentes et lesquelles d'ailleurs seroyent du tout inutiles :

Definition du signe de la Croix.

C'est une ceremonie.

(b) [Les passages du Ms. qui correspondent à la leçon du texte sont ici reproduits intégralement, quant à ce commencement du chapitre, afin d'en faciliter le parallèle avec la première ébauche donnée p. 209.]

Le signe de la Croix est une cæremonie Chrestienne avec laquelle nous representons la crucifixion de Nostre Seigneur, exprimans sa figure par un simple mouvement. Cecy bien entendu suffiroit a rompre et dissiper tous les efforts que fait le traitteur pour nous arracher l'usage de ce saint signe.

I^{er} « C'est chose certaine, » dit le traitteur, « que Dieu n'opere point par « seules figures ou caracteres ; car es choses naturelles la vertu procede de « l'essence et qualités d'icelles, es choses supernaturelles Dieu y besoigne « par vertu miraculeuse non attachee a signe ni a figure. » J'ay respondu a ceci quand j'ay dit que le signe de la Croix estoit une ceremonie, car voici dequoy. La vertu de religion, qui a pour sa propre et naturelle occupation de rendre autant que faire se peut l'honneur qui est deu a Dieu, fait comme le soigneux et habile pere de famille, qui met en œuvre et rend utiles toutes ses gens, non seulement ceux qui ont la nature vigoureuse et active, mais encor les plus molz et faineantz : elle tire au service de son dessein toutes les actions vertueuses, les dressant a l'honneur de Dieu. L'architecte employe a son bastiment le travail du charpentier, masson, serrurier, tuillier : ainsy la religion se sert de la foi, force, temperance, tirant d'elles le bien croire, le martire, le jeusne pour en honorer Dieu ; c'estoyent desja des actions vertueuses en elles mesmes, et la religion s'en sert a sa particuliere intention. Elle employe encor a sa vigne les actions indifferentes et lesquelles dailleurs

(p. 15.)

* Matt., xx, 6, 7. comme ce bon homme de l'Évangile *, qui envoya en sa vigne ceux qu'il trouva oyseux et desquelz aucun ne s'estoit voulu servir jusques a l'heure. Les actions indifferentes demeureroient inutiles si la religion ne les employoit; estans employees par icelle, elles deviennent nobles, utiles et saintes, et partant capables de recompense et du denier journalier. Ce droit d'annoblir les actions lesquelles d'elles-mesmes seroyent roturieres et indifferentes, appartient a la religion comme a la princesse des vertus; c'est une marque de sa souveraineté, dont elle s'y plait tant que jamais il n'y eut religion qui ne se servit de telles actions, lesquelles sont et s'appellent proprement ceremonies des lhors qu'elles entrent au service de la religion. Et pour vray, puysque l'homme tout entier avec toutes ses actions et dependances doit honneur a Dieu, et qu'il est composé d'ame et de cors, d'interieur et d'exterieur, et qu'en l'exterieur il y a des actions indifferentes, ce n'est pas merveille si la religion, qui a le soin d'exiger de luy ce tribut, demande et reçoit en payement des actions exterieures, indifferentes et corporelles.

Que c'est que ceremonie.

Combien elle est en usage en la religion.

Considerons le monde en sa naissance : Abel et Caïn font des offrandes * ; quelle autre vertu les a sollicités

* Gen., iv, 3, 4.

seroyent inutiles, comme cest homme de l'Évangile, lequel y envoya ceux quil avoit trouvé oisifs emmi la place, personne ne s'en estant voulu servir jusques a l'heure. Les actions indifferentes demeureroient inutiles et oysives du tout si la religion ne les employoit; mays estant mises en œuvre par la religion, elles deviennent nobles, utiles, saintes, et partant capables de recompense et du denier journalier. La religion, comme princesse entre les saintes vertus morales, annoblit les actions humaines, lesquelles dailleurs ne seroyent que roturieres, les employant a son service, et apres cela elles sont apellees ceremonies sacrosaintes; ce qu'estant une marque de la souveraine principauté de la religion, elle s'y plait tant que jamais il ni eut religion sans ceremonies. Et certes, puysque l'homme tout entier avec toutes ses dependances et actions doit honneur et gloire a son Dieu, et quil est composé d'ame et de cors, d'interieur et exterieur, et quil produit en son exterieur des actions indifferentes (car les mauvaises n'ont point d'usage la ou il s'agit d'honorer Dieu), ce n'est pas merveille si la religion, qui a le soin d'exiger de luy ce tribut, prend et reçoit en payement des actions exterieures, indifferentes et corporelles.

Gen., 14, v. 22.
Levo manum meam etc.

a ce faire sinon la religion ? Peu apres, le monde ¹ sort de l'arche ^(c), comme de son berceau, et tout incontinent un autel est dressé, et plusieurs bestes consommées ^(d) sur iceluy en holocauste dont Dieu reçoit la fumée pour odeur de suavité ^{*1}. S'ensuit le sacrifice d'Abraham ^{*2}, de Melchisedech ^{*3}, ^(e) d'Isaac ^{*4}, de Jacob ^{*5}, et le changement d'habit avec lavement d'iceluy ^{*6}. La loy de Moïse avoit une grande partie de son exercice en ceremonies. Venons a l'Evangile : combien y voit-on de ceremonies en nos Sacremens *, en la guérison des aveugles **, ressuscitation des mortz *, au lavement des piedz des Apostres * ? L'huguenot dira qu'en cela Dieu a fait ce qu'il luy a pleu, qui ^(f) ne doit estre tiré en consequence par nous autres ; mais voicy saint Jean qui baptise *, saint Paul qui se tond en Cenchree selon son vœu *, il prie les genoux en terre avec l'Eglise Miletaine * : toutes ces actions estoient d'elles mesmes steriles et infructueuses, mais estans employées au dessein de la religion, elles ont esté ceremonies honorables et de grand poids.

Or je dis ainsy : que le signe de la Croix de soy-mesme n'a aucune force, ni vertu, ni qualité qui merite aucun honneur, et partant je confesse « que Dieu n'opere point « par seules figures ou caracteres, » comme dit le traitteur, et qu' « és choses naturelles la vertu procede

*1 Gen., viii, 18-21.

*2 Ibid., xii, 8 ; xiii, 18 ; xxii, 13.

*3 Ibid., xiv, 18.

*4 Ibid., xxvi, 25.

*5 Ibid., xxxiii, 18 ; xxxiii, 20 ; xxxv, 14.

*6 Ibid., xxxv, 2, 3.

*Luc. xxii ; Joan. iii.

** Marc. viii ; cf. vii.

* Joan., xi, 35-44.

* Ibid., xiii, 4, 5.

* Marc., i, 4.

* Act., xviii, 18.

* Ibid., xx, 36.

(p. 15.)

(c) *Considerons* — je vous prie, le monde en sa naissance : qu'est ce qui esmeut Abel et Caïn de faire ces offrandes quilz firent a Dieu, sinon la religion ? quell'autre vertu les eut peu solliciter a ceste reconnoissance ? Le voyla peu apres quil sort de l'arche de Noë

(d) *consumees*

(e) *S'ensuit* — le sacerdoce de Melchisedech avec son sacrifice de pain et vin ; puis ceux d'Abraham,

(f) *en ceremonies*. — En l'Evangile, combien est ce qu'on en peut remarquer ? En nos Sacremens, en la guérison des aveugles, au lavement des piedz des Apostres, et mill'autres endroitz lesquelz je ne veux pas produire dautant quilz touchent a ce que le Maistre de l'Escriture a voulu faire, et que l'huguenot dira quil a fait ce quil luy a pleu, et

(1) *Le monde*, d'après les *errata* de 1603 et l'idée qui est exprimée au Ms. ; voir variante (c). La 1^{re} édition et les postérieures donnent cette fausse leçon : « Peu apres, Noë » etc.

« de l'essence et qualité d'icelles, és supernaturelles
 « Dieu y besongne par vertu miraculeuse non attachee
 « à signe ou figure; » mays je sçai aussi que Dieu,
 employant sa vertu miraculeuse, se sert bien souvent des
 signes, ceremonies, figures et caracteres, sans pourtant
 attacher son pouvoir a ces choses la. (g) Moyse touchant
 la pierre avec sa verge*, Helisee frappant sur l'eau avec le
 manteau d'Helie*, les malades s'appliquans l'ombre de
 saint Pierre*, les mouchoirs de saint Paul** ou la robe
 de Nostre Seigneur*, les Apostres oignans d'huile plu-
 sieurs malades* (choses qui n'estoyent aucunement
 commandees) (h), que faisoyent-ils autre que des pures ce-
 remonies, lesquelles n'avoient aucune naturelle vigueur
 et neanmoins estoyent employees pour des effectz ad-
 mirables? Faudroit-il dire pour cela que la vertu de
 Dieu fut clouee et attachee a ces ceremonies? Au
 contraire, la vertu de Dieu, qui employe tant de sortes
 de signes et ceremonies, monstre par la qu'elle n'est
 attachee a aucun signe ni ceremonie (i).

J'ay doncq dit : 1. Que le signe de la Croix est une
 ceremonie ; d'autant que, de sa qualité naturelle, un
 mouvement croisé n'est ni bon ni mauvais, ni loüable
 ni vituperable. Combien est-ce qu'en font les tisserans,
 peintres, tailleurs et autres, que personne n'honore ni
 ne prise? parce que ces croix (autant en dis-je des caracte-
 res et figures croisees que nous voyons es images
 profanes, fenestres, bastimens), ces croix, dis-je, ne sont
 pas destinees a l'honneur de Dieu ni a aucun usage
 religieux ; mais quand ce signe est employé au service

(g) *aussi que* — es choses surnaturelles, Dieu, se servant de sa vertu mira-
 culeuse, employe neanmoins bien souvent les signes et ceremonies, et figures
 et caracteres, sans pour tant attacher son pouvoir a tout cela. Hé, je vous prie,

(h) *malades* — ce qui n'estoyt aucunement commandé

(i) *et neanmoins* — Dieu mettoyt en œuvre tout cela pour des effectz admi-
 rables. Faudroit il dire que la vertu de Dieu fut cloüee et attachee a ces
 signes et ceremonies? Au contraire, plus tost faudroit-il dire que la vertu de
 Dieu, qui employe tant de sortes de signes et ceremonies, n'est attachee a
 aucun signe ni ceremonie.

* (Exod., xvii, 6 ;
 Num., xx, 11.)
 * (IV Reg., II, 14.)
 * Act., v, 15.
 ** Ibid., xix, 12.
 * Matt., xiv, 36.
 * Marc., vi, 13.

de l'honneur de Dieu, d'indifferent qu'il estoit il devient une ceremonie sacrosainte, de laquelle Dieu se sert a plusieurs grans effectz (j). 2. J'ay dit que ceste ceremonie estoit Chrestienne ; d'autant que la Croix et tout ce qui la represente (k) est folie aux payens, et scandale aux Juifz*, lesquelz, comme a remarqué le docte Genebrard** alleguant le Rabby Kimhi, l'ont en telle abomination, que mesme ilz ne la veulent pas nommer par son nom, mays l'appellent *stamen* et *subtegmen*, estaim et trame, qui sont les filetz que les tisserans croisent en faisant leur toile. Je sçai qu'en l'ancienne Loy, voire en celle de nature, plusieurs choses se sont passees pour représenter la mort (l) du Messie, mais ce n'ont esté que des ombres et marques obscures (m) et confuses au pris de ce qui se fait maintenant ; ce n'estoyent pas ceremonies ordinaires a ceste Loy, mais comme des eloyes (n) qui les esclairoient en passant. Les payens et autres infideles ont quelquefois usé de ce (o) signe, mais par emprunt, non comme d'une ceremonie de leur religion ains de la nostre ; et d'effect le traitteur confesse que le signe de la Croix est une marque de Chrestienté.

3. J'ay dit que ceste ceremonie representoit la Passion (p) ; et a la verité c'est son premier et principal usage duquel

*C'est une ceremonie
Chrestienne*

* (I Cor., 1, 23.)
** In Ps. LXXVII, 47.

*Representant la
Passion*

(j) *effectz* — comme des autres signes religieux.

(k) *ceste ceremonie* — du signe de la Croix estoit Chrestienne ; d'autant que la Croix avec son nom et ses autres signes

(l) *pour* — signe de la crucifixion

(m) *sombres*

(n) *maintenant* — et n'estoyent pas ceremonies ordinaires a ceste Loy, ce n'estoyent que des eloyes

(o) *quelquefois* — employé ce

(p) *ains de la nostre* ; — et de fait le traitteur confesse que l'antiquité usoit du signe de la Croix comme d'une publique profession de leur Chrestienté. 3. J'ay dit que par ceste ceremonie nous repræsents la crucifixion de nostre Seig^r

(1) Génébrard Gilbert, Bénédictin de Cluny (1537-1597), Docteur en Théologie à la Faculté de Paris et Professeur Royal d'hébreu, puis Archevêque d'Aix. *Psalmi Davidis, Calendario Hebræo... exornati*. Paris, Lullier, 1577.

*Par l'expression de
la figure de la
Croix,*

tous les autres dependent, qui l'a fait differer de plusieurs autres ceremonies Chrestiennes qui servent a représenter des autres misteres. 4. J'ay dit qu'elle representoit par l'expression de la figure de la Croix ^(q), pour toucher la difference avec laquelle le signe de la Croix d'un costé, et l'Eucharistie de l'autre, representent le mistere de la Passion ^(r) : car l'Eucharistie le represente principalement a rayson de la totale identité de celuy lequel y est offert et de celuy qui fut offert sur la Croix, qui n'est qu'un mesme Jesus Christ ; mais le signe de la Croix fait le mesme exprimant la forme et figure de la Passion ^(s). 5. J'ay dit en fin que tout cela se faisoit par un simple mouvement, pour forclorre les signes permanens, engravés et tracés en matieres subsistantes, desquelles j'ay parlé au Livre precedent. ^(t)

*Et ce par un simple
mouvement,*

*Lequel se fait de la
main droite,*

* Quæst. cxviii ad
Orthod. ¹
*Eslevant ou trois
doigtz ou tous cinq,*

Or, l'ordinaire façon de faire le signe de la Croix depend de ces observations : 1. Qu'il se face de la main droite, d'autant qu'elle est estimee la ^(u) plus digne, comme dit Justin le Martyr *. 2. Qu'on y employe ou trois doigtz, pour signifier la sainte Trinité, ou cinq, pour signifier les cinq playes du Sauveur. Et bien que de soy il importe peu que l'on face la croix avec plus ou moins de doigtz, si se doit-on ranger a la façon commune des Catholiques, pour ne sembler condescendre a certains heretiques Jacobites et Armeniens *, dont les

*Vide Prateolum².

(q) *ceremonies Chrestiennes qui* — se rapportent a la représentation de quelques autres misteres. 4. J'ay dit que cela se faisoit exprimant sa figure

(r) *crucifixion*

(s) *figure de* — Croix.

(t) *tracés en* — matiere [qui] subsiste.

(u) *de la Croix* — consiste en ces observations : 1. Qu'elle se face de la main droite, d'autant que nous employons au service de Dieu ce qui est le plus honorable, et que selon l'opinion humaine, la partie droite est estimee

(1) *Inter spuria S. Justini.*

(2) Prateolus (du Préau) Gabriel, Docteur de Sorbonne (1511-1588.) *De vitis, sectis et dogmatibus hæreticorum omnium elenchus alphabeticus.* Cologne, 1569.

premiers, protestans ne croire la Trinité, et les secondz, ne croire qu'une seule nature en Jesus Christ, font le signe de la Croix avec un seul doigt. 3. On porte premier ^(v) la main en haut vers la teste en disant, *Au nom du Pere*, pour monstrier que le Pere est la premiere Personne de la sainte Trinité et principe originaire des deux autres^(w); puis on la porte ^(x) en bas vers le ventre, en disant, *et du Filz*, pour monstrier que le Filz procede * du Pere qui l'a envoyé ^(y) ça bas au ventre de la Vierge; et de la, on traverse la main de l'espaule ou partie gauche a la droite, en disant, *et du Saint Esprit*, pour monstrier que le Saint Esprit, estant la troisieme Personne de la sainte Trinité, procede du Pere et du Filz, et est leur lien d'amour et charité ^(z), et que par sa grace nous avons l'effect de la Passion. Par ou l'on fait une briefve confession de trois grans misteres: de la Trinité, de la Passion, et de la remission des pechés, par laquelle nous sommes transportés de la gauche de malediction a la dextre de benediction ^(a').

Et les portans au front,

Puis en bas,

* (Joan., VIII, 42.)

Puis de la gauche a la droite.

(v) premierement

(w) *sainte Trinité* — principe et origine des autres

(x) tire

(y) *que le Filz* — est descendu

(z) *pour monstrier que* — quoy que le S^t Esprit soit la troisieme Personne de la Trinité, si est ce quil procede du Pere et du Filz, et est leur amour, lien et charité

(a') *trois grans misteres* — a sçavoir, de la Trinité et de la Passion, comme j'ay dit, et troisiemement de l'effect de ceste Passion, qui est que de la gauche de malediction, nous avons esté transportés a la dextre de benediction.

CHAPITRE II

LE SIGNE DE LA CROIX EST UNE PUBLIQUE PROFESSION DE LA FOY CHRESTIENNE

*Confession du trait-
teur touchant ce
point.*
(pp. 15 et 16.)

« Nous n'ignorons pas, » dit le traiteur, « que quel-
« ques Anciens ont parlé du signe de la Croix et de la
« vertu d'icelle, mais ce n'a pas esté en l'intention ni
« pour la fin que l'on pretend aujourd'hui, car ils en
« usoyent comme d'une publique profession et confession
« de leur Chrestienté, soit en particulier, soit en public.
« Car d'autant que les persecutions estoient grandes et
« aspres, les Chrestiens, ne se voulans descouvrir sinon à
« leurs freres Chrestiens, s'entrecognoissoient à ce signe
« quand les uns et les autres faisoient la croix, car c'es-
« toit un tesmoignage qu'ils estoient de mesme religion
« Chrestienne. D'autre part, d'autant que les Payens se
« moquoient de la Croix de Jesus Christ, et disoient que
« c'estoit folie et honte de croire et esperer en un qui
« avoit esté crucifié et mort, tout au contraire les Chres-
« tiens, sçachans que toute nostre gloire ne gist qu'en la
« Croix de Jesus Christ, et qu'icelle est la grande puis-
« sance et sagesse de Dieu en salut à tous croyans, ont
« voulu monstrier qu'ils n'avoient point honte d'icelle,
« et faisoient ouvertement ce signe pour dire qu'ils
« estoient des chevaliers croisez, c'est à dire des disci-
« ples de Jesus Christ. A cela se doit rapporter ce que
« Chrysostome dit en l'Homel. 2. sur l'Epistre aux

« Romains : Si tu ois quelqu'un disant, adores-tu un
 « crucifié ? n'en ayes point de honte et n'en baisse point
 « les yeux vers terre, et glorifie-t'en, et t'en resjouy en
 « toi-mesme, advouë ceste confession à yeux francs et à
 « face eslevee. Et saint Augustin au 8. Sermon des
 « paroles de l'Apostre, chap. 3 : Les sages de ce monde,
 « dit-il, nous assaillent touchant la Croix de Christ, et
 « disent, quel entendement avez-vous d'adorer un Dieu (p. 17.)
 « crucifié ? Nous leur respondons : nous n'avons pas
 « vostre entendement, nous n'avons point de honte de
 « Jesus Christ ni de sa Croix, nous la fichons sur le front
 « auquel lieu est le siege de pudeur ; nous la mettons là,
 « voire là, assavoir en la partie où la honte apparoist,
 « afin que ce y soit fiché dont on n'aye point de honte. »
 Le traicteur a escrit cela tout d'une haleyne ; puy
 ailleurs, respondant a onze passages des Anciens allegués
 aux placquars, il dit ainsy :^(a) « Le quatorzieme est (p. 33.)
 « prins du troisieme traitté sur saint Jean en ces mots :
 « Si nous sommes Chrestiens nous atouchons à Jesus
 « Christ, nous portons au front la marque d'icelui dont
 « nous ne rougissons point si nous la portons aussi au
 « cœur ; la marque d'icelui est l'humilité d'icelui. A ce (p. 34.)
 « tesmoignage nous adjoindrons, à cause de briefveté,
 « tous les autres suivans, qui sont jusques au nombre
 « de dix, pource qu'ils se rapportent presque tous à ce
 « qui est dit que les Chrestiens se signoient au front.
 « Nous recognoissons donc qu'anciennement ceste cous-
 « tume de se signer au front a esté introduite ; par qui
 « et comment, il ne conste pas. » Et plus bas : « Il a esté (p. 35.)
 « déclaré ci-dessus qu'entendoient les Anciens par ce
 « signe, assavoir le tesmoignage exterieur de la foy
 « Chrestienne. » Voyla, certes, bien asses de confession
 de mon adversaire pour me lever l'occasion^(b) de rien
 prouver touchant ce point ; may d'autant qu'il a escrittes

(a) *puy ailleurs*, — ou il veut respondre a l'autorité des Anciens que les placquars avoyent alleguee, il respond a onze passages en ceste sorte :

(b) la peyne

ces verités a contre-cœur, ^(c) il les a estirees et amaigries tant qu'il a peu.

*Mauvaise foy du
traîtreur.*

1. « Quelques Anciens, » dit-il, « ont parlé du signe « de la Croix. » Je luy demande qu'il me nomme ceux qui n'en ont pas parlé ; car tous, ou bien peu s'en faut, en ont parlé ^(d) : falloit-il donques dire « quelques uns », comme s'il ne parloit que de deux ou de trois ?

2. Il dit qu'ilz n'en ont pas parlé en l'intention qu'on pretend aujourd'huy : mais ^(e) s'il entend de l'intention des Catholiques, je luy feray voir le contraire clair comme le soleil ; s'il entend de l'intention que les ministres huguenotz imposent aux Catholiques, comme seroit ce que dit le traîtreur d'attribuer au seul signe ce qui est propre au Crucifié, je confesse que les Anciens n'y ont pas pensé, c'est une imposture trop malicieuse ^(f).

3. Il dit que les Anciens faisoient ce signe pour ne se descouvrir sinon a leurs freres Chrestiens. Pour vray, je ne le puis croire ^(g), car quelle commodité y avoit-il a faire le signe de la Croix pour se tenir couvert aux ennemis ? puysque au contraire, ainsy qu'il confesse un peu apres ^(h), les payens se mocquoyent de la Croix et en faisoient leurs ordinaires reproches aux Chrestiens, et que les Chrestiens monstroyent n'avoir point honte d'icelle, faisans ouvertement ce signe. Accordes un peu ces deux raysons du traîtreur : les Chrestiens faisoient la Croix pour ne se descouvrir sinon a leurs freres Chrestiens ; les Chrestiens faisoient la Croix ouvertement pour monstrar qu'ilz n'avoient point honte

(c) *a contre-cœur*, — et pour n'incommoder pas du tout son ordinaire,

(d) *pas parlé*, — il verra qu'il ne devoit pas apeller ceux qui en ont parlé, « quelques uns ». Il se treuve peu de pointz, hors le simbole, auquel l'antiquité rende tesmoignage si universellement et unanimement comm'au signe de la Croix

(e) *aujourd'huy* : — il est ici besoin de distinguer, car

(f) *c'est une* — nouvelleté et calomnie trop esloignee de la franchise de ces grandes et anciennes ames.

(g) *Chrestiens*. — Je ne crois pas cela

(h) *qu'il confesse* — tout incontinent

d'icelle⁽ⁱ⁾. Certes, Tertullien *, Justin le Martyr **, Minutius Felix *, tesmoignent asses que le signe de la Croix n'estoit pas une si secrette profession de foy que tous les payens ne le conneussent bien.

4. Il dit^(j) qu'anciennement la coustume de se signer a esté introduitte. Notes qu'il parle du tems de saint Augustin, auquel Calvin dit * estre tout notoire et sans doute qu'il ne s'estoit fait nul changement de doctrine ni a Rome, ni aux autres villes; et le traitteur mesme confesse que ç'a esté seulement du tems de saint Gregoire que les yeux des Chrestiens ont commencé a ne voir plus gueres clair au service de Dieu; dont je discours ainsy : nul changement ne s'estoit fait en la doctrine, du tems de saint Augustin; or, du tems de saint Augustin on faisoit generalement le signe de la Croix; la doctrine donques de faire le signe de la Croix est pure et apostolique.

5. Il dit fort gentilement qu'on ne sçait « par qui ni comment » ceste coustume de se signer a esté anciennement introduitte : la ou je luy replique, avec saint Augustin *, que « Ce que l'Eglise universelle tient, et n'a point esté institué par les Conciles mais a tousjours esté observé, est tres bien creu n'avoir esté baillé sinon par l'autorité apostolique »; et avec saint Leon *, qu' « Il ne^(k) faut pas douter que tout ce qui est receu en l'Eglise pour coustume de devotion, ne provienne de la tradition apostolique et de la doctrine du Saint Esprit. »⁽¹⁾ Voyla la regle avec laquelle les Anciens

* Apologetica.
** Apologia I.
* In Octav.

*(Supra, l. II, c. II,
p. 107.)

(p. 27.)

* Cont. Donat., l. IV, c. xxxiv. (Vide et p. 148.)

* Serm. II de jejun. Pent.

(i) *qu'ilz* — estoient disciples de Jesuschrist.

(j) Il reconnoit

(k) 5. *Il dit* — si joliment qu'on ne sçait « par qui ni comment » ceste coustume de se signer a esté anciennement introduitte, que ce seroit incivilité de luy dire le contraire. Je l'advouë donques de bon cœur, mais a la charge quil advouëra aussi ce que dit S^t Augustin, qui merite bien autant de credit que luy pour le moins : *Quod universa tenet Ecclesia, nec Conciliis institutum sed semper retentum est, non nisi autoritate apostolica traditum rectissime creditur*; et S^t Leon : « Il ne

(1) C'est une regle ordinaire aux Anciens : quand ilz rencontroyent

jugeoyent des coustumes ecclesiastiques, selon laquelle le signe de la Croix, qui a tousjours esté observé en l'Eglise, et ne sçait-on par qui ni comment il a esté institué, doit estre rapporté a l'institution apostolique.

en l'Eglise quelque coustume qui n'estoit pas expressement commandee en l'Escriture, ilz ne disoyent pas comme ces reformés que ce fut un'abomination, un'idolatrie, mais le rapportoyent saintement a l'institution apostolique.

[Quoique biffé dans le Ms. l'alinéa suivant est reproduit pour montrer l'enchaînement de ces deux chapitres.]

6. Il semble au discours de ce traicteur que la Croix n'a point eu autr'usage en l'ancienne Eglise que de simple profession de foy, chose qui est extrêmement faulse, ce que je vais monstrier des-ores.

CHAPITRE III

DU FREQUENT ET DIVERS USAGE DU SIGNE DE LA CROIX EN L'ANCIENNE EGLISE ⁴

On peut faire la Croix ou pour tesmoigner que l'on croit au Crucifix, et lhors c'est faire profession de la foy ; ou bien pour monstrier que l'on espere et qu'on met sa confiance en ce mesme Sauveur, et lhors c'est invoquer Dieu a son ayde en vertu de la Passion de son Filz (a). Le traitteur veut faire croire que l'antiquité n'employoit le signe de la Croix sinon pour le premier effect ; mais au contraire, elle ne l'employoit presque jamais pour ceste seule intention, ains son plus ordinaire usage (b) estoit d'estre employé a demander ayde a Dieu. Saint Hierosme escrivant a son (c) Eustochium * :

Double usage de la Croix.

Le plus ordinaire.

* Ep. xxii, de custod. Virg.

(a) On peut représenter la Passion de Nostre Sauveur et faire le signe de la Croix, ou bien pour tesmoigner que l'on croit au Crucifix, et faire profession de la foy par ceste ceremonie ; ou bien pour monstrier que l'on espere et met on sa confiance en ce mesme Sauveur, et lhors, faire le signe de la Croix n'est autre qu'invoquer et appeller en aide Dieu tout puissant, en vertu et par le merite de la mort et passion de son Filz.

(b) *mais* — je dis, au contraire, qu'elle ne l'employoit presque jamais a cest'intention seule, et que son usage plus ordinaire

(c) *a Dieu*. — En voyci des preuves inevitables : S' Hierosme escrivant a sa fille spirituelle

(1) Corrigé d'après les *errata* de 1603 et le Ms. où le titre de ce chapitre est identique à celui-ci. Toutes les éditions donnent cette fausse leçon : « l'ancienne Loy ».

- « A tout œuvre, » dit-il, « a tout aller et revenir, que ta main fasse le signe de la Croix. » Saint Ephrem * : « Soit que tu dormes, ou que tu voyages, ou que tu t'esveilles, ou que tu fasses quelque besoigne, ou que tu manges, ou que tu boives, ou que tu naviges en mer, ou que tu passes les rivieres, couvre-toy de ceste cuirasse, pare et environne tous tes membres du signe salutaire, et les maux ne te joindront point. » Tertullien * : « A tout acheminement et mouvement, a toute entree et sortie, en nous vistant, en nous chaussant, aux bains, a la table, quand on apporte la lumiere, entrans en la chambre, nous asseians, et par tout ou la conversation nous exerce, nous touchons nostre front du signe de la Croix. » « Fais ce signe, » dit saint Cyrille *, « mangeant, beuvant, assis, debout, partant, promenant, en somme en tous tes affaires. » Et ailleurs * : « N'ayons donq point honte de confesser le Crucifix ; mays imprimons asseurement le signe de la Croix avec les doigtz sur nostre front, et que la Croix se fasse en toute autre chose, mangeant, beuvant, entrant, sortant, avant le sommeil, s'asseiant, se levant, allant et choumant. C'est ici une grande defense, laquelle a cause des pauvres est donnee gratis, et sans peyne pour les foibles ^(d), ceste grace estant de Dieu, le signe des fidentes et la crainte des diables. » Saint Chrysostome * : « La Croix reluit par tout, es lieux qui sont et ne sont habités. » Saint Ambroise * : « Nous devons faire toute nostre œuvre ^(e) au signe du Sauveur. » Or sus, ce tant libre et universel usage de ce saint signe, peut-il estre reduit a la seule profession de foy ? ^(f) En tout œuvre, se levant le matin, se couchant le soir, la nuit en l'obscurité, et es lieux non habités, a quel propos feroit-on ceste

(d) *donnee gratis*, — pour neant, a cause des foibles sans poine

(e) *Saint Ambroise* : — « Nous levans nous devons rendre graces a Jesuschrist, et faire toute nostr'œuvre du jour

(f) Comme pourroit-on l'employer a cest effect en tout œuvre, se levant le matin, le soir couchant, la nuit en l'obscurité, es lieux non habités? Pour vray,

profession de foy ou personne ne la voit? Mais il y a plus : ces Peres qui recommandent tant l'usage de ce signe n'apportent jamais pour rayson la seule profession de foy (g), ains encor la defense et protection que nous en pouvons recevoir comme d'une cuirasse et corcelet a l'espreuve, ainsy que saint Ephrem l'appelle.

Or, quoy que les Anciens ayent rendu si general le signe de la Croix pour tous les rencontres et actions de nostre vie, comme une briefve et vive oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu, si est-ce que je diray seulement comme elle a esté employee aux benedictions, consecrations, Sacremens, aux exorcismes, tentations, et aux miracles (h).

la confession de foy n'a pas lieu en toutes sortes d'actions et operations ; a quel propos la ferois-je la ou personne ne me voit? Mais il y a plus, car tous ces Peres qui nous recommandent tant l'usage ordinaire [Reprendre au texte, lig. 2.]

(g) *de foy* — qu'il contient

(h) Or, quoy que les Anciens ayent rendu si general l'usage de la Croix outre les occasions de la profession de foy, si est ce que pour me tenir court, je me contenteray d'en coter quelques uns des plus signalés. Le signe de la Croix est une briefve et vive oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu. [Ce passage, laissé inachevé au Ms., est suivi de cette autre leçon :]

Qui ne sçait que l'oraison est l'outil general et universel des Chrestiens, propre a tous nos affaires et exercices, pour tous les rencontres et actions de nostre vie? Le signe de la Croix n'est autre qu'une briefve et vive oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu, et partant propre et sortable a tous nos exploitz et desseins ; si est ce que pour me tenir court, je me contenteray de remarquer quelques uns de ses usages plus signalés. Les Anciens donques l'ont employé a faire les benedictions, les consecrations et Sacremens ; a chasser les Diabes, se garder de leurs assautz et faire des autres miracles.

CHAPITRE IV

TOUTES CEREMONIES BONNES ET LEGITIMES

PEUVENT ESTRE EMPLOYEES A LA BENEDICTION DES CHOSES ^(a)

*Ceremonie de lever
les yeux et les
mains en priant.*

*¹ Joan., xi, 41.

*² Ibid., xvii, 1.

*³ Matt., xiv, 19.

*⁴ Psalm. cxx, 1;
cxxxii, 1.

*⁵ Luc., xxii, 41.

*⁶ III Reg. viii, 54;

II Par., vi, 13; I

Esdr., ix, 5; Dan.,

vi, 10; Mich., vi, 6;

Mat. xvii, 14; Marc.

i, 40; Luc., v, 8;

Act., vii, 59; ix, 40.

*⁷ Ephes., iii, 14.

*⁸ II Par., vi, 13;

Exod., ix, 29; xvii,

11; III Reg., viii,

54; I Esdr., ix, 5.

*⁹ I Timoth., ii, 8;

Tertul., Apol. c. 30;

S. Aug., De cura

pro mort., c. v.

* Virgil., Æneid.,

l. I., lin. 93.

Jesus Christ, priant ^(b) pour le Lazare ^{*1}, pour sa clarification ^{*2} et pour la multiplication des pains ^{*3}, leva les yeux au ciel; et David pour dire qu'il a prié, il dit qu'il a levé les yeux au ciel ^{*4}. Le Sauveur mesme pria son Pere les genoux en terre ^{*5}, comme ont fait les Saintz tres souvent ^{*6}; dont saint Paul ^{*7}, voulant ^(c) dire qu'il a prié Dieu, dit seulement qu'il a flechi les genoux en terre, tant ceste ceremonie appartient a l'oraison. Ç'a esté une solemnelle observation aux Juifz ^{*8} et ^(d) Chrestiens ^{*9} de prier par l'eslevation des mains, ains c'est une ceremonie tant naturelle que presque toutes nations l'ont employee, comme pour reconnoissance que le ciel est le domicile ^(e) de la gloire de Dieu; tesmoin celuy qui disoit * :

Et duplices tendens ad sidera palmas.

(a) [Au Ms., ce chapitre et le suivant n'en forment qu'un, sous ce titre :]
*Toutes sortes de ceremonies peuvent estre employees a benir les choses,
mais specialement le signe de la Croix.*

(b) Nostre Sauveur, priant

(c) *et David* — disant qu'il a levé les yeux, veut dire qu'il a prié. *Item*, le mesme Seigneur pria son Pere les genoux en terre; les Saintz en ont fait, mille fois, autant; et S^r Pol, pour

(d) *a l'oraison*. — Et pour nous approcher tous-jours plus pres de ce que nous faisons, ça esté un'ordinaire et solemnelle observation et aux Juifz et aux

(e) *toutes nations* — l'ont observee, comme par reconnoissance que le ciel est le domicile et trosne

et ailleurs * :

*Corripio e stratis corpus, tendoque supinas
Ad cælum cum voce manus, et munera libo.*

* Virgil., *Æneid.*,
l. III, linn. 176,
177.

Dont le Psalmiste (f) met pour une mesme chose prier et lever les mains : *O Seigneur, j'ay crié vers toy tout le jour, j'ay estendu mes mains vers toy* * ; *L'eslevation de mes mains soit sacrifice vespertin* * ; *Leves emmi la nuict les mains vers les saintes choses* (g) * . Ainsy Moysse disoit a Pharaon ** : *Estant sorti de la ville j'estendray mes mains au Seigneur, et les tonnerres cesseront*. Ainsy (h) on leve la main quand on jure, car jurer n'est autre sinon invoquer Dieu a tesmoin * ; dont Esdras, voulant dire que Dieu avoit juré, il dit qu'il a levé la main *, tant ceste coutume de lever la main est ordinaire aux sermens (i) ; et saint Jean, descrivant le serment du grand Ange, il dit * qu'il leva la main au ciel. On peut donq bien prier par des ceremonies. Pour vray, l'essence de la priere est en l'ame, mais la voix, les actions et les autres signes exterieurs, par lesquelz on explique l'interieur, sont des nobles appartenances et tres utiles propriétés de l'oraison (j) ; ce sont ses effectz et operations. L'ame ne se contente pas de prier si tout son

* Ps. LXXXVII, 10.

* Ps. CXL, 2.

* Ps. CXXXIII, 3.

** Exod., IX, 29.

* Gen., XIV, 22.

* II Esdr., IX, 15.

* Apoc., X, 5.

*Autres ceremonies
en priant.*

(f) *libo*. — Qui fait que David

(g) *la nuict — vos mains vers le Saint des Saintz, ou vers les saintz lieux, ou vers le ciel.*

(h) *cesseront* ; — c'est a dire, je prieray. A ceste rayson

(i) *a tesmoin* ; — *Je leve la main*, disoit Abraham, *au Seigneur Dieu tres haut* (Gen., 14, v. 22) ; c'est a dire, je jure et prens Dieu a tesmoin. Ains ceste coutume est bien tant ordinaire, qu'Esdras voulant dire que Dieu avoit juré, il dit qu'il a levé la main

(j) *bien prier* — Dieu par des ceremonies, et particulierement par l'eslevation des mains : qui pourra meshuy trouver estrange si les Chrestiens prient par le signe de la Croix fait avec la main ? Je sçai que l'essence de la priere est au cœur et en l'ame, mais je sçai aussi que la voix, par laquelle on explique l'interieur, et les autres actions et signes exterieurs sont des appartenances nobles et propriétés principales de l'oraison

homme ne prie ; elle fait prier quant et elle les yeux, les mains, les genoux. Saint Antoyne, estant entré dans la grotte de saint Paul premier hermite, « vit le cors de ce Saint, sans ame, les genoux pliés, la teste levee et les mains estendues en haut ; et de prime face estimant qu'il fust encor vivant et qu'il priast, il se mit a faire le mesme ; mais n'appercevant point les souspirs que le saint Pere ^(k) souloit faire en priant, il se jette a le bayser avec larmes, et conneut que mesme ce cors mort du saint homme, par ce devot maintien et religieuse posture, prioit Dieu auquel toutes choses vivent et respirent *. » L'ame prosternee devant Dieu tire aysement a son pli tout ^(l) le cors ; elle leve les yeux ou elle leve le cœur, et les mains, la d'ou elle attend son secours. Ne voit-on pas la diversité des affections en la contenance du Publicain et Pharisien * ? Par ou sont mises a neant les parolles produittes par le traitteur contre les saintes ceremonies : ^(m)

* S. Hieron. in vita S. Pauli.

* Luc., xviii, 11, 13.

Objection du traitteur :
(p. 5.)

1. « Le « service, » dit-il, « deu à sa divine Majesté « lui doit estre rendu selon son bon plaisir et ordonnance. Or la volonté de Dieu manifestee touchant ce « point est que nous l'adorions et lui servions en esprit « et verité, S. Jean, 4. Et pourtant, non seulement nous « rejettons les ceremonies Judaiques anciennes, mais « aussi toutes autres avancees outre et sans la Parole de « Dieu en l'Eglise Chrestienne. » 2. Voulant rendre rayson de ce que l'Escriture ne tesmoigne point expressement des miracles faitz par le bois de la Croix, au lieu de

(k) « vit le cors — sans ame, les genoux pliés, la teste levee et les mains estendues en haut ; et de prime face croyant quil fut encor en vie et quil priast, il se mit a faire le semblable ; mais n'appercevant point les souspirs que ce Saint

(l) *vivent et respirent* » — dit S^t Hierosme. L'ame qui est bien estendue et prosternee devant Dieu tire aysement a son pli et contenance

(m) *son secours*. — Voyes le Pharisien et le Publicain ; ne voit on pas la diversité de leurs affections en leur contenance ? Par ou sont mises a neant plusieurs objections que ce traitteur produit contre les saintes ceremonies de l'Eglise :

dire que c'est parce que ces miracles-la ont esté faitz long tems apres que le Nouveau Testament fut escrit, qui est la vraye et claire rayson, il se met a dire en ceste sorte : ⁽ⁿ⁾ « Certes, il semble qu'il n'y ait eu « autre raison sinon que Dieu n'a pas voulu arrester « les hommes à telles choses terriennes ; comme aussi « saint Paul nous enseigne par son exemple que nous « ne devons point cognoistre Jesus Christ selon la « chair, 2. Corinthiens, ¹ 5 ; comme aussi il dit au « 3. des Colossiens ¹ que nous servons à Dieu en « esprit, nous glorifians en Jesus Christ et ne nous « confians point en la chair. » Voyons les nullités de ce discours.

(p. 12.)

1. J'ay monstré, au commencement du premier Livre, que ces reformés observent plusieurs ceremonies et coutumes outre et sans l'Escriture ; ce n'est donq pas faute de trouver nos ceremonies en l'Escriture qu'ilz les blasment ^(o).

Response premiere pour les ceremonies ;

2. S'il faut servir Dieu selon son ordonnance, il faut sur tout obeir a l'Eglise et garder ses coutumes ; qui fait autrement, le Sauveur le prononce * estre payen et publicain. Et ^(p) saint Paul, enseignant que les hommes doivent prier a teste nue et les femmes a teste couverte, qui n'est qu'une pure ceremonie,

Seconde ;

* Matt., xviii, 17.

(n) *long tems apres* — la mort des Apostres et Evangelistes qui ont escrit le Nouveau Testament, qui est la vraye, pure et tres claire rayson, il se met a dire que

(o) 1. J'ay monstré au commencement de ce livre que ces reformés observent plusieurs ceremonies et autres coutumes outre et sans la parole de Dieu escrite, es solemnités de leurs mariages, au baptesme, en la cœne ; ce n'est donq pas faute de trouver nos ceremonies en l'Escriture qu'ilz les blasment, mais faute de les trouver a leur goust, selon leur esprit de contradiction.

(p) *obeir a l'Eglise et* — recevoir ses observations, car qui ne l'oit, Jesus-christ le prononce estre payen et peager, c'est a dire meschant homme. Et pour vray,

(1) Ce texte de saint Paul, faussement indiqué par La Faye, comme le remarque notre Saint, p. 233, § 6, est aux Philippiens, chap. iii, 3.

il ne presse ceux qui voudroient chicaner au contraire, sinon de ceste parole : *Nous n'avons point telle coustume, ni l'Eglise de Dieu* *. Il ne parle pas la le jargon huguenot, mais le vray et simple langage Catholique ; la coustume de l'Eglise de Dieu luy sert de rayson. Aussi ceste Espouse est trop assistee de son Espoux pour broncher et decheoir en son chemin (q).

* I Cor., xi, 16.

Troisiesme ;

3. Si pour honorer et servir Dieu en esprit et verité il faut rejeter les ceremonies qui ne sont commandees en termes expres dans l'Escriture, donques saint Paul ne devoit pas ordonner aux hommes de prier descouvertz et les femmes affeubles (r), puysqu'il n'en avoit aucun commandement, ni les Apostres defendre le sang et suffoqué *. Et pourquoy est-ce, o reformeurs, que vous pries mains jointes et agenouillés (s) ? Nous avons, direz-vous, l'exemple de Jesus Christ et des Apostres. Mays si leur exemple a quelque pouvoir sur vous, que ne laves-vous les piedz avant la cene, comme Nostre Seigneur en a non seulement monstré l'exemple mais invité a iceluy (t)* ? que n'aignes-vous vos malades d'huile, comme faisoient les Apostres * ? que ne laissez-vous toutes vos possessions et commodités a leur exemple ? que ne faites-vous la cene a la cene, c'est a dire au souper, et non au matin et des-jeuner (u) ?

* Act., xv, 20.

* Joan., xiii, 5, 14,
15,
* Marc., vi, 13 ;
Jacob., v, 14.

(q) *il ne* — rend autre rayson contre ceux qui voudroient debattre et chicaner au contraire, sinon : *Nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei*. Il ne parle pas la le jargon des reformés, mais le langage des simples Catholiques ; il n'allegue point l'Escriture, mais la coustume de l'Eglise. Or ce qui est selon l'ordonnance de l'Eglise est asses selon l'ordonnance de Dieu ; cest'Espouse est de trop bonne intelligence avec son Espoux pour establir chose qui ne luy soit agreable.

(r) *ne devoit pas* — commander aux hommes de prier a teste decouverte et les femmes a teste couverte

(s) *Et pourquoy* — pries-vous, les mains jointes, les genoux en terre ? ou trouvez-vous quil soit commandé ?

(t) *Mays si* — cela a quelque pouvoir sur vous, que ne laves-vous les piedz a ceux qui veulent prendre vostre cène, comme Nostre Seig^r en a non seulement monstré l'exemple mais invité a l'imitation d'iceluy ?

(u) *les Apostres ?* — que ne faites vous la cène a la cène, et non au matin et des-jeuner comme vous faites.

4. Mais qui ouÿt jamais telle consequence? il faut *Quatriesme*; prier en esprit et verité, donques il ne faut pas prier avec ceremonie (v). Les ceremonies sont-elles contraires a l'esprit et verité, pour bannir l'un par l'establisement de l'autre? Qui chargea Abraham, Aaron, Moïse, David, saint Paul, saint Pierre et mille autres, de prier les mains levees et les genoux en terre? et cela les empeschoit-il de prier en esprit et verité, ou d'estre vrayz adorateurs? C'est une ignorance effrontee de tirer les Escritures a des sens tant ineptes; c'est une impieté formee, non pas une pieté reformee^(w). Tant s'en faut que prier en esprit et verité soit prier sans ceremonies, qu'a peyne se peut-il faire que celuy qui prie en esprit et verité ne face des actions et gestes exterieurs assortissans aux affections interieures, tant les mouvemens interieurs de l'ame ont de prise sur les mouvemens du cors (x). Et « je ne sçai comment, » dit saint Augustin *, « ces mouvemens du cors ne se pouvans faire sinon que l'esmotion de l'esprit precede, et de rechef ces mouvemens estans faitz au dehors perceptiblement, l'esmotion invisible et interieure en croist, si que l'affection du cœur qui a precedé a produire ces mouvemens exterieurs croist et s'augmente par ce qu'ilz sont faitz et produitz (y). » Une ame bien esmeuë est esmeuë par tout, en la langue, aux yeux, aux mains.

* De cura pro mort., c. v.

(v) avec — des ceremonies.

(w) a l'esprit et verité, pour — les bannir par l'establisement de l'esprit et verité? Qui avoit commandé a Salomon, David, Abraham, Aaron, Moïse, S^t Pol, S^t Pierre et mill'autres Sains, de prier a genoux et levant les mains? et comment, ne prioient-ils donques pas en esprit et verité, ou n'estoyent-ils pas vrayz adorateurs? Quelle ignorance effrontee; tramer l'Escriture a un sens tant inepte, n'est-ce pas un'impieeté formee, au lieu d'une pieté reformee?

(x) que prier — sans ceremonies soit prier en esprit et verité, qu'a peyne se peut-il faire que celuy qui prie en esprit et verité ne face quand et quand des actions et gestes exterieurs, tant l'ame est liee estroittement a son cors, tant les mouvemens de l'esprit ont de prise sur ceux du cors.

(y) au dehors perceptiblement, — ce mouvement invisible et interieur qui les a faitz en croist, si que l'affection du cœur qui a precedé pour produire ces mouvemens exterieurs, par ce qu'ilz sont faitz, ell'en croist et s'augmente. »

Prier en esprit et verité c'est prier de bon cœur et affectionnement, sans feinte ni hypocrisie, et au reste y employer tout l'homme, l'ame et le cors, affin que ce que Dieu a conjoint ne soit separé (z). Je laisse a part la naïfve intelligence de ces parolles de Nostre Seigneur (a'), qui oppose l'adoration en esprit a l'adoration propre aux Juifz, qui estoit presque toute en figures, ombres et ceremonies exterieures, et l'adoration en verité a l'adoration fause, vaine, heretique et schismatique des Samaritains; ce que je fais icy n'a pas besoin de plus long discours (b').

Cinquiesme ;

5. Si parce que saint Paul nous enseigne de ne connoistre pas Jesus Christ selon la chair il ne se faut amuser a la Croix, ni a semblables choses terriennes, pourquoy fait-on conte de la mort et Passion de Jesus Christ, qui n'appartiennent qu'a sa chair et pour le (c') tems de sa mortalité? Que voules-vous dire, o traitteur? Qu'il ne faut connoistre Jesus Christ selon la chair? Si vous entendes selon vostre chair ou celle des autres hommes, je le confesse absolument; mais vous seres inepte de (d') rejeter, par la, la Croix, car la Croix n'est ni selon vostre chair ni selon la mienne, elle luy est contraire et ennemie. Si vous entendes selon la chair de Jesus Christ mesme, comme c'est le sens plus sortable (e'), il ne faudra pas dire qu'absolument il ne faille connoistre et reconnoistre Jesus Christ selon

(z) *de bon cœur* — bien affectionnement, non faintement ni par hipocrisie, et au reste employer l'homme tout entier a cest exercice, l'ame et le cors ensemble, affin que ce que Dieu a conjoint ne soit separé en l'homme.

(a') *Je laisse* — la vraye et naïfve intelligence de ces parolles de Nostre Sauveur

(b') *n'a pas besoin* — que je la desduise plus au long.

(c') *de la mort* — de Jesuschrist, des Sacremens? Doit on priser la mort de Jesus? sa Passion et ses afflictions ne doivent elles pas demeurer presentes a nostre memoire? et neanmoins ce sont choses qui n'appartiennent qu'a sa chair au

(d') *vostre chair* — et la mienne, je le confesse absolument; mais vous estes inepte de vouloir

(e') *plus* — naïf et receu entre les Anciens

la chair ; car n'est-il pas né de la Vierge selon la chair ? n'est-il pas mort, resuscité et monté au ciel, selon la chair ? n'a-il pas sa vraie chair a la dextre du Pere ? n'est-ce pas sa chair reelle selon la verité, ou au moins le signe de sa chair selon la vanité de vos fantasies, qu'il nous a donnée en viande ? faudroit-il donques oublier tout cela, avec le *Verbum caro factum est* * (f') ? Quand donques saint Paul dit qu'il ne connoit Jesus Christ selon la chair, c'est selon la chair de laquelle il parle ailleurs * (g'), disant que Jesus Christ *es jour de sa chair a offert des prieres et supplications* a son Pere ; ou le mot de *chair* se prend pour mortalité, infirmité et passibilité, comme s'il eust dit que Jesus Christ, pendant les jours de sa chair mortelle, infirme et passible, a offert prieres et supplications a son Pere (h'). Ainsy, disant qu'il ne connoit plus Jesus Christ selon la chair, il ne veut dire autre sinon qu'il ne tient plus ni ne connoit Jesus Christ pour passible et mortel, qualités naturelles de la chair, et en un mot qu'il ne le connoit plus selon la chair accompagnée des infirmités de sa condition naturelle (i').

* (Joan., 1, 14.)

* Heb., v, 7.

6. Autant hors de rayson allegue-il (j') saint Paul au III des Colossiens * ; car, outre ce que les parolles qu'il dit y estre n'y sont point, quand elles y seroyent elles ne nous seroyent point contraires, puysque nous confes-

Sixiesme.

* (Vide not. (1), p. 229.)

(f') *la chair ; car n'est-il pas* — resuscité selon la chair, monté au ciel en chair ? et n'est-ce pas sa chair selon la verité, ou le signe de sa chair selon vos phantasies, qu'il nous laisse pour estre la vraie viande et nourriture de nos espritz et cors ? faudroit-il oublier tout cela, avec le mistere de son Incarnation ou le *Verbum caro factum est* ?

(g') *il parle* — luy-mesme

(h') *a son Pere ; ou* — la *chair* signifie la mortalité et passibilité ou chair mortelle, comme s'il disoit que Jesuschrist pendant les jours de sa chair mortelle a prié.

(i') *dire autre sinon qu'il* — ne le tient ni connoit plus passible et mortel, propriétés naturelles de la chair ; en un mot qu'il ne le connoit plus selon la chair accompagnée de ses qualités naturelles.

(j') *hors de* — propos allegue-il le mesme

sons qu'il faut servir Dieu en esprit, se glorifier en Jesus Christ, et ne se point confier en nostre chair; mais tout cela ne met point le cors ni ses actions exterieures hors de la contribution qu'il doit au service de son Dieu. Or ^(k') peut estre vouloit-il alleguer ce qui est dit en ce chap. III aux Colossiens *, et qui joindroit bien mieux a son propos ^(l') : *Si vous estes resuscités avec Jesus Christ, cherchez les choses qui sont en haut, la ou Jesus Christ est seant a la dextre du Pere; savoures les choses qui sont la sus, non celles qui sont sur la terre.* Car, s'ensuivroit-il point de ces paroles qu'il ne faut tenir aucun conte de la Croix, de la Creche, du Sepulchre, et autres reliques de Nostre Seigneur qui sont ici bas en terre? A la verité cela seroit bien employé ^(m') contre ceux qui arresteroient leurs intentions et termineroient leurs desirs aux choses qui sont icy bas; *Cherches, leur diroit-on, ce qui est en haut : Sursum corda*; mais nous ne tenons point arrestees nos affections ni a la Croix ni aux autres reliques, nous les portons au royaume des cieux, employans a la recherche d'iceluy toutes les choses qui nous peuvent ayder a relever nos cœurs vers Celuy auquel elles se rapportent : il faut monter au ciel, c'est la nostre visee et dernier sejour, les choses saintes d'icy bas nous servent d'eschellons pour y atteindre ^(n').

* Vers. 1, 2.

(k') *qu'il faut servir* — Dieu en esprit (sans toutefois mettre hors du service de Dieu le cors ni ses actions), se glorifier en Jesuschrist, et ne se point confier en nostre chair. Qui nia jamais ces verités entre les Catholiques? Mais

(l') *bien* — plus apparemment a son intention

(m') *s'ensuivroit-il* — pas de la quil ne faut tenir conte de la Croix, Sepulchre, Creche de N. S., ni des autres reliques qui sont ci bas en terre? Cest'objection auroit force, seroit bien employee,

(n') *icy bas*; — on leur pourroit bien dire : *Cherches ce qui est en haut : Sursum corda*; mais nous n'arrestons point nos affections a la Croix, au Sepulchre, ni a autre chose terrestre, nous cherchons le royaume des cieux; seulement nous employons a ceste recherche la Croix, Sepulchre et autres saintes reliques et images qui peuvent nous ayder de beaucoup a relever nos pensees et affections vers Celuy auquel elles attonchent : il faut que nous allions au ciel, c'est la nostre visee et butte, mais nous pouvons employer les choses saintes et autres d'icy bas, comme des eschellons pour atteindre la haut.

(o') Les mariniers, qui voguent a l'aspect et conduite des estoilles, ne vont pas au ciel pour cela mais en terre, aussi ne visent-ils pas au ciel sinon pour chercher la terre ; au contraire, les Chrestiens, ne respirans qu'au ciel ou est leur thresor et le port assure de leurs esperances, regardent bien souvent aux choses d'icy bas, mais ce n'est pas pour aller a la terre, ains pour aller au ciel. Cherches Jesus Christ et ce qui est en haut, ce me dites-vous. Je le cherche, pour vray, et tant s'en faut que la Croix, le Sepulchre et autres saintes creatures m'en destournent, comme vous pensez, qu'elles m'eschauffent et empressent d'avantage a ceste queste. Les fumees et traces ne retirent pas le bon chien de la queste, mais l'y eschauffent et animent ; ainsy esventant en la Croix, en la Creche, au Sepulchre, les passees et alleures de mon Sauveur, tant plus suis-je esmeu et affectionné a ceste benite recherche, il me tire par la apres soy comme par l'odeur de ses onguens. Me voyla donq desfait de cest homme tant importun, pour le general des ceremonies ; il faut que je suive mon propos.

(o') Les mariniers, qui voguent a l'aspect et conduite des estoilles, ne vont pas au ciel pour cela mais en terre, et ne visent au ciel que pour chercher la terre ; au contraire, les Chrestiens qui eslevent leurs affections a Jesus Christ par les choses d'icy bas ne vont pas en terre mais au ciel, car ils ne visent a ces choses qui sont sur terre que pour chercher et trouver Jesuschrist qui est au ciel. Cherches Jesuschrist, ce me dittes vous. Je le cherche, pour vray, et tant s'en faut que ces saintes creatures et reliques m'en destournent, qu'elles m'eschauffent d'avantage et m'empressent a ceste queste. Comme les fumees et traces ne retardent point la queste du chien mais l'y eschauffent, ainsy reconnoissant en la Croix, au Sepulchre, aux reliques, la fumee et trace de mon Sauveur, tant plus suys-je animé et mon affection esmeué a ceste benite recherche ; il me tire apres soy, par la, comme par l'odeur de ses unguens. Me voyla donq desfait de cest homme tant importun ; il faut que je suive mon propos.

CHAPITRE V

LA CROIX DOIT ET PEUT ESTRE EMPLOYEE A LA BENEDICTION DES CHOSSES, A L'EXEMPLE DE L'EGLISE ANCIENNE

Puysqu'on peut prier par les saintes et legitimes ceremonies, pourquoy ne priera-on pas par ^(a) le signe de la Croix, sainte et Chrestienne ceremonie? Mays parlons pour ce coup de la benediction des creatures qui a accoustumé d'estre faite ^(b) en l'Eglise, laquelle n'est autre qu'une priere et bon souhait par lequel on demande a Dieu quelque grace et bienfait pour la creature sur laquelle on a quelque avantage ou superiorité, car c'est *sans contradiction* que *ce qui est moindre est beni par le meilleur* *. Or monstrons l'usage que le signe de la Croix a en cest endroit.

Benediction des creatures que c'est;

* Heb., vii, 7.

Comme elle se faisoit en l'ancienne Loy;

En l'ancienne Loy, ou tout se faisoit en ombre et figure ^(c), la benediction ordinaire que les prestres faisoient avoit entre autres ces deux parties exterieures : l'une estoit que le prestre y employoit ces paroles determinees ^(d) : *Le Seigneur te benie et garde ; le*

(a) Puysque l'on peut prier par les ceremonies, pourquoy ne priera-on par

(b) *Mays parlons* — maintenant de la benediction des creatures qui a accoustumé de se faire

(c) *par le meilleur* — et monstrons qu'elle se peut et doit faire par le signe de la Croix ; voyci dequoy.

En l'ancienne Loy, ou tout se faisoit en figure et comm'ombre des choses a venir

(d) *determinees* — et precises, comme Dieu l'avoit commandé

Seigneur te montre sa face et aye misericorde de toy; le Seigneur retourne son visage vers toy, et te baille la paix *. L'autre estoit que le prestre eslevoit la main, comme tesmoignent les Rabbins, au rapport du bon et docte ^(e) Genebrard *, et qu'il est aysé a recueillir de la pratique qu'on voit en l'Escriture : *Aaron, dit-elle* *, *eslevant sa main vers le peuple, le benit* ; coutume laquelle prit son origine de la loy de nature, ainsy qu'il appert en la benediction que Jacob donna a ses petitz enfans *, et a duré encores au tems de Nostre Seigneur, dont saint Matthieu dit * que les Juifz luy amenoyent les petitz enfans a ce qu'il leur imposast les mains, c'est a dire a ce qu'il les benist. Et de fait, saint Marc tesmoigne en termes expres * que Jesus Christ, *ayant prins* ^(f) *ces petitz en ses bras, mettant ses mains sur eux il les benit*.

* Num., vi, 24-26.

* In notis Chronicis¹, p. 27.

* Levit., ix, 22.

* Gen. xlviii, 14, 15.

* Cap. xix, 13.

* Cap. x, 16.

Or on observe encor en toutes les benedictions ecclesiastiques ces deux choses, mais avec une plus claire manifestation des misteres qui y sont contenuz. 1. On invoque le nom du Pere, et du Filz, et du Saint Esprit ; c'est ce que l'on faisoit anciennement a couvert, car ou visoit, je vous prie, ^(g) ceste repetition ternaire : *Le Seigneur te benie, le Seigneur te montre sa face, le Seigneur retourne son visage vers toy, sinon au*

Et comment en l'Eglise;

(e) du — grand

(f) qu'on voit en l'Escriture — de ceste ceremonie aux benedictions : *Aaron, dit elle, eslevant sa main vers le peuple, le benit* ; coutume laquelle avoit son origine des le tems de Jacob, et duroit encores au tems de Nostre Seigneur, qui est la cause pour laquelle l'Evangeliste, voulant dire que les Juifz amenoyent les petitz enfans a N. S. affin quil les benit, il dit : *Alhors furent presentés des petitz a Jesus, a ce quil leur imposast les mains* ; comm'il appert joignant a ce texte celui de S^t Marc qui, tesmoignant que N. S. a approuvé et observé ceste coutume, dit en termes expres qu'*ayant prins*
(g) Or on observe encor es benedictions qui se font en l'Eglise les mesmes choses, mais a descouvert : car, 1. on invoque ordinairement es benedictions le nom du Pere, et du Filz, et du S^t Esprit. C'est ce que l'on faisoit en l'ancienne Loy a couvert, car a quoy, je vous prie, se rapportoit(1) *Notæ Chronicæ, sive ad Chronologiam et universam historiam methodus.* Parisiis, apud P. L'Huillier, etc., 1584.

* Ps. LXVI, 7, 8.

* Luc., XXIV, 50.

* Ubi supra.

mistère de la très sainte Trinité ? aussi bien que la benediction de David * : *Dieu nous benie, nostre Dieu, Dieu nous benie ?* ^(h) 2. Au lieu qu'anciennement on levoit ou imposoit simplement les mains, maintenant on exprime le signe de la Croix pour protester que toute benediction a son mérite et valeur de la Passion de Jesus Christ, laquelle est encores appelée exaltation. Que dira l'huguenot ? Si on leve la main pour benir, c'est à l'imitation du Sauveur qui, montant au ciel, benit les Disciples eslevant les mains * ; si on fait le signe de la Croix, c'est pour monstrer d'ou nos benedictions ont leur vigueur et force. Jacob toucha des-jà ceste forme * quand il croisa ses mains, benissant les enfans de Joseph, pour preferer le moindre à l'ainé, presageant que Nostre Seigneur, ayant les bras en croix, beniroit le monde en sorte que les Gentils demeureroyent en effect preferés aux Juifs. Mays puy-que le Sauveur, dira peut estre l'huguenot, benissant ses Apostres, n'usa point du signe de la Croix, pourquoy est-ce que vous l'employes ? Pour vray, je ne sçai si le Sauveur fit ce signe, car l'Escriture qui ne l'asseure pas ne le nie pas aussi ; si sçai-je bien que le Crucifix mesme, benissant, n'a pas eu besoin d'user du signe de la Croix, car qu'a-il besoin de s'invoquer soy mesme, ou protester que la benediction vient de luy ? ⁽ⁱ⁾ Au demeu-

(h) *Dieu nous benie ?* — C'estoit une secrette et misterieuse invocation de la Trinité, laquelle les Chrestiens, qui sont au midi de la lumiere cœleste, font clairement et distinctement.

(i) *le signe de la Croix pour protester que* — toutes les benedictions que nous prétendons ont leur valeur et operation par le mérite de la Passion de N. S. Que me pourroit alleguer icy l'huguenot ? puy-que si je leve la main pour benir, ce n'est sinon à l'imitation de Nostre Seig^r, lequel montant au ciel benit ses Disciples eslevant les mains ; et si en cest'elevation on fait le signe de la Croix, ce n'est sinon pour monstrer que nos benedictions ont leur force de la Passion du Seig^r, ce qui fut figuré en la benediction donnée par Jacob à ses petitz enfans, en laquelle il croisa ses bras pour præferer le moindre à l'ainé : car ainsy en la benediction qui nous a été acquise par la Croix le peuple Gentil a été præferé au Juif. Mays, ce me dira le traitteur, puy-que Nostre Seig^r benissant ses Apostres n'usa point le signe de la Croix, pourquoy est ce que vous l'uses ? Je ne sçai si N. S. le fit ou non, l'Escriture

rant, le signe de la Croix estoit asses (j) es mains de Nostre Seigneur sans qu'il fist aucun mouvement. Qu'estoyent ces trouz et pertuis qu'il avoit en ses mains, mesme apres sa resurrection, sinon des marques et signes expres de sa Croix? qu'estoit-il donq mestier qu'il en fist aucuns autres? Mays les Chrestiens, eslevans les mains pour benir, ont toute rayson de former le signe de la Croix, pour monstrier qu'ilz ne pretendent aucune benediction qu'au moyen de l'exaltation de Nostre Seigneur faitte sur la Croix (k).

Or combien ceste coustume aye esté prattiquee en l'ancienne Eglise, en voici des preuves certaines⁽¹⁾ : « Toutes choses qui profitent a nostre salut sont consommées par la Croix, » dit saint Chrysostome * ; saint Denis, parlant de ceux qu'on consacroit : « Or, » dit-il *, « l'evesque benissant imprime en chacun d'iceux le signe de la Croix ; » saint Cyprien atteste * que « sans ce signe il n'y a rien de saint ; » ainsy saint Hilarion * benit avec la main ceux qui luy amenerent ^(m) un gentilhomme françois de la cour de l'Empereur pour estre delivré du malin esprit ; et Ruffin * nomme une douzaine d'hermites « par les mains, » dit-il, « desquelz il eut cest honneur d'estre beni ; » saint Augustin, ayant visité un malade chez lequel il trouva l'Evesque du lieu, « ayant, » dit-il *, « reçu la benediction de l'Evesque, nous nous retirasmes ; » ce fut sans doute par le signe de la Croix, « sans lequel il n'y a rien de saint * . »

Combien l'usage de la Croix y est general.

* Hom. 1v (al. 11v) in Matt.

* Eccl. Hier. c. v, § 2.

* De Bapt. Christi. (Vide p. 62, not. (3).)

* S. Hieron. in vita S. Hilar.

* Hist., l. II, c. viii.

* De civ. Dei, l. XXII, c. viii.

* S. Cyp., supra.

qui ne l'assure pas ne le nie pas aussi ; mais je sçai bien que le Crucifix mesme benissant, il n'a pas besoin d'y employer le signe de la Croix, car qu'a il besoin de s'invoquer soymesme? et quel doute y peut-il avoir que la benediction donnee par Jesuschrist ne soit donnee en sa vertu?

(j) tousjours

(k) *signes expres de sa Croix* — et Passion? Portant donq le signe de la Croix en ses mains, il n'estoit pas requis qu'il en fit aucun autre; mays les Chrestiens, qui eslevans les mains pour benir veulent monstrier qu'ilz les eslevent en vertu de l'exaltation de Jesus sur la Croix, ont toute rayson de les eslever faisans le signe de la Croix.

(1) Or combien ceste façon aye esté prattiquee et approuvee en l'ancienne Eglise, de benir par le signe de la Croix, en voici asses de preuves :

(m) *benit avec la main* — ceste grande compaignie qui luy amenerent

« Le preteur d'Orient, ⁽ⁿ⁾ arrivé en la cité d'Apamee, voulut renverser un temple de Jupiter selon le pouvoir qu'il en avoit de Constantin, mays il le trouva tellement cimenté et entre-serré et lié avec du fer et du plomb, qu'il ne pensoit qu'aucune force humaine le peust dissoudre. Un certain simple homme print charge de le faire, et creusant sous les principales colomnes l'une apres l'autre mettoit du bois dessous pour les appuyer, puy y voulut mettre le feu affin que les colomnes tombassent, mays le diable, en forme horrible et noire, venoit empescher la force et prise du feu ; ce qui fut soudain ^(o) rapporté a Marcel Evesque du lieu, lequel courant en l'église, fit apporter de l'eau, laquelle ayant mise a l'autel, prosterné en terre il prioit nostre doux Seigneur qu'il ne laissast pas faire plus grand progres a l'impieté, et faisant le signe de la Croix sur l'eau, il commande a Equitius, son diacre, qu'il coure et aille arrouser le feu, de ceste eau benite, ce qu'il fit ; et ^(p) soudain le diable, qui ne pouvoit souffrir la force de ceste eau, s'enfuit, et le feu allumé par l'eau son contraire comme si c'eust esté huile, s'attache au bois et en peu de tems le consomme ^(q), si que les colomnes n'ayans plus leur appuy cheurent ^(r) et tirerent a ruyne apres elles toutes les autres avec ce qu'elles portoyent. Le fracas de ceste cheute fut ouÿ par toute la ville, laquelle s'assemblant a ce spectacle et voyant la fuite du malin, se mit a loüer Dieu tout puissant. » Aves-vous veu, traîtreur, faire l'eau benite par le signe de la Croix ? Theodoret en est mon autheur *. Un bon personnage, nommé Joseph, voulant ^(s) bastir une eglise

* L. V, c. XXI.

(n) *d'Orient*, — estant un jour

(o) *venoit empescher* — la prise du feu et sa force ; ce qui fut incontinent

(p) *aille arrouser* — de cest'eau benite le feu, ce quil fait ; et tout

(q) consume

(r) tumberent

(s) *Dieu tout puissant*. » — Mon autheur est Theodoret. Aves vous veu, traîtreur, que le signe de la Croix fut employé a benir cest'eau ? De mesme Joseph, desirant

en la ville de Tiberias, a quoy il avoit besoin d'une grande quantité de chaux, fit faire environ sept fourneaux ; les Juifz empeschent par ^(t) sorceleries que le feu ne se puisse allumer ni ne brusle, ce qu'appercevant Joseph, il prend un vase plein d'eau, et devant tous (car une grande troupe de Juifz estoyent la a voir ce que feroit ce bon homme), criant fort haut, il fait de sa propre main la Croix sur icelle, et invoquant le nom de Jesus, il dit : « Au nom de Jesus de Nazareth, que mes peres ont crucifié, que vertu soit faite en ceste eau pour rejeter tout charme et enchantement fait par ces gens. » Ainsy prend-il de l'eau en sa main en arrouasant tous les fourneaux, et tout aussi tost les charmes furent aneantis et le feu sortit devant tous, dont le peuple present s'en retourna jettant ce grand cri : « Il n'y a qu'un Dieu, qui ayde aux Chrestiens. » Ce recit est de saint Epiphane *, qui met le signe de la Croix en usage pour les benedictions ^(u). La mere de saint Gregoire Nazianzene, estant malade, ne pouvoit aucunement manger, si qu'elle couroit grande fortune de mourir faute de nourriture ; or voicy comme le mesme saint Gregoire recite * qu'elle fut secourue ^(v) et nourrie : « Il luy sembla, » dit-il, « que je venois a elle de nuit avec un panier, et que je la paissois ^(w) de pains tres blancz, benis et signés selon ma façon ordinaire, et qu'ainsy elle estoit guerie et avoit reprins ses forces ; et ceste vision de nuit fut suivie de la verité, car des lhors elle revint a soy et conceut une meilleure esperance, comme on reconneut evidemment. » La coustume de faire le signe de la Croix sur la viande estoit ordinaire a ce grand et ancien Theologien ^(x).

* De Hæres. Ebionit.

* Orat. funeb. in patrem, § 30.

(t) *par* — charmes et

(u) *de saint Epiphane*, — voyla encor la Croix en usage pour la benediction.

(v) *fut* — soulagee

(w) repaissois

(x) *evidemment.* » — Aves vous remarqué qu'on signoit, c'est a dire, on faysoit le signe de la Croix, en la benediction, et que la coustume en estoit ordinaire a ce grand Theologien ?

Julien l'Apostat fit peindre aupres de sa statue (laquelle estoit en la place publique selon la coustume) l'image de Jupiter, comme venant du ciel, luy apportant la couronne et pourpre qui sont les habitz imperiaux ; *item*, Mars et Mercure vis a vis de luy, le regardans comme pour tesmoigner qu'il estoit homme et vaillant et bien disant ; affin que par la, sous pretexte de l'honneur qu'on avoit decreté aux Empereurs, il forçast tacitement les sujetz a honorer les idoles peintes avec l'image d'iceluy. Car voicy son projet : s'il leur pouvoit persuader d'honorer ces idoles, sa cause s'en alloit gaignee ; s'ilz s'y rendoyent difficiles, il pouvoit prendre occasion de se venger d'eux comme de perturbateurs des coustumes romaines, qui auroyent par ce refus offensé et la Republique et l'Empereur (y). Or, peu s'apperceurent de ceste tromperie, qui ne voulans plus adorer (c'est a dire honorer), comme ilz souloyent au paravant, l'image (z) de l'Empereur ainsy mise parmi ces idoles, comme elle estoit, en furent en fin martyrisés ; may le menu peuple, allant a la bonne foy sans y entendre autre mal, pensant seulement rendre l'honneur ordinaire a l'Empereur, faisoit la reverence a ces idoles (a). Cependant l'Empereur, taschant tousjours plus a l'avancement de ce dessein, le tems estant venu de faire monstre ¹ aux soldatz et les payer, il fit apporter pres de soy et de ces idoles du feu et de l'encens, et faisoit commander aux soldatz qui recevoient leur paye de jetter de l'encens sur le (b) feu, comme si c'eust esté une ordinaire ceremonie

(y) l'Empire.

(z) de ceste tromperie, — lesquelz ne voulans plus, comm'ilz souloyent au paravant, adorer (c'est a dire, faire la reverence a) l'image

(a) images.

(b) qui recevoient — son argent de jetter chacun d'eux de l'encens sur ce

(1) *Monstre*, inspection, revue. (Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.)

militaire entre les Romains. Quelques uns, descouvrans (c') la ruse, refuserent tout a fait de commettre ceste impieté ; les autres, plus simples, firent ce qu'on leur commandoit, sans autre malice ; les autres, ou par avarice ou par crainte, se laisserent aller a ce peché. Or, aucuns de ceux qui avoyent fait cest acte par ignorance et inconsideration se trouvant le soir a table, beuvans les uns aux autres selon la coustume, invoquoyent Jesus Christ sur leur breuvage et faisoient le signe de la Croix ; un de ceux qui estoient assis leur dit, comme ilz osoyent invoquer Jesus Christ et faire son signe, veu qu'ilz l'avoient renié peu au paravant. Eux, ayans descouvert la tromperie qu'on leur avoit faite, sortans aux places et rues crioient par tout lamentablement qu'on les avoit trahis (d'), qu'ilz n'avoient commis le paganisme qu'avec les mains et que leur cœur en avoit tous-jours esté tres esloigné, et venans a (e') l'Empereur jettent a ses piedz l'argent qu'il leur avoit donné, luy demandans la mort en punition du crime qu'ilz avoyent commis, quoy qu'ignoramment. Sur quoy l'Empereur, bien qu'extremement despité, ne les voulut faire mourir de peur qu'ilz ne fussent tenez pour martyrs, mais les fit simplement casser. Sozomene, qui raconte ceste histoire *, ne dit pas qu'ilz fissent le signe de la Croix (affin que mon adversaire ne se trompe a penser que je me sois trompé, comme luy a fait si souvent), mais c'est saint Gregoire Nazianzene *(f').

* L. V, c. xvii.

* Orat. i in Julian., § 84.

Ni ne faut pas trouver estrange que ces bons soldatz fissent le signe de la Croix pour boire, car c'estoit anciennement la coustume de benir non seulement la table et le repas, mais encor chaque viande (g') a part,

(c') *Quelques uns* — ayant descouvert

(d') deceuz

(e') joignans a

(f') *Nazianzene* — traittant de Julien l'apostat, en l'oraison seconde, si ma memoire ne me trompe.(g') *le signe de la Croix* — beuvant, car c'estoit la coustume des anciens Chrestiens de benir non seulement la table ou le repas, mais encor chaque metz

* De gl'or. Mart., c. lxxx. (Bredenb., Sac. Coll., l. VII, c. xxi. Vide p. 138, not. (1.)

* (Ps. ix, 7.)

* Supra, l. II, c. vii. Alii l. III, c. iii.

* S. Greg. Mag., Dialog. l. IV, c. iv. *Responses du traicteur* (pp. 18 et 19.)

et le boire encor. Tesmoin saint Gregoire de Tours, en la gracieuse (h') histoire qu'il escrit * d'un prestre heretique qui voulant prevenir, non seulement a benir mais encor a manger, un bon prestre Catholique Romain (car le mot y est) qui estoit en mesme table, et l'ayant en effect prevenu au premier, second et troisieme plat qu'on apporta sur table, au quatriesme en fin, l'ayant signé (l'humeur de son heresie ne portoit pas de rejeter le signe de la Croix comme fait celle des reformeurs), mettant le premier morceau en bouche il le trouva si chaud qu'il en creva, faisant un grand bruit, qui bailla occasion au nostre de dire, *Periit memoria hujus cum sonitu* (i') *, et a celui qui les avoit chez soy, tous deux, de se faire Catholique sur le champ. Ainsy saint Chrysostome atteste * qu'on faisoit la Croix *in Symposiis et Thalamis*, c'est a dire, aux festins et litz nuptiaux; Tertullien, « aux bains, aux tables, aux chandelles »; Ephrem, « soit qu'on beust, soit qu'on mangeast »; Cyrille, « mangeant les pains, beuvant les coupes ». Et de plus, mal est prins bien souvent a ceux qui ont mesprisé de faire ce saint signe avant que de manger et boire (j') : tesmoin la religieuse qui mangea une laitue, et le religieux qui beut sans faire le signe de la Croix, qui furent aussi tost (k') saisis du malin *. (l') Le traicteur fait deux reproches a ces tesmoignages : l'un, « Qui ne void, » dit-il, « que c'est fable? » L'autre : « Sainct Paul dit

(h') playsante

(i') *cum sonitu — et Dominus in æternum permanet*

(j') *et litz nuptiaux* — desquelz on faisoit la benediction comme maintenant; et Tertulien, *ad lavacra, ad mensas, ad lumina* : aux bains, aux tables, quand on apporte la lumiere; S^t Ephrem, *sive manduces, sive bibas* : soit que tu boives, soit que tu manges; *et manducans et bibens*, dit S^t Cyrille : mangeant et beuvant; et ailleurs, *in panibus comedendis et in poculis bibendis* : en mangeant les pains ou beuvant les coupes. Et non seulement l'usage de ce s^t signe estoit ordinaire anciennement sur le manger et boire, mais bien souvent mal en est prins a ceux qui ont mesprisé de le faire

(k') incontinent

(l') Je sçai que

« que la viande nous est sanctifiée par la Parole de Dieu, et par la priere, et ne parle point du signe de Croix, ne d'autre. » Il a tort, car ces recitz *Rejettes.* n'ont rien d'impossible, rien d'inepte, et partent d'une bouche honorable; c'est de saint Gregoire le Grand qui vaut mieux que tous ces reformés, en doctrine et autorité: sera-il donq permis au premier venu de desmentir ainsy les Anciens? Au demeurant, le dire de saint Paul *, que les viandes sont sanctifiées par la priere, * (I Tim., iv, 5.) confirme ce que nous avons dit; car, parce que le signe de la Croix est une priere briefve, aysee, vigoureuse et ordinaire es benedictions des viandes, dire qu'a faute de faire la Croix le diable saisit un religieux et une religieuse, c'est a dire que ce fut a faute de faire ceste priere la, qui estoit la plus aysee et familiere, et a plus forte rayson autre quelcomque; bien qu'encores soit-il vray que le signe de la Croix a une particuliere force contre les diables, outre celle qui est commune a toute priere, comme nous verrons cy apres ^(m).

(m) *du signe de Croix, ne d'autre.* — Mais il a tort; car d'un costé, ces recitz n'ont rien d'impossible, rien d'inepte, et partent d'une bouche honorable; car au moins l'un est de S' Gregoire en ses *Dialogues*, et l'autre encor a mon advis, duquel l'autorité vaut mille fois mieux que de tous ces reformés ensemble. Sera-il donq permis a chaque reformé de desmentir ainsyn les Anciens? Au demeurant, ce que S' Pol dit, les viandes estre sanctifiées par la priere, confirme ce que nous avons dit; car puyque le signe de la Croix est un'espece de s^e priere, ce n'est pas merveille si on l'employe a la sanctification des creatures et aux benedictions. Or, par ce que ceste priere est briefve, aysee et pleyne de vigueur, quand on dit qu'a faute de la faire, le Diable saysit ces religieux et religieuse, c'est a dire a faute de faire ni celle la qui estoit l'ordinaire et plus aysee, ni a plus forte rayson autre quelcomque; bien qu'encores soit-il vray que la priere qui se fait avec le signe de la Croix a quelque particuliere force et vertu outre celle qui est commune a toute sorte d'orayson.

CHAPITRE VI

LA CROIX EST EMPLOYEE ES CONSECRATIONS ET BENEDICTIONS SACRAMENTELLES

*La Croix es Sacre-
mens :*

Le costé du Sauveur, percé par la lance sur la Croix, fut la vive source de toutes les graces dont les ames sont arrousees par les saintz Sacremens ; nos Anciens l'ont ainsy remarqué. Ou est-ce donques que le signe de la Croix est plus sortable qu'aux Sacremens, quand ce ne seroit que pour protester que la Passion est la fontaine des eaux salutaires qu'ilz nous communiquent ? Les consecrations sont les plus excellentes invocations qui se fassent en l'Eglise : le saint signe, estant un si propre moyen de prier, ne peut estre mieus employé qu'a cest effect ; aussi a ce esté une forme ordinaire a l'ancienne Eglise de consacrer avec le signe de la Croix. Oyons les tesmoins ^(a).

* *Supra*, l. II, c. vii. Saint Chrysostome * : « Ainsy la Croix reluit en la

(a) Le saint et sacré costé de Nostre Seigneur, percé et creusé sur la Croix par la lance, fut la vive fontaine de laquelle coulent toutes les graces et benedictions desquelles les ames sont arrousees es s^{ts} Sacremens ; nos Anciens l'ont ainsyn remarqué. Ou est ce donques que le saint signe de la Croix doit avoir plus de lieu qu'es Sacremens, quand ce ne seroit que pour monstrier la source de laquelle sortent les eaux salutaires quilz nous communiquent ? Et puysque les benedictions sacramentelles sont les plus excellentes et importantes invocations qui se puysent faire, ce s' signe, qui est une si propre priere, y est extremement sortable. Que peut on trouver en cela de reprehensible ? Mays qui voudra ce que l'ancienne Eglise en faysoit, quil oie ces tesmoignages. ¹

(1) Cette page du Ms., offrant beaucoup d'intérêt, a été choisie pour être reproduite en fac-simile. Voir au commencement du volume.

Table sacree, es ordinations des prestres, ainsy de rechef avec le Cors de Jesus Christ es Cenes mistiques ; » et ailleurs, parlant de la Croix : « Tout ce qui profite a nostre salut est consommé par icelle ; car estans regenerés, la Croix y est, quand nous sommes nourris de la tres sacree viande, lhors que nous sommes establis pour estre consacrés en l'Ordre, par tout et tousjours ceste enseigne de victoire nous assiste. » Saint Augustin * : « Si ce signe n'est appliqué ou au front des croyans, ou a l'eau mesme par laquelle ilz sont regenerés, ou a l'huile avec lequel ilz sont ointz de chresme, ou au sacrifice duquel ilz sont nourris, rien de tout cela n'est deüement parfait. » Mays j'ay des-ja produit ces tesmoignages ailleurs, avec plusieurs autres qui peuvent estre rapportés icy ; en voicy d'autres. Saint Cyprien * : « Nous nous glorifions en la Croix du Seigneur, de laquelle la vertu parfait tous les Sacremens, sans lequel signe il n'y a rien de saint, ni aucune consecration est reduitte a son effect » ; et ailleurs * : « En fin, quicomque soyent les administrateurs des Sacremens, quelles que soyent les mains avec lesquelles on baigne ou oigne ceux qui viennent au Baptesme ^(b), quelle poitrine que ce soit de laquelle les motz sacrés sortent, l'autorité ou vigueur de l'operation donne l'effect a tous les Sacremens en la figure de la Croix. » Saint Denis Areopagite tesmoigne * que le chresme estoit versé dans le baptistere en forme de croix, comme nous faisons encor maintenant ^(c) ; et traittant de la sainte Onction : « L'evesque, » dit-il, « commençant l'onction par le signe de la sainte Croix, laisse l'homme aux prestres pour estre oint par iceux par tout le cors » ; parlant des saintz Ordres : « Or, » dit-il, « a chacun d'iceux le signe de la Croix est

En l'Ordre,

Au Baptesme,

* Supra, l. II, c. vii.

A l'eau des fons,

Au chresme,

* (Ubi supra, c. v, p. 239.)

* De Pass. Christi. (Vide p. 62, not.(3.)

* Eccl. Hier., c. ii, §§ 4, 5.

(b) *les mains* — lesquelles, ou baignent ceux qui viennent au Baptesme, ou bien les oignent

(c) *comme* — l'on fait encor en ce tems

* Constit. Apostol.,
l. VIII, c. XII¹.

imprimé par l'évesque benissant. » Saint Clement dit * que les premiers prelatz du Christianisme, venans a l'autel, se signoyent de la Croix : « Donques l'évesque priant a part soy avec les prestres, mettant une robe splendide ou reluisante, et demeurant debout vers l'autel, se signant au front du trophee de la Croix, qu'il die : *La grace de Dieu tout puissant, et la charité de Nostre Seigneur Jesus Christ, et la com-*

En la Messe.

* (II Cor., XIII, 13.)

*munication du Saint Esprit soit avec tous vous *.* »

* Conf., l. I, c. XI.

Saint Augustin * touche^(d) la coustume de signer les enfans au Baptesme, quand il dit que des le ventre de sa mere il estoit ja signé du signe de la Croix et assaisonné de son sel ; voulant dire que sa mere le destinoit au Baptesme, auquel on signoit et donnoit-on le sel, comme on fait de ce tems. Le traitteur le reconnoit presque ainsy, mais il ne peut jamais dire^(e) verité nettement. Es Liturgies * de saint Jaques et de saint Chrysostome il est fort souvent commandé au prestre de faire le signe de la Croix ; en celle de saint Basile, non seulement le prestre fait le signe de la Croix sur les offrandes, mais en fait encor trois sur le peuple, en forme de nos benedictions episcopales. C'est asses.

(p. 30.)

* (Vide supra, l. II,
c. VII, p. 142.)

(d) ataint a

(e) donnoit-on — le sel ; et le traitteur le reconnoit presque ainsy, mais il ne peut jamais dire une

(r) Inter spuria S. Clementis.

CHAPITRE VII

RAYSONS POUR LESQUELLES ON FAIT LE SIGNE DE LA CROIX (a)

SUR LE FRONT DE CEUX QU'ON BAPTISE,

ET EN AUTRES OCCASIONS

On faisoit anciennement le signe de la Croix sur tous les membres generalement : « Peignons ceste enseigne vivifiante en nos portes, » dit saint Ephrem *, « en nos frontz, en la bouche, en la poitrine et en tous nos membres » ; neanmoins pour l'ordinaire on se signoit sur le front, comme on peut asses recueillir de ce que j'ay dit jusques icy, mays en voicy quelques raysons : (b)

I. « Tant s'en faut que j'aye honte de la Croix de Jesus Christ, que je ne l'ay pas en un lieu secret (c), mays je la porte au front. Nous recevons plusieurs Sacremens en diverses manieres, nous en prenons quelques uns en la bouche, comme vous sçaves, et quelques uns en tout le cors. Or, parce qu'on a la honte au front, Celuy qui a dit * : *De celuy qui a honte de moy devant les hommes, j'auray honte de luy devant mon Pere qui est es cieux*, il a mis sur le lieu de la honte et

*Supra, l. II, c. xii.

*On fait particulie-
rement la Croix
au front*

*Pour bannir la
honte de la Croix,*

* (Matt., x, 33;
Luc., ix, 26.)

(a) DU SIGNE DE LA CROIX FAIT

(b) *en tous nos membres* » ; — si est ce neanmoins que pour l'ordinaire on se signoit sur le front, comm'on peut asses remarquer de ce que j'ay dit jusques icy. Il y a plusieurs raysons de ce fait, dont en voicy quelques unes :

(c) caché

pudeur la mesme ignominie que les payens mesprisent. Vous oyes un homme, tançant quelqu'impudent, dire, il est effronté ; qu'est cela a dire ? Il n'a point de front, c'est a dire, il est eshonté. Or ça donq, que je n'aye pas le front nud, que la Croix de mon Seigneur le couvre. » Voyla a la verité une belle rayson produitte par les propres motz de saint Augustin *. Le traitteur la reçoit, citant a ce propos un autre lieu * du mesme Docteur ^(d).

* In Ps. cxli.
(p. 16.)

* Sermon. viii (al. clxxiv) de verbis Apost.

Pour représenter une figure.

* Exod., xii, 22, 23.

* Contra Faust.,
l. xii, c. xxx.

* (Joan., i, 29.)

* Div. Inst., l. iv
(De vera sap.), c.
xxvi.

* Cap. iii.

* Cap. xxii.

(p. 18.)

Censure du traitteur

II. Voicy la seconde rayson : « Les posteaux des maysons d'Israël estoient ointz et enduitz de sang * pour chasser le mal encontre ; les peuples Chrestiens sont signés du signe de la Passion du Sauveur pour un preservatif de salut. » Ce sont encor paroles de saint Augustin *, par lesquelles il monstre que, comme les enfans d'Israël marquoient du sang de l'aigneau Pascal les posteaux et sursueilz de leur domicile pour estre garantis de l'extermination, ainsy les Chrestiens sont signés au front, comme au sursueil de tout l'homme, du signe du sang et de la Passion de *l'Aigneau qui leve* ^(e) *les pechés du monde* *, pour estre en assurance contre tous les ennemis de leur salut. Lactance dit le mesme en tres belle façon *. Saint Ephrem le touche au livre *De la vraye penitence* *, et saint Cyprien le dit tout expres en son Livre second a Quirinus *. Le traitteur reconnoist ceste rayson comme partie de saint Augustin et de Lactance, et tout aussi tost y joint ceste censure : « Quoi que ce soit, ç'a esté une façon « introduite par imitation et exemple Judaique, et non « par commandement : or, jamais on ne se doit fonder « sur le seul exemple des hommes, ains sur les reigles

(d) Voyla — certes une belle rayson prise de S^t Augustin et produitte en ses propres paroles. Le traitteur la reçoit, et cite un'autre lieu de S^t Augⁱⁿ a ce propos.

(e) *de l'aigneau Pascal* — leurs posteaux et sursueilz, [ce] qui leur estoit un signe de sauvegarde et exemption du massacre, ainsy les Chrestiens sont signés au front, vray sursueil de l'homme, du signe de la Croix, Passion et sang du vray Aigneau Paschal qui a levé

« generales tirees du commandement de Dieu. Les
 « Israelites avoient commandement de Dieu de faire
 « ce qu'ils ont fait sur leurs surseuils, mais les Chres-
 « tiens n'ont point esté commandez de se signer sur le
 « front ; aussi en est procedé un erreur tres-pernicieux,
 « né premierement de simplicité, accru depuis par
 « ignorance, et à present debattu par opiniastreté, d'at-
 « tribuer au bois de la Croix ce qui est propre au seul
 « Crucifié. » Voyla le dire du petit traitteur, sur lequel
 j'ay a redire plusieurs choses.

I. Que ce traitteur voulant censurer les Anciens de ce *Rejettee.*
 qu'ilz approuvent une ceremonie non escrite, il ne met
 en avant aucune autorité escrite pour prouver sa
 censure : n'ayant point de commandement escrit de faire
 le signe de la Croix, il ne le veut pas faire ; n'ayant
 aucune prohibition escrite de le faire, je ne cesseray
 aucunement de le faire (f).

II. Que c'est une expresse ignorance ou bestise (g) de
 dire que jamais on ne se doit fonder sur l'exemple
 des hommes, ains sur les regles generales tirees du
 commandement de Dieu. Ou est-il commandé de prier
 le genouil en terre ? Pour vray (h), Calvin ne l'a onques
 sceu trouver * en autre lieu que la ou l'Apostre dit ** :
Tout se face honnestement et par ordre. Mays,

* Inst., l. IV, cap. x,
 § 30.
 ** I Cor., xiv, 40.

(f) *Voyla le dire* — de mon adversaire, sur lequel je trouve cecy a redire :

1. Que ce traitteur ose ainsy s'opposer aux Anciens sans produire aucune
 Escriture, et les voulant censurer de ce qu'ilz louent et approuvent une
 ceremonie non escrite, il ne met en avant pour sa censure aucun'autorité
 escrite. Vous me dites, traitteur, que je ne face pas le signe de la Croix sur
 le front, par ce qu'il n'est pas commandé de le faire ; je vous dis que vous
 ne cessies pas de le faire, parce quil n'est pas commandé ¹ de ne le faire pas.
 Pourquoi me gardérés vous de faire sans commandement ce que vous ne
 voules pas faire sans prohibition ? N'ayant point de commandement vous ne
 le voules pas faire, n'ayant point de prohibition je ne cesseray pas de le faire.

(g) 2. Quelle sottise est ce

(h) *Ou* — trouves vous quil soit commandé de prier le genouil en terre ? Certes

(1) Cette phrase et la suivante sont, dans le Ms., rectifiées par le Saint qui,
 toutefois, n'a pas biffé sa première leçon ; voici sa correction : « ... parce quil
 n'est pas *defendu* [de le faire]. Pourquoi ce que vous *refuses de faire sans*
 prohibition ? »

je vous prie, voyes ceste consequence : *tout se face* ⁽ⁱ⁾ *honnestement et par ordre*, donques il faut s'agenouiller en priant. Et quoy ? ne seroit-ce pas honnestement ^(j) et par ordre d'estre assis, debout, ou du tout prosterné en terre ? Pourquoi n'est-ce pas honnestement fait ^(k) de se signer au front ? Quel commandement avoyent Isaac et Jacob de benir leurs enfans * ? saint Jean de porter des habitz si grossiers, habiter es desertz et non en la mayson de son pere, ne boire ni vin ni cervoise, ne manger que locustes et miel sauvage, et porter ceste ceinture de peau * ? quant a sa ceinture il imitoit son Helie *, mays sans commandement ; et cependant ce sont choses que les Evangelistes ont estimees remarquables, aussi les ont-ilz remarquees. Quand Helisee frappoit sur les eaux avec le manteau de son maistre *, quel commandement en avoit-il ? n'estoit-ce pas pour imiter ce que son maistre avoit fait peu auparavant * ? Lever et imposer les mains pour benir, comme nous avons ja remarqué cy dessus, ou fut-il commandé ? et neanmoins la prattique en est tesmoignee par toute l'Escriture.

* (Gen., xxvii, 27, 39 ; xlix, 28.)

* (Matt., iii, 4.)

* IV Reg., i, 8.

* IV Reg., ii, 14.

* (Ibid., §. 8.)

Comment les Chrestiens ont commandement de se signer au front.

III. Que c'est une fauseté de dire que les Chrestiens n'ont point esté commandés de se signer sur le front ; car, 1. puyisque le signe de la Croix est une profession de foy et invocation du Crucifix, il est asses commandé de se signer au front par tout ou il est commandé de faire profession de foy et invoquer Jesus Christ. Ouy, dira le traitteur, mais ^(l) on peut prier Dieu en autre sorte. Je le confesse, mais je dis qu'on peut aussi prier en celle ci, aussi bien que levant les mains et les yeux ^(m) ; et puyisque aux generaux commandemens de prier

(i) *je vous prie*, — considerés un peu ceste consequence ; il faut faire tout

(j) *honnestement* — fait

(k) *fait* — et par ordre

(l) *Jesus Christ*. — Ouy mais, ce dira le traitteur,

(m) *aussi prier* — Dieu en ceste façon-la aussi bien que levant les mains, s'agenouillant, levant les yeux, disant des hymnes et chantant

Dieu, confesser la foy et faire profession de sa religion, le signe de la Croix n'est point forclos, pourquoy est-ce qu'on l'en forclorra? Calvin, confessant qu'on ne sçauroit monstrier par aucun texte expres⁽ⁿ⁾ que jamais enfant fut baptisé par les Apostres, dit néanmoins tout hardiment * que « toutefois ce n'est pas a dire qu'ilz ne les ayent baptisés, veu que jamais n'en sont exclus quand il est fait mention que quelque famille a esté baptisee. » On ne peut pas, diray-je a mesme^(o), monstrier expressement que l'oraison qui se fait par le signe de la Croix soit expressement commandee, toutefois ce n'est pas a dire qu'elle ne le soit, veu que jamais elle n'est excluse quand il est commandé de prier. 2. *Item*, si la figure est commandee, la chose figuree est bien asses recommandee, puyisque la figure n'a esté prattiquee que pour recommander la chose figuree et nous asseurer de l'evenement d'icelle. Or, s'il faut plus croire a saint Cyprien, saint Augustin, saint Ephrem et autres tres anciens Peres, qu'a ce petit traitteur, l'arrousement des posteaux et sursueilz a esté figure du signe que l'on fait sur le front des Chrestiens. Si donques la figure en fut commandee aux Juifz, les Chrestiens ont asses de fondement pour tenir la chose figuree pour toute commandee^(p). La circoncision, figure du Baptesme, fut commandee pour les petitz enfans en l'ancienne Loy*; Calvin ne fait point de difficulté de fonder, sur ce commandement fait en la figure, une certaine preuve de l'article du baptesme des petitz enfans contre l'Anabaptiste * :

* Inst., l. IV, c. xvi,
§ 8.
*Doctrine de Calvin
repugnante a soy
mesme.*

*La circoncision des
enfans figure qu'il
les faut baptiser.*

* (Levit., xii, 3.)

* Ibid., §§ 4, 5.

(n) *point forclos* — ni exclus, pourquoy est ce que ces religionnaires le forcloront? Calvin, confessant qu'on ne sçauroit monstrier expressement

(o) de mesme

(p) *Item, si la figure est commandee, la chose figuree* — est elle pas encor asses commandee, puyisque la figure n'est prattiquee pour autre que pour asseurer l'evenement de la chose figuree? Or, s'il faut plus tost croire a S^t Augⁱⁿ qu'au traitteur, cest arrousement des posteaux a esté figure du signe que l'on fait sur le front des Chrestiens. Si donques la figure est commandee aux Juifz, il y a asses de fondement pour les Chrestiens pour la tenir pour commandee.

pourquoy ne sera-il loysible a saint Augustin, et aux autres Peres, de tirer en consequence la marque du sang de l'aigneau imprimee sur l'entree des maisons, pour monstrier le devoir que nous avons de marquer nos frontz, comme le sursueil de ceste habitation terrestre, du signe de la sainte Passion ? Voila bien asses de commandement. 3. Mais, parce qu'il n'est pas du tout expres en l'Ecriture, les Apostres le laisserent expressement en l'autre partie de la doctrine Chrestienne et Evangelique, appelee Tradition : « (q) Quelle que soit la conversation et action qui nous exerce, nous touchons nostre front du signe de la Croix. Que si tu demandes le commandement escrit de ces observations, tu n'en trouveras point ^(r) ; on te met au devant la Tradition pour authrice ^(s), la coustume confirmatrice, et la foy observatrice. » Ce sont les paroles de l'ancien Tertullien * ; et ^(t) saint Basile disoit peu apres ** : « Nous avons quelques articles qui sont prechés en l'Eglise de la doctrine baillee en escrit, nous en recevons aussi quelques autres de la tradition des Apostres lailsee en mistere, » c'est a dire en secret, « lesquelz tous deux ont pareille force pour la pieté, et personne n'y contredit pour peu qu'il sçache quelz sont les droitz ecclesiastiques. Car si nous taschons de rejeter les coustumes non escrittes comme n'estans guere impor-

* De cor. mil.,
cc. III, IV.
** De Spir. Sanct.,
c. xxvii.

(q) *pourquoy ne sera-il* — aussi bien loysible a S^t Augⁱⁿ et Lactance de prouver par l'aigneau Paschal, figure de la Passion, duquel la marque estoit imprimee sur les sursueilz des maisons, le devoir que nous avons de nous marquer sur le front, comme sur le sursueil de cest'habitation corporelle, du s^t signe de la Passion ? Voila donq bien asses de commandement de faire le s^t signe de la Croix au front ; mais parce qu'il ni [en] a point de particulier et special en termes expres en l'Ecriture, les Apostres le laisserent en l'autre partie de la doctrine qu'on nomme Tradition. « A tout acheminement et progres, a toute entree et sortie, au vestir et chausses, aux bains et tables, aux lumieres, aux litz, aux sieges,

(r) *tu n'en trouveras* — point (a sçavoir, ainsy particularisé en termes expres)

(s) auteur

(t) *Ce sont les* — propres paroles de Tertulien, l'un des plus anciens auteurs que nous ayons ; et le grand

tantes, nous condamnerons aussi imprudemment les choses nécessaires a salut qui sont en l'Évangile ; ains plustost nous ravallerons la predication mesme de la foy, a une parole nuë et vaine. De ce genre est (affin que je cotte de premier ^(u) ce qui est le premier et tres vulgaire) que nous signons du signe de la Croix ceux qui ont mis leur esperance en Jesus Christ : qui l'a enseigné par escrit ? » Aves-vous ouï, petit traiteur ^(v), ce grand et ancien maistre, comme il tient l'observation de se signer au front pour toute commandee, quoy qu'elle ne soit expressement escrite ? Que luy sçauries-vous opposer, sinon qu'il est homme, a vostre accoustumee ? Et certes il est homme, mais tres chrestien ^(w) et tres entendu en la loy Evangelique, regentant en l'Eglise au tems de sa plus grande pureté. C'estoit lhors, comme l'appelle saint Gregoire Nyssene *, « une voix et trompette magnifique, et l'œil de l'univers ; » ^(x) c'estoit un seul Evesque, mais accordant et de tres bonne intelligence, en la doctrine et discipline ecclesiastique, avec tous ses collegues ^(y).

* Orat. funeb. in Basilium ¹.

(z) IV. En fin je voudrois bien que le traiteur cottast le tems auquel est né l'erreur d'attribuer au bois ce qui est propre au Crucifié. S'il entend parler de l'honneur de la Croix, qu'il reprend en l'Eglise Catholique, il ne

(u) le premier

(v) *Aves-vous ouï*, — traiteur

(w) *tres chrestien* — mais tres zelé

(x) *de sa plus grande* — clairté et pureté ; et comme S' Gregoire Nissene l'appelle « l'œil de l'univers, voix et trompette magnifique ; »

(y) collegués

(z) [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms., où une nouvelle division, correspondant aux chapitres VIII et IX du texte, commence ici sous le titre, *De deux autres raysons*. Le Saint introduit ces deux principales raisons par la simple indication de six autres moins importantes, lesquelles se trouvent au texte à la fin de ce chapitre VII.]

(1) Hoc loco S. Basilium magnifice laudatur a fratre ejus Nysseno, sed verba citata videntur esse Nazianzeni, in carmine, *Basilii magni Epitaphium*, ubi S. Basilium vocat : « Nuntium veritatis magnisonum, clarissimum oculum Christianorum. »

sçauroit monstrer quand il est né, car il a tousjours esté ; et est inepte disant qu'il est né de simplicité, car saint Ambroise, saint Paulin, saint Augustin et mille autres telz Peres qui ont enseigné cest honneur, comme j'ay asses prouvé es deux premiers Livres, estoyent a la verité simples comme colombes, mais ilz estoyent aussi, a l'egal, prudens comme serpens ; si que leur sainte simplicité ne pouvoit enfanter aucun erreur. Voyla l'injure que ces novateurs font a l'ancienneté, bien mal adoucie de l'attribuer a simplicité ; car ceste simplicité errante et mere d'erreur s'appelle folie en ceux qui ont charge des peuples. Et ce pendant le traitteur calomnie, disant qu'on attribue au bois de la Croix ce qui est propre au Crucifié, car jamais nous n'y pensames ni ne le fismes, comme j'ay monstré cy devant. Au reste, c'est une playsante gradation que celle que fait cest homme, disant que l'erreur d'honorer la Croix est « né « de simplicité, accru par ignorance et debattu main- « tenant par opiniastreté. » Car par la il attribue a nostre aage la science et connoissance avec opiniastreté, aux predecesseurs une simple ignorance, et aux plus anciens Chrestiens une simplicité ignorante, puy- qu'autre simplicité ne peut causer l'erreur : la ou, au contraire, ces Anciens si clair-voyans seroyent bien plus inexcusables d'avoir donné commencement a l'er- reur, s'il y en avoit, que nous qui en serions les sec- tateurs beaucoup moins entenduz et sçavans ; ce seroit nous qui errerions par simplicité et ignorance a la suite des Anciens. Mays, je m'amuse trop avec ce gros discoureur.

Six autres raysons
pour le signe de la
Croix au front.

* Ep. LXIV ad Fa-
biol., de vest. Sa-
cerd.

III. La troisieme rayson, de se signer au front, est ainsy (a') touchée par saint Hierosme* : « Le prestre de l'ancienne Loy portoit une lame de tres fin or attachee a sa tiare, pendant sur le front, en laquelle estoit gravé, *Sanctum Domino : Saint au Seigneur ;*

(a') Nos Anciens ont produit quelques autres raysons pour lesquelles on se signe au front, pour la plus part. Celleci donq sera la troisieme,

et devoit tousjours avoir cest escriteau sur le front affin que Dieu luy fust propice *. Ce que jadis estoit monstré en la lame d'or, nous est monstré au signe de la Croix ; le sang de l'Evangile est plus pretieux que l'or de la Loy. » Pour monstrer donq que les Chrestiens, estans *un royal sacerdoce* *, sont saintz au Seigneur par le sang du Sauveur, au lieu de la lame d'or ilz portent ^(b) le signe de la Croix sur le front.

Voici encor d'autres raysons, marquées par l'ancien Origene * et saint Chrysostome **. IV. Le signe de la Croix est nostre estendart, il doit estre au lieu plus apparent de nostre ville. V. C'est nostre trophée, il le faut lever au plus haut de nostre temple, et comme sur une honorable colombe. VI. C'est nostre couronne, il la faut sur nos testes. VII. C'est nostre ^(c) escusson, il le faut sur nostre portail et au frontispice de nos maysons. VIII. C'est une marque honorable, il la faut faire avec la main droite comme plus noble, et la placer sur la plus illustre piece de nostre cors. Il y en a mille semblables chez les Anciens. ^(d)

* (Exod., xxviii, 36-38.)

* (I Petr., ii, 9.)

* Homil. viii De diversis. (Vide p. 164, not. (2).)
** In serm. Quod Christus sit Deus.

(b) *au Seigneur*, — au lieu de la lame d'or ilz impriment

(c) *nostre* — propre

(d) *nos maysons*. — 8. Comme c'est une tres noble marque, et que partant on la fait de la main droite comme la plus noble, ainsy la loge-on sur la plus noble place de nostre cors.

CHAPITRE VIII

AUTRE [NEUVIEME] RAYSON POUR LAQUELLE ON FAIT
LE SIGNE DE LA CROIX AU FRONT,
TIREE DU PROPHETE EZECHIEL

Du signe Thau.

* Cap. ix, 3-6.

(a) Dieu *appella l'homme qui estoit vestu de lin, dit le prophete Ezechiel *, et qui avoit l'escritoire de l'escriueur sur ses reins, et le Seigneur luy dit : Passe par le milieu de la cité au milieu de Hierusalem, et marque de Thau les frons des hommes qui gemissent et souspirent pour toutes les abominations qui se font au milieu d'icelle.* Et tout incontinent apres il commande a six personnes qui portoyent les vases de la mort en leurs mains, de massacrer tout ce qui se trouveroit dans la cité. *Mays, dit-il, sur quicomque vous verres Thau, ne le tues pas.* (b) Ce Thau, marque de sauvement, ne signifioit autre que la Croix ; or, il estoit imprimé sur le front, c'est pourquoy nous faisons la Croix au front. Belle preuve de l'honneur et vertu de la Croix, et

(a) 9. Mays une des plus celebres raysons pour laquelle on met au front le signe de la Croix, est celle que le traiteur tasche si fort de rejeter, tiree du prophete Ezechiel. En voyci la substance :

(b) Ce Thau, marque de sauvement et præservation, disent les Anciens, ne signifioit autre que la Croix ; or il estoit imprimé sur le front, nous devons donques imprimer sur le front la marque de la Croix : preuve belle et considerable pour l'honneur et vertu de la Croix, qui merite

d'autant plus considerable que le traitteur tasche de l'obscurcir. Voyons donques par le menu ce qu'il en dit, et l'examinons.

I. Ayant recité le texte d'Ezechiel en ceste sorte, « Marque de la marque les fronts des hommes », il poursuit ainsy : « En ce sens et en pareils mots l'a « traduit le translateur Grec, comme aussi saint Hie- « rosme remarque que les Septante interpretes et « Aquila et Symmachus ¹ ont dit de mesme, assavoir, « mets le signe ou la marque sur les fronts. Car aussi « Thau en Hebrieu signifie une marque ou un signe, et « est tiré du mot *Thavah*, c'est à dire, signifier ou « designer. » Ce ne sont pas grand'nouvelles que cela ; mille des nostres l'ont des-ja remarqué, et entre autres Sixte Siensis * ². Mays quelle consequence en peut-on tirer contre nous ? Faisons que ceste traduction fust (c) la meilleure, n'y aurons-nous pas tousjours cest avantage, que le signe de la Croix, estant le plus excellent des purs et simples signes ^(d), et le grand signe du Filz de l'homme ³, il peut et doit estre entendu, plus proprement

*Opinion du trait-
teur, touchant la
version du passage
d'Ezechiel,*
(p. 21.)

(p. 22.)

Examinee.

* Biblioth. sancta,
l. II, littera T.

*La Croix signe du
Sauveur.*

d'autant plus d'estre bien retenue, que le traitteur tache de l'esbranler et la nous faire cheoir des mains. Voyons donques par le menu ce quil nous oppose en cest endroit, et le renversons.

1. Il remarque que au lieu que nostre version Vulgaire porte : *Marque Thau sur le front*, les Septante, Aquila et Simmachus ont tourné : Metz le signe ou la marque sur les frons ; oyons le parler luy mesme. Ayant rapporté [Reprendre au texte, lig. 4.]

(c) *signifier ou designer.* — Ce n'est rien de nouveau que cecy ; mille des nostres nous l'avoient ja enseigné, entr'autres Six. Sen., l. 2, Bibliot. Mays quelle consequence peut avoir ceci contre nous ? Faisons, je vous prie, que sa traduction soit

(d) *des purs — signes et marques*

(1) Voir les fragments des *Hexapla* d'Origène ; Opera, tom. VI, pars III. La version de Symmachus manque pour ce passage ; Aquila traduit : *Marque; le Thau.*

(2) Sixte Siensis, né à Sienne, en 1520, renonça au Judaïsme pour embrasser la Religion Catholique ; il mourut dans l'Ordre des Dominicains, en 1569.

(3) Corrigé d'après le Ms., et selon l'argument même dont la 1^{re} édition donne correctement la suite, tandis qu'elle présente ici cette leçon évidemment fautive : « signe du Filz de Dieu. »

qu'autre quelconque, sous le nom et mot absolu de marque ou signe? Car ainsy, quoy qu'il y peut avoir plusieurs signes du Filz de l'homme, quand toutefois il est parlé absolument du signe du Filz de l'homme, les Anciens l'ont entendu ^(e) du signe de la Croix; et saint Hierosme, en l'epistre a Fabiole *, prenant le signe d'Ezechiel, non pour la lettre Thau simplement, mays pour signe et marque en general, ne laisse pas pourtant de l'appliquer a la Croix: « Alhors, » dit-il, « selon la parole d'Ezechiel, le signe estoit fiché sur le front des gemissans; maintenant, portans la Croix nous disons, *Seigneur, la lumiere de ta face est signee sur nous* *. » Ainsy, quand il est dit en l'Apocalypse **: *Ne nuises point a la terre, ni a la mer, ni aux arbres, jusques a ce que nous ayons marqué les serviteurs de nostre Dieu en leurs frons*, la marque dont il est question n'est autre que la Croix, comme sont d'advise Œcumene, Rupert, Anselme et plusieurs autres devanciers *, avec grande rayson; car, quelle autre marque peut-on porter sur le front, plus honorable devant Dieu le Pere, que ^(f) celle de son Filz? et a quelle sorte de marque peut-on mieux determiner toutes ces saintes paroles, qu'a celle de laquelle nous sçavons tous les plus grans serviteurs de Dieu avoir esté marqués et en avoir fait tant d'estat ^(g)?

* (Ep. LXIV.)

* (Ps. IV, 7.)
** Cap. VII, 3.

* In Commentario.

Dire du traitteur,
touchant les inter-
pretations des An-
ciens,
(p. 22.)

II. Apres que le traitteur a ainsy colloqué son opinion touchant la version de ce lieu, il poursuit ainsy : « Vrai est que Theodotion et l'interpretation Vulgaire ont retenu le mot de Thau, le prenant materiellement comme on parle aux escholes, sur quoi plusieurs ont

(e) *plusieurs signes du Filz de l'homme*, — si est ce que quand il est dit absolument, le signe du Filz de l'homme, les Anciens l'entendent de la Croix; quand les Chrestiens parlent de se signer, ilz veulent entendre

(f) *plusieurs autres* — des devanciers et Anciens, avec grande rayson; car, quell'autre marque plus honorable pouvons-nous porter devant Dieu, que

(g) *de laquelle nous* — voyons marqués tous les plus anciens et saintz serviteurs de Dieu?

« philosophé à leur plaisir : car, comme le mesme
 « saint Hierosme escrit, les uns ont dit que par la
 « lettre Thau, qui est la derniere de l'alphabet Hebrieu,
 « estoient signifiez ceux qui avoient une science par-
 « faite ; les autres ont dit que par la mesme lettre
 « estoit entendue la Loy, qui en Hebrieu est appelee
 « *Thorah*, duquel mot la premiere lettre est Thau ;
 « et finalement le mesme saint Hierosme, laissant le
 « caractere dont a usé le Prophete, a recherché le
 « caractere des Samaritains, et dit que Thau, entre
 « les Samaritains, a la ressemblance d'une croix, mais
 « il ne peint point la figure de ce Thau des Samaritains ;
 « et pourtant icelui, sentant que ce sien dire estoit
 « recherché de trop loin, adjouste, incontinent apres, une
 « autre exposition, c'est assavoir, que comme la lettre
 « Thau est la derniere en l'alphabet, ainsi par icelle
 « estoient representés les gens de bien estans de reste
 « de la multitude des mal vivans. » Voyla la seconde
 desgainee du traitteur a ce propos, sur laquelle j'ay a
 dire plusieurs choses.

1. L'ancienne Vulgaire et generale edition merite *Confuté.*
 bien ce credit, qu'on ne la laisse pas temerairement ^(h)
 pour autre quelconque ; et partant, puysque elle retient
 le Thau pour la marque de laquelle devoient estre
 marqués ces gemissans, nous ne le devons pas rejeter
 pour peu ⁽ⁱ⁾.

2. C'est tres mal parlé de dire que plusieurs ont
 philosophé sur cela « à leur plaisir », entendant des an-
 ciennes considerations faites sur ceste Prophetie ; car
 ces anciens et graves espritz n'ont pas manié les Escri-
 tures a leur playsir, mais leur playsir par l'Escriture ^(j).

(h) *Voyla* — sa seconde desgainee, sur laquelle je dis : 1. Que l'ancienne
 Vulgaire et approuvee edition merite bien ce credit, qu'on ne la laisse pas

(i) *ces gemissans*, — nous avons grande occasion de le retenir aussi.

(j) *entendant des* — considerations que les Anciens ont apportees a l'intel-
 ligence de ceste Prophetie ; car ces graves et saintz espritz n'ont pas manié
 les Escriptions a leur playsir, mais leurs playsirs par les Escriptions.

3. Aussi, quoy que saint Hierosme produise plusieurs sens, si ne sont-ils pas contraires, mais peuvent tous joindre ensemble sur celui que saint Hierosme estime le plus sortable, et lequel est plus doux et naïf : car le comble de connoissance, signifié par la fin et comble des lettres, qui est Thau, gist a sçavoir et pratiquer la Loy, laquelle est encor signifiee par Thau, d'autant que le mot *Thorah*, qui signifie la Loy, se commence par Thau. Or la Loy ne s'observe que par le reste et petit nombre des bons, et ce en vertu de la Croix et mort du Sauveur, le signe de laquelle est sur leur front, exprimé par la lettre Thau hebraïque. C'est philosopher a l'honneur de Dieu, non pas a plaisir ^(k).

4. Mays, n'est-ce pas une trop grande ruse, de vouloir ⁽¹⁾ faire croire que saint Hierosme ne s'est voulu arrester sur la troisieme interpretation comme la sentant recherchee trop au loin, et que partant il a apporté l'autre ? Certes, c'est une fauseté expresse ; car, 1. la derniere interpretation est plus forcee, la troisieme plus coulante ^(m). Quelle convenance y a-il entre le reste des meschans, et la derniere lettre de l'alphabet ? mays elle est grande entre l'ancien Thau hebreu et la Croix, comme dit ⁽ⁿ⁾ le mesme saint Hierosme. 2. Saint

(k) 3. Aussi, quoy que S^t Hierosme produise plusieurs interpretations, si ne sont elles pas contraires, mais peuvent toutes joindre tres bien ensemble sur celle que S^t Hierosme estime la plus sortable, et laquelle est la plus naïve : car la science parfaite et complete consiste en la connoissance de la Loy et execution d'icelle, qui n'appartient et ne se trouve qu'es gens de bien, qui sont de reste de la multitude des meschans, suyvant la sainte parole. Or tout cela est consommé, et depend de la Croix et mort de nostre Seig^r : ainsi donques, le comble de connoissance, signifié par la fin et comble des lettres, qui est Thau, gist a sçavoir et pratiquer la Loy, laquelle est encor signifiee par Thau, d'autant que le mot *thorah*, qui signifie la Loy, se commence par ceste lettre la, ce qui ne se fait que par le reste et petit nombre des gens de bien, lesquelz ne le font qu'en vertu de la sainte Croix, le signe de laquelle est sur leur front, exprimé par la lettre Thau des Hebreux. C'est philosopher a l'honneur de Dieu, non pas a plaisir, cela.

(1) 4. Mays prenes garde a ce traitteur, car il est traistre ; il veut

(m) *apporté l'autre* — Cela est faux ; car, 1. la derniere interpretation est beaucoup plus forcee que la troisieme.

(n) *entre* — la lettre ancienne Thau des Hebreux et la Croix, comme tesmoigne

Hierosme repete ailleurs la troisieme interpretation, qui monstre asses qu'il la tient pour loyale ; j'ay cité le lieu ci dessus * (o). 3. Il proteste ouvertement que c'est * (Pag. 260.) son opinion, car, apres avoir allegué les deux premieres, il produit la troisieme ainsy : « Mais (p) affin que nous venions a nos affaires, par les anciennes lettres des Hebreux, desquelles jusques a ce jourd'huy les Samaritains se servent, la derniere lettre Thau a la ressemblance de la Croix, laquelle est peinte au front des Chrestiens et signee par la frequente inscription faite avec la main. »

(q) 5. Et par ceci l'on void combien le traiteur a ou d'ignorance ou de malice, quand il dit que saint Hierosme a laissé le caractere dont a usé le Prophete, pour rechercher le caractere des Samaritains. Y a-il si pauvre homme qui ne sçache qu'Ezechiel a vescu avant Esdras ? puisque celui-la mourut en la captivité, et celui-ci apres icelle et la restauration du Temple. Qui ne sçait qu'Esdras a esté le dernier en la continuelle succession des Prophetes ? Or, ce fut Esdras qui changea les anciennes lettres des Hebreux en celles que nous avons maintenant, mais les Samaritains les retindrent. (Voyes ce qu'en dit saint Hierosme *in Prologo galeato* ¹.) Ezechiel donques, qui escrivit avant la muta-

(o) *repete ailleurs* — ceste mesme interpretation, qui monstre qu'il la tient pour loyale, ainsy que j'ay cité ci dessus, quoy qu'avec un peu de difference.

(p) *apres avoir* — cité les deux premieres : « Mais, ce dit,

(q) 5. Par ou l'on peut descouvrir combien le traiteur est encor ou ignorant ou meschant, quand il dit que S^t Hierosme a laissé le caractere dont a usé le Prophete et a recherché le caractere des Samaritains. I a-il homme si ignorant chronologien qui ne sache qu'Ezechiel a vescu avant qu'Esras ? puisque celui-la mourut en la captivité, et celluy ci apres icelle et la restauration du Temple. Qui ne sçait que Esraz a esté le dernier en la continuelle succession des Prophetes ? Or, ce fut Esras qui changea les anciennes lettres des Hebreux, que les Samaritains retindrent, comme S^t Hierosme mesme tesmoigne *in Prologo galeato, initio*. Ezechiel donques, qui avoit escrit au

(1) *Le Prologue casqué*. C'est l'introduction aux Livres des Rois (*in libros Samuel et Malachim*), en laquelle S. Jérôme défend son Canon des Saintes Ecritures. Opera, tom. IX ; voir surtout les notes, coll. 549, 550.

tion, se servit de l'ancienne forme des lettres hebraïques, selon lesquelles le Thau estoit semblable a la Croix. Tant s'en faut donques que saint Hierosme ait laissé le caractere dont usa le Prophete, qu'au contraire il l'est allé rechercher dans l'antiquité des lettres hebraïques, qui estoit demeuree parmi les Samaritains. Ni saint Hierosme ne recherche pas le caractere des Samaritains, comme dit le traitteur, mais plustost celuy des Hebreux anciens, « duquel, » dit-il, « jusques a ce jourd'huy les Samaritains se servent », sçachant que c'estoit de cest ancien caractere duquel Ezechiel avoit indubitablement usé, puyisque le changement n'estoit encor pas fait quand il fit et prononça sa Prophetie.

Reproche fait par le traitteur a l'interpretation commune de S. Hierosme,

(pp. 22 et 23.)

III. Le traitteur reproche de rechef a nostre rayson tiree de la Prophetie d'Ezechiel, la disproportion qu'il dit estre entre la Croix et l'ancien Thau des Hebreux (r). « Mais soit, » dit-il, « que la lettre Thau ait « esté peinte en caractere Hebrieu, ou en caractere « Samaritain par une seule figure, il est aisé à voir « qu'il y a peu de similitude à une croix entiere :

paravant, s'estoit servi des premieres et anciennes figures des lettres des Hebreux, selon lesquelles le Thau estoit en forme et ressemblance d'une croix, comme dit S^t Hierosme. Quand donques Ezechiel escrivit, le caractere du Thau n'avoit encor point esté changé par Esras, et estoit en forme de croix : dont tant s'en faut que S^t Hierosme ait laissé le caractere dont a usé le Prophete, qu'au contraire il l'est allé rechercher tres a propos. Il faut qu'une bien grande passion ait poussé ce traitteur a telles inepties. 6. Mais encor est ce une bien expresse malice quand il dit que S^t Hierosme a recherché le caractere des Samaritains, puyisque S^t Hierosme proteste tout haut que ce quil dit est selon l'ancienne forme des lettres hebraïques, laquelle est demeuree en celle des Samaritains. S^t Hierosme donques ne fait point de fondement sur ce que Thau estoit en forme de croix selon les Samaritains, mais sur ce quil estoit en forme de croix selon le caractere ancien des Hebreux, duquel Ezechiel avoit indubitablement usé puyisque le changement de caractere n'estoit encor pas fait. Il faut que je confesse que, voyant ces inepties si rusément cousües et qui tromperoyent ayement les moins versés et diligens, je suis forcé de croire que ce traitteur a beaucoup moins de jugement ou de candeur que d'erudition.

(r) 3. Il oppose de rechef a nostre rayson tiree de la Prophetie, la disproportion quil dit y avoir entre la Croix, et le Thau des Samaritains et anciens Hebreux.

« car le caractere Hebrieu est fait ainsi, ך, et le
 « caractere Samaritain ainsi, 𐤓, qui n'est pas la vraie
 « figure d'une croix, car il y defaut la partie du dessus,
 « où estoit fiché l'escriteau ou titre de la croix, comme
 « l'a bien remarqué Lypsius, au chap. 10. de son 1. livre
 « de la Croix. » Ne voicy pas de grandes finesses ^(s) ?

1. Il y a peu de similitude, dit-il, du Thau, 𐤓, a une
 croix entiere, †. Mais quelle plus grande similitude y
 peut-il avoir, sinon que le Thau fust une croix ? Certes,
 nous ne disons pas que le Thau soit une croix ¹, ains
 qu'il la ressemble ; or, *similia non sunt eadem*.
 Ce n'est pas une croix ^(t), mais il ne s'en faut gueres.
 Et pleust a Dieu que ces reformeurs eussent imité ce
 rare et grand esprit, Juste Lipsius ² ; ilz ne seroyent
 plus ennemis de la Croix ^(u).

Examiné et effacé.

(s) *de la Croix.* — Voicy pas un estrange homme ?

(t) *Ce n'est pas* — voirement une croix entiere

(u) *gueres.* — Je n'ai pas encor veu le livre de Lipsius qu'il a fait de la
 Croix, quoy que je l'aye désiré ; ces guerres passees nous ont infiniment
 incommodé pour avoir les livres que nous desirions ; aussi ce quil en allegue
 ne fait rien contre nous. Pleust a Dieu que ces reformeurs eussent bien jetté
 les yeux sur ce rare et bel esprit de nostre eage, ilz ne seroyent plus enne-
 mys de la Croix comme ilz sont.

(1) Les recherches modernes prouvent que le *Thau* avait, en tous les
 anciens alphabets hébreux, la vraie forme d'une Croix. On le voit sous la
 forme X à l'inscription Moabite, « *Stèle de Mésa* », qui se conserve aujourd'hui
 au Musée du Louvre, et qui date d'environ 900 ans avant J.-C. Dans les
 anciennes gemmes et médailles judaïques, il est exprimé par †, X. Les gram-
 maires de Gesénius et de Kalisch (Londres) assurent que la signification du
 mot *Thau* est *croix*, ou, *signe de la croix*. Comme les Samaritains ne firent
 qu'adopter les anciens caractères hébreux, chez eux la forme primitive du
Thau fut aussi une croix, laquelle dégénéra ensuite en A ; on le trouve ainsi
 au petit ouvrage faussement attribué à S. Jérôme, *De formis Hebraicarum*
litterarum (Opera S. Hieron., tom. XI, col. 309). La forme T est le caractère
 grec du *Thau* hébraïque.

Voir sur toute cette question les notes des éditeurs, aux ouvrages d'Origène
 et de S. Jérôme indiqués précédemment, et au *Commentaire* du même S. Jérôme,
in Ezech., ix, 4. Voir aussi la grande *Table des Caractères Sémitiques*, du
 Docteur Julius Euting, et le *Lexicon Hebr.-Chald.* de Gesénius, au mot 𐤓.

(2) Lipsius, après avoir négligé ses devoirs catholiques pendant plusieurs
 années, fit un acte public d'adhésion à l'Eglise, en 1590. A la fin de la
 dédicace de son livre, *De Cruce*, qu'il publia en 1592, il dit, se servant

2. Il a tort aussi d'alleguer que le caractere Hebreu est fait ainsy, ך, car c'est le caractere tel qu'on le fait aujourd'huy, duquel nous ne parlons pas, ains de celuy qui estoit au tems d'Ezechiël, lequel, comme dit saint Hierosme, ressembloit a la Croix (v).

3. Et quant au caractere Samaritain, je ne sçai s'il estoit du tout tel au tems de saint Hierosme qu'il est aujourd'huy. Cela crois-je bien, que s'il eust eu plus de forme de croix qu'il n'a, les Juifz et Rabbins l'eussent changé en haine de la Croix, laquelle ilz detestent tant qu'ilz ne la veulent pas mesme nommer, comme a remarqué le docte Genebrard, et je l'ay dit ailleurs * (w).

* (Supra, c. 1.)
Autre reproche
(p. 23.)

IV. Le traiteur oppose encores « que si la diction « Thau a esté descrite avec ses consonantes et une « voyelle, comme aujourd'hui elle se lit au texte « Hebrieu, en ceste maniere, תו¹, il y a encores moins « d'apparence. »

Rejetté.

La ou je dis que [comme] Thau veut dire un signe et une lettre particuliere, ressemblante a la Croix, si la Prophetie s'entend d'un signe absolument, il faudra tousjours le rapporter a iceluy de la Croix, a cause de l'excellence d'iceluy, comme j'ay dit ci devant; et de plus, ce signe estant exprimé par un mot qui a en teste et en sa premiere lettre la figure de la Croix, et non seule-

(v) 2. Mays a il pas tort d'alleguer que le caractere hebreu est fait ainsy ך ? car nous ne parlons pas du caractere hebreu tel qu'on l'a aujourd'huy, ains de celuy qu'on avoit au tems d'Ezechiël, lequel, comme dit S^t Hierosme, avoit la ressemblance de la Croix.

(w) comme a — doctement remarqué l'un de mes maistres, grand en plusieurs excellentes qualités, mais particulierement en la connoissance des langues.

des paroles de Tertullien (*De Præscr.*, cap. xxxvi) : « *Tibi adhæreo, statu felix Ecclesia, cui totam doctrinam Apostoli Petrus et Paulus cum sanguine suo profuderunt.* »

(1) La voyelle dont parle La Faye n'est pas au texte de son *Brief Traitté*. Cette omission peut être, il est vrai, une faute d'impression; toutefois, c'est, de sa part, ou mauvaise foi, ou profonde ignorance, de supposer que le prophète Ezéchiël ait pu employer un caractère inventé seulement après le iv^e siècle de l'ère Chrétienne.

ment cela, mais signifie encor un certain seul caractere qui a semblance de croix, nous sommes tousjours plus contrains, par la consideration de tant de circonstances, a prendre ce signe de la Prophetie pour celuy de la Croix. Mais si la parole Thau ne signifie pas seulement une borne et signe, ains encor une croix, comme l'asseur Genebrard *, homme extremement ou incroyablement versé en la langue hebraïque, quelle plus grande lumiere voudroit-on en confirmation de nostre dire ? (x)

* In Ps. LXXVII, 47.

v. « Mais, » ce dit le traitteur, « apres les mots il faut « venir au sens. (y)

Sens proposé par le
traicteur examiné
et confuté.

(P. 23.)

« Premièrement il appert par ce qui est recité au « huictieme et neufvieme chapitres d'Ezechiel, que tout « ce qui est là dit, a esté representé en vision mentale, « tellement que la chose n'a esté reellement faite. » (z) Ici je consens volontiers, et dis que ceste vision, estant spirituelle, elle a d'autant plus de rapport a l'esprit

(x) *La ou je dis* — premierement, que un grand docte en la langue hebraique tient que Thau ne signifie pas seulement une borne et signe, mais encor une croix; disant que la ou au Psalme il y a, selon nostre version, *Et conversi sunt, et tenterunt Deum, et Sanctum Israel exacerbaverunt*, on pouvoit bien mettre, *et Sanctum Israel crucifixerunt*; en sorte que le Psalmiste tance les rebellions des Hebreux, faysant allusion au genre de mort duquel ilz devoient faire mourir N. Sauveur. Dautant, dit-il, que Thau ne signifie pas seulement une borne, mais aussi une croix, d'ou vient le verbe *sitoah*. Si cela est, quelle plus grande lumiere voudroit on pour confirmation de nostre rayson? 2. Mays a qui vouldra chicaner au prouffit (en faveur) des Juifz pour n'accorder pas cela, il me suffira bien que Thau y soit escrit au long, car Thau veut dire un signe et une lettre particuliere ressemblante a la Croix; si que estant parlé d'un signe absolument, il faudroit tousjours entendre de celuy de la Croix, a cause de l'excellence d'iceluy, comme j'ay dit ci dessus; mais ce signe estant exprimé par un mot qui a en teste et en sa premiere lettre la forme de la Croix, et qui non seulement a en teste et en sa premiere lettre la forme de la Croix, mais signifie encores un seul caractere qui ressemble a la Croix, il semble que nous soyons contrains, par la consideration de ces circonstances, a prendre ce signe de la Prophetie pour celuy de la Croix.

Geneb.

77, §. 47.

(y) *au sens.* — Or sus, je le veux, et partout je suivray ma victoire sous l'enseigne de la Croix.

(z) Pour ma part, je suis de cest advis. Mais a quoy peut servir cest'observation, sinon pour monstrer que ceste vision, estant spirituelle, ell'a dautant plus de rapport a l'esprit de l'Evangile que non

de l'Evangile que non pas au cors de la Loy ancienne, en sorte que la chose n'ayant point esté reellement faite sur la vielle et materielle Hierusalem, elle a deu estre reellement verifiée en la Hierusalem nouvelle et Chrestienne.

(p. 23.)

« En second lieu, c'est chose claire, » dit le traitteur, « que ceste Prophetie estoit proprement et particulie-
« rement dressee contre la ville de Jerusalem, et
« l'execution d'icelle s'est veuë alors que les Babylo-
« niens ont prins et rasé la ville de Jerusalem et
« emmené quelques restes du peuple en captivité. C'est
« donc hors de raison que ce qui a esté dit pour un
« certain temps et lieu, et pour certaines personnes,
« soit destourné et assigné ailleurs que n'a jamais esté
« l'intention de l'Esprit de Dieu qui a parlé par la
« bouche d'Ezechiel. » (a') Ici j'aurois bien a dire, mais
il suffit a mon dessein :

1. Que ores que ces paroles d'Ezechiel soyent dressees immediatement contre Hierusalem, c'est neanmoins une ignorante consequence de conclure qu'elles ne doivent estre appliquees a la Hierusalem spirituelle. Combien y a-il de propheties qui visent a la verité de l'Evangile, qui neanmoins quant a leur premier sens ne touchoyent qu'a ce qui se faisoit en l'ombre et figure de la Loy vielle? Voyla le Psalme LXXI, *Deus judicium tuum regi da*; il vise du tout a nostre Sauveur et a sa royauté, quoy

pas au cors de la Loy; tellement que la chose n'ayant point esté reellement faite sur la Hierusalem ancienne, ell'a deu estre reellement verifiée en la Hierusalem nouvelle et Chrestienne.

(a') Ici j'aurois beaucoup a dire, mais il suffit a mon intention : 1. Que ores que ces paroles d'Ezechiel soyent dressees immediatement contre Hierusalem, si est ce que c'est un'ignorante et impudente consequence de conclure qu'elles ne peuvent ou doivent estre appliquees a la Hierusalem spirituelle. Car, je vous prie, combien i a-il de propheties qui visent a l'Eglise Evangelique et au royaume de Nostre Sauveur, lesquelles neanmoins quand a leur premier sens ne touchent qu'a ce qui s'est fait en la Loy et sinagogue; mais combien m'en sçauroit-on monstrier d'autres? Par exemple, voyla le Psalme 71, *Deus judicium tuum regi da*; ne confesserés-vous pas quil vise du tout a Jesuschrist et a son royaume, quoy quil soit dressé immediatement pour

que immédiatement il fut dressé pour Salomon, lequel y sert d'ombre et figure a représenter Jesus Christ *, Prince de la paix éternelle. *Item*, ce qui est dit es Livres des Rois *, *Je luy seray Pere et il me sera filz*, ne s'entend-il pas tout droit, et en son premier sens, du roy Salomon, filz de Bersabee? neanmoins cela se rapporte et revient au Sauveur du monde, sinon que, pour retenir vos inepties en credit, vous rejetties encor l'Epistre aux Hebreux, car ce texte y est appliqué formellement a Jesus Christ *. Et ceste parole, *Vous ne briseres pas un os d'iceluy*, est entendue de Jesus Christ par saint Jean *, et neanmoins elle fut dite immédiatement de l'aigneau Pascal *. Qu'Ezechiel donques dresse sa Prophetie contre Hierusalem, si ne laissera-elle pas de devoir estre entendue pour le mistere de l'Eglise Evangelique. 2. Mays, quand ce n'eust esté que pour la reverence des Anciens qui ont rapporté le Thau d'Ezechiel a la Croix, le traitteur devoit plustost passer les anneés a en rechercher les raysons, que de dire ainsy insolemment que c'estoit chose hors de rayson, que ce texte estoit destourné, et que ce n'avoit jamais esté l'intention du Saint Esprit qu'il fust ainsy entendu. Pour ne voir la raison qui a esmeu nos Peres a dire

* Vide S. Aug., De civ. Dei, l. XVII, c. VIII.

* II Reg., VII, 14.

* Cap. 1, 5.

* Joan., XIX, 36.

* Exod., XII, 46.

Peres opposés au traitteur.

Salomon qui y sert de figure pour représenter nostre Sauveur? Vous ne l'oseriez nier. *Item*, ce qui est dit es Livres des Rois, *Je luy seray Pere et il me sera filz*, n'est-il pas dit, quand au premier sens, du roy Salomon? et neanmoins il se rapporte a Jesuschrist, sinon que pour retenir vos inepties en credit vous rejetties encor l'Epistre aux Hebreux avec les autres pieces de l'Ecriture que vous avez retranchées; car, en cest'Epistre-la l'Apostre applique formellement ce texte a Jesuschrist. Et ceste parole ne visoit elle pas a Jesuschrist : *Pas un os d'iceluy ne sera brisé*, ou, *Vous ne briseres pas un os d'iceluy*? Sans doute, car S^t Jan l'interprète ainsy, et neanmoins elle fut dressée immédiatement a l'aigneau Pascal. Encor donques que la Prophetie d'Ezechiel soit dressée contre Hierusalem, si ne laisse elle pas de pouvoir et devoir estre entendue pour le mistere de l'Eglise Evangelique. 2. Mays, quand ce ne seroit que pour l'autorité des anciens Peres qui ont rapporté le signe Thau d'Ezechiel au mistere de la Croix, ce traitteur devoit plus tost passer les anneés entières a en rechercher les raysons, que de dire ainsin effrontément comm'il a fait que c'estoit chose hors de rayson, et que ce texte estoit destourné, et que ce n'avoit jamais esté l'intention du S^t Esprit quil fut ainsy entendu. Pour ne voir pas la raison qui a esmeu nos Peres a dire ce

quelque chose, on ne doit pour cela les juger des-raisonnables ; il seroit mieux de dire comme cest autre : ce que j'en entens est beau, et aussi, crois-je, ce que je n'entens pas. Or combien de Peres, lesquels ont rapporté ce Thau d'Ezechiel a la Croix : Origene * : « Le massacre ayant commencé en la personne des Saintz, ceux-la seulement furent sauvés que la lettre Thau, c'est a dire l'image de la Croix, avoit marqués. » Tertullien * : « (b') La lettre grecque Thau, et la nostre T, est la ressemblance de la Croix, laquelle il presageoit » (il parle d'Ezechiel) « devoir estre en nos frons vers la vraie et catholique Hierusalem. » Saint Cyprien * : « Qu'en ce signe de la Croix soit le salut a tous ceux qui en sont marqués au front, Dieu le dit par Ezechiel : Passe par le milieu de Hierusalem, et tu marqueras le signe sur ceux qui gemissent ; » (*et notabis signum*, dit-il). Saint Chrysostome * : « Au nombre de 300, le mistere de la Croix est démontré ; la lettre T est la marque de trois cens, dont il est dit en Ezechiel : et tu escriras au front des gemissans Thau, et quicomque l'aura escrit sur luy ne sera point tué ; car quicomque a l'estendart de la Croix en son front, celuy-la ne peut estre blessé par le diable. » Saint Hierosme y est tout expres, des-ja cité ci dessus *. (c') Saint Augustin **, es Questions sur les Juges, traittant du nombre de trois cens, rapporte aussi la lettre T au mistere de la Croix. Je pourrois en alleguer plusieurs autres, mais voyla

* Hom. viii De diversis. (Supra, p. 164, not. (2).)

* Cont. Marcion., l. III, c. xxii.

* Contra Jud. ad Quir., l. II, c. xxii.

* Homil. xiv in Marcum¹.

*(Initio hujus cap.; et c. vii sub finem.)
** (In Heptateuchum, l. VII, c. xxxvii.)

qu'ilz ont dit, nous ne devons pas les juger pour cela des-raisonnables ; il seroit mieux de dire comme cest autre : ce que j'en entens est beau, et aussi, ce crois-je, ce que je n'entens pas. Or combien de Peres, et quelz, ont rapporté ce signe d'Ezechiel a la Croix : [Reprendre au texte, lig. 6.]

(b') Tertullien : — « Car

(c') Et S' Augustin es Quæstions sur le Livre des Juges, traittant du nombre de trois cens, rapporte aussi la lettre T. au mistere de la Croix. Ne vous semble il pas que j'aye produit asses de bons garendz pour nostre interpretation ? Certes, ces Peres que j'ay produit sont des plus excellens, et semble

(1) *Homilia XIV in Marcum* inveniuntur in versione latina Erasmi (Ant. Steelsii, Antwerp., 1547), sed hodie locum non habent inter Opera S. Chrysost.

presque la fleur des Anciens, mesmement Origene, saint Chrysostome et saint Hierosme pour les langues et propriétés des motz de l'Escriture : comme est-ce donques que le traicteur a osé si mal traicter nostre rayson tiree d'Ezechiel, laquelle a esté si bien traictee par ces doctes et anciens maistres ?

VI. Passons au reste du dire du traicteur sur ce point : « Il ne se trouvera jamais, » dit-il, « (d') que les « Juifs ayent esté marquez au front de quelque marque « que ce soit, et moins encor de la croix, qui estoit « une chose odieuse et ignominieuse adonc parmi toutes « les nations. » Ici je vous arreste, o traicteur, et vous somme de me dire si les termes d'Ezechiel ne portent pas que les gemissans seroyent marqués au front ? vous ne le sçauries nier : ou donques ilz furent marqués, et lhors vous parles mal disant qu'ilz ne furent onques marqués, ou ilz ne furent point marqués, et lhors je vous demande quand c'est que la Prophetie fut verifiée ainsy exactement comme ses termes portent ? Ce n'a pas esté en la Hierusalem temporelle, ce sera donq en la Hierusalem spirituelle, qui est l'Eglise. Pour vray, ces anciennes visions, figures et propheties ne sont jamais si parfaitement executees sur leur premier sujet auquel elles sont immediatement dressees, comme sur le sujet dernier et final auquel elles sont rapportees selon l'intelligence misterieuse (e'), comme deduit excel-

Autre dire du traicteur
(p. 24.)

Refut.

que ce soit la fleur de l'antiquité, mesmement Origene, S' Chrisost. et S' Hierosme pour les langues ; et pour vray, je me resouviens fort bien d'avoir leu la mesme doctrine en plus autres Anciens que je n'ay pas en main maintenant. Comm'est ce donques que ce traicteur ose ainsy mal traicter ceste nostre rayson tiree d'Ezechiel, laquelle a esté si bien traictee par les plus doctes et anciens maistres ?

(d') *sur ce* — fait. « Davantage, » dit-il, « il ne se trouvera jamais

(e') *parmi toutes les nations.* » — C'est bien ce que je disois, que la Prophetie et vision d'Ezechiel n'a point esté parfaitement et entierement executee en la Hierusalem temporelle, mais seulement en la spirituelle, qui est l'Eglise, ou jamais elle ne le sera. Certes, toutes ces visions, figures, propheties de l'ancienne Loy ne sont jamais si exactement executees sur leur premier sujet auquel elles sont dressees immediatement, comme sur leur dernier sujet auquel elles sont rapportees selon l'intelligence mistique

* (Pag. 269.)

lemment saint Augustin au lieu que j'ay n'agueres cité *. Ainsy le Psalme LXXI, le dire du Livre des Rois et de l'Exode que j'ay allegué, est bien plus entierement observé en Jesus Christ (f') qui en estoit le dernier sujet, qu'en Salomon ou en l'agneau Pascal qui estoit le premier. Aussi quand les Apostres (g') appliquent les propheties et figures a nostre Sauveur ou a l'Eglise, ilz usent ordinairement de ces termes : *Affin que ce qui est escrit fust accompli* *. Puyz donq que les Juifz ne furent point marqués de Thau, comme veut le traitteur, je conclus que pour bien verifier ceste vision, il faut que les Chrestiens, Israélites spirituelz, en soyent marqués, c'est a dire, de la Croix, signifiee par le Thau (h').

* (Matt., xxvii, 35.)

Sentence definitive
du traitteur,
(p. 24.)

VII. Neanmoins, le traitteur poursuit ainsy : « Or
« donc, le vrai sens du passage d'Ezechiel est, que Dieu
« declare que lors que ce grand jugement seroit exercé
« sur la ville de Jerusalem, ceux seulement en seroient
« exemptez qui seroient marquez par l'Esprit de Dieu ;
« et ceste façon de dire est prinse de ce qui se lit
« au chap. XI. d'Exode, où... il est commandé aux
« Israelites de mettre du sang de l'Agneau sur le
« surseuil de leurs habitations, afin que l'Ange voye la
« marque de ce sang et passe outre sans offenser les
« Israelites. Ainsi au 7. de l'Apocalypse est fait men-
« tion de ceux qui sont marquez, qui sont ceux qui sont
« appelez ailleurs esleus de Dieu, ou ceux que le Sei-
« gneur advouë pour siens pource qu'il les a comme
« cachettés de son seel, et, comme l'Escriture parle, a
« escrit leurs noms au livre de vie. Car, comme dit saint

(f') *Ainsy* — ce qui est dit au Psalme 71, au Livre des Rois et en l'Exode, est bien plus exactement observé en nostre Seig^r

(g') *les Apostres* — et Evangelistes

(h') *fust accompli*. — Si donq les Juifz ne furent point marqués de nostre T, c'est a dire de la Croix, je conclus que pour exactement verifier ceste vision, il faut que les Israelites spirituelz en soyent marqués. Ce pendant je ne me puyz pas resoudre si court avec vous, que les Juifz ne fussent onques marqués au front, car puyzque l'Escriture ni la Tradition n'en dit rien, je n'en diray rien aussi.

« Paul, 2. Corinth., 1. c'est lui qui nous a oincts et « marquez, et qui nous a donné le gage de son Esprit en « nos cœurs. (1) » Voyla le dire du traiteur, sur lequel je remarque :

1. Que si ceste façon de dire du Prophete est prinse de la marque du sang de l'aigneau faite sur les posteaux des Israélites, elle se doit donq rapporter a une marque reelle et exterieure, car les sursueilz et posteaux furent reellement marqués et signés. *Espluchee et rejet-
tee.*

2. Que la marque des posteaux ayant esté figure et presage du signe de la Croix, comme j'ay monstré ci devant, le signe d'Ezechiel estant puisé de la, il doit aussi estre ramené et accompli au signe de la Croix.

3. Que les marqués de l'Apocalipse nous assurent de plus fort, car ce sont ceux qui, pour protestation de leur foi et invocation du Sauveur, auront esté signés du signe de la Croix, comme ont dit les anciens interpretes ; autres ne sont esleuz que ceux qui auront confessé de bouche, de cœur, par signes et par œuvres, autant qu'ilz pourront, avec l'Apostre, qu'ilz n'ont autre gloire qu'en la Croix de Jesus Christ*. Pour vray, * (Galat., vi, 14.) le suc de nostre bon heur est d'estre ointz et marqués

(1) « En sens contraire est-il dit au 16. de l'Apocalipse, que l'Ange verse sa « phiole pour navrer de playe mauvaise ceux qui ont la marque de la beste, « c'est a dire les serviteurs de l'Autichrist. » [Cet argument de La Faye a été ensuite transposé par le Saint au commencement du chap. ix, qu'il a formé pour le réfuter.]

Voyla l'interpretation du traiteur, sur laquelle j'ay seulement a remarquer pour mon intention : 1. Que si ceste façon de dire est prinse de la marque du sang de l'aigneau faite sur les posteaux des Israelites, elle se doit donq rapporter a quelque marque reelle et exterieure, car les sursueilz et posteaux furent reellement marqués et signés du sang ; et la marque des posteaux ayant esté presage et figure du signe de la Croix, comm'il a esté dit ci devant, ce signe duquel parle le Prophete, estant puisé de la, doit aussi estre ramené et accompli au signe de la Croix. 2. Dequoy les marqués de l'Apocalipse nous assurent de plus fort, car ce sont ceux qui, pour protestation de leur foi et invocation du Sauveur, auront esté signés du signe de la Croix, comme ont dit les anciens interpretes ; autres ne sont esleuz ni advoués de Dieu, que ceux qui auront protesté de bouche, de cœur, par signe et par œuvres, autant qu'il leur sera possible, avec l'Apostre, *Ja n'advienne* de nous glorifier *sinon en la Croix de N. S. J. C.* Pour vray, le principal de nostre bon heur

au cœur par nostre Maistre, mais le signe exterior est encor requis, puysqu'on ne le peut mespriser sans rejeter l'interieur ; et est rayson, puysque nos deux pieces sont a Jesus Christ, l'interieure et l'exterieure, qu'elles portent aussi toutes deux sa marque et son inscription.

est d'estr'ointz et marqués au cœur par nostre Maistre, mais le signe exterior nous est encor necessaire, puysque nous ne le pouvons rejeter et mespriser sans rejeter l'interieur ; et est rayson que [puisque] nos deux pieces sont a Jesus Christ, l'interieure et l'exterieure, elles soyent toutes deux marquees de sa marque et inscriptes de son signe. [Le Ms. poursuit sans distinction de chapitre ; voir variante (a), chap. ix.]

CHAPITRE IX

RAYSON DIXIESME POUR LAQUELLE ON FAIT LA CROIX

AU FRONT, QUI EST POUR DETESTER L'ANTECHRIST

(a) Apres que le traiteur a tasché d'establi sa marque invisible d'Ezechiel par les marques des esleuz dont il est parlé en l'Apocalypse, il allegue en fin pour son intention la marque de la beste. Voyci ses motz : « En « sens contraire est-il dit au XVI. de l'Apocalypse, que « l'Ange verse sa phiole pour navrer de playe mauvaise « ceux qui ont la marque de la beste, c'est à dire les « serviteurs de l'Antechrist. » Mais certes, tout ceci fortifie encor davantage l'intelligence des Anciens touchant le dire d'Ezechiel; et voyci la dixiesme rayson pour laquelle les Chrestiens reçoivent et font volontiers le signe de la Croix au front. L'Antechrist, cest homme de peché, ceste beste farouche, voulant renverser piece a piece la discipline et Religion Chrestienne par l'opposition d'observations contraires a celles des fidelles, entre

*Marque de beste du
traiteur,*

(p. 25.)

*Rejettee et descou-
verte :*

(a) [Voir variante (i'), chap. viii.]

3. Et ce que le traiteur dit estre escrit, en sens contraire, de ceux qui ont la marque de la beste, c'est a dire, les serviteurs de l'Antichrist, fortifie encor davantage le dire des Anciens touchant le sens de la parole d'Ezechiel.

4. Car voyci la 10^e rayson pour laquelle les Chrestiens reçoivent et font le signe de la Croix au front. L'Antichrist, cest homme de peché, ceste beste farouche, voulant renverser piece par piece, autant quil pourra, toute la discipline et Religion Chrestienne par l'opposition d'observations pareilles mais contraires a celles des Chrestiens, entre autres il fera signer ses servi-

autres il fera signer ses serviteurs d'un signe, et fera imprimer un caractere en eux : l'Apocalypse le dit ainsy * ; mays a sçavoir mon, si ce signe sera visible ou perceptible. Les novateurs dient que non *, et qu'estre signé de la marque de la beste n'est autre sinon estre serviteur de l'Antechrist, recevant et approuvant ses abominations. Ilz le dient et ne l'approuvent point. Or je dis, au contraire, que ceste marque sera apparente et visible ; mais voici mes raysons, a mon advis, inevitables.

Par l'Escriture,

1. Les motz de l'Apocalypse signifient proprement une marque reelle et exterieure, et n'y a point d'inconvenient a les entendre comme cela : pourquoy leur baillerois-je un sens estranger, puysque leur naturel est sortable ?

Par rayson,

2. L'Antechrist sera extremement superbe, a quoy se rapporte tres bien qu'il face porter une marque aux siens, comme les grans baillent leurs livrees a leurs gens.
3. Le diable, qui n'est qu'un esprit, ne se contente pas de recevoir l'hommage des sorciers, mais leur imprime une marque corporelle, comme font foi mille informations et procedures faites contre eux : qui doute donques

teurs d'un signe et fera imprimer un caractere en eux : l'Apocalypse le dit ainsy ; mays a sçavoir mon, si ce signe sera visible et sensible. Les novateurs dient que non, et qu'estre marqué de ceste marque de la beste n'est sinon estre serviteur de l'Antichrist, et avoir receu et approuvé ses abominations. Ilz n'apportent aucune rayson pour cest'opinion. Or je dis, au contraire, que ceste marque sera sensible et apparente, visible et perceptible ; mais je ne me contente pas de le dire, voici mes raysons, a mon advis, inevitables.

1. Les motz de l'Apocalypse signifient proprement une marque exterieure et un signe, et ni a point d'inconvenient de les entendre selon leur nature : pourquoy irois-je rechercher un sens estranger, puysque le leur naturel est sortable ? 2. Cest Antichrist sera extremement ambitieux et superbe, a quoy se rapporte tresbien quil face mettre une marque exterieure aux siens, comme les grans seigneurs font porter leurs livrees a leurs domestiques. 3. Ainsy fait le Diable, lequel, quoy quil soit esprit, ne se contente de recevoir l'hommage des sorciers et de les rendre ses valetz, s'il ne leur imprime quelque marque corporelle, comme font foi mille informations et procedures

(1) *Le nouveau Testament, c'est à dire, La nouvelle Alliance de N. S. J. C., Reveu et corrigé de nouveau sur le Grec, par l'advis des Ministres de Geneve. Geneve, Perrin, 1563.*

que cest homme de peché, si exact disciple du diable, n'en face de mesme, et qu'il ne veuille avoir, comme anciennement plusieurs faisoient, des serviteurs marqués et stigmatisés ? 4. Saint Hippolite cest ancien martyr *, Primasius, Bede, Rupert ** ont ainsy entendu ; voyci les paroles du premier, parlant de l'Antechrist : « Tout incontinent, chacun estant pressé de famine viendra a luy et l'adorera, et a ceux-la il donnera le caractere en la main droite et au front, affin qu'aucun ne peigne de sa main la pretieuse Croix en son front » ; et peu apres : « Ainsy ce seducteur leur baillera quelque peu de vivres, et ce pour son seau et cachet infame » ; *item* : « Et il marquera ceux qui luy obeiront, de son seau ». Qui ne voit ici separee l'obeissance d'avec la marque ? et qui ne suivra plustost ces Anciens non passionnés, que ces novateurs tout transportés du desir d'establir leurs fantasies par quelque pretexte des Escritures ? 5. Mais voyci une rayson peremptoire : saint Jean, parlant de l'Antechrist, dit expressement au chapitre treiziesme de l'Apocalypse * (b), *qu'il faisoit que tous, petitz et grans, riches et pauvres, francz et serfz, prenoyent une marque en leur main dextre, ou en leur front, et qu'aucun ne peust acheter ou vendre s'il n'avoit la marque ou le nom de la beste, ou le nombre de son nom.* (c) Ceste alternative, *ou en leur main, ou en leur front,* ne monstre-elle

Par authorité,

* De consum. mundi, §§ 28, 29. (Supra, p. 125, not. (1.))

** (In Comment.)

Et par la confrontation des Escritures.

* (Vers. 16, 17.)

faites contre eux : qui doute donques que cest homme de peché, si pleynement possédé par le Diable, n'en face de mesme, et quil ne veuill'avoir, comme anciennement plusieurs faisoient, des serviteurs marqués et stigmatisés ? 4. Et quand il ni auroit autre, je ferois tous-jours grande consideration a ce que S' Hipolite cest ancien martir, Primasius, Bede et Rupert l'ont ainsin entendu. Voyci les paroles du premier ; apres avoir descrit un'extreme persecution qui arrivera au tems de l'Antichrist, il dit que l'Antichrist offrira soulagement a qui voudra recourir a luy : « Tout incontinent, » dit-il, [Reprendre au texte, lig. 7.]

(b) *peremptoire* : — au 13. c. de l'Apoc., il est expressement escrit de l'Antichrist

(c) C'estoit donq une marque exterieure et corporelle ; car comment eut elle mis difference entre ceux qui avoyent pouvoir de traffiquer et ceux qui ne l'avoyent pas, si elle n'eut esté visible ? et puy ceste alternative, *ou en leur main, ou en leur front,* ne monstre elle pas que c'estoit un'autre marque

pas que sera une marque perceptible, et autre que d'estre affectionné a l'Antechrist? Et comme pourroit-elle, autrement, mettre difference entre ceux qui avoyent pouvoir de traffiquer, et ceux qui ne l'avoyent pas, si elle n'estoit visible? comme sçauroit-on ceux qui avoyent le nombre, ou le nom, ou la marque, si elle estoit au cœur? Or, ce qui est dit au chapitre seiziesme de l'Apocalypse, se rapporte a ce qui avoit esté dit au chapitre treiziesme; si donq en l'un des lieux la marque de l'Antechrist est descritte visible, elle sera aussi visible et exterieure en l'autre, la chose est toute claire: c'est donq mal entendu de dire que ceste marque de l'Antechrist n'est point reelle ni perceptible. Que si l'Antechrist, comme singe, voulant faire et contrefaire le Christ, marquera ses gens au front, et par la les obligera a ne se point signer de la Croix, comme dit Hippolite, combien affectionnement devons-nous retenir l'usage de ce saint signe, pour protester que nous sommes Chrestiens et jamais n'obeirons a l'Antechrist? Les ministres avoyent enseigné leurs huguenotz que les couronnes des ecclesiastiques estoient les marques de la beste, mais voyans qu'ilz ne pouvoient porter une plus expresse marque de beste que de dire cela, puysque

Remarque.

que d'estre affectionné a l'Antichrist? *Item*, comm'eut on peu sçavoir ceux qui avoyent le nombre, ou le nom, ou la marque, si elle n'eut esté exterieure? Or, ce qui est dit au c. 16, du chastiment de ceux qui avoyent la marque de l'Antichrist, ou se rapporte-il, sinon a ce qui avoit esté dit au c. 13, de ceste marque? si donq en l'un la marque est descritte visible et exterieure, elle sera aussi visible et exterieure en l'autre; la chose le crie de soymesme. C'est donq tres mal entendu de dire que ceste marque de l'Antichrist n'est point reelle ni exterieure; dont nous tirons une tant plus ferme rayson pour faire le signe reel de la Croix au front. Car si l'Antichrist, voulant faire du Christ et contrefaire comme un singe nostre Seig^r, marquera ses gens au front, si par sa marque, comme dit Hippolite, il obligera ses vassaux et sujetz a ne se point signer du signe de la Croix, combien affectionnement devons nous retenir l'usage du signe de la Croix en nos frontz, pour protester que nous sommes Chrestiens et ne voulons jamais recevoir la marque antichrestienne? Les ministres avoyent instruit leurs sectateurs de crier contre les couronnes des prestres et religieus, que c'estoit la marque de la beste, dautant, disoyent-ils, que le pape est Antichrist, et les prestres sont marqués de sa marque. Mais, voyans quil ne se pouvoit trouver aucune plus grande marque de beste

d'un costé, la plus grande partie des papaux ¶(qu'ilz appellent) ne la portent pas, et saint Jean tesmoigne que tous les sectateurs de la beste porteront sa marque, et d'autre costé, que ceux qui ne portent pas la couronne clericale ne laissent pas de traffiquer, et qu'au contraire le traffic est prohibé a ceux qui la portent, cela les a fait jetter a ceste interpretation, que la marque de la beste devoit estre invisible : c'est tousjours marque de beste, ou d'opiniastreté bestiale, comme je viens de monstrer.

Voyla dix raysons de faire et recevoir la Croix au front, tant au Baptesme et Confirmation qu'es autres occasions, a la suite de toute l'ancienne Eglise : dont saint Ambroise * fait dire a la bienheuree sainte Agnes, que Nostre Seigneur l'avoit marquee en la face a fin qu'elle ne receust autre amoureux que luy ; et saint Augustin, sur saint Jean * : « Jesus Christ n'a pas voulu qu'une estoille fust son signe au front des fideles, mais sa Croix : par ou il fut humilié il est par la glorifié ; » et Victor d'Utique descrivant le supplice fait a Armagaste, il dit * que le tourment luy avoit tellement estiré le front, que la peau ne ressembloit qu'aux toiles d'araignes, tant elle estoit mince et estendue : « Le front, » dit-il, « sur lequel Jesus Christ avoit planté

* Serm. xc 1.

* Tract. III, initio.

* Victor Vitensis,
De persec. Vandal.,
l. I, § 14.

que de dire cela, puysque d'un costé, tous ceux quilz pretendent estre serviteurs de l'Antichrist ne la portent pas, et l'Apocalipse tesmoigne que tous la porteront, et d'autre part, que ceux qui ne la portent pas ne laissent pas de traffiquer, ains qu'au contraire le trafiq est interdit a ceux qui la portent, ilz se sont jettés sur cest'interpretation, que ceste marque estoit invisible ; mais ça esté tousjours reprendre la marque de la beste, comme j'ay asses fait voir.

Voyla donq les raysons que nous avons pour recevoir le signe de la Croix au front, tant au Baptesme et Confirmation qu'es autres occasions, suyvens en cela toute la plus ancienne Eglise : dont S^r Ambroise fait dire a la glorieuse S^{te} Agnes, que Nostre Seig^r l'a marquee en sa face, a ce que ne receut autre amoureux que luy ; [Reprendre au texte, lig. 16.]

(1) Hodie epistola prima inter Epistolas Segregatas S. Ambrosii ; Opera, tom. IV, col. 735.

l'estendart ^(d) de sa Croix. » Coustume ¹, laquelle, comme elle est du tout mesprisee par les huguenotz, aussi estoit-elle superstitieusement observee par les Isins, heretiques Indoïs ^{*}, qui non contens de faire simplement le signe de la Croix au baptesme de leurs enfans, le leur imprimant sur le front avec un fer chaud. Les folz vont tousjours par les extremités ^(e).

* Prateolus, ubi supra, c. 1, p. 216.

(d) l'enseigne

(e) *Les folz* — se logent tousjours aux extremités.

(1) Corrigé selon le Ms. Dans la 1^{re} édition se trouve le mot *Croix*, qui ne s'accorde pas aussi bien avec la suite de la phrase.

CHAPITRE X

FORCE DU SIGNE DE LA CROIX CONTRE LES DIABLES

ET LEURS EFFORTZ

Si la sainteté et suffisance des anciens Peres a quelque credit chez nous, voicy asses de tesmoins pour nous faire reconnoistre la vertu de la Croix ^(a). 1. Saint Martial, disciple de Nostre Seigneur * : « Ayes tous-jours en esprit, en bouche et en signe, la Croix du Seigneur auquel vous avez creu, vray Dieu et Filz de Dieu ; car la Croix du Seigneur est vostre armeure invincible contre Satan, heaume defendant la teste, cuirasse conservant la poitrine, bouclier rabattant les traitz du malin, espee qui ne permet que l'iniquité et embusches diaboliques ^(b) de la meschante puissance s'approchent d'elle ; par ce seul signe la victoire celeste nous a esté donnee, et par la Croix le Baptesme a esté sanctifié. »

2. Saint Ignace, disciple de saint Jean * : « Le prince de ce monde se resjouit quand quelqu'un renie la Croix, car il a bien reconneu que la confession de la Croix estoit sa mort, d'autant que cestui ci ³ est un trophée contre sa vertu, lequel voyant il s'effraye, et l'oyant

Par le dire des Peres,

* Ep. ad Burdig. ¹

* Ep. ad Philipp. ²

(a) Combien le signe de la Croix ait de vertu contre les Diables, en voicy des tesmoignages.

(b) dæmoniques

(1) Epistola hæc perperam S. Martiali adscribitur, sed vide notam editoris apud D. Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés*, tom. VIII, cap. XII, pag. 126 Ed. Vivès, 1862.

(2) Inter spuria S. Ignatii.

(3) C'est-à-dire, le signe de la Croix.

* Hom. VIII, De diversis. (Supra, p. 164, not. (2.)

il craint. » 3. Origene * : « Resjouissons-nous, mes Freres tres aymés, et levons les mains saintes au ciel, en forme de croix ; quand les demons nous verront armés en ceste sorte, ilz seront opprimés. » 4. Saint

* De Incarn. Verbi Dei, §§ 47, 48.

Athanase * : « Tout art magique est repoussé par le signe de la Croix, tout enchantement est levé. » Et bien tost apres : « Vienne qui cherche l'experience de ces choses, a sçavoir, de la pompe des demons, de la tromperie des devinemens et merveilles de la magie, qu'il use du signe de la Croix (qu'ilz pensent estre ridicule) nommant seulement Jesus Christ : il verra par iceluy chasser les diables, les devins se taire, et toute magie

* Divin. Institut., l. IV, c. xxvii.

et enchantement se destruire. » 5. Lactance * : « Comme iceluy, » (Jesus Christ) « vivant entre les hommes, chassoit tous les diables par sa parole, ainsy maintenant ses sectateurs chassent ces mesmes espritz infectz, et par le nom de leur Maistre et par le signe de la Passion. Dequoy la preuve n'est pas malaysee, car quand ilz sacrifient a leurs dieux, si quelqu'un y assiste ayant le front signé, ilz ne font aucunement leurs sacrifices. » 6. Saint

* S. Athan., in vita S. Aut., §§ 9, 35.

Anthoine * bravoit ainsy les diables : ^(c) « Si vous aves quelque vigueur, si le Seigneur vous a baillé quelque pouvoir sur moy, venes, me voicy, devores celuy qui vous est accordé ; que si vous ne pouvez, pourquoy le taches-vous en vain ? car le signe de la Croix et la foy au Seigneur nous est un mur inexpugnable. » Ainsy disoit-il a ses disciples : « Les diables viennent la nuit feignans estre anges de Dieu ; les voyans, armes-vous et vos maysons du signe de la Croix, et aussi tost ilz seront reduitz a neant, car ilz craignent ce trophee, auquel le Sauveur, despouillant les puissances de l'air, il les mit en risee. » 7. Saint Chrysostome * : « Il ¹ a appelé *prix* la Croix ; laquelle il ne faut pas simple-

* Supra, l. II, c. viii, p. 140.

(c) *leurs sacrifices.* — S^t Anthoine, au rapport de s^t Ath., faisoit ce brave reproche aux dæmons :

(1) S. Chrysostôme parle de S. Paul (I Cor., viii, 23).

ment former du doigt au cors, mais, a la verité, premiere-
ment en l'ame ; car, si en ceste façon tu l'imprimes
en ta face, pas un des diables n'osera t'attaquer, voyant
la lance par laquelle il a receu le coup mortel. » 8. Saint
Ephrem * : « Orne et environne tous tes membres de ce
signe salutaire, et les malheurs ne t'approcheront point ;
car a la veuë de ce signe les puissances adversaires
espouvantées et tremblantes s'enfuient. » 9. Saint
Cyrille Hierosolimitain * : « C'est le signe des fidel-
les et la terreur des demons, car il a triomphé » (il
parle de Nostre Seigneur) « d'iceux en ce signe ;
monstre-le hardiment, car voyans la Croix ilz se re-
souviennent du Crucifix, ilz craignent Celuy qui a
froissé le chef^(d) du dragon. » 10. Saint Augustin * :
« Si par fois l'ennemy veut dresser des embusches, que
le racheté sçache qu'avec le mot du Symbole et l'es-
tendart de la Croix il luy faut aller au devant. » Voyla
un accord remarquable des voix de ces irreprochables
Senateurs de l'Eglise^(e).

* De vera pœnit.,
c. III.

* Supra, l. II, c. xi,
p. 176.

* De Symbolo ad
Catech., Sermo II,
cap. I.

(d) les chefs

(e) *aller au devant.* — Ne voyla pas une belle noblesse de tesmoins ? Que
luy pourra opposer le traiteur ? dira il encores quilz ne parlent pas du
signe de la Croix ? Mais l'oseroit il bien dire s'il considere que S^t Martial
dit, « Ayes la Croix en esprit, bouche et signe ; » « le voyant », dit S^t Ignace ;
« en forme de Croix », dit Origene ; « le signe de la Croix », dit S^t An-
thoine, et son Athanase ; « le signe de la Passion », dit Lactance ; « imprimé
en ta face et formé du doigt au cors », dit S^t Augustin ; « a la veue de ce
signe », dit S^t Ephrem ; « le signe des fidelles », dit S^t Cirille ; et en fin
S^t Augustin, qui joint l'enseigne de la Croix avec le mot du Simbole, monstre
asses, par l'allusion quil fait aux soldatz qui ont le mot du guet et les
contre marques, que l'un et l'autre est visible, exterieur et en signe. Il ni a
parole si ferme que l'homme passionné ne plie a son biais, mais cela
s'appelle chicaner et grimauder devant les bonnes ames. Que si le traiteur
dit que tout ceci ne se doit pas entendre d'un signe nud, je n'auray sinon a
protester quil veut perdre le tems et amuser les gens, puysque j'ay tant dit
par tout que je ne parle ici du signe de la Croix sinon comme d'une sainte
ceremonie par laquelle les Chrestiens font profession de leur foy, adorent et
invoquent le Crucifix, qui est a dire, que ce saint signe prend toute sa force
et vertu de la mort et passion qu'il repræsente, et de la majesté du Roy
duquel il est la marque, l'enseigne et ordre.

[Il y a, au Ms., division formelle entre les deux parties de ce chapitre ;
voir variante (f).]

Et par l'expérience.

* S. Hieron. in vita
S. Hilar., § 6.

Voicy maintenant des expériences assurees de leur dire (f). « Saint Hilarion * ouyoit un soir le brayement des petitz enfans, le beellement des brebis, le buglement des bœufz, avec des bruitz esmerveillables de voix diverses; hors il entendit que c'estoyent illusions diaboliques, parquoy il s'agenouilla et se signa au front de la Croix de Jesus Christ, de sorte qu'estant armé d'un tel heaume de la foy, gisant malade, il combattoit plus vaillamment... mais tout incontinent qu'il eut invoqué Jesus Christ, toute ceste apparence fut, devant ses yeux, engloutie en une soudaine ouverture de terre. » La Croix le fortifie, et faire la Croix s'appelle « invoquer Jesus Christ », ce qui est remarquable (g).

* Ubi supra.

Lactance raconte * (h) que quelques Chrestiens, assistans a leurs maistres qui sacrifoyent aux idoles, faisans le signe de la Croix chasserent leurs dieux, si qu'ilz ne peurent figurer leurs devinations dans les entrailles de leurs victimes; ce qu'entendans les devins, ilz irritoient ces seigneurs, a la sollicitation des demons, (i) contre la Religion Chrestienne, et les induisoient a faire mille outrages aux eglises: dont Lactance ayant conclud contre le paganisme pour la Religion Chrestienne, il dit en ceste sorte: « Mais les payens disent que ces dieux ne fuyent pas devant la Croix par crainte, mais par haine. Ouy, comme si quelqu'un (j) pouvoit haïr sinon celuy qui nuit ou peut nuire; ains

(f)

LA VERTU DE LA CROIX PREUVEE PAR EXEMPLES

Ces si grans et anciens Chrestiens n'ont pas donné si hardiment et soigneusement ce conseil, d'employer la Croix contre les effortz du Diable, sans quilz eussent une grande assurance de [la] force d'icelle; cela suffit a un homme de bien, mais affin qu'il ni ait plus aucun'occasion d'en douter, je produiray icy les expériences quilz en ont eu.

(g) *ouverture de terre;* — c'est S' Hierosme qui raconte ceci.

(h) Lactance adjousté aux paroles que nous avons citees de luy ci desus,

(i) *ce qu'entendans les devins,* — a la sollicitation des Dæmons, ilz irritoient ces seigneurs

(j) *Ouy,* — replique Lactance, comme si quelcun

il estoit seant a la majesté de ces dieux de punir et tourmenter ^(k) ceux qu'ilz haïssoyent, plustost que de fuir ; mayz d'autant qu'ilz ne peuvent s'approcher de ceux esquelz ilz voyent la marque celeste, ni nuire a ceux que l'Estendart immortel contregarde comme un rempart inexpugnable, ilz les faschent et affligent par les hommes, et les persecutent par les mains d'autruy ; ce qu'a la verité, s'ilz confessent, nous avons gain de cause. » C'est certes tres bien dit a ce grand personnage.

(1) Julien l'Apostat, desirant sçavoir quel seroit le succes du dessein qu'il avoit de se rendre maistre absolu de l'Empire, ayant rencontré certain sorcier et devin entra avec luy en une profonde grotte ; et en la descente ouÿt des bruitz horribles, sentit des grandes puanteurs ^(m) et vit des fantosmes enflammés, « dont tout effrayé il recourt a la Croix et viel remede, et se signe d'icelle, prenant pour son protecteur Celuy duquel il estoit persecuteur. » Chose admirable : « ce signe eut vertu, les diables sont surmontés et les frayeurs cessent. Qu'advint-il de plus ? Le mal reprend haleynes ; il poursuit outre, il est animé a son entreprise, et les frayeurs le pressent de plus fort, il recourt l'autre fois au signe de la Croix et les diables sont domptés. Julien, apprentif en ce mestier, demeure tout esbahi » de voir les diables vaincus par la Croix ; le maistre sorcier le tance, et, contournant le fait a son avantage, luy dit : Ne penses pas, je vous prie, qu'ilz ayent eu peur ; « ilz ont prins en abomination ce signe, non pas qu'ilz en ayent esté espouventés ⁽ⁿ⁾. Le pire l'emporte, il dit ceci et le persuade : *Abominationi illis fuimus, non timori. Vincit quod pejus est, hæc dixit simul et persuasit.* »

(k) affliger

(1) Je n'auray jamais fait si je veux entasser ce que j'ay rencontré en mill'endroitz des Anciens, sur ce sujet ; mayz je suis obligé de dire encor ceci.

(m) *en une* — grotte creuse et profonde ; et en la descente il ouÿt des sons horribles, sentit des odeurs tres puantes

(n) *qu'ilz en ayent* — eu crainte.

* Orat. 1 in Julian., §§ 55, 56.

Ce sont paroles de saint Gregoire Nazianzene*, qui recite l'histoire, avec Theodoret et l'*Histoire tripartite* (o).

* Dialog., l. III, c. VII.

Saint Gregoire le Grand raconte* qu'un Juif, se trouvant une nuit en un temple d'Apollon ou plusieurs diables estoient assemblés comme tenans conseil, s'estant signé de la Croix, il ne peut onques estre offensé par iceux ; d'autant, disoyent-ils, que « c'est un vaisseau vuide, mais il est marqué. » C'est asses pour mon entreprise ; mais, oyons ce que le traiteur dira a ceci, car il parlera a quel pris que ce soit (p).

Response du traiteur a S. Gregoire,

(p. 27.)

Refutee.

I. Il respond donq a ce dernier exemple que, « qui voudroit en un mot se desveloper de ce passage, diroit « que tels Dialogues sont remplis de recits frivoles. » De fol juge briefve sentence. Saint Gregoire le Grand, ancien et venerable Pere, fait ce recit ; le traiteur, qui au plus ne peut estre que quelque vain ministre, l'accuse de niaiserie et mensonge : a qui croirons-nous ? Grand cas si tout ce qui ne revient pas au goust de ces novateurs doit estre tenu pour fable (q). Mais que peut-il

(o) *Ce sont* — motz de S^t Gregoire Nazianz., qui recite cest'histoire, et Theodoret encores, avec l'*Histoire tripartite*.

(p) S^t Gregoire, l. 3. *Dial.*, c. 7, dit qu'un Juif estant une nuit en un temple d'idole, vit une grande assemblee de Diabes ; il se signa de la Croix, et il fut exempt de tout mal. Oyons maintenant que le traiteur dira a ceci, car a quel pris que ce soit il parlera.

(q) *briefve sentence.* — Qu'ay-je a dire a ceci sinon que S^t Gregoire le Grand est S^t Gregoire, et le traiteur un huguenot inconnu ? S^t Gregoire a tousjours esté en tresbonne reputation en l'Eglise, cestuy ci le vient accuser de niaiserie et mensonge, sans aucune preuve. Varius Sucronensis accusoit de trahison Æmilius Sçaurus, grand homme de bien ; Æmilius n'usa point d'autre defense sinon de ces quatre ou cinq paroles : « Varius Sucronensis dit que Æmilius Sçaurus, corrompu par une pension royale, a trahi l'empire du peuple Romain ; Æmilius Sçaurus dit quil ne pensa jamais a cela : auquel des deux croyes vous ? » Le peuple, satisfait de ce dit justificatif, rejetta bien loin ce impudent Varius. Je dirois volontiers icy, et en pareilles occasions, de mesme : le traiteur, homme inconnu et qui au pis ne peut estre que quelque vain pedante ou ministre, accuse S^t Gregoire le Grand d'avoir abusé le monde racontant des fables pour des histoires ; S^t Gregoire le nie : a quel croires vous ? Grand cas, si tout ce qui ne revient a l'humeur de ces novateurs doit estre tenu pour fable.

[La fin de l'alinéa du texte ne se trouve pas au Ms.]

cotter d'absurde en ce recit pour le rejeter, partant de si bon lieu comme est le tesmoignage de saint Gregoire ? Sera-ce que les diables tiennent des assemblees et conseilz ? mays l'Escriture y est expresse *, et saint Jean Cassian raconte un pareil exemple *. Sera-ce que le signe de la Croix empesche les effortz du diable ? mays tous les anciens et plus purs Chrestiens l'ont creu et enseigné, et mille experiences en ont fait foy. Qui a donques peu inciter ce traitteur a faire ce jugement contre saint Gregoire, sinon la rage dont il est animé pour soustenir ses opinions ?

* III Regum, xxii, 10-23; II Par., xviii, 18-22.

* Collat. Patrum, l. VIII, c. xvi.

II. Mais ayant ainsy respondu a saint Gregoire en particulier, il baille des generales responses pour rabatre la pointe de tous ces miracles allegués, et de plusieurs autres. 1. « (r) Dieu a permis souvent que des « choses se fissent, lesquelles il n'approuvoit pas, comme « infinis effects advenus jadis autour des oracles anciens « le tesmoignent; et quand cela advient, dit Moyse au « 13. du Deuteronomie, parlant des prodigieux effects « des faux-prophetes, Dieu veut esprouver si on le « craint et si on l'aime tout seul. Car il ne suffit pas « de dire que quelque chose soit advenue, mais il faut « sçavoir si Dieu en est l'authœur, si c'est chose qui « tende au salut des hommes et à la gloire de Dieu... « 2. Il s'est peu faire que pour engraver au cœur des « hommés une plus profonde pensee de la mort et « passion de Nostre Seigneur Jesus Christ, sur les « commencemens de la predication Evangelique Dieu « quelquesfois a voulu qu'il se soit fait des choses « extraordinaires; et pourtant, si alors il a pleu à Dieu « monstrier quelques fois sa debonnaireté aux siens, il « le faut reconnoistre pour le remercier de son support. « Mais s'il a voulu que ceux qui estoient ja peu voyans « vissent encores moins, ou que mesmes ils devinssent

Responses generales,

(p 19.)

(p. 20.)

(r) Voyla ce quil dit a S^t Gregoire en particulier. 2. Mais en general, il respond aux deux derniers exemples (car il n'a point parlé des deux premiers) et a tous autres telz, en termes generaux, 1. que

- (p. 27.) « aveugles, reconnissons ses jugemens et retenons pure
 « sa verité. » 3. ^(s) Que si ces effectz sont faitz « par la
 « force de Jesus Christ, ç'a esté moyennant l'invocation
 « du Nom d'icelui et non par un signe ; que si ç'a esté
 « par mauvais moyen, un charme aura esté chassé par
 « un contre-charme... Dieu donnant efficace d'erreur à
 « Satan pour decevoir les hommes ; lequel Satan, se
 « voyant deschassé de son fort par Jesus Christ, a basti
 « un autre fort contre le mesme Jesus Christ, en em-
 « ployant à tel effect la simplicité des Chrestiens... et
 (p. 28.) « en fuyant devant la Croix il a fait comme ceux qui
 « reculent pour plus avancer. » 4. Et parlant de l'exem-
 ple ^(t) de Julien l'Apostat, il dit « que l'exemple d'un
 « tel miserable ne doit estre allegué pour establir une
 (p. 29.) « doctrine en l'Eglise, car tel exemple n'est pas louable...
 « tellement qu'on peut bien faire ceste conclusion :
 « puis que Julian l'Apostat et semblables ont fait ce
 « signe et en ont esté, comme on dit, secourus, il est
 « apparent que cela ne procede de Dieu, ains qu'il
 « est venu de Satan qui l'a de plus en plus voulu
 « troubler et enlacer, par le juste jugement de Dieu.
 « Car ce cas advenu extraordinairement a servi pour
 « tant plus confondre cest abominable, tant en sa
 « conscience que devant tous hommes et devant Dieu. »
 (u) Voyla en somme les responses du traitteur.

*Examinees et refu-
tees.*

Or je leur oppose : 1. leur contrariété, incertitude et doute ; il ne sçait a qui bailler l'honneur de ces evenemens : « Si c'est par la force de Jesus Christ... si c'est

(s) 3. Il dit encor ailleurs,

(t) *Et parlant* — sur le fait

(u) Voyla en somme ses responces, ausquelles j'oppose ¹ : 1. leur contraire variété, leur incertitude et doute ; ce ne sont qu'embarassemens et surprises, il ne sçait a qui bailler l'honneur de ces merveilles : « Si c'est par la force
 « de Jesuschrist, » « si c'est par mauvais moyen ; » « il s'est peu faire que

(1) Il y a, pour ces divers points du Ms., correspondance substantielle avec le texte, mais, comme la division est différente, les chiffres ne correspondent pas toujours exactement.

« par mauvais moyens... Il s'est peu faire que pour
« engraver une plus profonde pensee de la mort et
« passion de Jesus Christ... Que si ç'a esté Dieu donnant
« efficace d'erreur à Satan pour decevoir les hommes... »

Quelz embarrasemens : montre-il pas, avec ces irresolutions, qu'il est bien empesché, et qu'il va sondant le guay pour essayer s'il pourra trouver quelque response?

2. Je leur oppose toute l'ancienneté, laquelle, avec un consentement noppareil, enseigne que ces merveilles advenues sont de la main de Dieu. Si, ces grans Peres que nous avons cités, et en si grand nombre, nous inviteroyent-ilz bien a faire le signe de la Croix s'ilz doutoyent que le diable n'en fust l'autheur? ¹ Et qui doutera que Jesus Christ en soit l'autheur, s'il considere, comme Lactance deduit *, combien cela tend a l'honneur de Dieu, que le simple signe de sa Passion chasse ses ennemis? ² 3. J'oppose, que ces responses ressentent puamment l'heretique et desesperé; ç'a esté le train ordinaire aux anciens rebelles d'attribuer les miracles aux charmes et a l'operation des diables : tesmoins les Scribes et Pharisiens qui attribuoyent les œuvres de

* (Supra.)

« Dieu quelquefois a voulu quil se soyent faites des choses extraordinaires; »
« Dieu a permis souvent que des choses se fissent, lesquelles il n'approuvoit
« pas; » « s'il a pleu a Dieu de montrer sa debonnaireté; » « mais s'il a
« voulu que ceux qui estoyent ja peu voyans devinssent aveugles. » Quelz
labyrinthes : montre-il pas, avec ces doutes et irresolutions, quil est bien
empesché et quil ne passe pas outre a aucune response, mais quil va seulement
sondant le guay pour essayer s'il pourra passer? 2. Je leur oppose toute
l'antiquité, laquelle, avec un consentement noppareil, enseigne que ces
merveilles advenues sont de la main de Dieu. Consideres, je vous prie, tous
ces Peres que nous avons cités en si grand nombre, nous inviteroyent-ilz
bien a nous servir de la Croix contre le Diable s'ilz pensoyent, comme ce
traîtreur, que le Diable avançast par la son intention, faisant semblant de
reculer pour mieux avancer? Confessés donq, traîtreur, si nous errons, que
tous ces Anciens ont erré; ou confesses librement que vous ne tenés conte ni
d'eux ni de leur doctrine. 3. Mais ces responces sentent-elles pas du tout
l'heretique? Ça esté le train perpetuel des hærétiques de dire que les miracles
sont faitz en vertu du Diable et par charmes : tesmoin les Scribes et Phariséens

(1) Voir n° 5 du Ms.

* Matt., XII, 24; Luc.
XI, 15.

* Cont. Vigil., § 10.

** Sermo XCI (*hodie*
Epist. XXII).

* Ad Uxor., l. II,
c. v.

Jesus Christ a Beelzebub *, les Vigilantiens, au rapport de saint Hierosme *, et les Ariens selon saint Ambroise **.

Le mot de Tertullien * est memorable; persuadant a sa femme de ne se remarier point a un infidelle : « Te cacheras-tu, » dit-il, « lhors que tu signes ton lit et ton cors? ne semblera-il pas que tu faces une action magique? » Voyes-vous comme Tertullien attribue aux payens le dire des huguenotz, a sçavoir, que le signe de la Croix sert a la magie? 4. J'oppose, que la consequence de telz effectz a tousjours esté a la gloire de Dieu, et tendoit au salut des hommes; tous les Peres l'ont ainsy remarqué. N'est-ce pas la gloire de Dieu et le bien des hommes que le diable soit dompté et rejezté? Certes, entre les grans effectz de la crucifixion du Filz de Dieu, il y conte luy-mesme celuy ci : *Maintenant le prince de ce monde sera mis dehors* *; et c'est cela qui fait que le diable fuit devant la Croix comme devant la vive representation de ceste crucifixion. 5. J'oppose que, puysqu'il s'est peu faire que les merveilles faites a la Croix ayent esté faites par la force de Dieu, pour engraver la pensee de la mort et passion de nostre Sauveur au cœur des hommes, comme le traiteur confesse, il a eu tort et s'est monstré trop passionné d'aller rechercher une autre cause de ces miracles, car celle ci est plus a l'honneur de Dieu et au salut des hommes que non pas de dire que le diable en a esté l'auteur, comme le mesme traiteur dit par apres. 6. J'oppose, que c'est ouvrir la porte a la mescreance, laquelle, a tous les miracles des exorcismes, tant de Nostre Seigneur que de ses disciples, respondra que le

* Joan., XII, 31.

Serm. 91 de invent.
S^{rom} Gerv. et Prot.

qui disoyent que nostre Seig^r chassoit les Diables au nom de Beelzebub, les Vigilantiens, au rapport de S^t Hierosme, les Arriens, tesmoin S. Ambroise. Le dire de Tertulien est memorable; parlant a sa femme, et persuadant qu'une femme Chrestienne ne se marie point a un infidelle : Te cacheras-tu, dit il, lhors que tu signes ton lit et ton cors, et ne semblera-il pas que tu faces quelqu'action magique? Voyes-vous comme ces huguenotz paganizent quand ilz disent le signe de la Croix servir a la magie?

diable fait semblant de reculer pour mieux avancer ¹. Et quant a ce que le traicteur dit, que le diable a employé a cest effect la simplicité des Chrestiens, il y auroit de l'apparence si on luy produisoit le tesmoignage de quelques idiotz ; mais quand on luy produit les Martial, Ignace, Origene, Chrysostome, Augustin, comme ose-il les accuser d'une simplicité folle, ou plustost de niaiserie ? Y a-il homme qui vive qui leur soit comparable, nomplus en suffisance qu'en sainteté, parlant de la plus part ?

(v) 7. Et quant au fait de Julien l'Apostat, lequel le traicteur dit ne devoir estre suivi, ains plustost rejetté, je remonstre que c'est un trait de mauvaise foy au traicteur de gauchir ainsy a la rayson vive ; car, qui produit onques ce fait comme de Julien l'Apostat ? On l'avance pour monstrier que le signe de la Croix a tant de vertu contre les malins, que non seulement ilz le craignent en bonnes mains, mais encor es mains de qui que ce soit, dequoy le cas advenu a Julien fait une claire preuve. Pour vray, saint Gregoire Nazianzene et Theodoret * tiennent resolutement que les diables fuirent pour la crainte qu'ilz eurent voyans la Croix : permettes-nous, traicteur, que nous soyons de leur opinion plustost que de la vostre ou de celle du maistre charmeur. Le devin, au recit de ces anciens Peres, pour ne confesser pas la honteuse fuite de ses maistres estre procedee de peur, dit a Julien qu'ilz avoyent eu la

* (Lib. III, c. 1.)

(v) 4. Mais, pour Dieu, considerés la bonne-foi de ce traicteur qui, parlant de Julien l'apostat, dit que le fait de ce miserable ne doit estre suivi. Quel homme voicy ? ne s'y fie qui ne voudra, car il est traistre. Qui a jamais produit ce fait comme de Julien l'apostat ? On allegue l'effect du signe de la Croix, lequel a vertu es mains de qui que ce soit, dautant que le Diable le craint, non tant pour la devotion de qui le fait, que pour l'apprehension quil a de voir la marque de sa desfaitte. A vostr'advis, l'argument n'est il pas bon : ce s' signe, quoy qu'en mauvaise main espouvante le Diable, combien plus en une bonne main et fidelle ? Pour vray, S' Gregoire Nazianzene et Theodoret ne sont pas de l'opinion du traicteur ; oüy bien le maistre devin et charmeur qui taschoit, en bon huguenot, de remonstrer tant quil pouvoit que les

(1) Voir n° 2 du Ms.

Croix en abomination, non a crainte. *Vincit quod deterius est*, dit saint Gregoire Nazianzene, « le pis l'emporte ; » mais s'il eust veu le traiteur attribuer la fuite des malins a ruse et stratageme, comme s'ilz faisoient les fins, feignans de fuir pour surprendre leur homme, je crois qu'il eust dit, *Vincit quod pessimum est* : le pis du pire l'emporte. Et de vray, qu'y aura-il de resolu au monde s'il est loysible de bailler ces sens aux miracles et actions extraordinaires ? sera-il pas aysé a l'obstination d'attribuer la resuscitation des mortz mesmes aux illusions diaboliques ? Mays qu'estoit-il besoin au diable de faire le fin avec Julien l'Apostat, nomplus qu'avec le Juif duquel saint Gregoire le Grand fait le recit ? qu'eust-il pretendu par ceste simulation, avec des gens qui luy estoient des-ja tout voués ? que pouvoit-il acquerir davantage sur Julien, qui l'adoroit et descendoit pour se rendre a luy ? Notes, je vous prie, le mot de saint Gregoire Nazianzene, quand il dit que Julien eut recours « au viel remede », c'est a sçavoir, a la Croix, remede qu'il avoit appris du tems qu'il estoit Catholique. Ah, traiteur, vous rendres un jour conte

Diabls n'avoyent pas eü crainte de la Croix. Mais il ne s'advisa pas de rejeter leur fuite sur la cause que ce traiteur produit ; il ne pensoit quil y peut avoir autre sujet sortable pour ceste fuite que la crainte ou l'abomination, mais ce traiteur adjoute la troisesme, qui est le stratageme, comme si le Diable faisoit le fin et le niais, faignant de fuir pour revenir d'autre costé. Qu'y aura-il d'asseuré au monde s'il est loysible au premier venu de bailler ces sens aux œuvres miraculeuses ? qui n'attribuera la resuscitation des mors, guerison des malades, et semblables miracles, a l'illusion des Dæmons ? Mays qu'estoit il besoin au Diable de faire le fin avec Julien l'apostat qui luy estoit des-ja tout voué ? qu'eut il prétendu par ceste simulation ? Quoy ? de le rendre idolatre de la Croix ? n'estoit-il pas des-ja tant idolatre quil en puoyt ? Quoy donques ? le vouloit-il faire retourner au Christianisme ? Notes, je vous prie, ce que dit S^t Gregoire apres avoir proposé la couleor et excuse que le devin apporta a la fuite des Diabls : *Vincit*, dit-il, *quod deterius est*, le pis l'emporte. Mais je crois quil vous eut ouÿ, il eut dit : *Vincit quod pessimum est*. Notes aussi quil dit que Julien eut recours « au viel remede », c'est a dire, au remede quil avoit appris du tems quil estoit Catholique. Julien estoit bien apostat et idolatre, mais ce remede n'estoit ni apostatique, ni idolatrique ; il ne l'avoit pas appris parmi les idolatres, mais parmi les Chrestiens. Ah, traiteur, vous rendrés conte un jour de ces subtilités,

de ces vaines subtilités, par lesquelles vous destournes toutes choses a vostre impieté.

(w) 8. Non, traiteur, vos finesses sont cousues a fil blanc, le diable en tient la maistrise sur vous. Quelle finesse seroit-ce au diable de fuir devant la Croix ? puyisque par ceste fuite les siens entrent en defiance de son pouvoir, et les bons en sont consolés, comme font foy tant de Peres, qui tous reprochent au malin et a ceux de son parti ceste sienne fuite, et Julien qui en fut tout esbranlé, et le Juif converti. 9. Mais, dit le traiteur, Moysse advise qu'il ne faut croire aux effectz prodigieux des faux prophetes. Cela va bien ; mais la Croix n'est pas faux prophete, c'est un signe saint, signe de Christianisme, comme a confessé le traiteur mesme, dont en la main de qui qu'il soit le diable le craint. Et tant de Saintz qui ont employé ce signe a œuvres miraculeuses, les osera-on bien infamer du nom de faux prophetes ?

avec lesquelles vous destournés les choses les plus saintes a impieté.

[Pour le point suivant, voir le n^o 2 du texte.]

5. Mais il faut considerer, dit le traiteur, si ce qui se fait tend a la gloire de Dieu. Et qui ne sçait que c'est a la gloire de Dieu de reconnoistre son pouvoir jusques a la moindre chose qui luy appartienne ? Or, que ce soit a l'utilité et salut des hommes, personne ne le peut nier, qui considerera que les miracles faitz a la Croix de nostre S^r confirment la foy que nous avons en Jesus Christ crucifié, comme deduit tresbien Lactance, et S^t Ambroise. Car, qui voit ce Diable fuir devant la Croix, que peut il penser autre sinon que ceste marque est de grande vertu ? Et d'ou peut venir ceste vertu a un signe et figure de soy mesme abject et contemptible, sinon par la force de Celuy qui y a esté crucifié ?

(w) 6. Mais quelle apparence i a-il eu en tous ces miracles pour laquelle on puisse douter que le Diable ne fut autheur ? 1. Le Diable est chassé ; 2. de la, il n'avance point son royaume ni son credit, et sa fuite n'a point fait plus mauvais Chrestiens ceux qui l'ont apperceüe : au contraire, s'ilz estoyent infideles ilz en ont esté esbranlés, s'ilz ont esté Chrestiens ilz en ont esté consolés. 7. Mais Moysse advise quil ne faut croire aux effectz prodigieux des faux prophetes. Cela est vray, quand ilz les font avec leurs signes et en confirmation de leur doctrine ; mais les merveilles faites par le signe de la Croix, sont faites par un signe saint, signe de la Religion Chrestienne, et non pour confirmer aucune fause religion, ains pour confirmer la bonne et vraye.

[Bien que biffé dans le Ms., le passage suivant a paru digne d'être reproduit.]

8. Mais, me sera-il pas loysible de mettre en œuvre les raysons avec lesquelles N. S. defendit son honneur contre les Juifz, qui luy reprochoyent qu'il chas-

(x) 10. Or, quand de ces merveilles quelqu'un auroit pris occasion de superstition, si ne faudroit-il pas pourtant attribuer ces merveilles au diable. Les merveilles advenues par le Serpent d'airain furent divines, quoy

*(IV Reg., xviii, 4.)

que le peuple en print occasion d'idolâtrer * : il faudroit donq corriger l'abus et retenir l'usage, comme on fait non seulement des choses bonnes et saines, telles que la Croix, mais des nuisibles et venimeuses. 11. En fin, tant d'autres miracles se sont faitz par le signe de la Croix, outre la fuite des malins, qui ne se peuvent rapporter a aucune simulation ou stratageme d'iceluy, qu'on ne doit pas nomplus le croire de ceux ci.

soit les Diables au nom de Beelzebub? Mais, prouvés que la Croix soit charme...

(x) 8. Et quand de ces merveilles s'en ensuivroit que quelques uns abusassent tant de la Croix qu'ilz s'en fissent idolâtres, si ne faudroit-il pas pourtant attribuer ces merveilles au Diable; car elles auroyent esté bien faites, mais la consequence d'en idolâtrer auroit esté mal faite, comme les merveilles advenues par le Serpent d'airain furent divines, quoy que le peuple en print occasion d'idolâtrer. 9. Or, en fin, ilz se sont faitz tant d'autres miracles par le signe de la Croix, outre la fuite des Diables, lesquelz ne se peuvent attribuer a ce stratageme, qu'on ne le doit pas nomplus croire de ceux ci.

[Ici se termine la partie du Ms. concernant le III^e Livre.]

CHAPITRE XI

FORCE DU SIGNE DE LA CROIX EN AUTRES OCCASIONS

La Croix pour deux raysons a tant de vigueur contre l'ennemy : l'une, d'autant qu'elle luy represente la mort du Sauveur qui le dompta et subjugua, ce que sa superbe obstinee hait et craint extremement ; l'autre, parce que le signe de la Croix est une courte et pregnante invocation du Redempteur, et en ceste derniere consideration il peut estre employé en toutes occasions ou peut estre employee la priere et oraison. Or, quelle occasion peut-on penser ou la priere ne soit utile? soit pour chasser les venins, rendre la veuë aux aveugles, guerir les maladies, estre garanti de ses ennemis : tel est l'usage du saint signe.

Authorités et exemples fondés sur rayson pour la vertu de la Croix,

Certes, Prochorus ¹, autheur non vulgaire, recite que saint Jean Evangeliste guerit un malade febricitant *, faisant le signe de la Croix et invocant le nom de Jesus ; et que le mesme Saint signa du signe de la Croix un boiteux des deux jambes, luy commandant de se lever, et tout soudain il se leva. L'histoire de Cyrola, evesque arien, et de son aveugle est illustre.

Par laquelle sont gueris les malades et boiteux,

**In vita S. Joan. Ap. cc. xxxi, xxxiii ².*

(1) Bien que corrigée dans les *Errata* de 1603, la faute de la 1^{re} édition, où se lit *Porcherus*, a été reproduite dans toutes les éditions postérieures.

(2) Hodie ab omnibus rejicitur, ut apocrypha, hæc vita S. Joannis. Vide Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, sub voce *Prochorus*. Plures autem ex novatoribus illam ut genuinam olim ediderunt; imprimis, Mich. Neander de Sorau, ad calcem 3^e editionis *Catechesis Mart. Lutheri parvæ*, Basil., 1567. Videatur et opus J. J. Grynæi, *Monumenta Patrum Orthodoxographæ*, tom. I, Basil., 1569.

Cyrola, voyant Eugene avec Vindimialis¹ et Longinus, Evesques Catholiques, faire plusieurs miracles pour confirmation du parti Catholique, cuyda faire un grand coup pour sa secte s'il pouvoit tant faire qu'on creust qu'il avoit la mesme vertu; et prend un miserable, l'apaste et le manie, en sorte qu'il le fait contrefaire l'aveugle et se mettre en pleine assemblee pour l'attendre quand il passeroit et luy demander guerison. Ce pauvre abusé se met en posture et joue son personnage; Cyrola cuyde jouer le sien, se retire, met la main sur ce feint aveugle et, avec certaines paroles, luy commande d'ouvrir les yeux et voir. Mais ce fut un vray miracle heretique: car ce pauvre homme qui feignoit d'estre aveugle se trouva reellement aveugle, avec une si vehemente douleur d'yeux qu'il luy sembloit qu'on les luy crevast. Il accuse sa feinte et simulation, et son seducteur tout ensemble, avec la somme d'argent qu'il avoit receuë pour ce jeu auquel il perdit la veuë, et demande ayde et remede a nos Evesques Catholiques, lesquelz ayans sondé sa foy eurent pitié de luy, « et se prevenans l'un l'autre d'un mutuel honneur, » (ce sont les propres paroles de saint Gregoire de Tours*, qui est mon authour) « une sainte contention s'esmeut entre eux qui seroit celuy-la qui feroit le signe de la bienheureuse Croix sur ses yeux: Vindimialis et Longinus prioient Eugene, Eugene au contraire les prioit qu'ilz luy imposent les mains; ce qu'ayans fait et luy tenans les mains sur la teste, saint Eugene, faisant le signe de la Croix sur les yeux de l'aveugle, dit: Au nom du Pere, et du Filz, et du Saint Esprit, vray Dieu, lequel nous confessions trine en une egalité et toute puissance, que tes yeux soyent ouvertz; et tout aussi tost, la douleur ostee, il revint a sa premiere santé. » Aves-vous veu, traitteur, le signe de la Croix employé a la restitution de la veuë de ce miserable, et les saintz Evesques s'entre presenter l'honneur de le faire? Dires-vous que le diable fit ce

* Hist. Francorum,
I. II, c. III.

Et les aveugles;

(1) Sic scribitur in antiquis editionibus S. Greg. Turonensis: hodie *Vendimialis*.

jeu en faveur des Catholiques contre les Ariens ? quelle eschappatoire pourres-vous trouver ?

Les Ariens de Nicee obtindrent de Valens, empereur heretique, l'eglise des Catholiques : saint Basile, adverti de cela, recourt a l'Empereur mesme, et luy remonstre si vivement le tort qu'il faisoit aux Catholiques, que l'Empereur en fin laissa au pouvoir de saint Basile de decider ce different, avec ceste seule condition, qu'il ne se laisseroit point transporter au zele de son parti, c'est a dire, des Catholiques, au prejudice des Ariens. Saint Basile reçoit ceste charge, et fit ceste ordonnance inspiré sans doute du ciel, que l'eglise fust bien fermee, et cachetee ou seellee tant par les Ariens que par les Catholiques ; puy, que les Ariens employent trois jours et trois nuitz en prieres, et viennent par apres a l'eglise, que si elle s'ouvroit pour eux ilz en demeureroient maistres pour jamais ; si moins, les Catholiques veille-royent une nuit, apres laquelle ilz iroyent a l'eglise, psalmodians avec la Litanie, et si elle s'ouvroit pour eux ilz en demeureroient possesseurs perpetuelz, si elle ne s'ouvroit, qu'elle fust aux Ariens. Les Ariens eurent la sentence pour agreable, mays les Catholiques murmuroyent qu'elle estoit trop favorable aux Ariens, et qu'elle avoit esté proferee par crainte de l'Empereur. Cependant elle s'execute : les Ariens prient trois jours et trois nuitz, viennent aux portes de l'eglise (extremement bien fermees, car et l'un et l'autre parti en avoit esté fort curieux), y arrestent des le matin jusques a Sexte, crians leurs *Kyrie eleison*, mays pour neant ; si qu'en fin, ennuyés de l'attente, ilz s'en vont. Dont saint Basile, convocant generalement tout le peuple fidele, le conduit hors la ville en l'eglise de saint Diomedé martyr, ou il employe toute la nuit en prieres ; et le matin, l'amene vers l'eglise, chantant ce verset : « Dieu saint, saint fort, saint et immortel, ayes misericorde de nous. » Puy, arrivé au parvis du temple ou les Ariens s'estoyent arrestés precedemment, il dit au peuple : « Dresses les mains en haut, au ciel vers le Seigneur, et cries *Kyrie eleison*. » Ce que faisant le peuple, saint Basile

Et les portes fermées, ouvertes ;

les signant et benissant, il commande que l'on face silence, et signant par trois fois les portes de l'église, dit : « Beni soit le Dieu des Chrestiens es siecles des siecles, Amen. » Le peuple repliquant, « Amen », en vertu de l'oraison les verroux et serrures se desfont, et les portes, comme poussees par quelque vent impetueux, s'ouvrent soudainement. Lhors, ce grand Evesque chanta : *O Princes, levez vos portes, et vous, portes eternelles, eslevez-vous et le Roy de gloire entrera ** ; et entrant dedans le temple, avec le saint peuple, il y fit le divin mistere. Il y a, en ceste histoire, trois ou quatre pointz de mauvaise digestion pour vostre estomach, o traitteur, si vous n'estes gueri despuys vostre traitté : les eglises des Saintz, ou l'on va prier Dieu ; les saintes psalmodies avec les Litanies, en forme de processions ; la benediction episcopale sur le peuple avec le signe de la Croix (*Sanctus Episcopus illos consignans*, dit

* (Ps. xxiii, 7, 9.)

* In vita S. Basilii¹.

saint Amphilochius *, qui est mon autheur) ; le signe de la Croix employé pour faire ce miracle ; et ce qu'il est dit, que saint Basile estant entré fit le divin mistere, *fecit divinum mysterium*, car c'est une phrase qui n'est pas sortable ni a la priere, laquelle ilz avoyent ja faite toute la nuit, ni au sermon, car precher ne s'appelle pas, faire, mais publier, le divin mistere, ni certes a vostre cene, en laquelle il ne se fait rien de divin, mais s'administre seulement un pain ja fait et préparé. Je ne vois pas que vous puissies respondre a ce tesmoignage de la vertu de la Croix ; car si vous dites que le diable fit cela pour faire le matois, saint Amphilochie vous remonstre que, par ce miracle, les Catholiques furent consolés et plusieurs Ariens se convertirent : quel advantage donques eust recherché le diable en cest affaire ? et je vous remonstre que vous n'aves pas asses d'honneur pour rendre suspect saint Basile de magie ou sorcelage, ni saint Amphilochie de mensonge ou fadaise. Si vous dites que saint Amphilochie attribue le miracle

(1) Opusculum hoc non est S. Amphilochii, sed recentioris et incerti auctoris. Vide Tillemont, *Hist. Eccl.*, Note lxxxi sur S. Basile.

a la vertu de l'oraison, c'est ce que je veux : car le signe de la Croix est une partie de l'oraison que fit saint Basile, tant sur le peuple le benissant, que sur les portes les signant ; et a quel autre effect l'eust-il employé ?

Une dame Carthaginoise avoit un chancre au tetin, *Et un chancre gueri;*
mal, selon l'advis d'Hippocrate, du tout incurable ; elle se recommande a Dieu, et, s'approchant Pasques, elle est advertie en sommeil d'aller au baptistere et se faire signer de la Croix par la premiere femme baptisee qu'elle rencontreroit : elle le fait, et soudain elle est guerie. Le traitteur, a ce coup, est bien empesché ; il chancelle, et ayant fait le recit de l'histoire tres impertinemment, tasche de se desrobber a ceste pointe que luy avoit jettée le placquart. Quant au recit, il le fait ainsy : « Une certaine dame de Carthage fut guerie d'un
« chancre à la mammelle, ayant esté advertie en dormant
« de remarquer avec le signe de la Croix la premiere
« femme baptisee qui viendroit au devant d'elle. » Cela n'est aucunement ni vray ni a propos, car elle ne fut point advertie de remarquer l'autre avec le signe de la Croix, mays de se faire signer elle mesme du signe de la Croix sur le lieu du mal. Le desir de reprendre offusque ces pauvres reformeurs. Quant a la response, il la fait a son accoustumee, sans jugement ni candeur, a sçavoir, que ceste dame « s'estoit adreesee aupara-
« vant au seul Dieu », auquel elle rapporta sa guerison, et non a aucun signe. C'est estre insensé, car qui dit jamais qu'aucune guerison ou miracle, fait ou par le signe de la Croix ou autrement, doive estre rapporté a autre qu'a Dieu seul, qui est *le Dieu de toute consolation* * ? Nostre different gist a sçavoir si Dieu employe
* (II Cor., 1, 3.)
le signe de la Croix a faire des miracles par les hommes, puyisque c'est chose hors de doute qu'il employe bien souvent plusieurs choses aux effectz surnaturelz. Le traitteur dit que non, et ne sçait pourquoy nous disons qu'ouy et le prouvons par experience ; est-ce pas ineptie de repliquer que c'est Dieu qui fait ces miracles, puyqu'on ne demande pas qui les fait, mais comment et

(p. 32.)

(p. 33.)

par quelz instrumens et moyens? C'est Dieu qui la guerit, et pouvoit la guerir sans la renvoyer a l'autre femme qui la signa; il ne veut pas, mais la renvoye a ces moyens desquelz il se veut servir. Voulons-nous estre plus sages que luy, et dire que ces moyens ne sont pas sortables? il luy plait que nous les employions, les voulons-nous rejeter? Or c'est saint Augustin qui est autheur de ce recit *, et l'estime tellement propre a la loüange de Dieu, qu'il dit tout suivant qu'il avoit fort tancé ceste dame guerie de ce qu'elle n'avoit pas asses publié ce miracle. Un bon huguenot, au contraire, l'eust fait enterrer bien avant, et ce, par zele de la pureté reformee; mais ces grandes ames anciennes se contentoient de la pureté formee.

* De civit. Dei, l. XXII, c. viii.

Et tous autres malheurs chassés.

Au demeurant, l'oraison du signe de la Croix estoit en si grand credit en l'ancienne et primitive Eglise, qu'on l'employoit a tous rencontres; on s'en servoit comme d'un general preservatif de tous malheurs, en

* Supra, l. II, c. vi.

mer, en terre, comme dit saint Chrysostome *, es cors des bestes malades, et en ceux qui estoient possedés du diable. Saint Martin protestoit de percer toutes les esquadres des ennemis et les outrepasser, pourveu

* S. Sulp. Sever., in vita S. Mart.

qu'il fust armé du signe de la Croix *; saint Laurent guerissoit les aveugles par iceluy; Paula mourant, se signa la bouche de la Croix*; saint Gordius martyr, devant aller au tourment en la ville de Cesaree, il y alla joyeusement s'estant muni du signe de la Croix,

* (S. Hieronymus, in Epitaph. Paulæ. Ep. cviii, ad Eust.)

* Hom. in S. Gord.

dit saint Basile *. Ainsy le grand saint Anthoine, rencontrant ce monstre sylvestre, faune ou hyppocentaure, qui le vint trouver lhors qu'il alloit voir saint Paul premier hermite, il fit incontinent le signe de la Croix pour s'asseurer *. Ou je ne puis oublier le Livre de Mathias Flaccus Illyricus, augmenté a Geneve, intitulé

* S. Hieronym. in vita S. Pauli Erem., § 7.

Catalogus testium veritatis, lequel, par une authentique impudence, citant saint Anthoine contre nous en son rang *, dit qu'il a leu sa vie et n'a pas trouvé qu'il ayt employé le signe de la Croix. Jusques a quand trompera-on ainsy les peuples? Certes, les tesmoignages que j'ay cités au chapitre precedent sont pris dans saint

* (L. IV, Anton. Eremita. Vide p. 166, not. (r.)

Athanase, et celuy-ci dans saint Hierosme. Or, j'ay dit qu'en ces occasions la Croix avoit vertu comme une oraison fort vigoureuse, dont il s'ensuit que les choses signees ont une particuliere sainteté, comme benites et sanctifiees par ce saint signe et par ceste celebre oraison, extremement pregnante, pour estre instituee, approuvee et confirmee par Jesus Christ et par toute son Eglise. Si que les Anciens faisoient grande profession de prier Dieu levans les bras haut en forme de croix, comme il appert de mille tesmoignages, mays sur tout de celuy que j'ay produit de l'ancien Origene, cy dessus * : par ou, non seulement ilz faisoient comme un perpetuel signe de Croix, mays mortifioyent encores la chair, imitans Moyse qui surmonta Amalech lhors qu'il prioit Dieu en ceste sorte *, figurant et presageant la Croix de Nostre Seigneur qui est la source de toutes les faveurs que peuvent recevoir nos prieres. Saint Cyprien, saint Gregoire Nazianzene et mille autres tres anciens nous enseignent ainsy.

* (Cap. x.)

* Exod., xvii, 11.

LIVRE QUATRIESME ¹

DE LA QUALITÉ DE L'HONNEUR QU'ON DOIT A LA CROIX

CHAPITRE PREMIER ²

ACCUSATION DU TRAITTEUR CONTRE LES CATHOLIQUES

Après que le traître a mis en campagne sa solennelle distinction entre l'honneur civil et l'honneur conscientieux, que j'ay suffisamment renversée en mon Avant-Propos *, il fait de sursaut ceste desgainée : * (1^{re} Partie.)
« Vray est que les questionnaires ne se sont pas teus là (pp. 48 et 49.)
« dessus, car on a demandé de quelle sorte d'honneur
« elle devoit estre adoree. Quelques uns ont dit que la
« vraye Croix, qui avoit touché au corps de Jesus Christ,
« devoit estre adoree de latrie, ou pour le moins de
« hyperdulie, mais que les autres devoient estre servies
« de l'honneur de dulia ; c'est à dire, que la vraye

(1) La partie du Ms. concernant le IV^e Livre, ayant un ordre très différent de celui du texte, est reproduite intégralement à sa suite (voir pp. 373-382). La correspondance est indiquée en tête des chapitres lorsqu'elle est générale, au passage même quand elle est partielle. Voir note (1), p. 373. La dernière partie de la Préface complète les renseignements nécessaires à l'intelligence du Ms. et de ses divers rapports avec le texte.

(2) Voir Ms., p. 374.

« Croix devoit estre revere de l'honneur deu à Christ,
 « et les autres croix devoient estre honorees de l'hon-
 « neur que les serviteurs doivent à leurs maistres : et
 « c'est la belle resolution du present second plaquard. »

Or le placquart ne prend en aucune façon telle resolution ; il ne parle ni peu ni prou de latrie, d'ulie, hyperdulie, ni n'employe la distinction de la vraye Croix de l'image de la Croix et du signe d'icelle. Voicy purement sa conclusion : « Nous devons estre poussés a venerer l'image de la Croix et la dresser par tous les lieux celebres, pour nous esmouvoir a la memoire du benefice de la mort et Passion de nostre Dieu et Sauveur, auquel soit honneur et gloire, Amen. » Aussi n'estoit-ce pas le dessein de l'auteur des placquars, sinon de rendre conte de la devote erection de la Croix que nostre Confrerie d'Annessi fit aupres d'Annemasse, laquelle n'estoit pas une piece de la vraye Croix, mais seulement une image d'icelle.

Proposition du sujet de ce Livre.

Si est-ce que, parce que ce traitteur produit les questions des scholastiques avec supercherie, je veux en peu de paroles descouvrir en ce Livre, le plus naïvement que je sçauray, la doctrine Catholique touchant la qualité de l'honneur deu a la Croix. Et remarque ce pendant que les questionnaires, qui espluchent si menuellement les differences d'honneur qu'on doit a la Croix, monstrent asses qu'ilz sont saisis de la sainte et pure jalousie de laquelle j'ay traité en l'Avant-Propos * : car, comme ilz veulent attribuer a la Croix l'honneur qui luy est deu, selon le rang qu'elle tient entre les dependances de nostre Sauveur, aussi prennent-ilz soigneusement garde de ne luy en bailler que ce qu'il faut, et sur tout de n'alterer en rien l'honneur de Dieu, ni baillant moins de respect a sa Croix, ni plus aussi, qu'il ne veut et requiert. Par ou le traitteur est asses convaincu de calomnie, quand il nous accuse de bailler des compaignons a Dieu.

* (2^e Partie).

CHAPITRE II

DE L'HONNEUR, QUE C'EST ; A QUI ET POURQUOY IL APPARTIENT
D'HONNORER ET D'ESTRE HONNORÉ

J'ay besoin de dire un mot de l'honneur, parce que l'adoration est une espece et sorte d'iceluy. L'honneur, donques *, est une protestation ou reconnoissance de l'excellence de la bonté de quelqu'un. Or je l'entends ainsy :

1. Connoistre la bonté excellente d'une personne n'est pas l'honorer ; l'envieux et malin connoist l'excellence de son enemy, et ne laisse pourtant de le vituperer. Faire des reverences et demonstrations exterieures a quelqu'un n'est pas aussi l'honorer ; les flatteurs et affronteurs en font a ceux qu'ilz tiennent les plus indignes du monde. La seule determination de la volonté, par laquelle on tient en conte et respect une personne selon l'apprehension qu'on a de sa bonté, est celle la en laquelle gist la vraye essence de l'honneur. Il y a peu de difference entre l'objet de l'amour et celuy de l'honneur * : celuy la tend a la bonté, et celuy ci a l'excellence de la bonté ; aussi y a-il peu de diversité a philosopher de l'un et de l'autre. Faisons-en comparaison, la connoissance de l'un servira a celle de l'autre. L'amour est causé par la connoissance de quelque bonté, l'honneur par la connoissance de l'excellence de la

Honneur, que c'est ;

* S. Thom., II^a II^æ,
Qu. CXLV, Art. 1,
ad. 3.

*Ce n'est pas une
connoissance,*

* « Amari est honorari¹. » Arist.,
Ethica, l. VIII, c.
VIII (al. IX).

(1) « Etre aimé est être honoré. » La phrase complète d'Aristote est :
« Etre aimé paraît être près d'être honoré. »

bonté. L'amour produit ses demonstrations exterieures et les offices qu'on fait au bien de celuy qu'on ayme ; l'honneur produit aussi les signes et protestations exterieures : mays comme l'amour, a proprement parler, n'a son domicile qu'au cœur de l'amant, aussi l'honneur reside dans la volonté de l'honorant. On appelle amitié les bons offices exterieurs, on appelle honneur les demonstrations exterieures, mays ces noms n'appartiennent a l'exterieur que pour l'alliance qu'on presuppose d'iceluy avec l'interieur. Si donq je dis que l'honneur est une protestation ou reconnoissance, je l'entends, non de celle qui se fait par les apparences exterieures, autrement les Anges et espritz ne scauroyent honorer, mays de celle qui se passe en la volonté qui se resolt d'estimer une personne selon son merite, car ceste resolution est la vraye et essentielle forme de l'honneur.

Mays une reconnoissance et resolution de volonté

Touchant un bien

1 2. Or, si l'honneur gist proprement en la volonté, il faut qu'il tende au bien, qui est le seul objet d'icelle ; jamais elle ne s'employe sinon a son but et objet, ou aux appartenances d'iceluy. Mays il y a trois sortes de bien : l'honneste, l'utile, le delectable. L'honneur tend du tout a l'honneste, le mot mesme le porte ; aussi l'honnesteté n'est dite telle, que parce qu'en elle gist l'estat et l'arrest de l'honneur : *honestas*, dit Isidore, *quasi honoris status* *. L'honneur y va ; y estant il s'arreste. Et quel bien honneste y a-il, que la vertu et ses appartenances ? La bonté donques, de laquelle l'honneur est une reconnoissance, ne peut estre que de ce rang. Or, si le bien honneste ou la vertu se considere simplement comme bien, il sera aussi simplement et seulement en objet a l'amour ; mays si on le considere comme excellent, eminent et superieur, c'est lhors qu'il s'attirera l'honneur comme son propre tribut, lequel a son naturel mouvement au bien honneste sous la consideration particuliere de quelque excellence et eminance : de *quelque* excellence, dis-je, car, soit que le

Honneste,

* S. Thom., II^o II^o, Qu. CXLV, Art. 1 ; Qu. LXIII, Art. III ; Arist., Ethica, l. I, c. III (*al. v*).

Excellent et eminent.

(1) Voir Ms., pp. 377-379.

bien honneste ayt quelque excellence sur celuy qui honnore ou non, il suffit qu'il ayt quelque excellence pour estre un vray sujet de l'honneur. J'ay donques dit, pour toutes ces raysons, que l'honneur * estoit une protestation de l'excellence de la bonté.

3. Et quand j'ay dit, de la bonté de quelqu'un, c'est a dire, de quelque personne, j'ay eu ceste rayson : l'excellence de la bonté, laquelle est le propre objet de l'honneur, n'est sinon la vertu ; la vertu ne se trouve sinon es personnes : donques l'honneur ne se rapporte ou mediatement ou immediatement qu'aux personnes, lesquelles sont le sujet le quel est honoré, et leur vertu le sujet pour lequel elles sont honnorees, *objectum quod et objectum quo*, disent nos scholastiques. Ce discours forclost de pouvoir honorer, ni estre honoré, toute chose insensible, brute ou insensee, les diables et damnés ; car tout cela n'a, ni peut avoir, aucune bonté d'honesteté pour estre honoré, ni n'a aucune volonté ou bonne affection a l'endroit de la vertu pour l'honorer. Si ces choses honoroyent la vertu, elles seroyent honorables elles mesmes pour ce respect, d'autant qu'honorer la vertu est chose honorable ; comme au contraire, qui est honorable il peut honorer, car il a la vertu, et la vertu ne peut loger qu'en ceux qui la prisent et honorent. Que si on honnore quelque chose insensible ou non vertueuse, ce ne sera pas pour y arrester et colloquer simplement et absolument l'honneur, mais pour le passer et rapporter a quelque vertu et vertueux. L'honneur du magistrat passe et revient a Dieu et a la republique qu'il represente ; l'honneur de la viellesse, a la sagesse, de laquelle elle est une honorable marque ; l'honneur de la science, a la diligence et autres vertus, desquelles elle est et l'effect et la cause. Parlons des choses sacrees : l'honneur des

* Aristot., Ethica, l. IV, c. iii (al. vii) ; l. VIII, c. ii, et ibidem Eustratius¹.

Qui peut honorer, ou estre honoré.

Qui n'est capable d'honneur passif, ne l'est aussi de l'actif.

Honneur des choses insensibles.

(1) Eustratius était Evêque de Nicée au XII^e siècle. L'allusion à ce commentateur et les chiffres de renvois semblent indiquer, comme ayant été suivie par le Saint, l'édition d'Aristote : *Aristotelis Stagiritæ Moralia Nichomachia, cum Eustratii... nonnullorumque aliorum Græcorum explanationibus... a Feliciano Latinitate donata*. Parisiis, Roigny, 1543.

eglises et vases sacrés va et vise a la Religion, de laquelle ilz sont instrumens ; l'honneur des images et Croix se rapporte a la bonté de Dieu, de laquelle elles sont des memoires ; l'honneur des personnes Ecclesiastiques, a Celuy duquel ilz sont les officiers. Bref, le viel mot est certain : L'honneur est le loyer de la vertu. Non que la vertu ne merite une autre recompense inherente, utile et delectable, mais parce que l'honneur purement et simplement n'a point d'autre objet que la vertu et le vertueux ; si qu'estant poussé ailleurs, comme sur les choses inanimees, il n'y fait aucun sejour, mais y passe seulement entant qu'elles appartiennent en quelque sorte a quelque sujet vertueux, ou a la vertu mesme ou en fin il se rend comme dans son propre et naturel domicile. Que s'il est dit quelquefois que les choses inanimees et les diables donnent honneur a Dieu, ce n'est pas que cest honneur-la sorte de ces choses comme de la cause, mais seulement comme d'un'occasion que les hommes en prennent d'honorer Dieu ; ou c'est parce que telles choses font les exterieures demonstrations d'honneur, lesquelles, quoy que privees de leur ame, qui est l'intention interieure, ne laissent pas de retenir devant les peuples le nom d'honneur, ainsy que l'homme mort est appellé homme.

CHAPITRE III¹

DE L'ADORATION; QUE C'EST

Voyons l'opinion du traitteur, et considerons la valeur de ses argumens. Son opinion est en un mot : « Adorer, « c'est s'encliner, faire encensemens, ployer les genoux. » Mon Dieu, que cela est grossier ; mettons en avant la verité, elle renversera asses d'elle mesme le mensonge.

(p. 55.)

L'adoration est une speciale maniere et sorte d'honneur : car l'excellente bonté pour laquelle on honnore un autre peut estre de deux façons ; ou elle est eminente, superieure et advantageuse sur celuy qui honnore, ou non. Si elle ne l'est pas, il n'y a lieu que pour le simple honneur, tel qu'il peut estre mesme de pair a pair, voire de superieur a inferieur, et duquel parle l'Apostre quand il dit *, *Honore invicem prævenientes : vous prevenans en honneur* ; et saint Pierre disant *, *omnes honorate : honnores un chacun* ; dont il est dit mesmement qu'Assuerus honnora Mardochee *. Eustratius met pour exemple l'honneur que s'entreportoient saint Gregoire Nazianzene et saint Basile *. Si, au contraire, l'excellence de la bonté pour laquelle on honnore se trouve superieure et advantageuse sur l'honorant, lhors il y va, non d'un simple honneur, mays de l'honneur d'adoration ; et partant, comme l'honneur n'est que la profession ou reconnoissance de l'excellence de la

Adoration, que c'est.

Deux sortes d'excellence ;

* Rom., xii, 10.

* I Petr., ii, 17.

* Esther, vi.

* (In Arist., Ethica, l. IX, c. 1.)
Quelle est requisite a l'adoration.

(1) Voir Ms., pp. 376, 377.

bonté de quelqu'un, aussi l'adoration est la reconnaissance de l'excellence de la bonté eminente et superieure a l'endroit de celui qui honnore. Une simple excellence de bonté suffit au simple honneur, mays a l'honneur d'adoration il faut une excellence superieure, au regard de l'honorant.

* (Cap. præced.) Or, a bien honorer, comme j'ay dit ci devant *, il y va trois actions ; il y en va bien autant, et a plus forte rayson, a bien adorer, puysqu'adorer n'est autre qu'une excellente sorte d'honorer. 1. Il faut connoistre et apprehender la superieurité de l'excellence adorable ; c'est la premiere action, laquelle appartient a l'entendement. 2. Il faut se soumettre, reconnoistre et faire profession d'inferieurité, ce qui touche a la volonté. 3. Et, pour la troisieme, il faut faire au dehors des signes et demonstrations de la soumission qui est en la volonté.

L'essence de l'adoration ne gist ni en la premiere,

Mays en laquelle de ces actions consiste la vraye et propre substance de l'adoration ? Ce n'est pas en la premiere, car les diables et ceux desquelz parle saint Paul *, qui, *connoissans Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu*, ains secoüans le joug ont dit, nous ne servirons point *, ilz l'ont conneu, mays non pas reconneu. Ceste premiere action n'est que le fondement et principe de tout l'edifice de l'adoration, ce n'est pas l'edifice mesme.

Sera-ce point donques la troisieme action, du tout exterieure et corporelle, en laquelle gist la vraye essence de l'adoration ? Le traitteur le dit, comme vous aves veu : « Adorer, c'est s'encliner, faire encensemens, *Nien la troisieme,* « ployer les genoux. » Je dis que non, et le prouve indubitablement, pourveu que j'aye protesté que je parle de la vraye essence de l'adoration :

1. Si l'adoration gist en ces actions exterieures, les Anges et bien heureux espritz ne pourroyent pas adorer, car ilz n'ont ni genoux ni teste pour les ployer et incliner ; neanmoins ilz ont commandement d'adorer : *Adores-le, o tous vous, Anges d'Iceluy* *. Je ne crois pas qu'aucun entende que les encensemens qu'ilz jettent

* (Ps. xcvi, 8.)

a Dieu soyent materielz, car saint Jean declaire *, au contraire, que *ce sont les oraisons des Saintz*. Que s'il est dit * qu'ilz jettent leurs couronnes aux piedz de Celuy qui sied au throsne, bien que leur adoration soit exprimee par une action exterieure si ne se doit-elle pas entendre que de l'esprit; car, comme leurs couronnes et felicités sont spirituelles, aussi l'hommage, reconnoissance et sousmission qu'ilz en font, n'est que purement spirituelle.

* Apoc., v, 8; viii, 3, 4.

* (Ibid., iv, 10.)

2. Mais, pour Dieu, les paralytiques et percluz qui n'ont aucun encens, ni genoux, ni mouvement a leur disposition, peuvent-ilz pas adorer Dieu? ou s'ilz sont exemps de la loy qui dit : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu* * ?

* (Matt., iv, 10.)

3. O Chrestiens de genoux, et materielz, vous sçaves si bien alleguer hors de propos et saison, quand vous combattes les sacrees ceremonies, que *les vrays adoreurs adorent en esprit et en verité* * : certes, ces saintes paroles ne bannissent point les actions exterieures quand elles procedent de l'esprit et verité, mais ne voyes-vous pas tout ouvertement qu'elles decernent contre vous que la vraye et essentielle adoration gist en la volonté et action interieure?

* (Joan., iv, 23.)

4. Et de fait, qui diroit jamais que les actions exterieures des hypocrites, voire les genuflexions de ceux qui baffoüoyent nostre Sauveur au jour de sa Passion, luy mettans la couronne d'espines en teste et le roseau en main, plians les genoux devant luy, fussent des vrayes adorations et non pas plustost des vrays vituperes et affrons? L'Escriture * appelle bien cela adorer et saluer, mais elle declaire tout sur le champ qu'elle l'entend, non selon la realité et substance, mais selon l'exterieure apparence et feinte, disant qu'ilz se mocquoyent de luy. Qui oseroit appeller ces malheureux vrays adoreurs, et non pas plustost vrays mocqueurs? Les choses portent aucunes fois le nom de ce dont elles ont les apparences, sans pour cela laisser d'estre indignes de le porter; comme quand les enfans de ce monde sont appellés prudens *, et leur ruse ou finesse,

* (Matt., xxvii, 29; Marc., xv, 17-20.)

* (Luc., xvi, 8.)

* (I Cor., I, 20.)

sagesse, quoy que ce ne soit que folie devant Dieu et en réalité * ; ainsy appelle les impertinences du traitteur, raysons, quoy qu'elles soyent indignes de ce nom.

*Quoy que die le
traiteur,
(p. 55.)*

Considerons donq un peu quelles raysons le traitteur produit pour monstrier qu' « adorer, c'est s'encliner, « faire encensemens, ployer les genoux. » « Cela, » dit-il, « se void par la façon de parler de l'Escriture, qui par « le flechissement de genoux designe l'idolatrie, comme « il appert par la response faite à Elie, I. Rois ¹, « chap. 19, où les vrais serviteurs de Dieu, opposez « aux idolatres, sont designez parce qu'ils n'avoient « point ployé le genou devant Baal ni baisé en la « bouche d'icelui. Aussi use l'Escriture de ces mots « pour descrire les idolatres, que ils se sont courbez, « qu'ils ont fait encensemens, ont baisé la main ou les « levres ; ce que font ceux de l'Eglise Romaine à leurs « images, reliques et Croix : dont la conclusion est mani- « feste, que s'ils ne sont idolatres, si font-ils ce que « font les idolatres. » Est-il possible que ce traitteur ait escrit ces choses veillant ? Si le flechissement de genouïl estoit idolatrie, on ne scauroit aller sans idolatrer, car pour aller il faut flechir le genouïl. Flechir le genouïl, voire se prosterner en terre, est une action indifferente et n'a aucun bien ni aucun mal que par l'objet auquel on la dresse, c'est de l'intention dont elle procede qu'elle a sa difference de bonté ou de malice. Pour faire que flechir le genouïl soit idolatrie, il y faut deux parties : l'une, que ce soit a un idole, car qui flechiroit le genouïl au nom de Jesus, comme il est raysonnable que chacun face, ou devant prince, seroit-il idolatre ? l'autre, que non seulement le genouïl flechisse a l'idole, mays que ce soit volontairement ; il faut que le cœur plie a mesme que le cors, car l'idolatrie, comme tout autre peché, prend a l'ame et a l'intention, que si l'exterieur a quelque mal il sort de la comme de sa source. Qui est affectionné aux idoles, quand il n'auroit

(1) Selon la division hébraïque adoptée par les Novateurs. D'après la Vulgate, c'est le III^e Livre des Rois.

ni genouil ni jambe et seroit plus immobile qu'une pierre, il est neanmoins vray idolatre ; et, au contraire, qui auroit tous-jours les genoux plantés en terre ne seroit pour tout cela idolatre sans ces deux conditions, l'une, qu'il fust ainsy volontairement, l'autre, que ce fust a l'honneur d'un idole. Ainsy ne fut-il onques dit que flechir le genouil soit idolatrer, mais ouy bien de le flechir a Baalim *, Astaroth, Dagon, et semblables abominations ; autant en dis-je de bayser la main, voire le pied, faire encensemens et se courber. Quand donq le traiteur dit que les Catholiques font ces actions exterieures aux reliques, images et Croix, il dit vray en certaine façon ; mais, pour conclure par la que les Catholiques sont idolatres, il luy reste a prouver que les images, reliques et Croix sont des idoles, ce qu'il ne scauroit faire ni luy ni ses partisans, je les en desfie. Il ne suffit pas pour estre mauvais, idolatre et sorcier, de faire ce que telles gens font, si on ne le fait a mesme intention et avec mesmes circonstances. Les idolatres plient les genoux, font des encensemens, des temples, des autelz, des festes, des sacrifices : autant en font les Catholiques, donques ilz sont idolatres. La consequence est sotté ; car encor que ces actions soyent pareilles es uns et es autres d'estoffe et de matiere, si ne le sont-elles pas de forme, de façon et intention : or, Dieu ne regarde pas tant ce qui se fait, comme la maniere avec laquelle il se fait. L'idolatre dresse toutes ses actions a l'idole, c'est cela qui le fait idolatre ; au contraire, l'intention du Catholique, en toutes ses actions, est toute portee a son Dieu, c'est cela qui le fait Catholique. Le tyran et le princee font mourir, a l'un c'est crime, a l'autre justice ; le brigand et chirurgien coupent les membres et tirent du sang, l'un pour tuer, l'autre pour guerir. Nous faisons quelque chose de ce que font les idolatres, mais nous ne faisons rien comme eux : l'objet de nostre Religion est Dieu vivant, qui la rend toute sainte et sacree.

Il faut donq conclure indubitablement que la vraye et pure essence de l'adoration gist en l'action interieure

* (III Reg. xix, 18.)

Mais seulement en la seconde.

de la volonté, par laquelle on se sousmet a celuy qui est adoré ; et que la connoissance, action de l'entendement, precede la sousmission comme fondement ; au contraire, l'action exterieure suit la sousmission comme effect et dependance d'icelle.

CHAPITRE IV ¹

DE CE QUI PEUT ADORER ET ESTRE ADORÉ

La supreme excellence est adorable de tous et ne peut adorer aucun : si elle est supreme, comme pourra-elle en reconnoistre aucune autre pour superieure ? Les avantages que l'excellence divine tient sur tout autre sont infinis, et d'infinie eminence, tout est bas ou rien en comparaison. Dieu donques, comme Dieu, ne peut adorer, mais il peut bien honorer, puysque le simple honneur n'a pour objet que la simple excellence, et non pas une excellence superieure, comme l'adoration. Par contraire rayson, les choses irraysonnables ne peuvent adorer, a cause de leur extreme bassesse, car elles sont privees de connoissance, et par consequent de volonté et reconnoissance. Les diables et damnés ne peuvent adorer, j'en ay dit la rayson n'agueres * ; ilz connoissent la bonté, mais ilz la detestent et blasphemement, leur volonté la hait et abomine : *Qui te confessera en enfer*, o Seigneur Dieu ? disoit David *. Mais s'ilz n'adorent Dieu, pourront-ilz pas adorer autre que Dieu ? Je dis que non, a proprement parler. L'adoration est une sorte d'honneur, l'honneur est pour la vertu : or ces miserables n'ont aucune affection a la vertu, et toutefois en ceste affection gist l'essence de l'honneur. L'honneur part d'une volonté bien ordonnee, qui fait profession et reconnoissance de quelque excellence :

Dieu ne peut adorer,

Ni les choses irraysonnables,

Ni les damnés.

* (Cap. III.)

* Ps. VI, 5.

(1) Voir Ms., pp. 377, 378.

les damnés ont leur volonté toute desordonnée et gastée, qui ne fait profession que de mal; s'ilz reconnoissent quelque supériorité, ce n'est jamais que forcément et ne peut estre adoration. Voila quant a l'adoration active.

Tout peut estre adoré, hormis les damnés,

Mays quant a la passive, les seuls damnés en sont du tout et simplement privés, par ces raysons: l'excellence de leur nature ne tend a aucune bonté, ains est irrevocablement contournée au mal; or, tout honneur tend a la vertu et honnêteté; leur excellence est accablée et estouffée par l'extrême misère et vileté. L'honneur presuppose bonne affection a l'endroit de celui qu'on honnore: or, les malins nous sont irreconciliables, et ne devons les avoir en aucun commerce d'affection, ains a une totale alienation et abomination. Tout autre chose peut estre adorée, mays avec une tres grande différence et diversité d'adoration, et pourveu que ce soit sans donner aucune occasion de scandale.

Mays diversement.

CHAPITRE V ¹

L'ADORATION SE FAIT A DIEU ET AUX CREATURES

Le mot d'adorer, d'ou qu'il soit sorti, ne veut dire autre que faire reverence, ou a Dieu ou aux creatures, quoy que le simple vulgaire estime que ce soit un mot propre a l'honneur deu a Dieu. Abraham adore le peuple de la terre, c'est a dire les enfans de Heth *, c'estoyent des creatures; de mesme son parent Loth *, Josué **, Balaam * adorent les Anges; Saül adore l'ame de Samuel *; Isaac, benissant son filz Jacob, luy souhaite que les peuples le servent, et que les enfans de sa mere l'adorent *; Joseph songe que ses pere, mere et freres l'adorent *; David commande qu'on adore l'escabeau des piedz de Dieu parce qu'il est saint *. Mais ce seul passage de Paralipomenon * suffisoit : *Benedixit omnis ecclesia Domino Deo patrum suorum; et inclinaverunt se et adoraverunt Deum, et deinde Regem: Toute l'eglise benit le Seigneur Dieu de leurs peres; et s'inclina et adora Dieu, et par apres le Roy.* Voyla le mot d'adoration employé pour l'honneur fait a Dieu et aux creatures.

Les Anciens ont suivi ce chemin, si que saint Augustin dit *, que nous n'avons aucune simple parole latine pour signifier la veneration deuë a Dieu seul, mais avons destiné a cest usage le mot grec de *latrie*, faute

Dieu est adorable et les creatures aussi;

* Gen., xxiii, 7.

* Ibid., xix, 1.

** Josue, v, 15.

* Num., xxii, 31.

* I Reg., xxviii, 14.

* Gen., xxvii, 29.

* Ibid. xxxvii, 9, 10.

* Psalm. xcvi, 5;

cxxxii, 7.

* I Par., xxix, 20.

* De civit. Dei, l. X, c. 1; Ep. lxx (ad. xlix), ad Deograt.

(1) Voir Ms., pp. 374-376.

Neanmoins le mot d'adoration est plus propre a signifier l'honneur deu a Dieu seul.

d'autre plus commode. Neanmoins, encor que le mot d'adoration signifie non seulement la reverence deuë a Dieu, mais encor celle qu'on doit aux creatures, si est-ce qu'il panche un peu plus et est plus sortable a signifier la reverence deuë a Dieu; c'est pourquoy les Anciens ont par fois dit sans difficulté qu'on pouvoit adorer les creatures, et par fois ilz ont fait scrupule de l'advouer, principalement lhors qu'ilz ont eu affaire avec les chicaneurs et heretiques. Par exemple, saint Hierosme proteste * : « Je suis venu en Bethleem, et ay adoré la creche et berceau du Seigneur » ; et ailleurs * : « A Dieu, o Paula, et ayde par prieres ton devot serviteur. » Neanmoins le mesme nie en autres occasions qu'on puisse adorer ni servir par devotion aucune creature : « Nous ne servons ni adorons les Seraphins, ni aucune chose qu'on puisse nommer en ce siecle ou en l'autre * . » « Qui adora jamais les Martyrs, qui cuyda jamais un homme estre Dieu * ? » Il prend la le mot d'adorer pour l'honneur qui se fait a Dieu.

* Apol. cont. Rufin., l. III (al. II), § 22.

* Epitaph. Paulæ. (Ep. cviii, ad Eust.)

* Ep. lIII (al. cix), ad Riparium, § 1.
* Cont. Vigil., § 5.

* De obit. Theod., 46, 48, 49.

Saint Ambroise * : « Heleine, » dit-il, « trouva la Croix du Seigneur ; elle adora le Roy, non le bois parce certes que cela est erreur payen, mais elle adora Celuy qui pendit au bois. » Il parle la de l'adoration en sorte qu'il semble ne vouloir qu'elle appartienne qu'a Dieu, mais bien tost apres il l'estend encores aux creatures : « Heleine fit sagement qui esleva la Croix sur la teste des roys, a fin que la Croix de Jesus Christ soit adoree es roys ; cela n'est pas insolence, mais devotion et pieté, lhors qu'on defere a la sacree Redemption. » Et plus bas il introduit les Juifz, se lamentans de l'honneur qu'on fait a Nostre Seigneur, en ceste sorte : « Nous avons crucifié Celuy que les roys adorent ; voyla que mesme le clou d'iceluy est en honneur, et ce que nous luy avons planté pour sa mort est un remede salulaire, et, par une certaine vigueur invisible, tourmente les demons. Les roys s'inclinent au fer de ses piedz, les empereurs preferent le clou de sa Croix a leurs couronnes et diademes. » Aves-vous ouÿ, reformés, les plaintes de ceste canaille retaillee ? ilz regrettent

l'honneur et la vertu de la Croix : Seigneur Dieu, que voules-vous devenir, vous autres, qui en faites de mesme ?

Saint Athanase parlant a Antioche * : « Pour vray, » dit-il, « nous adorons la figure de la Croix la composans de deux bois. » Mais contre les Gentilz * il change de termes, disant : « Jesus Christ seul est adoré. » Le mesme, instruisant l'ame fidelle, au livre *De la virginité* * : « Si un homme juste, » dit-il, « entre chez toy, luy allant au rencontre tu adoreras en terre a ses piedz avec crainte et tremblement, car ce ne sera pas luy que tu adoreras, mais Dieu qui l'envoye. » Mais traittant contre les heretiques * : « La creature, » dit-il, « n'adore point la creature. »

Saint Epiphane, traittant avec les devotz des loñanges de sainte Marie Mere de Dieu (car le sermon est ainsy intitulé ¹) : « Je vois, » dit-il, « qu'elle est adoree par les Anges. » Mais refutant les heretiques * : « Marie, » dit-il, « soit en honneur, le Seigneur soit adoré. »

J'ay donq prouvé : 1. que le mot d'adorer s'applique non seulement a l'hommage deu a Dieu, mais aussi a l'honneur deu aux creatures; l'Escriture citee et les passages des Peres en font foy. 2. Et que toutefois ce mesme mot panche un peu plus et est plus duisant a signifier l'honneur deu a Dieu seul, consideration qui a meü les Anciens d'employer a l'ordinaire autres paroles que celle d'adoration pour signifier la reverence deuë aux Saintz et autres creatures, ou s'ilz n'y ont employé d'autres motz ilz ont limité celuy d'adoration par quelque moderation. Ainsy saint Cyrille dit, contre Julien *, que « nous n'adorons pas les Saintz comme dieux, mays nous les honorons comme personnes principales. » Le second Concile de Nicee * appelle la veneration des Saintz, « adoration honoraire : *honorariam adorationem*. » Et le Concile de Trente suivant ce train, « Adorons, » dit-il *, « Jesus Christ, et venerons les Saintz par les images que nous baysons » ; il employe

* Supra, l. II, c. II.

* Contra Gentes, initio.

* (§ 22.)

* Serm. III cont. Arian. (ante med.)

* (Cont. Collyrid., Hæres. LXXIX, § 9.)

Comme les Anciens ont usé du mot d'adoration.

* Lib. VI (post med.).

* Act. VII.

* Sess. XXV.

(1) Inter dubia S. Epiph., tom. III, col. 486.

pour Nostre Seigneur le mot d'adorer, et pour les Saintz celuy de venerer.

Adoration, principale sorte d'honneur ;

* De civ. Dei, l. X, c. IV.

Celle de Dieu, suc et moëlle de l'adoration.

* II Nicæen., Act. IV.

* S. Thom., II^o II^o, Quæst. LXXXIV, Art. 1.

Or ce discours depend de deux principes : le premier, qu'entre toutes les especes d'honneur l'adoration est la plus digne, ¹ dont saint Augustin dit *, que « les hommes sont appellés servables et venerables, que si on y veut joindre beaucoup, ilz seront encores ditz adorables » ; il faut une grande qualité pour rendre une chose adoration. Le second principe est, qu'entre toutes les adorations celle qui appartient a Dieu est incomparablement la plus grande et pretieuse ; elle est le suc de toute adoration, ou, comme Anastase, Evesque de Theopolis, dit *, l'emphase et excellence de tout l'honneur ². Ce qu'estant ainsy, puyque le mot d'adoration signifie la reconnoissance qu'on fait de quelque superieure et eminente excellence, il joint beaucoup mieux a l'honneur deu a Dieu qu'a celuy des creatures, car il y trouve toute l'estendue et perfection de son objet, ce qu'il ne trouve pas ailleurs. Bref, l'adoration n'appartient pas egalemeut a Dieu et aux creatures, il y a a dire de l'infinité ; celle qui est deuë a Dieu est si excellente en comparaison de tout autre faite aux creatures, que n'y ayant presque aucune proportion, les autres adorations ne sont presque pas adoration au prix de celle qui appartient a Dieu. Si que l'adoration estant la supreme sorte d'honneur, elle est particulièrement propre a la supreme excellence de Dieu * ; et si bien elle peut estre attribuee aux creatures, c'est par une tant esloignee proportion et analogie, que si, par quelque evidente circonstance, on ne reduit la signification du mot d'adoration a l'honneur des creatures, elle panchera tous-jours

(1) Voir Ms., p. 376, lig. 42.

(2) Saint Anastase était Patriarche de Théopolis (Antioche), au VI^e siècle. (Voir Patrol. græca, tom. LXXXIX, col. 1289.) Les Actes latins du second Concile de Nicée, traduisant fidèlement le grec, donnent ainsi ses paroles : *Itaque Sanctos et Angelos adorare quidem licet, honoris quippe indicium est adoratio*, etc. ; où le mot *indicium* est mis pour le grec ἔμψυξις, pris dans sa signification propre, *démonstration, manifestation*, et non dans sa signification dérivée, *emphase* : « Il est permis d'adorer les Saints et les Anges, l'adoration n'étant autre qu'une démonstration de l'honneur » etc.

a l'hommage deu a Dieu, suivant le viel proverbe des logiciens, le mot equivoque ou qui signifie deux diverses choses, estant mis tout seul a part soy sans autre declairation, est tous-jours prins en sa signification plus digne et fameuse : *analogum, per se sumptum, stat pro famosiori significato*. Ainsy, au devis qui se passa entre Nostre Seigneur et la Samaritaine *, le mot d'adorer, qui y est mis tout court sans autre addition, signifie non seulement l'adoration deuë a Dieu seul, mais la plus excellente de toutes celles qui se font a Dieu, qui est le sacrifice, comme prouvent plusieurs grans personnages, par raysons inevitables.

* Joan., IV, 20-24.

J'ay dit ceci, tant parce qu'en cest aage si fascheux et chicaneur il est expedient qu'on sçache parfaitement ce que valent les motz, qu'aussi pour respondre au traicteur qui, nous reprochant que nous adorons la Croix et les images, se baillant beau jeu sur nous, dit que « la replique est frivole de dire qu'on ne les adore « pas puis qu'on ne met pas sa fiance en elles » ; car je dis, au contraire, que le traicteur est extremement frivole de s'imaginer ceste replique pour nous, laquelle nous n'advouons pas ainsy cruë comme elle est couchee, ains, nous tenans sur la demarche de l'Escriture Sainte et de nos devanciers, nous confessons qu'on peut loysiblement adorer les saintes creatures, notamment la Croix, et disons tout haut avec saint Athanase * : « Nous adorons la figure de la Croix », et avec Lactance * : « Flechisses le genou, et adores le bois venerable de la Croix. »

Imposture du traicteur,
(p. 54.)
Descouverte.

* (Supra.)

* (Supra, l. I, c. x, p. 91.)

Vray est que le Catholique discret, sçachant que le mot d'adorer panche plus a l'honneur deu a Dieu qu'a celui des creatures, et que le simple vulgaire le prend ordinairement a cest usage, le discret Catholique, dis-je, n'employera pas ce mot sans y joindre une bonne declairation ; ni parmi les schismatiques, heretiques, reformeurs et bigearres, pour leur lever tout sujet de calomnier ; ni devant les menus et debiles espritz, pour ne leur donner aucune occasion de mesprendre, car les Anciens ont fait ainsy. Quand on dit, donques, qu'on

ne met pas sa fiance en la Croix, c'est pour monstrier qu'on ne l'adore pas en qualité de Dieu, et non pour dire qu'on ne l'adore pas en aucune façon; mays le traiteur traite la Croix, nostre cause et la sienne, selon son humeur.

CHAPITRE VI

LA DIFFERENCE DES HONNEURS OU ADORATIONS GIST EN L'ACTION DE LA VOLONTÉ

Puysque la propre et vraye essence de l'adoration reside en la volonté et non en l'exterieure demonstration, la grandeur et petitesse des adorations, et leurs propres differences, se doit estimer selon l'action de la volonté purement et simplement, et non selon l'action de l'entendement, ni selon les reverences exterieures. Tel connoist en son ame quelque excellent avantage d'un autre sur luy, qui neanmoins ne le voudra pas reconnoistre a proportion de ce qu'il le connoist, ains beaucoup moins ou plus : tesmoin ceux qui, *connoissans Dieu ne l'ont pas adoré comme Dieu* *. L'adoration, donques, ou l'honneur, n'aura pas la difference de sa grandeur ou petitesse de l'entendement. De mesme, *Toute l'eglise*, dit la sacree Parole *, *benit le Seigneur Dieu de ses peres ; et s'inclinerent et adorèrent Dieu, et le Roy apres*. Ilz font indubitablement deux adorations, l'une a Dieu, l'autre au Roy, et bien differentes ; toutefois ilz ne font qu'une inclination exterieure : l'egalité, donques, de la sousmission externe n'infere pas egalité d'honneur ou adoration. Le patriarche Jacob, panché et prosterné a terre, adora sept fois son frere aîné Esaü * ; les freres de Joseph l'adorèrent prosternés a terre * ; la

Difference d'honneur depend de la volonté et intention ;

* (Rom., 1, 21.)

* (I Par., xxix, 20.)

* Gen., xxxiii, 3.

* Ibid., xxxiii, 26, 28.

- * II Reg., xiv, 4. Thecuitaine cheut en terre devant David, l'adorant * ;
 * IV Reg., II, 15. les enfans des Prophetes, venans au rencontre d'Helisee,
 * Ibid., iv, 27, 37. l'adorerent prosternés en terre * ; la Sunamite se jetta
 * Judith, x, 20. aux piedz d'Helisee *¹ ; Judith, se prosternant en terre,
 adore Holofernes * : ces saintes ames que pouvoyent-

elles faire plus que cela, quant a l'exterieur, pour l'adoration de Dieu ? L'adoration, donques, ne doit pas estre jugee selon les actions et demonstrations exterieures. Jacob se prosterne egalement devant Dieu et devant son frere, mais la differente intention qui le porte a ces prostrations et inclinations rend l'adoration qu'il fait a Dieu, se prosternant, toute differente de celle qu'il fait a son frere. Nostre cors n'a pas tant de plis ni de postures que nostre ame, il n'a point de plus humble sousmission que de se jeter a terre devant quelqu'un ; mais l'ame en a une infinité de plus grandes, de maniere que nous sommes contraintz d'employer les genuflexions, reverences et prostrations corporelles indifferemment, ores a l'honneur souverain de Dieu, ores a l'honneur inferieur des creatures ; nous nous en servons comme des jettons, ores pour dix, ores pour cent, ores pour mille, laissant a la volonte de bailler diverse valeur a ces signes et maintiens exterieurs, par la diversite des intentions avec lesquelles elle les commande a son cors. Et n'y a, a l'adventure, aucune action exterieure, pour humble qu'elle soit, qui ne puisse estre employee a l'honneur des creatures, estant produitte avec une intention bien reglee, sinon le seul sacrifice, avec ses principales et necessaires appartenances, lequel ne se peut dresser qu'a Dieu seul en reconnoissance de sa souveraine seigneurie ; car, a qui ouÿt-on jamais dire : je t'offre ce sacrifice, o Pierre, o Paul ? Hors de la, tout l'exterieur est sortable a la reverence des creatures, n'entendant toutefois y comprendre les parolles, entre lesquelles il y en a beaucoup qui ne peuvent estre appliquees qu'a Dieu seul.

Et pourquoy.

(1) On lit *Giesi*, au lieu d'*Helisee*, dans la 1^{re} édition et toutes les éditions postérieures.

Le traiteur, qui met l'essence de l'adoration en la genuflexion et autres actions externes, comme font tous les schismatiques de nostre aage, est obligé par consequent de dire, que, la ou il y a pareille prostration ou reverence exterieure il y a aussi pareille adoration. Il faut bien cela pour engeoler le menu peuple; mays, que me respondra-il a ceste demande? la Magdeleine est aux piedz de Nostre Seigneur et les lave *, Nostre Seigneur est aux piedz de saint Pierre et les lave *; l'action de la Magdeleine est une tres humble adoration : dites-moy, traiteur mon amy, l'action de Nostre Seigneur que fut-elle? Si ce ne fut pas une adoration, comme il est vray, donq s'incliner, faire les reverences et plier les genoux n'est pas adorer comme vous avies dit. *Item*, donq, une mesme action peut estre faite par adoration, et la mesme sans adoration; et partant on ne sçauroit tirer consequence de l'egalité des adorations par l'egalité des actions exterieures, ni la difference aussi. Si l'action de Nostre Seigneur fut adoration aussi bien que celle de la Magdeleine (vous estes asses bon pour le vouloir soustenir, principalement si vous esties un peu surpris de colere), donq il adora les creatures : pourquoy donq ne voules-vous pas que nous en faisons de mesme? Pour vray, establir l'essence et les differences des adorations es actions exterieures, c'est la prendre sur Nostre Seigneur qui l'establit dans l'esprit*; et sur le diable mesme, lequel ne se contente pas de demander a Jesus Christ qu'il s'incline, mays veut que, s'inclinant, il l'adore : *Si te prosternant, dit-il, tu m'adores, je te donneray toutes ces choses**; il ne se soucie point de l'inclination et prostration, si l'adoration ne l'accompagne. O reformation, en veux-tu plus sçavoir que ton maistre? Le nostre, respondant au tien, pour monstrier l'honneur deu a Dieu ne dit point, tu t'inclineras, d'autant que l'inclination est une action purement indifferente; mays dit seulement : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu*. Et parce que l'adoration n'est pas encor du tout propre et particuliere pour l'honneur de Dieu, mays peut encor estre employee pour les creatures, il

Demande au traiteur.

* Luc., vii, 38.

* Joan., xiii, 6.

*(Joan., iv, 23.)

* Matt., iv, 9, 10.

adjouste a l'adoration le mot de latrie, disant : *tu serviras a iceluy seul.*¹ « Aussi ne dit-il pas, tu adoreras le seul² Seigneur ton Dieu, mays ouy bien, *tu serviras a iceluy seul*, la ou au grec le mot de latrie est employé » ; ceste observation est expressement du grand saint Augustin, es *Questions sur le Genese* *. On peut adorer autre que Dieu, mays non pas servir autre que Dieu du service appellé, selon les Grecz, latrie.

* Quæst. LXI.

(1) Voir Ms., p. 375.

(2) Le mot *seul*, qui est essentiel à l'argument de S. Augustin, a été omis dans l'édition de 1652 et dans toutes les éditions postérieures.

CHAPITRE VII¹

PREMIERE DIVISION DES ADORATIONS : SELON LA DIFFERENCE DES EXCELLENCES

Il touche donq a la volonté de donner et l'essence et les differences aux adorations ; mais quelz moyens tient-elle a les leur donner ? Deux principalement : le premier est par la diversité des excellences pour lesquelles elle adore les choses, a diverses excellences il faut divers honneurs ; le second est par la diversité des façons avec lesquelles les excellences pour lesquelles on adore sont participees et possedees par les objetz adorables, car, comme il y a diverses excellences, aussi peut-on participer diversement et en plusieurs manieres une mesme excellence.

Deux moyens a diversifier les adorations.

Partageons maintenant toutes les adorations selon les plus generales divisions des excellences. Toute excellence ou elle est infinie ou finie, c'est a dire, ou divine ou creée. Si elle est infinie et divine, l'adoration qui luy est deuë est supreme, absolue et souveraine, et s'appelle latrie, d'autant que, comme dit saint Augustin *, « selon l'usage avec lequel ont parlé ceux qui nous ont basti les divines paroles, le service qui appartient a adorer Dieu, ou tousjours ou au moins si souvent que c'est presque tousjours, est appellé latrie : *Latria, secundum consuetudinem qua locuti sunt qui nobis divina eloquia condiderunt, aut semper aut tam frequen-*

Premier moyen, par la diversité des excellences :

A la supreme excellence, l'honneur de latrie ;

* De civ. Dei, l. X, c. 1.

(1) Voir Ms., pp. 376, 377.

ter ut pæne semper, ea dicitur servitus quæ pertinet ad colendum Deum ; » autre mot n'y a-il en la langue latine qui signifie simplement l'adoration deü a Dieu seul. Si l'excellence est finie, dependante et créée, l'adoration sera subalterne et inferieure.

A toutes autres, honneurs subalternes,

Mais parce que de ceste seconde sorte d'excellence il y a une innombrable varieté et diversité, divisons-la encores en ses plus generales pieces, et l'adoration qui luy appartient sera de mesme divisee. L'excellence créée, ou elle est naturelle ou surnaturelle : si elle est naturelle, il luy faut une adoration civile, humaine et simplement morale, ainsy honnore-on les sages et vaillans. Si elle est surnaturelle, il luy faut une adoration moyenne, qui ne soit ni purement humaine ou civile, car l'excellence n'est ni humaine ni civile, ni aussi divine ou supreme, car l'excellence a laquelle elle se rapporte est infiniment moindre que la divine et est tousjours subalterne ; et peut-on bien appeller ceste adoration, religieuse, car nous ne nous sousmettons aux choses surnaturelles que par l'instinct de la religion pieuse, devote, ou consciencieuse, mais particulierement on l'appelle d'ulie entre les theologiens : car iceux, voyans le mot grec de d'ulie s'appliquer indifferemment au service de Dieu * et des creatures *, et qu'au contraire le mot de latrie n'est presque employé qu'au service de Dieu seul, ilz ont appellé adoration de latrie celle qu'on fait a Dieu, et celle qu'on fait aux creatures surnaturellement excellentes, adoration de d'ulie ; et pour mettre encores quelque difference en l'honneur des creatures, ilz ont dit que les plus signalees s'honoroyent d'hyperdulie, les autres de l'ordinaire et generale d'ulie.

A l'excellence créée naturelle, honneur moral,

A la surnaturelle, honneur religieux.

* Apoc., xxii, 9.

* Tit., ii, 9 ; I Cor., ix, 19.

CHAPITRE VIII 1

AUTRE DIVISION DES ADORATIONS : SELON LA DIFFERENCE
DES MANIERES AVEC LAQUELLE LES EXCELLENCES
SONT PARTICIPEES

La seconde difference des adorations depend de la difference des façons ou manieres avec laquelle les choses qu'on adore participent les excellences pour lesquelles on les adore ; car il ne suffit pas de participer a une grande excellence pour estre beaucoup honorable, si on n'y participe excellemment. On honnore toute sorte de magistratz pour l'excellence du prince duquel ilz sont les serviteurs et ministres ; l'excellence pour laquelle on les honnore n'est qu'une, mais on ne les honnore pas egalelement, parce que tous ne participent pas egalelement a ceste excellence. Un mesme soleil rend inegalelement claires les choses, selon le plus et le moins qu'elles luy sont proches, ou qu'elles reçoivent ses rayons. En ceste sorte nous ne partageons pas les adorations ou honneurs selon les excellences, mais selon les differentes manieres de participer aux excellences ; je dis donq ainsy :

Ou la chose que nous adorons a l'excellence, pour laquelle nous adorons, en soy mesme et de soy mesme, et l'adoration absolue et independante, souveraine et supreme luy sera deuë : c'est Dieu seul qui est capable

Second moyen de diversifier les adorations : selon la diverse participation de l'excellence.

Ou la chose est excellente de soy et par soy, comme Dieu ;

(1) Pour la correspondance des chapitres VIII-XII avec le Ms., voir pp. 377-379.

de cest honneur, parce qu'il est seul en soy, de soy et par soy mesme excellent, ains l'excellence mesme.

Ou elle est excellente en soy, mais non de soy ;

Ou elle l'aura en soy, mais non pas de soy, comme ont plusieurs hommes et les Anges, qui ont reellement en eux les bontés et vertus pour lesquelles on les honnore, mais ilz ne les ont pas d'eux mesmes, ains par la grace de Dieu ; et partant, l'honneur qui leur est deu est a la verité absolu, mais non pas supreme ni independant, ains subalterne et dependant, car, comme ilz tiennent leur excellence de Dieu, aussi l'honneur qu'on leur fait a rayson d'icelle doit estre rapporté a Dieu : de ceste sorte d'adoration n'est capable que la creature intelligente et vertueuse, car autre que celle-la ne peut avoir la vertu en soy, qui est l'excellence pour laquelle on honnore. Ou la chose adorable n'aura reellement, ni de soy ni en soy, l'excellence pour laquelle on adore, mais seulement par une certaine imputation et relation, a cause de l'alliance, appartenance, ressemblance, proportion et rapport qu'elle a avec la chose qui en soy mesme a l'excellence et bonté ; et lhors l'adoration deuë aux choses pour ce respect est appelée respective, rapportee ou relative : de laquelle sont capables toutes les creatures, tant raysonnables qu'autres, hormis les miserables damnés, qui n'ont autre rapport qu'a la misere, laquelle øffusque en eux tout ce qui y peut estre demeuré de leurs naturelles facultés. Mays Dieu, qui n'est capable d'autre excellence que de l'independante, n'est capable d'autre adoration que de l'independante ; la maniere d'avoir la perfection avec dependance et d'ailleurs que de soy, est trop basse et vile pour Dieu, et beaucoup plus la maniere de l'avoir par imputation ou relation ; ces menus honneurs ne sont pas sortables pour une excellence infinie.

Ou elle n'est excellente ni en soy ni de soy, mais par relation et imputation.

L'honneur, donques, souverain et supreme est deu a Dieu, non seulement pour la perfection infinie qui est en luy, mais encor pour la maniere avec laquelle il l'a, car il l'a de soy mesme et par soy mesme. L'honneur absolu subalterne n'est que pour les creatures intelligentes, lesquelles seules ont en soy la vertu

qui requiert l'honneur absolu, mais elles ne l'ont pas de soy, et partant il est subalterne. L'honneur relatif ou rapporté est, en certaine façon, propre et particulier pour les creatures irraisonnables, d'autant qu'elles ne sont capables d'autre honneur, n'estans vertueuses ni d'elles mesmes ni en elles mesmes. Et neanmoins, les creatures intelligentes sont encor capables de cest honneur relatif aussi bien que de l'absolu subalterne; ainsy puis-je considerer saint Jean, ou comme tres saint personnage, et par la je l'honore d'honneur absolu quoy que subalterne, ou comme proche parent de Nostre Seigneur, et par la je l'honore d'un honneur relatif et rapporté.

CHAPITRE IX

D'OU SE PREND LA DIFFERENCE

DE LA GRANDEUR OU PETITESSE ENTRE LES HONNEURS

RELATIFZ, ET DE LA FAÇON DE LES NOMMER

*Deux fondemens de
petitesse ou gran-
deur pour l'hon-
neur relatif, expli-
qués par exemple.*

L'honneur relatif doit estre prisé a la mesure et au poids de l'excellence a laquelle il vise, et selon la diversité avec laquelle l'excellence se trouve en la chose honnoree. Par exemple, je veux mettre en comparaison l'image du prince avec le filz d'un amy : si je considere la qualité des excellences pour lesquelles j'honore et l'un et l'autre, j'honoreray plus l'image du prince que le filz de l'amy (je suppose que ce filz ne me soit respectable que pour l'amour du pere), parce que l'image du prince appartient a une personne qui m'est plus honorable ; mais si je considere le rang et degré d'appartenance que chacune de ces choses tient a l'endroit des excellences pour lesquelles on les honnore, j'honoreray beaucoup plus le filz de mon amy que l'image du prince, car, bien que je prise plus le prince que le simple amy, si est-ce que l'image appartient incomparablement moins au prince que le filz a l'amy. De mesme, selon la premiere consideration, l'image de Nostre Seigneur est plus honorable que le cors d'un martyr, d'autant qu'elle appartient a une infinie excellence, et le cors du martyr n'appartient qu'a une excellence limitee ; mais selon la seconde consideration le cors du saint est plus venerable que l'image de Nostre Seigneur,

car encor que l'image de Dieu appartient a une excellence infinie, si luy appartient-elle presque infiniment peu, au prix de ce que le cors appartient de fort pres au martyr, duquel il est une partie substantielle qui ressuscitera pour estre faite participante de la gloire. Pour donq donner le juste prix d'honneur respectif ou relatif qui est deu aux choses, il faut considerer et poiser l'excellence a laquelle elles appartiennent, et quant et quant le rang et grade d'appartenance qu'elles ont a l'endroit de ceste excellence. Ainsy la vraye Croix et l'image de la Croix meritent un mesme honneur entant que l'une et l'autre se rapportent a Jesus Christ, mais elles le meritent bien different entant que la vraye Croix appartient plus excellemment a Jesus Christ que ne fait pas l'image de la Croix ; car la vraye Croix luy appartient comme relique, instrument de la Redemption, autel de son sacrifice et son image encor, mais l'image de la Croix ne luy appartient que comme remembrance de sa Passion. La difference de leur adoration ne se prend pas du sujet auquel elles appartiennent, mais de la façon en laquelle elles luy appartiennent ; elles appartiennent a un mesme sujet, mais non pas en mesme façon ains diversement, c'est ce qui en diversifie et rend differentes les venerations.

Mais, comme nommerons-nous ces adorations relatives selon leurs differences ?

*Maniere de nommer
les honneurs rela-
tifs,*

1. Pour vray, il ne les faut jamais appeller adorations simplement et sans bonnes limitations, car, si le mot d'adoration panche plus a signifier l'honneur deu a Dieu seul que le subalterne, et que partant il ne doit pas estre employé a signifier le subalterne sinon qu'il soit borné par quelque addition, combien moins le faut-il mettre en usage pour signifier les adorations relatives et imparfaites, sinon qu'on aye limité la course de sa signification a la mesure de l'honneur qu'on veut nommer.

2. Il ne suffit pas d'appeller une de ces adorations adoration relative ou imparfaite, car par ces paroles on ne mettroit aucune difference entre elles : toutes ont

part a ce nom d'adoration relative comme a leur genre, ceste estoffe leur est commune; elles sont toutes de ceste espece d'honneur qu'on appelle adoration, et toutes de ceste espece d'adoration qu'on appelle relative. Il faut donq accourcir encor ces deux noms par quelque addition; mais ou prendra-on ceste addition? Il la faut chercher en la qualité de l'excellence a laquelle vise l'adoration: si elle vise a l'excellence divine, il la faut appeller adoration relative de latricie, car l'honneur qui a pour son sujet la Divinité est appellé latricie; si elle vise a l'excellence surnaturelle créée, on l'appelle adoration relative de dulie, ou hyperdulie, selon le plus et le moins de l'excellence, car ainsy appelle-on l'honneur deu aux excellences surnaturelles; si l'adoration vise a une excellence purement humaine, elle se nommera adoration relative humaine, ou civile.

3. Qui voudra encor plus particulariser ces adorations, selon le divers rang de rapport et appartenance que la chose qu'il en veut honorer tient a l'endroit de l'excellence a laquelle il vise, il le pourra faire aysement disant, par exemple: j'honore telle chose d'adoration de latricie respective, comme relique, ou image, ou memorial, ou instrument de Jesus Christ. Ainsy faut-il parler des reliques, images ou instrumens des Saintz, laissant chaque chose en son grade; car, a la verité, les reliques, comme les clouz, la vraye Croix, le saint Suaire, meritent plus d'honneur relatif de latricie que ne font les images ou simples Croix de Nostre Seigneur, d'autant qu'elles appartiennent a Nostre Seigneur par une relation plus vive et estroite que les simples remembrances.

Etrayson pourquoy.

4. Et n'y a celuy qui doit trouver estrange que ces menus honneurs imparfaitz et relatifz portent les noms des honneurs absolus et parfaitz de latricie, superdulie et dulie, car, comme pourroit-on mieux nommer les feuilles que du nom de l'arbre qui les produit et duquel elles dependent? Les choses que nous honorons d'honneur relatif sont appartenances et dependances des excellences absolues; les honneurs que nous leur faisons sont aussi des appartenances et dependances des hon-

neurs absolus que nous portons aux excellences absolues. La Croix est une appartenance de Jesus Christ, l'honneur de la Croix est appartenance de l'honneur de Jesus Christ ; l'honneur de Jesus Christ s'appelle justement latrerie, l'honneur de la Croix est une appartenance de latrerie, c'est une feuille de ce grand arbre, c'est une plume de cest aigle qui vise droit au soleil de la Divinité. Pourquoy appelle-on l'image de saint Claude, saint Claude, et le cors mort d'iceluy encores, sinon pour la relation et rapport que l'une et l'autre appartenance ont a ce Saint, vivant ? De mesme peut-on appeller l'honneur deu au cors et image de ce Saint, du nom de l'honneur deu au Saint mesme, car autant de proportion que l'image ou le cors d'un saint homme a a la personne du saint propre, autant en a l'honneur deu au cors et a l'image d'un saint avec l'honneur qui est deu a la personne d'iceluy. L'homme en peinture est homme, un homme mort est homme, mais non pas simplement homme, ains homme par proportion, representation et relation : de mesme, l'honneur deu a l'image et au cors de cest homme, s'il est simplement homme, sera humain, non absolument, mays par proportion et relation ; s'il est homme saint, l'honneur sera de dulie, mays respectueuse et relative ; si c'est l'image de Jesus Christ, l'honneur sera de latrerie, mays respectueuse. Si on me demande quel amour me fait caresser le laquais de mon frere, voire son chien, je ne scaurois nier que ce ne soit l'amour fraternel, et que ces affections et beneficences ne soient fraternelles ; non que j'estime le laquais ni le chien, mon frere, mays parce qu'ilz appartiennent a mon frere ; aussi, la propension ou inclination que j'ay a leur bien, n'est pas simplement fraternelle et de mesme estoffe que celle que j'ay a l'endroit de mon frere, mais elle y a son rapport et relation, dont elle peut estre ditte fraternelle relative. Ces honneurs relatifs et imparfaits procedent des honneurs absolus et parfaits, et non seulement en procedent, mais s'y rapportent et reduisent ; ce n'est pas merveille s'ilz empruntent le nom du lieu de leur naissance et de leur finale retraite.

Il ne faut nommer les honneurs relatifs du nom des honneurs absolus, simplement.

*(Cont. de Eccl. Tr. l. II, c. xxii.)

* (Act. vii.)

5. Au demeurant, jamais il ne faut dire qu'on adore de l'adoration de latrie, simplement, autre que Dieu tout puissant. Le docte Bellarmin le prouve suffisamment *, quand il ne produiroit autre que le Concile septiesme general *, qui determine clairement qu'il faut honorer les images mais non pas de latrie, car ce qui se dit a ce propos des images appartient a toutes autres appartenances exterieures de Dieu ; et certes, puyisque l'honneur de latrie est le souverain, il n'est deu qu'a la souveraine excellence. J'ay dit, l'adoration de latrie simplement, d'autant que si on parle d'une latrie imparfaite et relative, avec semblables moderations et extenuations, on la doit attribuer a la Croix et autres appartenances de Jesus Christ, autrement non, en façon que ce soit. La rayson est parce que, selon la regle des logiciens, le mot qui signifie deux ou plusieurs choses, l'une principalement et directement, l'autre par similitude et proportion, estant mis a part seul et sans limitation il signifie tousjours la chose principalement signifiee : *analogum per se sumptum stat pro famosiori significato*. Si on dit, homme, cela s'entend d'un homme vray et naturel, non d'un homme mort ou peint ; si on dit latrie, c'est la vraye latrie et non la latrie imparfaite et relative. Que si j'ay tousjours dit qu'il ne falloit pas mesme dire simplement qu'on adoroit les creatures, sinon qu'on y employast des circonstances qui restreignissent la signification du mot adorer, d'autant qu'il panche plus a l'honneur de Dieu qu'a celuy des creatures, combien plus ay-je rayson de dire qu'il ne faut jamais mettre en usage le mot seul de latrie pour aucun autre honneur que pour celuy de Dieu seul, puyisque ce mot de latrie a esté particulierement choisi et destiné a ceste seule signification, et ne peut meshuy avoir autre usage sinon par proportion et extension. Pour vray, le mot equivoque se prend tousjours en sa principale signification quand il est mis seul et sans limitation, et non jamais pour les significations accidentaires et moins principales. En voyla bien asses, ce me semble, pour les bons entendeurs.

CHAPITRE X

RESOLUTION NECESSAIRE D'UNE DIFFICULTÉ

Il vaut mieux loger icy ce mot que de l'oublier, car il est necessaire. Si l'adoration relative des appartenances de Jesus Christ s'appelle latrie imparfaite, parce qu'elle se rapporte a la vraye et parfaite latrie deuë a Jesus Christ, et de mesme l'adoration respectueuse qu'on porte aux appartenances de Nostre Dame s'appelle hyperdulie, d'autant qu'elle vise a la parfaite hyperdulie deuë a ceste celeste Dame, ou l'adoration respectueuse qu'on porte aux appartenances des Saintz s'appelle dulie relative, d'autant qu'elle se reduit a la parfaite dulie deuë a ces glorieux Peres, pourquoy n'appellera-on adoration de latrie l'honneur qu'on fait a la Vierge Mere de Dieu, et aux Saintz, puysque l'honneur de la Mere et des serviteurs redonde tout et se rapporte entierement a l'honneur et gloire du Filz et Seigneur Jesus Christ, nostre souverain Dieu et Redempteur? Tout honneur se rapporte a Dieu, comme il a esté clairement deduit en l'Avant-Propos *, donq tout honneur est, et se doit appeller, adoration relative de latrie. Ceste difficulte merite response ; je la prendray du grand docteur saint Bonaventure *.

Les honneurs subalternes se rapportent a Dieu en deux façons : ou comme a leur premier principe et derniere fin, ou comme a leur objet et sujet. Or, l'honneur subalterne, quoy que absolu et propre, se rapporte a Dieu comme a son principe premier et fin

* (1^{re} Partie.)

* In III Sentent.,
(Dist. IX, Quæst. III,
ad I.)

*Difference entre le
rapport que les
honneurs ont a
Dieu ;*

derniere, et non comme a son objet ; mais l'honneur relatif se rapporte a Dieu comme a son objet et sujet, dont il est nommé honneur de latrie. Il est néanmoins imparfait et relatif, d'autant qu'il n'a pas Dieu pour son objet entant que Dieu se considere en soy mesme ou en sa propre nature, mais seulement entant qu'il est représenté et reconneu en ses appartenances et dependances, par la relation et rapport qu'elles ont a sa divine Majesté. La reverence que saint Jean portoit aux soliers de Nostre Seigneur, s'estimant indigne de les porter *, estoit une sainte affection de latrie, mais de latrie relative, par laquelle il adoroit son Maistre, non en sa propre personne, mais en ceste basse et abjecte appartenance. Les honneurs, donq, qui visent a Jesus Christ comme a leur principe et fin finale seulement, ne se peuvent ni doivent nommer en aucune façon latrie ; mays ceux qui se rapportent a Jesus Christ comme a leur objet se peuvent et doivent appeller latrie, mays relative et imparfaite. Or, l'honneur de la Vierge et des Saintz a pour son objet leur propre excellence, qui se trouve reellement en leurs personnes, et partant il a son propre nom de dylie et hyperdylie, bien qu'il se rapporte par apres a Dieu comme a sa fin et a son principe. L'honneur de la Croix et autres appartenances de nostre Sauveur a pour son objet Nostre Seigneur mesme, qu'il considere et reconnoit en ces choses insensibles par la relation qu'elles ont a luy, si qu'on appelle raysonnablement cest honneur-la, latrie relative. Ainsy donne-on le pain au pauvre en aumosne, et au prestre en oblation ; l'un et l'autre don vise et tend a Dieu, mays differemment : car l'aumosne vise a Dieu comme a sa fin, et a pour son objet le pauvre, l'oblation vise a Dieu comme a son propre objet, quoy qu'elle soit receuë par le prestre.

* (Joan., 1, 27.)

Exemple a propos.

CHAPITRE XI

DEUX FAÇONS D'HONNORER LA CROIX

On peut honorer les choses absentes, voire passees et futures, au moins conditionnellement, aussi les peut-on priser et louer. Combien de fois et en combien de façons les anciens Peres firent-ils honneur et adoration au Messie futur? Et pour vray, a bien considerer l'essence de l'honneur et adoration, elle ne requiert point la presence de son objet, et peut avoir lieu pour les choses passees et futures. Le petit traitteur n'oseroit nier ceste doctrine; « Nous ne pouvons, » dit-il, « jamais assez honorer la Croix, mort et passion de nostre Seigneur. » Or la mort et Passion est passee, Jesus Christ ne meurt plus, il ne souffre plus; on peut donc honorer les choses absentes et qui ne sont point. Marchons maintenant avec ceste supposition.

On peut honorer les choses absentes et passees.

(p. 38.)

On peut considerer la vraye Croix comme elle se trouve maintenant, separee et desprise d'avec le Crucifix, et hors elle sera pretieuse relique du Sauveur, son lic d'honneur, throsne de sa royauté, trophée de sa victoire et glorieux instrument de nostre Redemption. Or, comme toutes ces qualités sont relatives et du tout rapportees a Jesus Christ, aussi l'honneur qu'on fait a la Croix en vertu d'icelles est tout relatif au mesme Seigneur, et partant, comme appartenant au Sauveur, c'est un honneur de latrie; comme ne luy appartenant pas directement mais relativement, c'est une latrie imparfaite et relative, et laquelle ne doit pas simplement

Honneur de la Croix comme elle est maintenant;

estre ditte latrie, ni mesme adoration, selon saint Bonaventure, Livre III *Sur les Sentences*, comme j'ay deduit ci devant *. Tel fut l'honneur que l'antiquité rendoit a la Croix, souhaittant d'en avoir les petites pieces qui en furent esparses par tout le monde, au rapport de saint Chrysostome et saint Cyrille * ; pareil a celuy que saint Jean portoit aux soliers de Nostre Seigneur, qu'il s'estimoit indigne de manier *, pareil a celuy qu'Helisee deferoit au manteau d'Helie, qu'il gardoit si chèrement *, et saint Athanase a celuy de saint Anthoine *, et egal a celuy que tous les Chrestiens portent au tres saint Sepulchre de Nostre Seigneur, predit par le prophete Esaye * en termes expres.

On considere aussi la Croix, non ja comme elle est a ceste heure, separee de son Crucifix, en guise de relique, mays comme elle fut au tems de la Passion, lhors que le Sauveur estoit cloué en icelle, que ce pretieux arbre estoit chargé de son fruit, que ce therebinthe ou myrrhe distilloit de tous costés en gouttes du sang salutaire ; et en ceste consideration nostre ame honnore la vraye Croix du mesme honneur qu'elle honnore le Crucifix, non tant (a parler proprement) relativement, comme plustost consequemment et par participation ou redondance. Car tout ainsy que la gloire de Nostre Seigneur, au jour de sa Transfiguration, expandit et communiqua ses rayons jusques sur ses vestemens qu'elle rendit blancz comme neige *, de mesme, la latrie de laquelle nous adorons Jesus Christ crucifié est si vive et abondante, qu'elle rejallit et redonde a tout ce qui le touche et luy appartient : telle fut l'opinion de ceste pauvre dame qui se contentoit de toucher le bord de la robbe du Sauveur * ; ainsy baysons-nous la pourpre et robbe des grans. Or cela n'est pas tant adorer que coadorer, par accident et consequent, la robbe ou la Croix. Pour vray, aucun n'honore le roy a cause de sa robbe, mays aussi aucun ne separe la robbe, du roy, pour adorer simplement la personne royale ; on fait la reverence au roy vestu, et nous adorons Jesus Christ crucifié ; l'adoration portee au Crucifix fait rever-

* (Cap. præced.)

*(Supra, l. I, c. ix.)

* Joan., I, 27.

* IV Reg., II, 13, 14.

* (In vita S. Ant., § 92.)

* (Cap. XI, 10.)

Comme elle fut jadis ;

* Matt., XVII, 2.

* (Ibid., IX, 20.)

beration et reflexion a la Croix, aux clouz, a la couronne, comme a choses qui luy sont unies, jointes et attachees : dont ceste adoration, ou plustost coadoration, estant un accessoire de l'adoration faite au Filz de Dieu, elle porte le nom et appellation de son principal, ressentant aussi de sa nature. A ceste façon d'adorer et considerer la Croix, se rapportent presque toutes les plus solemnelles parolles, loüanges et ceremonies qui se prattiquent en l'Eglise Catholique a l'endroit de la Croix ; mais entre autres, tout le saint et devot hymne composé par le bon Theodulphe, ancien Evesque d'Orleans¹ ; voyons-le en toutes ses pieces, latin et françois :

L'Eglise, pour le plus, la considere comme elle fut jadis,

*Vexilla Regis prodeunt,
Fulget Crucis mysterium,
Quo carne carnis conditor
Suspensus est patibulo.*

L'estendart vient du Roy des roys,
Le mystere luit de la Croix,
Ou pend en chair sainte, sacree,
Cil qui toute chair a creée.

*Quo vulneratus insuper
Mucrone diro lanceæ,
Ut nos lavaret crimine
Manavit unda et sanguine.*

Ou de plus est ja mort blecé,
Le flanc par la lance percé ;
Pour nous rendre netz de souilleure
Le sang sort, et l'eau tout a l'heure.

*Impleta sunt quæ concinit
David fideli carmine,
Dicens in nationibus,
Regnavit a ligno Deus.*

Ores on void verifié
Ce que David avoit crié :
Que Dieu, par le bois qui le serre,
Regneroit un jour sur la terre.

*Arbor decora et fulgida,
Ornata Regis purpura,
Electa digno stipite
Tam sancta membra tangere.*

Arbre beau, tout resplendissant
De la pourpre du Roy puissant,
Arbre sur tous autres insigne,
Par l'attoucher de chair si digne.

*Beata cujus brachiis
Secli pendit pretium,
Statera facta corporis,
Prædamque tulit Tartari.*

Heureux qui tins es bras pendu
Le prix du monde tout perdu,
Le cors deça, comme en balance,
Dela, l'enfer et sa puissance.

(1) Voir Livre II, chap. ix, p. 157, (k). L'hymne *Vexilla Regis* n'est pas de Théodulphe (ix^e siècle), mais de S. Venantius Fortunatus (vi^e siècle), *Miscellanea*, l. II, c. vii. Théodulphe est l'auteur de la prose *Gloria laus et honor*, que l'Eglise chante, ainsi que le *Vexilla*, le dimanche des Rameaux.

| | |
|---------------------------------|--|
| <i>O Crux, ave, spes unica,</i> | Je te salue, o sainte Croix, |
| <i>Hoc passionis tempore,</i> | Nostre espoir seul, en ces destroitx : |
| <i>Auge piis justitiam,</i> | Donne aux bons accroist de justice, |
| <i>Reisque dona veniam.</i> | Pardonne aux pecheurs leur malice. |

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| <i>Te, summa Deus Trinitas,</i> | Dieu seul grand, haute Trinité, |
| <i>Collaudet omnis spiritus ;</i> | Tout esprit loüe ta bonté ; |
| <i>Quos per Crucis mysterium</i> | Si la Croix sauve les coupables, |
| <i>Salvas, regeper sæcula. Amen.</i> | Rens-nous de perdus perdurables. |

*Et parle a la Croix
a ceste considera-
tion.*

(p. 51.)

Qui ne voit qu'en toutes ces parolles on considere la Croix comme un arbre auquel est pendant le pretieux fruit de vie, Createur du monde, comme un throsne sur lequel est assis le Roy des roys? C'est de mesme quand l'Eglise chante ce que le petit traitteur nous reproche : « O Croix qui dois estre adoree, ô Croix qui dois estre « regardee, aimable aux hommes, plus sainte que tous, « qui seule as meritè de porter le talent du monde ; « doux bois, doux cloux portans doux faix... » C'est la version du traitteur, qui n'est pas, certes, trop exacte ; le latin est plus beau : *O Crux adoranda, o Crux speciosa, hominibus amabilis, sanctior universis, quæ sola digna fuisti portare talentum mundi ; dulce lignum, dulces clavos, dulcia ferens pondera...* Et ailleurs : *Crux fidelis, inter omnes arbor una nobilis, nulla silva talem profert, fronde, flore, germine ; dulce lignum, dulces clavos, dulce pondus, sustinet ;* qui est une piece de l'hymne composé par le bon pere Fortunatus, Evesque de Poitiers *. Toutes ces parolles visent a la Croix clouee et jointe a son Crucifix, telle qu'elle estoit au tems de la Passion. Mays pourquoy la salue-on, pourquoy luy parle-on comme l'on feroit au Crucifix mesme ? certes, c'est parce que les motz vont a la Croix mays l'intention est dressee au Crucifix ; on parle du Crucifix sous le nom de la Croix. Ne disons-nous pas ordinairement : il appella cinquante cuirasses, cinquante lances, cent mousquetz, cent chevaux ? n'appellons-nous pas, l'Enseigne d'une compagnie, celui qui porte l'enseigne ? Si parlans des chevaux nous entendons les chevaliers, si par les mousquetz,

* (Miscell., 1. II, c. II.)

lances, cuirasses, nous entendons ceux qui portent les mousquetz, lances et cuirasses, pourquoy par la Croix n'entendrons-nous bien le Crucifix ? Ne parlons-nous pas souvent du Roy de France et du Duc de Savoye sous les noms de Fleur de lis et Croix blanche, parce que ce sont les armes de ces souverains Princes ? pourquoy ne parlerons-nous du Sauveur sous le nom de la Croix, qui est sa vraye enseigne ? C'est donq en ce sens qu'on s'adresse a la Croix, qu'on la salue et invoque ; comme aussi nous nous adressons au siege et y appelons, pour dire qu'on appelle a celuy qui sied au siege. Mais il faut joindre a ceci ce que j'ay dit au second Livre, chap. IX et X.

CHAPITRE XII

DEUX AUTRES SORTES D'HONNEUR POUR LA CROIX

Deux sortes de signes :
Naturels,

Il y a deux sortes de signes : car les uns representent et signifient naturellement, par la dependance, appartenance, rapport ou proportion qu'ilz ont a l'endroit des choses representees par iceux ; ainsy les fumees et lesses des cerfz et sangliers, ou leurs foyes et traces, sont signes naturelz des bestes qui les ont jettees et faites, par la dependance et rapport qu'elles ont avec icelles ; ainsy la fumee est signe du feu, et l'ombre du cors. D'autre part, il y a des signes qui ne representent ni signifient aucune chose naturellement, mays par l'institution et volonte des personnes, comme quand anciennement les commissaires de guerre ou contre-rolleurs mettoyent le Thita, Θ, pour signe de mort, et le Thau, T, pour signe de vie :

Et arbitraires ;

O multum ante alias infelix litera Thita ¹ ;

ou quand Raab mit une cordelle rouge pendue a sa

(1) Ce vers latin, imité de Virgile (*Æneid.*, l. III, lin. 321), est attribué par l'ancien scoliaste sur Persius (*Satyrarum*, l. IV, lin. 13), à un auteur anonyme : *Unde quidam ait* : « *O multum* » etc. ; mais quelques éditeurs l'ont introduit dans le texte de Persius lui-même.

La lettre Θ, étant l'initiale du mot Θάνατος, *mort*, reçut son épithète « malheureuse » de ce qu'elle fut autrefois employée dans le langage judiciaire pour signifier la peine capitale, de même qu'aux inscriptions publiques et registres militaires elle indiquait les décès ; on la trouve avec la même signification dans les nécrologes monastiques. Voir Lipsius (*De recta pronunc. linguæ latinæ*, cap. xiv), et Du Cange (*Glossarium*, lettre Th). C'est à tort que, dans ce dernier ouvrage, le vers « *O multum* » etc. est attribué au scoliaste sur Juvénal.

fenestre, pour marque de la sauvegarde que les Israélites devoient a sa mayson * : car quelle convenance ou proportion y a-il entre les choses signifiees et telz signes, qui se puisse dire naturelle? ¹ Je ne dis pas que ces signes ayent esté institués sans rayson ni mistere, mays je dis que de leur nature ilz n'avoient aucun rapport a ce qu'ilz signifioient, et qu'il a esté besoin que, par l'institution humaine, ilz ayent esté assignés et contournés a cest usage ; la ou les signes naturelz, sans l'entremise d'aucune institution, par la naturelle liaison et proportion qu'ilz ont avec leurs objetz, ilz les signifient et representent.

Or, la figure de la Croix peut avoir et l'un et l'autre usage : elle peut estre signe naturel, et signe volontaire ou arbitraire. Certes, la Croix a une naturelle convenance et proportion avec le Crucifix et la crucifixion, les motz mesmes le monstrent, et partant elle represente et signifie naturellement le Crucifix. C'est son ordinaire usage, lequel n'excede point sa portee naturelle ; et considerée en ceste sorte on l'honore de l'honneur que j'ay si souvent remarqué, a sçavoir, d'une latrerie imparfaite et relative, telle que l'on porte au livre des Evangiles et autres choses sacrees, ainsy qu'il est déterminé au Concile septiesme, Act. VII *, et au Concile huitiesme, Act. X * ; laquelle est reellement et immediatement portee et dressee a la Croix comme a son premier et particulier objet, puy tout d'un coup rapportee et redressee au Crucifix comme a son objet final, universel et fondamental, puyque l'honneur porté a la Croix (entant qu'elle est remembrance du Crucifix et de sa crucifixion) n'est autre sinon une dependance, appartenance et accessoire de la grande et souveraine latrerie deü a la majesté de Celuy, *lequel estant egal a Dieu son Pere, s'est humilié et abbaissé jusques a la mort de la Croix* *.

Voyla l'honneur deu a la Croix comme signe naturel de nostre Sauveur souffrant et patissant pour nous,

* Josue, II, 18.

La Croix est de l'une et l'autre sorte.

Entant que signe naturel, quel honneur luy est deu ;

*(Vide supra, c. IX.)

*(Regula 3.)

* (Philip., II, 6-8.)

(1) Voir, p. 210, un passage du Ms. traitant des signes arbitraires.

L'institution humaine entrevient a ceste signification naturelle.

auquel, pour l'affranchir de tous reproches, il a esté expedient de faire entrevenir l'institution du peuple Chrestien; car puysque la figure de la croix, selon sa nature, n'a nomplus de proportion a la Croix du Sauveur qu'a celle des larrons qui furent crucifiés pres de luy, ou de tant et tant de milliers de crucifix qu'on a fait mourir ailleurs et a autres occasions, pourquoy prend-on ainsy indistinctement les croix pour remembrances et signes naturelz de la seule Passion du Sauveur, plus-tost que des autres? Certes, je l'ay des-ja dit, il a esté besoin que l'institution du peuple Chrestien ait eu lieu en cest endroit, pour retrancher et accourir la signification et representation que la figure de la croix pouvoit avoir naturellement, a ce qu'elle ne fust en usage pour autre que pour représenter et signifier la sainte crucifixion du Redempteur; ce qui a esté observé des le tems de Constantin le Grand. Mais comme je ne traite ici que de la Croix de Jesus Christ, aussi n'entens-je parler d'autre figure de croix que de celle qui, particulierement et destinement, est employee a représenter Jesus Christ crucifié. Si qu'il n'y eschoit aucune distinction, d'autant que la figure de la Croix de Jesus Christ n'a autre naturelle proportion qu'a la crucifixion de Jesus Christ, puysque on l'a ainsy limitee et bornee; comme l'image de Cesar n'a autre rapport qu'a Cesar si on la considere ainsy particularisee, quoy que si on la considere comme image d'homme elle puisse avoir proportion a tout homme. Je maintiens donq que les Croix des Chrestiens n'ont autre naturelle signification que de la Passion de Jesus Christ, puysque les Chrestiens ne prisent autre image ou figure de croix, sinon celle en particulier qui est image de la Croix de leur Sauveur.

La Croix signe arbitraire :

Voyons maintenant si l'image de la Croix de Jesus Christ peut avoir quelque autre usage honorable, par le choix et institution du peuple Chrestien, outre celuy qu'elle a de sa nature. La volonté des hommes n'a pas ce pouvoir de bailler aucune reelle valeur aux choses outre celle qu'elles ont de leur nature, mays elle peut bien leur bailler un prix imaginaire et une estimation

supposee ou feinte, selon laquelle on les honnore ou deshonne plus ou moins. Par exemple : l'ambassadeur du roy est aucunes fois honnoré comme ambassadeur, et lhors il est luy mesme honnoré a proprement parler ; car aussi, a proprement parler, il est ambassadeur, qui est la qualité pour laquelle on l'honore, bien que ce soit en contemplation d'autruy, a sçavoir, du roy. Autres fois on honnore l'ambassadeur en guise du roy, de l'honneur propre au roy, et lhors, a proprement parler, c'est le roy qui est honnoré en son ambassadeur, et non pas l'ambassadeur mesme, parce que proprement l'ambassadeur n'est pas le roy, il tient seulement lieu pour le roy, et le represente par la fiction et supposition que les hommes en font. De mesme, quand quelqu'un prend possession de quelque chose pour un autre il n'est pas proprement possesseur, ains celuy pour lequel la possession est prise. *Item*, quand on fait a l'endroit des statues des princes trespasés tous les honneurs et ceremonies qu'on feroit a l'endroit du roy vivant, comme quand, selon le tesmoignage de Sextus Aurelius Victor*, Trajan, ja decedé, triompha a Rome, et sa statue fut assise pour luy au char triomphal. On ne sçauroit dire que telz honneurs soyent proprement portés aux statues, ains aux princes representés par les statues, non d'une representation naturelle, mays d'une representation arbitraire, feinte, et imaginee par l'institution des hommes. Le docte Bellarmin produit ces exemples*. Il y en a d'autres non moins a propos ; comme celuy qui est recité par Nicetas Choniates, au Livre cinquiesme des gestes de l'empereur Manuel Comnenus*, de l'image de Nostre Dame assise sur un char triomphal d'argent doré, et menee parmi la ville de Constantinople, en reconnoissance de la victoire obtenue sur les Pannoniens par l'Empereur, a la faveur de l'intercession de la glorieuse Vierge. Car, qui ne voit en ceste celebrité le triomphe deferé non a l'image, mays a Nostre Dame representee par l'image ? et de plus, ceste image représenter la Vierge, non d'une simple representation selon sa portee naturelle, mays d'une representation instituee

Exemples de Bellarmin ;

* (De vita et moribus Imper. Roman. Trajanus.)

*(Cont. de Eccl. Tr. l. II, c. xx.)
Autres exemples ;

* (Hist. Byzant., Patrol. græca, tom. CXXXIX, col. 502.)

par la fiction et estimation arbitraire des hommes? Ainsy voit-on ordinairement les effigies et images des-honneores pour les malfaiteurs qu'on ne peut attrapper : on pend et brusle leurs representations en leur place, comme si c'estoit eux, et lhors le deshonneur ne se fait pas a l'image proprement, mays au malfaiteur au lieu duquel elle est supposee ; aussi ne dit-on pas, on a pendu l'image de tel ou tel malfaiteur, mays plustost, on a pendu tel et tel en effigie, d'autant que telles executions ne se font sur les images sinon entant qu'en icelles on tient, par la fiction du droit, les malfaiteurs estre chastiés, desfaitz et punis.

Les images, donques, outre leur faculté naturelle qu'elles ont de représenter les choses desquelles elles sont images, par la convenance et proportion qu'elles ont avec icelles, peuvent estre employees a une autre representation et lieutenance par la fiction et institution des hommes. Et c'est ainsy, pour revenir au point, que l'image de la Croix, outre la naturelle qualité qu'elle a de représenter Jesus Christ crucifié, qui la rend honorable d'un honneur de latrie imparfaite, outre cela, dis-je, elle peut estre destinee et mise en œuvre par le choix et fiction des hommes a tenir le lieu et la place du Crucifix, ou plustost de la vraye Croix entant que jointe au Crucifix : et considerée en ceste sorte, l'honneur et reverence qu'on luy fait ne vise proprement qu'au Crucifix, ou a la Croix jointe au Sauveur, et non a l'image de la Croix, qui n'a autre usage, en ce cas, que de prester son extérieure presence pour recevoir les actions extérieures deües au Crucifix, au lieu et place d'iceluy qu'elle représente et signifie, et cela sert a l'extérieure protestation de l'adoration que nous faisons au Crucifix.

*Quel honneur luy
est deu en ceste
qualité ;*

Exemples.

Ce fut a ceste consideration que le glorieux Prince des Apostres, saint Pierre, estant cloué sur la croix, disoit au peuple : « Cestuy-ci est le bois de vie, auquel le Seigneur Jesus estant relevé tira toutes choses a soy, cestuy-ci est l'arbre de vie auquel fut crucifié le cors du Seigneur Sauveur » ; ainsy qu'Abdias Babylonien

recite (si le tiltre du livre ne ment) au Livre premier du *Combat Apostolique*¹. Et l'autre Apostre, ainsné de saint Pierre : « Je te salue, o Croix, qui as esté dediee au cors de Jesus Christ, et ornee par les perles de son cors ; o bonne Croix, qui as pris ta beauté et ton lustre des membres du Seigneur », et ce qui suit, au recit des prestres d'Achaïe *. Qui ne void que les croix ni de l'un ni de l'autre des freres n'estoyent pas la vraye Croix du Sauveur ? et neanmoins ilz s'adressent a icelles ne plus ne moins comme si c'eust esté la mesme Croix de salut. D'ou vient cela, sinon qu'ilz consideroyent ces croix-la en guise et au lieu de la vraye Croix ? Et c'est ainsy que l'Eglise ordonne que le jour du Vendredi Saint le peuple, prosterné a genoux, vienne bayser l'image de la Croix ; car ce n'est pas a l'image que l'on monstre que cest honneur se fait, sinon entant qu'elle represente Jesus Christ crucifié tel qu'il estoit au jour de sa Passion, duquel elle tient la place pour recevoir ceste action exterieure simplement, sans que l'intention s'arreste aucunement a la figure presente. Et qu'il soit ainsy, on use de paroles qui le descouvrent asses, car celuy qui fait le saint office chante : « *Ecce lignum Crucis*, Voici le bois de la Croix, auquel le salut du monde a esté pendu ; » et on luy respond : « Venes et adorons. » Or on ne regarde point si l'image proposee est de bronze, ou d'argent, ou d'autre matiere, qui monstre asses que lhors qu'on l'appelle bois, c'est entant qu'on la presente au lieu et en guise de la vraye Croix. Et de fait, comme on attribue tous les honneurs des jours de la Nativité, Passion et Resurrection de Nostre Seigneur aux jours qui les representent

* (Patrol. græca, latine edita, tom. I².)

(1) *De Historia certaminis Apostolici*. Opus apocryphum, sed vetustum et sæculo decimo sexto, post editionem Lazianam, plus minusve receptum. Vide Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, sub voce *Abdias* ; et Tillemont, *Hist. Eccl.*, Note II sur S. André.

(2) Natalis Alexander (*Hist. Eccl.*, tom. I) et alii hanc Epistolam ut genuinam propugnant ; communiter tamen inter scripta authentica primi ævi non admittitur. Vide Migne (ubi in nota præced., sub voce *Andreas*), et Tillemont (ubi in nota præced.).

et tiennent leur place, selon l'institution des anniversaires et commemorations qu'on en fait, aussi fait-on pareilz honneurs a l'image de la Croix, quant a l'exterieur, qu'au Crucifix, mais ce n'est que pour commemoration, et en vertu de la supposition que l'on fait que l'image represente le Crucifix et soit en son lieu a la reception de ces ceremonies exterieures. Certes, il est mal aysé de contourner a autre sens les exterieurs honneurs faitz anciennement a l'Arche de l'alliance ; et les Anglois honnoient, a mesme consideration, le siege vuide de leur Reyne. Or, comme que ce soit, quand on honnore ou la Croix en guise du Crucifix, ou autre chose quelle que ce soit au lieu de ce qu'elle represente, on les honnore aussi improprement qu'elles sont improprement ce qu'elles representent. L'adoration, donques, faite a la Croix en ceste sorte, n'est proprement adoration qu'a l'esgard du Crucifix, et a l'endroit de la Croix ce n'est qu'une adoration impropre et representative.

Autre maniere, impropre, d'honorer la Croix.

On peut dire que la Croix est encor adoree, selon quelque exterieure apparence, quand on prie Dieu devant la Croix sans autre intention que de monstrier qu'on prie en vertu de la mort et Passion du Sauveur ; mais on peut beaucoup mieux dire que cela n'est adorer la Croix ni peu ni prou, puysque ni l'action exterieure ni l'interieure n'est dressee a la Croix ; ne plus ne moins que lhors que nous adorons du costé d'Orient, selon l'ancienne tradition, nous n'adorons en aucune façon l'Orient, mais monstons seulement que nous adorons Dieu tout puissant, qui s'est levé a nous d'en haut * pour esclairer tout homme venant en ce monde *.

* (Luc., 1, 78.)

* (Joan., 1, 9.)

Au demeurant, les pieces du vray bois de la Croix, telles que nous les avons aujourd'huy, estans mises en forme de croix (comme est la sainte Croix d'Aix en Savoye), outre les sortes d'honneur qu'elles meritent par maniere de reliques, peuvent avoir tous les usages de l'image de la Croix. C'est pourquoy la bienheureuse Paule, adorant la vraye Croix qui estoit en Hierusalem de son tems, se prosternoit devant elle comme si elle y

eust veu le Sauveur pendant, au recit de saint Hierosme en son epitaphe *. De mesme, le signe de la Croix fait par le mouvement a tous les usages des images de la Croix, et par consequent part a tous les honneurs ; et outre cela il a encor ¹ pour son particulier et ordinaire honneur d'estre une briefve et puissante oraison, a rayson dequoy il est tres venerable.

* Ep. cviii, ad Eust.

(1) Voir Ms., p. 379.

CHAPITRE XIII¹

L'HONNEUR DE LA CROIX N'EST CONTRAIRE AU COMMANDEMENT PREMIER DU DECALOGUE, ET BRIEFVE INTERPRETATION D'ICELUY

Mais une grande objection semble encor demeurer sus pied, car il est escrit * : *Tu n'auras point autres dieux devant moy. Tu ne te feras aucune idole taillee, ni similitude quelconque des choses qui sont au ciel en haut, ni en la terre a bas, ni des choses qui sont es eaux sous terre, tu ne les adoreras ni serviras : car je suis le Seigneur ton Dieu, fort, jaloux.* Il est donq defendu d'avoir les images de la Croix et autres quelconques. Les schismatiques et autres adversaires de l'Eglise font profession de puiser en ce commandement toutes les injures execrables qu'ilz vomissent contre les Catholiques, comme quand ilz les appellent idolatres, superstitieux, punais, forcenés, insensibles, ainsy que fait le petit traître en plusieurs endroitz. Il ne sera donq que bon de le bien considerer touchant la prohibition qu'il contient, de ne faire similitude quelconque, qui est ce qui touche a nostre propos. Or j'en ay rencontré quatre signalees interpretations.

* Exod., xx, 3-5.

Premiere interpretation du premier commandement, des Juifz,

1. Les Juifz prennent tant a la rigueur les motz de ceste defense, qu'ilz rejettent toutes images de quelle sorte qu'elles soyent, et leur portent une grande haine,

(1) Voir Ms., p. 379.

comme le petit traitteur dit. Ceste opinion est du tout barbare. Les images des Cherubins, lions, vaches, pommes-graines, palmes *, Serpent d'airain **, sont approuvees en l'Escriture ; les enfans de Ruben, Gad et Manassé firent la semblance de l'autel de Dieu, et leur œuvre est approuvee * ; les Juifz monstrent a Jesus Christ l'image de Cesar, et il ne la rejette point * ; l'Eglise a eu de tous tems l'image de la Croix, ainsy que j'ay monstré au second Livre ; par nature, on fait la similitude de soy mesme aux yeux des regardans, en l'air, en l'eau, au verre, et la peinture est un don de Dieu et de nature. Ceste interpretation, donq, combat l'Escriture, l'Eglise, la nature, et n'est aucunement sortable aux paroles precedentes, qui defendent pluralité de dieux, a quoy la defense des images ne sert a rien, ni aux paroles suivantes, qui defendent l'adoration des similitudes, car a quoy faire defendre l'adoration, s'il n'est loysible de les avoir ni faire ? si on defend d'avoir simplement aucune similitude, qu'est-il besoin d'en defendre l'adoration ?

II. Un tas de schismatiques et chicaneurs confesse qu'il n'est pas defendu, au commandement dont il est question, d'avoir et faire des similitudes et images, mais seulement de les mettre et faire es eglises et temples. Ceste opinion est plus notoirement contraire a l'Escriture que la precedente : car les Juifz et Mahometains ont au moins pretexte es motz du commandement, qui portent tout net qu'on ne face aucune similitude ; mais ceux de ceste autre ligue ne sçauroyent produire un seul brin de l'Escriture qui porte qu'il soit moins loysible d'avoir des images es eglises qu'ailleurs. Les Juifz ont au moins quelque escorce de l'Escriture a leur avantage en ce point, mais ceux ci, qui ne font que crier l'Escriture, n'en ont ni suc ni escorce, et neanmoins, qui ne les croira a leur parole ilz le procla-

(p. 11.)

Confutee ;

* Exod., xxv, 18 ;
III Reg., vi, 23,
29 ; vii, 29, 42.
** Num., xxi, 9.

* Josue, xxii, 10, 30.

*(Matt., xxii, 19-21.)

Seconde interpretation, du traitteur, p. 49, et de Beze, en l'epistre liminaire de son livre des Images, au Roy d'Ecosse¹,

Refutee ;

(1) *Icones, id est, Verae Imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium, etc.* Apud Joannem Laonium, MDLXXX. — Cet ouvrage contient les portraits et courtes biographies des hérésiarques et principaux adversaires du Saint-Siège.

meront idolatre et antechrist. Mais ou fut-ce, je vous prie, que les images des Cherubins, vaches, lions, grenades et palmes estoyent anciennement, sinon au Temple ? et quant aux Cherubins, au lieu le plus sacré. Voyla un grand exemple pour nous, qui le nous veut arracher des mains il doit apporter une grande autorité a garend ; nostre exemple est en l'Escriture, il faut une aussi grande autorité pour nous en prohiber l'imitation, il ne suffira pas d'y apporter des discours. Dieu proposa l'ornement des images en ce vieux Temple, a la veuë d'un peuple si enclin a l'idolatrie ; qui gardera l'Eglise d'orner les siens des remembrances de la Croix et des glorieux soldatz qui, sous cest Estendart, ont abattu toute l'idolatrie ? Aussi, certes, l'a-elle fait de tous tems ; jamais elle n'eut temple (qu'on sçache) sans Croix, comme j'ay prouvé ci dessus *. Que si les eglises sont maysons du Roy des roys, les ornemens y sont fort convenables ; le temple est image du Paradis, pourquoy n'y logera-on les portraitz de ce qui est en Paradis ? quelles plus saintes tapisseries y peut-on attacher ? Et outre tout cela, ceste interpretation, tant prisee par les novateurs, ne joint aucunement a l'intention de la loy qui veut rejeter toute idolatrie ; car, ne peut-on pas avoir des idoles et idolatrer hors les temples aussi bien que dans iceux ? Certes, l'idole de Laban * ne laissoit pas d'estre idole, encor qu'elle ne fust en l'eglise ou Temple, ni le veau d'or * aussi. Ce commandement, donq, ne rejetteroit pas asses toute idolatrie.

* (L. II, c. vi.)

* (Gen., xxxi, 19.)

* Exod., xxxii, 4.

*Troisiesme inter-
pretation,*

Vraye,

III. Autres ont dit que par ceste defense les autres ressemblances ne sont rejettees, sinon celles qui sont faittes pour représenter immediatement et formellement Dieu selon l'essence et nature divine. Et ceux ci ont dit la verité quant a ce point, que les images de Dieu, a proprement parler, sont defendues ; mais ilz ont mal entendu le commandement, estimans qu'autres similitudes n'y soyent defendues sinon celles de Dieu.

Qu'ilz ayent bien dit quant au premier point, il n'y a point de doute, car ilz parlent des images exterieures, corporelles et artificielles. Or telles images, a propre-

ment parler, doivent représenter aux sens extérieurs la forme et figure des choses dont elles sont images, par la similitude qu'elles ont avec icelles : mais le sens extérieur n'est pas capable d'appréhender par aucune connoissance la nature de Dieu, infinie et invisible ; et quelle forme ou figure peut avoir similitude avec une nature qui n'a ni forme ni figure, et qui est nompareille ? Ce qui soit dit sans rejeter les images esquelles on représente Dieu le Pere en forme d'un viellard, et le Saint Esprit en forme de colombe ou de langues de feu ; car elles ne sont pas images de Dieu le Pere, ou du Saint Esprit, a proprement parler, mais sont images des apparences et figures par lesquelles Dieu s'est manifesté, selon l'Escriture, lesquelles apparences et figures ne representoyent pas Dieu par maniere d'images, mais par maniere de simples signes. Ainsy le buisson ardent et semblables apparences n'estoyent pas images de Dieu, mais signes d'iceluy ; et tous les portraitz des choses spirituelles ne sont pas tant portraitz de ces choses-la, comme des formes et apparences par lesquelles ces choses-la ont esté manifestees. On ne rejette pas nomplus les images ou figures mistiques, comme d'un aigneau pour représenter le Sauveur, ou de colombes pour signifier les Apostres, car ce ne sont pas images des choses qu'elles signifient, nomplus que les motz, ou les lettres, des choses qu'elles denotent ; elles représentent seulement, aux sens extérieurs, des choses lesquelles, par voye de discours, remettent en memoire les choses mystiquement signifiees par quelque secrette convenance. Bien que je serois d'advis, apres le docte Bellarmin *, qu'on ne multipliait pas beaucoup de telles images des choses invisibles, et qu'il ne fust loysible d'en faire sans le jugement de quelque discret theologien.

Mays au bout de la, je dis que le commandement de Dieu a beaucoup plus d'estendue que ne porte ceste consideration ; car, si ce commandement ne defend que les images de la Divinité, a quoy faire sera-il particularisé de ne faire similitude quelconque des choses qui

*(Controv. de Eccl. Triumph., l. II, c. VIII.)

Mays non suffisante ni legitime ;

sont au ciel, en terre et es eaux ? *Item*, qui adoreroit l'idole d'une chose créée, ne seroit-il pas idolatre, contre ce commandement ? Donques, ceste interpretation n'est pas legitime ni sortable a la loy.

Quatriesme et legitime interpretation :

IV. Voici donques en fin la droite et chrestienne intelligence de ce commandement, deduite par ordre le plus brievement et clairement que je sçauray :

L'idolatrie a deux parties,

1. L'idolatrie gist en deux sortes d'actions : les unes sont interieures, par lesquelles on croit et reconnoit pour Dieu ce qui n'est pas Dieu ; les autres sont exterieures, par lesquelles on proteste de l'interieur par les inclinations et sousmissions exterieures. Les premieres actions peuvent estre sans les secondes, et semblablement les secondes sans les premieres ; car celuy qui est affectionné aux idoles, quoy qu'il n'en face aucune demonstration, il est idolatre, et celuy qui volontairement adore ou honnore les idoles exterieurement, quoy qu'il ne leur aye aucune affection, il est idolatre exterieurement, et tant l'un que l'autre offense l'honneur deu a Dieu. Or, les actions interieures d'idolatrie sont defendues par ces paroles : *Tu n'auras point d'autres dieux devant moy* ; les exterieures sont rejettees par les suivantes : *Tu ne te feras point d'idole, ni similitude quelconque, tu ne les adoreras point ni serviras* ; lesquelles deux prohibitions, ne visans qu'a un mesme but de rejeter toute idolatrie, ne font qu'un seul commandement constitué de deux parties. Que s'il est ainsy, comme je n'en doute point, ceste prohibition de ne faire aucune similitude se doit entendre non absolument et simplement, mais selon la fin et intention du commandement, comme s'il estoit dit : *Tu n'auras point d'autres dieux que moy ; tu ne te feras aucune idole, ni aucune similitude*, a sçavoir, pour l'avoir en qualité de Dieu, ni les adoreras point ni serviras en ceste qualité-la ; en maniere que tout ce qui est porté en ce commandement soit entierement rapporté a ce seul point, de n'avoir autre Dieu que le vray Dieu, de ne donner a chose quelconque l'honneur deu a sa divine Majesté, et en somme de n'estre point idolatre.

Et le premier commandement aussi, contre l'une et l'autre partie de l'idolatrie ;

2. Mais si quelqu'un veut débattre que la prohibition de n'avoir autre que le seul vray Dieu soit un commandement séparé de l'autre défense, *Tu ne te feras aucune idole ou semblance quelconque*, pour ne m'amuser a le convaincre par vives raysons que je pourrois produire a ce propos, je me contenteray qu'il m'accorde, que la prohibition de ne faire aucune similitude et de les adorer n'est qu'un mesme et seul commandement (ce que, certes, on ne peut nier en aucune façon, sinon que, contre la pure et expresse Escriture *, on veuille faire plus de dix commandemens en la Loy, et qu'on veuille lever a ces loys le nom de Decalogue). Car, si ce n'est qu'un seul commandement qui defende de ne faire semblance quelconque et de ne les adorer, il faut que l'une ou l'autre des deux parties qu'il contient soit la principale et fondamentale, et que l'autre se rapporte a elle, comme a son but et projet : que si l'une ne se rapportoit a l'autre et n'en dependoit, ce seroyent deux commandemens et non un seul. Or, je vous prie, quelle jugera-on estre la principale partie de ce second commandement (je parle ainsy pour eviter debat), ou ceste-ci : *Tu ne te feras aucune idole taillee, ni similitude quelconque*, ou celle-ci : *Tu ne les adoreras ni serviras*? Pour vray, on ne peut dire que la prohibition de ne faire aucune similitude soit le projet et but de tout le commandement, car a ce conte-la il ne faudroit avoir ni faire image quelconque, qui est une rage trop expresse. Et d'ailleurs, comme pourroit-on reduire la prohibition de n'adorer les similitudes a celle-la de ne les faire point? S'il est defendu de ne les faire, a quel propos defendre de ne les adorer? Puyisque sans les faire on ne les peut adorer, il y auroit une trop grande superfluité en ce commandement, de plus qu'aux autres. Donques, la principale partie de ce commandement, qui est toute sa substance, son intention et projet, est la prohibition de n'adorer ni servir aux idoles et similitudes des choses creées; et l'autre prohibition, de ne les faire point, se rapporte a ne les adorer point ni servir, comme s'il estoit dit : *Tu ne te feras aucune*

Mais si quelqu'un veut faire deux commandemens du premier,

Encor est-il convaincu.

* Exod., xxxi, 18; xxxiv, 28; Deut., iv, 13; ix, 9; x, 4.

Sens du premier commandement, en peu de mots,

idole ni semblance quelconque, pour les adorer et servir.

*Prouvé évidem-
ment,*

Voyla le vray suc de ce commandement, ce qui se peut connoistre evidemment par les grans avantages que ceste interpretation tient sur toutes les autres, car :

Par l'Escriture,

1. Elle est puissee tout nettement de la parole de Dieu, en laquelle ce qui est dit obscurément en un lieu a accoustumé d'estre dit plus clairement en un autre, notamment es articles d'importance et necessaires. Or, ce qui est dit ici par reduplication de negative, *Tu ne feras aucune idole, ni semblance quelconque, tu ne les adoreras ni serviras*, est mis au Levitique * purement et simplement, ainsy que nous le declairons, en ceste sorte : *Vous ne vous feres aucune idole et statue, ni dresseres des tiltres, ni mettres aucune pierre insigne en vostre terre pour l'adorer*. Et en l'Exode *, Dieu inculquant son premier commandement, *Vous ne vous feres point des dieux d'argent ni d'or*, dit-il, monstrant asses que s'il a defendu de ne faire aucune similitude, ce n'est sinon a fin qu'on ne les face pour idolatrer.

* Cap. xxvi, 1.

* Cap. xx, 23.

*Et par les paroles
suivantes et prece-
dentes,*

2. Ceste interpretation joint tres bien a toutes les autres pieces non seulement du premier commandement, mays de toute la premiere Table, lesquelles ne visent qu'a l'establissement du vray honneur de Dieu ; car elle leve toute occasion a l'idolatrie et a toute superstition qui peut offenser la jalousie de Dieu, sans neanmoins lever le droit usage des images, ni imposer a Dieu une jalousie desreglee et excessive, selon ce que j'ay dit en l'Avant-Propos *.

* (2^e Partie.)

*Et par le sujet du
commandement,*

3. Et comme ceste interpretation ne rejette aucunement le vray usage des images, en quoy les Juifz et Turcz errent, aussi rejette-elle et abolit tout usage des images, statues et similitudes qui est contraire a l'honneur de Dieu, non seulement es temples et eglises, ce qui ne suffit pas, comme pensent follement plusieurs novateurs, ni seulement des similitudes faites pour représenter la Divinité, qui ne suffit pas nomplus, comme estiment plusieurs autres, mais absolument

tout usage idolatrique : qui est le vray et unique projet de ce premier commandement.

4. Adjoustez la convenance de l'idolatrie interieure avec l'exterieure. L'idolatrie [intérieure] ne consiste pas a se représenter en l'ame les creatures par les especes et images intelligibles, mais seulement a se les représenter comme divinités ; tout de mesme, l'idolatrie exterieure ne consiste pas a se représenter les creatures par les ressemblances et images sensibles, mais seulement a se les représenter comme divinités : si que, comme le commandement, *Tu n'auras autres dieux devant moy*, ne defend point de se représenter interieurement les creatures, aussi la prohibition, *Tu ne te feras similitude quelconque*, ne defend pas de se représenter exterieurement les creatures, mais de les représenter pour Dieu en les adorant et servant ; c'est cela seul qui est defendu, tant pour l'interieur que pour l'exterieur.

Et par la convenance de l'exterieur a l'interieur,

5. Et de plus, ceste interpretation est du tout conforme a la tres ancienne et catholique coustume de la sainte Eglise, laquelle a tousjours eu des images, notamment de la Croix, qui est autant a dire comme assurer qu'elle est selon l'intention du Saint Esprit. Bref, le dire de Tertullien * est tout vray : « *Non videntur similitudinum prohibitarum legi refragari non¹ in eo similitudinis statu deprehensa ob quem similitudo prohibetur* : Ces choses-la ne semblent contrarier a la loy des similitudes prohibees, lesquelles ne se retrouvent en l'estat et condition de similitude pour lequel la similitude est defendue. »

Et par l'authorité de l'Eglise.

* Cont. Marcion., l. II, c. xxxii.

Que l'on ayt, donques, des images de la Croix aux champs, es villes, sur les eglises, dans les eglises, sur les autelz ; tout cela n'est que bon et saint, car estant fait et institué et prattiqué pour la conservation de la memoire que nous devons avoir des benefices de Dieu, et pour honorer tant plus sa divine bonté, ainsy que j'ay monstré tout au long de ces Livres, il ne scauroit

Conclusion pour l'usage des images et de la Croix.

(1) Ce *non* est omis, par erreur, dans les éditions Vivès et Migne.

estre defendu en la premiere Table, qui ne vise qu'a l'establissement du vray service de Dieu et abolissement de l'idolatrie. De mesme, que l'on honnore la Croix en tout et par tout, puyqu'on ne l'honore que pour tant plus honorer Dieu ; que toute la veneration qu'on luy porte est relative et dependante, ou accessoire, a l'endroit de la supreme adoration deuë a sa divine Majesté ; que ce n'est qu'une branche de ce grand arbre : cela n'est en façon quelconque defendu, puyque ceste semblance et figure n'est pas employee a l'action pour laquelle les similitudes sont prohibees, qui est l'idolatrie. Car la Croix, prinse en la façon que la prennent les Catholiques, ne peut estre ni idole ni sujet d'idolatrie, tant s'en faut qu'elle le soit, idole n'estant autre que la representation d'une chose qui n'est point de la condition qu'on la represente, et une image fause, comme dit le prophete Habacuch *, et l'apostre saint Paul * : or, la Croix represente une chose tres veritable, c'est a sçavoir, la mort et Passion du Sauveur ; et ne la fait-on pas pour l'adorer et servir, mais pour adorer et servir en icelle et par icelle le Crucifix, suivant le vray mot de saint Athanase * : *Qui adorat imaginem, in illa adorat ipsum Regem*. Si que, non seulement le vray usage des sacrees et saintes images n'est aucunement defendu, mais est commandé et compris par tout ou il est commandé d'adorer Dieu et d'honorer ses Saintz, puyque c'est une legitime façon d'honorer une personne, d'avoir fait son image et portrait pour le priser selon la mesure et proportion de la valeur du principal sujet.

* Cap. II, 18.

* I Cor., VIII, 4.

*(Quæst. xxxix ad Antioch.)

CHAPITRE XIV

CONFESSION DE CALVIN POUR L'USAGE DES IMAGES

Entre tous les novateurs et reformeurs, il n'en a point esté, a mon advis, de si aspre, hargneux et implacable que Jean Calvin. Il n'y en a point qui ayt contredit a la sainte Eglise avec tant de vehemence et chagrin que celuy-la, ni qui en ayt recherché plus curieusement les occasions, et sur tout touchant le point des images. C'est pourquoy, ayant rencontré en ses *Commentaires sur Josué* * une grande et claire confession en faveur du juste usage des images, je l'ay voulu mettre en ce bout de livre, a fin qu'on connoisse combien la verité de la creance Catholique est puissante, qui s'est eschappée et levée des mains de ce grand et violent ennemy qui la detenoit en injustice *. Or, a fin que tout soit mieux poisé, je mettray et son dire et le sujet de son dire au long.

* (In cap. xxxii.)

* (Rom., i, 18.)

Les enfans d'Israël estoyent des-ja saisis de la terre de promission, les lotz et portions avoyent esté assignés a une chacune des tribus, si que le grand Josué estima de devoir congédier les Rubenites, Gadites, et la moitié des Manasseens, lesquelz, ayans des-ja prins et receu le lot de leur partage au dela du Jordain, avoyent neanmoins assisté en tout et par tout au reste des enfans d'Israël, pour les rendre paisibles possesseurs de la part du país que Dieu leur avoit promis, comme se rendans evictionnaires les uns pour les autres. Estans donques congédiees les deux tribus et demy

Histoire remarquable.

pour se retirer au lieu de leurs partages en la terre de Galaad, arrivees qu'elles furent es confins et limites du Jordain, elles y dresserent un autel d'infinie grandeur. Les Israëlités qui estoient demeurés en Canaan eurent nouvelles de l'edification de cest autel, et douterent que les Rubenites, Gadites et ceux de la my-tribu de Manassé ne voulussent faire schisme et division en la religion, d'avec le reste du peuple de Dieu, au moyen de cest autel. Dequoy pour sçavoir la vraye verité, ilz leur envoyerent en ambassade Phinees, filz du grand sacrificateur Eleazar, lequel, presupposant une mauvaise intention en l'edification de cest autel, tança bien asprement de prime face les bastisseurs d'iceluy, comme s'ilz eussent voulu innover en matiere de religion, et dresser autel contre autel. A quoy les deux tribus et demy firent response qu'ilz craignoyent qu'a l'advenir la posterité des autres tribus ne voulust forclorre leurs enfans de l'acces du vray autel qui estoit en Canaan, sous pretexte de la separation que le Jordain faisoit entre l'habitation des uns et des autres, d'autant que l'une estoit deça et l'autre dela laditte riviere. *Et pourtant nous avons dit*, ce furent leurs paroles, *que s'ilz veulent nous dire ainsy, ou a nostre posterité, alors nous leur dirons : voyes la similitude de l'autel de l'Eternel, que nos peres avoyent fait, non point pour l'holocauste ni pour le sacrifice, ains a ce qu'il soit tesmoin entre vous et nous* *. Calvin traduit ainsy ¹, et sur l'excuse des deux tribus et demy fait ce commentaire : « Neanmoins si semble-il qu'il y a eu encor quelque faute en eux, a cause que la Loy defend de dresser des statues de quelque façon qu'elles soyent : may² l'excuse est facile, que la Loy ne condamne nulles images sinon celles qui servent de représenter Dieu ; ce pendant, de lever un monceau de pierres en signe de trophée, ou pour tesmoignage d'un miracle qui aura esté fait, ou pour reduire en memoire quelque

* (In loco, v̄v̄. 26, 28.)

(1) Selon l'hébreu.

(2) Voir Ms., p. 379.

benefice de Dieu excellent, la Loy ne l'a jamais defendu en passage quelconque, autrement et Josué et plusieurs saintz Juges et Roys qui sont venuz apres luy se fussent souillés en une nouveauté profane. »

Ce *Commentaire* est considerable, car ce fut la dernière besoigne de son autheur (comme dit Beze en sa preface sur iceluy), et qui le represente le mieux, et partant ce qu'il y a dit doit prevaloir contre tout ce qu'il a dit en ses autres escritz, inconsiderement et eschauffé au desbat qu'il avoit suscité. Mays, sur tout, le texte porte une signalee consideration pour l'establisement du juste usage des images et remembrances des choses saintes : considerons-le donques, et finissons tout ce Traitté au nom de Dieu.

CHAPITRE XV

CONSIDERATION SUR LE TEXTE ALLEGUÉ DE JOSUÉ, ET CONCLUSION DE TOUT CEST ŒUVRE

* (Josue, xxii.)
*Comparaison des
deux tribus et de-
my avec le peuple
d'Israël d'une
part, et des Catho-
liques et Refor-
més de l'autre.*

Donques, les deux tribus et demy *, d'une part, furent recherchees comme suspectes de schisme, a cause de la remembrance de l'autel qu'elles avoyent erigee, et nous, de l'autre costé, sommes chargés d'idolatrie et accusés de superstitions pour les images de l'autel de la Croix, que nous dressons et eslevons par tout. Les accusations sont presque semblables, mais :

*Premiere differen-
ce ;*

1. Les accusés et accusateurs de part et d'autre sont extremement differens ; car les accusateurs des deux tribus et demy ce furent les dix tribus d'Israël, lesquelles, a l'esgard des deux et demy, 1. estoyent le gros et le cors de l'Eglise, les deux et demy n'en estoyent qu'un membre et portion ; 2. les dix estoyent en possession du vray tabernacle et autel, les deux et demy n'en avoyent que la communication ; 3. les dix tribus avoyent en elles et de leur costé la chaire de Moyse, la dignité sacerdotale, l'autorité pastorale et succession Aaronique, les deux et demy n'estoyent qu'un simple peuple et parcelle de la bergerie. Tout cela estoit un grand droit apparent et solide aux dix tribus, pour entreprendre la correction du fait des deux tribus et demy, lesquelles, en multitude, dignité et prerogative, leur estoyent du tout inferieures.

Mais si nous considerons nostre condition, de nous qui sommes Catholiques, et celle des novateurs qui nous accusent si asprement, nous verrons que tout y va a contrepoids. 1. Les Catholiques, qui sont les accusés, sont le tige et cors de l'Eglise; les novateurs ne sont que branches taillees et membres retranchés. 2. Les Catholiques sont en une ferme et indubitable possession du tiltre de vraye Eglise, *tabernacle de Dieu avec les hommes* *, autel sur lequel seul l'odeur de suavité est agreable a Dieu *; les novateurs qui ne font que naistre de la terre, comme potirons, n'en ont qu'une vaine et fade usurpation. 3. Les Catholiques ont en eux et a leur faveur la chaire de saint Pierre, la dignité sacerdotale, l'autorité pastorale, la succession Apostolique; leurs accusateurs sont nouveaux venuz, sans autre chaire que celles qu'ilz se sont faittes eux mesmes, sans aucune dignité sacerdotale, sans autorité pastorale, sans aucun droit de succession, ambassadeurs sans estre envoyés, delegués sans delegation, messagers sans mission, enfans sans pere, executeurs sans commission. Ce sont des pointz qui rendent suspecte, ains convaincue d'attentat, toute la procedure des censures que les reformeurs font contre nous qui sommes Catholiques, auxquelz ilz sont inferieurs en tant et tant de façons, et si notoirement.

II. Il y a encor une autre difference, entre le sujet de l'accusation faite contre les deux tribus et demy par le reste d'Israël, et de celle que les novateurs font contre nous, laquelle est bien remarquable. L'erection des remembrances et similitudes servit d'occasion a l'une et a l'autre accusation: a l'une, l'erection de la similitude de l'autel de la Loy, a l'autre, l'eslevation de la remembrance de l'autel de la Croix; mays il y a cela a dire entre l'une et l'autre erection, que l'erection de la similitude de l'autel de la Loy estoit une œuvre notoirement nouvelle, qui, partant, meritoit bien d'estre consideree comme elle fut avec un peu de soupçon, et que l'approbation d'icelle fust precedee d'un bon examen; mays l'erection de la similitude de l'autel de la

* (In loco, §. 19; Apoc., XXI, 3.)
* (Ezech., XX, 40, 41; Ephes., V, 2.)

Croix, pratiquée de tous tems en l'Eglise, portoit par son antiquité une ample exemption de toute censure et accusation.

Troisiesme ;

III. De plus, il y eut encor une grande difference en la maniere de proceder a l'accusation ; les dix tribus, quoy que superieures aux deux et demy, ne se ruent pas de premiere volée a la guerre, mais : 1. envoient une honorable legation aux accusés pour sçavoir leur intention touchant l'edification de leur autel nouveau ; et a cest effect, 2. ilz employent l'autorité sacree de leur Grand Prestre et Pasteur, et la civile de leurs principaux chefz ; 3. ne demandans pas absolument que l'autel dont il estoit question fust rasé et renversé, mais simplement que les deux tribus et demy, en edifiant un autre autel, ne facent aucun schisme ou division en la religion ; 4. et n'alleguent point d'autre autheur de leur correction que l'Eglise : *Voici que dit toute la congregation de l'Eternel* *. O sainte et saine procedure.

* (In loco, §. 16.)

Tout au contraire, les reformeurs qui sont nos accusateurs, quoy que notoirement inferieurs, 1. se sont de plein saut jettés aux foudres, tempestes et gresles de calomnies, injures, reproches, diffamations, et ont armé leurs langues et leurs plumes de tous les plus poignans traitz qu'ilz ont sçeu rencontrer entre les despouilles de tous les anciens ennemis de l'Eglise, et tout aussi tost les ont dardés avec telle furie, que nous serions des-ja perduz, si la verité divine ne nous eust tenuz a couvert sous son impenetrable escu * (je laisse a part la guerre temporelle suscitee par ces evangelistes empistolés par tout ou ilz ont eu acces) ; 2. et a leur pretendue reformation n'ont employé que la prophane audace des brebis contre leurs pasteurs, des sujetz contre leurs superieurs, et le mespris de l'autorité du Grand Prestre evangelique, lieutenant de Jesus Christ ; 3. renversans, brisans et rompans, de leur propre autorité, les Croix dressees, sans autre examen de la droite pretention ni du droit pretendu de ceux qui les avoyent eslevees ; 4. contre le manifeste consentement de toute

* (Ps. xc, 5.)

l'Eglise, contredisans ouvertement a *toute la congregation de l'Eternel*, aux Conciles generaux, au perpetuel usage des Chrestiens.

Ces si grandes differences entre nos accusateurs, leur sujet et maniere de proceder, d'une part, et les accusateurs, ou plustost correcteurs, des deux tribus et demy, leur sujet et maniere de proceder, de l'autre part, presupposent une autre quatriesme difference, et en produisent une cinquiesme.

IV. Elles presupposent une grande difference en l'intention des uns et des autres. Les dix tribus n'avoient autre projet que d'empescher le schisme et division, ce fut la charité qui les poussa a cest office de correction. Qui pourra asses loüer le zele qu'ilz font paroistre en l'offre qu'ilz font a ceux qu'ilz veulent corriger ? *Que si la terre de vostre possession est immonde, passes en la terre de la possession de l'Eternel, en laquelle le tabernacle de l'Eternel a sa demeure, et ayez vos possessions entre nous, et ne vous rebelles point* *¹, etc. C'est un offre digne de la congregation de Dieu. Quatriesme;

* (In loco, §. 19.)

Au contraire, toutes les poursuites des reformeurs contre nous ne respirent que sedition, haine et division ; leurs offres ne sont que de leur quitter le gouvernement de l'Eglise, les laisser regenter et maistriser, passer sous le bon playsir de leurs constitutions. Et quant au point particulier dont il est question, ilz ont fait voir clairement qu'ilz n'ont esté portés d'autre affection au brisement et destruction des Croix de pierre et de bois, que pour ravir et envoler celles d'or et d'argent, renversans l'ancienne discipline Chrestienne qui ne donne prix a la Croix que pour la figure, puysqu'ilz ne la prisent que pour la matiere.

V. Mays en fin que s'est-il ensuivi de tant de diversités ? Certes, ce qu'on en devoit attendre : de differentes causes, differens effectz. Les dix tribus, lesquelles, par tant de prerogatives et raysons, avoyent le droit de Cinquiesme.

(1) Traduit selon l'hébreu, de même qu'au chapitre précédent.

correction, n'eurent pas si tost ouÿe la declairation de l'intention des deux tribus et demy, qu'ilz la reçoivent amiablement et, sans presser d'aucune replique ni recharge la response et excuse des accusés, se reposent tout entierement sur leur parole. La charité les pousse également a se formaliser sur l'erection de l'autel nouveau et a recevoir l'excuse de ceux qui l'avoient erigé; le cas neanmoins estoit extremement chatouilleux en cas de religion, la separation des habitations rendroit le soupçon du schisme fort juste : mais, *charité est toute patiente, ell'est benigne, elle ne pense point mal, elle ne se plaist point sur l'iniquité, mais se com-*

* (I Cor., XIII, 4-7.)

plaist a la verité, elle croit tout, elle espere tout *. Au rebours, l'Eglise Catholique, avec tant de signalés avantages et de si claires marques de son autorité et sainteté, ne peut trouver aucune excuse si sacree, ni faire aucune si solemnelle justification de son dessein en l'erection et honneur des Croix, que ses accusateurs ne taschent de contourner a impieté et idolatrie, tant ilz sont accusateurs naturelz des freres *. Nous avons beau protester de la bonté de nos intentions et de la blancheur de nostre but, ces nouveaux venuz, ces Abirons *, ces Micholistes * mesprisent tout, prophanent tout. Il n'y a excuse qu'ilz n'accusent, il n'y a rayson qui les paye. On ne peut vivre avec eux, sinon les pieds et mains liés pour se laisser traisner a tous les precipices de leurs opinions. Ilz ne regardent qu'au travers de leurs desseins; tout ce qu'ilz voyent leur semble noir et renversé et avoir mestier de leur main reformatoire, tant ilz sont esperduément reformeurs. Nous gravons sur le fer et le cuivre, et protestons devant le ciel et la terre, que

* (Apoç., XII, 10.)

Dureté des reformeurs,

* (Num., XVI.)

* (II Reg., VI, 16, 20.)

Ce n'est la pierre ou le bois
Que le Catholique adore,
Mais Dieu, le quel, mort en Croix,
De son sang la Croix honnore;

que nous ne faisons l'image de la Croix pour représenter la Divinité, mais en signe de trophée pour la

victoire obtenue par nostre Roy, pour tesmoignage du grand miracle par lequel la vie s'estant rendue mortelle, elle rendit la mort vivifiante, et pour reduire en memoire l'incomprehensible benefice de nostre Redemption. A Calvin, auquel ces occasions semblent legitimes pour dresser des representations (nonobstant la rigueur des motz de la Loy), quand il s'agit d'excuser les deux tribus et demy, a Calvin, dis-je, et aux autres reformeurs, ce ne sont qu'hipocrisies, abus et abomination en nous. Pour deduire la drogue de leur reformation, ilz taschent a difformer et rendre suspectes les mieux formees intentions. Nos saintes excuses, ou plustost nos saines declairations, qu'ilz devroyent recevoir pour le repos et tranquillité de leur tant inquietee conscience, sans plus s'effrayer et tremousser en la vanité des songes qu'ilz font sur la pretendue idolatrie de la Croix, c'est cela mesme qu'ilz rejettent et abhorrissent le plus, et l'appellent « Endormie ¹ », par mespris et desdain. Ce sont ennemis implacables ; leur cœur est de bouë, la clairté l'endurcit ; il n'y a satisfaction qui les contente ; si on ne se rend a la merci de leur impiteuse correction, la rage de leur mal-talent ne reçoit aucun

Et malicieuse acception des personnes ;

Ennemis implacables,

(1) Le Saint fait allusion à ces mots du *Brief Traitté* (pp. 53, 54) : « Nous « n'ignorons pas leurs beaux vers, *Effigiem Christi*, etc., mais nous disons « que c'est une drogue semblable à celle que l'on appelle l'Endormie ; car « voirement, c'est pour endormir les ignorans. » La Faye parle ici des vers latins qui, avec la traduction, « Ce n'est la pierre » etc., furent gravés sur la plaque de fer-blanc attachée à la Croix d'Annemasse. Ces vers sont cités dans la déposition de Balthazar Maniglier, curé d'Annemasse lors des *Quarante Heures*. Après en avoir décrit les diverses cérémonies et la part qu'y prit le saint Apôtre, le déposant ajoute : « ... ce pendant le sieur « Favre, President du Genevois, faisoit attacher ces vers a la grande Croix :

« *Effigiem Christi qui transis pronus honora,*
« *Non tamen effigiem, sed quem representat adora.* »

Beatif. et Canonis. F. de Sales, Gebennensis (I),
tom. III, p. 568 (16 junii, 1632).

Le nom « Endormie », que La Faye applique à l'inscription placée sur la Croix d'Annemasse, est donné à quelques plantes somnifères, comme à la jusquiame (*hyoscyamus niger*), au pavot blanc (*papaver somniferum*), et, en quelques provinces, à une espèce de stramoine (*datura stramonium*). Anciennement, la potion faite avec le suc de ces narcotiques était aussi appelée *Endormie*, et c'est sans doute la « drogue » dont parle La Faye.

Pour lesquels il faut esperer,

remede. Que ferons-nous donq avec eux ? cesserons-nous de nous employer a leur salut, puysqu'ilz n'en veulent pas seulement voir la marque ? Mais comme pourrions-nous desesperer du salut d'aucun, emmi la consideration de la vertu et honneur de la Croix ? arbre seul de toute nostre esperance, duquel l'honneur plus reconneu et certain gist en la vertu qu'il a de guerir non seulement les playes incurables et mortelles, mais aussi de guerir la mort mesme, et la rendre plus pretieuse et saine sous son ombre que la vie ne fut onques ailleurs.

Et prier le Crucifix,

Plantés donq sur nos genoux, liés avec les bras de la sainte meditation, liés, dis-je, et noués au pied de cest arbre, o Catholiques mes Freres, plus les paroles, les escritz, les deportemens de nos accusateurs respireront une haine irreconciliable a l'endroit de la Croix et de ses devotz, plus de nostre costé devons-nous sospirer chaudement pour eux, et crier de tout nostre cœur a Celuy qui pend aux branches, pour feuille, fleur et fruit, Seigneur, *pardonne-leur, car ilz ne savent ce qu'ilz font* * :

* (Luc., xxiii, 34.)

Je te salue, o sainte Croix,
Nostre espoir seul en ces destroitiz :
Donne aux bons accroist de justice,
Pardonne aux pecheurs leur malice.

Et les ayder par instructions.

Il n'y a glace qui ne fonde a tel vent, ni telle amertume qui n'adoucisse au plonger de ce bois. C'est la ou doivent nicher toutes nos esperances, et de nostre amendement et de la conversion des devoyés, laquelle il faut aussi ayder par voye de remonstrance et instruction, car Dieu l'a ainsy establi. C'est ce que j'ay desiré faire en cest escrit pour les simples qui en ont plus de besoin, aussi leur cœur plus tendre et humide pourra estre bien recevoir l'impression du signe de la Croix d'une si foible main comme est la mienne, la ou les cœurs de pierre et de bronze de ceux qui pensent estre quelque chose ne presteroyent jamais sinon au ciseau et burin de quelque plus ferme ouvrier. Que si

Dieu favorise mon projet de quelque desirable effect, si en ce combat que j'ay fait pour son honneur contre ce traîtreur inconneu, il luy plaist me mettre en main quelques despouilles, c'est a luy seul que l'honneur en est deu, c'est en la Croix, comme en un temple sacré, ou elles doivent estre pendues en trophées. Que si mon insuffisance et lascheté me prive de tout autre gain, au moins auray-je ce bon heur d'avoir combattu pour le plus digne Estendart qui fut, est, et sera, et qui est le plus envié du monde.

L'enseigne de la Croix ne fut pas plus tost desployee, qu'elle fut exposee a la contradiction des Juifz, heretiques et perfides, desquelz parlant saint Paul * : *Plusieurs*, disoit-il, *chément, desquelz je vous parlois bien souvent, et maintenant je le dis en plorant, ennemis de la Croix de Jesus Christ.* C'estoyent des reformeurs qui estimoyent indigne de la personne du Filz de Dieu qu'il eust esté crucifié, ainsy que le grand cardinal Baronius deduit doctement et au long en ses *Annales* *. Des lhors, par une suite perpetuelle, les Talmudistes, Samaritains, Mahometains, Wiclistes, et semblables pestes du monde, ont continué ceste contradiction a l'endroit du saint Estendart, quoy que sous divers pretextes. Les attaques semblent redoubler en nostre aage ; l'Antechrist approche tousjours plus, ce n'est merveille si ses troupes s'avancent plus dru. *Quand cest homme de peché et roy de l'abomination sera venu, ce sera lhors que le drapeau de la Croix sera le plus attaqué ; mays face l'enfer tous ses effortz, tousjours cest Estendart paroistra haut eslevé en l'armée Catholique.* Les Apostres, Disciples et premiers Chrestiens, voyans les heretiques estimer la croix indigne de Jesus Christ, mirent en tout et par tout l'usage du signe de la Croix, pour s'honorer eux mesmes en Jesus Christ, et Jesus Christ en la Croix. Et comme l'Eglise, nomplus que l'Apostre, n'a jamais estimé de sçavoir ni prescher autre que Jesus Christ, et iceluy crucifié *, aussi n'a-elle jamais honoré sinon Jesus Christ, et iceluy crucifié ; non Jesus Christ sans croix, mays

Combien la Croix a esté combattue ;

* Philip., iii, 18.

*(Anno 60.)

Pourquoy plus en nostre aage ;

Elle demeurera victorieuse.

* I Cor., ii, 2.

Jesus Christ avec sa Croix et en Croix. *Nous adorons ce que nous sçavons* *, or nous sçavons Jesus Christ en Croix et la Croix en Jesus Christ ; c'est pourquoy je fais fin par cest abregé et de la doctrine Chrestienne et de tout ce que j'ay deduit jusques a present, protestant avec le glorieux predicateur de la Croix, saint Paul * (mais faites, mon Dieu, que ce soit plus de cœur et d'actions que d'escrit et de bouche, et qu'ainsy je face la fin de mes jours) :

Souhait chrestien. Ja n'advienne que je me glorifie, sinon en la Croix de Nostre Seigneur Jesus Christ. Amen.

FIN



¹ DE LA MANIERE D'HONORER LA CROIX

C'est en cest endroit ou l'insolence des reformateurs s'exerce le plus, et plus impudemment. Car une partie d'entr'eux, mal gré bon gré le propre tesmoignage que nous avons de nostre conscience, nous veut persuader que nous tenons les Croix pour des divinités et les adorons de lhonneur deu a Dieu tout puyssant. L'autre partie, reconnoissant fort bien que nous ne reconnoissons qu'un seul Dieu et que lhonneur que nous portons a la Croix est tout autre que celuy qui est deu a Dieu, ne laissent pour cela de crier que nous sommes idolatres. Nostre traitteur, pour n'oublier rien au logis, fait l'un et l'autre. Encor quil sache que les placquars quil veut combattre, ne demandent autr'honneur pour la Croix que a cause de la représentation quelle fait de Nostre Seigneur, et par consequent un honneur respectif et qui se rapporte ailleurs, si ne laisse-il pas de dire, pag 5 et 6, que ces placquars contiennent choses idolatriques, que nos precheurs prechent l'idolatrie.

En la pag. 27 et 28, il establit deux idolatries : « Quand l'idolatrie paienne « a commencé a decliner de jour a autre, au prix que croissoit la lumiere de « la doctrine Chrestienne, le Diable a dressé un'idolatrie autant ou plus « dangereuse au milieu de la Chrestienté, tellement que les noms des « anciennes idoles ont esté changés, mais les choses sont demeurees. » Ainsy sembl'il que cest honneste homme, Dieu me le pardonne, veut dire qu'il y a deux idolatries, l'une payenne et l'autre chrestienne. Mais il n'est pas possible de penser qu'il y ayt un'idolatrie chrestienne, nomplus que des tenebres lumineuses ou des froides chaleurs. Or bien, ce sont des philosophies dignes de telz novateurs, ou il semble ouvertement dire que la Croix nous est autant idole que Venus et Juppiter aux payens.

(1) La partie du Ms. concernant le IV^e Livre est ici reproduite intégralement, et la correspondance avec les chapitres du texte indiquée en marge (voir note (1), p. 303); le premier alinéa est une simple introduction, le second a été transposé, par le Saint, au Livre I^{er}, chap. vi, p. 66.

Chap. I.

Mays en la pag. 48. il nous veut prendre par un autre biais : « Quand il est question d'honneur religieux ou conscientieux, ce sont choses non accordantes de donner tout honneur a un seul Dieu et a son Filz, et en departir une portion a aucun homme, ou a la Croix materielle, ou a creature qui soit. » Par ou il semble vouloir dire, qu'encor que nous adorions Jesuschrist et le reconnoissons pour seul Dieu avec le Pere et le S^t Esprit, nous ne laissons pas d'estr'idolâtres disans : Seigneur nous adorons ta Croix, qui sont, dit-il, paroles blasphematoires.

Mais il poursuit : « Vray est que les questionnaires ne se sont pas teuz la dessus, car on a demandé de quelle sorte d'honneur elle devoit estr'adoree. « Quelques uns ont dit que la vraye Croix, qui avoit touché au cors de Jesuschrist, devoit estr'adoree de latrie ou pour le moins d'hiperdulie, mais que les autres croix devoient estre servies de l'honneur de dulie ; cest a dire, que la vraye Croix devoit estre reveree de l'honneur deu a Christ, et les autres croix devoient estr'honneurées de l'honneur que les serviteurs doivent a leurs maistres : et c'est la belle resolution du present second placquart. »

Or je layss'a part que c'est un mensong'expres que la belle resolution du placquart soit telle que dit ce contrediseur ; car il ne parle ni peu ni prou de latrie, dulie ou hiperdulie, ni ne se sert point de la distinction de la vraye Croix d'avec l'image ou signe d'icelle. Car voicy la resolution du placquart : « Nous devons estre poussés a venerer l'image de la Croix et la dresser par tous les lieux celebres, pour nous esmouvoir a la memoire du benefice de la mort et Passion de nostre Dieu et Sauveur, auquel soit honneur et gloire, Amen. » Aussi n'estoit ce pas le dessein de l'auteur des placquars sinon de rendre conte, par l'escrit qu'on distribua a Annemasse, de la devote erection de la Croix que nostre Confrerie y fit, laquelle n'estoit pas une piece de la vraye Croix, mais seulement un'image d'icelle.

Or, bien que d'avoir decouvert le mensonge c'est asses l'avoir refuté, si est ce neanmoins, que par ce que ce traicteur produit ceste doctrine comm'absurde, je veux ici, autant que la briefveté que j'ay entrepris de suivre me le permet, proposer au vray la resolution Catholique touchant l'honneur de la Croix.

Chap. V.

Il faut donq sçavoir, premierement, que le mot d'adorer, en la saint'Escriture, ne veut dir'autre chose que faire reverence et veneration, comme de fait c'est sa vraye signification ; si que il ne signifie pas seulement la reverence ou hommage fait a Dieu, mais aussi l'honneur et veneration fait aux hommes, aux Anges et autres choses crees et saintes. Ainsy est il dict, *Dominum Deum tuum adorabis : Tu adoreras le Seig^r ton Dieu*, Deut. 6 et 10, Mat. 4 ; Josué adora l'Ange, Jos. 5 ; aussi fit Balaam, Num. 22, comm'avoyent fait auparavant Abraham, Gen. 18, et Lot, Gen. 19 ; Saül adora l'ame de Samuel, 1. Reg. 28 ; les enfans des prophetes adorent Helisee¹, 4. Reg. 2 ; Abraham adora le peuple de la terre, c'est a dire, les enfans de Heth, Gen. 23, et David commande que l'on adore *l'escabeau des piedz de Dieu par ce quil est saint*, c'est a dire, l'Arche de l'alliance. Par ou lon void que le mot d'adorer s'employe pour toute sorte de reverence qui se fait a Dieu, aux Anges, aux hommes saintz, aux hommes non saintz, et aux creatures inanimees ; mais ce seul lieu de Paralipom. 1. c. ult., suffisoit pour tout : *Benedixit omnis ecclesia Domino Deo patrum suorum ; et inclinaverunt se, et adoraverunt Deum et deinde Regem.*

(1) Helie, au lieu d'Helisee, dans le Ms., par méprise. Voir IV Reg., II, 15.

Et tout de mesme, l'Eglise sainte et ses Docteurs applique ce mot d'adorer pour l'honneur de Dieu et des creatures¹, selon ce que S^t Augustin tesmoigne tout ouvertement, que nous autres Latins n'avons point de mot particulier pour signifier le service deu a Dieu seul, mais avons emprunté le mot de latrie des Grecz, l. 10. de Civit. c. 1, et epist. 59, ad Deogratias; et neanmoins a qui considerera de pres la maniere de parler de l'Ecriture et des Anciens, il verra que le mot d'adorer panche un peu plus a la signification de l'honneur deu a Dieu seul, que non pas aux autres. C'est pourquoy, adorer, simplement pris et absolument, signifie en l'Ecriture adorer Dieu, Jo. 4; et par mesme rayson les Anciens ont quelquefois fait difficulté de l'appliquer a l'honneur des creatures, quoy qu'ilz sceussent que cela se pouvoit faire. Dequoy la rayson est par ce que l'adoration n'appartient pas egaleement a Dieu et aux creatures, il y a a dire de l'infinité : l'adoration donques deüe a Dieu est si excellente en comparaison de celle que l'on fait aux creatures, que, ni ayant presque point de proportion, l'adoration des creatures n'est presque pas adoration au pris de celle que l'on fait a Dieu. Comme par exemple, S^t Hierosme, l. 2. Apol. contr. Rufinum : *Veni Bethleem, et præsepe Domini et incunabula adoravi*. Et epist. 53, ad Riparium : *Non Seraphim et omne nomen quod nominatur et in præsentis seculo et in futuro colimus et adoramus*. (Et tamen in epitaphio Paulæ : *Vale, o Paula, et cultorem tuum orationibus juva*.) Et c. 3. Danielis, in hæc verba, *Et statuam quam fecisti non adoramus : Cultores Dei imagines adorare non debent*. Et lib. contra Vigilantium : *Quis Martires adoravit ? quis hominem putavit Deum ?* Voyes vous comm'il prend le mot d'adorer pour un honneur par lequel on estime la chose adoree estre Dieu ?

De mesme S^t Amb., orat. de ob. Theod. : *Invenit Helena Crucem Domini ; Regem adoravit, non lignum utique, quia hic gentilis est error, sed adoravit illum qui pependit in ligno*. Et toutefois bien tost apres : *Sapienter Helena egit quæ crucem in capite regum levavit et locavit, ut Crux Christi in regibus adoretur ; non insolentia ista sed pietas est, cum defertur sacræ redemptioni*. Et peu apres il introduit les Juifz disans : *Nos crucifiximus quem reges adorant. Ecce et clausus ejus in honore est, et quem ad mortem impressimus remedium salutis est, atque invisibili quadam potestate dæmones torquet ; et apres : ferro pedum ejus reges inclinantur, clavum Crucis ejus diademati suo præferunt imperatores ; etc.*

S^t Athan., l. 1. contr. Gentil., initio : *Solus adoratur Christus*. Idem, q. 39 ad Antiochum : *Crucis certe figuram ex 2 lignis componentes adoramus*. Ser. 3. cont. Arianos : *Creatura creaturam non adorat*. Et le mesme, lib. de Virginitate : *Si homo justus ædes tuas intraverit, cum timore et tremore occurrens illi adorabis humi ad pedes illius, non enim eum sed Deum adorabis qui illum mittit*.

Epiph., hæc. 79, Collyridianorum : *Sit in honore Maria, Dominus adoretur*. Et le mesme, De laudibus S^{tæ} Mariæ Deiparæ, parlant de la glorieuse Vierge : *Conspicio, dit-il, illam ab Angelis adorari*.

Et S^t Aug. remarque, q. 61. in Gen., que il n'est pas dit : Tu adoreras le seul Seigneur ton Dieu, mais ouÿ bien : *Tu serviras au seul Seigneur ton Dieu*, ou au grec le mot de latrie est employé, qui signifie un service deu a Dieu seul.

(Voir p. 326.)

(1) « Mais avec ceste difference que quand elle traite avec ses ennemis, elle n'use pas le plus souvent du mot d'adorer sinon pour l'honneur deu a Dieu. » Bien que légèrement biffé dans le Ms., ce passage est reproduit comme variante du texte, chap. v, p. 318, lig. 8, et p. 321, lig. 35.

On voit donc ce que je viens de dire, que les anciens Peres rapportent le mot d'adorer a lhonneur deu aux creatures, et que neanmoins ilz ont estimé quil estoit un peu plus duysant et sortable a signifier particulièrement lhonneur deu a Dieu tout puysant. Et de vray, puysque le mot d'adorer ne signifie autre que l'action par laquelle une personne honnore un'autre en reconnaissance de quelqu'advantageuse excellence qu'ell'y pens'estre, l'adoration joint beaucoup mieux a lhonneur deu a Dieu qu'a celuy que l'on rend aux creatures; car quand elle s'adress'a Dieu, elle prend toute l'estendue et desploye toute sa force sans estre contrainte ni limitee a certain ply ou mesure, comme ell'est quand on l'adress'aux creatures. Si que entre toutes les sortes d'honneur, l'adoration est la plus excellente, et entre toutes les adorations celle-la qui se fait a Dieu est incomparablement la plus digne (dont Anast., Episc. Theopoleos, act. 4^a 7^a sinodi, dit qu'ell'est, *Emphasis seu excellentia honoris*), ains si digne qu'au prix des autres elle seule s'apell'adoration. Et c'est a ceste consideration que bien souvent les Anciens ont employé d'autres motz plus generaux pour signifier la reverence deüe aux Saintz et autres creatures, ou s'il ny ont pas employé d'autres motz ilz ont limité le mot d'adoration par quelque addition. Ainsy S^t Cyrille dict: *Nos non adorare Sanctos ut deos, sed honorare ut primarios viros*, l. 6 cont. Jul., post medium. Et le second concile de Nicee, act. 7, apelle lhonneur fait aux Saintz, *honorariam adorationem*. Et le concile de Trente, sess. 25: *Per imagines quas osculamur Christum adoremus et Sanctos veneremur*, ou le mot d'adorer revient a nostre Seigneur, et aux Saintz celuy de venerer.

Or en fin, comme que ce soit, parmi le vulgaire du Christianisme ce mot d'adorer ne se rapporte qu'a lhonneur qui est deu a Dieu, qui sera cause que nous le laisserons a ce seul usage comm'au principal; et parlans de lhonneur deu aux creatures nous mettrons en œuvre des motz plus communs et d'indubitable signification, ou moins douteuse, comm'est honnorer, reverer, venerer et semblables.

Chap. III, p. 309.

S. Th., 2 2. q. 145. a. 1. ad 3, honor est contestatio quædam de excellentia alicujus.

Secondement, il faut sçavoir qu'honnorer un personnage n'est autre sinon tesmoigner de l'excellence que nous croyons estr'en luy. Or cest'excellence peut estre de deux sortes: car, ou c'est un'excellence qui ne rend celuy qui la possede avantageux ou superieur sur celuy qui le veut honnorer, et lhors il ni a lieu que pour le simpl'honneur et ne se peut former aucun'adoration; tel est lhonneur que s'entreportent les gens de bien les uns aux autres, comme, par exemple, S^t Basile a S^t Gregoire Naz., tesmoin Eustratius sur le p^r chapitre du 9 des Ethiques, selon le dire de l'Apostre: *Honore invicem prævenientes*, Ro. 12. Ou cest'excellence, de laquell'on rend tesmoignage par lhonneur, est avantageuse a celuy que nous honorons, sur nous, et lhors nous le pouvons, ains devons, adorer, puysque la rayson veut que nous nous reconnoissions et faisons profession d'estr'inferieurs a ceux qui ont quelque avantage d'excellence et eminence sur nous. Dont S^t Aug., l. 10. c. 4. de Civit., dit que les hommes sont appellés *colendi et venerandi, si autem multum addideris, et adorandi*, cité par S^t Thomas, 2 2. q. 84. a. 1. Et partant, comme lhonneur n'est que le tesmoignage de l'excellence de quelqu'en general, aussi l'adoration n'est que le tesmoignage d'un'excellence avantageuse et superieure, a l'endroit de celuy qui adore.

(Voir p. 320.)

Arist. 1. 4. Eth. c. 3. et l. 8. c. 8, et ibidem Eust.

Chap. VII.

Or, selon que les excellences de ceux que nous adorons sont advantageuses sur nous plus ou moins, les adorations sont aussi differentes, comme remarquent doctement S^t Aug., l. 10. de Civit. c. 1 et 4, le bon P. Jonas, Evesque d'Orleans, l. 1. de Imag., et S^t Thomas, 2 2. q. 84. a. 1, S^t Bonav. et les autres scholastiques. Si l'excellence surpasse iniquement, comme fait la

Divine, l'adoration est absolue et sauverayne, qui ne peut jamais estre trop humble et reconnoissante, et est apelée latrie : car, comme dit S^t Aug., l. 10 de Civit. Dei, c. 1, *Latria, secundum consuetudinem qua locuti sunt qui nobis Divina eloquia condiderunt* (basti), *aut semper aut tam frequenter ut pœne semper, ea dicitur servitus quæ pertinet ad colendum Deum.*

Si l'excellence est cree, comme celle des Anges et des hommes saintz ou superieurs, l'adoration est limitee et bornee a la mesure de l'excellence pour laquell'on adore, et s'apelle dulia parmi les Theologiens. Car ayans remarqué que le mot grec de dulia s'appliqu'indifferemment au service de Dieu^a et des creatures^b, et que le mot de latrie, comme dit le grand S^t Aug. en plusieurs endroitz, n'est presqu'appliqué qu'au service de Dieu, ilz ont appellé le service deu a un seul Dieu, latrie, et celuy qui se peut rapporter aux creatures, dulia. Et pour mettre encores quelque difference en lhonneur fait aux creatures selon la diversité des excellences, ilz ont dict que les plus excellentes s'honoroyent d'hiperdulia.

3. Il faut sçavoir qu'en l'adoration parfaite, 3 actions se rencontrent : l'une de l'entendement, par laquelle l'on connoit l'excellence de la personne qu'on adore ; l'autre de la volonté, par laquelle on se sousmet et fait on reverence a la personne qu'on adore ; et la troysiesme par les signes extérieurs du cors. Entre lesquelles actions, la 2. est la principale et formelle : car la premiere est bien souvent sans adoration, comm'es Diabes, qui, reconnoissans la majesté de Dieu, ne l'adorent pourtant pas ains s'opposent tant quilz peuvent a son excellence, et ceux desquelz parle S^t Pol, Rom. 1, qui, *connoissans Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu* ; la troysiesme peut estre faite par moquerie et hipocrisie ; la seule seconde est toujours vraie adoration.

4. Il s'ensuit de ce qui a esté deduit jusques a præsent, 1. qu'autre que la creature ne peut adorer ; car Dieu qui ne peut rencontrer hors de soi aucune excellence qui soit advantageous sur luy, ains devance de l'infinité toute autre perfection, il ne peut adorer chose quelqu'onque. 2. Il s'ensuit que l'adorer appartient a la seule creature connoissante, car pour reconnoistre un'excellence et se sousmettre volontairement a icelle par quelque protestation, ne peut se faire sans intelligence et libre volonté. 3. Il s'ensuit que l'adoration¹ ne se peut faire qu'a la nature intelligente ; car, puysque l'adoration se fait en reconnoissance de quelqu'excellence superieure, les avantages que la natur'intelligente tient sur tout'autre sont si grans, qu'elle ne se doit sousmettre a aucun autre, tout le reste luy est inferieur et dedié a son usage et service.

5. L'excellence pour laquelle on honnore, principalement, les creatures, c'est la vertu, comme monstre S^t Thomas, le tirant d'Aristote (l. 4 Eth. c. 3. et l. 1. c. 5.), q. 145. [a. 1.] ad 2 et 3. et q. 63. a. 3. Puys on honnore encor les autres excellences qui sont ou comm'instrumens, ou comme des acheminemens a la vertu. Mays la vertu pour laquell'on reçoit honneur n'est pas toujours nostre, ains bien souvent d'autruy : comm'on honore les superieurs quoy que mauvais, pour la vertu de Dieu et de la republique de laquell'ilz tiennent le lieu ; ainsy les peres et maistres sont honorables pour la participation quilz ont de la dignité de Dieu qui est supreme Pere, principe, recteur et Seigr^t ; ainsy les vieux, parce que la viellesse est un signe de sagesse, comme tesmoignant de l'experience ; ainsy les riches, comm'ayans un bon instrument pour ayder et conserver la republique.

^a Apocal. 22. ŷ. 9.
^b Ad Tit. 2. ŷ. 9 ;
I Cor. 9. 19.

Chap. III,
pp. 310-314.

Chap. IV.

Chap. II,
pp. 306-308,
et Chap. VIII-XII.

(1) C'est-à-dire, l'adoration *absolue*. Voir chap. VIII, p. 330.

(Voir p. 316.)

Or de tout cecy s'ensuit que quoy que les Diabes sont plus excellens que nous, nous ne leur devons aucun honneur, parce que leur excellence ne tend point a bien, may's l'ont du tout destournee a mal, et ce irrevocablement ; joint quell'est accablee de la supreme misere. *Item*, que lhonneur præsuppos'amitié, et nous avons les Diabes pour ennemis irreconciliables, avec lesquelz nous n'avons ni devons avoir aucun commerce ni amitié, ains les devons avoir en execration et abomination.

Il s'ensuit encor que la creature irraysonnable n'estant capable d'aucun honneur puy'squ'elle ne peut estre ni vertueuse ni bonteuse, si on l'honore on ne la doit honorer pour ce qui est d'elle mesme ni pour son propre estoc, mais comm'appartenance, instrument, signe ou acheminement de la vertu ou du vertueux. Mettons divers exemples pour bien digerer ceste doctrine. On honnore la viellesse par ce qu'elle tesmoigne l'experiance, et l'experiance apporte la prudence ; on honnore les riches par ce que la richesse est signe d'industrie et est instrument de beaucoup de vertuz, comme de la liberalité et magnificence ; on honnore les magistratz par ce quilz representent Dieu et la republique ; on honnore les moindres officiers des princes, et leurs couronnes, sieges, sceptres, par ce que ce sont signes et appartenances de leur autorité ; on honnore la science par ce qu'ell'est instrument de beaucoup de bien, signe de diligence et acheminement de bien faire, comm'on deteste l'ignorance par contraires raysons. Parlons des choses sacrees : on honnore les eglises, les vases sacrés, par ce quilz sont instrumens de la religion et service de Dieu ; on honnore les images, comme le Serpent d'airain et le Coffre de l'alliance, par ce quilz representent N. S. et quilz sont des acheminemens.

Or ces choses qui n'ont aucun motif en elles mesme pour estre honnorees sinon le rapport qu'elles ont a Dieu ou aux creatures intelligentes et vertueuses, ces choses, dis je, peuvent estr'honorees en diverses sortes. Et employons un exemple pour mieux entendre :

Car, 1. il se peut faire qu'une chose appartenante a un ami nous fera simplement resouvenir de celui a qui ell'appartient, et partant sera cause par ce souvenir qu'elle reveille en nous, que nous honorerons celui a qui ell'appartient ; et lhors, si l'on dit que nous honorons ceste chose la, ce sera parler fort improprement, car toute nostre intention s'adresse a l'amy, et non a la chose qui luy appartient, laquelle, ayant remis l'amy dedans nostre memoyre, luy quitte la place en sortant elle mesme, de façon que bien souvent nous ne pensons plus a elle, tant s'en faut que nous l'honorions. Je ne sçay si le chien de Thobie sera un bon exemple a ce propos. Thobie le filz revient de Rages, le chien vient courant devant et arrive aux pieds de Thobie le pere comm'un certain messenger de la venue de son filz, faisant feste avec sa queüe ; incontinent le pere se leve et court au devant de son filz. Le chien arrive le premier et assure le viellard de la venue du filz ; cependant le pere laisse-la le chien et court a son filz auquel il reserve toute la caresse. Ainsy la chaire, l'espee, les armes du pere seront comme certains messagers qui remettront le pere en la memoyre du filz, et cependant le filz laissera-la toutes ces choses, et ne pensant plus qu'au pere, l'honorera de tout son cœur, [et] luy reservera toutes les caresses. Et lhors ces choses seront comme les fourriers, qui ayans conduitz les autres au logis en sortent eus mesme et ni arrestent plus.

2. Il se peut faire qu'une chose appartenante a un autre, non seulement nous fera resouvenir de l'amy, mais le nous representera si vivement que nostre imagination le tiendra comme præsent et esmouvra nostr'affection a

luy comm'estant la præsent d'une reelle præsence. Dont le filz, voyant la chaire, la roubbe, l'image de son pere, dira : il me semble que je voys mon pere la sur ceste chere, dans sa roubbe et en cest'image. Et par ce semblier pourra bien estr'esmeu a baiser et la roubbe et la chaire et l'image, sans estre pour cela trompé, puisquil ne juge pas la chos'estre presente, mays l'imaginer comme presente ; et l'imagination, n'estant qu'une premiere apprehension, n'affirme ni nie rien, et cependant ne laisse pas d'esmouvoir l'affection. Ce qui se resoult a ceste explication : Mon pere pouvoit estre icy ; s'il y estoit, comme je l'honorerois.

[La suite du Ms. est interrompue ; les deux passages suivants sont des citations détachées.]

« L'excuse est facile, que la Loy ne condamne nulles images sinon celles qui servent de représenter Dieu ; ce pendant, de lever un monceau de pierres en signe de trophée, ou pour tesmoignage d'un miracle qui aura esté fait, ou pour reduire en memoire quelque benefice de Dieu excellent, la Loy ne l'a jamais defendu en passage quelconque. » Cal. in c. 22. Jos. 7. 26.

Chap. XIV,
p. 362.

Honor erga gratos conservos benevolentia erga communem Dominum indicium est. [S. Basil., *Oratio in SS. Quadraginta Martyres.*]

[Bien qu'incomplète et avec un caractère différent, cette partie du Ms. se rattache à la précédente, ainsi qu'il est plus amplement exposé dans la dernière partie de la Préface.]

.....
..... pour son particulier et ordinaire honneur d'estre une briefve et vigoureuse orayson, a rayson dequoy il est bien fort venerable.

Chap. XII,
p. 351.

En voyla asses pour mon dessein, mais il semble qu'une solemnelle objection demeure encor sus pied, qui peut arrester le cours de la creance Catholique. C'est l'Achilles des novateurs, il la faut donq faire pour par apres la desfaire. Elle se fait ainsy : il est defendu tresexpressement de faire les statues et similitudes de chose aucune quelle qu'elle soit, beaucoup plus de les venerer et adorer ; il ne faut donq pas seulement avoir les images de la Croix, combien moins les adorer ? Pour desfaire cest argument il faut seulement bien entendre comme les statues et similitudes sont prohibees, car en mesme façon ne faudra-il point avoir les images de la Croix, ni les venerer. Que s'il ne faut avoir aucune similitude pour aucun usage que ce soit, il ne sera pas loysible nomplus d'avoir des Croix ; mais s'il est permis de faire et avoir quelque similitude pour quelque particuliere occasion, il sera loysible d'avoir des Croix et les honorer. Mettons donq au net la prohibition divine en ses termes : *Tu ne te feras aucune statue, ni toute similitude qui est au ciel en haut, et en la terre a bas, ni des choses qui sont es eaux sous terre, tu ne les adoreras ni serviras : car je suis le Seigneur ton Dieu, fort, jaloux,* et ce qui suit. Considerons maintenant comm'elle s'entend.

Chap. XIII.

Premierement, je ne doute point que ceste prohibition ne soit une piece et appartenence du premier commandement, qui porte : *Tu n'auras point de dieux estrangers devant moy,* et partant je ne conte pas ceste prohibition pour second commandement, mais pour une partie du premier, auquel est

defendue l'idolatrie tout entiere : car l'idolatrie parfaite git en deux sortes d'actions, interieures et exterieures; les interieures sont defendues par la premiere partie de ce premier commandement, qui porte : *Tu n'auras point de dieux estrangers devant moy*; les exterieures sont rejettees par les paroles suyvantes : *Tu ne te feras aucun idole ou statue*, et ce qui s'ensuit. Que sil est ainsyn, pour bien entendre la seconde partie il la faut faire respondre, joindre et ressortir de la premiere.

2. Que si neanmoins quelqu'un veut opiniastrement debattre que la seconde defense proposee en ce premier chef des commandemens, *Tu ne te feras aucune statue*, et ce qui suit, soit un commandement a part et separé, qui face non une seconde partie du premier commandement, mais un second commandement de la premiere Table, pour ne m'entretenir hors de mon dessein a le convaincre par rayson, je diray seulement qu'au moins ne sçauroit on nier que la defense de ne faire aucune similitude ou statue ne soit un mesme commandement avec ce qui s'ensuit : *Tu ne les adoreras ni serviras*, et n'aye rapport a ce premier point : *Tu n'auras aucuns dieux estrangers devant moy*. Dont il s'ensuit quil faut que l'un des pointz s'entende conformement a l'autre. Certes, la verité y est tout'ouverte.

Cela remarqué, je rencontre quatre signalees intelligences de ceste defense, *Tu ne te feras aucune statue ou ressemblance*, en laissant a part quelques autres plus subtiles.

1. Les Turcz et Juifz Talmudistes, prenans ceste defense a la rigueur des motz, estiment qu'il ne soit loysible d'avoir ou faire aucune sorte d'image en façon quelcomque : quand aux Juifz, le petit traitteur le confesse ouvertement, et pour les Turcz il ni a aucune difficulté. Or ceste opinion est du tout barbare, combattue par l'autorité de l'Escriture, de l'Eglise et de la nature. Les images des Cherubins, des lions, vaches, pommes graines, Serpent d'airain, sont approuvees en l'Escriture; les enfans de Ruben, Gad et Manassé firent la similitude de l'autel de Dieu, et leur œuvre est approuvee; les Juifz monstrent a Nostre Seigneur l'image de Cæsar et il ne la rejette point, ains l'approuve. L'Eglise a eu de tous tems des images de la Croix, comme j'ay prouvé bien au long au 2. Livre. Par nature on fait l'image de soymesme aux yeux de ceux qui nous voyent, es verres, es eaux, en l'air, et la peinture est un don de Dieu et de nature. Bref, ceste intelligence n'a aucune convenance avec les paroles præcedentes ou suivantes, puysqu'avoir et faire des images ne tend en aucune façon a l'idolatrie.

2. Certains autres ont dit qu'il n'estoyt voirement pas defendu d'avoir et faire des images, mais seulement d'en avoir es temples et eglises. C'est une opinion nouvelle, vaine et hæretique, suivie par un grand tas de schismatiques et chicaneurs, mais ell'est plus notoirement contraire a l'Escriture que la precedente, et non moins a l'Eglise de Dieu et a la nature. Car, quand a l'Escriture, les Talmudistes et semblable canaille se couvrent au moins des motz d'icelle, qui portent tout a plat qu'on ne face aucune similitude; mais ceux de cest'autre ligue ne sçauroyent produire un seul brin d'Escriture qui porte qu'il soit moins loysible d'avoir des images aux temples ou eglises qu'ailleurs. Les Juifz n'ont nomplus le suc de l'Escriture que ceux ci, mais ilz ont pour le moins l'escorce touchant ce point; et ceux ci, qui ne font que crier l'Escriture, n'en produisent ni suc ni escorce, mais avancent leur volonté comme parole de Dieu, et qui ne les croira ilz le proclameront antichrist. Mais ou fut-ce, je vous prie, que les images des Cherubins, et celles des vaches, lions et grenades, estoyent anciennement, sinon dans le Temple? et quand aux Cherubins, au lieu du Temple le plus sacré et considerable. Voyla

pag. 11.

Ex. 25; 3 Reg. 6
et 7; Nu. 21.

Josue, 22. 7. 26.
Mat. 22.

un exemple signalé pour nous ; qui le nous voudra ravir, il faut qu'il apporte une grande autorité a garend, il ne suffira pas de faire des discours ; nostre exemple est en l'Ecriture et de Dieu, il faut l'Ecriture ou l'Eglise pour nous en oster l'imitation. Si Dieu voulut ainsyn orner ce vieux Temple a la veuë d'un peuple si sujet a l'idolatrie, qui gardera l'Eglise d'orner les siens des images de la Croix et de ceux qui sous ce saint Estendart ont renversé toute l'idolatrie ? Aussi certes l'a-elle fait de tous tems, et ne sçauroit on monstrier que les Chrestiens ayent eu jamais des eglises ou temples qu'elle ny aye eu des Croix et autres images, comme j'ay suffisamment prouvé ci dessus. Et pour vray, la rayson naturelle monstre que si les eglises sont maysons du Roi des roix, les ornemens y sont tres convenables, et si elles sont maysons du Saint des Saintz, les ornemens y doivent estre les plus saintz ; or plus saintz ornemens n'y peut on mettre que les repræsentations des choses saintes ; le temple est image du ciel, pourquoy ni logera-on les images de ce qui est au ciel ?

3. Il y en a d'autres qui ont dit que, par ceste prohibition, autres images ou similitudes n'estoyent defendues sinon celles qui servent de repræsentier Dieu selon la nature de sa Divinité : et je m'y accorde simplement et purement, s'ilz rejettent les images qu'on feroit pour représenter la propre forme et essence Divine immediatement ; car Dieu estant infini et invisible il ne sçauroit estre repræsenté par les choses visibles immediatement et formellement. Quelle forme peut avoir aucune convenance avec Celuy qui n'a aucune forme ? Et toutes les images que l'on fait de Dieu le Pere et du Saint Esprit ne servent a autre qu'a représenter les figures et formes sous lesquelles et par lesquelles il s'est manifesté selon l'Ecriture, lesquelles formes et figures ne repræsentoyent pas Dieu selon sa Divinité par maniere d'images et statues de Dieu, mais par maniere de simples signes. Or, tout ce qui est signe n'est pas image, quoy que ce qui est image soit signe : ainsin la colombe et les feux descendans estoyent signes, non image du Saint Esprit ; ainsi quand les Anges parloyent en forme d'homme, ceste forme la estoit signe, non image de l'Ange. Les images donq qu'on fait de Dieu, des Cherubins et Anges, ou des ames, ne sont pas tant images de ces choses la, comme des formes et apparences par lesquelles ces choses-la ont esté manifestees. Que si on parle des images et figures mistiques, comme d'un aigneau pour repræsentier Nostre Seigneur, de colombes pour représenter les Apostres, ce ne sont non plus images des choses qu'elles repræsentent mistiquement que les motz sont images des choses quilz signifient, et les lettres des motz quelles denotent ; car elles ne repræsentent pas ces choses la aux sens, comme font les images, mais des objetz tout differents par lesquels, avec beaucoup de discours, on se repræsenté les choses mistiquement signifiees. Si donques on dit que le commandement de Dieu rejette les images qui seroyent faittes pour repræsentier au sens exterieur la Divinité, comme c'est le propre des images de repræsentier leurs propres objetz, je sùys de cest advis-la, laissant neanmoins le bon usage des images qui repræsentent les apparitions Divines, ou quelque proprieté de sa Divine Majesté par quelque misterieuse et secrette signification. Mais je dis outre tout cela que la force de la prohibition, de ne faire similitudes de quoy que ce soit, portee au commandement de Dieu, n'est pas suffisamment deduite par ceste consideration. [La suite du Ms. est interrompue ; ici se termine tout ce qui a pu en être retrouvé.]

TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES

CONTENUES

EN CE PRESENT ŒUVRE ¹

| A | |
|---|---|
| Adam enterré au mont de Calvaire, selon les Anciens | 63 |
| Adoration, que c'est | 309 |
| Comme les Anciens ont usé du mot d'adoration | 318 |
| Trois actions en l'adoration | 310 |
| Une mesme action peut estre faite par adoration, et la mesme sans adoration | 325 |
| Adoration absoluë independente, souveraine et supreme | 329 |
| La vraye et essentielle adoration gist en la volonté et action interieure | 311 |
| L'adoration ne doit pas estre jugée selon les actions et demonstrations exterieures | 324 |
| L'adoration en esprit, et l'adoration en verité | 231, 232 |
| L'adoration se fait à Dieu et aux creatures | 317 |
| Adoration de la Croix [et] vers le levant, tradition ancienne et legitime | 112, 149 |
| Adoration relative de dulle ou hyperdulle | 334 |
| | Adoration de la figure de la Croix, prouvue par saint Athanase |
| | 65 |
| | Adoration relative humaine et civile |
| | 334 |
| | Adoration [relative] de latrie |
| | 334 |
| | Adoration de la Vierge Marie et des Saints, comme s'appelle |
| | 328, 337 |
| | Establir l'essence et difference des adorations és actions exterieures |
| | 325 |
| | Division des adorations selon la difference des excellences |
| | 327 |
| | Ne faut jamais nommer adorations, simplement |
| | 333 |
| | Adorer, ce mot que signifie |
| | 317, 321 |
| | Le mot d'adorer panche plus à l'honneur de Dieu qu'à celui des creatures |
| | 318, 336 |
| | De ce qui peut adorer et estre adoré |
| | 315 |
| | Dieu ne peut adorer, bien honorer, et comment |
| | 315 |
| | Adorer la Croix, que c'est |
| | 321, 322 |
| | Adorer la figure de la Croix |
| | 148 |
| | Adorer et venerer, comme s'entendent |
| | 319, 320 |
| | A la façon ancienne d'adorer et considerer la Croix, l'Eglise se rapporte |
| | 341 |

(1) Reproduite de la 1^{re} Edition, à cause de son intérêt littéraire, cette Table n'est cependant pas l'œuvre du Saint, comme le prouvent les nombreuses fautes qu'elle renferme; les principales sont corrigées ici, tout en gardant le plus possible le caractère d'intégrité. Voir à la dernière partie de la Préface.

| | | | |
|--|---------|--|----------|
| Les choses irraisonnables ne peuvent adorer, ni les damnez. | 315 | de respect et honneur à l'Arche de l'alliance | 16 |
| Tout peut estre adoré, horsmis les damnez, mais diversement, et comment | 316 | Tesmoignage d'Arnohe pour la Croix | 190, 191 |
| Agneaux au dos de la Croix, pour représenter Jesus Christ mis en Croix comme un innocent agnelet | 114 | Arnohe n'a escrit que sept livres, et non huit | 186 |
| Agrippa estoit sous la protection des Romains; les Chrestiens de Jerusalem destruite [se retirent en son royaume]. | 111 | Arnohe n'a pas mesprisé la Croix, et comme il s'entend ce qui est rapporté de luy au huitiesme Livre (de Minutius Felix), à luy attribué . . . | 189, 190 |
| Le peu de difference qu'il y a entre l'amour et l'honneur . . | 305 | Plusieurs Arriens convertis, ayans veu les miracles par l'oraison et signe de la Croix. | 208 |
| Saint André ne se pouvoit saouler de saluer et baiser la croix en laquelle il devoit estre pendu, se sentant estre honoré de ceste mort là . . . | 157 | Arriens faisoient chanter en leurs processions hymnes et chansons, par eux composees. | 137 |
| Anges et hommes n'ont pas les vertus et bontez d'eux memes, ains par la grace de Dieu | 330 | En l'Ecriture, l'atouchement et possession du Maistre donne pouvoir et vertu à chose pour vile qu'elle soit. Exemples d'Helisee, Moysse, Aaron et autres | 35 |
| Monsieur le President de Genevois, Antoine Favre, traducteur des vers citez par l'auteur de la presente Defense | 29 | Pourquoy l'auteur de la Defense se nomme | 27, 28 |
| Antichrist, homme de peché, beste farrouche | 275 | Pourquoy l'auteur a dedié la Defense aux Confreres | 28 |
| Les Apostres ont eu en honneur la sainte Croix et ont planté l'usage d'icelle | 109 | Autorité pastorale à qui appartient | 365 |
| Apostrophes et prosopopées sont en commun usage à toutes sortes de gens | 157 | | |
| Apparition de la Croix à Constantin, œuvre de Dieu et non de Constantin | 117 | | |
| Plusieurs apparitions de la Croix en divers endroits, et de nostre aage | 122-124 | | |
| L'Arche de l'alliance estoit adorable | 52 | | |
| L'Arche de l'alliance sert d'un magnifique tesmoignage de la Croix | 52 | | |
| Arche de l'alliance estoit le marchepied de la sainteté de Dieu | 14 | | |
| Osa puni pour avoir porté si peu | | | |

B

| | |
|---|----------|
| Le baiser saint [de la Croix] . . . | 162 |
| Comme la benediction ordinaire se faisoit en l'ancienne Loy. | 236, 237 |
| Benediction des creatures en l'Eglise | 236 |
| La benediction de la Croix . . . | 163 |
| Benedictions ecclesiastiques . . | 237 |
| Bethlehem, maison de pain, saluee par la devote Paula . . | 157 |
| Trois sortes de bien | 306 |
| Honorable le bois que Nostre Seigneur porta | 51 |
| Le Seigneur a regné par le bois. | 53 |
| Le bois de la Croix a eu des qualitez qui le rendent bien venerable | 53, 54 |
| Feu, estant en une maison, | |

| | |
|---|-------|
| estait par la vertu d'une piece de bois de la Croix.... | 85 |
| Bois de la Croix employé com- me une defense et rempart contre toutes adversitez..... | 81 |
| Plusieurs grands miracles que Dieu a fait par le bois de la Croix..... | 82 |
| Le bois de la Croix a esté espars en tout l'univers par petites pieces..... | 84 |
| Le bois de la Croix multiplioit à mesure que l'on en levoit des pieces..... | 84 |
| Une sainte piece du bois de la Croix de Jesus Christ con- servée à Aix..... | 80 |
| Une petite piece du bois de la Croix, defense pour la vie pre- sente et un gage de l'éternelle. | 85 |
| Plusieurs tesmoignages des An- ciens de la vertu du bois de la Croix..... | 83-87 |
| Du bois de la Croix plusieurs tiltres honorables..... | 93 |
| Le mesme bois de la vraye Croix apparoistra au ciel au jour du jugement; sera reparee..... | 93 |
| Au Bresil a esté eslevee une grande Croix par Dom Alva- rez Capral, etc..... | 130 |
| Brise-Croix punis et miraculeu- sément chastiez..... | 202 |
| Le buisson ardent et semblables apparences n'estoyent images de Dieu, mais signes d'iceluy. | 355 |

C

| | |
|---|-----|
| Les Catholiques sont le tige et corps de l'Eglise..... | 365 |
| Les Catholiques ont en eux et à leur faveur la chaire de saint Pierre, la dignité sacer- dotale, l'autorité pastorale et la succession Apostolique. | 365 |
| Ceremonie, que c'est..... | 212 |
| Ceremonie, combien est en usa- ge en la religion..... | 212 |

| | |
|---|----------|
| Ceremonie du signe de la Croix represente la Passion de Jesus Christ..... | 215 |
| Ceremonie de lever les mains et les yeux en priant..... | 226, 227 |
| Ceremonies en priant..... | 227 |
| Ceremonies, plusieurs aux Sa- cremens et autres choses, en l'Evangile..... | 213 |
| Toutes ceremonies bonnes et legitimes peuvent estre em- ployees à la benediction des choses..... | 226 |
| Ceremonies de l'Eglise ne sont contraires à l'esprit et verité. | 231 |
| Heretiques rejettent toutes ce- remonies avancees outre et sans la parole de Dieu; les preuves au contraire par plu- sieurs exemples..... | 37, 38 |
| Charité, et la description d'icel- le par saint Paul..... | 368 |
| Cherubins au second ordre des Anges..... | 165 |
| Cherubins, quoy qu'invisibles, ont esté representez en l'an- cienne Loy..... | 77 |
| Les Chrestiens ont dés le com- mencement de l'Eglise fait dresser des croix..... | 106, 108 |
| Chrestiens de Jerusalem se reti- rent au royaume d'Agrippa.. | 111 |
| Saint Athanase dit que les Chrestiens adoroyent la Croix. | 24 |
| Croix portee par les vieux Chrestiens de Socotore..... | 109 |
| Chrestiens appelez par les payens, religieux et devots de la Croix..... | 148 |
| Chrestiens anciennement ado- royent vers le levant..... | 149 |
| Les cieus nous representent la gloire de Dieu..... | 77 |
| Circoncision, figure du Baptes- me..... | 253 |
| Le clou de la Croix mis à la couronne de Constantin re- pousse les ennemis..... | 83 |
| Un des cloux de la Croix en- voyé par Heleine à Constan- tin son fils, pour mettre à la couronne de sa couronne.... | 83 |

| | |
|--|--|
| Cognoistre Jesus Christ selon la chair et non selon la chair. 232, 233 | monde de croix [dressées] par les empereurs et princes chrestiens. 116 |
| Troupe de colombes mises anciennement sur la Croix et autour d'icelle, et force palmes, et un agneau sous la Croix tainte de sang, et raison pourquoy, et signification 99, 100, 114 | Constantin, pour se rendre amy des Chrestiens, fit dresser plusieurs croix 106 |
| Sens du premier commandement, en peu de mots. . 357, 358 | Constantin le Grand fit dresser au milieu de la principale place de Rome sa statue tenant en main une grande croix; voyez la signification d'icelle. 172, 173 |
| Quatre interpretations du premier commandement; [celles] des Juifs [et autres] confutees. 352-356 | Chose miraculeuse advenue à deux porte-enseignes de l'armee de Constantin, à l'un qui abandonna l'estendart de la Croix et l'autre qui la print. 173, 174 |
| Confrairie des Penitens d'Annessy, aisnee de toutes les autres de Savoye 25 | Constantin le Grand abolit le supplice de la croix pour l'honneur qu'il luy portoit... 150 |
| Confreries d'Annessy et Chambery allans en procession à Aix, voir une sainte piece du bois de la Croix 80 | Couronne de pierreries, fleurs, colombes et autres choses precieuses mises anciennement sur la Croix, et raison pourquoy, et signification. 98-100 |
| Consacrer avec le signe de la Croix 246 | Le mot de croix a esté sanctifié en l'Evangile; se prend en trois manieres 31 |
| Consecration des eglises et autels avec les Croix 139 | L'Eglise ny les Catholiques n'ont jamais abusé de la Croix ny autres images 200 |
| Consecrations sont les plus excellentes invocations qui se facent en l'Eglise 246 | La Croix a esté l'autel du sacrifice de nostre Redempteur... 54 |
| Constantin le Grand loué par nos devanciers, autheur du repos de l'Eglise, appellé Prince des princes Chrestiens, tres-grande lumiere de tous les Chrestiens. 119 | Le precieux bois de la Croix de Jesus Christ, adorable et venerable 52 |
| Constantin le Grand a beaucoup servy pour l'avancement de la gloire de Christ. 117 | La Croix du Seigneur armeure invincible des Chrestiens contre Sathan; mur inexpugnable aux Chrestiens, et autres tiltres et epithetes. 175, 176, 281-283 |
| Consideration sur la croix apparue à Constantin. 120 | La Croix doit et peut estre employee à la benediction des choses à l'exemple de l'Eglise ancienne 236 |
| La Croix apparut à Constantin deux autres fois 120 | La Croix par tout et en tous endroits celebree. 134, 135 |
| Constantin le Grand recognoist ses victoires de sa liberalité [de Dieu, par la Croix]. 120 | Croix est employee aux benedictions sacramentelles et aux processions. 137-139, 246 |
| Croix rapportee aux Chrestiens durant le temps de Constantin le Grand 107 | Combien la Croix a esté combattue 371 |
| Confession de Constantin de la Croix vainqueresse 173 | |
| La croix monstree à Constantin le Grand fut le patron d'un | |

| | | | |
|--|----------|---|---------------|
| Croix de Jesus Christ conservee pres de trois cens trente ans sous terre sans estre aucune- ment pourrie..... | 67, 82 | hommes..... | 58, 61 |
| Triple consideration de la Croix de Jesus Christ..... | 33 | Honneur deu à la Croix et à sa vertu, quoy qu'il n'y eust rien en escrit d'icelle..... | 13, 37 |
| La sainte Croix appelee <i>Croix de Jesus</i> | 44-47 | La Croix a esté marque hon- norable, de toute antiqui- té..... | 128, 129, 147 |
| Toute l'ancienneté s'est servie de la Croix contre le diable.. | 60 | La Croix est instrument de Dieu és œuvres miraculeuses..... | 87 |
| Les diables craignent la Croix et en sont tourmentez..... | 182 | La Croix apparut sur le Mont de Calvaire..... | 120 |
| La Croix n'est point tenue pour Dieu, comme les Gentils tien- nent leurs idoles..... | 189 | La confession de la Croix est la mort du prince du monde... .. | 281 |
| La Croix a tousjours esté de- siree..... | 184-189 | Croix mise devant les maisons des Chrestiens estoit marque et enseigne publique de Jesus Christ..... | 130 |
| Plusieurs epithetes de la Croix et significacions d'icelle. | 139, 140 | La vraye Croix appartient à Je- sus Christ comme relique, instrument de la Redemp- tion..... | 333 |
| Erection d'une croix pres de Geneve..... | 26 | La vraye Croix represente la mort et Passion de Jesus Christ, preuve..... | 75 |
| La Croix appelee par les An- ciens l'Enseigne du Fils de Dieu..... | 54, 129 | La Croix represente Jesus Christ crucifié et la Passion d'iceluy, le Crucifix et sa foy..... | 126-129 |
| Entre toutes les croix, la vraye Croix est le plus proprement signe et Estendart de Jesus Christ..... | 94 | Quels moyens on tint pour re- cognoistre la Croix de Jesus Christ..... | 73 |
| Que la Providence divine n'a permis la perte de son Esten- dard qu'est la Croix..... | 63 | Qu'on peut parler à la Croix, selon les Escritures..... | 156 |
| Les Anciens mettoyent la Croix és eglises (Lactance, premier allegué), au milieu d'icelles et du costé de levant.. | 132-134 | La Croix à nous laissez par Jesus Christ en memoire de sa Passion..... | 139 |
| L'auteur de ceste Defense par- le seulement de la Croix de la troisieme maniere, sçavoir, [de la Croix] en laquelle Jesus Christ endura..... | 32 | Tout ce qui se dit de la robbe de Jesus Christ se lit de sa Croix avec une esgalle asseu- rance..... | 48-50 |
| Faire la Croix au front pour de- tester l'Antichrist..... | 275-278 | La Croix n'est pas faux prophe- te, c'est un signe saint, signe du Christianisme..... | 293 |
| Par le signe de la Croix sont gueris malades et boiteux, et les aveugles..... | 295, 296 | Comme la Croix est saluee, et si elle est invoquee en l'Eglise..... | 154 |
| Prohibition pour l'honneur de la Croix de n'en graver ou peindre en terre, ou en pierre ou en marbre qui soit mis en terre..... | 151 | Croix appelee par Justinien Em- pereur, la sainte Croix.... | 151 |
| La vraye Croix de Jesus Christ est venue à la notice des | | La Croix est sanctifiee par l'at- touchement de Jesus Christ et autrement..... | 46 |
| | | La Croix sanctifie les lieux où est quelque piece d'icelle.. | 88-90 |

| | | | |
|--|--------|--|----------|
| Croix non pour adorer mais pour souffrir..... | 153 | sainctes que les autres..... | 182 |
| Le mot de croix n'est prins immediatement et principalement pour le supplice de la crucifixion..... | 32 | Croix dressees pour représenter le Crucifix..... | 110 |
| La Croix a ses tiltres qui s'entendent selon le rang qu'elle tient entre les instrumens de la Passion et de nostre salut. | 166 | Jesus Christ prend à nom Crucifié ou Crucifix..... | 54-56 |
| Croix tourment et croix instrument de tourment..... | 167 | Difference entre tesmoigner que Jesus Christ a esté crucifié et dire qu'il s'appelle Crucifié. | 54 |
| Dieu a voulu que la Croix de son Fils fust trouvee, par tesmoignages de plusieurs graves autheurs..... | 71 | On ne crucifloit point les mal-faicteurs au temps de saint Augustin..... | 149 |
| Ancienne croix trouvee aux Indes, sur le sommet de laquelle il y avoit une colombe..... | 108 | D | |
| Les Peres parlent bien souvent du tourment et crucifixion de Jesus Christ, mais ils parlent aussi souvent de la vertu et de l'honneur de la Croix sur laquelle ceste crucifixion a esté faite..... | 32 | A Dieu seul, honneur et gloire. | 5 |
| La Croix, verge et sceptre de Jesus Christ..... | 53 | Dieu se represente à nous en plusieurs sortes..... | 78 |
| Croix a une grande vertu et doit estre honnoree..... | 34 | Le mot de Dieu signifie le souverain Estre et l'Infiny..... | 165 |
| La vertu et honneur de la Croix prouvee..... | 49, 58 | Dieu tout-puissant est la premiere cause de toute perfection..... | 5 |
| La Croix, comme plusieurs autres choses, a une vertu assistante par laquelle Dieu fait des miracles, etc..... | 49 | Dieu est tout-puissant, mais il n'est pas tout voulant..... | 22 |
| Saincte et admirable vertu de la Croix; merite d'estre grandement honnoree..... | 80 | Rien de bon, rien de saint ne se fait que Dieu n'en soit autheur. | 71 |
| La vertu de la Croix tesmoignee par les Anciens..... | 81 | Le Dimanche appellé le jour du Seigneur, parce qu'il est dedié à Dieu; appellé venerable. | 168 |
| La Croix peut et doit estre en usage és choses sacrees..... | 132 | Diacre doit avec une lancette faire un signe de la Croix sur le pain à consacrer..... | 142 |
| La Croix demeure victorieuse. | 371 | Diables furent pour la crainte qu'ils eurent voyans la Croix. | 291 |
| La Croix paroistra et sera produite devant le Roy, au jour du jugement, comme sceptre et verge de sa Majesté..... | 125 | Docteurs anciens de l'Eglise, Ignace, Origene, Chrysostome, Augustin et autres, incomparables tant en suffisance qu'en sainteté..... | 291 |
| Les croix se font par le commandement de Dieu qui le suggere à l'Eglise, etc..... | 196 | Dulie, entre les theologiens. | 328 |
| Les croix de Rome ne sont plus | | E | |
| | | Eau beneiste, sa force et vertu avec le signe de la Croix.... | 240 |
| | | L'Eglise ancienne, pure.... | 107, 147 |

| | |
|---|----------|
| L'Eglise Catholique, quelles marques elle a de son autorité, sainteté, etc..... | 368 |
| L'Eglise ne peut errer..... | 196 |
| Il faut croire à l'Eglise, ainsi que l'Esriture commande..... | 193 |
| Eglise ou chapelle portative dediée à l'honneur de la Croix, y a 1300 ans, appelée eglise de Sainte Croix, au camp de Constantin..... | 150, 151 |
| Il n'y a rien de meilleur et plus sage que l'Eglise..... | 166 |
| Empereurs chrestiens honnoyent la Croix..... | 152 |
| L'usage de l'encens en l'Eglise..... | 109 |
| Ennemis de la Croix..... | 107 |
| Ephrata, region tres-fertile de laquelle Dieu est la fertilité, saluée par Paula..... | 157 |
| L'erection de la similitude de l'autel de la Loy; et l'erection de la similitude de l'autel de la Croix practiquée de tout temps en l'Eglise..... | 365, 366 |
| L'on ne void pas une croix erigee aux villes de Geneve, Rochelle et autres semblables..... | 135 |
| L'Esriture recommande l'Eglise..... | 193 |
| Saint Paul ne tient pas pour nul tout ce qui n'est pas en l'Esriture..... | 41, 42 |
| Choses qui ne sont pas necessaires au salut peuvent estre bonnes et recevables sans Esriture [selon Chandieu].. | 39 |
| Les fidelles ont loué la vertu de la Piscine, de l'ombre de saint Pierre, des mouchoirs de saint Paul, la robe sainte de Jesus Christ, sans aucune autorité de l'Esriture.. | 38, 39 |
| Esdras changea les anciennes lettres des Hebreux en celles que nous avons maintenant.. | 263 |
| Lutheriens et Calvinistes ne sont d'accord pour le regard du Saint Esprit..... | 38 |
| Estendarts et enseignes se faisoient jadis en forme de croix..... | 103 |
| Evangelistes empistolez, quels..... | 366 |

| | |
|---|-----|
| Eucharistie..... | 216 |
| En l'Eucharistie l'enseigne de la Croix nous y assiste..... | 141 |
| Diversité des excellences pour lesquelles l'on adore..... | 327 |
| Definition de ceste excellence..... | 327 |
| L'exercice Catholique a tousjours esté maintenu, à la barbe de l'heresie, pres de Geneve..... | 27 |

F

| | |
|---|----------|
| Fidelles adoroient la Croix, mais non le bois..... | 106 |
| Tous les fidelles du temps de Constantin le Grand faisoient des croix de bois et les honnoyent..... | 105, 106 |
| Sans la figure de la Croix l'on ne peut rien faire..... | 105 |
| Figure de la Croix plus digne que tout honneur..... | 149 |
| Production des figures de l'Ancien Testament pour l'honneur et reverence de la Croix..... | 102, 103 |
| Figures de la Croix, quelles en l'Ancien Testament..... | 194 |
| Finesses du traicteur cousues à fil blanc..... | 293 |
| Forme de la Croix selon l'opinion de Beda et d'autres, et la commune opinion des Chrestiens..... | 97, 98 |
| Foy des Apostres et foy des Peres pour l'honneur de la Croix..... | 140 |
| Foy Catholique semée au pais des Portugois..... | 123 |

G

| | |
|--|---------------|
| Plier et fleschir les genoux et faire les reverences n'est pas adorer..... | 312, 313, 325 |
|--|---------------|

| | |
|--|-----|
| Les Gentils consacroyent les images de leurs empereurs defuncts par la figure de la Croix..... | 105 |
| La gloire de Dieu se represente à nous en plusieurs sortes.... | 78 |

H

| | | | |
|---|----------|---|---------|
| Haine extreme que portent les infidelles contre la Croix.... | 204 | Honneur de la Croix et autres images est une tradition Apostolique..... | 148 |
| Heleine inspiree d'aller à la recherche du saint bois de la Croix..... | 71 | Les Anciens se donnoyent des pieces de la Croix les uns aux autres par honneur..... | 92 |
| Heleine, mere de Constantin, trouva pres de Jerusalem le tres-heureux bois de la Croix pres du Sepulchre..... | 72, 82 | L'honneur de la Croix n'est contraire au commandement premier du Decalogue, et briefve interpretation d'iceluy..... | 352 |
| Heleine fit dresser un magnifique temple sur le mont de la Croix, dans la sacristie duquel estoit precieusement gardee une piece de la Croix..... | 88 | Honneur de la Croix comme elle est maintenant..... | 339 |
| Heleine adora le Roy et non le bois..... | 127, 318 | Entre honneur civil et conscientieux, distinction quelle. | 8, 303 |
| Plusieurs historiens payens ont impose plusieurs sottises aux Chrestiens..... | 117 | Les novateurs levent l'honneur civil à Dieu..... | 8 |
| De faire hommage à Dieu, façon differente..... | 6 | On doit porter un honneur autre que civil à quelques creatures; preuve par plusieurs exemples..... | 9 |
| Honneur, que c'est..... | 305-308 | Deux autres sortes d'honneur pour la Croix..... | 344 |
| Honneur d'adoration..... | 309 | Touthonneur se rapporte à Dieu. | 337 |
| Plusieurs fois et façons les anciens Peres ont fait honneur et adoration au Messie futur. | 339 | L'honneur de Dieu n'abbat point celuy des creatures ains l'establit..... | 13 |
| Qualité de l'honneur à Dieu.. | 13 | Honneur que l'antiquité rendoit à la Croix..... | 340 |
| Les Bien-heureux là haut et l'Eglise icy bas rendent honneur et gloire à Dieu seul..... | 6, 7 | L'honneur souverain et supreme est deu à Dieu..... | 330 |
| Comme les religionnaires entendent l'honneur deu à Dieu. | 7, 8 | Honneur des personnes ecclesiastiques..... | 308 |
| L'honneur deu aux Bien-heureux ne peut estre que conscientieux et religieux..... | 11 | L'honneur tend du tout à l'honneur..... | 306 |
| L'honneur absolu subalterne. | 330, 337 | L'honneur de Jesus Christ s'appelle justement latrie..... | 335 |
| L'honneur de la Croix... | 255, 256 | Honneur aux images, mais non de latrie..... | 336 |
| Donner aucun honneur [religieux] aux creatures n'est idolatrie..... | 12 | Honneur des images et de la Croix se rapporte à la bonté de Dieu..... | 308 |
| | | Honneur des choses insensibles. | 307 |
| | | L'honneur est le loyer de la vertu..... | 308 |
| | | L'honneur au magistrat..... | 307 |
| | | Qui n'est capable de l'honneur passif ne l'est aussi de l'actif. | 307 |
| | | Le parfaict honneur s'estend jusques aux moindres appartenances de celuy que l'on ayme. | 57 |
| | | L'honneur relatif ou rapporté. | 330-338 |
| | | Honneur deu aux Saints, avec | |

| | | | |
|---|----------|--|------------|
| Avoir des images hors et outre l'Escriture n'est idolatrie ny superstition..... | 198 | de laquelle en sortit sang, et le Juif lapidé..... | 202, 203 |
| Imposture du traicteur sur le livre de saint Athanase contre les idoles..... | 65 | L'image de la Vierge Marie assise sur un char triomphal d'argent doré, et menee parmy la ville de Constantinople, et pourquoy..... | 347 |
| L'image de saint Claude appelee saint Claude, et pourquoy..... | 335 | Images des Cherubins, lions, vaches, Serpent d'airain et autres sont approuvees en l'Escriture..... | 353 |
| Image de la Croix est de grande vertu..... | 172 | Images des Cherubins estoient anciennement au lieu plus sacré..... | 354 |
| Si le signe et image de la Croix a beaucoup de sainteté et vertu, la Croix mesme en aura bien d'avantage..... | 97 | L'antiquité des images de la Croix..... | 102 |
| L'image de la Croix n'est faite pour représenter la Divinité, mais en signe de trophée pour la victoire obtenue par Jesus Christ..... | 368, 369 | L'antiquité des images du Crucifix..... | 110 |
| L'image de la Croix n'appartient à Jesus Christ que comme remembrance de sa Passion. | 333 | Defense des images de la Divinité, comme s'entend.. | 354, 355 |
| L'image de la Croix est haye des ennemis de Jesus Christ..... | 202 | La Loy ne condamne nulles images sinon celles qui servent de représenter Dieu [dit Calvin]..... | 362 |
| L'apparition de l'image de la Croix à Constantin le Grand et autres occasions..... | 116 | Faire images n'est idolatrie.... | 106 |
| L'image du Crucifix est autant recevable que de la Croix. | 113 | Images comme peuvent estre employees par l'institution des hommes..... | 348 |
| Chrestiens anciens avoyent en usage l'image du Crucifix... | 113 | Les plus parfaites images ne representent que les lineamens et couleurs exterieures... 78, 79 | |
| L'image du Crucifix et de la Croix combien agreable à Dieu..... | 202 | Dieu proposa l'ornement des images au vieux Temple.... | 354 |
| Image de Jesus Christ faite par Nicodeme, de Jerusalem lors de sa destruction transportee au royaume d'Agrippa..... | 111 | Aux pais nouveaux des Indes, decouverts par les Chrestiens, l'Estendart de la Croix planté. | 130 |
| Image de Jesus Christ tenue par saint Damascene pour une tradition ancienne et legitime. | 112 | Ayder aux devoyez, par instruction..... | 370 |
| Image de Jesus Christ faite de la propre main de Nicodeme, qu'il laissa à Gamaliel, et de main [en main] demeura en Jerusalem..... | 111 | Invention de la Croix celebree par les graves et saints Peres. | 71 |
| Image de Jesus Christ, crucifiee par les Juifs, et miracles d'icelle; autheur saint Athanase.. | 110 | Invention de la Croix, et comme elle fut cogneue..... | 69, 72, 73 |
| Image de Jesus Christ, frappee d'une javelline par un Juif, | | Miracles de l'invention de la sainte Croix..... | 82 |
| | | Heleine et S. Macaire avoyent esgale crainte en l'invention de la Croix..... | 94 |
| | | Invocation du nom du Pere, et du Fils, et du Saint Esprit, mystere de la sainte Trinité..... | 237, 238 |
| | | L'invocation et salutation de | |

| | |
|--|---------------|
| la Croix, ciel, neige et autres semblables inanimes, passe plus outre et se rapporte à Dieu, et au Crucifix..... | 158 |
| Les jours tressaincts, tres-celebres et venerables, quels.... | 168 |
| Nostre Seigneur ayant beu la coupe de l'ire de Dieu, ne veut dire autre que, avoir [été] l'object de l'ire de Dieu. | 22 |
| Plusieurs Juifs cōfesser Jesus estre le vray Dieu, au tremblement de terre à Jerusalem..... | 122 |
| Actes de Julien l'Apostat.. | 204, 205 |
| Julien l'Apostat tasche à faire honorer les idoles peintes avec l'image de Jupiter comme venant du ciel, aux subjects; [quelques-uns] n'en tenans compte furent la plus-part martyrisez..... | 242 |
| Apparition de croix à Julien l'Apostat..... | 121 |
| Julien l'Apostat adoroit le diable. | 292 |
| Julien l'Apostat eut recours au viel remede, c'est à sçavoir, à la Croix..... | 292 |
| Quand on jure, lever la main n'est autre chose que invoquer Dieu à tesmoing..... | 227 |
| L | |
| Labare de Constantin, en forme de croix, pour la vision qu'il avoit eue d'une croix. | 106, 149, 172 |
| Labare des Romains..... | 103, 204 |
| Lactance, disciple d'Arnobé, [témoigne] de la vertu de la Croix..... | 187 |
| L'honneur de la lance, comme s'entend..... | 170 |
| Parler langage de nos peres et de nostre mere..... | 164 |
| Latrie, que c'est..... | 326, 327 |
| Latrie parfaicte et imparfaicte. | 336 |
| Le mot seul de latrie ne doit estre mis en usage pour aucun | |

| | |
|--|---------------|
| autre honneur que pour celuy de Dieu seul..... | 336 |
| Saint Laurens guerissoit les aveugles par l'oraison et signe de la Croix..... | 300 |
| Lever la main quand on jure est invoquer Dieu à tesmoing. | 227 |
| L. Licinius, combattant contre Constantin, recogneut au vray la force et vigueur [qu'avait] la Croix, trophee salutaire de la Passion de Jesus Christ. | 174 |
| Reigle vraye de bien lire les Anciens..... | 188 |
| Liturgie de saint Chrysostome..... | 112, 133, 142 |
| Loy imperiale touchant la Croix signe de nostre salut... .. | 143, 144 |
| Saint Lucas, premier, fit l'image de Jesus et de sa Mere, de saint Pierre et saint Paul..... | 113 |
| Canon des Lutheriens ne se treuve en aucune part de l'Escriture..... | 38 |

M

| | |
|---|----------|
| Magistrats appelez dieux en l'Escriture..... | 8 |
| Marque du sang de l'agneau... .. | 273 |
| La marque de l'Antechrist descripte..... | 277, 278 |
| Estre signé de la marque de la beste n'est autre chose sinon estre serviteur de l'Antechrist [selon les novateurs]..... | 276 |
| Marque corporelle imprimee par le diable aux sourciers..... | 276 |
| Obeissance, separee d'avec la marque..... | 277 |
| Marque des posteaux, figure et presage du signe de la Croix. | 273 |
| Marquez de l'Apocalypse..... | 273 |
| Melchisedech a eu pere et mere. | 40 |
| Melchisedech representoit Jesus Christ..... | 41 |
| Plusieurs merveilles faictes par l'image du Crucifix en la ville de Berithe..... | 175 |

| | |
|---|----------|
| Messe de saint Chrysostome.. | 142 |
| Minutius Felix, advocat romain, auteur du huitiesme [Livre] quel'on attribue à Arnobe. | 189, 190 |
| Miracle de la Croix trouvee aux Indes au lieu de la mort de saint Thomas..... | 108 |
| Miracles, plusieurs faicts par le signe de la Croix..... | 293, 294 |
| Plusieurs miracles faicts avec un peu de terre du Mont de Cal- vaire, apportee par Hesperius; par plus forte raison avec le bois de la Croix..... | 95 |
| Miracles, tant en Savoye qu'en Jappon, exercez sur ceux qui ont rompu la Croix et se sont mocquez d'icelle..... | 203, 204 |
| Les heretiques attribuent les miracles aux charmes et ope- rations des diables..... | 289 |
| Mont de Golgotha..... | 120 |
| Mort de Jesus Christ trescer- taine, nonobstant la diversité des temps alleguee par plu- sieurs auteurs..... | 70 |
| Le mot signifiant deux [ou] plu- sieurs choses, comme deduit selon la reigle des logiciens.. | 336 |
| Les mots n'ont autre valeur que celle que l'on leur donne. | 165 |
| Les mots n'ont leur signification qu'à proportion de l'intention avec laquelle on les produit. | 165 |

O

| | |
|---|-----|
| Tesmoigner qu'une œuvre est sainte, c'est signe que Dieu la veut..... | 71 |
| Oraison des Quarante Heures pres de Geneve..... | 25 |
| L'oraison obtient des miracles, mais non pas tousjours ny in- failliblement; pour cela ne faut mespriser sa vertu..... | 181 |
| Les premiers et plus affectionnez Chrestiens avoyent honnora- ble croyance de l'ombre de saint Pierre..... | 194 |

| | |
|---|-----|
| En l'ordination des prestres la Croix y est..... | 141 |
|---|-----|

P

| | |
|--|--------|
| Pape, appellé <i>Saincteté</i> pour l'excellence de l'office qu'il a au service de Jesus Christ en l'Eglise..... | 183 |
| L'on ne parle pas françois à Rome, et sur tout aux Offices. | 160 |
| Paroles adressees à la Croix, legitimes..... | 162 |
| Paroles adressees [à la Croix,] au soleil, à la lune, et autres choses semblables, se rappor- tent à Dieu, et au Crucifix.. | 158 |
| Plusieurs particularitez ne doi- vent estre tenues pour nulles, encores qu'elles ne soyent pas escrites..... | 42 |
| La Passion est la fontaine des eaux salutaires..... | 246 |
| Ce que fait l'Escriture et le pre- dicateur en temps et lieu, la Croix le fait en toutes sortes d'occasions, record perpetuel de la Passion du Sauveur.... | 130 |
| Carme de Lactance sur la Passion de Jesus Christ..... | 112 |
| Jour de Pasques appellé venera- ble par Lactance et saint Chrysostome..... | 168 |
| Le mot de pasteur porte aussi bien son respect que celuy de roy..... | 10 |
| La bien-heureuse Paule adorant la vraye Croix en Jerusalem se prosternoit devant elle... | 350 |
| Façon de peindre la Croix... | 97, 98 |
| Peintures rustiques autour de la Croix..... | 98 |
| Saint Pierre crucifié les pieds contre-mont..... | 149 |
| Pierre precieuse perd son pris à cause d'une seule tare ou paille..... | 107 |
| La vertu de l'eau de la Piscine n'a laissé d'estre, sans tes- moignage de l'Escriture..... | 38 |

| | |
|--|----------|
| Les portes de l'Eglise, fermées, ouvertes par le signe de la Croix avec l'oraison dicte par les Chrestiens | 298 |
| Prier pour les devoyez du che- min de l'Eglise | 370 |
| Prier Dieu par les saintes et legitimes ceremonies | 236 |
| Prier Dieu en esprit et verité, celuy ne peut qu'il ne face quelques actions et gestes ex- terieurs assortissans aux [af- fections] interieures | 231 |
| Prier en esprit et verité c'est prier de bon cœur et affection- nement, sans feinte ni hypo- crisie | 232 |
| Prier le genouil en terre | 251 |
| Prier Dieu les hommes à teste nue et les femmes à teste cou- verte, ceremonie | 229 |
| La priere utile en toutes les oc- casions | 295 |
| La vraye essence de la priere est en l'ame, mais la voix, les actions et autres signes exte- rieurs sont des nobles appa- tenances et tres-utiles proprie- tez de l'oraison | 227 |
| Les Croix et flambeaux allumez precedoyent, és processions, anciennement et du temps de saint Chrisostome | 138 |
| Processions des seculiers et moynes | 137 |
| Propheties en la vieille Loy vi- sans à la verité de l'Evan- gile | 268-272 |
| Propheties et figures appliquees par les Apostres à Jesus Christ. | 272 |
| Plusieurs propheties servent d'ombre et figure à représenter Jesus Christ Prince de la paix eternelle | 268, 269 |
| Punition miraculeuse des brise- Croix et de ceux qui ont inju- rié la representation d'icelle. | 202-205 |

R

| | |
|--|-----|
| Rage des ennemis de Jesus Christ contre la Croix | 204 |
| Nous n'avons autre Sauveur et Redempteur que Jesus Christ. | 114 |
| Les reformeurs renversent l'an- cienne discipline Chrestien- ne | 367 |
| Dureté des reformeurs | 368 |
| Toutes poursuittes des refor- meurs contre les Catholiques ne respirent que sedition, hai- ne et division | 367 |
| Reformeurs, ennemis implaca- bles | 369 |
| Plusieurs actions au dessein de la religion | 213 |
| En la religion des Romains on honoroit et prisoit des pieces de bois qui estoyent peu dif- ferentes de la Croix | 104 |
| La religion des Romains, estant toute militaire, veneroit les enseignes et estendarts faits en forme de croix | 104 |
| Le falot n'est comparable à la Croix, et ne le tient on pas pour relique, non plus que la lanterne, mais seulement pour une marque de l'antiquité | 46 |
| La vertu des [autres] reliques [témoigne pour celle de la Croix], et plusieurs choses ne sont testifiees en l'Escrip- ture, qui ne laissent d'estre tres-asseurees | 40 |
| Reliques et images, honneur en leur grade | 334 |
| La corde, le fouët, l'esponge, la lance, appelez par saint Athanase et autres Anciens, saints et sacrez, et nous les honorons comme reliques et precieux instruments de nos- tre salut | 46 |
| Les choses sont representees par leurs effects, etc., et [cela] nous rend les absentes comme presentes | 79 |

| | | | |
|------------------------------------|----------|---------------------------------------|----------|
| Reverence deuë à Dieu..... | 318 | Salutation de la Croix, des An- | |
| Reverence à la Croix..... | 149 | ciens..... | 348, 349 |
| Reverence du prestre à l'image | | Salutation et invocation de la | |
| de Jesus Christ, commandee, | | Croix et autres choses inani- | |
| se retournant vers icelle, [en] | | mées se rapportent à Dieu et | |
| la Liturgie de saint Chrisos- | | au Crucifix..... | 158, 159 |
| tome..... | 142 | Samaritains retindrent les an- | |
| Reverence aux Saints..... | 316 | ciennes lettres des Hebreux. | 263 |
| Rithmes françoises et autres | | Les souffrances de Nostre Sei- | |
| oraisons françoises aux Heures | | gneur, desquelles une grande | |
| de Rome..... | 159, 160 | partie ayant esté enduree en | |
| La sainte robe de Jesus a eu | | l'ame, ne peuvent estre appel- | |
| grande vertu au toucher du | | lees sang de la Croix..... | 33 |
| fin bord d'icelle..... | 46 | Le mot de <i>sauver</i> , s'adressant | |
| Toucher la robe de Jesus Christ | | à plusieurs en l'Ecriture, est | |
| par devotion, c'est le toucher. | 49 | employé à plusieurs sens et | |
| La robe de Jesus Christ, ins- | | differemment..... | 165, 166 |
| trument de Dieu és choses | | Sepmaine Sainte..... | 160 |
| miraculeuses..... | 87 | Sepulchre du Sauveur, glorieux. | 51 |
| Comparaison de la robe et de | | Honneur que les Chrestiens | |
| la Croix de Jesus Christ..... | 207 | rendent au saint Sepulchre | |
| Rosee qu'Isaye demande aux | | de Jesus Christ..... | 51 |
| cieux n'est autre chose que le | | Conservation du saint Sepul- | |
| Sauveur..... | 158 | chre et autres saints lieux du | |
| Roy Clovis fait brusler les idoles | | Calvaire..... | 68 |
| et fait honorer la Croix. | 152, 153 | Lieux du Sepulchre et Croix de | |
| | | Jesus Christ appellee signes | |
| | | de la tressainte Passion.... | 79 |
| | | Comparaison de la sepulture | |
| | | d'Adam au sous-terrement et | |
| | | conservation de la Croix de | |
| | | Jesus Christ [alléguée par La | |
| | | Faye]..... | 61-63 |
| | | Serment du grand Ange en | |
| | | levant la main au ciel..... | 227 |
| | | Moyse eslevant le Serpent d'ai- | |
| | | rain le dressa en forme de | |
| | | croix..... | 103 |
| | | Serpent d'airain figure de la | |
| | | Croix..... | 103, 194 |
| | | L'image du Serpent d'airain a | |
| | | esté transportee et conservee | |
| | | plusieurs annees sous l'autho- | |
| | | rité et regne de Moyse, Josué, | |
| | | Gedeon, Samuel et David, | |
| | | oultre le temps pour lequel | |
| | | Dieu l'avoit commandee..... | 198 |
| | | Conservation et garde du Ser- | |
| | | pent d'airain, apres le peuple | |
| | | sauvé en la terre de promis- | |
| | | sion, n'estoit superstition.... | 198 |
| | | Quel rang pouvoit [il] avoir.... | 198 |

S

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Aux saints Sacremens la Croix | |
| y est..... | 139-142 |
| Ces mots, fouët, lance, esponge, | |
| doivent estre nommez de leurs | |
| noms simples, sans leur bail- | |
| ler l'epithete de Saint..... | 47 |
| Plusieurs lieux tenus pour | |
| saints, et sont tousjours de- | |
| meurez venerables en l'an- | |
| cienne Loy..... | 51, 52 |
| Saincteté de l'image de la Croix, | |
| prouvee, par plus forte raison | |
| de la Croix mesme..... | 97 |
| La sainteté des Croix est le rap- | |
| port qu'elles ont à Jesus | |
| Christ, lequel elles represen- | |
| tent où qu'elles soyent..... | 182 |
| Ne faut desesperer du salut d'au- | |
| cun, emmi la consideration | |
| de la Croix, etc. | 370 |

| | |
|--|--------------|
| Comparaison de la Croix avec le Serpent d'airain | 192 |
| Ne faut servir autre que Dieu.. | 326 |
| Servir Dieu selon son ordonnance, et obeir à l'Eglise et garder ses coustumes..... | 229 |
| Attribuer bien souvent au signe ce qui convient à la chose signifiee..... | 167 |
| Signe de la Croix et sa definition | 211 |
| Signe de la Croix est une publique profession de la foy Chrestienne, et invocation de Jesus Christ;..... | 218, 252 |
| Est une ceremonie Chrestienne;..... | 211, 215 |
| Est comme une briefve oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu..... | 225 |
| [Signe et] Marque de Thau ... | 258 |
| La Croix signe arbitraire..... | 346 |
| La doctrine de faire le signe de la Croix est pure et Apostolique..... | 221 |
| Faire le signe de la Croix c'est invoquer Jesus Christ.. | 284, 295 |
| Façon ordinaire de faire le signe de la Croix..... | 216, 217 |
| Signe de la Croix employé pour toutes les rencontres et actions de nostre vie, et mesmes aux benedictions, consecrations, Sacrements, exorcismes, tentations et miracles, etc. | 225, 246-248 |
| Usage frequent et divers du signe de la Croix en l'ancienne [Eglise]..... | 223 |
| Signe par lequel on a peu discerner la Croix de Jesus Christ..... | 73 |
| Signe de la Croix exprime la forme et figure de la Croix.. | 216 |
| Signe de la Croix au front, Estendart des Chrestiens, leur trophée, coronne, escusson.. | 257 |
| Force du signe de la Croix contre les diables et leurs efforts. | 281 |
| Jesus Christ n'avoit besoin luy mesme faire le signe de la Croix, lequel estoit assez entre ses mains..... | 239 |

| | |
|---|----------|
| Signer les enfans au Baptesme sur le front..... | 248 |
| Deux sortes de signes de la Croix, naturels et arbitraires. | 345 |
| Dieu se sert bien souvent des signes, ceremonies, etc., sans pourtant attacher son pouvoir à iceux; plusieurs exemples. | 214 |
| Inscription divine de la Croix : <i>In hoc signo vinces</i> | 127 |
| L'institution humaine entrevient à la signification du signe naturel de la Croix..... | 346 |
| En Socotore, isle de la mer Eritree, sont Chrestiens dès le temps que saint Thomas y prescha | 109 |
| La Sorbonne desplaist aux heretiques..... | 182 |
| Sorbonne, arcenal [contre] leurs academies..... | 182 |
| Le vray suc de nostre bon heur est d'estre oingts et marquez au cœur par nostre Maistre. | 273, 274 |
| Succession Apostolique..... | 365 |
| Susanne prononcee souvent innocente par Daniel..... | 200 |
| <i>Sursum corda</i> , expliqué..... | 234 |

T

| | |
|---|-----|
| T estoit la marque de 300, et rapporté au mystere de la Croix | 270 |
| Tabernacle ou pavillon de la Croix, de Constantin allant à la guerre..... | 150 |
| Le temple, image du Paradis.. | 354 |
| Temple de la sainte Croix, [auquel servit] Pansus Aquitinus, en la ville d'Ambasse en Japon..... | 123 |
| Jamais l'Eglise n'a eu temple sans Croix | 354 |
| L'Eglise, de tout temps, a orné ses temples de remembrances de la Croix et des glorieux Soldats qui, sous cest Estendart, ont abbatu toute idolatrie..... | 354 |

| | | | |
|--|---------------|--|----------|
| Thau, en hebreu, que signifie ; marque de la Croix.... | 259-267 | Les Gentils reprochoyent aux Chrestiens l'usage et venera- tion de la Croix au commen- cement de l'Eglise, vray signe que les Chrestiens avoyent des croix..... | 104 |
| Thau ne signifie pas seulement une borne ou signe, ains en- cores une croix..... | 267 | Usage du signe de la Croix pour protester que sommes Chres- tiens..... | 278 |
| Le Thau d'Ezechiel rapporté à la Croix..... | 269, 270 | Usage de la Croix ne peut es- tre politique, ains seulement religieux, et sur tout és eglises..... | 132 |
| Saint Hierosme n'allegue le Thau des Samaritains que pour rechercher celuy dont le Prophete et les anciens He- brieux usoyent..... | 24 | Moyen de redresser l'usage de la Croix..... | 201 |
| Saint Thomas, Apostre, fut tué par les barbares sur une col- line pres Meliapor, et mourut baisant une croix trouvee là. | 108 | Combien l'usage de la Croix est general..... | 239-244 |
| <i>Thorah</i> , qui signifie la Loy, se commence par Thau..... | 262 | Confession de Calvin pour l'u- sage des images..... | 361 |
| Tiltres et paroles honorables que l'Eglise donne à la Croix..... | 162-164 | Conclusion pour l'usage des images et de la Croix.. | 359, 360 |
| Tradition Apostolique, l'hon- neur de la Croix et autres images..... | 148 | Trois anciens usages de la Croix. | 75 |
| Pourquoy le mot de <i>traicteur</i> est employé en ceste Defense. | 27 | | |
| Quel est le <i>traicteur</i> adversaire de la Croix..... | 25 | V | |
| Jour de la Transfiguration de Jesus Christ..... | 340 | Antiquité du Vendredy Saint. | 168 |
| Tremblement de terre en Jeru- salem, lors de la destruction. | 121 | Vendredy Saint adoré, c'est à dire veneré et honoré, à cause de l'adoration de la Croix ce jour là; appellé ve- nerable..... | 167, 168 |
| Comparaison des deux tribus et demy avec le peuple d'Israël d'une part, et des Catholiques et des Reformez de l'autre... | 364 | De l'adoration et baiser de la Croix au Vendredy Saint... | 169 |
| Triomphe de Christ, testifié par le port de la Croix..... | 126, 128 | Le Vendredy Saint, par l'or- donnance de l'Eglise, [lesfidè- les] se prosternent à genoux, viennent baiser l'image de la Croix..... | 349 |
| Trophees et masses que l'on por- toit devant les magistrats avoyent quelque ressemblan- ce de la Croix..... | 105 | Vendredis blancs..... | 160 |
| | | Venerer et adorer, comme s'en- tendent..... | 319, 320 |
| U | | Veneration deuë à Dieu seul... | 317 |
| Usage de la Croix, combien a esté grand jadis; recommandé par les Anciens... | 126, 184, 185 | Qui est le traducteur des an- ciens vers citez en ceste De- fense..... | 29 |
| | | Vertu surnaturelle et gratuite.. | 45 |
| | | Vertu de la Croix prouuee par les armées de Constantin, par | |

| | | | |
|--|---------|---|-----|
| le roy Osuald combattant contre les barbares, par saint Hilarion, par les infidel- les..... | 172-175 | | |
| Vertu de la Croix, descrite par Lactance | 187 | | |
| Quelles choses ont eu de tres- grandes vertus et dignitez. | 45, 46 | | |
| Voile qui pendoit au traversier de la Croix..... | 98 | | |
| | | | Z |
| | | Zosimus, historien payen, estoit ennemy de la Croix..... | 117 |
| | | Zosimus exact rechercheur des faits de Constantin le Grand, mais non des merveilles de Dieu..... | 117 |

FIN

GLOSSAIRE

DES LOCUTIONS ET MOTS SURANNÉS

EMPLOYÉS OU CITÉS PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES

DANS LA

DEFENSE DE L'ESTENDART DE LA SAINTE CROIX

(Les mots distingués par une * ont paru dans le Glossaire du tome I)

ACCOINTANCE — *fréquentation, familiarité, habitude* (v. p. 11).

ADONC — *alors, en ce moment.*

AFFIGER — *afficher, fixer* (v. p. 15).

AFFIXION — du lat. AFFIXIO, *action de fixer* (v. p. 55).

* AINS — *mais, mais plutôt, mais encore.*

AORÉ — *adoré ou prié*, de l'ancien *aorer* ou *orer* (v. p. 155 et l'étym. donnée par le Saint pp. 167, 168). Cf. le Diction^{re} de Godefroy, aux mots *aorer, orer.*

AORNÉ — *orné* (v. p. 155). Cf. le *Parallele des langues franç. et lat.* du P. Monet.

APASTER — *attirer, flatter* (v. p. 296).

AQUILONAIRE — *venant du nord* (v. p. 15). Du lat. AQUILIO.

* A SÇAVOIR MON — *assurément, en réalité* (v. p. 276).

ATTAINT A — *touché à, parle de* (v. var. (d), p. 248).

AUCUN — *pour un* (v. pp. 8, 12, 13).

BAUFFRER — *manger avec avidité* (v. p. 203).

BELISTRE — *homme méprisable, homme sans valeur* (v. p. 203).

BENEFICENCES — *bienfaits* (v. p. 335).

* BERICLE — *besicles* (v. note (1), p. 20).

BESONGNER — *agir, opérer* (v. p. 214).

BIENHEURANT — *béatifiant* (v. p. 151).

BIENHEUREE — *bienheureuse* (v. p. 279).

BONTEUSE — *bonne* (v. p. 378).

CARME — du lat. CARMEN, *hymne, poésie* (v. p. 112).

CARQUANT — *collier* (v. p. 184).

CASQUET — *couronne* (v. var. (b), p. 83).

CHAUD (il ne luy) — *Indicatif présent du verbe chaloir; il ne lui importe* (v. p. 160).

CHRESMER — du lat. CHRISMARE, *confirmer* (v. p. 139).

CHRESTIENNER — *baptiser* (v. p. 134).

CIL — *celui* (v. pp. 133, 341).

CONFÈZ — *confessé* (v. p. 155).

* CONTE — *pour compte.*

CONTREGARDÉ — *sauvegardé, gardé avec soin* (v. p. 83).

* CUYDER — *penser, imaginer, présumer.*

CY — *ici* (v. p. 90).

DESCHASSER — *chasser* (v. p. 288).
DESGAINÉE — *sortie, saillie sans effet* (v. p. 261). Cf. le *Parallele*, etc. du P. Monet.

DESSEIGNER — *former un dessein* (v. p. 100).

DES-ORES — *dès à présent, dorénavant.*

DESVELOPPER (se) — *se débarrasser, se dégager* (v. p. 286).

DISERTEMENT — du lat. *DISERTĒ*, *distinctement, en termes formels* (v. p. 66).

* DONT — *c'est pourquoi, donc.*

DUISANT — *propre, convenable* (v. p. 319).

* DU TOUT — *tout-à-fait, entièrement.*

ELOYSE — *clarté passagère, éclair* (v. p. 215). Du lat. *ELIDERE*. Cf. le Diction^{re} de Lacurne de Sainte-Palaye, au mot *elide*.

EMBABOUYNÉ — *engagé par flatteries, par caresses* (v. p. 47).

* EMMY — *parmi, entre.*

EMPISTOLÉ — *armé de pistolets* (v. p. 366).

ENDORMIE (l') — *potion narcotique* (v. note (1), p. 369).

ENVOLER — *dérober, voler* (v. p. 367).

ESMERVEILLABLE — *qui émerveille, ravit* (v. p. 92).

ESTOC (son propre) — *son origine, son fond* (v. p. 378).

ESTOLE — *pour robe, vêtement* (v. p. 2). Du lat. *STOLA*.

* EVICTIONNAIRES (se rendans) — *se rendant garants* (v. p. 361). Du lat. *EVICTIO*, *EVINCERE*.

FAÏË — *féé, ensorcelé, enchanté* (v. var. (e), p. 47). Cf. le Diction^{re} de Littré, au mot *féer*.

FIANCE — *confiance, assurance* (v. var. (l), p. 140).

FICHER — *fixer, mettre.*

FOYES — *traces et vestiges des bêtes fauves* (v. p. 344).

GAUSSER, GOSSER — *se moquer, railler* (v. pp. 182, 203).

GAUCHIR — *se détourner pour éviter un coup* (v. p. 52).

GOURMANDER — *pour manger avec gourmandise* (v. var. (g), p. 203).

GRIMAUDER — *faire des équivoques* (v. var. (e), p. 283).

HUIS — *porte* (v. p. 130).

HUISSIERE — *portière* (v. p. 164).

IMPITEUSE — *impitoyable* (v. p. 369).

* JA — *déjà, certes, jamais.*

JAÇOIT QUE — *bien que, quoique* (v. p. 139); étym. JA, SOIT et QUE. Cf. le Diction^{re} de Littré.

* LAIRRAY — *ancienne forme de laisserai* (v. var. (j), p. 28).

LAUTRE FOIS — *dernièrement* (v. var. (f), 3, p. 21).

MAL MESCHANCE — *meschanceté* (v. p. 155).

* MAL-TALENT — *mauvaise volonté, animosité, colère* (v. p. 66).

MARGARITE — du lat. *MARGARITA*, *perle* (v. p. 135).

* MESHUY — *aujourd'hui, désormais.*

MESTIER (avoir) — *avoir besoin* (v. p. 368). Cf. le Diction^{re} de Littré.

MONSTRE — *inspection, revue* (v. note (1), p. 242).

MUSSER (se) — *se cacher* (v. var. (b), p. 19).

OTTROYER — *accorder, concéder* (v. p. 155).

* ONQUES — du lat. *UNQUAM*, *jamais.*

* ORES — *présentement, alors, maintenant, tantôt... tantôt.*

OUTRECUIDANCE — *arrogance, présomption.*

* PEAGER — *publicain, percepteur d'impôts, receveur de péage* (v. var. (b), p. 193).

* PIEÇA — *autrefois, jadis, il y a longtemps*; étym., PIECE et A, *il y a pièce de temps, il y a quelque temps.*

POISER — *peser* (v. p. 333).

POMME-GRAINES — *grenade* (v. p. 353). Cf. le Diction^{re} de Littré.

POURCE QUE — *parce que* (v. p. 45).

PREMIER — *pour premièrement, d'abord* (v. p. 76).

PRESIGNIFIÉ — *signifié d'avance, figuré, prédit* (v. p. 92). Du lat. PRÆ-SIGNARE.

PROU — *beaucoup, assez* (v. p. 304).

* QUAND ET QUAND, QUANT ET QUANT — *avec, également, en même temps.*

RECORD — *souvenir* (v. p. 130).

Du lat. RECORDARI.

REMEMBRANCE — *souvenir* (v. p. 68).

SEEL — *sceau* (v. p. 272).

* SI — *oui, mais, toutefois.*

SICHE — *chiche* (v. var. (j), p. 29).

* SOULOIR — du lat. SOLERĒ, *avoir coutume* (v. p. 228).

STIGMATIQUÉ — *stigmatisé, marqué* (v. var. (a), p. 277).

* SUR — *pour sans* (v. p. 325).

SURSUEIL — *linteau* (v. p. 273). Cf. le Diction^{re} de Godefroy.

SUS — *sur, dessus.*

VACATION — *profession* (v. p. 29). Cf. le Diction^{re} de Littré.

VESPERTIN — du lat. VESPĒRTINUS, *du soir* (v. p. 227).

VICTRICE — du lat. VICTRIX, *victorieuse* (v. var. (f), p. 164).

VITUPERABLE — *méprisable* (v. p. 210). Du lat. VITUPERARE.

VITUPERER — *blamer* (v. p. 117).

VIVIFIQUE — *vivifiant* (v. p. 185).

APPENDICE

I

LES PLACARDS LA THESE SUR LA CROIX

PREMIER PLACARD

VERTU DU SIGNE DE LA CROIX

Dieu, par Ezechiel Prophete, au 9. chap., dit : *Ne mettez point à mort ceux ausquels vous verrez le signe de Thau*. Ce commandement divin est une figure qui represente la vertu du signe de la Croix : car *Thau* se peint en ceste sorte, T. Pour monstrier la vertu de ce signe, S. Athanase dit, au livre de *l'Incarnation*, que le signe de la Croix chasse tous enchantemens et sorceries et les rend de nulle valeur. Et si bien on [ne] doit attribuer vertu aux signes et caracteres, toutesfois ce signe est si divin qu'il ne sçauroit estre superstitieux et diabolique, veu que Dieu en fait grand estat et l'a fait predire au Prophete Ezechiel, c. 9, sous la figure de *Thau*; laquelle S. Hierosme, sur ce lieu, applique formellement à la Croix. Les mesme ennemys des Chrestiens ont esté contraincts s'en servir pour chasser les diables, ainsi qu'attestent Epiphanius en *l'Heresie* 30, et S. Gregoire, liv. 3. de ses *Dialogues*, c. 7. S. Gregoire Nazianzene, oraison 1. *contre Julien l'Apostat*, dit que ce meschant, effrayé de la vision des diables, fut contrainct de se servir du signe de la Croix, comme il avoit veu faire aux Chrestiens ; d'autant que Dieu a

donné à ce signe une vertu particuliere contre les malins esprits, selon qu'affirme S. Augustin au liv. *des 83 qq.*, question 79, où il dit que Dieu a commandé aux diables de ceder à la Croix, comme au Sceptre du souverain Roy. Le mesme S. Augustin, en ses *Confessions*, liv. 1. c. 11, dit que quand il fut fait Chrestien, deslors il commença à se signer du signe de la Croix ; et au livre de la *Visitation des malades*, [liv. 11] c. 3, dit que les Chrestiens ont l'image de la Croix de nostre Seigneur, qu'il juge digne de toute la veneration, et y fait une belle oraison. Et au sermon 130. *de Tempore*, il loüe la vertu de ce signe, l'appellant : « Banniere triomphante du Roy celeste. » *Contre Fauste Manicheen*, liv. 12. c. 30, il dit que pour la garde de salut, les peuples sont signez de ce signe ; et au liv. de *l'Altercation de la Synagogue et de l'Eglise* (tom. 6), il exalte les prerogatives de ce signe de la Croix ; et au sermon 19. *des Saints*, il monstre que de son temps on usoit de ce signe en l'administration des Sacremens ; et au liv. 22. de la *Cité de Dieu*, c. 8, il atteste, qu'une femme fut guerie d'un chancre mortel par la vertu du signe de la Croix. Sur le Psalme 36, il dit que le signe de la Croix avec une grande gloire est passé du lieu des supplices au front des Roys et Empereurs ; au traité 3. sur S. Jean, il dit que si nous sommes Chrestiens nous devons estre marquez de ce signe au front. S. Paulin, Evesque de Nole, tres-ancien (il y a plus d'onze cents ans qu'il vivoit), *in natali S. Fælicis*, dit que le signe de la Croix est l'armeure des Chrestiens, defensive contre tous ennemis. Le signe de *Thau*, en Ezechiel, c. 9, et en l'Apocalypse, c. 7, qui estoit escrit au front des gemissans pour les garder de mal, signifie la Croix et benediction que l'on met au front des croyans ; ainsi que tesmoignent S. Cyprien fort voysin des Apostres, livre 1. *contre Demetrien*, S. Hierosme sur Ezechiel, Origene, homilie 8. *in diversos*, Tertulien, *contre Marcion*, liv. 3, lequel en son *Apologetique* dit que les Payens reprochoient aux premiers Chrestiens qu'ils faisoient honneur à la Croix. S. Denis, disciple de S. Paul, livre de la *Hierarchie Ecclesiastique*, c. 4 et 5 et 6, tesmoigne l'usage du signe de la Croix de son temps si proche des Apostres, voire pendant leur vie. S. Basile le Grand qui vivoit il y a plus de douze cents ans, au liv. du *S. Esprit*, c. 27, monstre que les Apostres ont appris à faire le signe de la Croix et qu'eux le faisoient. S. Chrysostome, du mesme temps, en l'homelie *Que Jesus Christ est Dieu*, traicte admirablement de la gloire de ce signe, et atteste comme tous Sacremens estoyent faicts et parachevez par iceluy, et dit qu'il s'en faut servir, en ces termes : *Crux in fronte nostra quasi in columna quotidie figuratur*. Justin Martyr, voysin des Apostres, qui vivoit l'an 150, en la question 118, monstre comme de son temps on faisoit

le signe de la Croix. Tertulien, au livre de la *Couronne du soldat*, exhorte de se servir d'iceluy en toutes nos œuvres. S. Cyprien, epistre 56, S. Hierosme, à Eustochium et Demetriades, en disent le mesme. Et toute l'ancienne et primitive Eglise, voisine des Apostres et leurs disciples, recommandent d'user de ce signe de la Croix.

SECOND PLACARD

COMME LA CROIX DOIT ESTRE HONNOREE

Des que nostre Seigneur Jesus Christ, pour nous rachepter de l'eternelle damnation, souffrit la tres-amere mort de la Croix, on ne doit douter que ce tresgrand benefice de nostre redemption, vivement representé par la Croix, trophée et bannière du Sauveur, instrument de nostre redemption, licte de justice et autel du souverain sacrifice, n'oblige aussi à la veneration d'icelle ; non pour raison du bois, ou de la matiere, mais à cause de ce qu'elle signifie. Comme saint Ambroise dit au livre du *Trespas de Theodose* : « Ce n'est pas le bois » (dit-il), « mais le Roy du Ciel que nous adorons au bois. » Bois qui apporta, certes, douleur et ignominie au Sauveur, mais si honorable et glorieux que le Saint Esprit l'a fait celebrer par plusieurs figures et propheties au vieil Testament. Dont Esaye, c. 53, pour monstre la noblesse de ceste mort, dit : *Il a esté offert, par ce qu'il l'a voulu* ; conforme au dire de Jesus Christ en S. Jean, 10. chap. : *Je mets mon ame, nul ne me l'oste*, comme estant ceste mort ordonnée par l'eternel conseil de Dieu, és Actes des Apostres, c. 2. 3 et 4. De sorte qu'ayant le Sauveur souffert si volontairement, il rapporta de sa Croix tres grande gloire et consolation, ayant vaincu Satan et rachepté l'homme ; ce qui engloutit et surmonte infiniment toute la douleur et ignominie soufferte. Pource religieusement les enfans de ce tresdoux Seigneur honnoient ce saint Estendard de la Croix, que les adversaires appellent gibet, grandement different des autres par excellence. Que s'il est gibet, c'est celuy du Dieu de la Majesté, et du Roy de gloire, où il souffrit heureusement et honnorablement pour nostre salut, sans aucun peché ny crime, ainsi que confesserent ses mesmes ennemis. Les gibets des malfaiteurs n'ont point ceste honorable condition, et les suppliciez ne peuvent tirer d'iceux de

l'honneur et profit, comme a fait nostre Seigneur de sa Croix ; aussi ne l'endurent ils pas volontairement. Il est bien vray que mourant pour Dieu ou la patrie, la mort en est glorieuse ; en memoire de laquelle on pourroit en honorer les instruments : sur tout si cela avoit causé quelque grand bien, comme a fait la Croix, vray autel du souverain sacrifice qui est Jesus Christ, selon saint Paul, Heb. c. 7, et Colloss. 1 : *Pacifiant par le sang de sa Croix*, c'est à dire, respandu en icelle comme sur un autel ; vraye eschelle à son Royaume, selon saint Jean, 12. et Philipp., 2 ; instrument de sa victoire et de son triomphe, selon saint Paul, Coloss. 2. [ŷ. 15.] où l'ancien Origene, homilie 8. sur Josué, lict, « triomphant d'eux au bois de la Croix », et le Grec s'y rapporte bien qui est : ἐν αὐτῷ (i. e. σταυρῷ). On ne venere pas les colonnes, crèches et sepulchres pour ressembler à ceux de Jesus Christ : car cela n'est pas son image et ne le represente point Crucifié, auquel on dresse l'esprit en honorant la Croix ; laquelle, depuis l'Edict imperial de Constantin de n'y attacher plus les hommes, n'a plus aucun autre usage au monde que d'estre image representant Jesus Christ crucifié. Et puis en icelle, comme dit saint Athanase, docteur Grec (qui vivoit l'annee 340 apres Jesus Christ), en la question 41. à Antioche : « Nous pouvons soudain monstrez que nous n'adorons pas le bois ou la matiere, mais la representation, en separant les deux bois de la Croix et ne leur faisant plus honneur ; » comme dit le 2. Concile de Nicene, action 4 : « Pendant que les deux bois sont conjoincts, nous adorons la representation à cause de Jesus Christ qui y a esté crucifié, mais les deux bois separez, nous les rejettons, voire bruslons. » David, Psal. 131, prophetiza cest honneur, disant : *Nous adorerons le lieu où ses pieds se sont arrestez*, selon que saint Hierosme en explique le passage formellement. Et il escrit en la vie de la tresdevote femme Paula, qu'elle estoit prosternee au devant de la Croix, et adoroit, « tout ainsi que si elle eut attentivement regardé le Seigneur y pendant ». Saint Cyrille, livre 6. *contre Julien*, appelle la Croix : *Bois salutaire, precieux et venerable*. Lactance, au *Carme de la Passion*, dit : *Flecte genu, lignumque Crucis venerabile adora*. Sedulius, ancien authour Chrestien, qui vivoit il y a plus d'onze cens ans, dit : *Neve quis ignoret speciem Crucis esse colendam*. Saint Ambroise, livre du *Sacrement de l'Incarnation*, c. 7, dit : « Quand nous venerons en Jesus Christ l'image de Dieu et sa Croix, ce n'est pas pour le diviser et separer en deux. » Les anciens Empereurs Chrestiens le recognoissent, l. « Decernimus, » De episc. et cler. (1), l'appellant « Venerable

(1) Codicis lib. I, tit. III, *De episc. et cler.*, lex « Decernimus ».

Croix, » et, Nouv. v. § 1, « Symbole de nostre foy, Croix vrayement pretieuse et venerable. » C'est chose admirable que Dieu ayant deffendu l'idolatrie, ne laissa en apres, au livre des Nombres, c. 21, de faire dresser sur le bois le Serpent de bronze, en forme pendante, encores que le peuple fut tombé en idolatrie. C'estoit, dit Tertullien, *Contre les Juifs*, chap. 10, parce que cela tendoit à la Croix du Seigneur; dont en saint Jean, chap. 3, nostre Seigneur applicqua ceste histoire à sa Croix. De maniere qu'il n'y a aucune idolatrie à honorer la Croix, que le mesme Fils de Dieu appelle son *signe*, en saint Matthieu, 24. chap. : *Adonc apparostro au ciel le signe du fils de l'homme*; où saint Chrisost., homilie 77 [in Matt.], saint Augustin, sermon 130 de *Tempore*, saint Hierosme, saint Hilaire et autres sur saint Matthieu, interpretent cela de la Croix, qui apparostro comme l'Estendard divin au jour du jugement. Et anciennement les soldats adoroient l'estendard de leur Empereur, ainsi que dit Sozomene, livre 1. de son Histoire, c. 4. Et Eusebe escrit en son Histoire, livre 9. c. 9, et liv. 1. de la *Vie de Constantin*, que l'Empereur Constantin dressa son estendard en forme de croix, et il estoit veneré là, et la Croix en iceluy, par toute l'armee imperiale. Et ce grand Monarque Chrestien, comme disent les historiens susdits, eut de belles revelations et visions du signe de la sainte Croix, et fit dresser des croix avec grande magnificence, pieté et religion. Par laquelle nous devons estre poussez à venerer l'image de la Croix, et la dresser par tous les lieux celebres, pour nous esmouvoir à la memoire du benefice de la mort et Passion de nostre Dieu et Sauveur, auquel soit honneur et gloire. Amen.

THESE SUR LA CROIX

LA CROIX EST SAINTEMENT VENEREE

David, Psal. 131. vers. 7, monstre que ceste adoration est licite, disant : *Nous adorerons le lieu ou ses pieds se sont arrestés*. Ces paroles sont appliquees formellement par S^t Hierosme a l'adoration de la Croix.

Partant, S^t Gregoire de Nice, qui vivoit en Grece l'an de nostre Seigneur 380, escrit que sainte Macrine, sa seur, et S^t Basile portoient sur eux une Croix avec fort grande reverence.

Et S^t Hierosme, en l'epitaphe de Paula, tres devotieuse femme ; laquelle il loüe, que prostèrnee au devant de la Croix elle adoroit, « tout ainsi que si elle eust attentivement regardé le Seigneur y pendant. »

S^t Ambroise, au livre du *Trespas de Theodose*, dit : « Non pas le bois, mais le Roy du Ciel est adoré au bois. »

S^t Augustin, liv. [II] de la *Visitation des malades*, c. 3, dit que la Croix est digne de veneration ; et fit devant icelle sa priere a Jesus Christ.

Le mesme, au liv. 22. de la *Cité de Dieu*, chap. 8, tesmoigne avoir veu une femme guerie d'un chancre mortel, lors qu'on luy fit au dessus le signe de la Croix.

Et au liv. 1. de ses *Confessions*, chap. 11, que des lhors qu'il fut Chrestien il commença a se signer du signe de la Croix.

Et au traité 3. sur S^t Jean, dit que si nous sommes Chrestiens nous devons estre marqués au front.

Lactance, au *Carme de la Passion*, dit :

Flecte genu, lignumque Crucis venerabile adora :

Flechis le genoüil, et adore le venerable bois de la Croix.

L'Empereur Constantin dressa son estendard en forme de croix affin d'espouvanter ses ennemis, et le proposa de ceste sorte a son armee pour l'accoustumer a adorer la Croix ; comme dit Eusebe, liv. 1. de la *Vie de Constantin*, et Sozomene, liv. 1. de son Histoire, chap. 4.

S^t Cyrille Alexandrin, qui vivoit l'an 430, liv. 6. contre l'Empe-
reur Julien l'Apostat lequel se moquoit des Chrestiens qui adoroient la Croix, les soustient, et dit : « Le bois de salut nous remet en memoire et souvient des benefices receus de Jesus Christ, et nous incite a penser que, comme saint Paul dit, *Luy seul est mort pour tous et est resuscité.* »

S^t Athanase, question 16. a Antioche, dit : « Nous pouvons monstrier que nous n'adorons pas le bois, mais la representation, si nous separons les deux bois qui font la Croix, et alhors n'y ferons plus honneur. »

II

LETTRE ADRESSÉE A S. FRANÇOIS DE SALES

AU SUJET DE L'IMPRESSION DU LIVRE DE LA

DEFENSE DE L'ESTENDART DE LA SAINTE CROIX (1)

Monsieur,

J'ay reçu par les mains de Monsieur le President Favre vostre livre de la *Croix*, mais sans aucune lettre, dont j'ay esté esbahy pource que je pensoy avoir response à celle que je vous escrivy sur l'impression de vostre livre. Je ne vous représenteray point d'avantage l'affection que je vous ay particuliere, qui me feroit courir à toute bride en l'exécution de vostre vouloir de tout mon possible. Mais bien vous assureray-je que je ne suys point avancé depuis au recouvrement d'argent, et en ay moins que jamais en employant tous les jours en verité plus que je ne peux. Si que je ne vous peux promettre aucunement l'impression de vostre livre que je ne soys aydé, aumoins pour avoir le papier. Il contiendra environ 24 feuilles in 12, de la lettre de Cicero que nous appellons, qui est celle dont les *Extraits* de la dispute du P. Cherubin sont imprimez; et l'impression en coustera pour le moins 68 fl. S'il vous plaist donc, vous m'en escrirez, et si j'ay moyens, je le pourroy mettre sur la presse à la prochaine feste de Toussaincts. Que si vous pouviez retrouver quelque librayre en cette ville qui le voulut faire imprimer à ses despends, je vous promets d'y fournir mon industrie et l'orthographe, car il ne l'est aucunement, et y rapporter tout ce que doit celui qui est et sera tousjours

Vostre serviteur bien humble et tresaffectionné,

E. ROUSSIN.

A Lyon, ce 25^e septembre 1599.

(1) L'original de cette lettre est gardé aux Archives du Monastère de la Visitation d'Annecy.

III

PIÈCES PRÉLIMINAIRES DE LA I^{re} ÉDITION

CONFORMITÉ DE LA TRES-SAINCTE ADORATION DE LA CROIX

L'Apostre se plaignoit et, baigné de larmes, disoit que plusieurs cheminoyent et conversoyent entre les Chrestiens desreglement, et se rendoyent *ennemis de la Croix de Jesus Christ ; desquels la fin est perdition, le dieu desquels est le ventre, et leur gloire est en leur confusion* *. Mais s'il estoit en terre humainement conversant en la cité de ce monde terrestre, tesmoin et auditeur des sacrileges, blasphemes, impietés et horribles discours que les obstinez adversaires de Dieu et de son Eglise unique, Catholique, Apostolique et Romaine, vomissent et desgorgent verbalement en leurs synagogues et par escrit en leurs livrets diffamatoires contre l'adoration de la sainte Croix, ce grand Docteur des Gentils se transformeroit volontiers au flebile et pleureux Heraclite pour la compassion qu'il prendroit de ces blasphemateurs.

* (Philip., III, 18, 19.)

L'Archiministre de Geneve, pour eterniser sa puante memoire, a esté si impudent et effronté menteur que d'avoir publié un livre satyrique intitulé, *Admonitio de Reliquiis* ; en la pag. 7, au § *Jam ad præcipuas Domini Reliquias*, il a escrit que toute la doctrine que l'Eglise tient sur la doctrine de la Croix est diabolique, reprouvee, et refutée par le Pere saint Ambroise comme superstition ethnique et payenne. Ce livret, disent les peres Picard, Mathurin et Vigor, celebres predicateurs de ce siecle, anima les Lutheriens, Calvinistes et autres heretiques aux grands troubles d'Allemagne et de France, de rompre, perdre et renverser les eglises, abbatte, fouler aux pieds, brusler et destruire les croix et reliques.

Ce neantmoins, durant l'ardent feu et flamme de ces heresies, est demeuré en France plus grand nombre de croix et reliques

que n'a esté celuy des ruines et gastees, et s'accomplist la prophetie du grand Prophete Esaïe, c. 19 : *In die illa erit altare Domini in medio terræ Ægypti, et titulus Domini juxta terminum ejus ; et erit in signum et in testimonium Domino exercituum.* Et n'ont sceu faire, ces tyrans et bourreaux de la religion et ancienne creance de leurs ancestres, *quin : Salvæ factæ fuerint reliquiæ populi adorantis salvificam Crucem et Sanctorum reliquias venerantis ; quia Dominus in fortibus dimicavit* *. Et une chose miraculeuse est advenue contre ces brise-croix, que tous ceux qui premiers mirent leurs mains sacrileges sur les bois, pierres et autres matieres, tant dedans que hors les eglises, veuillant faire perdre la memoire de la mort et Passion de nostre Sauveur, en moins de trois ans, et aux mesmes jours qu'ils commirent cest execrable crime de leze majesté Divine, se sont trouvez morts et estouffez, privez de toute sepulture, ayde et consolation, soit de leurs confreres ou autres, et n'est demeuré et resté en terre aucun de leur race et progénie : *Vultus autem Domini super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum* *. Si ceux de Geneve vouloyent confesser la verité, ils trouveroyent, aux cayers et registres de leur maison de ville, les noms, surnoms, d'aages, qualitez et demeurances de ceux qui firent la revolte et defection et forfaits ; [et les] supputateurs du temps que les auteurs et instruments de l'apostasie ont vescu apres, [verraient qu']ils ne furent triennaux possesseurs de leurs impietés et meschancetez ; la memoire desquels et de tous les leurs, ascendants, descendants et collateraux, dans les trois ans fut esteincte et faillie, *et justo Dei judicio* ; et si l'on pouvoit recouvrer un livret qui en a esté fait par le feu Cardinal Sadolet, intitulé : *Prodigosissima portenta civitatis Genevæ, post repudiationem et abdicationem Catholicæ et Orthodoxæ religionis*, l'on y liroit des choses tres espouvantables et tres-veritables.

Mais à fin que nul se laisse ensorceller au venin vomy par ledict Calvin audict livre intitulé, *Admonitio de Reliquiis, operæ præcium esse duxi*, de rapporter l'execrable blasphème desgorgé par ledict Calvin en la premiere page. Donques Beelzebuth, prince des diables, parlant et escrivant par luy, se couvrant de l'authorité de S. Paul *, in hæc verba prorupit : *Testatur enim se post Christi resurrectionem amplius ipsum non agnoscere secundum carnem ; admonens his verbis quicquid in Christo carnale fuit oblivioni tradendum et missum faciendum, ut in eo secundum spiritum quærendo et possidendo omnem operam locemus. Nunc igitur causari præclarum esse aliquod habere monumentum, tum Christi, tum sanctorum ejus, quid aliud est quam inane tegumentum, fucandæ stultæ nostræ cupiditatis causa, quærere, quæ nullum in ratione fundamentum habet ?* Calvin par ces

* (Judic., v, 13.)

* (Ps. xxxiii, 17.)

* (II Cor., v, 16.)

meschantes parolles dit, que les Chrestiens ne se doivent souvenir et faire aucun compte de la chair et de toute l'humanité de Jesus Christ ; contre infinis textes du nouveau Testament : Jean 6, *Amen, dico vobis, nisi manducaveritis carnem filii hominis et biberitis ejus sanguinem non habebitis vitam in vobis*, et quæ sequuntur. *Sic Deus dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret*, Joan. 3. *Et Verbum caro factum est*, Joan. 1. Imo, sans la continuelle memoire que les Chrestiens doivent avoir de la mort et Passion de Nostre Seigneur (tesmoin nostre Symbole : *Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria virgine, et homo factus est*), et sic de son humanité, nul ne seroit capable de la vie eternelle, Jean 17. Car de cognoistre Dieu par l'esprit seulement [ne suffit pas], sinon que par mesme moyen l'on cognoisse le Fils de Dieu estre venu pour nostre redemption *in carne; et sic inseparabiliter debemus agnoscere, et divinitatem et humanitatem, ut habeamus vitam æternam* : vieille heresie tiree de *Triphonis antro; contra quem* le Pere saint Augustin ayant disputé, combattu, et gagné la caverne de Dieu, *ita posteritati scripsit, in suo tract. De fide et symbolo: Solet quosdam offendere, vel ipsos gentiles vel hæreticos, quod credamus assumptum terrenum Christi corpus in cælum; ut dicant terrenum aliquid in cælo esse non posse: nostras enim Scripturas non noverant, nec sciunt quomodo dictum sit** : *Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale.*

* (I Cor., xv, 44.)

Sur ce que le mesme Calvin prend à garent et pour tuteur de son impieté saint Ambroise, c'est une fausseté; car ce grand Archevesque et Evesque de Milan (en son troisieme tome), *De obitu Theodosii*, se conformant avec toute l'antiquité pour l'adoration de la Croix, dit : *Invenit Helena titulum; Regem adoravit, non lignum utique, quia hic gentilis est error et vanitas impiorum, sed adoravit illum qui pependit in ligno, scriptus in titulo*, etc.

Neque moveat Catholicos quod subjungit Calvinus eodem libello in contumeliam Salvatoris, judaisant et se mocquant de Jesus crucifié: Denique, si congesta essent in acervum omnia quæ reperiri possent ligna Crucis, integrum navis onus efficerent, cum tamen Evangelium testificetur ab uno homine ferri potuisse. Quantæ igitur audaciæ fuit ligneis frustis sic totum implere orbem, quibus ferendis ne trecenti quidem homines sufficiant? Atque excusationem illam excogitarunt, quantumcumque inde abscindatur nunquam tamen imminui; sed commentum adeo stultum et absurdum esse constat, ut superstitiosi ipsi facile id intelligant. L'imposteur et trompeur a voulu dire que si tous les morceaux de la sainte Croix estoient amassez et reduicts en un gros monceau, il y auroit la charge et voyage d'un navire; et encores que ladicté Croix pouvoit estre portee par un seul homme, que trois cents ne seroyent forts et puissants pour la porter; que les superstitieux

ont prins ce pretexte de controuver que les pieces qui en sont esté levees n'ont partant diminué ni amoindri le poids et gros corps de ladicte Croix.

Or, Calvin, s'il se faut arrester à la seule escorce et superficie de la lettre Evangelique, les Catholiques et heretiques conviennent au texte de l'Evangile* : *Qui vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem Christi et sequatur eum*. Tous ceux qui suyvent Nostre Seigneur et ont porté et portent sa Croix, tant vifs que morts, sont plus de milliers et millions qu'il n'y a de vingtaines en trois cents ; une seule navire, voire tous les vaisseaux des mers, ni les basteaux de toutes les rivieres du monde ne les pourroyent comprendre et contenir : il s'ensuit donques qu'il n'y a reliquiaire plus copieux et abundant que la sainte Croix ; ce que ledict Calvin allegue *commentum*. Que quelques pieces que l'on prenne et ayent prins, *retroactis seculis*, de la sainte Croix, elle n'est point diminuee ni amoindrie, c'est une tres-veritable verité receüe de l'Eglise et approuvee des saints Peres et Docteurs, et n'a oncques esté contredicte et par les heretiques. S. Cyrille, Catech. 10, *affirmat totum orbem terrarum ligno S. Crucis Hierosolymis accepto esse locupletem*. S. Paulinus, in epist. xi. ad Severum Sulpit., *ipse Sever.*, *Histor.* lib. 2, Ruffin., lib. 1. cap. 8, Socrat., lib. 1. c. 17, Sozom., lib. 2. c. 1, Theodoret., lib. 1. c. 18.

* (Matt., xvi, 24.)

Reste de destruire un leger fondement et fausse doctrine que Luther a semé à ses Allemans, *De falsa crucis adoratione, et bina quotannis ejus festivitate. Quæ Viret, Pharel, et post eos* le successeur de Calvin ont traduits en langue vulgaire, et ont intitulé leur livre : *De l'idolatre et superstitieuse adoration, et des deux festes de la Croix* ; où ils disent que les Catholiques pretendus sont pour ce regard de pire condition que les enfans d'Israël adorans le Veau d'or. Mais les pauvres abusez ne veulent pas entendre comme nous adorons la Croix. Car raisonnablement les bons et vrayes Catholiques adorent Jesus Christ pendu en la Croix, non pas le bois, or, ou autre matiere comme matiere et chose inanimée : car nous sommes tous d'accord que, *in quantum est res insensibilis, puta lignum sculptum aut pictum, tunc nulla reverentia debetur ei, neque aliquis honor est exhibendus* : mais considerants la Croix, *in quantum est quædam res Christi, tunc adoranda est nobis adoratione Hyperdulix*. Mais, finalement, considerant la Croix entant qu'elle represente la figure de Jesus Christ crucifié, et entant que par l'attouchement des saints membres de son corps precieux elle a esté baignée et arrosée de son sang : alors la devons adorer de la mesme adoration que nous adorons Nostre Sauveur Jesus-Christ, que noz maistres et anciens Peres Docteursque *convenienti vocabulo appellant adorationem Latriæ* ;

et à ceste raison nous parlons à la Croix et la prions comme le Sauveur : *O Crux, ave, spes unica* ; *O Crux benedicta*. Mais quand aux autres croix, comme elles sont faictes en matieres de bois, or, fer, ou autres semblables, nous ne les adorons point sinon comme image de Jesus Christ, aussi que nous enseigne nostre Mere Eglise le jour du Vendredi saint : *Ecce lignum Crucis*. Quand aux autres choses qui sont esté instruments de sa mort et Passion, comme les cloux, couronne, lance et autres, nous ne les adorons aucunement de l'adoration de Latrie comme la Croix, pource que ces choses ne representent point l'image de Jesus-Christ comme la Croix, *quæ est signum filii hominis quod apparebit in cælo* * ; et partant l'Ange dict aux femmes * : *Jesum quæritis crucifixum* ; non, *lanceatum aut spinea corona coronatum, et hujusmodi*. Combien que le Chrestien ne devroit estre reputé ni idolatre ni superstitieux, s'il adore les cloux et autres instruments de la Passion : car, comme dit saint Jean Damascene, [*De Fide orthod.*] lib. 4 : *Etiam omnia prædicta ex contactu sancti corporis et sanguinis Christi decenter adoramus*. Et en ceste façon et maniere, l'adoration que exhibons à la Croix comme à l'image de Jesus Christ crucifié doit estre plus grande et reverentielle que celle que nous rendons à la Vierge Marie, que nos dicts Peres nomment Hyperdulie, et que celle que nous portons aux Saints, à la veneration de leurs ossements et reliques, qu'ils appellent Dulie.

Quant aux deux festes instituees par l'Eglise au culte et devotion de la Croix, il n'y a abus, erreur ou superstition ; pource que les trois choses pour lesquelles toutes les festes sont instituees et celebrees y concurrent. La premiere est la dignité et noblesse : car par l'attouchement du corps et effusion du sang de Nostre Sauveur, la Croix a esté rendue tres-digne et tres-noble ; ainsi le tesmoigne l'Eglise : *Crux fidelis inter omnes, arbor una nobilis*, etc. La seconde est la sainteté qui est par le moyen dudict attouchement : car tout ainsi comme le Sauveur par l'attouchement de sa tres-pure et tres-nette chair a baillé et conferé la force et vertu regenerative aux eaux, *ita, contactu suæ carnis*, il a sanctifié le bois de la Croix ; ainsi nous enseigne nostre Mere l'Eglise : *O Crux splendidior cunctis astris, in mundo celebris, hominibus multum amabilis, sanctior universis*. La troisieme chose, que la Croix a esté et est tres-vertueuse et miraculeuse ; tellement que l'Apostre dict * : *Verbum crucis iis qui salvi fiunt virtus Dei est*. La Croix peut estre dite la clef du Paradis, car par icelle le ciel fut ouvert : *Velum templi scissum est... a summo usque deorsum* *. Par la Croix sont esté faicts et se font journellement infinis miracles ; tellement que saint Jean Chrisostome, comme ravi en extaze de la vertu de la sainte

* Matth. 24.

* (Marci, xvi, 6.)

* 1. Corint. 1.

* Matth. 27.

Croix, homil. 13. *de Cruce*, luy attribue ces belles et saintes proprietéz : *Crux est spes Christianorum, resurrectio mortuorum, lux cæcorum, baculus claudorum ; est consolatio pauperum, refrenatio divitum, destructio superbiorum, male viventium pœna, adversus dæmones victoria, spes desolatorum, requies tribulatorum.*

Et pour abbreger, ce saint Bois de vie *affert fructus duodecim* * : • Apocal. 22. à sçavoir, l'humilité, obeysance, patience, paix, justice, prudence, foy, esperance, charité, crainte, force et compassion. Et la Croix *tollit omne crimen* ; tellement que tres à propos, aux eglises de Lyon, suyvant leur office ancien, chacun jour de vendredy aux vespres l'on chante ce beau hymne de Prudentius, que j'eusse traduit en vulgaire, n'eust esté que je l'ay veu torné et mis en rithme françoise en certaines Heures qui sont imprimees en Latin et François, dés six ou sept ans en ça.

Cultor Dei, memento,
Te fontis et lavachri
Rorem subisse sacrum,
Te chrismate innotatum.

Fac, convocante somno,
Castum petis cubile ;
Frontem locumque cordis
Crucis figura signet.

Crux pellit omne crimen,
Fugiunt Crucem tenebræ :
Tali dicata signo,
Mens fluctuare nescit.

Procul, procul, vagantum
Portenta somniorum :
Procul esto pervicaci
Præstigiator astu.

O tortuose serpens,
Qui mille per meandros,
Fraudesque flexuosas,
Agitas quietâ corda.

Discede, Christus hic est,
Hic Christus est, dignosce :
Signum †, quod ipse nosti,
Damnat tuam catervam.

Corpus licet fatiscens
Jaceat reclivis paulum,
Christum tamen sub ipso
Meditabitur sopore.

Cui laus honorque summus,
Cum Patre sempiterno,
Paracletoque sancto,
Extat per omne seculum. Amen.

L'amour, honneur et respect que je porte à la sainte Croix, mesmes en ceste sainte sepmaine *de Passione*, m'ont conduit à ceste prolixité ; pour tesmoigner à tous les fidelles Catholiques, que quiconque voudra veoir la Panthologie de la sainte Croix devoit avoir, lire et faire son proffit de ce livre saintement et doctement composé par le R. P. François de Sales, Prevost de l'Eglise catholique et Cathedralle de Geneve. Vous y trouverez, amy lecteur, non seulement les douze fructs susdicts, mais les cinq pierres avec lesquelles David renversa ce grand geant Goliath, les cinq paroles que voulut parler l'Apostre, 1. Corinth. 14, l'eau vive que Nostre Seigneur promettoit à la Samaritaine ; non seulement les miettes

de pain que la Chananee demandoit à Nostre Seigneur, mais les cinq pains d'orge et les deux poissons avec lesquels il rassassia la tourbe famelique. Ce livre se peut justement intituler, *Thesaurus preciosissimus ; quem qui sibi comparaverit*, avec peu d'argent il se trouvera mirablement edifié en la doctrine que tous devons tenir, pour nous acquerir, *in vita et morte beneficium Crucis*, et Paradis à la fin. Amen.

D. FRAN

ANAGRAMME

FRANÇOIS DE SALES

SA FOY DANS LE CIEL

A MONSIEUR DE SALES, SUR SON LIVRE DE LA CROIX

STANCES

Sortez, petits formis, sortez de vos tanières,
 Quittez l'obscur nuit pour suivre ce flambeau :
 Quoy ! ne cherchez vous point quelques belles lumières,
 Pour vous tirer dehors de cest obscur tombeau ?

Les oyseaux empennez qui sont dans les bocages
 QUITTENT leurs nids obscurs pour chercher la clarté ;
 Et tous d'aise ravis, avec leurs doux ramages
 Ils honnorent l'aurore, adorant sa beauté.

Tout le peuple escaillé des palais d'Amphytrite
 S'eslevent sur les flots pour voir ses sacrez yeux :
 Ils quittent leur sejour pour voir sa gloire escrite
 Sur le front brillonnant des hauts palais des Cieux.

Cest Astre nouveau né nous servira de phare,
 Pour ramer seurement sur les flots escumeux :
 Nous yrons sous les feux de sa sainte lumiere,
 Sous le saint Estendart du sacré Bois fameux.

Comme un Mars genereux, de l'immuable Eglise
 Tu combats vaillamment sous un saint Estendart :
 Tes traits sont les beaux faicts de ta doctrine apprise
 Dans le docte Licé des Peres remplis d'art.

Tu monstres le chemin pour marcher en bataille ;
 Tu portes l'estendart et guidon de la foy :
 Tu repousses les dars, l'estoc et coups de taille
 Qui tasche d'aterrer ce signe de la loy.

O que je t'ayme mieux voir saintement combattre
 Dans l'Eglise de Dieu, que sous l'horreur de Mars :
 Tu as la Croix au poing lors que tu te veux battre,
 Et les sacrez Cayers sont tes acerez dards.

Aussi le voulus-tu ; estant cerché du monde,
 Pour luy plaire vivant sous ses fragiles loix,
 Tu dis : je veux nager en la source feconde
 Qui coule incessamment au pied du sacré Bois.

Depuis ce saint dessein et volonté sacrée
 Tu as produicts des fleurs en l'Eglise de Dieu,
 Dont l'odeur doux-flairant devers la voute astrée
 S'envole saintement en un gracieux lieu.

Bell'arbre qui produits des pommes si flairantes,
 Tant de devots surjons et tant de douces fleurs,
 Qui as tant espanchez de tes fleurs odorantes,
 Qu'elles ont fait quitter le sentier des pleurs.

Tu as si bien germé en ta sainte semence,
 Qu'il ne te reste plus que les palais des cieux :
 Tes surjons sont si hauts, qu'en leur plus tendre enfance
 Ils s'eslongnent des-ja du trenchant de nos yeux.

Tant de devots esprits formillans en Savoye
 Tesmoignent la vertu de tes celestes fruicts :
 Ils ont si bien suyvi la trace de ta voye,
 Qu'ils sont dans tes liens devotement reduicts.

Semblable à un Orphé qui par un doux langage
 Animoit les rochers, et tiroit apres soy
 Les troupeaux porte-laine et la troupe sauvage,
 Puis que tu fais fleurir tant d'hommes en la foy.

De SALES, enfant d'honneur, honneur des Catholiques,
 Qui fais si bien valoir ton talent precieux,
 Quel honneur en ma voix ny en toutes musiques,
 Pourrois-tu recevoir encor en ces bas lieux ?

Puis que tu fais germer par ta tres-douce haleine
 Les jardins Savoyars, en la syncere foy,
 Ma Muse est trop debile et trop basse ma veine,
 Pour entonner ton los et ta syncere loy.

Oubliera-je celuy qui en sa docte escole
 T'a saintement dressé en ce sacré chemin ?
 Oubliera-je celuy dont la docte parole
 A poussé de nos cœurs un tres-mortel venin ?

Non, je n'obliray point un Evesque si rare ;
 Je luy rendray l'honneur qui rejaillit de toy :
 Il est ton clair soleil, ta lumiere et ton phare,
 C'est luy qui t'a guidé en ta syncere foy.

Tu te guinderas donc tousjours dessus Nerée,
 Ore en bas, ore en haut tirant devers les cieux,
 Volant de pole en pole en la plaine azurée,
 Tu paroistras ainsi qu'un astre radieux.

N. DESPOTOTIUS.

D. FRANCISCO DE SALES

VERÆ ET CATHOLICÆ ECCLESIE GENEVENSIS
 PRÆPOSITO DIGNISSIMO, ET SANCTÆ CRUCIS CONTRA HÆRETICOS
 VEXILLIFERO STRENUISSIMO, FRANC. GIRARD, I. V. D.
 ECCLESIE BURGES IN BRESSIA SACER PRÆTOR ET JURIDICUS, ANTIPATHIAM
 ANTE SCRIPTAM DICAVIT

Nunc solum corpus possunt tibi tollere Parcæ,
 In te nihil aliud numina juris habent.
 Fama superstes erit longævaque gloria vivet,
 Dum vaga nocturnis luna regetur equis.
 Gratulor ipse tuo, doctissime Præsul, honori,
 Tumque operi tanto gratulor ipse tuo.
 Hoc etenim specimen divinæ continet artis,
 Divinumque tuum comprobat eloquium.

AUTHOR AD LECTOREM

Vive, vale, nostrique memor lege, dulcis amice,
 Hæc Calvino properante brevique scripsimus hora.
 Rara quidem ingenii bona sunt, semperque fuerunt,
 Semper erunt; paucos altum tenuisse videmus.

EJUSDEM AUTHORIS PROTESTATIO

EX D. HIERONYMO, AD MINORIUM

Meum propositum est antiquos legere, probare singula, retinere
 quæ bona sunt et a fide Ecclesiæ non recedere.

AD POPULUM CHRISTIANUM

JESU CHRISTI NAZARENI CRUCIFIXI AMATOREM ET SECTATOREM
 ET AD D. FRANCISC. DE SALES
 HUIUS INCLYTI OPERIS AUTHOREM

Turba Dei, nunquam vero diffide docenti,
 Nec verte ad placitum dicta paterna tuum.
 Vir justus terræ est dominus, victorque manebit
 Vir pius in Domino tempus in omne suo.

Fer Christi, Francisce, pias in pectore laudes,
 Fer tecum semper mystica signa Crucis.
 Mystica signa Crucis miserandæ in tecta Genevæ
 Infer, et adversas subrue perde notas,
 Quæ magna veterum dominorum fraude doloque,
 Subtraxit miti non pia colla jugo.
 Urbs O dogmatibus vanis quæ dura superbis,
 Lemanoque sedes imperiosa lacu,
 Dicito Calvino longum vale, et, auspice Christo,
 Romanum inseptum Catholicumque redi.
 Tempora mutantur ; venerunt tempora queis jam
 Hæreseos linguas dira venena tuæ ;
 Te monet id facias inferni frigidus horror,
 Vicini suadent ; per tua certa salus.

IN COMMENDATIONEM OPERIS

AD AUTHOREM ET SODALES SANCTÆ CRUCIS

CARMEN

Huc, huc, O socii Crucis sacratæ,
 Huc, huc currite, Crux tuenda vobis,
 Quæ semper manet intuenda vobis,
 Latratu rabido canum petita,
 Vestram poscit opem. Negata si sit
 Vestram se esse Crucem, negabit usque
 Christus ferre opem, negabit usque.
 Ergo militiæ Crucis sacratæ
 Sodales, animis adeste puris,
 Vexillumque Dei, Crucis sequaces,
 Jam defendite ab impio latratu.
 Et tu cui salit intus in mammilla
 Læva fervidus integerque sanguis,
 Hoc defende pius bonusque miles.
 Dic Christum monuisse Christianos,
 Si sperant superas migrare ad arces,
 Ipsos ferre Crucem, ac sequi decere
 Christum perpetuo ducem suorum.
 At vos quos rabies, et atra bilis,
 In nos atque Crucem impotentes armat,
 Vel nigra pice, nigriore corde,
 Secli incommoda patriæque nostræ,
 Jam jam desinite, impotente lingua,

Vexillum impetere, impii salutis
 Incusare pios bonosque ritus.
 Nam monstrante Deo, Deo imperante,
 Gestamus, sequimur Crucem libenter,
 Terrenæ immemores beatitatis,
 Supernæ memores beatitatis.
 Quæ nescitis adhuc liber docebit,
 Si mentes dociles piasque habetis.
 Quæ si velle negatis usque scire,
 Haud culpæ vacuos liber relinquet ;
 Et quos Crux cruciat, suo decore
 Viventes cruciabit, et sepultos
 Ignis perpetuo calore torrens.

CONTRE LES HERETIQUES

EN L'HONNEUR DE LA SAINCTE CROIX

SONNET

O siecle renversé, nos peres pleins de zele,
 Faisoyent si grand estat du signe de la Croix
 Seulement peint au front, que c'estoit autrefois
 Le signal plus certain du Chrestien plus fidelle.
 Qu'eussent-ils dit de toy, heretique rebelle,
 S'ils eussent entendu ta blasphemante voix,
 Qui n'en fait point de cas ? non mesme de ce Bois,
 Qui du sang de mon Dieu prit sa couleur plus belle.
 Aussi renies-tu ceste chair qui patit,
 Et le sang qui en Croix de ceste chair sortit,
 Niant present le corps qui la Croix represente.
 Que peux-tu faire pis ? reniant de plus fort
 Sa Croix, sa chair, son sang, encor nier sa mort :
 A qui sa Croix sent mal, sa mort est plus puante.

SONNET A LA CROIX

PAR UN CONFRERE D'ANNESSI

(Edition de 1603)

O heureux Estendart de nostre compagnie,
 Sur toy le Fils de Dieu, Redempteur des humains,
 Laissant clouër ses pieds et ses divines mains,
 Raviva par sa mort nostre mourante vie :

Tu puisas tant d'honneur dans son ignominie,
 Qu'au lieu que tu servois aux bourreaux inhumains,
 Deslors nous avons veu des Monarques Romains
 Et des Rois plus puissants, ta majesté servie.
 L'escrivain huguenot, d'un discours empesté,
 Vitupere l'honneur que ceux là t'ont porté ;
 Mais, puis que si souvent tu as dompté le diable,
 Verrons nous pas encor, sous ton alme faveur,
 Cil qui combat pour toy se rendre le vainqueur
 De ce chetif autheur d'un traitté si damnable ?

L. D. S.

APPROBATIONS

Nous sousignez, Docteurs en Theologie en la faculté de Paris, certifions que le present Livre, intitulé : *Defense de l'Estendart de la sainte Croix de Notre Sauveur Jesus Christ*, etc., composé par Monsieur François de Sales, Prevost de l'Eglise Cathedrale de saint Pierre de Geneve, est utile pour l'avancement de la religion Catholique, Apostolique et Romaine. Et pource est digne d'estre mis en lumiere. Faict à Lyon, ce 12. de Fevrier 1600.

Frere JEAN LE CONTE, Provincial
 des Augustins.

Frere ROBERT BERTHELOT, Provincial
 des Carmes.

Veüë l'attestation des Docteurs Theologiens signez cy dessus, avons permis le susdict Livre estre imprimé. Faict à Lyon, ce 15. de Fevrier 1600.

CHALOM.

Veü les attestations et approbations susdictes, nous avons permis l'impression dudit Livre et faict defense à tous autres de l'imprimer. Faict à Lyon, ce 27. d'Avril 1600.

AUSTREIN.

IV

LIVRES PROHIBÉS

DONT L'USAGE ÉTAIT PERMIS A SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

Resolution de tous les pointz, par Henry Bullengere : deux paires de diverse impression.

Bible, traduite par Olivetanus.

Institutiones Calvini, gallice.

Advertissement des Reliques, de Calvin.

Images, de De Beze.

Commentaires de Calvin sur *Josué*.

Bible française de ceux de Geneve.

Item, *Testament Nouveau*, a part.

Refutation du traitté du Sr de Sponde.

Lettre d'un bon patriote de Chablais.

Responsio Gallicarum ecclesiarum orthodoxarum.

Index ad verba Scripturæ, laceratus.

Margarita theologica Joannis Spangenbergii.

Catalogus testium veritatis Mathiæ Flacci.

Brief traitté de la vertu de la Croix.

Excellent traitté du mariage spirituel, par Hierosme Zanchius.

Calvini *In Isaïam*.

Nicolai Gallasii *In Exodum*.

(1) L'original de cette liste, écrite par saint François de Sales, se trouve chez M. l'abbé Chavaz, directeur de l'*Œuvre des Jeunes Gens*, de la paroisse de Notre-Dame, à Genève.

Cette liste aurait été dressée par l'ordre de la Congrégation de l'Inquisition, ainsi que le prouve une *Facultas legendi hæreticorum libros*, en date du 17 juillet 1608, gardée au château de Thorens et obligeamment communiquée par M. le Comte de Roussy de Sales. On y lit les paroles suivantes, dont nous donnons la traduction : « ...Toutefois, votre Paternité est chargée de fournir sans délai au Rév^me Archevêque de Vienne une copie des présentes lettres, aussi bien qu'une *liste* des susdits livres prohibés lesquels, en vertu de cette licence de notre part, vous lisez ou gardez en votre possession. »

- Mathæi Flacci Illirici *De voce et re fidei*.
 Joannis (1) Gastii *De Anabaptismi exordio*.
Traitté de l'estat honneste des accoustrementz.
 Erasmi Sarcerii *Nova methodus in S. Script. locos*.
El Prencipe, di Nicolo Machiavelli.
Discours contre Machiavel.
 Hieronymi Vellerus *Brevis enarratio aliquot Psalmorum*.
 Hieronimi Zanchii *Excellent traitté du mariage spirituel*.
Loci communes sacræ Scripturæ, per Wolfgangum Musculum,
 gallice.
Novum Testamentum Erasmi Roterodami, cum annotationibus,
 latine.
Psalterium carmine redditum, per Eobanum Essum (2), latine.
 Joannis Feri *Commentarius in Mathæum*, donec emendatus prodeat;
 non enim est liber prohibitus ob hæresim, sed ob quædam minus
 attente scripta.
Bouclier de la foy hêretique.
Consolation de l'ame, par Jan Chassanion.
Traitté scolastique contre la Messe, de Chandieu.
Traitté de l'amendement de vie, de Jan Taffin.
Response de Theodore de Beze, contre la verité de la Justification.
Psalterium Sebastiani Castalionis.
Traitté de l'Eglise, de Du Plessis.
Sermons de Calvin sur le x et xi chapitre aux Corinthiens [1].
Response d'Hermann Lignaridus contre le P. Cherubin.
Præcationes aliquot Erasmi Roterodami.
Catechismus Joannis Spangen (3)
Catechismus latino gallicus ecclesiæ Bernensis.
Harmonie de Calvin, et sur S^t Jan et les Actes des Apostres, en un
 volume.
Psalmes de Marot, a moitié deschiré.
Le Cantique des Cantiques de Charles de Nielle, ministre.
La seconde Semaine de Bartas, avec les commentaires de Goulard.
Traitté de l'Eucharistie, par Pierre Martir.
Metamorphose Chrestienne, de P. Viret.
Instruction Chrestienne a Geneve.
Sommario della religione christiana.
Marques de l'Eglise, de Beze.

(1) Jacobi.

(2) Hessum (*d'Hesse*).

(3) Spangenbergii? (Voir plus haut.)

Pseaumes pour le Pape et les siens, livret archiheretique.

Pseaumes de Marot, trois paires in 16.

Item, un'autre paire in 8.

Comedie du Pape malade.

Sommaire recueil des signes sacrés, et de la vraye origine de la Messe,
deux paires.

La verité opposee.

Deux responses a l'examen du doct^r Bolenger.

Confession de la Foy, de Beze.

Calvin, contre monsieur de Sacconay.

La somme de Theologie, de Melancton.

Excellens discours, de l'Espine.

Discours des dissensions et confusions de la Papauté.

ERRATA

- Page 41, note : *Biblia Maxima* — lire : *Biblia cum Glossa*.
- » 70, note (2) : *annotationibus*. Onuphrii — lire : *annotationum* Onuphrii.
 - » 103, note : espagnol — lire : italien.
 - » 150, note : *sacres* — lire : *sacrés*.
 - » 185, var. (d), ligne 3 : il ne la coupe — lire : il ne le coupe.
 - » 197, var. (s) : bornee — après ce mot le Saint ajoute dans l'interligne les paroles suivantes, au tems de sa, sans achever la phrase.
 - » 233, ligne 11 : *es jour* — lire : *es jours*.
 - » 305, indication : ad. 3 — lire : ad 3.
-

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------|--------|
| Préface | v |
| Avis au lecteur..... | XLVIII |

| | |
|--|---|
| Epître dédicatoire au Duc de Savoie..... | 1 |
| Avant-Propos..... | 5 |

LIVRE PREMIER

DE L'HONNEUR ET VERTU DE LA VRAIE CROIX

| | |
|---|----|
| Chapitre I ^{er} — Du nom et mot de croix..... | 31 |
| Chap. II — Que la Croix a une grande vertu et doit estre honnoree. Preuve premiere : par ce que le traitteur confesse estre escrit d'icelle | 34 |
| Chap. III — Qu'il ne faudroit laisser d'honorer la Croix et sa vertu, quoy qu'il n'y eust rien en escrit d'icelle : preuve seconde..... | 37 |
| Chap. IV — Preuve troisieme de la vertu et honneur de la Croix : par un passage de l'Escriture outre ceux que le traitteur avoit allegués ... | 44 |
| Chap. V — Preuve quatrieme : par autres passages de l'Escriture..... | 51 |
| Chap. VI — Preuve cinquiesme : par le sousterrement et conservation de la Croix..... | 58 |
| Chap. VII — De l'invention de la Croix : preuve sixiesme.. | 69 |
| Chap. VIII — Que la Croix represente la Passion de Nostre Seigneur : preuve septiesme | 75 |
| Chap. IX — De la vertu de la Croix tesmoignee par les Anciens : preuve huitiesme..... | 81 |
| Chap. X — De l'honneur de la Croix tesmoigné par les Anciens : preuve neufviesme | 88 |

LIVRE SECOND

DE L'HONNEUR ET VERTU DE L'IMAGE
DE LA CROIX

| | | |
|-----------------------|--|-----|
| Chap. I ^{er} | — De la façon de peindre la Croix | 97 |
| Chap. II | — De l'antiquité des images de la Croix | 102 |
| Chap. III | — De l'antiquité des images du Crucifix | 110 |
| Chap. IV | — De l'apparition de l'image de la Croix a Constantin le Grand et en autres occasions | 116 |
| Chap. V | — Combien grand a esté jadis l'usage de la Croix, et comme elle represente le Crucifix et sa foy | 126 |
| Chap. VI | — La Croix peut et doit estre en usage es choses sacrees | 132 |
| Chap. VII | — La Croix a esté employee aux Sacremens et aux processions | 137 |
| Chap. VIII | — La Croix a esté honorable a toute l'antiquité | 147 |
| Chap. IX | — Comme la Croix est saluee, et si elle est invoquee en l'Eglise | 154 |
| Chap. X | — Des tiltres et paroles honorables que l'Eglise donne a la Croix | 162 |
| Chap. XI | — L'image de la Croix est de grande vertu | 172 |
| Chap. XII | — La Croix a tous-jours esté desiree, et du témoignage d'Arnohe | 184 |
| Chap. XIII | — Combien l'on doit priser la Croix par la comparaison d'icelle avec le Serpent d'airain | 192 |
| Chap. XIV | — De la punition de ceux qui ont injurié l'image de la Croix, et combien elle est haïe par les ennemis de Jesus Christ | 202 |

LIVRE TROISIÈSME

DE L'HONNEUR ET VERTU DU SIGNE
DE LA CROIX

| | | |
|-----------------------|--|-----|
| Chap. I ^{er} | — Definition du signe de la Croix | 209 |
| Chap. II | — Le signe de la Croix est une publique profession de la foy Chrestienne | 218 |
| Chap. III | — Du frequent et divers usage du signe de la Croix en l'ancienne Eglise | 223 |

| | | |
|------------|---|-----|
| Chap. IV | — Toutes ceremonies bonnes et legitimes peuvent estre employees a la benediction des choses | 226 |
| Chap. V | — La Croix doit et peut estre employee a la benediction des choses, a l'exemple de l'Eglise ancienne | 236 |
| Chap. VI | — La Croix est employee es consecrations et benedictions sacramentelles | 246 |
| Chap. VII | — Raysons pour lesquelles on fait le signe de la Croix sur le front de ceux qu'on baptise, et en autres occasions | 249 |
| Chap. VIII | — Autre [neuvième] rayson pour laquelle on fait le signe de la Croix au front, tiree du prophete Ezechiel | 258 |
| Chap. IX | — Rayson dixiesme pour laquelle on fait la Croix au front, qui est pour detester l'Antechrist | 275 |
| Chap. X | — Force du signe de la Croix contre les diables et leurs effortz | 281 |
| Chap. XI | — Force du signe de la Croix en autres occasions | 295 |

LIVRE QUATRIESME

DE LA QUALITÉ DE L'HONNEUR QU'ON DOIT
A LA CROIX

| | | |
|-----------------------|---|-----|
| Chap. I ^{er} | — Accusation du traicteur contre les Catholiques | 303 |
| Chap. II | — De l'honneur, que c'est; a qui et pourquoy il appartient d'honorer et d'estre honoré . . . | 305 |
| Chap. III | — De l'adoration; que c'est | 309 |
| Chap. IV | — De ce qui peut adorer et estre adoré | 315 |
| Chap. V | — L'adoration se fait a Dieu et aux creatures . . | 317 |
| Chap. VI | — La difference des honneurs ou adorations gist en l'action de la volonté | 323 |
| Chap. VII | — Premiere division des adorations : selon la difference des excellences | 327 |
| Chap. VIII | — Autre division des adorations : selon la difference des manieres avec laquelle les excellences sont participees | 329 |
| Chap. IX | — D'ou se prend la difference de la grandeur ou petitesse entre les honneurs relatifz, et de la façon de les nommer | 332 |

| | |
|---|-----|
| Chap. X — Resolution necessaire d'une difficulté | 337 |
| Chap. XI — Deux façons d'honorer la Croix | 339 |
| Chap. XII — Deux autres sortes d'honneur pour la Croix . . | 344 |
| Chap. XIII — L'honneur de la Croix n'est contraire au com- mandement premier du Decalogue, et briefve interpretation d'iceluy | 352 |
| Chap. XIV — Confession de Calvin pour l'usage des images | 361 |
| Chap. XV. — Consideration sur le texte allegué de Josué, et conclusion de tout cest Œuvre | 364 |
| Manuscrit du quatrième Livre | 373 |

| | |
|---------------------------------------|-----|
| Ancienne table des matières | 383 |
|---------------------------------------|-----|

| | |
|--|-----|
| Glossaire des locutions et mots surannés | 401 |
|--|-----|

APPENDICE

| | |
|---|-----|
| I — Les Placards ; la These sur la Croix | |
| Premier Placard | 405 |
| Second Placard | 407 |
| These sur la Croix | 409 |
| II — Lettre du libraire Roussin à saint François de Sales . . | 411 |
| III — Pièces préliminaires de la 1 ^{re} Edition | |
| Conformité de la tres sainte adoration de la Croix | 412 |
| Anagramme sur les mots FRANÇOIS DE SALES | 418 |
| D. Francisco de Sales | 421 |
| Author ad Lectorem | 421 |
| Ejusdem Authoris Protestatio | 421 |
| Ad Populum Christianum | 421 |
| Carmen in Commendationem operis | 422 |
| Sonnet contre les Heretiques | 423 |
| Sonnet à la Croix | 423 |
| Approbations | 424 |
| IV — Liste des livres prohibés dont l'usage était permis à saint François de Sales | 425 |
| Errata | 428 |

EN VENTE

LES CONTROVERSE

PRIX : 8 FRANCS

SOUS PRESSE

INTRODUCTION A LA VIE DEVOTE

DÉPOSITAIRES

GENÈVE. — H. TREMBLEY, LIBRAIRE, RUE CORRATERIE, 4

Dépositaire principal

ANNECY. — ABRY, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉVÊCHÉ, 3

PARIS. — VICTOR LECOFFRE, RUE BONAPARTE, 90

LYON. — EMMANUEL VITTE, PLACE BELLECOUR, 3